

1.945
AG

C44

10301042

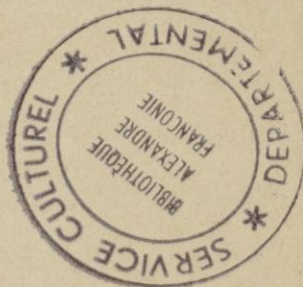
0111

175

2A 364



ÉTUDE PRATIQUE
SUR
LES COLONIES ANCIENNES ET MODERNES
ET SUR
LEURS GRANDES COMPAGNIES COMMERCIALES



OUVRAGES DE L'AUTEUR :

Guide général des émigrants (en français et en flamand).

Étude synoptique sur les systèmes pénitentiaires, sur les congrès pénitentiaires internationaux et sur les patronages dans les principaux pays.

Genièvre et C^{ie} (en français et en flamand).

Livre dédié aux classes ouvrières.

Un mot à ceux qui veulent prospérer.

Le développement commercial de la Belgique avec les pays étrangers. Tomes I et II.

Étude pratique sur les colonies anciennes et modernes, et sur leurs grandes compagnies commerciales.

ÉTUDE PRATIQUE
SUR
LES COLONIES

ANCIENNES ET MODERNES

ET SUR
LEURS GRANDES COMPAGNIES COMMERCIALES

PAR
Henri MARTEL



1.845/AG.

Omnia pro patria.



GAND
IMPRIMERIE VICTOR VAN DOOSSELAERE
Boulevard Heirnisse, 20

1898



AVANT-PROPOS.

Tout en nous conformant strictement à la question mise au concours par le Roi : « *Faire l'histoire de la fondation* » *par les principaux peuples anciens et modernes de leurs* » *dépendances d'outre-mer, en exposant surtout les avan-* » *tages politiques et économiques qu'ils ont retirés direc-* » *tement ou indirectement des dites dépendances ; prêter* » *une attention particulière aux entreprises de la Grèce, de* » *la République de Venise, des Pays-Bas et de l'Angleterre* », nous voulons faire un livre particulièrement *utile et pratique* renfermant tout ce qui est nécessaire de savoir, en ce qui concerne la colonisation que nous envisagerons sous toutes ses faces avec une entière impartialité.

Nous signalerons les échecs essayés et les avantages obtenus dans le domaine de la politique, dans celui du commerce et dans celui de la civilisation.

Nous mettrons en regard l'action tantôt bienfaisante, tantôt néfaste, des grandes compagnies commerciales créées au sujet des colonies.

En procédant ainsi, nous croyons répondre au véritable but du concours, c'est à dire : avoir un livre qui puisse

servir de guide et de champ d'études à tous ceux qui s'intéressent à la question coloniale, et notamment à nos Industriels, à nos Commerçants et aux Membres de nos deux Chambres législatives qui, bientôt, vont être appelés à examiner l'importante question de la reprise ou non de la colonie du Congo par la Belgique. C'est surtout pour eux que nous ferons imprimer ce livre le plus tôt possible, afin qu'ils puissent s'instruire à temps, réfléchir et prononcer en parfaite connaissance de cause.

Vaste est cette étude, car elle doit embrasser un grand espace de siècles. N'importe, nous ne reculerons devant aucun effort ni sacrifice pour produire une œuvre aussi complète que possible ; mais nous écarterons de notre sujet tout ce qui n'est pas absolument nécessaire pour le rendre instructif et intéressant ; nous dédaignerons de faire des phrases, et toujours nous marcherons droit au but, nous souvenant que nous n'avons pas de temps à perdre en route pour traiter *utilement* et *pratiquement*, nous le répétons, une matière aussi vaste.

Les colonies sont-elles utiles ?



Avant d'aborder ce que le programme du concours demande, c'est-à-dire de faire l'histoire de la fondation, par les principaux peuples anciens et modernes, de leurs dépendances d'outre-mer et d'exposer surtout les avantages économiques et politiques qu'ils ont retirés directement ou indirectement des dites dépendances et de prêter une attention particulière aux entreprises de la Grèce, de la République de Venise, des Pays-Bas et de l'Angleterre, nous croyons, non sans importance, d'examiner une question qui, à toutes les époques, et surtout à la nôtre, a vivement préoccupé les hommes les plus respectables, même les plus éminents, et qui les a divisés en deux partis : « *les colonies sont-elles utiles aux pays qui les possèdent ou ne le sont-elles pas ?* » Examinons-la avec franchise et impartialité ; que la raison et la bonne foi soient nos guides, car il s'agit des plus grands intérêts nationaux.

Qui oserait condamner l'émigration et la fondation de colonies dans les pays d'outre-mer, lorsqu'en Europe certaines populations deviennent trop denses ? C'est le cas, entre autres, pour la Grande Bretagne, pour l'Allemagne, pour la Belgique, etc.

Qui oserait blâmer ceux qui quittent leur pays à cause des vices de son organisation sociale ou de sa législation, ou qui, pour des motifs de conviction religieuse, vont au-delà des mers chercher une situation plus convenable pour eux ? C'est ce qu'ont fait les Irlandais, les Quakers, les Calvinistes. Après la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis, les Loyalistes allèrent se fixer au Canada et y fondèrent une colonie qui ne tarda pas à devenir célèbre par sa prospérité.

Les nombreuses pérégrinations des Boers, d'origine hollandaise, et les grands résultats obtenus par eux, viennent également appuyer la thèse que nous soutenons.

De ces divers exodes quand il ne résulterait pour la mère-patrie que plus de tranquillité et de calme, moins d'inquiétude pour l'avenir, il faudrait encore s'en féliciter.

Bien d'autres motifs ont donné naissance à la fondation de colonies, mais il est inutile de nous y arrêter, car nous avons hâte de parler de celui qui les dépasse tous en importance parce qu'il concerne les intérêts d'une nation entière.

Lorsque pour l'extension de ses intérêts commerciaux, industriels et financiers un pays entreprend la colonisation de grands territoires et la civilisation de leurs habitants, la question coloniale devient pour lui d'une importance extrême. En effet, il trouve dans ces régions lointaines, souvent très peuplées, mais où l'industrie est inconnue et la culture dans l'enfance, un vaste champ pour le développement de son commerce et pour l'utilisation des capitaux devenus trop nombreux chez lui. Economiquement et politiquement, il agrandit son domaine; il acquiert une puissance qu'on tenterait vainement de lui donner par n'importe quel autre moyen.

Que seraient par exemple, la Hollande et l'Angleterre sans leurs riches possessions coloniales? Bien peu de chose; ceci est si généralement connu qu'il serait oiseux d'en vouloir faire la démonstration.

Oui, dira-t-on, c'est une vérité incontestable mais au prix de quels sacrifices ont-elles obtenu ces grands domaines coloniaux? Que de nationaux morts à la tâche! que d'immenses capitaux sacrifiés!

* * *

Nous y voilà : la question d'argent qui partout est le cheval de bataille des adversaires de la colonisation. C'est leur argument favori, l'argent leur tenant beaucoup plus à cœur que la vie de leurs concitoyens. Celle-ci, d'ailleurs, ne peut guère, quelque regrettables que soient ses sacrifices, être invoquée comme argument contre la colonisation, en présence des sacrifices que l'Europe demande à certains de ses ouvriers. La colonisation du Congo, pour ne citer qu'un exemple, ne coûtera jamais autant de pertes de vie, que n'a coûté l'exploitation des houillères belges. Les guerres

européennes, souvent si injustes et si insensées, et toujours destructives pour la richesse nationale, ont dévoré mille fois plus d'hommes que les colonisations faites dans tous les pays d'outre-mer.

Quant à la question d'argent, voici notre réponse.

Une entreprise coloniale, faite sérieusement et sur une vaste échelle par un pays qui a pour lui la durée et l'avenir, et non par une compagnie dont l'existence est souvent précaire et toujours limitée, est à la fois une entreprise qui demande ordinairement un temps très long et beaucoup d'argent. Ceux qui voudraient la voir rapporter immédiatement les capitaux qu'elle exige, font preuve d'une déplorable ignorance en matière coloniale. Il faut de nombreuses années avant qu'une colonie puisse se suffire à elle-même, il faut pour cela qu'elle grandisse, se fortifie et s'épanouisse dans le libre développement de sa force, de son activité et de son intelligente administration. « Il est, dit l'illustre Bacon, d'une colonie comme d'un bois qu'on plante; on ne doit pas espérer d'en tirer aucun profit avant une trentaine d'années, ni de grands profits avant un temps beaucoup plus long. »

Bacon est trop optimiste dans son évaluation, car, si nous consultons l'histoire coloniale des principales nations, nous voyons qu'il faut cinquante, soixante-quinze et souvent cent ans avant que l'on commence à récolter quelques bénéfices.

L'histoire de tous les temps nous apprend encore que les entreprises coloniales ont rencontré à leur naissance de vives oppositions, qu'elles ont grandi parmi les attaques des uns et les inquiétudes des autres. C'est que leurs adversaires voudraient des résultats rémunérateurs dès le début, mais comme ceux-là se font attendre, ils ont le temps de poursuivre leur opposition et de mourir dans l'impénitence. Ceux-là ne songent jamais aux autres, à l'avenir, dans leur petitesse d'esprit, ils mesurent à eux-mêmes la vie et les progrès d'une colonie, la vie et les progrès d'une nation. Comme il faut souvent plusieurs générations avant qu'une colonie devienne prospère et rapporte, ses détracteurs ne sont plus là pour voir sa bonne fortune. Et d'après le cours habituel des choses de ce monde, ceux qui profitent de celle-ci trouvent la situation très naturelle et ne songent guère aux luttes et aux sacrifices de ceux qui sont les auteurs de cette excellente fortune; ils se contentent de justifier des avantages qu'on leur a créés sans jeter un regard en arrière, et ces avantages sont considérables.

La mère-patrie peut déverser dans ses colonies l'excès de sa population qui trop souvent est pour elle une cause de souffrance, de crise et de troubles. Elle y trouve un vaste débouché pour ses produits et, de son côté, ouvre ses marchés à ceux de ses colonies.

Ce mouvement commercial devient chaque année plus important parce que, de part et d'autre, non seulement les rapports sont devenus plus fréquents, plus faciles, mais aussi parce que de nouveaux besoins ont vu le jour. En moins de soixante-dix ans, l'Angleterre au XVIII^e siècle, avait créé plus de relations commerciales avec ses seules colonies d'Amérique que dans les siècles précédents avec le monde entier. Aujourd'hui, malgré certaines réglementations nuisibles, les transactions de métropole à colonie ont pris une importance extraordinaire ; nous pourrions citer plus d'une colonie qui fait annuellement pour plus d'un milliard de francs d'affaires avec sa métropole. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les statistiques officielles du mouvement commercial annuel de l'Angleterre, de la France et de la Hollande.

En présence de pareils résultats, il est difficile de nier l'utilité des colonies et leur précieuse valeur pour l'extension commerciale de la mère-patrie.

Mais, dira-t-on peut-être, pour se créer ces avantages, il n'est nullement besoin de posséder des colonies et de leur sacrifier, durant un long temps, d'énormes capitaux. On peut profiter des colonies des autres ; d'ailleurs, parvenues à leur maturité, les colonies ordinairement s'émancipent et commercent librement avec toutes les nations. Tous les pays neufs qui depuis cent ans ont emprunté des colons à la vieille Europe ne s'outillent-ils pas ! Ne se créent-ils pas les mêmes industries que celles qui font la fortune de celle-ci ?

* * *

Les arguments ne méritent pas l'importance que généralement on prétend leur prêter ; ils ne résistent pas même à un examen sérieux. En effet, il est évident qu'un pays entretient plus facilement et plus profitablement de grandes relations avec ses propres colonies qu'avec celles d'autrui où il est certain de rencontrer non nombre de rivaux. Chaque année y amène des compétitions nouvelles et il est impossible qu'une nation, quelle que puisse être l'habileté qu'elle déploie, s'y maintienne au premier rang comme la

métropole. Ici encore l'Angleterre, la France et la Hollande ne nous en donnent-elles pas une preuve incontestable ? Nous pourrions citer d'autres pays, dont nous aurons à nous occuper plus tard, mais nous préférons mettre en avant ceux-là parce que leurs relations commerciales sont généralement plus connues.

Il est universellement admis que les colonies, lors même qu'elles se sont émancipées, continuent à entretenir des relations d'affaires avec les pays desquels elles dépendaient naguère. C'est ainsi que les Etats-Unis font encore aujourd'hui leurs plus grandes transactions avec l'Angleterre ; que l'Amérique espagnole est une excellente clientèle de l'Espagne ; que le commerce entre le Brésil et le Portugal est resté important et que le Cap, quoique devenu une des possessions de l'Angleterre, entretient avec son ancienne métropole, la Hollande, un mouvement d'échanges considérable.

Il serait donc absurde de prétendre que les sacrifices faits par un pays en faveur de ses colonies sont entièrement perdus pour lui lorsque celles-ci se sentent assez mûres et assez puissantes pour s'émanciper. Plus elles sont devenues fortes et prospères et plus est grand le parti qu'il peut tirer de ses relations commerciales avec elles, surtout en présence des capitaux qu'ordinairement ses nationaux y ont engagés dans diverses exploitations et industries.

Lord Russell disait autrefois au parlement britannique : « Un » jour viendra où les colonies vous diront : Nous avons assez de » force pour être indépendantes de l'Angleterre. Le lien qui nous » attache à elle nous est devenu onéreux et le moment est arrivé » où, en toute amitié et bonne alliance avec la mère-patrie, nous » voulons avoir notre indépendance. Je ne crois pas que ce temps » soit très rapproché, mais faisons tout ce qui est en notre pou- » voir de faire pour les rendre aptes à se gouverner elles-mêmes. » Donnons leur autant que possible, la faculté de diriger leurs pro- » pres affaires. Qu'elles croissent en nombre et en bien-être et, » quoiqu'il arrive, nous, citoyens de ce grand empire, nous aurons » la consolation de pouvoir dire que nous avons contribué au bon- » heur du monde ». Depuis que lord Russell prononçait ces remarquables paroles, le temps a marché et les événements aussi. Nous ne croyons pas qu'il se passe encore beaucoup d'années avant que les grandes colonies anglaises, riches et mûres, ne se séparent de la mère-patrie. Les hommes d'Etat anglais, les plus clairvoyants, ont depuis longtemps annoncé la séparation qui s'approche. Toutes



les lois votées par le parlement et relatives aux colonies sont conçues dans le but de préparer les colons à se gouverner eux-mêmes en dehors de toute direction ou pression métropolitaine.

C'est ainsi que les diverses constitutions, établies dans la Terre de Van Diemen et dans l'Australie, confient le pouvoir souverain aux assemblées électives et ne laissent aux gouverneurs, nommés par la reine, d'autre puissance ou fonction que celle de veiller à l'exécution des mesures votées par les assemblées.

Il en est de même au Canada, où l'Angleterre s'efforce de créer une nationalité indépendante assez forte pour résister à la puissante attraction des Etats-Unis.

* * *

Et à propos de capitaux, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que leur placement dans les colonies nationales offre une sécurité beaucoup plus grande que dans certains pays étrangers qui se sont équipés et outillés avec l'argent d'autrui. Ceux-ci, comme une douloureuse expérience ne le prouve que trop, se gênent fort peu pour se libérer honnêtement et honorablement.

Et lors même qu'ils se disent prêts à s'exécuter, ils osent mettre en avant des conditions draconiennes, des réductions presque ruineuses. Dans les colonies nationales, les capitaux de la métropole ne courent pas de pareils dangers. C'est sans doute pour ces motifs que les Anglais, aussi prudents qu'intelligents dans le choix de capitaux à placer, ont aujourd'hui environ un milliard de livres sterling engagés dans leurs seules colonies.

Il est incontestable qu'avant de récompenser la métropole de ses sacrifices d'argent, il faut aux colonies, comme nous l'avons dit, un temps considérable. Il n'en saurait être autrement là, où politiquement et commercialement, tout est à créer; administrations, instruction publique, justice, hygiène, ports, canaux, chemins de fer, en un mot, toutes les institutions sans lesquelles il serait insensé de compter sur quelque future prospérité.

Nous savons par les statistiques néerlandaises et françaises, pour ne parler que de celles-là, ce que les domaines coloniaux ont coûté et coûtent encore à la Hollande et à la France, mais nous savons aussi quelle énorme importance économique et politique ils ont pour ces deux pays. A quoi se réduiraient les exploitations des Pays-Bas sans les produits de leurs colonies ?

Ce ne sont ni leurs excellentes denrées alimentaires, ni même leurs bestiaux si justement renommés, qui pourraient leur conserver la haute situation commerciale acquise.

L'Algérie, comme toutes les autres colonies françaises, a exigé de la métropole d'immenses sacrifices d'argent, mais l'Algérie fait déjà avec la France pour plus de quatre cent millions de francs d'échanges par an; ses riches ressources, intelligemment exploitées; son domaine agricole s'élargissant et se perfectionnant sans cesse, n'auraient jamais donné les résultats constatés si l'Algérie était restée au pouvoir du Sultan. Bref, après avoir été à charge pendant leur enfance et leur adolescence, les colonies, heureusement dotées par la nature, exploitées et cultivées sérieusement, en même temps que sagement administrées, deviennent à l'âge viril, les précieux auxiliaires de la puissance de la métropole.

* * *

Mais, si laissant là l'examen trop rapide et trop imparfait que nous venons de faire des avantages matériels des colonies, nous jetons un regard sur les avantages d'ordre moral et d'ordre politique, nous trouvons un champs plus vaste encore à parcourir. Nous serons concis, fidèle à la consigne que nous nous sommes donnée de ne dire que le nécessaire dans tout le cours de cet ouvrage.

Il est de principe dans l'économie politique que ce qui fait une nation et plus puissante et plus respectée, la fait généralement plus prospère.

Ces nations, surtout celles qui n'ont qu'un modeste territoire, ont le devoir de songer à l'avenir. C'est pourquoi si la colonisation qu'elles entreprennent ne rapporte aucun profit à la génération présente, elle en rapporte généralement, comme l'histoire de la colonisation le prouve, aux générations qui la suivent. Aussi, les hommes d'Etat prévoyants n'hésitent pas à encourager pareille œuvre, lors même qu'elle ne devrait avoir qu'une heureuse influence dans un avenir lointain. Ceux-là savent, ce que d'ailleurs, notre raison et notre intelligence doivent nous dire, que le premier rang dans le commerce, l'industrie et la finance doit appartenir aux nations qui ont le plus et le mieux colonisé. A elles appartiennent aussi, et comme conséquence de la situation qu'elles ont su se



créer la considération, la richesse et la puissance, les trois grands facteurs qui font surgir les énergies individuelles. Il est incontestable qu'une des principales manifestations de la force d'une nation est le développement de ses entreprises coloniales. C'est ce qu'on a vu en France sous le régime de Louis XIV; en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle et pendant tout le cours du dix-neuvième, et plus près de nous, depuis que l'Allemagne est érigée en empire.

* * *

Il est d'autres avantages, appartenant également à l'ordre politique et social, qu'offrent les colonies, avantages qu'on perd trop souvent de vue et qui, cependant, sont d'une importance considérable pour la métropole. Plus grande et plus dense est la population d'un pays et plus nombreux aussi y sont les esprits aventureux ou incapables de discipline. Ce sont des hommes de valeur, le plus souvent, mais difficiles à soumettre et à contenter. Pareils à des coursiers indomptés, ils se cabrent, ruent dans les rangs, s'emportent et sont toujours prêts à briser les obstacles. A ceux-là les colonies offrent des réglementations moins sévères que celles de la métropole; une action plus libre, plus indépendante; des préjugés moins fatals. Dans cette nouvelle patrie, ils apportent précisément les qualités qui ont une extrême valeur pour une jeune société qui doit tout conquérir par son travail opiniâtre, par sa puissante volonté et par son énergie qui puise toujours des forces nouvelles à la vue des difficultés. Ils auraient été les enfants terribles de la mère-patrie, là-bas ils deviennent ses meilleurs pionniers et ils mettent la même passion à travailler à sa richesse et à sa prospérité qu'autrefois à mettre ses institutions en péril. L'Australie, l'Algérie, les colonies hollandaises et tant d'autres en savent quelque chose.

C'est ainsi qu'aux points de vue économique et politique, les seuls que nous avons voulu examiner ici, la création de colonies, non seulement se justifie mais s'impose. Rendre fertiles des régions improductives; mettre en valeur leurs richesses souterraines; élever leurs populations à la dignité de l'homme, sera toujours, malgré les adversaires de la colonisation, un acte d'une incontestable grandeur.

La question du temps qu'il faut pour les rendre prospères et

productives n'est, de nos jours, qu'une question secondaire. Travailler pour l'avenir est un devoir; nous ne faisons, d'ailleurs, pour les générations futures que ce que les générations passées ont fait pour nous; nous profitons aujourd'hui des efforts, des sacrifices, du courage que d'autres ont su faire et déployer, il y a soixante-huit ans, pour rendre la Belgique indépendante et prospère.



Des devoirs de la métropole.

Tout ce que nous venons de dire nous amène naturellement à parler des devoirs de la métropole envers ses colons, car c'est de leur honnête et rigoureuse exécution que dépendent à la fois la paix et les progrès si nécessaires à l'une et aux autres. De plus, l'émancipation des colonies, toujours tant redoutée par leurs fondateurs, n'est que trop souvent l'œuvre de ceux-ci parce qu'ils précipitent son heure fatale par les fautes qu'ils commettent.

Comme on le verra plus loin, les colonies doivent être avant tout des établissements de culture; la métropole qui achète leurs produits agricoles et autres, doit leur livrer en échange tous les produits industriels. Malheureusement, la mère-patrie fait trop souvent de ce commerce un monopole abusif; exploitant l'ignorance de ses colons, elle veut vendre cher et acheter à bon marché. Mais il arrive un moment où certaines connaissances remplacent cette ignorance; les nouveaux sujets apprennent qu'ils ont été dupés; ils en conservent un redoutable souvenir et, aussitôt qu'à leur tour, ils sont devenus agriculteurs, industriels et commerçants, ils brisent le joug et se déclarent indépendants. Les Etats-Unis d'Amérique en ont donné un mémorable exemple.

La métropole assujettit les colonies parce qu'elles produisent certaines denrées de grande valeur pour elle. Elle doit veiller à ce qu'elles reçoivent en échange tous les objets de nécessité ou d'agrément; dès qu'elle ne peut suffire à leurs besoins, elle leur devient inutile, et voilà pourquoi les colonies de l'Espagne et du Portugal, de l'Amérique du Sud, se sont jadis soustraites à une servitude sans compensation.

Les colonies, considérées comme de grands établissements de culture ou de vastes marchés, doivent nécessairement jouir d'une paix assurée. Les divisions entre les agents de la compagnie française des Indes et les agents du ministère, ayant troublé la tranquillité et mis au jour des faits regrettables, la France fut chassée de l'Indoustan.

Mais la paix ne suffit pas aux colonies ; il leur faut, en outre, cette sécurité que procure la protection prompte et sérieuse de la métropole. L'Angleterre est presque la seule puissance qui puisse aujourd'hui efficacement protéger ses établissements maritimes d'outre-mer.

Les gouvernements, sachant tous que lorsque les colonies sont devenues majeures, elles ne souffrent plus que ce qui leur plaira d'endurer, doivent s'efforcer de rendre leur domination aussi juste et aussi paternelle que possible afin que l'émancipation soit plus tardive, moins cruelle et moins ruineuse. C'est ainsi que les Portugais s'assurèrent les indigènes du Brésil et les Jésuites ceux du Paraguay.

La force, la contrainte et l'astuce durent peu et coûtent beaucoup : le Mexique et le Pérou dévastés ont usé de représailles et brisé la tyrannie de l'Espagne. Les Anglais, cependant si habiles, ont perdu les Etats-Unis. C'est en vain qu'on les voit dans l'Inde, diviser pour régner, isoler pour détruire, enrégimenter les Indiens pour les opposer aux Indiens, interdire aux étrangers et même à leurs propres concitoyens d'y former des établissements trop nombreux ou trop durables. Quelques milliers d'Anglais sont face à face avec des millions d'Indous ; ils ont longtemps vaincu, vaincraient peut-être encore ; mais déjà gronde la tempête, et la perte d'une bataille est parfois un puissant enseignement pour en gagner une autre.

Instruit par la nécessité, le gouvernement de l'Angleterre a fini par ouvrir l'intérieur de l'Inde aux Anglais et les ports aux Américains ; il favorise spécialement le commerce d'Inde en Inde ; il semble avoir compris qu'il vaut mieux être utile que formidable, être riche que puissant. Pourra-t-il achever une œuvre à la fois utile à la civilisation et à l'humanité ? Il existe, malheureusement, une funeste opposition entre l'industrie et la souveraineté de l'Inde. Déjà, la guerre avec les Birmans en a été la preuve ; guerre inutile et dispendieuse ; seuls les généraux anglais l'ont conseillée et déter-

minée. Pour eux, comme pour tous les soldats, la guerre est une occasion, un moyen de s'élever et de faire fortune. Tandis que le commerce a besoin de paix, les soldats, qui doivent protéger le commerce, ont besoin de guerre. Ce cercle vicieux, si fatal au système colonial de l'Inde, mérite d'attirer l'attention des hommes d'Etat.

* * *

Les mêmes principes s'appliquent encore aux colonies occidentales ; ce n'est point la force, c'est le bien-être et la liberté qui peuvent les attacher à la métropole.

La violence a été impuissante contre les Etats-Unis, impuissante dans l'Amérique du Sud, tandis que ces mêmes Etats de l'Union enchaînent à leur prospérité, par le seul lien des besoins réciproques et d'un bonheur mutuel, des pays dont ils semblaient ne devoir entendre que l'inimitié : des Espagnols superstitieux, des Français catholiques, partagent une souveraineté protestante ; ils conservent les mœurs, le langage, les habitudes, le costume, l'amour de l'ancienne patrie, au milieu d'un peuple d'Anglo-Américains.

Mais les traditions ont cédé à la nécessité ; le bonheur leur a donné une autre patrie et cette Nouvelle-Orléans, qui voit depuis longtemps plus de quatre cents navires suffire à peine à ses relations commerciales, se souvient que tour à tour, sous le monopole de la France et de l'Espagne, quatre bâtiments suffisaient à l'échange de sa misère et de ses besoins.

Les Anglais eux-mêmes ont apprécié avec justice tout ce qu'exige le voisinage de la liberté. Leurs possessions du Canada sont plus libres que leurs autres colonies, plus libres que l'Angleterre même. Craignant que le Canada ne leur échappe, c'est par l'appât de l'indépendance et du bien-être, et non par les efforts de l'arbitraire et de la violence qu'ils s'efforcent de le conserver.

Tout ce que nous disons des colonies continentales s'applique également aux îles qu'on maîtrise, il est vrai, plus longtemps, mais qui échappent aussi sans retour.

La question de l'esclavage y complique encore celle des colonies. Il faut, par une sage liberté, maintenir l'harmonie entre les colons et la mère-patrie, et entretenir par une servitude tolérable et humaine, la paix entre l'esclave et le colon ; il faut limiter le nombre des Noirs, de façon qu'ils puissent être contenus dans la

dépendance; leur créer une existence légale, laborieuse mais supportable; leur donner pour les abus et les excès dont ils peuvent avoir à se plaindre des juges qui ne soient ni colons, ni maîtres d'esclaves; il faut, enfin, rendre la liberté facile et appeler au droit de cité les hommes de couleur libres. Voilà les seules conditions qui peuvent justifier le maintien temporaire d'une servitude que certaines nécessités gouvernementales réclament.

L'oubli de ces principes entretient dans certaines colonies de la zone torride une fermentation, une surexcitation qui peuvent devenir fatales. C'est la tyrannie seule qui fit sonner sur les morne ensanglantés de Saint-Domingue, le tocsin de la liberté. A Dieu ne plaise qu'on ne voue à l'exécration ce terrible soulèvement où l'esclave et le maître trempaient également dans des flots de sang humain: il ne faut y voir que le despotisme expirant sous ses forfaits et l'aurore d'une liberté naissante. Chose étrange, les mêmes hommes qui depuis tant d'années condamnent, au nom de la religion et de la morale, l'insurrection de Saint-Domingue, ont approuvé, durant trois siècles, au nom de cette morale et de cette religion, le massacre des indigènes d'Haïti, l'extermination de douze millions d'Américains, et la lente agonie d'un nombre incalculable de nègres. Pour nous dont le Dieu et la conscience ne changent pas au gré de nos passions, nous ne savons pas choisir entre les malheurs et les forfaits; nous vouons notre haine à tous les crimes; nous consacrons notre pitié à toutes les douleurs; tous les massacres, tous les assassinats frappent notre cœur d'une tristesse égale, et nous nous demandons si, dans ces grandes catastrophes, l'esclave qui veut remonter à la dignité de l'espèce humaine ne mérite pas plus de pitié et d'intérêt que le despote qui refoule l'humanité vers l'esclavage.

D'ailleurs, ceux qui veulent la tyrannie, ne l'exercent pas longtemps lorsque c'est un peuple courageux et viril qu'elle frappe; il s'insurge et conquiert sa liberté. Saint-Domingue libre, obtint la sanction politique du droit sacré de son indépendance. Cet acte de justice et de sagesse renouvela la face des Antilles et leur créa une destinée inattendue. Une colonie libre par l'insurrection, traitant d'égale à égale avec sa métropole; une puissance noire s'élevant au milieu des Blancs, forment une page extraordinaire dans les annales politiques des sociétés humaines. Haïti avait poussé jusqu'à la férocité le désespoir de l'esclavage et porta jusqu'à l'héroïsme la



courage civique. Mais, Haïti forcé d'acheter chèrement des protections trompeuses, des débouchés incertains, des marchés à vil prix, vivait d'une existence précaire, sans cesse sous les armes, produisant peu, vendant mal et craignant toujours. La France, généreuse et magnanime, par un acte de justice et de bonne politique changea cette désastreuse situation et soudain Haïti prit sa place parmi les nations, livre ses soldats à l'agriculture, règle ses douanes, ouvre, ferme ses portes à volonté et n'est plus à la merci des Antilles qui le haïssent, de l'Amérique qui le craint, de l'Angleterre qui le dédaigne.

Les familles françaises, il est vrai, lui vendent leur patrimoine ; les fils, le sang de leur père ; la royauté, la république : cent cinquante millions soldent l'oubli du passé, les terreurs du présent, les prospérités de l'avenir. Mais cette perte fut bientôt compensée ; l'agriculture et l'industrie, réveillées de leur sommeil, donnèrent à l'importation et à l'exportation un mouvement réparateur. Haïti, reconnu par la France devint un peuple nouveau, et l'on doit avouer, sans discuter les droits des hommes à leur affranchissement, que l'opportunité de la reconnaissance de Saint-Domingue lui assura la liberté, la sécurité et la fortune.

Nous avons voulu nous arrêter quelque peu aux faits qui précèdent parce qu'ils forment une des pages les plus intéressantes de l'histoire des colonies.

* * *

Comme nous l'avons dit, les colonies ne pouvant être que de grands établissements de culture, la métropole leur doit tous les instruments de production nécessaires, adaptés au sol et au climat.

Le Blanc ne peut féconder les pays équinoxiaux et le Nègre est le seul qui puisse cultiver des champs dévorés par le soleil. Le Noir est donc l'agriculteur naturel et indispensable de la Zone torride ; il faut ou qu'elle demeure perpétuellement stérile ou qu'elle soit fertilisée par ses mains.

Ici se présente le crime le plus effroyable de l'espèce humaine : la traite des Noirs.

Le Nègre pouvait être cultivateur à la manière des paysans de l'Europe qui, par un contrat volontaire, de bonne foi, synallagmatique, fécondent la propriété d'autrui pour un salaire ou pour une

part des produits récoltés, réglés par la loi ou l'usage dans l'intérêt et du propriétaire et du laboureur. L'un conserve le domaine à exploiter, l'autre sa liberté. La paix, fondée sur le bien-être réciproque de celui qui travaille et de celui qui jouit, eût été assise sur les mêmes bases que la sécurité des propriétaires et des laboureurs du vieux continent.

Par malheur, et à la honte de notre espèce, la rapacité du propriétaire envisagea le Nègre, non comme cultivateur, mais comme instrument de culture, comme une bête de somme ou de labour. On fonda sur la ruse, la force et la cruauté, un état violent que réprouvaient à la fois la religion, la morale, l'économie et la politique.

Laissons là les fraudes cruelles employées sur les rivages d'Afrique pour attirer le Nègre dans le piège ; les souffrances atroces du voyage ; les longues douleurs de la captivité, qu'il nous suffise de dire que les Antilles ont dévoré six millions d'hommes de couleur. La dévastation du Nouveau Monde idolâtre et libre, les moyens affreux pour le repeupler asservi et croyant ont coûté à l'espèce humaine plus de sang et de pleurs que n'ont versé toutes les révolutions du monde connu depuis l'établissement du Christianisme.

Le Nègre était seul producteur ; plus on avait de Nègres plus la production était considérable. Bientôt le nombre des esclaves fut hors de proportion avec celui des maîtres ; le métier d'asservir une plus grande partie d'individus devint chaque jour plus vigilant et plus rigoureux. Le Noir, qu'on feignait de croire hors de l'espèce humaine, était réellement hors de toute civilisation ; ignorant et sans moyens d'instruction ; faible et sans instruments d'agression ou de défense, il gémissait sous un joug qu'il ne pouvait briser. Sans résistance contre une oppression régulière, permanente et générale, son unique recours était la mort.

* * *

Pour s'épargner les frais et les soins de la traite, les Blancs imaginèrent le mariage des esclaves ; tantôt concubinage misérable et immoral, maudit à la fois par les parents et les enfants ; tantôt espèce de haras où l'avarice sollicitait la fécondité. Cette monstrueuse filiation introduisit bientôt une tradition de servitude de malheur et de haine ; elle détruisit l'imbécillité native du Nègre,



et l'instruction informe et grossière se transmet et s'accumule de génération en génération ; cette race d'esclaves croissait pour la liberté.

La débauche, mêlant les deux couleurs, créa des métis souvent élevés dans la maison paternelle, toujours en contact avec les hommes libres, tour à tour instruits ou voyageant dans la vieille Europe, notre intelligence, notre éducation, nos sentiments, nos besoins devinrent les leurs. La plus effroyable législation des Antilles, le Code Noir de Louis XIV, avait accordé les droits de cité aux hommes de couleurs libres ; mais cette couleur, comme un signe de réprobation, les fit toujours exclure par la tyrannie coloniale, encore plus ombrageuse que le Code Noir. Par une inconcevable bizarrerie, on les priva de ces mêmes immunités dont on leur avait fait un besoin. Rejetés par les Blancs, ils firent cause commune avec les Noirs ; et, entre l'esclave et le maître, où l'intelligence est égale, le reste est une question de force de l'opportunité.

A Saint-Domingue, vingt mille maîtres se trouvaient en présence de cinq cent mille esclaves ; cette inégalité, créée par la cupidité, était moins considérable dans le reste des Antilles ; mais partout elle était assez forte pour que la servitude put se tourner en liberté.

Notons, en passant, que les Américains, les Hollandais et les Danois avaient un merveilleux instrument de servitude ; ils avaient rendu celle-ci tolérable, facile et presque volontaire.

Si l'esclave n'y faisait point partie de la famille, comme dans les tribus romaines, il n'était point, comme dans les Etats de Sparte, complètement abruti par la misère et l'objection.

Longtemps on a cru que les forts et les garnisons étaient un moyen assuré de perpétuer l'asservissement des colonies et l'esclavage des Nègres. L'établissement républicain des Etats-Unis, l'indépendance de l'Amérique du Sud, les massacres de Saint-Domingue, ont mis à néant cette prétention. Le rapport de la population des colonies à celle des métropoles, du nombre des Noirs à celui des Blancs, n'eut pas dû permettre à une pareille erreur de s'accréditer. Les pontons d'Angleterre nous ont appris, d'ailleurs, que ces garnisons, insuffisantes contre une insurrection coloniale, deviennent, dans une guerre entre les métropoles, la proie facile de la puissance qui domine les mers.

La question d'opportunité dont nous parlions tantôt, pouvait

offrir des chances variées. Heureusement l'humanité et la justice ont fait, avec le temps, ce qu'on attendait de la force et du désir inné de l'indépendance. Déjà le Sud des Etats de l'Union, la philosophie religieuse des Américains avait formé des associations pour l'affranchissement des esclaves. Mais entre l'intérêt et la justice; le combat devait être long et il était réservé au dix-neuvième siècle de voir ce triomphe de l'humanité et de la justice.



Rapide coup-d'œil sur les colonies à travers les siècles.

Aux temps les plus reculés, nous rencontrons les colonies fondées par les Phéniciens, les Phocéens et les Carthaginois qui, attirés par les profits du commerce, établirent au loin de nombreux marchés, où les produits de leur industrie étaient offerts à des hordes encore sauvages ou barbares.

Les républiques de l'antiquité durent leurs colonies à des émigrations suscitées par les persécutions intérieures ou par ce besoin qu'éprouve une population surabondante de franchir des limites devenues trop étroites. Placée sous la tutelle de la mère-patrie, aussi longtemps qu'elle eut besoin de sa protection, chaque colonie grecque forma un Etat indépendant dès que sa force et ses ressources lui permirent de revendiquer son indépendance.

Les Romains durent leurs colonies à la conquête; ils firent pour les conserver tout ce qui était en leur pouvoir et ne reculèrent ni devant l'arbitrage, ni l'esclavage et la dévastation.

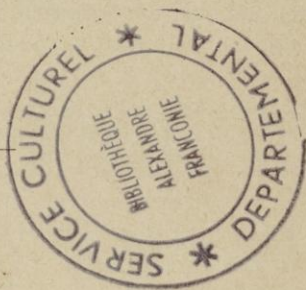
Le temps suivit son cours; la civilisation de Rome enrichit et enhardit les provinces. Bientôt il fallut leur donner des lois; le droit de cité fut ensuite accordé; les barbares devinrent Romains, parce que les Romains, dégénérés à cause de leur corruption, s'acheminaient vers l'esclavage, et déjà les colonies lointaines arboraient le drapeau de l'indépendance, lorsque les irruptions du Nord vinrent renouveler la face de l'Europe.

Au moyen-âge, Venise, Gênes fondirent des colonies; mais trop faible pour les maîtriser à la manière des Romains, l'Italie n'eut dans la Méditerranée que des comptoirs et des entrepôts de commerce; comme les Phéniciens, les Phocéens et les Carthaginois,

elle ne chercha pas à conquérir le territoire ou le peuple chez lequel elle se fixa. Tous ces établissements, sans force réelle et sans industrie nationale, furent envahis par la puissance musulmane ou par les États chrétiens.

Arrivent, enfin, les temps modernes avec leurs divers systèmes de colonisation. Tous les États de l'Europe veulent avoir leurs colonies, tous en réclament au nom des intérêts de leur commerce, de leur industrie et de leurs capitaux.

Nous allons, dans l'ordre indiqué par ce rapide aperçu, donner avec le plus de concision possible, l'histoire de la fondation des diverses colonies. Mais auparavant, et afin de rendre notre vaste étude aussi complète que faire se peut, nous devons consacrer quelques pages à l'origine des transactions commerciales, beaucoup plus anciennes que les colonies, et si étroitement liées à l'œuvre de la colonisation, car, comme nous venons de le dire, à notre époque surtout, ce sont les intérêts du commerce, de l'industrie, du placement des capitaux, parfois aussi le désir d'étendre sa puissance, qui sont les grands mobiles de la colonisation.



Origine des transactions commerciales et des grandes métropoles

Pour ce qui concerne les transactions commerciales par terre, on peut dire qu'elles sont presque aussi vieilles que le monde, et qu'à peine quelques individus se trouvaient-ils réunis que déjà ils trafiquaient entre eux ou avec leurs voisins. Mais ces relations et ces transactions n'offrent pas pour nous le même intérêt que les transactions commerciales par mer, autrement importantes à tous les points de vue, et surtout à ceux qui visent directement la richesse publique, les progrès et la civilisation. C'est donc de ces dernières que nous avons à nous occuper.

L'époque précise à laquelle il faut attribuer l'origine des transactions par mer, ne peut être rigoureusement établie. Pourtant, il ne saurait être douteux qu'elle ne remonte très haut dans l'histoire du monde, et bien qu'on n'eût pas trouvé de témoignage précis de leur existence antérieurement au roi Salomon, c'est-à-dire à dix siècles avant l'ère chrétienne, il paraît probable que les Hébreux les pratiquaient régulièrement à une époque antérieure.

En effet, il ressort de documents authentiques que Jacob, dont l'Écriture Sainte relate l'existence dix-huit siècles avant Jésus-Christ, expédiait par mer, en Egypte, des marchandises en échange du blé qu'il désirait en recevoir.

Il n'est pas moins certain que les richesses, à l'aide desquelles Salomon put entretenir autour de lui une cour réputée pour son faste et son luxe, provenaient du commerce, effectué par des caravanes, à sa solde, avec les contrées méridionales du monde connu, et des ventes de bois rares et de gommés précieuses que ses

flottes chargeaient à Ophir et à Tharsis, dit Bruck, dans sa belle étude : *Voyage aux sources du Nil*.

Tous les trois ans, des navires partaient des ports d'Ailath ou Elath, dans l'Arabie Pétrée, et d'Asiongaher ou Bérénice, aujourd'hui Benghazi, poussaient dans la direction des Indes, et en rapportaient de l'or, de l'argent, de l'ivoire, etc. Ce prince avait même fait construire Tardmâr, plus tard célèbre sous le nom de Palmyre, à quatre-vingt-cinq milles de l'Euphrate et à cent dix-sept milles de la Méditerranée, pour favoriser les relations de son royaume avec l'Orient et servir d'entrepôt aux marchandises qu'elle en tirait. De plus, vers la même époque, les Juifs trafiquaient déjà dans les foires de la ville de Tyr, et ces foires débitaient toutes les productions de l'Inde, principalement les épices et l'encens dont les Hébreux faisaient un grand usage.

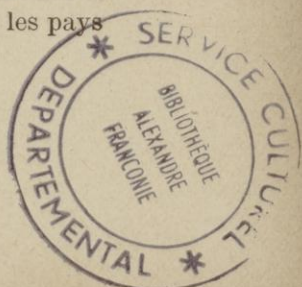
Les productions des Indes étaient donc estimées dès la plus haute antiquité. Mais les relations commerciales entretenues avec elles par les peuples civilisés, alors cantonnés à proximité de la mer intérieure, dans cette Asie Mineure où toutes les races du monde antique semblaient s'être donné rendez-vous, n'avaient pas un caractère régulier. Les transactions s'effectuaient presque exclusivement par voie de terre par des caravanes nombreuses.

Le mouvement sans cesse croissant de ce commerce donna naissance, avec le temps, à des centres importants, sortes de caravan-sérails où s'amoncelaient les produits de l'Orient.

*
* * *

Lorsque les Chananéens eurent formé une vaste colonie le long de la Méditerranée, ce fut vers eux que se dirigèrent les produits de l'Arabie Heureuse, pour de là se répandre au moyen de leurs vaisseaux ou de leurs caravanes, dans toute l'Asie occidentale. Les Hébreux et les Chananéens, peu aptes au rude métier des marins, se bornaient à équiper des vaisseaux dont ils confièrent les directions au Phéniciens, qui, dans la mer Rouge comme dans la Méditerranée, remplissaient déjà, avec succès, le rôle d'armateurs.

Mais presque à la même époque, un peuple actif et intelligent s'était créé une place importante dans le monde économique de l'antiquité, celui de l'Assyrie. En peu de temps, il était parvenu à entretenir des relations plus suivies et plus directes avec les pays



de l'Orient, que les Hébreux et les Chananéens. Placée sur la route de l'Inde, à proximité de la Perse, l'Assyrie, par son heureuse position géographique, était destinée à devenir l'entrepôt des produits de l'Asie Orientale.

Deux villes de premier ordre, nées de ce courant de transactions commerciales, absorbaient, à elles seules, tout le mouvement d'échanges de la région à Babylone, dans la Chaldée, aujourd'hui Bagdad, construite sur les rives de l'Euphrate, et Ninive, dans l'Assyrie même, sur le Tigre, reliées entre elles par des canaux artificiels, que le Souverain du pays avait fait creuser et rendus accessibles aux vaisseaux de grand tonnage.

La première de ces merveilleuses cités, dont les majestueuses ruines étonnent encore les savants qui les disputent à la poussière des siècles, Babylone, était parvenue à un tel degré de puissance et de prospérité par son commerce avec les peuples qui l'avoisinaient, qu'à la chute de l'empire d'Assyrie, au septième siècle avant notre ère, et longtemps encore après, elle demeura la *Reine des nations*, disent Perrot et Chifflet, dans leur *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Alexandre-le-Grand eut un instant l'idée d'en faire la capitale de son empire.

La situation lui assurait une grande supériorité sur toute la contrée environnante. L'Euphrate, qui baignait ses murailles, touchait, en effet, à quelques milles au-dessus à la Syrie; pénétrait dans l'Asie Mineure par une de ses branches; arrosait l'Arménie par quelques autres et pouvait ainsi recevoir les produits des pays qui bordaient le Pont-Euxin. Au-dessous de la ville, ce fleuve communiquait avec l'Océan et conduisait par un cours facile et rapide au golfe Persique, dont la navigation sûre et tranquille la mettait en rapport direct avec la mer des Indes.

L'Euphrate et le Tigre étaient les deux voies naturelles du commerce de l'Assyrie et leur utilisation avait été augmentée par d'intelligents travaux de canalisation qui, en les reliant entre eux, avaient supprimé les transbordements toujours onéreux et difficiles, et rendu la circulation des produits plus rapide. Ces canaux étaient assez larges et profonds pour porter des navires de fort tonnage. C'étaient sur leurs cours rapides que les matelots babyloniens dirigeaient des barques légères chargées des marchandises destinées aux entrepôts de la grande ville. Ces barques, au dire d'Hérodote, étaient circulaires, avaient la forme de boucliers,

étaient faites de baguettes de saule couvertes extérieurement de peaux apprêtées. Leurs chargements consistaient en marchandises diverses et surtout en vases de terre pleins de vin de palmier.

Chaque barque était montée par deux hommes. Leurs proportions différaient suivant l'usage auquel elles étaient destinées. Les plus grandes recevaient une cargaison d'un poids considérable. Toutes portaient un âne ou plusieurs ânes suivant leur grandeur. A quoi bon cet animal ici, dirait-on peut-être? Nous allons le voir.

Lorsque les mariniers avaient débarqué leurs cargaisons à Babylone, ils vendaient à l'encan les roseaux et la carcasse de leurs barques, puis ils chargeaient les peaux qui les revêtaient sur les ânes, et s'en retournaient ainsi par terre en Arménie, où ils se remettaient à construire d'autres bateaux du même genre.

A côté de ces barques en cuir et à roseaux, on avait des radeaux ou *kaleks* composés de vingt rangs d'outrés gonflées et attachées à une espèce particulière de nattes de palmiers qu'on chargeait de pièces de bois, posées en travers et recouvertes de poutres qui formaient le pont du radeau. Ces kaleks remontaient jusqu'à Babylone les marchandises que les vaisseaux apportaient des extrémités du golfe Persique, et les déposaient dans les entrepôts qui, d'après Diodore de Sicile, étaient construits sur les bords du Tigre et de l'Euphrate.

Nous n'avons pas voulu marchander la place à la description de ces modes curieux et primitifs de transport et de navigation, que nous avons trouvés dans l'intéressant ouvrage d'Oppert : *Expédition scientifique en Mésopotamie*.

* *

Le trafic des villes assyriennes portait à la fois sur les produits de l'Orient et sur ceux de leur propre industrie. Tandis qu'elles recevaient des Indes des pierres précieuses et leurs autres marchandises renommées; de la Perse des étoffes de laine de grand prix; de l'Arabie et de l'Ethiopie les parfums, les épices, l'or, l'ivoire, l'ébène, le gré, la basalte, l'ambre gris qui servait à la fabrication des colliers, les talismans et les bijoux de toutes formes; de l'Arménie des vins dont Hérodote parlait avec faveur au cinquième siècle avant notre ère.



Ces villes expédiaient au loin des objets confectionnés par leurs manufactures dont le développement était aussi considérable que leur travail était parfait; des armes, des meubles, des bijoux, des amulettes, et surtout ces magnifiques tissus de laine et de lin si avidement recherchés par les étrangers; ces robes et ces tapis moëlleux dont la finesse et les vives couleurs ne pouvaient être égalées et qui ont gardé à travers les siècles un renom très justifié.

Les tapisseries occupaient à Babylone le premier rang parmi les principales industries. La fabrication en était réservée à Borsappa, petite ville située à proximité de la capitale. Cette fabrication occupait de nombreux ouvriers dont plusieurs étaient de véritables artistes. Ils possédaient un talent particulier pour préparer les modèles et combiner les couleurs; dans leurs superbes compositions entraient des figures humaines ou symboliques, des groupes d'animaux, des allégories religieuses et des fleurs; la finesse des broderies et la richesse des matières employées relevaient encore ces admirables produits. Bref, nous aurons donné une idée de la valeur de ces tapisseries babyloniennes lorsque nous aurons dit que, d'après Lucrèce et Plaute, elles tenaient la première place dans le luxe à jamais célèbre des familles patriciennes de Rome et dans les fêtes somptueuses données par les Césars. Métellus Scipion dépensa huit cent mille sesterces, soit 168,000 francs de notre monnaie, et Néron quatre millions de sesterces ou 840,000 francs, pour des tapisseries de Babylone.

A signaler également les chefs-d'œuvre de la métallurgie babylonienne, sans rivale dans le monde ancien. Cette industrie s'attachait surtout à la fabrication des armes et c'est à la supériorité de celles-ci que les auteurs de l'antiquité attribuent le succès des légions assyriennes. Les rares spécimens de ces armes qui restent encore dans les musées d'antiquités attestent la délicatesse, le bon goût et le fini de la damasquinerie dont la tradition, transmise d'âge en âge, a rendu Damas et Bagdad célèbres au moyen-âge et même bien plus tard encore.

Le commerce seul, d'après Strabon, avait porté Babylone à un tel degré de richesse et de prospérité qu'elle était devenue un objet d'admiration et d'envie de tous les peuples. Babylone possédait des comptoirs et des colonies jusque dans les régions de l'Indus. Parmi ces dernières, une des plus importantes était Gerrha, ancienne station de Chaldéens, qui servait d'entrepôt aux perles

du golfe Persique et aux magnifiques plantations de l'île de Tyros ; les unes et les autres donnaient lieu à de grandes transactions commerciales.

Au temps de sa splendeur, Babylone était reliée aux différents pays qui l'approvisionnaient de leurs produits par des routes larges et belles auxquelles elle servait de jonction. Une de ces routes se dirigeait vers le nord, passait par Ecbatane, capitale de la Médie, et, de là se partageait entre deux chemins dont l'un conduisait vers la Bactriane, au nord, et l'autre vers l'Inde, au sud, jusqu'au confluent du Gange et du Jamonès ou Yamouna, aujourd'hui le Djomnah.

Une autre voie mettait Babylone en relation avec les rives de la Méditerranée, une autre, enfin, gagnait Suse, franchissait l'Euphrate, se rendait en Phrygie et aboutissait à Sardes, dans la Lydie. Hérodote affirme que sur cette route, il y avait des maisons royales ou stations qui servaient à loger les voyageurs avec toute leur suite. C'étaient les caravansérails de nos jours ; de Sardes à Suse, il y en avait onze cents.

Ces superbes et longues routes commerciales, restées à jamais célèbres, sont demeurées comme modèles, même lorsque des siècles après les peuples de l'Europe commençaient à construire celles qui devaient faciliter leurs communications et leurs transports ; on sera d'accord avec nous pour dire qu'elles méritaient d'être signalées.

* * *

L'intérêt qui s'attache à ce qui précède, nous fait en quelque sorte un devoir de continuer cette revue à des pays et des peuples non moins méritants que les précédents. Nous continuons donc par la Perse.

La place considérable que ce grand et beau pays a tenue dans le monde antique, ne permet pas de douter qu'il ait entretenu un mouvement commercial important. Les découvertes archéologiques des trente dernières années dans les contrées de cet empire, prouvent que le courant transactionnel a eu, à l'époque de Darius, une grande intensité. Les ruines trouvées à Suse constatent un degré de civilisation très avancé, dès les temps les plus reculés, et un luxe d'ornementation et d'ameublement que peuvent seuls expliquer une industrie perfectionnée et un commerce prospère avec des pays déjà bien outillés par de grandes relations internationales.



La proximité de l'Inde, dont une partie demeura soumise pendant une période assez longue aux souverains de la Perse, faisait, d'ailleurs, de ce pays un intermédiaire naturel, des peuples du nord de l'Asie et du bassin de la Méditerranée pour l'achat des produits que les régions mystérieuses de l'Asie centrale récelaient. La Bactriane et la Sogdiane, deux des principales satrapies de la Perse, étaient le centre d'affaires importantes et avaient provoqué la création de grandes cités où s'accumulaient les marchandises de toutes les contrées voisines et au sein desquelles se donnaient rendez-vous les trafiquants du monde connu.

Les transactions commerciales de la Perse, avec les peuples voisins, portaient principalement sur les objets d'origine indienne que les négociants recevaient directement et qu'ils échangeaient contre des produits de son sol ou de leur industrie. Les artisans persans rivalisaient de goût et d'habileté avec ceux de l'Assyrie signalés plus haut. Leurs tapis, jusqu'à nos jours, ont gardé une réputation méritée ; alors comme aujourd'hui ils étaient l'objet d'un grand commerce ; les tissus, de même que les dessins, étaient fort appréciés. A notre Exposition internationale de 1897 à Bruxelles, la Perse était luxueusement représentée par ses principales industries ; chacun a pu se rendre compte de l'exactitude de ce qui précède. La mosaïque, l'émail et les meubles de prix constituaient alors, comme de notre temps, une des branches de commerce les plus importantes et les plus lucratives. Les palais de Persépolis, les fresques et les reliefs des temples et des habitations seigneuriales, les motifs des propylées de Xerxès à Persépolis, — on en a vu un superbe spécimen à la susdite Exposition internationale — ne laissent aucun doute sur l'état avancé, aux temps anciens, de la civilisation, de l'industrie, du commerce et des arts de la Perse.

Les relations économiques des Persans avec les autres peuples de l'Asie, étaient des plus actives, et les Arabes leur servaient, comme aux Assyriens et aux Lydiens, d'intermédiaires et de courtiers pour le transport et l'échange de leurs marchandises dans la partie de l'Europe le plus directement en rapport avec eux.

*
* * *

Nous abordons en Egypte, le pays des pyramides, des momies, des trésors archéologiques, dont l'histoire remonte à la plus haute

antiquité et qui eut, comme les pays précédents, son heure de prospérité commerciale, avec laquelle contraste si malheureusement sa situation économique actuelle.

Placée en face de l'Europe au point d'intersection des deux grands continents asiatique et africain, baignée, d'un côté, par la Méditerranée, qui était autrefois la grande route commerciale des nations civilisées de l'Occident, et de l'autre côté, par la mer Rouge qui menait aux Indes, l'Egypte devait naturellement concentrer entre ses mains la majeure partie du trafic de l'antiquité.

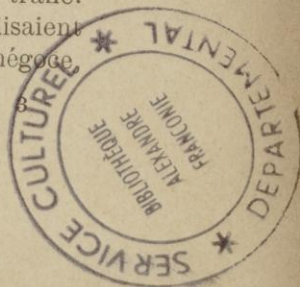
Au Nord, elle avait la Méditerranée qui lui donnait tout le trafic de l'Asie Occidentale et de toute l'Europe; au Levant, la Syrie lui fournissait par ses caravanes, les marchandises de l'Orient. La mer Rouge, qui joignait l'Egypte du côté du levant, lui ouvrait les mers du Midi, toutes les côtes de l'Arabie, de la Perse et des Indes, ainsi que de l'Afrique tant orientale qu'occidentale.

Comme on le voit, vaste était le champ offert à l'activité des habitants de ce pays; mais les Egyptiens se réservaient particulièrement le trafic de l'Orient par la mer Rouge, et laissaient aux Phéniciens le soin d'exploiter l'Occident.

L'agriculture, comme aujourd'hui encore, constituait, à cette époque lointaine, la principale richesse des Egyptiens. Chaque année, ils expédiaient des quantités énormes de blé de chanvre qui formaient l'élément presque unique de leur culture, et dont l'existence d'un vaste réseau de canaux, alimentés par les eaux du Nil, facilitait leur transport. Ils possédaient une flotte marchande que certains auteurs évaluent à quatre cents vaisseaux, et un port très bien outillé, celui de Bérénice, sur la mer Rouge.

Les Egyptiens portaient dans les Indes des étoffes de soie, du fer, du plomb, du cuivre et de l'argent; ils tiraient de la Palestine, du baume, l'huile d'olives et le miel; de l'Arabie et de l'Inde l'ivoire, l'ébène, l'écaille, les soieries, les perles, les épices, les drogues variées, des parfums, à l'aide desquels ils embaumaient leurs morts, et surtout l'encens qu'ils recherchaient avec sollicitude pour les temples des dieux et les palais des rois.

Ce courant de transactions extérieures était alors entretenu exclusivement par des étrangers. Le caractère et les mœurs des Egyptiens ne se prêtaient pas, en effet, aux exigences du trafic. Pays de culte où les préjugés de naissance ou de race interdisaient tout travail manuel, toute entreprise industrielle et tout négoce.



l'Égypte, se bornait à récolter les fruits de la terre, et abandonnait, aux classes serviles et aux étrangers, les occupations qui réclamaient un effort ou qui lui paraissaient humiliantes. La prospérité et les richesses acquises quand même malgré cet absurde système, ne tardèrent cependant pas à être compromises, quand ceux qui faisaient ce que les Égyptiens auraient dû faire eux-mêmes, s'emparèrent, ce qui était à prévoir, du monopole des approvisionnements, des transports, en un mot, de tout le mouvement commercial.

Oui, c'étaient des étrangers qui conduisaient les flottes des Égyptiens, c'étaient des étrangers qui apportaient les produits de l'Orient sur les marchés égyptiens, et, lorsqu'ils crurent leur heure arrivée, les étrangers se rendaient maîtres de tout ce qui constituait la fortune économique de l'Égypte. A tant de siècles de distance, la situation était-elle changée ? Hélas, non, car les étrangers — non plus ceux de la Phénicie et de l'Arabie, mais ceux de l'Europe, — ne parlent-ils pas, pour résoudre la question économique et financière de ce pays, de mettre l'Égypte en tutelle ?

* * *

Thèbes et Memphis, cités justement célèbres par leurs monuments, par leur opulence et leurs richesses, étaient les deux centres auxquels aboutissaient les caravanes.

Thèbes, la capitale politique et religieuse de l'Égypte à cette époque, était aussi la ville la plus commerçante et la plus fréquentée du pays. Sa situation topographique était merveilleuse : au point central de la Méditerranée, de la mer Rouge et de l'Éthiopie, et cette heureuse situation en faisait l'entrepôt nécessaire de tous les arrivages de ces diverses contrées.

Nous ferons observer que le commerce de l'Égypte ne prit une réelle importance qu'après la destruction de l'empire de Darius par Alexandre-le-Grand. Celui-ci fit donner une activité, inconnue jusqu'alors, aux transactions, mit sur le même pied le trafic terrestre et maritime ; et, pour consolider son œuvre, il fit bâtir Alexandrie qui devint bientôt la cité la plus importante du monde antique.

Mais il est temps d'imposer des limites à cette étude des grandes métropoles de l'antiquité, sinon notre ouvrage aura des propor-

tions énormes et on osera à peine l'aborder. Traversons donc une immense espace de siècles et arrêtons-nous sur les bords de l'Hudson, de la Tamise et de la Seine, au milieu des rugissements de la vapeur et de l'éblouissante lumière électrique, parmi un peuple d'ouvriers qui, tour à tour, charge ou décharge toutes les richesses commerciales du monde.

* * *

Là se dressent, fières de leurs populations, de leurs commerces, de leurs industries, de leurs institutions, de leurs progrès et de leurs monuments, New-York, Londres et Paris; vingt autres métropoles devraient être citées; elles seules suffisent pour ce que nous avons à dire. Malgré leur importance et leur grandeur, malgré l'ambitieuse comparaison que certains essaient d'établir, les métropoles des temps anciens, incomparables colosses, qui trahissent leur fortune et leur majesté jusque dans leurs ruines poudreuses, gardent le premier rang.

L'homme et la nature font, défont et refont sans cesse leur incessant travail, rien n'est éternel; et lorsque nous croyons, grâce à une douce illusion, à une flattante erreur, avoir créé, érigé, organisé quelque chose de grand, l'histoire, ses annales à la main, nous dit qu'il y a des siècles, d'autres ont fait mieux que nous. Et à côté d'elle, l'expérience séculaire se lève et nous dit qu'un jour viendra où New-York, Chicago la merveilleuse, Londres et Paris auront inévitablement le même sort que Babylone, Thèbes, Memphis et Palmyre. Lorsque l'étrange phénomène de concentration, d'attraction de tous les hommes sur le même point donné d'un territoire, phénomène qui préside à la formation des grandes métropoles, aura produit tout son effet, le phénomène inverse aura lieu. Soit que les campagnes aient perdu par là insensiblement en ces lieux de leur fertilité native, soit que la géologie, la géographie ou la politique aient modifié peu à peu un état de choses que l'histoire enseigne n'avoir été jamais nulle point éternel, les hommes disparaîtront un jour de toutes ces immenses et populeuses cités pour se porter ailleurs, pour aller fertiliser d'autres contrées actuellement inaccessibles ou désertes et de nouvelles métropoles surgiront.

Pour que de telles révolutions aient lieu, il faut une minute à l'horloge des siècles. Pour l'Angleterre, pour ne citer qu'un exemple, on peut déjà prévoir à quel signe certain la décadence com-



mencera. Quand les houillères britanniques seront totalement épuisées, ces houillères qui fournissent aujourd'hui la moitié du charbon que consomme le monde entier, 150 millions de tonnes sur 300 millions, ces houillères qui alimentent si économiquement les manufactures et la marine marchande de la Grande-Bretagne, quand ces houillères seront épuisées, demandez à ce pays ce qu'il adviendra de lui ?

Ce phénomène d'épuisement souterrain peut se produire dans deux siècles, disent les uns, dans cinq, disent les autres. Il importe peu, il est prévu, il aura lieu, quelque loin qu'on en rejette la date, et à ce moment là, les Etats-Unis d'Amérique, vingt fois plus riche en houille que l'Angleterre, auront à peine entamé leurs trésors.

L'Angleterre déjà s'inquiète de ces pronostics et, à plusieurs reprises, il y a quelques années, elle a fait sonder ses noirs domaines et en a fait dresser un inventaire détaillé.

Et le rôle de l'électricité, vous l'oubliez donc ? Non, nous ne l'oublions certainement pas. N'importe sa puissance, jamais l'électricité ne pourra dédommager l'Angleterre de la perte de ces houillères qui lui rapportent chaque année plus de trois milliards de francs, y compris le fret de retour de ses navires chargés de charbon.

Après cette excursion dans les domaines commerciaux des temps anciens, continuons notre coup-d'œil sur les colonies à travers des siècles.



Colonies des temps anciens.

Si nous parcourons les annales de l'antiquité, nous trouvons que les colonies s'y présentent sous trois catégories différentes; d'abord les colonies ayant pour but principal le trafic; telles étaient les colonies des Phocéens et des Phéniciens, en partie celles des Carthaginois; ensuite, les colonies fondées par la nécessité de l'émigration, les colonies des Grecs, par exemple; enfin, les colonies revêtant un caractère politique et militaire, telles étaient les colonies créées par les Romains.

COLONIES PHOCÉENNES.

Parmi les Grecs dont les colonies sont restées célèbres, et à bien juste titre, ce furent les Phocéens qui, les premiers, entreprirent de longs voyages sur mer. Successivement ils parcoururent la mer Adriatique, l'Italie centrale, l'Espagne et la Gaule; ils y fondèrent de nombreuses colonies qui acquièrent, en peu de temps, une puissance commerciale considérable. D'après Hérodote, les Phocéens, attaqués par Harpagus, ne purent se défendre contre les forces supérieures qui les assaillaient et furent obligés de quitter Phocée, ville dont le trafic jouissait d'une certaine renommée. Les uns se rendirent, avec leurs femmes, leurs enfants et ce qu'ils possédaient, à Alolie, une de leurs colonies; les autres se retirèrent à Cyrnos (la Corse de nos jours), mais, pourchassés par les Carthaginois et les Tyriens, ils durent se réfugier, en se divisant, en Italie, en Espagne et sur la côte méridionale de la Gaule. Partout, ils fondèrent des villes dont la plus importante était Massilia, aujourd'hui Marseille.

COLONIES PHÉNICIENNES.

Si nous exceptons quelques colonies de la Phénicie qui durent leur fondation à des émigrés quittant leurs anciens pénates pour des motifs politiques ou à cause de la population trop dense, toutes les autres furent créées dans un but commercial. Tyr, dont la célébrité s'est transmise de siècle en siècle, étendait ses entreprises coloniales le long des côtes de la Méditerranée; Chypre, Rhodes, les Sparades, la Crète et une partie des Cyclades, devinrent, tour à tour, ses dépendances. Bientôt les Phéniciens, encouragés par leurs succès, abordèrent dans l'Asie Mineure et y jetèrent les fondements de Pronottos et de Bithymienne. En Sicile, en Sardaigne et dans les îles Baléares, leur colonisation fut peu importante. En Espagne, par contre, leurs colonies étaient fort nombreuses; quelques auteurs anciens prétendent qu'il y en avait plus de deux cents, parmi lesquelles ils citent, comme méritant une mention spéciale: Godès, Hispoli, Tortessus, Malaca et Tartija. Sur la côte centrale de l'Afrique, leur nombre n'était pas moins considérable; citons, entre autre, Carthage, Adromète, Utique, les deux Leptis, Tysdros. Carthage, dont nous aurons souvent à parler, dut sa fondation à des émigrés politiques.

En Grèce, les colonies fondées par les Phéniciens n'avaient qu'une population restreinte y occupant des ports de relâche et des entrepôts pour l'échange des produits exotiques contre les marchandises des indigènes.

Si nous passons en Espagne, fameuse à cette époque par ses richesses souterraines, nous y trouvons les Phéniciens, non seulement s'adonnant au commerce, mais exploitant avec activité les mines de leurs possessions.

Leur trafic devenant de plus en plus considérable, ils fondèrent de nombreux comptoirs en Asie dans les environs des golfes Persique et Arabique et jusque sur les côtes de la mer des Indes.

On comprend qu'en présence de cette vaste colonisation qui embrassait tant de pays, et de leurs relations commerciales s'agrandissant sans cesse, les Phéniciens devaient soigner leurs moyens de navigation. Ils leur donnèrent la plus grande extension afin de pouvoir desservir leurs colonies commerciales de l'Asie, de la Méditerranée, des rivages occidentaux de l'Europe et de l'Afrique.

Arrivées à une grande prospérité et à la maturité de leur âge, toutes ces colonies se déclarèrent indépendantes ou tombèrent sous la puissance de peuples étrangers. C'était inévitable parce que la mère-patrie n'avait ni les forces nécessaires pour les tenir sous son empire, ni des institutions politiques assez habiles pour éviter, ou du moins pour ajourner, le plus longtemps possible, cette séparation ou cette conquête. D'ailleurs, Tyr était à une distance trop grande des divers territoires de son empire colonial pour pouvoir les gouverner et les administrer comme ses intérêts l'exigeaient.

Grâce aux Phéniciens, le monde antique eut son unité. Grâce à eux, les peuples, se mettant en contact autrement que pour la guerre, politiquement, matériellement, et même moralement, étaient en précieux progrès.

Les peuples, rapprochés par les intérêts du commerce, oublièrent leurs querelles et leurs antipathies d'autrefois ; de leurs constants rapports naquirent d'autres habitudes, des vues nouvelles ; la civilisation progressa. Aussi, l'histoire reconnaissante et juste, place-t-elle les Phéniciens parmi les premiers bienfaiteurs du genre humain. Abordant à tous les rivages, non pour conquérir ou détruire, mais pour y apporter l'abondance et la vie, leur influence sur la civilisation des peuples fut immense.



COLONIES CARTHAGINOISES.

A la fois conquérante et commerçante, la république de Carthage est un des phénomènes les plus remarquables; malheureusement, nous ne connaissons son histoire que d'une manière très imparfaite. Nombreux sont les écrivains qui ont parlé de cette célèbre république; mais nous ne trouvons parmi eux aucun contemporain, tous ceux qui ont écrit vivaient après sa chute.

La fondation et l'histoire primitive de Carthage, comme tous les événements d'une grande importance qui remontent à une haute antiquité, se trouvent déguisées sous des fables conservées par une longue tradition. Cependant, il résulte de celles-ci, embellies par le charme de la poésie de Virgile, que les troubles politiques qui s'élevèrent dans Tyr, occasionnèrent une grande émigration du parti des mécontents qui se dirigea vers la côte septentrionale de l'Afrique, où déjà d'autres villes phéniciennes avaient été bâties, et obtint des indigènes, moyennant un tribut annuel, d'y construire une ville dans un endroit très heureusement choisi.

Dans l'espace de moins d'un demi siècle, Carthage, devenue puissante et prospère, parvint à s'emparer d'une grande étendue de territoires dans son voisinage et de possessions encore plus considérables au loin. Elle asservit les indigènes; elle envoya parmi ces peuples barbares des colonies de ses citoyens qui, se mêlant insensiblement avec eux, les accoutumèrent à la culture des terres et des demeures fixes. Les habitants de ce pays fertile qui s'étendait jusqu'à la grande Syrte, dans le sud, étaient tous sujets de Carthage. Les historiens les nommaient Liby-Phéniciens.

Quoique Carthage conservât une espèce de supériorité sur l'Utique et sur les autres anciennes colonies phéniciennes de la côte septen-

trionale de l'Afrique, cependant elle ne s'arrogeait pas sur elles un pouvoir arbitraire; elle était plutôt à la tête d'une ligue qui unissait toutes ces colonies entre-elles.

* * *

Après une victoire remportée sur Cyrène, grande colonie grecque, les Carthaginois obtinrent tout le territoire compris entre les Syrtes. Ce grand territoire était habité par un peuple nomade, dont le commerce avec l'intérieur de l'Afrique était d'une importance des plus considérables pour Carthage.

Ce fut surtout sur des îles que cette république s'efforça d'étendre sa domination hors de l'Afrique, parce qu'elle pouvait plus facilement les défendre avec ses navires. Elle conquit la Sardaigne qui fut la plus précieuse de ses colonies; les Baléares, Malte et d'autres petites îles, et peut-être même la Corse. Elle s'empara, en outre, d'une partie de la Sicile; enfin, il paraît que les Canaries et Madère lui ont appartenu.

D'un autre côté, elle établit des villes, des comptoirs et des forts sur le continent, soit en Espagne, soit sur la côte occidentale de l'Afrique. Elle ne formait que des colonies dont la faiblesse les tint constamment dans la dépendance de la métropole.

* * *

L'époque de la splendeur de Carthage répond à celle où Cyrus, Cambyse et Darius régnèrent sur la Perse. Les Carthaginois commencèrent dès lors à entretenir des relations avec cette monarchie (550-480 av. J. C.). C'est aussi dans cette période que tombe l'établissement de leurs colonies au-delà des colonnes d'Hereule, sur la côte d'Afrique, par Hannon, et sur celles d'Espagne, par Himilcon. A ce temps appartient également le premier traité de commerce qu'ils conclurent avec Rome, et par lequel on voit qu'ils étaient déjà maîtres de la Sardaigne, de la côte d'Afrique et d'une partie de Sicile.

Pour conserver ces conquêtes, il fallut équiper des flottes considérables et entretenir des armées nombreuses; celles-ci se composaient en grande partie de troupes mercenaires; la moitié de l'Afrique et de l'Europe contribuait à leur recrutement.



employait comme matelots une foule d'esclaves qui vraisemblablement appartenaient à l'Etat.

* * *

Carthage aspirait à s'approprier le monopole du commerce de l'Occident ; c'est pourquoi elle prévenait l'agrandissement de ses colonies et prenait soin d'écarter les étrangers de tous les endroits où s'étendait son négoce. Celui qu'elle faisait par terre avait lieu par des caravanes, surtout à l'aide des peuples nomades voisins de la grande Syrte. Les Carthaginois allaient ainsi à l'Est de l'Égypte et dans l'Ammonium et les autres oasis, au Sud, dans le pays des Garamantes, et plus avant encore dans l'intérieur de l'Afrique. Le commerce maritime était fondé principalement sur les colonies ; il s'arrêtait le long des côtes de la Méditerranée aux limites septentrionales de l'Espagne où les Carthaginois rencontrèrent les Marseillais, non moins qu'eux jaloux de leur trafic. Hors de la Méditerranée, ils allaient, d'un côté, jusqu'aux rives brumeuses de la Bretagne ; de l'autre, jusqu'aux plages brûlantes de la Guinée.

Le succès des Carthaginois leur inspirèrent en 480 avant J.-C. la pensée de se rendre maîtres de toute la Sicile, dont l'inépuisable fertilité les tentait sans cesse. Leur première tentative de subjuguier cette île fut une suite de l'alliance qu'ils conclurent avec Xercès I^{er}. A la suite d'une invasion à la fois en Sicile et en Grèce, ils furent battus, payèrent 2,000 talents d'argent, puis, durant soixante-dix ans, ne se mêlèrent plus des affaires de la Sicile ; pendant cette période leur domination s'étendit en Afrique par leurs guerres avec les indigènes.

* * *

Denys, tyran de Syracuse, et ses successeurs caressaient constamment le projet de subjuguier toute la Sicile. Des guerres sanglantes éclatèrent entre eux et les Carthaginois avides d'avoir la possession de l'île. Les hostilités ne cessèrent pendant quelques temps que pour recommencer ensuite avec plus de vigueur ; Carthage sacrifiait armée sur armée. Peu lui importait l'existence de cent mille barbares de plus ou de moins, tant qu'il s'en trouvât d'autres qui ne demandaient pas mieux que de se vendre, et tant qu'il lui restait de l'or pour les acheter. Les conditions de la

dernière paix furent que chacun conserverait ce qu'il possédait auparavant. Les Carthaginois dominaient alors à peu près sur le tiers de l'île. Plus tard, la guerre qu'ils soutinrent contre Pyrrhus augmenta encore leur prépondérance en Sicile.

Probablement, ils auraient fini par retirer le fruit de leur opiniâtreté et de leur adresse à profiter des circonstances pour atteindre leur but, si ces mêmes circonstances n'avaient pas semé entre eux et les Romains le germe des guerres qui éclatèrent ensuite. Les Carthaginois vaincus furent forcés d'évacuer la Sicile et les îles voisines, la plus superbe partie de leur domaine colonial, et de payer aux Romains, durant dix ans, une contribution de guerre de 2,200 talents. La situation financière de Carthage devint mauvaise ; ne pouvait plus payer les troupes mercenaires ; excité, par celles-ci, le peuple se révolta et la guerre civile éclata. La révolte s'étendit jusqu'en Sardaigne et entraîna la perte de cette île si importante ; les Romains s'en emparèrent.

Les Carthaginois cherchèrent alors dans la conquête totale de l'Espagne une compensation à la perte de la Sicile et de la Sardaigne. On espérait que les mines d'or de cette péninsule offriraient les moyens de renouveler la guerre avec Rome.

Ils réussirent à assujettir l'Espagne jusqu'à l'Ebre, soit par la force des armes, soit par des traités. Cette situation ne dura guère que jusqu'à ce que les Romains portèrent la guerre en Espagne et obligèrent les Carthaginois, par un dur traité de paix, à se contenter de leur territoire, à leur livrer leurs bâtiments de guerre, à l'exception de dix trirèmes, et de payer dix mille talents à des époques fixés.

Carthage, ainsi privée de ses possessions hors d'Afrique et de ses flottes, ne fut plus qu'une république commerçante dont l'existence dépendait du bon vouloir de Rome. La décadence fut rapide ; Rome voulut la destruction complète de Carthage ; elle l'obtint en 146 avant J. C. et son territoire fut réduit en province romaine sous le nom d'Afrique.

Ainsi finit cette célèbre république, marchande par inclination, guerrière par nécessité de se défendre et par le désir d'étendre son commerce. Celui-ci était à proprement parler l'occupation ordinaire des Carthaginois, l'objet principal de leur ambition. Les plus considérables d'entre eux ne dédaignaient pas de faire le négoce ; malgré leurs richesses, ils s'y appliquaient comme les plus modestes



citoyens. C'est ainsi qu'ils disputèrent aux Romains l'empire de la mer et qu'ils élevèrent leur république à une haute prospérité. Rome jalouse ne put les assujettir et les subjuguier qu'en leur enlevant les grandes ressources de leur commerce.



COLONIES GRECQUES.

Parmi les peuples colonisateurs, les Grecs occupaient le premier rang, non seulement à cause de l'ancienneté et de l'importance de leurs colonies, mais aussi à cause de la gloire acquise par leurs armes, par la sagesse de leurs lois, par les sciences et les arts élevés à une si haute perfection qu'aujourd'hui encore ils nous servent de modèles.

Devant son origine à un établissement commercial, ce que nous nommons un comptoir, formé par les Phéniciens, la Grèce se borna longtemps à propager son commerce et celui de sa métropole par des établissements pareils sur les côtes du Péloponèse, de l'Attique, de la Béotie, de la Thessalie, sur celles de l'Asie Mineure et dans quelques îles.

Comme elle était devenue très puissante et que les Phéniciens mêmes n'avaient pas une population proportionnée à l'étendue de leurs entreprises coloniales, les moyens pacifiques durent être pendant longtemps les seuls dont on fit usage, les Grecs, d'ailleurs, en conservèrent, en général, l'habitude, car ils eurent rarement recours aux armes pour s'établir dans les pays où ils allèrent.

On voit, d'après cela, que l'histoire des premiers siècles de la Grèce ne pouvait offrir aucun de ces événements politiques ou militaires qui excitent si vivement la curiosité par l'intérêt qu'on a l'habitude d'y attacher.

Mais cet état de paix, s'il est plus ou moins stérile pour ceux qui ne cherchent dans l'histoire des peuples que les émotions des champs de bataille ou des querelles politiques, n'en est pas moins le plus favorable au développement de la prospérité de l'espèce humaine, à l'accroissement de la population, à l'expansion du com-

merce et de l'industrie, ainsi qu'aux progrès intellectuels. Aussi voyons-nous que, dès le sixième siècle avant J.-C., ou environ soixante ans avant la guerre de Troie, la Grèce européenne se trouva si peuplée qu'elle fut obligée de chercher des moyens pour remédier à l'excès de sa population. Ce fut alors que les Argonautes entreprirent leur célèbre expédition, dont le but était d'affranchir le commerce du Pont-Euxin des entraves de diverses nations barbares qui habitaient les bords et même de quelques peuplades grecques à qui le voisinage des barbares avait fait perdre presque toute idée de civilisation. Comme la Grèce européenne est, en général, peu fertile, et que la population s'augmentait avec une rapidité prodigieuse, les habitants avaient reconnu toute l'importance du commerce du Pont-Euxin, entouré, ainsi que la Propontide, de contrées fertiles en denrées de toutes espèces, et ils avaient cherché à s'assurer ce commerce par l'établissement de plusieurs colonies. Troie, presque à l'entrée de l'Hellespont, Parcote, Sestos, Abydos, Cyzique, Doseylée et Salmydesse dans la Propontide, l'Etat des Mariadyniens sur les bords du Pont-Euxin même et encore d'autres villes offraient aux vaisseaux de commerce des ports où ils venaient charger les grains, les bois, les cuirs, les laines et les autres productions de ces fertiles contrées.

* * *

Comme on le comprendra facilement, nous ne pouvons dans cette étude nous arrêter aux temps fabuleux de la Grèce; aucun peuple n'a relevé par plus de fictions l'obscurité de son origine; les traditions premières sont comme une légende de dieux qu'adorèrent si longtemps les nations païennes, et qui ne sont autres, pour la plupart, que les héros déifiés, plusieurs siècles auparavant, par Thèbes, Saïs, Syeane et Memphis. La certitude historique de la Grèce ne remonte guère au delà du sixième siècle avant notre ère, nous venons d'en dire un mot. Partagée alors entre quatre républiques, Sparte, Athènes, Thèbes et Corinthe, qui depuis longtemps se disputaient la prééminence, elle s'agrandit progressivement par la conquête, et, vers 450 avant J. C., elle était parvenue au plus haut degré de sa splendeur par la lutte héroïque qu'elle soutint durant plus de cinquante ans contre les rois de Perse, Darius, Xercès et Artaxercès.

* * *

On peut attribuer, à trois causes principales les grands mouvements d'émigration que nous rencontrons à certaines époques de leur histoire : d'abord, aux invasions étrangères qui chassèrent du sol natal grand nombre de Grecs ; ensuite, à l'exode volontaire, suite de révolutions intestines ; enfin, à une population beaucoup trop grande pour les limites du territoire.

A ces causes, nous pourrions en ajouter d'autres : le désir inné chez les Grecs de tenter l'aventure, l'ambition des chefs, les maladies contagieuses fréquentes, les oracles imposteurs, aussi les besoins du commerce ont ajouté les uns et les autres de nouveaux pays à la Grèce et introduit dans le droit de nouvelles lois.

Nous les voyons d'abord se diriger vers les côtes de la Macédoine et de la Thrace jusqu'à Byzance (aujourd'hui Constantinople), puis, nous les voyons s'acheminer vers l'Asie Mineure depuis l'Hellespont jusqu'aux frontières de la Cilicie et vers plusieurs îles de l'Archipel.

Les Grecs possédaient dans l'Asie Mineure des colonies ayant chacune plusieurs villes toutes rattachées entre-elles par un lien fédératif. Au nord se trouvaient les colonies d'origine éolienne, ayant pour ville principale Mytilène ; au sud, les colonies d'origine dorienne ; au centre, celles d'origine ionienne. Ces dernières étaient les plus importantes et les plus célèbres ; en effet, il suffit de citer les villes de Milet, de Phocée et d'Ephèse, ainsi que les îles de Chios, de Lesbos, de Samos, de Coreyre (aujourd'hui Corfou), Céphalène, et Jacinthe (actuellement Céphalonie et Zante), Ithaque, Dulichie, Cythère ; Ege et Salamine dans le golfe de Surène ; entre la Grèce et l'Asie, les Sparades, les Cyclades, dont les plus connues sont Andros, Delos et Paros, célèbre par ses marbres ; dans la mer Egée, l'Eubée (maintenant Négrepont) ; vers le septentrion, Segros, Lanmos (aujourd'hui Stalimène), Samothrace ; puis l'île de Crète ou de Candie.

La plupart des noms que nous venons de citer nous disent assez que c'est dans les colonies grecques, bien plus que sur le sol de la mère-patrie, que la civilisation se développa le plus heureusement. En effet, n'est-ce pas là que nous rencontrons les poètes, les philosophes et les artistes dont les noms ont illustré la Grèce ?

Aux beaux domaines coloniaux de l'Asie Mineure, de la Macédoine et de la Thrace, les Grecs voulurent bientôt en ajouter d'autres. A cet effet, ils se répandirent dans la Sicile, dans l'Italie méridio-

nale qui devint pour eux une autre Grèce, puis dans la Gaule et dans l'Ibérie. Peu après, nous rencontrons ces infatigables colonisateurs en Lydie et en Égypte.

Il est à remarquer que presque toutes les colonies grecques étaient assez populeuses et assez fortes pour pouvoir se gouverner elles-mêmes et se déclarer indépendantes dès leur fondation. Leur rapide prospérité fut due, en grande partie, à cette indépendance, aux larges principes de liberté d'action qui caractérisaient toutes leurs entreprises. Grâce à cette organisation intelligente, Syracuse, Smyrne, Rhodes, Ephèse, Cos, Tarente, Massala et Cyrène s'élevèrent à un haut degré de puissance et de richesse ; la ville de Milet avait quatre ports et possédait plus de cent vaisseaux qui sillonnaient toutes les mers.

Libres, riches et puissantes, gouvernées avec autant de sagesse que d'habileté, les colonies grecques exercèrent une influence considérable sur la civilisation et même sur les institutions de la mère-patrie. Chez elles, l'égalité n'était pas un vain mot ; maîtres de leurs destinées, les colons n'avaient ni titres, ni privilèges ; tous devaient chercher leur existence dans le travail ; les rapports entre eux devenaient de jour en jour plus étroits ; ils avaient besoin les uns des autres. De ce travail et de ces relations, l'esprit du colon grec, déjà entreprenant de sa nature, reçut une heureuse impulsion d'audace pour les grandes entreprises.

* * *

Les Grecs tenaient des Phéniciens le goût de la navigation qui semblait inné chez eux. La mer était pour ainsi dire leur élément, car à peine eurent-ils formé un corps de nation que nous les voyons envoyer des colons dans l'île de Lesbos, dans l'Asie Mineure et dans presque toutes les îles.

Cet empressement à fonder des colonies est un autre trait de ressemblance non moins frappant entre les Grecs et les Phéniciens. Comme nous l'avons vu précédemment, l'existence de ces derniers dépendait surtout de leur commerce ; leur territoire, peu fertile et peu étendu, ne pouvait satisfaire à leurs besoins. Les Grecs, par contre, au début de leur colonisation, ne se préoccupaient guère du trafic ; c'était alors pour eux plutôt une affaire d'amour-propre que d'intérêt, car ils ne conservaient, en général,

que des droits honorifiques sur leurs colonies ; elles leur étaient plus à charge à cause des guerres dans lesquelles elles les entraînaient qu'elles ne leur étaient utiles pour les avantages matériels qu'ils en tiraient. Ce ne fut que plus tard, lorsqu'une flotte puissante leur permit de parcourir les mers en tous sens, qu'ils donnèrent carrière à l'esprit mercantile.

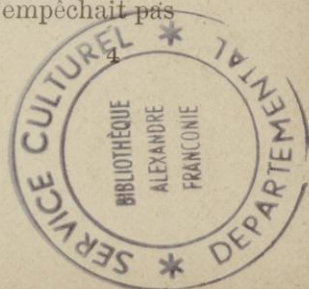
Quintus Curtius, liv. IV, chap. II, dit que les lois, d'après lesquelles se réglaient les rapports des colonies avec la métropole, étaient les mêmes chez les Grecs que chez les Phéniciens. Il nous est donc permis de présumer que le peuple le plus nouveau les avait empruntées au plus ancien.

Si nous consultons Hérodote, il nous apprend, liv. I, chap. I, que les Phéniciens allaient souvent porter à Argos, l'une des principales villes de l'ancienne Grèce, des marchandises de l'Assyrie et de l'Égypte. On peut en conclure que les Grecs fréquentaient également les ports phéniciens et que les deux peuples se réunissaient parfois pour des expéditions importantes.

Il nous semble, d'après cela, qu'il est assez probable que les premiers chefs de colonies qui vinrent dans la Grèce étaient Phéniciens. Quelques savants, et notamment de Sainte-Croix, pensent que ces premiers colonisateurs faisaient partie de ces Égyptiens qui furent chassés de leur pays par les Pasteurs. Or, ces Pasteurs, qui étaient eux mêmes des Phéniciens, durent commencer par s'emparer des ports et nous voyons effectivement dans Joseph, tome II, p. 445, qu'ils s'attachèrent principalement à fortifier Paluse ; on ne voit donc guère où les Égyptiens auraient pu s'embarquer ; d'ailleurs, où auraient-ils pris les vaisseaux, eux qui avaient la mer en horreur ? Lors même qu'ils auraient réussi à s'en emparer, ils n'avaient pas encore assez de connaissances dans l'art de la navigation pour pouvoir entreprendre un aussi long voyage.

* * *

Ce fut probablement dans le cours de quelques-uns de ces voyages qu'ils faisaient, dès les temps les plus reculés, en Italie pour le commerce, que les Phéniciens, ayant à leur tête Inachus, eurent l'idée de former un établissement dans le golfe qui précède immédiatement le promontoire Molée, si célèbre par ses tempêtes. Inachus n'était sans doute qu'un chef de marchands, ce qui n'empêchait pas



qu'il ne pût être d'une famille très distinguée, le commerce étant chez les Phéniciens comme chez les Carthaginois la profession la plus honorable.

Les habitants du pays, attirés par le trafic, se rassemblèrent bientôt autour de ce nouvel établissement, et cette réunion forma une ville, ou plutôt un bourg ou une colonie, qu'on nomma Argos, parce que le lieu où ils s'établirent était une vaste plaine, ce qui était la signification du mot *argos* dans le dialecte macédonien.

Dans leurs relations avec les Grecs, les Phéniciens renoncèrent à la barbare coutume d'immoler des victimes humaines à leurs divinités.

* * *

Les colonies grecques tenaient à la métropole par des liens pareils à ceux qui unissent les enfants à leur mère; elles avaient pour elles le même respect et la même déférence. Cet usage remontait à une très haute antiquité et, sans doute, les Grecs le tenaient des Phéniciens. On voit dans Diodore de Sicile, que les Carthaginois, sur le point de succomber dans une guerre contre Agathoclès, tyran de Syracuse, qui était venu les attaquer dans leur propre pays, attribuèrent leur malheur à la négligence avec laquelle ils remplissaient, depuis longtemps, leurs devoirs envers Tyr, leur métropole. Nous ferons remarquer que le chef de la métropole avait la prééminence sur les chefs de toutes les colonies. Il exerçait une espèce d'autorité paternelle, en vertu de laquelle, il cherchait à terminer les différends qui s'élevaient entre eux et parfois même, il employait la force pour faire respecter ses décisions.

La métropole protégeait ses colonies, qui, de leur côté, se faisaient un devoir de voler à son secours quand elle était attaquée. C'est d'elle qu'elles recevaient les magistrats, leurs généraux, leurs prêtres. Elles adoptaient et conservaient ses lois, ses usages et le culte de ses dieux. Tous les ans, elles envoyaient dans ses temples les prémices de leurs moissons. Ses citoyens avaient chez elles la première part dans la distribution des victimes, ainsi que les meilleures places dans les jeux et dans les assemblées publiques.

Tant de prérogatives, accordées à la métropole, étaient justement appréciées par celle-ci; son autorité restait douce et paternelle. On peut dire que les colonies étaient libres dans leur dépendance. Tel était l'esprit qui animait surtout Athènes, Lacédé-

me et Corinthe. Mais les mêmes causes qui, parmi les particuliers, éteignent parfois les sentiments de la nature, devaient naturellement parfois aussi jeter le trouble dans les populations de ces villes. La violation apparente ou réelle de leurs devoirs mutuels ne devint que trop souvent le prétexte ou le motif des guerres qui ont déchiré la Grèce.

La soumission aux lois de la métropole n'obligeait que les colons qui s'étaient expatriés par ordre ou avec le consentement de la métropole. Les autres, surtout ceux qui s'en allaient au loin, se bornaient souvent à ne conserver de la mère-patrie qu'un tendre souvenir.

Les Grecs adoptèrent partout le gouvernement monarchique, parce que ceux qui les policèrent n'en connaissaient pas d'autre et aussi parce qu'il est plus aisé de suivre les volontés d'un seul homme que celles de plusieurs chefs. En outre, ils croyaient sans doute que obéir et commander tout à la fois, être sujet et souverain, suppose trop de lumières et de combinaisons pour être aperçu dans l'enfance des peuples.

Les rois exerçaient les fonctions de pontife, de général et de juge. Leur puissance, qu'il transmettaient à leurs descendants, était très étendue, mais néanmoins tempérée par un conseil dont ils prenaient les avis et dont ils communiquaient les décisions à l'assemblée générale de la nation.

* * *

Plusieurs années avant le retour des Héraclides de leurs nombreuses expéditions, un mouvement extraordinaire d'émigration se produisit dans la Grèce. Un grand nombre de Grecs quittèrent leur patrie pour aller dans l'Asie-Mineure établir des colonies. Une population trop nombreuse et des événements politiques furent la cause de cet exode exceptionnel. Parmi les émigrants nous remarquons des Athéniens et des Ioniens; une grande partie de la jeunesse de Thèbes; les Phocéens, excepté ceux de Delphes; les Minyées d'Ochomène, les Abantes de l'Eubée; les Molusses, les Arcadiens et les Dryapes, dont beaucoup préférèrent s'expatrier que de rester soumis aux Doriens, leurs anciens ennemis.

Un certain nombre d'Epidauriens et de Pyliens de la Messénie se joignirent à eux. Tous ces divers corps se réunirent à Athènes, d'où

ils partirent après avoir rempli les cérémonies usitées en pareille circonstance et dont la plus importante était celle dont nous allons dire un mot.

Une des principales divinités de la Grèce ancienne était Hestia; chez les Romains elle se nommait Vesta. Son culte remontait à une très lointaine antiquité et il était probablement originaire de la Phénicie. On n'érigait pas de statues à cette déesse; on la représentait par un feu toujours allumé sur une espèce de foyer dans toutes les familles. Lorsque celles-ci, devenues trop nombreuses, étaient obligées de se diviser pour aller s'établir ailleurs, chacune de ces nouvelles sociétés en formation emportait du feu pris au foyer familial. Jamais les Grecs ne manquèrent de suivre cette coutume quand ils allaient fonder quelque colonie. Ils entretenaient ce feu avec le plus grand soin et s'il arrivait qu'il s'éteignit, on était obligé d'en envoyer chercher à la métropole pour le rallumer.

Le voyage fut heureux et tous parvinrent à leur destination, après les retards inévitables dans les entreprises de ce genre. Mais comme l'Asie Mineure était déjà occupée en partie par les colonies Eoliennes, fondées peu de temps auparavant, les Ioniens, qui étaient les plus nombreux, allèrent plus loin, et s'emparèrent successivement de toutes les côtes, depuis le fond du golfe Hermaen jusqu'au pays des Milésiens.

* * *

Milet fut la première ville dont ils se rendirent maîtres. Cette ville existait déjà lorsque Milétus y amena une colonie de Crétois. Ceux-ci se réunirent aux Cariens déjà établis dans le pays. Le nom de Milet ne dérive pas de ce chef Milétus mais bien du nom d'une des Amazones, célèbre à la fois par sa beauté et par son intrépidité.

Les Ioniens firent tomber la plupart des villes en leur pouvoir. On aura sans doute de la peine à concevoir que l'Attique ait pu fournir un armement assez considérable pour faire autant de conquêtes et fonder de si nombreux établissements coloniaux, mais nous ferons remarquer que cette partie de la Grèce était presque le seul Etat qui n'eut point éprouvé de bouleversements depuis le siège de Troie, ce qui en avait fait l'asile de tous ceux que les révolutions avaient obligés de s'expatrier. D'un autre côté, plusieurs

peuples avaient profité de cette occasion pour se débarrasser de la partie la plus indigente de leur population. Enfin, il ne fallait pas des forces très considérables pour s'établir dans des pays occupés par des compatriotes, heureux de voir arriver de nouveaux habitants avec lesquels ils espéraient pouvoir reconquérir un jour leur ancienne prospérité. Aussi, à l'exception de trois ou quatre contrées, toutes les autres s'empressèrent de recevoir les Ioniens.

Ceux-ci fondèrent bientôt la ville de Clazomènes, aux bords du golfe Hermaen, puis Phocée et Chios. L'île de Chios avait été peuplée anciennement, d'après Strabon, par une colonie de Pélagés, venue de Thessalie.

Les Ioniens enlevèrent dans la suite aux Eoliens la ville de Smyrne fondée autrefois par les émigrants de Cumes.

Quant à l'île de Délos, elle n'acquit sa grande célébrité que quelque temps après le passage des colonies Ioniennes en Asie. Comme elle se trouvait à peu près à la moitié de la traversée pour passer de la Grèce européenne dans la Grèce asiatique, et qu'elle était un asile inviolable à cause du temple d'Apollon, elle devint le rendez-vous commun de tous les peuples grecs qui y apportaient les marchandises d'Europe et celles de l'Asie. Les Ioniens, se livrant beaucoup plus au commerce et à la navigation que les Eoliens et les Doriens, ils devaient naturellement la fréquenter davantage.

* * *

Plusieurs années après le départ des colonies ioniennes, quelques descendants de Téménos, un des principaux chefs des Héraclides, voulurent aussi aller chercher fortune en Asie. Les chefs de ces émigrants se rendirent d'abord en Crète et y laissèrent quelques colons. Puis, ils passèrent dans la Carie et y jetèrent les fondements d'Hallicarnasse et de Myndos. Se rendant ensuite dans l'île de Rhodes, où déjà les Doriens avaient une colonie, ils y laissèrent également quelques-uns d'entre eux. Ils passèrent à Cos et fondèrent bientôt la ville de Cnide sur le continent voisin.

Toutes ces villes, à savoir Hallicarnasse et Cnide, sur le continent; Cos dans l'île de ce nom; Lindos, Camiros et Jalysos, dans l'île de Rhodes, formèrent une espèce de fédération coloniale.

A la suite d'une longue et grande disette, les rois de Lydie furent obligés d'envoyer une grande partie de la population chercher du



pain ailleurs. Ils tirèrent au sort à qui se mettrait à la tête de cette colonie. Thyrrénus, ayant été désigné, emmena avec lui une partie du peuple et alla s'établir en Italie, où ses colons prirent le nom de Thyrrhéniens.

* * *

La Macédoine, pays situé entre la Thessalie et la Thrace, avait fait partie de cette dernière contrée. Elle avait déjà reçu plusieurs colonies avant le siège de Troie. La première s'étendait le long de la mer ; deux autres se fixèrent sur les bords du fleuve Axus et dans le pays des Battiéens. Différentes peuplades pélagiennes et thyrrhéniennes les suivirent et allèrent s'établir dans le pays qui prit dans la suite le nom de Cholrédique, de celui des colons que les Eubéens y envoyèrent.

Il est à remarquer que chez les Grecs les rapports d'origine étaient ordinairement consultés lorsqu'il s'agissait d'aller fonder une colonie quelque part. Les différentes nations n'empiétaient pas sur les droits les unes des autres ; ainsi, les Ioniens n'allèrent jamais, du moins dans les temps anciens, s'établir dans les pays peuplés primitivement par les Doriens ; ceux-ci en faisaient de même. En outre, nous voyons, à certaine époque, les Eoliens se plaindre de ce qu'au mépris de cet usage, les Athéniens s'étaient emparés de la ville de Sigé.

La plupart des colonies qui furent établies depuis la guerre du Péloponèse, étaient plutôt des renouvellements que de nouvelles fondations. Presque tous les pays où elles se rendirent avaient été anciennement peuplés par les Grecs ; mais ces premières colonies se trouvaient souvent trop faibles pour pouvoir se développer. Alors, la métropole, ou quelque peuple ayant la même origine, y envoyait de nouveaux habitants pour la soutenir et l'aider à vaincre les difficultés. Cela explique pourquoi les anciens écrivains parlent souvent de plusieurs fondateurs de la même colonie ou de la même ville. Les Macédoniens, se trouvant dans le cas dont il s'agit, Coronus vint à leur secours avec une nouvelle colonie, mais qui prit le nom de l'ancienne.

* * *

Corinthe, qui avait conservé son gouvernement monarchique durant neuf générations, environ 700 ans avant J-C., était devenue

très puissante et faisait un commerce très considérable. Elle fit partir plusieurs colonies, dont la plus célèbre était celle qui fonda Syracuse. Un peu plus tard, de nombreux colons s'installèrent à Sybaris et à Croton. Caulon, Métapante et Pandosia, villes situées dans le voisinage de Croton et de Sybaris, étaient aussi des colonies achéennes, mais nous avons en vain cherché l'histoire de leur fondation.

* * *

Outre les colonies dont nous venons de parler, il en partit plusieurs autres de la Grèce pendant le même intervalle de temps. Ainsi, les Chalcidiens de l'Eubée fondèrent à cette époque plusieurs villes en Italie, en Sicile et sur les côtes de la Thrace, c'est-à-dire de la Macédoine. Comme les Chalcidiens n'occupaient qu'une partie de l'Eubée, il est impossible que leur population ait pu suffire à toutes ces colonies et nous pensons qu'elles étaient composées de grand nombre d'habitants du Péloponèse qui s'expatrièrent pour se soustraire au joug des Lacédémoniens.

La première expédition des Chalcidiens, dont l'époque nous soit bien connue, est celle qu'ils firent en Sicile. D'après Thucydides, ils y fondèrent Naxos, un an avant la fondation de Syracuse, puis ils jetèrent les fondements de Catane.

Presque en même temps que les Chalcidiens, les Doriens envoyèrent aussi une expédition coloniale. Ils arrivèrent également en Sicile et y fondèrent d'abord, sur la fleuve Pantacium, une colonie qui devint plus tard la ville de Trotilos. Ensuite, ils se réunirent aux Chalcidiens pour fonder Léontine, mais n'ayant pu s'accorder avec eux, ils allèrent créer successivement Thapsos et Mégore.

Cumes, en Italie, était aussi une colonie des Chalcidiens. En effet, Velléius, Paterculus et Eusèbe disent que Cumes, en Italie, avait été fondée un peu avant l'émigration des Ioniens, qui avait précédé de dix ans la fondation de Cumes, en Asie. On peut donc en conclure que Cumes était la plus ancienne des villes grecques de l'Italie et de la Sicile.

Deux autres colonies grecques avaient passé en Italie à des époques différentes. Leur origine paraît assez difficile à débrouiller, parce que les colons s'étant mêlés avec les naturels du pays, leurs mœurs se modifièrent et leur langage s'altéra à tel point qu'il était



impossible d'y découvrir le grec. Ces colonies ont une certaine importance car elles ont plus ou moins contribué à la fondation et à l'accroissement de Rome, ville dont l'influence sur les destinées du genre humain a laissé de si profondes traces.

* * *

Dès les temps les plus reculés, deux colonies de Pélagés, l'une de l'Arcadie, l'autre de la Thessalie, s'étaient rendues dans le pays connu des Grecs sous le nom d'Hespérie qui était alors habitée par les Sicèles dont l'origine ne nous est pas plus connue que celle des premiers habitants du Péloponèse.

Selon Denys d'Hallicarnasse, il est très probable que les Phéniciens et les Pélasges fréquentaient déjà ce pays pour y faire le commerce, ce qui donna sans doute aux derniers l'idée d'y former des établissements coloniaux.

La colonie qui partit de l'Arcadie alla dans le midi de l'Italie, son chef Cénotrus donna le nom d'Énotrie à toute cette partie du pays qui compose maintenant les deux Calabres. Dans la suite, ses compagnons prirent le nom d'Itali du nom de l'un de leurs rois Italius ; ce nom devint commun à tous les habitants de la contrée et se conserva de siècle en siècle. Ils ne tardèrent pas à se mêler avec les indigènes et avec les colons qui vinrent des diverses parties de la Grèce.

Nous ne connaissons pas le nom du chef de la colonie qui vint de la Thessalie ; nous savons seulement qu'un grand nombre de Pélasges quitta cette contrée pour aller porter leurs pénates ailleurs. Les causes de cette émigration nous sont également inconnues. Ils se rendirent d'abord dans l'Épire. Ils y construisirent des vaisseaux, traversèrent le golfe Ionien et s'arrêtèrent à l'une des embouchures du Pô où ils élevèrent la ville de Spina. Cette ville acquit, en peu de temps, une grande puissance commerciale. Il est probable qu'elle envoya elle-même, dans la suite ; plusieurs colonies en divers endroits, car on lui doit la fondation d'Atria, ou Hadria, ville qui donna son nom au golfe Adriatique.

Les Pélasges, ayant laissé à Spina bon nombre de colons, s'avancèrent dans l'intérieur de l'Italie. Ils créèrent dans le pays situé entre les Alpes et les Apennins, différentes villes, parmi lesquelles il faut citer Mantoue et Bologne. Ils s'étendirent même jusqu'à la mer qui prit d'eux le nom de mer de Toscane, *Tuscum mare* ; ils

fondèrent sur ses bords la ville de Luna qui devint célèbre par son commerce. (Pline, liv. 111, chap, 8 et 10.)

Plus tard ils traversèrent les Apennins. S'étant réunis aux Aborigènes, ils firent avec eux la guerre aux Ombriens, ancien peuple de l'Italie à qui ils enlevèrent le pays connu aujourd'hui sous le nom de Toscane. Ils y établirent de nombreuses colonies et Crotone, appelée depuis Cortone, devint leur capitale.

Sucessivement, ils poussèrent leurs conquêtes dans tout le reste de l'Italie qu'ils parsemèrent de colonies. Ils jetèrent les fondements de Capoue, la principale des douze villes étrusques de la Campanie.

* * *

D'après les auteurs anciens, les colonies Crétoises étaient les plus anciennes après celles dont nous venons de parler. La plus connue et celle fondée par Iapyx. Ce chef, voulant retourner dans l'île de Crète avec ses troupes, vit ses vaisseaux jetés sur les côtes d'Italie et brisés par la tempête. Il y resta avec ses hommes, y fonda la ville Hyries d'où il envoya des colonies sur toute la côte qui prit alors le nom d'Iapygie.

Les Subiens étaient aussi, à ce qu'on croit généralement, une colonie de Crétois. Cependant Denys d'Halicarnasse pense qu'ils étaient une colonie de Lacédémoniens qui aimèrent mieux s'expatrier que de se soumettre à Lycurgue. Cette supposition est combattue par d'autres historiens et notamment par Strabon.

Ce fut encore une colonie de Crétois qui peupla le Latium; une autre colonie crétoise fonda la ville de Salente.

Il est question dans quelques auteurs anciens d'une colonie qui fut amenée de Perihœbie, mais l'existence de cette colonie paraît douteuse; c'est pourquoi nous passons outre.

Environ cinquante ans avant le siège de Troie, Evandre conduisit de Pallantium, en Arcadie, une colonie qui s'établit dans le Latium. Elle était peu considérable car elle ne possédait que deux vaisseaux. Néanmoins, elle donna naissance à une ville qu'Evandre appela Pallantium, en mémoire de la ville du même nom où il avait vu le jour. Bâtie sur l'un des monts qui firent dans la suite partie de l'enceinte de Rome, cette ville donna l'hospitalité à un certain nombre d'Argiens qui se joignirent aux colons venus de l'Arcadie.

* * *



Le bouleversement général que la guerre de Troie avait occasionné dans toute la Grèce européenne et dans la Grèce asiatique, fit émigrer un nombre considérable de Grecs en Italie. A cause de sa neutralité pendant la durée de cette guerre mémorable, l'Italie offrait un asile sûr aux Troyens et aux peuples des environs dont les pays ravagés les avaient plongés dans le dénûment, ainsi qu'aux Grecs de l'Europe forcés de s'expatrier.

Les villes d'Arpi, de Pétélie et de Lagasie leur durent leur fondation, ainsi que Scyllatium sur les bords du golfe de ce nom.

D'après Tite-Live, Anténor et Enée vinrent rassembler dans la Grèce beaucoup de Troyens et d'habitants des pays circonvoisins, et s'embarquèrent, en se divisant, pour aller former des colonies.

Anténor se rendit dans le golfe Ionien, où il fonda Padoue. Enée, après avoir erré longtemps, aborda à Laurentium, dans le Latium. Il y jeta les fondements de la ville de Lavinium. Cependant certains auteurs, dont Denys d'Hallicarnasse, prétendent que cette ville qui était la métropole du Latium, existait déjà avant l'arrivée d'Enée, quoiqu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que la population de cette ville fut considérablement augmentée par le nombre de colons que lui amena Enée.

Faisons remarquer que ce fut un mélange de différents peuples Grecs, Arcadiens, Argiens, Troyens, et de peuples latins descendant des Crétois et des Lacédémoniens, qui peuplèrent la ville de Rome, dont le nom en langue grecque signifie force, vaillance.

* * *

En terminant cette étude coloniale, nous jetterons un rapide coup d'œil sur les destinées de la Grèce.

Livrée aux intrigues des orateurs qui, plus que les magistrats, gouvernaient les républiques chez ce peuple si passionné pour l'éloquence et la dispute, la Grèce fut soumise, l'an 338 avant notre ère, à la monarchie macédonnienne par Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, après la célèbre bataille de Chéronée.

Ce ne fut que 200 ans après que, rendue à la liberté par Flavainus, elle dut encore un moment d'éclat aux armes de Phélopæmen. 186 ans avant J-C.

Enfin, les quatre républiques de Sparte, d'Athènes, de Thèbes et Corinthe, réduites dix ans plus tard en province romaine sous le

nom d'Achaïe, se confondirent sous un même joug après la destruction de la ligue achaëne. Dès lors dut commencer cette longue rétroaction que subit insensiblement l'antique civilisation des Spartiates, des Athéniens, des Thébains et des Corinthiens.

C'est peut-être aux soins qu'eurent les maîtres du monde d'emprunter aux Grecs leur littérature, leur théâtre et leurs lois que la postérité doit la conservation des chefs-d'œuvre qui assurent une gloire immortelle à la patrie des Homère, des Eschyle, des Lycurgue et des Solon.

Après avoir suivi pendant quatre siècles toutes les vicissitudes de l'empire romain, la Grèce commença à renaître au moment même où s'écroulait la puissance de ses maîtres. Il arriva même, o ironie de la fortune ! qu'elle leur servit de refuge. Les onze siècles d'existence de l'empire d'Orient furent pour la Grèce une période de dégénération progressive ; et depuis la chute de cet empire, elle tomba sous la domination des Turcs, divisée en quatre grands pachaliks ayant pour sièges : Tripoliza, Négrepont, Janina et Salonique. Un peuple si attaché à sa foi et à son culte, d'un caractère si fin et si indépendant, ne pouvait demeurer longtemps sans secouer la chaîne de maîtres odieux. Mais il était réservé à notre siècle de connaître et d'admirer les efforts héroïques qu'allait faire cette antique nation pour reconquérir sa liberté politique et religieuse. Et ce ne fut pas sans quelque satisfaction d'amour-propre national que nous avons vu la Grèce, indépendante et libre, offrir son trône à l'un des fils de l'illustre chef de notre dynastie, au prince Philippe de Belgique, comte de Flandre.



COLONIES ROMAINES.

Les Romains conquirent leurs colonies *manu militari* et pour les conserver, comme pour les acquérir, tous les moyens leur semblaient bons. Par leur système colonial, ils voulurent non pas s'assurer du commerce mais de la soumission des nations vaincues, les accoutumer à leurs lois, à leurs coutumes, à leur idées, en un mot, en faire ce qu'ils étaient eux-mêmes, un peuple conquérant. C'est pourquoi leurs colonies n'étaient en réalité que de vastes camps où les colons s'initiaient beaucoup plus au métier de la guerre qu'à la science de cultiver et de faire produire la terre, de parcourir les mers et de trafiquer avec les autres peuples.

Dans les terres, environnant les villes conquises, les Romains envoyaient des colonies. Celles-ci exploitaient le sol à leur propre profit, sans payer aucune redevance à la mère-patrie. C'est ainsi qu'ils procédèrent, d'abord en Italie, puis dans les autres pays à mesure que leurs conquêtes s'y étendaient. La colonie d'Aix, dans la Gaule transalpine, fut ainsi fondée par eux longtemps avant l'ère chrétienne.

Rome imposait ses lois, et son administration à toutes ses possessions coloniales; y faisait régner son esprit, tout en les privant de ses propres franchises; elles ne les repeuplait que d'êtres appartenant aux dernières classes de la société. Dans ces conditions, il est facile de comprendre que les colonies romaines étaient de beaucoup inférieures, à tous les points de vue, aux colonies grecques.

La première colonie romaine, envoyée hors de l'Italie, fut celle chargée de rétablir Carthage. A cet effet, Rome installa sur les ruines de la célèbre cité une colonie composée de six mille personnes, mais la tentative ne réussit pas.



Romulus pour peupler Rome y avait ouvert un asile à tous ceux qui voudraient s'y établir, n'importent leur condition, leurs mœurs et leur état. Il espérait ainsi augmenter rapidement la puissance romaine et affaiblir les forces de ses voisins. Cette politique qui a été diversement appréciée par les écrivains, eut un plein succès et répondit en tous points à ses désirs.

En outre, il usa d'une autre tactique qui, plus que toute autre, contribua à l'agrandissement de l'empire. Il ne faisait la guerre que pour conquérir des hommes car il estimait qu'il ne manquerait pas de terres quand il aurait assez de troupes pour s'en emparer.

Dans cette vue, il se fit une loi d'épargner la jeunesse des villes conquises, de ne pas la réduire en servitude et de ne point laisser incultes les terres des pays tombés en son pouvoir.

Mais afin d'accélérer le but qu'il poursuivait, il envoyait, comme colons, des Romains en ces pays et leur donnait gratuitement une partie des terres à cultiver. Cette mesure, à la fois habile et intelligente, eut pour effet de faire entrer les Romains en commerce avec les nations vaincues, de leur inculper l'esprit romain et d'en faire autant de colonies nouvelles auxquelles il donna ordinairement le droit de bourgeoisie romaine. Par cette adroite et sage conduite, Romulus fit de ses ennemis ses premiers citoyens et changea, en peu de temps, une petite colonie en un grand et nombreux peuple.

Les Romains ne passèrent le Pô que vers la fin du troisième siècle de l'existence de Rome. A mesure qu'ils s'avançaient dans l'Italie supérieure, ils fondèrent des colonies, à Bologne, à Parme, à Plaisance et à Crémone. Ces établissements n'étaient en réalité que des postes avancés contre les Gaulois qui occupaient déjà le pays appelé depuis la Lombardie.

* * *

L'an 302 avant J.-C. Rome, se trouvant sans guerre étrangère sur les bras, envoya au dehors deux colonies, l'une à Sura de quatre mille hommes, l'autre à Alba Fucentes, ville des Eques de six mille.

Voilà Rome soulagée d'un coup de dix mille citoyens pauvres, turbulents et qui ne cessaient de lui donner des inquiétudes. Cette

coutume de décharger de temps en temps la capitale d'un poids gênant de population était, d'ailleurs, aussi ancienne que la ville elle-même. On obtenait ainsi deux résultats appréciables, d'abord, de soulager la misère de ceux qui étaient sans ressources et de leur procurer un avenir que la capitale ne pouvait plus leur laisser espérer; ensuite, d'affaiblir cette foule de malheureux et de désespérés, toujours prête à provoquer des troubles quand elle est en trop grand nombre et qu'elle se trouve ramassée ensemble. D'autre part, ces colons romains, envoyés dans les villes des provinces, y formaient en quelque sorte une garnison pour les contenir dans le devoir et communiquaient, comme nous l'avons dit, aux sujets nouvellement conquis, leurs sentiments patriotiques et belliqueux.

Sur les cinquante-trois colonies que Rome possédait en 209 avant J-C., trente refusèrent d'envoyer à la métropole des soldats et de l'argent, non pas parce que les uns et l'autre leur manquaient, mais uniquement par esprit d'insubordination. Toutes ces colonies avaient leurs députés à Rome et ce fut par leurs voix que les trente colonies récalcitrantes firent connaître leurs décisions.

Le Sénat, saisi de la question, eut le bon esprit de ne pas s'émouvoir de ce qui se passait. Avec une sage douceur, il fit rentrer dans le devoir dix-huit des trente insurgées et négligea dédaigneusement de s'occuper des autres. Celles-ci voyant leur nombre affaibli, renoncèrent d'elles-mêmes à toute résistance et envoyèrent à Rome les contingents exigés.

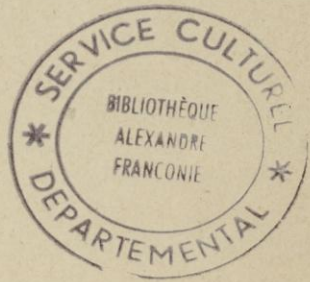
*
* * *

Pour bien se rendre compte du nombre et de l'importance des colonies romaines, surtout au point de vue politique, le seul poursuivi par les Romains, il faut se rappeler l'immense étendue de leur empire; c'est en y portant un regard que nous terminerons cette trop courte étude.

Depuis l'Euphrate et le Tanaïs jusqu'aux colonnes d'Hercule et à la mer Atlantique, toutes les terres et toutes les mers leur appartenaient. Du milieu, comme du centre de la Méditerranée, ils embrassaient toute la superficie de cette mer, pénétrant au long et au large tous les Etats d'alentour.

On est frappé d'admiration et de stupeur lorsqu'on considère que les territoires qui forment aujourd'hui des empires, des royaumes ou des républiques si considérables, n'étaient autrefois que des

provinces romaines. Toutes les Gaules, toutes les Espagnes, la Grande Bretagne presque toute entière, l'Illyrie jusqu'au Danube, la Germanie jusqu'à l'Elbe, l'Afrique jusqu'à ses déserts, la Grèce, la Thrace, la Syrie, l'Égypte, tous les royaumes de l'Asie Mineure et ceux qui se trouvent entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, et plusieurs autres encore, étaient soumis à la puissance romaine. Et cependant cet empire incommensurable, à nul autre pareil, lui qui a laissé jusqu'à nos jours dans presque tout l'univers des traces de son passage et de sa domination, avait eu les commencements si modestes et si misérables que chacun connaît.



RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Avant d'aborder la question coloniale, jetons un coup-d'œil d'ensemble sur la République de Venise, longtemps puissante, restée fameuse et remarquable à cause de son origine, de son site et de ses institutions.

Contemporaine de la plus ancienne monarchie de l'Europe, grande et fière dans son isolement; célèbre par son commerce autant que par les luttes courageuses qu'elle eut à soutenir, elle a disparu sans avoir, comme tant d'autres Etats renversés, l'espérance de pouvoir se relever.

Notre mission n'est pas de retracer l'histoire des nations, mais de nous occuper de leurs possessions coloniales, de l'origine et du commerce de celles-ci, de leurs succès et de leurs revers. Cependant, afin de faire comprendre plus facilement tout ce qui va suivre, nous dirons quelques mots de l'origine de la puissante et infortunée République parce que cela rentre dans notre sujet. Et dans cette courte relation nous nous arrangerons de manière à donner même un aperçu à vol d'oiseau de son histoire.

* * *

Il existait dans l'Italie un territoire, ou pour mieux dire un immense marais, où la nature avait formé soixante et quelques îlots. C'est là que quelques fugitifs de Padoue et d'Aquilée, à la recherche d'un coin de terrain, vinrent s'établir. Le sol humide et mouvant conservait la trace de leurs pas; il fallut l'affermir pour pouvoir y marcher et y élever quelques habitations rustiques.

Point de végétation, pas même de l'eau potable ; rien que des lagunes.

Eh bien, c'est là que de braves émigrants eurent l'étonnant courage de jeter les premiers fondements de cette merveilleuse République dont les flottes innombrables iront un jour renverser un grand empire et s'emparer des richesses de l'Orient. Ils tiendront un jour la balance politique de l'Italie ; ils domineront les mers ; ils réduiront les nations à la condition de tributaires ; ils rendront impuissants tous les efforts de l'Europe liguée contre eux ; ils montreront Venise triomphante tenant le sceptre du commerce de tout l'univers et donnant son gouvernement comme modèle à toutes les autres nations.

C'est là, sans doute, un beau spectacle, et malgré les siècles écoulés, nous éprouvons, en parlant de la République de Venise, nous ne savons quel sentiment de douce sympathie et de ravissante admiration. C'est que nous nous trouvons ici en face de ce que peut faire un travail que nul obstacle ne décourage et de ce que peut faire surtout le développement de l'intelligence humaine ; et alors notre intérêt augmente et nous aimons à nous ressouvenir des progrès, de la gloire, du bonheur et même des infortunes de ceux qui ont accompli cette œuvre considérable.

* * *

Les Romains donnèrent le nom de Venétie à une province septentrionale de l'Italie située sur les bords de la Méditerranée, entre les Alpes Juliennes et le Pô. Les habitants de ce territoire portaient le nom de Venètes.

Cependant, Sabellicus, l'un des plus anciens historiens de Venise, prétend que les Vénitiens tiraient leur origine d'un peuple des Gaules, appelé Venètes. Non seulement ils en avaient conservé le nom, mais les habitudes, le goût de la mer et du commerce. Polybe partage son avis.

D'autres croient que les Vénitiens vinrent de la Paphlagonie. Tite-Live, entre autres, émet cette opinion. Caton les fait descendre des Troyens. Cornelius Nepos trouve l'étymologie de leur nom dans celui des Henètes. L'opinion qui fait venir les Venètes de la Paphlagonie a trouvé beaucoup de partisans. Les Henètes y existaient et émigrèrent en Italie. Dans ses *Constitutions*, l'Empereur Justinien



dit que les Paphlagoniens, nation ancienne et qui n'était pas sans gloire, avaient envoyé de nombreuses colonies en Italie, dans le pays connu sous le nom de Venétie.

D'autres encore émettent d'autres conjectures; nous ne pouvons nous y arrêter davantage, car toutes ces origines sont incertaines. Il n'est guère possible de parvenir à démontrer des faits qui remontent pour ainsi dire au delà des temps historiques.

* * *

Nous avons dit que l'endroit choisi par les premiers habitants de la Venétie était extraordinairement marécageux et certains s'étonnent de leur choix. Nous croyons que ce choix se justifie par le fait qu'il offrait un grand avantage pour de malheureux fugitifs. En effet, les marécages qui les environnaient rendaient leur retraite presque inaccessible et devaient les mettre à l'abri des invasions des Gaulois.

Les Venètes, dont l'origine a donné lieu à tant d'opinions divergentes, sont restés ignorés pendant plusieurs siècles. Il n'est possible de trouver quelques traces de l'histoire des peuples qui ont existé dans ces âges lointains, que lorsque celle-ci se lie, par ses événements, à l'histoire des Romains. C'est ainsi que dans cette dernière, nous trouvons certaines relations des Venètes avec Rome. Quelles étaient ces relations? Il est permis de supposer que c'étaient des relations de dépendance ou d'amitié. En effet, nous voyons les Venètes prêter une armée de vingt mille hommes aux Romains lorsque les Boïens, les Insubres et les Gaulois transalpins marchèrent sur Rome. Plus tard, nous voyons les Romains défendre le territoire des Venètes comme une de leurs provinces, et à nouveau la Venétie fournir un contingent à l'armée que Rome opposait à Annibal.

Néanmoins, nous ne trouvons dans aucun historien quelque mention de la réunion de la Venétie à l'empire romain. Et cependant, d'après certains documents anciens, cette réunion aurait été faite pendant les dernières années qui précédèrent la deuxième guerre punique. Il est incontestable que cette incorporation à l'empire a eu lieu, car nous voyons les Romains envoyer des magistrats dans la Venétie chaque fois que les circonstances l'exigeaient, mais leur séjour n'y était que temporaire.

Cette situation, plus ou moins embrouillée, paraît avoir duré jusque vers le milieu du VII^e siècle de Rome. A cette époque, après l'invasion des Cimbres en Italie, et lorsque tout fut rentré dans le calme, la Venétie fut décidément réduite en province romaine et soumise au gouvernement d'un préteur.

Les Venètes durent partager la destinée de l'empire romain ; la plupart d'entre eux devinrent soldats ; les plus marquants allèrent à Rome siéger au sénat.

Comme les invasions des barbares se répétaient sans cesse, après les Cimbres, à deux reprises différentes, les Quades et les Marcomans avaient pénétré jusque sous les murs de Ravenne ; une armée romaine fut chargée de protéger constamment les frontières de la Venétie.

Tels sont les principaux événements qui intéressent ce pays jusqu'à l'époque de la translation de l'empire romain en Orient. Constantin divisa alors l'empire en dix-sept provinces, y compris la Venétie.

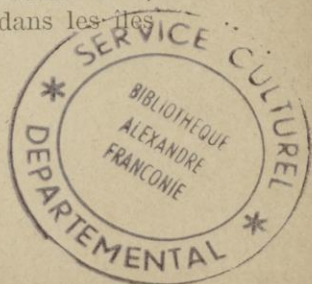
* * *

Cette translation de l'empire hors d'Italie, y attira, plus que jamais, les barbares ; les Goths se distinguèrent surtout par leurs fréquentes irruptions. La Venétie fut rudement éprouvée et resta longtemps à la merci de ces hordes sauvages.

Pour se soustraire à la ruineuse situation créée par ces invasions fréquentes, un grand nombre d'habitants de la Venétie résolut d'aller chercher un asile et un refuge dans les îles que les eaux des fleuves avaient formées à quelque distance de la côte.

Parmi ces îles, il s'en trouvait une qui servait d'entrepôt au commerce de Padoue et qui déjà possédait une certaine marine commerciale ; c'était Rialte. Les autres étaient désertes, incultes et même peu propres à la culture. Ce fut à Rialte que les Venètes émigrants s'installèrent avec leurs familles. Tous n'y restèrent pas, car dès que les Goths eussent évacué la Venétie, beaucoup d'entre eux préférèrent rentrer dans leur ancien pays.

Néanmoins, la population de Rialte s'était considérablement accrue par cette immigration. Padoue y envoya des magistrats annuels et bientôt on décréta d'y bâtir une ville et d'y rassembler, dans une seule communauté, les Venètes éparpillés dans les îles environnantes.



Ainsi fut fait et tels furent les commencements de Venise.

Peu après, les contrées de la Venétie furent de nouveau assaillies. Cette fois ce fut par les Huns qu'Attila traînait derrière lui après avoir ravagé la Mysie, la Macédoine, la Germanie et les Gaules. Aquilée, Concordia et Padoue virent leurs habitants fugitifs se jeter dans Rialte ou sur les plages de Grado, de Caorlo, de Malamocco et de Palestrine.

En outre, les villes du continent ayant été également dévastées par ces barbares, un grand nombre de leurs citoyens, sans abri et désirant se soustraire à ces invasions continuelles, allèrent se réfugier dans les îles.

Ces nouvelles colonies s'organisèrent comme elles l'entendaient, avec une entière indépendance sans que les villes anciennes firent prévaloir leur autorité. Dès que les diverses îles furent quelque peu peuplées, elles chargèrent des tribuns de leur administration et de leur justice. Ces tribuns n'étaient nommés que pour un an ; ils étaient responsables de leurs actes et devaient rendre compte de leur administration à l'assemblée générale de chaque colonie qui seule avait le droit de prononcer dans les affaires de la communauté.

* * *

Le gouvernement de Venise naissante était, comme on le voit, purement démocratique. D'après les anciens historiens, les aliments y étaient les mêmes pour tous et les habitations uniformément construites pour tous. La pêche et les salines étaient les principales ressources des habitants ; le sel qu'ils tiraient de ces dernières et qu'ils vendaient partout dans les environs, leur donnait de notables profits.

Toutes ces diverses peuplades avaient tour à tour embrassé le christianisme et en observaient rigoureusement les prescriptions.

* * *

En l'an 476 de J. C., une nouvelle invasion ravagea la Venétie. Odoacre, roi des Hérules, la commandait et défit l'armée que l'empereur Auguste avait envoyée contre lui ; Auguste quitta Ravenne et se réfugia à Rome où il abdiqua ; cette abdication mit fin à l'empire d'Occident.

La translation du siège de l'empire à Constantinople; la faiblesse de la plupart des empereurs qui avaient occupé le trône d'Occident, les nombreuses invasions des barbares; le pillage et l'incendie des villes; la fuite forcée des habitants, avaient nécessairement relâchés les liens qui attachaient la Venétie au gouvernement d'une métropole incapable de la protéger efficacement. Aussi, dès la dissolution de l'empire d'Occident, les Venètes, au fond de leurs îles, protégées par un bras de mer et protégés eux-mêmes par leur obscurité et leur pauvreté songèrent-ils à leur indépendance.

Etrangers, pour ainsi dire, aux bouleversements et révolutions qui avaient lieu en Italie, à cause de leur isolement, ils voyaient leur population s'accroître de jour en jour du nombre considérable de ceux que ces changements et ces combats contrariaient ou blessaient dans leurs intérêts. A cette époque, la Venétie n'avait pas encore un siècle d'existence, mais son commerce, son industrie, sa modération et sa sagesse, lui avaient acquis la confiance et la considération de ses voisins.

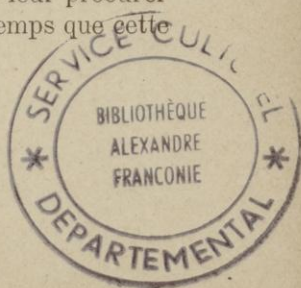
Une occasion se présente pour essayer et mesurer ses forces et l'encourager à poursuivre la conquête de son indépendance.

Une bande de Barbares, répondant au nom d'Eclavons, vint attaquer les Venètes sur leur propre élément. Ceux-ci amenèrent des vaisseaux pour combattre ces pirates dangereux; ils leur infligèrent un châtement prompt et inoubliable. Cette victoire si rapide et si complète leur fit comprendre qu'ils étaient de force à se mesurer avec des ennemis plus redoutables.

Ainsi disposés et protégés par des vaisseaux armés, ils firent un acte d'indépendance caractéristique; jaloux de leur commerce, ils interdirent la navigation de leurs lagunes aux peuples du continent voisin et même aux habitants de Padoue, leur ancienne métropole.

Strabon vante les manufactures de Padoue qui fournissaient à Rome une grande quantité de draps et d'autres étoffes. Aquilée faisait un commerce considérable avec la Pannonie et l'on prétend que les marchandises qu'elle expédiait descendaient par le Danube jusqu'à la mer Noire. Ces deux villes recevaient par l'Adriatique les productions de tout le littoral de la Méditerranée.

Nous avons dit que la pêche et le sel constituaient les premières ressources des Venètes et durent servir longtemps à leur procurer par l'échange tout ce qui leur manquait. Aussi longtemps que cette



population de fugitifs ne fut qu'une colonie de Padoue, gouvernée par les magistrats de la métropole, elle ne dut trouver dans ce commerce que de médiocres avantages; mais dès que ces exilés volontaires furent devenus une nation, il y eut deux Venéties : la Venétie du continent et la Venétie maritime. Cette dernière, maîtresse de l'embouchure des fleuves, profita de sa situation pour réclamer la navigation exclusive des lagunes. Le commerce de Padoue et d'Aquilée s'en ressentit et déclina au profit de la nouvelle colonie.

Les ports de Grado, de Concordia, puis ceux d'Héraclée, de Caorlo, de Malamocco et celui de Rialte devinrent les entrepôts de tout ce qui descendait des fleuves pour entrer dans l'Adriatique. D'autre part, la Venétie maritime eut seule le bénéfice du transport des produits que la Venétie de terre ferme tirait d'outre-mer.

* * *

Si l'on considère que le continent était sans cesse exposé à des invasions et à des ravages, on comprendra facilement que, les lagunes étant l'asile de la liberté, la population des insulaires devait s'accroître rapidement et que leur prospérité prenait de jour en jour plus d'importance.

Une grande inquiétude s'empara cependant des vaillants colons, lorsque Théodoric, roi des Visigoths, installa sa résidence à Ravenne, dans leur voisinage. Cette ville pouvait tout-à-coup devenir le principal marché de l'Italie. Heureusement pour eux, Ravenne n'avait pas de marine suffisante pour satisfaire aux nécessités d'un pareil commerce, et ce furent les Venètes qui devinrent ses facteurs. D'ailleurs, Théodoric, obligé d'avoir souvent recours à eux pour l'approvisionnement de sa résidence, les ménagea.

La révolution qui chassa les Ostrogoths de l'Italie délivra la nouvelle république de ses dernières craintes; Ravenne ne pouvait plus espérer le rang que la fortune avait semblé lui promettre.

Attachée aux empereurs d'Orient, par la crainte que lui inspiraient les conquérants de l'Italie, la Venétie dut à cette liaison, conseillée par la politique, les occasions qu'elle eut de fréquenter les ports du Levant, et bientôt son commerce y obtint des concessions qui devinrent une des grandes sources de sa future richesse.

* * *

L'irruption des Lombards sépara pour toujours l'Italie de l'empire d'Orient. Les Lombards qui venaient de la Pannonie, comme la plupart des autres barbares, commencèrent leurs exploits par la Venétie. Ce fut une nouvelle cause d'augmentation de population pour celle-ci. Les habitants d'Oderzo se réfugièrent à Jésulo, où ils fondèrent la ville d'Héraclée; ceux d'Altino cherchèrent un refuge à Tarcello; les habitants de Concordia se rendirent à Caorlo, et Padoue, détruite pour la seconde fois, vit ses citoyens forcés d'implorer un asile à Rialte.

Les Lombards n'avaient aucune habitude du commerce ni de la navigation. En maintes circonstances, ils durent avoir recours aux Venètes. Ceux-ci en profitèrent encore une fois pour rester non seulement en bons rapports avec eux, mais pour tirer avantage de ce qui faisait la ruine de ses voisins.

* * *

Pendant ces accroissements successifs de la population avaient amené une diversité d'intérêt et avaient augmenté la puissance des magistrats. Ceux-ci en abusèrent; le mécontentement éclata; des partis se formèrent et ces divisions fatales menaçaient d'entraîner la perte de la République. Un pouvoir, divisé entre tant de mains, était devenu trop faible pour une nation à laquelle sa prospérité créait des ennemis. En outre, l'inégalité des richesses et la rivalité des ambitions commençaient à exciter les passions, les jalousies et la haine.

Aussi, était-on bien décidé à changer cette forme de gouvernement qui, il est vrai, maintenait la liberté, mais qui compromettait l'indépendance nationale.

Le pouvoir fut confié aux mains d'un chef unique qui reçut non le titre de roi ou de président de la République, mais de *doge*, c'est-à-dire de duc, du latin *ducere*, conduire ou gouverner. Le doge était nommé à vie. Il avait des conseillers, qu'aujourd'hui nous appelons ministres d'Etat, et qu'il choisissait lui-même. Il avait le pouvoir de nommer à toutes les charges et décidait de la paix ou de la guerre. On le voit, à part le titre, le doge était un roi plus absolu qu'un roi constitutionnel de notre temps. En voulant sauver l'indépendance nationale, on avait compromis la liberté des citoyens. La politique devant rester étrangère à cet écrit, nous ne



pouvons en dire davantage sur l'institution du dogat, nous devons passer outre et ne nous occuper que de la question coloniale, de ses avantages économiques et politiques.

* * *

Dès le commencement du IX^e siècle, les Vénitiens avaient dix vaisseaux de transport dans le port d'Alexandrie ; cela peut donner une idée de l'importance de leur commerce, dès cette époque, avec le Levant. Ils en rapportaient des objets de luxe encore inconnus aux cours des princes les plus puissants. Mais les avantages qu'ils retiraient de leurs relations ne se bornaient pas seulement aux bénéfices du trafic. En parcourant les côtes occupées par les Sarrasins, fréquentant la capitale de l'empire d'Orient, ils s'initiaient aux connaissances et aux arts de ces peuples ; ils voyaient des édifices qui les frappaient par leur grandeur et leur somptuosité ; ils pénétraient dans les ateliers où l'on fabriquait les tissus que l'Occident enviait sans pouvoir les imiter ; à l'école des Grecs, ils apprenaient comment ils devaient perfectionner leur architecture navale, et bientôt les vaisseaux vénitiens rivalisèrent, dans la mer Adriatique, avec les navires que les Liburniens y avaient autrefois.

Par ce contact, les idées s'élargirent ; l'émulation était excitée ; le courage devenait plus entreprenant ; la spéculation savait se créer de nouveaux moyens de bénéfices. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple entre mille, on voyait les Vénitiens, n'ayant que des lagunes, aller acheter, sur le continent, de nombreux troupeaux ; les élever dans des pâturages dont ils obtenaient la cession dans les montagnes de Trioul et de l'Istrie ; puis les vendre avec profit sur les marchés des villes populeuses.

* * *

Cette vaillance commerciale et la prospérité qui en était la suite, firent naître des rivalités. Grado, Malamocco, Rialte, Torcello, voyaient avec envie la fortune toujours grandissante de Venise et d'Héraclée. Durant un long temps, ces rivalités provoquèrent de grandes discordes ; la guerre de Pépin les apaisa quelque peu en forçant les Vénitiens à prêter leur concours pour repousser l'ennemi commun. Ce fut pour eux une occasion dont ils

surent sagement profiter pour former de nouveaux liens avec l'empire d'Orient. Le commerce de celui-ci était d'autant plus profitable pour eux qu'ils n'avaient pas de rivaux ; Sienne, Pise, Florence étaient encore obscures ; Amalfi, peuplée de colons fugitifs comme Venise, commençait à peine sa navigation dans les mers de la Grèce ; Gènes, il est vrai, présentait déjà tout l'aspect de ville industrielle et puissante, mais elle avait à combattre les Sarrasins qui étaient à ses portes. Ceux-là, quoique policés, n'étaient ni commerçants, ni navigateurs ; comme tous les peuples septentrionaux de cette époque, ils ne connaissaient que le métier des armes.

*
* * *

Arrivés presque à la fin du X^e siècle, nous croyons opportun de jeter à la fois un coup-d'œil sur le passé et sur le présent de Venise.

Plusieurs siècles s'étaient écoulés depuis que les fugitifs de Padoue et d'Aquilée avaient cherché un asile dans les lagunes. Satisfaits d'y trouver sécurité et repos, ils ne s'occupèrent que du soin d'étendre leur commerce. Ils ne prenaient les armes, lorsqu'ils eurent acquis une certaine puissance, que pour repousser les pirates, secourir quelque voisin opprimé et pour défendre leur liberté contre Pépin et les Hungres. Plusieurs victoires leur avaient donné le sentiment de leurs forces et néanmoins ils se gardèrent de faire aucune agression. Peu à peu ils étaient devenus, grâce à leur travail, à leur modération et à leur sagesse, une nation riche et puissante. Si leur existence n'avait pas été exempte de troubles, ils n'en avaient pas moins créé un État indépendant qui s'affranchissait insensiblement de l'influence des deux empires entre lesquels ils se trouvaient placés.

Une scène nouvelle va s'ouvrir.

En général les hommes sont ainsi faits : les grands succès excitent leur avidité et font naître l'esprit de domination. En outre, le commerce maritime, plus il s'étend et plus ses nécessités deviennent grandes ; il lui faut des ports pour ses vaisseaux ; de l'autorité là où il achète ; des privilèges là où il vend ; il lui faut de la sûreté pour sa navigation ; il faut qu'il triomphe de ses rivaux. Cet esprit d'ambition commerciale est au fond le même que celui des conquêtes. Venise va nous en fournir l'exemple.



Le sage Pierre Urseolo, homme d'Etat autant qu'habile guerrier, s'était particulièrement dévoué à la prospérité du commerce de Venise. Il traita avec tous les Etats de l'Italie pour assurer des avantages aux vaisseaux et aux marchandises des Vénitiens. Il acquit, moyennant quelques redevances, de petits ports sur la Livenza, la Pianezze et la Sile. Il afferma les douanes de certains princes et obtint de l'empereur d'Orient que les sujets de la République de Venise seraient exempts de droits dans toute l'étendue de l'empire ou du moins que les droits à payer seraient notablement réduits par eux; enfin, il s'assura, par une ambassade, la bienveillance des Soudans d'Egypte et de Syrie.

Le commerce intérieur de l'Adriatique était lui-même une source abondante de richesse pour les Vénitiens. Profitant des concessions faites par les rois d'Italie, leurs barques parcouraient tous les fleuves de la Lombardie et du Frioul et y vendaient de grandes quantités de marchandises étrangères; elles fréquentaient également les ports de la Pouille et de la Calabre, sur la côte orientale de Jaffa.

Les Vénitiens tiraient de la Dalmatie du bois à brûler, des vins, de l'huile, du chanvre, du lin, des graines de toutes espèces et des bestiaux. La côte septentrionale leur donnait du plomb, du mercure, des métaux, des bois de construction, des laines, des draps, des tuiles, des cordages, des pelleteries, des fruits secs et même des esclaves. Partout, ils avaient le commerce exclusif du sel et du poisson salé et, dans toutes les contrées, ils vendaient les produits de l'Orient.

Ce fut grâce à un commerce d'une importance si considérable, que Venise armait des flottes et que, placée entre deux empires, elle avait pu résister à l'un et se faire rechercher de l'autre.

* * *

Mais pour pouvoir jouir paisiblement de si beaux avantages, les Vénitiens devaient se délivrer des pirates de Narenta qui ne cessaient de harceler leur commerce. Nous allons voir bientôt comment ils parvinrent à s'en débarrasser.

Plusieurs nations s'étaient établies successivement sur les bords de l'Adriatique : les Istriens, les Liburniens et les Dalmates. Leur navigation leur donnait une source de prospérité assez marquante,

mais elles aussi avaient à compter avec les pirates narentins.

Ces peuples s'entendirent entre eux pour envoyer des députés à Venise afin d'implorer son secours contre les pirates.

Les Vénitiens qui ne voyaient pas sans inquiétude la prospérité croissante du commerce de leurs voisins accédèrent à leur demande, mais avec l'idée de profiter de l'occasion pour les assujettir.

Ils armèrent une flotte considérable et se dirigèrent tour à tour sur Capo d'Istria, Pirano, Isula, Emone, Ravigno et Hamago. Toutes ces villes se soumirent presque sans difficulté à la puissance vénitienne. On croit, mais les historiens sont d'avis différents, que la ville de Trieste se soumit également ainsi que Zora qui depuis longtemps entretenait des relations commerciales avec Venise.

Pendant ce temps, quelques galères de la flotte furent chargées d'aller occuper l'île de Chama, d'autres se rendirent à la rencontre d'une flotte marchande appartenant aux pirates et l'enlevèrent.

Les villes de l'île de Chama, Belgrado ; Spatato, Salone, Schenigo, Nove, Almissa, Raguse et les îles d'Arbo, de Cherzo, de Brazza, de Coronata de Pago, d'Ossero et de Lissa, firent aussi leur soumission. Deux îles seulement résistèrent : Corcyre-la-noire, aujourd'hui Curzola, et Lesina. Elles furent assiégées et prises. Après ces victoires successives, la ville de Raguse envoya ses députés faire serment de fidélité à la République Vénitienne

La Dalmatie soumise ou conquise, il restait à châtier les Narentins et leurs pirates. Venise leur payait un tribut depuis bien longtemps à cause d'une rencontre où les pirates étaient restés vainqueurs.

Les Vénitiens débarquèrent leurs troupes à Narenta, mirent tout à feu et à sang. Ceux qui échappèrent au massacre, se mirent à la discrétion du vainqueur. Plus de tribut à payer; défense aux Narentins d'armer en course; ordre de respecter le pavillon vénitien et indemnité à payer pour toutes les pertes anciennes et récentes occasionnées aux sujets de la République.

Ainsi se termina cette longue lutte — elle avait duré cent soixante ans — de Venise contre les pirates. C'était pour elle la plus belle des conquêtes, car désormais elle avait des territoires d'où elle pouvait tirer tous les objets de première nécessité qu'elle ne possédait pas.

* * *



Ces rapides et brillants succès valurent au doge Urseolo le titre de duc de Dalmatie qu'il ajouta à celui de duc de Venise. Quant au gouvernement, on ne fit aucune distinction entre les provinces qui s'étaient soumises et celles qu'on avait dû conquérir. On envoya dans chacune un magistrat qui, sous la dénomination de *podestat*, les gouvernait au nom de la République. Ces grands fonctionnaires étaient choisis parmi les familles les plus distinguées de Venise. Les nouveaux sujets n'eurent aucune part aux affaires de la République, pas même à l'administration intérieure de leur propre pays.

Ce fut à la même époque que l'empereur d'Orient confirma tous les privilèges des Vénitiens dans ses Etats, et que l'empereur d'Occident, Othon III, leur accorda non seulement l'exemption de tous droits dans l'étendue de son empire, mais leur permit la jouissance de trois ports importants, ceux de Trévis, de Campalto et de Saint Michel del Quarto.

De son côté, l'évêque de Cénéda leur donna le port de Settimo, sur la Livenza, et celui de Villano, sur le Lamène.

* * *

Tous ces avantages obtenus par les Vénitiens et si précieux pour leur commerce, leur firent prendre une mesure excellente. Ils établirent, en 1084, des foires annuelles pour faciliter les échanges commerciaux. Il en existait déjà à Rome et à Pavie. Les voyages, pèlerinages et réunions auxquels certaines pratiques religieuses donnaient lieu en avaient fait naître l'idée. Des hommes intelligents comprirent tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cette grande affluence de nationaux et d'étrangers à certaines époques de l'année. L'Eglise et le gouvernement s'accordaient parfaitement pour favoriser leur entreprise, car c'était un autre moyen d'attraction qui augmentait encore le nombre si considérable de pèlerins.

Les Vénitiens, en hommes pratiques, ne se contentèrent pas d'instituer une foire en l'honneur de Saint-Marc, leur patron, et de plusieurs autres saints, mais ils achetèrent partout des reliques afin d'augmenter le nombre de ces solennités religieuses, si profitables au commerce. Ces foires eurent un plein succès et contribuèrent efficacement à l'expansion du commerce de la République de Venise.

* * *

Comme nous venons de le voir, les Vénitiens, rompant avec leur passé, sont entrés dans la voie des conquêtes. Leur principale ambition était de dominer seuls l'Adriatique. Déjà ils s'en étaient assuré les rivages, mais n'étaient pas allés plus loin. Cependant de nouveaux intérêts les appelaient en Orient, où un nouveau peuple venait d'envahir quelques territoires, et l'empire, fondé par Constantin, allait être démembré.

Pour conserver la situation acquise par leur commerce de l'Europe et de l'Asie, il était de nécessité absolue de faire respecter leur pavillon sur les côtes de la Méditerranée et d'y créer des établissements. Ils devaient mettre à profit la chute de l'empire pour se mettre en possession de quelques positions fortifiées d'où il leur serait permis de protéger leur commerce et d'arrêter les entreprises de leurs ennemis.

C'était l'époque où les croisades remuaient l'Europe et l'Asie. Les Vénitiens ne pouvaient s'y désintéresser, car, d'un côté, ils devaient désirer l'expulsion des Sarrasins et, de l'autre, devaient désirer d'avoir leur part dans le partage des conquêtes. En outre, si les nations européennes profitaient des croisades pour former des établissements dans le Levant, les avantages dont les Vénitiens y avaient joui jusqu'alors leur étant enlevés.

Il fut donc décidé que la République vénitienne prendrait une part active aux croisades et, dès 1098, elle fit partir une flotte de deux cents bâtiments de guerre ou de transport.

Arrivés à l'île de Saint-Nicolas, les Vénitiens se brouillèrent avec les Pisans, qui, eux aussi, envoyaient une flotte vers la Terre Sainte, à propos du partage des reliques de Saint-Nicolas. Ils s'emparèrent d'une vingtaine de leurs vaisseaux, firent cinq mille prisonniers et emportèrent le corps de Saint-Nicolas.

Après cette bataille, ils se dirigèrent non pas vers la Syrie où déjà les Croisés étaient arrivés, mais vers l'Archipel et pillèrent la ville de Smyrne. Puis, munis de leur butin, ils allèrent bloquer Jaffa pendant que les troupes de Godefroid de Bouillon l'assiégeaient par terre. Mais l'hiver étant survenu, les Vénitiens ne voulurent pas rester dans ces parages; ils retournèrent chez eux et déposèrent le corps de Saint-Nicolas dans une chapelle de l'île de Lédos, où bientôt il fit accourir de nombreux pèlerins au grand profit de leur commerce.

* * *



Après avoir pris leurs quartiers d'hiver dans leurs lagunes, les Vénitiens retournèrent en Terre Sainte et prirent une part active aux sièges d'Ascalon et de Caïpha.

Plus tard, nous les trouvons aux sièges de Ptolémaïs, ou Saint-Jean d'Acre, de Sidon et de Bérythe, où ils se distinguèrent vaillamment. Aussi, pour récompenser leurs services, le nouveau roi de Jérusalem, Baudouin, leur accorda-t-il la propriété de tout un quartier de la ville de Ptolémaïs, plus l'autorisation de commercer dans tout le royaume de Jérusalem. D'autres privilèges suivirent ceux-ci et notamment de ne relever que de la juridiction de leurs propres magistrats.

Mais les Pisans et les Génois, rivaux des Vénitiens, ayant également reçu de grands privilèges, une haine implacable s'empara de ces derniers, surtout parce que les Génois avaient obtenu la permission d'avoir des comptoirs à Jérusalem, à Joppé, à Césarïa, et à Ptolemaïs.

* * *

Ouvrons ici une parenthèse.

Au commencement du onzième siècle, Venise fut éprouvée par deux immenses désastres ; tour à tour, deux grands incendies dévorèrent la capitale de la République et seize de ses îles. Presque en même temps, un autre incendie détruisit en majeure partie la ville de Malamocco. Pour comble de malheur, après les incendies la mer rompit ses digues ; ses terribles torrents inondèrent et ravagèrent Venise, renversant et détruisant ce que le feu avait épargné. Il en résulta des pertes énormes, surtout pour le commerce. Mais les Vénitiens, habitués à la lutte pour la vie et à accepter bravement les plus grandes infortunes, ne se découragèrent pas. Au bout de quelques années, non seulement ils avaient réparé leurs incalculables désastres, mais avaient remplacé les modestes édifices détruits par de superbes palais de marbre et Venise devint une des plus magnifiques capitales de l'univers.

* * *

Les Vénitiens étaient encore courageusement occupés à se relever de leurs malheurs, lorsque le roi de Hongrie, jaloux de leur prospérité commerciale et des progrès de son expansion, entreprit

de les expulser de son voisinage. Mal lui en prit; son armée fut taillé en pièces devant Zara; les Hongrois qui échappèrent au carnage furent poursuivis jusque au delà des montagnes; tout le pays fut rançonné et les Vénitiens retournèrent chez eux avec un immense butin.

Afin de perpétuer le souvenir de cette éclatante victoire, le doge de Venise fut autorisé à joindre à ses titres celui de duc de Croatie.

Malheureusement pour les Vénitiens, deux ans après, les Hongrois voulurent prendre leur revanche à l'endroit même où ils avaient été défaits. Les premiers furent battus; à peine quelques-uns parvinrent-ils à regagner leurs vaisseaux. De commun accord une trêve de cinq ans fut décidée.

* * *

Mais il était écrit que les Vénitiens deviendraient aussi célèbres par leurs faits d'armes que par leur commerce. Le pape Célestin II ayant fait un appel, en 1122, à tous les princes chrétiens pour faire une nouvelle croisade contre les infidèles, les Vénitiens armèrent une flotte de deux cents vaisseaux et firent voile vers Jaffa. Ils défrent complètement la flotte des Sarrasins qui croisait devant le port de cette ville et entrèrent en vainqueurs à Jaffa.

Deux ans après, nous les voyons s'emparer de la ville de Tyr et de celle d'Ascalon; l'une et l'autre devinrent bientôt de riches comptoirs pour le commerce vénitien.

* * *

De son côté, le gouvernement de Constantinople, mal inspiré, offrit aux Vénitiens l'occasion d'augmenter encore de quelques beaux bijoux leur diadème colonial. Jusqu'ici, ils avaient vécu en parfaite intelligence avec les empereurs d'Orient et avaient trouvé la récompense de leurs services rendus dans les précieux avantages de leur commerce de l'Archipel et de la mer Noire où dominait leur pavillon. Les nombreux établissements commerciaux qu'ils avaient formés sur les côtes de la Palestine à l'occasion des croisades; l'influence et la puissance qui en étaient les suites naturelles, effrayèrent l'orabrageux despotisme de l'empereur de Constanti-



nople. Il fit donner l'ordre à tous ses vaisseaux d'attaquer les navires de commerce vénitien où ils les rencontreraient.

Les Vénitiens indignés conduisirent leur flotte devant l'île de Rhodes qu'ils ravagèrent ; puis, parcourant l'Archipel, firent subir le même sort à Scio, Samos, Mytilène, Paros, Andro, Lesbos, et à toutes les Cyclades. Ils entrèrent dans la Morée, s'emparèrent de Modane ; ensuite, remontant l'Adriatique, livrèrent au pillage quelques villes de la Dalmatie dont la fidélité leur était suspecte : Schenigo, Trau, Spalato et Zara ; celle-ci fut détruite et cessa d'être habitée.

La République de Venise, maîtresse des côtes de la Dalmatie et ne comptant presque plus les comptoirs établis dans les pays les plus lointains, tourna ses regards vers l'Italie. Les habitants de Funo devinrent ses tributaires et Padoue revoltée fut soumise.

Mais un événement à jamais mémorable, la prise et le sac de Constantinople par les Croisés, vint encore augmenter considérablement le riche domaine colonial de la République de Venise. Les provinces de l'Empire d'Orient ayant été partagées, de nombreux pays échurent aux Vénitiens : au fond du Pont-Euxin, Lazi ; sur la côte de l'Asie Mineure, Nicopolis ; dans le bassin de la Propontide, au nord Héraclée, Egos, Potamos et Rudosto ; sur la côte méridionale, Nicomédie, Gallipoli ; sur l'Ebre de Thrace, Andrianopolis, aujourd'hui Andrinople ; deux places dans l'île d'Eubée, à savoir : Oréos et Caristos ; plusieurs ports du Péloponèse, c'est-à-dire ceux d'Egine, de Mégalopolis, de Calone et Méthone ; enfin, Patra, aujourd'hui Patras, et toutes les îles de la mer Ionienne, depuis Zante jusqu'à Corfou, et Dirrachium sur la côte de la Dalmatie.

Il faut ajouter à ces importantes possessions d'autres dont il n'est pas fait mention dans l'acte de partage et pour cause. Ainsi les Vénitiens achetèrent au marquis de Montferrat l'île de Candie et le quart de Constantinople.

* * *

A l'exception d'Andrinople, les nouvelles possessions échues aux Vénitiens étaient toutes maritimes et présentaient une suite de ports et d'îles depuis le golfe Adriatique jusqu'au Bosphore. A cause de l'impossibilité d'occuper à la fois un nombre si considérable de

points isolés, le gouvernement accorda à tous les citoyens de Venise la permission d'armer pour conquérir les îles de l'Archipel et les ports de la côte non encore soumis à sa puissance, à la seule condition qu'ils les tiendraient comme fiefs de la République. On ne se réservait que l'île de Candie et les îles de la mer Ionienne.

On comprend facilement que cette décision eut pour effet d'exciter l'ambition et la cupidité. Les nobles et les marchands vénitiens, citoyens égaux d'une république où les fiefs étaient inconnus n'hésitèrent pas à risquer leurs richesses pour devenir conquérants et feudataires.

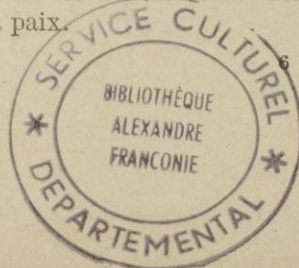
En 1205, une flotte de trente-et-une galères sortit du port de Venise pour aller prendre possession des îles que la République s'était réservées. Elle se dirigea directement sur Corfou, car pour un Etat qui prétendait exercer le droit de souveraineté sur toute l'Adriatique, cette île, qui garde ou menace l'entrée de ce golfe, était une possession de la plus haute importance. Corfou n'appartenait pas à l'empire grec mais en était une dépendance. Les Vénitiens s'en emparèrent sans difficulté.

Ensuite ils mirent voile sur Candie en passant par Modane et Coron, sur la côte du Péloponèse et y laissèrent quelques modestes garnisons.

Ils aperçurent bientôt le mont Ida. La flotte jeta l'ancre à l'entrée de cette île fameuse qui forme l'Archipel. D'une étendue d'environ soixante lieues, elle possédait cent villes, était d'une fertilité extraordinaire et sa situation heureuse lui avait donné autrefois la domination de la Méditerranée.

Les Vénitiens firent également sans efforts la conquête de Candie, et il suffit d'une campagne pour obtenir la soumission de tout son immense territoire.

Les Génois, jaloux de voir leurs rivaux former de si puissants établissements de commerce dans les mers d'Orient, réussirent à faire insurger les habitants de Candie contre les Vénitiens. L'insurrection, grâce à l'énergie du gouvernement de la République, ne dura guère et afin de prévenir de nouvelles tentatives, six cents familles vénitiennes vinrent fonder de nouvelles colonies sur le territoire de Candie. Alors les Génois essayèrent de couper toute communication entre les colonies et leur métropole. Il en résulta de nombreux et sanglants combats, mais les Génois furent défaits et leur Sénat fut forcé de demander la paix.



Ce que Venise avait sagement fait pour Candie, elle le fit également pour Corfou et de nombreux colons y furent envoyés. Elle imitait ainsi, comme nous l'avons vu, l'exemple donné autrefois par les Romains, mais plus dans l'intérêt de son commerce que de sa politique.

* * *

Une sixième croisade ayant été décidée par le pape contre l'Egypte, les Vénitiens y prirent une double part, d'abord en faisant partir une flotte et des troupes, puis en transportant celles du roi de Hongrie. Pour récompenser ce service, le roi leur céda tous ses droits sur les villes de la Dalmatie.

Mais une nouvelle révolte ayant éclaté en Candie, les Vénitiens après en avoir eu raison, y envoyèrent une nouvelle et nombreuse colonie qui fonda la ville de Canée, sur les ruines de l'ancienne Cydon.

Nous devons ici appeler l'attention sur le système de colonisation adopté par les Vénitiens.

Ils divisèrent l'île de Candie en trois parties distinctes : la première devait appartenir à la République, la deuxième à l'Eglise et la troisième aux colons. Cette dernière partie était divisée en 132 lots pour les nobles ou cavaliers et en 405 pour les fantassins. Les lots de terre n'étaient pas égaux ; aux plus considérables était attachée l'obligation de fournir, en cas de guerre, un cavalier et deux écuyers avec leurs équipements, leurs armes et leurs chevaux ; chacune des autres devait fournir dix soldats à pied. Plus tard, la colonie eut un gouvernement calqué sur celui de la métropole, un doge et un vice-doge, un grand conseil et un livre d'or.

A la suite de nouvelles difficultés avec ses voisins, Venise voulant les punir de leurs procédés, établit un impôt considérable sur tous les vaisseaux et sur toutes les marchandises qui navigueraient dans l'Adriatique, au nord du cap de Ravenne, d'un côté, et du golfe de Fiume, de l'autre. Tous se révoltèrent et prirent les armes ; mais la République triompha et maintint son droit de souveraineté dans l'établissement de cet impôt.

Un mot à propos de cet acte de souveraineté.

Rien de plus légitime, sans doute, que la propriété de tout ce que les premiers Vénitiens avaient créé successivement dans les

lagunes où ils avaient cherché un asile. La mer assurait leur défense, pourvoyait à leur nourriture, leur fournissait le sel pour leur usage et pour leur commerce, en un mot, la mer était pour eux une source de richesses. Mais de ce qu'ils tiraient de cette mer plus d'avantages que leurs voisins, il ne s'en suivait pas qu'ils eussent le droit de la considérer comme leur propriété. Leurs conquêtes, en s'étendant sur la côte orientale du golfe, diminuaient leur sûreté, mais non pas les droits des peuples établis sur la côte d'Italie.

Si nous considérons le fait au point de vue des règles de l'équité naturelle, il est évident que les prétentions des Vénitiens à la souveraineté de l'Adriatique ne peuvent être justifiées. Mais il n'en est pas de même si l'on examine la question au point de vue du droit politique qui dit qu'une nation a, quand elle le peut, le droit d'exiger des autres ce qui lui est nécessaire pour sa conservation.

* * *

La République de Venise, pendant ce même treizième siècle, ajouta encore quelques possessions à son grand domaine colonial. La ville d'Almissa, dans la Dalmatie, fut conquise sous prétexte que ses habitants s'étaient emparés de quelques vaisseaux vénitiens. La ville de Mantoue, en Istrie, et celle de Corvia, dans la Romagne, se mirent sous sa protection. Corvia fut la première possession de Venise sur la terre ferme d'Italie.

Vers la fin du même siècle, la guerre entre les Génois et les Vénitiens fut déclarée à cause de la rivalité de ces derniers qui convoitaient l'empire de la mer Noire. Jetons un coup-d'œil rapide sur la situation alors des deux républiques.

Gènes avait alors une puissance maritime égale, sinon supérieure à celle de Venise. Elle renversait son gouvernement pour revenir à la démocratie; chez sa rivale, au contraire, l'aristocratie étendait de jour en jour sa domination.

Les deux républiques possédaient au loin de nombreuses et riches colonies. Les Vénitiens régnaient en maîtres sur toute la côte orientale de l'Adriatique, sur toute l'île de Candie, sur une notable partie de l'île de Négrepont et sur plusieurs ports de la Morée. Les Génois avaient complètement battu les Pisans et comblé la passe du port de Livourne. Ils s'étaient alliés à l'empereur



grec; possédaient l'île de Scio, et s'étaient établis dans le faubourg de Péra, de l'autre côté du port de Constantinople. Ils avaient plusieurs comptoirs sur les côtes de la mer Noire, et avaient conquis, depuis trente ans, sur les Tartares, la ville de Théodosie, aujourd'hui Caffa. Comme on le voit, ils avaient succédé à toute la puissance des Vénitiens dans les mers qui sont au-delà du Bosphore. Il est vrai qu'ils ne possédaient Péra que comme fief et n'avaient pas le titre de maîtres du quart de l'empire romain, mais ils étaient parvenus à en faire exclusivement le commerce et il était en leur pouvoir d'affamer ou d'approvisionner Constantinople; de s'approprier les douanes; de dicter leur volonté à l'empereur grec et de lui interdire le droit de mettre à la mer un seul vaisseau.

*
* * *

Si nous voulons nous faire une idée juste de l'importance du commerce de la mer Noire, nous devons considérer que les fleuves qui s'y jettent, à savoir : le Tanaïs, le Borysthène, le Niester et le Danube traversent dans leur parcours immense des pays fertiles qui alors ne possédaient que très peu de débouchés pour la vente de leurs produits. La ville, à cette époque, la plus populeuse de l'Europe était située sur l'embouchure de cette mer; elle aurait pu être, à juste titre, la capitale du commerce du monde, mais les disputes sur les dogmes absorbaient toute son activité. Déchirée par des guerres civiles et religieuses, c'est à peine qu'elle s'occupait de ses besoins les plus impérieux de grains, de bois et de bestiaux. Constantinople déployait un luxe inouï qui appelait toutes les marchandises de l'Asie; la Perse les fournissait aux vaisseaux qui venaient les recevoir au fond de la mer Noire; ces navires appartenaient aux Génois; le port de Théodosie était leur entrepôt.

C'était, grâce à un commerce si étendu, que la République de Gênes, assise sur d'arides rochers, aux bords de la Méditerranée, entretenait un nombre considérable de marins, couvrait la mer de ses vaisseaux, en donnait cent à l'empereur grec et deux cents à Saint-Louis, et cela après une guerre de dix ans qui lui avait fait perdre plusieurs de ses flottes.

Nous voyons cette puissance du commerce, qui sans cesse renouvelle ses capitaux et multiplie les hommes, se développer dans la guerre que les Génois recommencèrent, en 1293, contre les Véni-

tiens. Les deux célèbres républiques firent des armements formidables que tous leurs contemporains réunis n'auraient pu égaler et dont l'appareil dispendieux égalait celui des flottes les plus puissantes de nos jours, à part les différences qui résultent de l'état des moyens employés.

Les Vénitiens, avec leur intrépidité habituelle, prirent l'offensive. Soixante de leur galères passent les Dardanelles, traversent la Propontide et vont jeter l'ancre dans la baie de Constantinople pour attaquer le faubourg de Péra.

Après une lutte héroïque et désespérée, les Génois sont forcés de se jeter dans Constantinople et d'abandonner aux Vénitiens vainqueurs leur comptoirs et leurs magasins.

Mais les vaincus surent tirer parti de leur défaite. La conquête trop facile de Péra, dépourvue de fortifications, leur fournit un prétexte pour demander à l'empereur grec la permission de s'y fortifier. Cette autorisation leur fut accordée. Avec une diligence sans égale, ils élevèrent des fortifications capables de résister aux plus terribles assauts. Ce poste devint le boulevard de leur puissance et la clef du Bosphore.

* * *

Cependant la flotte des Vénitiens entre dans la mer Noire; ils détruisent les établissements que les Génois avaient sur ces côtes et prennent ensuite la route de l'Archipel, après avoir donné l'ordre à une escadre de vingt-cinq galères de s'emparer de Théodosie. Cette ville n'était pas plus fortifiée que Péra, aussi sa conquête fut-elle facile. Malheureusement, l'hiver surprit l'escadre vénitienne au fond de la mer; les glaces fermèrent le Bosphore Cimmérien; le froid fit périr plus de la moitié des équipages; on eut plus de peine à ramener les survivants à Venise qu'on n'en avait eu pour s'emparer des établissements des Génois.

Mais un désastre plus important encore attendait les Vénitiens. Les Génois, ayant voulu prendre leur revanche, armèrent une flotte de cent-soixante galères montées par trente-cinq mille hommes et se mirent à la recherche des Vénitiens dans les mers de la Sicile. Ils les cherchèrent en vain. Soixante-six galères furent alors détachées de l'escadre et reçurent l'ordre d'aller attaquer Venise dans la mer où elle se disait souveraine.

Les Vénitiens s'empressèrent d'aller à la rencontre des Génois avec une flotte de quatre-vingt-quinze bâtiments.

Les deux armées navales se livrèrent combat devant Corcyre-la-Noire, ou Corzola, l'une des îles de la Dalmatie. Malgré leur infériorité numérique, les Génois remportèrent une victoire complète, grâce à leur savante tactique. Le feu dévora la flotte Vénitienne ; douze vaisseaux seulement parvinrent à s'échapper ; soixante cinq furent brulés et dix-huit tombèrent entre les mains des Génois avec sept mille prisonniers, parmi lesquels se trouvait l'amiral lui-même, André Dandolo. Celui-ci, ne voulant pas servir au triomphe de ses vainqueurs, se fracassa la tête contre le bord du navire qui le portait.

* * *

La campagne suivante, en 1294, ne fut pas plus heureuse pour les Vénitiens : sur vingt-cinq galères, seize furent prises ou détruites par les Génois ; la mer étant libre, ils firent une descente en Candie et pillèrent la ville de Canée.

Dans cette guerre Venise n'avait pas seulement perdu grand nombre de ses vaisseaux et de ses meilleurs marins, mais elle avait vu ravager sa principale colonie. Malgré ces désastres survenus coup sur coup, les négociants vénitiens couvraient encore les mers de bâtiments armés en course ; ils désolaient le commerce de leur ennemi et l'un d'eux alla brûler un vaisseau dans le port même de Gènes.

Cette capitale qui, depuis six ans, soutenait une guerre terrible et ruineuse, était alors déchirée par les deux factions, restées célèbres dans l'histoire : les Guelfes et les Gibelins ; nous n'avons pas à nous en occuper ici, leurs querelles étant du domaine politique. De son côté Venise était inquiétée aussi par des passions rivales. Dans cette situation, les deux républiques convinrent, en 1299, de conclure la paix ou plutôt une suspension d'armes, car l'une et l'autre étaient bien décidées à faire des préparatifs pour une nouvelle guerre. Par ce traité, la mer Noire et la mer de Syrie étaient interdites, pendant treize ans, aux vaisseaux armés de Venise.

* * *

Nous venons de dire que des passions rivales troublaient, à cette époque, le gouvernement de Venise. Les événements qui en furent

la conséquence sont trop importants au point de vue de la prospérité commerciale et coloniale de la République, pour ne pas nous y arrêter un moment.

Depuis longtemps déjà le pouvoir ne résidait plus dans la personne du doge, car on lui avait donné des conseillers qui n'étaient plus de son choix et on l'avait environné de deux assemblées auxquelles appartenait la décision souveraine de toutes les affaires. C'étaient le Grand Conseil et le Sénat. Cependant ce dernier, n'était qu'une émanation du Grand Conseil; celui-ci était donc le véritable dépositaire du pouvoir. Aucune précaution n'avait été prise contre la grande influence dont il était à prévoir qu'il disposerait un jour. On s'était borné à défendre que plus de quatre membres de la même famille ne pussent siéger dans le conseil.

Celui-ci, qui disposait de toutes les charges, finit bientôt par s'arroger un pouvoir exorbitant, celui de nommer lui-même ses membres lors de l'expiration de leur mandat. Dans cet état de choses, le renouvellement des fonctions à exercer était un acte ridicule; aussi fut-il décidé que les membres du Grand Conseil avaient le droit de siéger toujours et de transmettre leurs fonctions à leurs descendants. Un registre des noms de ceux qui composaient le Grand Conseil fut créé, ce fut le *Livre d'or*.

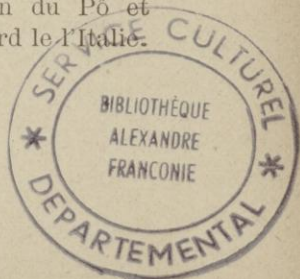
Il est facile de comprendre que, dès ce jour et en vertu de cette espèce de coup d'Etat, la sujétion de presque toute la population de Venise était consommée.

Les effets de cette audacieuse création de pouvoir despotique furent naturellement de dénaturer ou plutôt d'anéantir le pouvoir du doge qui n'était plus que le mandataire du Grand Conseil, et de préparer l'avènement d'un tribunal terrible, omnipotent, affranchi de toutes les formalités protectrices de l'accusé, comme nous le verrons plus loin.

* * *

En 1309, une importante acquisition vint augmenter le domaine commercial et colonial de Venise. Le Seigneur de Terrare, pour récompenser des services rendus, céda tous ses droits sur cette ville à la République.

Le commerce de Venise devait retirer d'énormes avantages de la possession d'une ville qui lui assurait la domination du Pô et lui ouvrait une communication facile avec tout le nord de l'Italie.



Mais le pape Clément V protesta contre cette concession. Il prétendait que, depuis son origine, Ferrare avait été soumise à payer des tributs au Saint Siège et avait reconnu sa juridiction temporelle. Il envoya donc un légat à Venise afin d'y faire valoir ses droits.

Ce légat fut assez mal reçu par les Vénitiens et dut retourner à Rome sans avoir rien obtenu d'eux. Le pape lança l'excommunication sur toute la République et une croisade fut prêchée pour la délivrance de Ferrare. L'armée vénitienne fut battue et obligée de se retirer dans la citadelle de Ferrare. Les troupes ennemies l'y poursuivirent; quinze mille Vénitiens furent massacrés.

Pendant que ces hostilités sévissaient, le pape écrivit à toutes les puissances pour que désormais elles traitassent les Vénitiens en ennemis. Les rois de France, d'Angleterre, d'Arragon et de Sicile accédèrent à cette demande. En Angleterre, les biens des excommuniés furent saisis et on pillà leurs comptoirs; en France, toutes les marchandises apportées aux foires par les Vénitiens furent confisquées et leurs vaisseaux furent arrêtés dans les ports.

Mais en Italie, sur toutes ses côtes, dans la Romagne, en Calabre, en Toscane, à Gènes surtout, les représailles furent bien plus terribles encore; non seulement tous les Vénitiens y furent pourchassés et ruinés, mais en grand nombre ils furent massacrés ou vendus comme esclaves.

Il y avait des jalousies à satisfaire, des rapines à exercer; Venise isolée de toute l'Europe, par l'anathème du souverain pontife, encore plus que par sa position topographique, était comme une plage empestée et maudite; nul n'en pouvait sortir; aucune voile amie n'osait plus y aborder. Pour comble de malheur, la guerre civile éclata à la suite d'une conjuration contre le doge. Le gouvernement triompha, et afin de prévenir d'autres conspirations, on créa un pouvoir dictatorial. Un conseil de dix membres fut nommé pour veiller à la sûreté de l'Etat. Son pouvoir était illimité, affranchi de toutes les formes et de toute responsabilité. Instituée d'abord pour un temps limité, cette redoutable magistrature fut bientôt déclarée perpétuelle.

Créé d'abord pour ne connaître que des crimes d'Etat, ce tribunal, resté tristement célèbre à travers les âges, s'empara de l'administration; décida de la paix ou de la guerre, disposa, sans contrôle, des finances, conclut des traités avec l'étranger, en un mot, s'arrogea un pouvoir souverain et despotique; il cassa les délibérations du Grand Conseil et destitua un doge.

Est-il besoin de dire que pendant que ces déplorables événements désolaient la République, le commerce, l'unique ressource des Vénitiens était fort rudement éprouvé? Aussi, afin de mettre un terme à tant de maux, envoyèrent-ils un ambassadeur à Rome, avec mission de les reconcilier avec le pape. C'était Dandolo qui plus tard fut élevé à la dignité de doge. Il réussit dans sa tâche, grâce à son tact et à son habileté; la République de Venise fut relevée de l'excommunication. Un traité de paix de douze ans fut conclu.

* * *

Affaiblis, mais non découragés, par tant de souffrances et de désastres, les Vénitiens reconquirent rapidement leur ancienne splendeur commerciale et même augmentèrent considérablement leur beau domaine colonial.

La principauté de la Scala, qui comptait, parmi les villes soumises à son obéissance, Trévise, Padoue, Vicence, Bassano, Brescia, Parme, Reggio et Lucques, ayant établi des salines, les Vénitiens lui déclarèrent la guerre parce qu'ils prétendaient avoir seuls ce privilège depuis des siècles. Une armée de trente mille Vénitiens entra en campagne. La Scala vaincue leur ouvrit les portes de Padoue, dut livrer ses principales villes et fut réduite à signer un traité dont les Vénitiens dictèrent les conditions.

Quelques années après, en 1338, Venise, devenue la protectrice du nord de l'Italie, devint un centre de négociations où l'on vit à la fois plus de soixante envoyés de divers Etats solliciter la bienveillance du gouvernement pour être traités favorablement dans le partage de la Scala. Les Vénitiens tracèrent à chacun la limite de ses prétentions et seuls signèrent le traité; impossible d'agir avec plus de fierté et de souveraineté.

Ils firent raser le fort élevé dans les lagunes, et retinrent pour eux-mêmes Trévise et Bassano.

Nous devons faire observer que ce fut là le premier établissement des Vénitiens sur le continent qui avoisinait leurs îles, après leur malheureuse occupation de Ferrare.

Ces deux nouvelles conquêtes de Trévise et de Bassano produisirent toute une révolution dans le système politique, ouvrit une nouvelle carrière à l'ambition, une occasion de guerre, qui ne mirent que trop souvent la République en péril. Il y avait neuf

siècles que Venise florissait à deux lieux des côtes de l'Italie sans avoir porté ses vues ambitieuses sur ce continent, alors même qu'elle était devenue puissante et qu'elle était en possession d'un gouvernement bien organisé. Les Vénitiens auraient dû se souvenir que la terre n'était pas leur élément, et qu'ils pouvaient ailleurs, avec infiniment plus de succès, trouver l'emploi de leur activité.

* * *

Ils firent preuve de plus de sagesse, lorsque après la croisade organisée par le pape Clément VI contre les Ottomans, à laquelle ils prirent une grande part et après la trêve qui suivit la prise de Smyrne, ils profitèrent de celle-ci pour conclure un traité de commerce avec les Turcs. Ce traité fut beaucoup plus avantageux pour eux que tout ce que la plus belle victoire aurait pu leur donner.

En effet, les Turcs, en vertu de ce traité, s'obligèrent à respecter désormais le pavillon vénitien, à ne point attaquer les colonies de la République et à ouvrir aux Vénitiens tous les ports de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Égypte. On leur permit même d'y établir des comptoirs. Un consul de la République fut reçu à Alexandrie et pendant que les Génois, ses rivaux, se voyaient obligés d'aller chercher les marchandises de l'Inde et de l'Asie au fond de la mer Noire, les Vénitiens allaient les chercher à l'isthme de Suez.

* * *

Mais bientôt d'épouvantables fléaux vinrent troubler cette grande prospérité.

En 1348, un tremblement de terre ravagea Venise et causa des pertes immenses aux nombreux entrepôts où elle entassait ses marchandises. Peu de temps après, la peste ravagea à son tour la ville où elle avait été apportée par les Génois de leur commerce avec les Turcs. Ce terrible fléau, après avoir emporté grand nombre d'habitants et arrêté les relations commerciales, traversa la Toscane, le nord de l'Italie, passa les Alpes, et s'abattit sur toute l'Europe où elle enleva les trois cinquièmes des habitants.

Pour comble de malheur, la même année, les quelques vaisseaux sortis du port de Venise et ceux sortis de ses diverses colonies pour trafiquer dans la mer Noire, furent capturés par les Génois.

Malgré l'état déplorable où la peste avait réduit la population de Venise, une flotte de trente-cinq galères mit à la voile pour aller attaquer dans l'Archipel l'escadre des Génois, composée de quatorze navires. Les Vénitiens en prirent cinq, cinq autres furent coulés; le reste parvint à gagner la haute mer.

Malheureusement, quelques années après, à la suite de la conquête de la Dalmatie par le roi de Hongrie, Venise perdit sa grande colonie, la Croatie, qu'elle était parvenue à rendre riche et florissante, tâche facile à cause des grandes ressources de son territoire.

En 1360, la peste désola de nouveau Venise et y fit autant de ravages que douze années auparavant. Vingt-trois ans après, en 1383, le même fléau enleva, en trois mois, dix-neuf mille de ses habitants.

* * *

Ces calamités publiques, frappant pour ainsi dire sans trêve ni merci, avaient ruiné de nombreux commerçants et détruit beaucoup de modestes fortunes. Grâce à l'ancienne prospérité de la République, de grandes fortunes avaient été acquises et permettaient à un nombre considérable de citoyens de déployer un luxe extraordinaire. Celui-ci était en quelque sorte une insulte faite à ceux durement éprouvés par le malheur. Aussi, le gouvernement crut-il de son devoir d'édicter des lois somptuaires réglant la table, les vêtements et les principales dépenses des habitants. Des magistrats spéciaux furent créés pour faire respecter cette loi, car il importait d'empêcher l'aristocratie de mener un faste capable d'exciter la jalousie, de provoquer le blâme et la haine qui, trop souvent, conduisent à la révolte.

En outre, une autre loi fut promulguée qui interdisait le commerce aux patriciens.

Ces lois devaient avoir, d'après l'esprit des législateurs, deux effets importants; d'abord de consoler et d'indemniser, en quelque sorte, les malheureuses victimes d'infortunes imméritées; puis, de maintenir dans une juste modération les nobles et ceux qui étaient appelés à exercer le pouvoir.

D'ailleurs, il n'eut pas été équitable que les patriciens qui excluaient les autres citoyens de l'autorité, eussent été admis à partager les profits de l'industrie; ils auraient eu trop d'avantages et leur concurrence eut été fatale. En s'interdisant cette ressource,



ils avaient un prétexte pour se réserver tous les emplois publics. Mais il est certain que la noblesse vénitienne n'a jamais cessé de partager les bénéfices du trafic, car on ne pouvait lui interdire d'employer ses capitaux dans les entreprises des négociants de profession.

* * *

Après la perte de la Croatie, la plus importante colonie de la République, deux autres d'une importance non moins considérable, Candie et Trieste, essayèrent tour à tour de secouer le joug de la métropole. Grâce à l'énergie de celle-ci qui n'avait reculé ni devant le carnage, ni la famine, elles furent forcées de rentrer dans le devoir. Et bientôt après, l'île de Ténédos, depuis longtemps convoitée par les Vénitiens, devint leur conquête, malgré les Génois et les Grecs qui prirent les armes pour l'empêcher d'augmenter l'empire colonial de Venise.

Rien d'étonnant que les Vénitiens se fussent attirés la jalousie de leurs rivaux et de leurs voisins par leur grande prospérité. Il est même juste de dire qu'ils avaient excité l'animosité, parfois par des conquêtes violentes, difficiles à justifier, et par leur esprit fier et dominateur. Mais ces torts ne sont-ils pas communs à tous les peuples devenus entreprenants et orgueilleux à cause d'éclatants succès? Créateurs de la patrie qu'ils avaient rendue célèbre dans le monde entier; fondateurs d'une des plus belles villes de l'Europe; possesseurs d'un riche commerce et d'un domaine colonial que toute nation devait leur envier, doit-on s'étonner de leur ambition de vouloir dominer les mers? D'un autre côté, leur gouvernement n'offrait-il pas le spectacle d'une stabilité inconnue aux autres nations? Dix siècles d'existence, rendue glorieuse par un travail héroïque, ne méritaient-ils pas de les signaler à l'admiration de l'univers?

* * *

Les Vénitiens étant intervenus, en 1404, dans la guerre que le Seigneur de Padoue avait eu à soutenir, reçurent, en récompense, Vicence, Feltre et Bellure. Un an après, ils se rendirent maîtres de Padoue et de Vérone, puis achetèrent Rovigo, à beaux deniers comptants.

La possession d'un territoire si considérable sur le continent de

l'Italie, accroissait, sans aucun doute, les ressources et la puissance de la République de Venise, mais changeait la nature de ses rapports avec ses voisins, nécessitait un autre emploi des capitaux et des sommes que réclamaient la marine et les colonies.

Presque à la même époque, un avantage d'une importance des plus considérables pour leur commerce échut aux Vénitiens. Egalement pour services rendus, car malgré leurs malheurs, ils étaient de nouveau devenus assez riches et assez puissants pour en rendre à tous, le roi de Portugal, Jean 1^{er}, leur accorda de nombreuses franchises, pour un terme de cent ans, dans tous les ports de son royaume.

En 1407, ils achètent et ajoutent à leur empire colonial Lépante et Patras ; en 1412, ils assiègent et s'emparent de Schénigo.

Il est facile de voir par ce que nous venons de dire, que les affaires des Vénitiens s'étaient grandement améliorées du côté du Levant. Sur le continent, leurs conquêtes en Italie avaient augmenté à tel point leur considération que le marquis de Mantoue, François de Gonzague, leur confia, en mourant, la tutelle de son fils, âgé de douze ans, et que le Seigneur de Ravenne, Obizzo de Polenta, leur demanda un patricien pour l'assister dans le gouvernement de son Etat.

Ensuite, s'étant rendus maîtres de Parna et de Reggio, ils échangèrent ces villes contre Guatalla Bresello et Cosal Maggiore sur le Pô qui convenaient beaucoup mieux à leur commerce.

Malheureusement, en 1412, deux grands désastres affligèrent la République. La guerre, qu'elle eut à soutenir contre le roi de Hongrie, ravagea plusieurs de ses provinces et lui coûta deux millions de ducats. Deux mois après cette guerre fatale, la peste se déclara, pour la quatrième fois à Venise et fit périr plus de trente mille habitants. On croit, généralement, que l'insuffisance des mesures sanitaires et les fréquentes relations avec les peuples de l'Orient, étaient les principales causes de ces invasions réitérées de la peste.

* * *

Les Turcs ayant ravagé, en 1416, une grande partie de l'île de Négrepont et menaçant de faire subir le même sort à l'île de Candie, la guerre éclata entre eux et la République. Une sanglante bataille fut livrée à la vue de Gallipoli. Les Vénitiens, malgré

l'infériorité de leur nombre, remportèrent une victoire complète et la paix fut conclue avec la Porte Ottomane.

Cet événement fut fertile en heureuses conséquences pour les Vénitiens. Leur crédit, leur commerce et leurs richesses s'en accrurent dans tout l'Orient. Les petits souverains qui redoutaient les Turcs, briguèrent leur amitié et conseillaient à leurs sujets de ne commercer qu'avec eux. Le prince de Morée leur céda la ville de Corinthe et plusieurs châteaux forts sur la côte.

Quatre années après, Venise ajouta plusieurs beaux fleurons à sa couronne coloniale; Sacile, Prata, Serravalle, Morena et plusieurs autres places se soumirent à ses lois et Modène paya trente mille ducats pour éviter le pillage.

Dès ce moment, la République était réellement la souveraine de l'Adriatique, puisqu'elle en possédait tous les rivages depuis les bouches du Pô jusqu'à Corfou. Ce territoire avait une population d'environ deux millions d'habitants, répartis sur deux mille lieues carrées, mais il faut encore y ajouter Candie, Négrepont, toute la côte de la Morée, plusieurs îles de l'Archipel et des établissements dans presque tous les ports de l'Orient.

* * *

Venise avait alors, en 1420, une population de 190,000 habitants. Son atelier monétaire convertissait en monnaies nationales toutes les espèces étrangères restées dans le pays à la suite d'opérations commerciales. Il frappait annuellement un million de ducats d'or; — le ducat d'or valait à peu près 17 francs et le ducat d'argent 4 fr. 85 centimes. — Il frappait également par an 200,000 pièces d'argent et 800,000 sols. C'était une fabrication de plus de 18 millions de notre monnaie actuelle, mais ayant à cette époque une bien plus grande valeur, dont s'accroissait, chaque année, le numéraire de Venise.

En moins de dix ans, l'Etat avait éteint une dette de quatre millions de ducats d'or, soit en chiffres ronds, soixante huit millions de francs, et avait prêté au marquis de Ferrare, 166,000 ducats.

Il y avait alors à Venise environ mille nobles dont les revenus s'élevaient de 4,000 à 70,000 ducats et cela dans un temps où l'on y achetait un palais pour 3,000 ducats.

Plus de trois mille vaisseaux de commerce, jaugeant de 100 à 200 tonnes chacun, et trois cents gros bâtiments ayant 25,000 matelots, sillonnaient les mers; quarante-cinq galères montées par 11,000 hommes y protégeaient son commerce.

Ces flottes portaient tous les ans chez l'étranger pour plus de dix millions de ducats de marchandises qui donnaient un bénéfice de deux cinquièmes dont la moitié payait le fret des navires et faisait vivre 36,000 marins; le reste augmentait les capitaux des négociants.

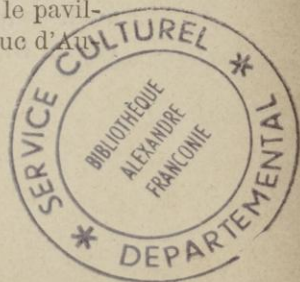
L'historien vénitien Samuto nous donne quelques détails sur une flotte marchande expédiée, en 1420, vers la Syrie. Elle était composée de six vaisseaux ayant chacun 150 hommes d'équipage; ils portaient 360,000 ducats en espèces et pour 160,000 ducats de marchandises.

Rien que dans la Lombardie, chaque année, les Vénitiens y vendaient, en moyenne, pour 900,000 ducats de draperies, 100,000 d'huiles, 240,000 de laines de France et d'Espagne, 250,000 de coton, 30,000 de fil, 250,000 d'étoffes d'or et de soie, 250,000 de savon, 539,000 d'épiceries et de sucre, 120,000 de bois de teinture, 360,000 d'autres objets; dans ce dernier chiffre les esclaves étaient compris pour 50,000 ducats; en ajoutant à tout cela les quantités énormes de sel Vénitien, les vins qu'ils rapportaient de toutes les places et les autres marchandises, le commerce avec la Lombardie s'élevait annuellement à 28 millions 800 mille ducats, soit environ 144 millions de francs.

* * *

Quelle supériorité la République Vénitienne ne devait-elle pas avoir conquise sur les autres nations pour s'être fait l'intermédiaire du commerce des laines entre la Lombardie, la France et l'Espagne? On peut dire, sans exagération, que presque tous les peuples étaient devenus ses tributaires.

Si nous considérons qu'il y avait à peine quarante ans que la République, dépouillée de la Dalmatie, réduite à disputer la plage de Malamocca, implorait la paix sans l'obtenir, était menacée dans sa capitale, ne pouvait plus communiquer avec les colonies qui lui restaient, n'avait que six galères à mettre à la mer, voyait le pavillon génois flotter sur ses lagunes et avait dû céder au duc d'Au-



triche la seule province qu'elle possédait sur le continent, nous devons reconnaître qu'il devait y avoir dans son gouvernement un puissant principe de force et de vie pour avoir pu surmonter tant d'obstacles, réparer tant de malheurs et avoir reconquis une aussi brillante situation.

* * *

Une nouvelle peste enleva, en 1423, quinze mille habitants à Venise. La même année, l'empereur grec, Jean Paléologue, incapable d'arrêter les progrès des Turcs, vendait, pièce par pièce, les Etats qu'il ne pouvait défendre, et céda la ville de Salonique aux Vénitiens, C'était une place forte, défendue par quarante tours et peuplée de 40,000 habitants. Située sur l'un des principaux golfes de l'Archipel et à peu de distance de Négrepont, elle était très importante au point de vue commercial. Mais cette belle acquisition brouilla les Vénitiens avec les Turcs; ceux-ci s'emparèrent de force de Salonique et ravagèrent tout son territoire.

Après la paix, il fut convenu entre Vénitiens et Turcs que les relations commerciales seraient rétablies comme auparavant. La défense de Salonique avait coûté plus de 700,000 ducats aux Vénitiens.

Peu de temps après, une autre guerre, mais dont les conséquences furent des plus favorables à la République, éclata. Secondés par les Génois, les Vénitiens attaquèrent et défirent les troupes du duc de Milan. Cette guerre eut une grande influence sur les destinées de la République de Venise. Brescia fut prise Non seulement le duc céda au Vénitiens tous ses droits sur cette ville, mais encore sur toute la province dont elle était la capitale, la vallée d'Oglio et la partie du Crémonais située sur la rive gauche de ce fleuve.

Deux années après, en 1427, des nouvelles hostilités éclatèrent entre le Vénitiens et les Milanais. Après diverses batailles, la paix fut conclue et la ville de Bergame devint la propriété des Vénitiens.

Nous croyons nécessaire de faire quelques réflexions sur la situation faite à la République Vénitienne après cette guerre. Elle venait de consommer le système d'envahissement suivi depuis trente à quarante ans par le gouvernement de Venise. Cette guerre avait coûté 2,500,000 ducats. Les fonds publics vénitiens tombèrent à 57. La dette s'élevait à 9 millions de ducats et ses intérêts,

très onéreux, à 260,000. Les finances vénitiennes étaient en décadence, à preuve les progrès du discrédit de la caisse des emprunts. En 1409, les effets publics se vendaient à 79 p. c. de leur valeur primitive; ensuite tombèrent à 47. En 1425, ils côtaient 58; en 1428, 57; en 1434, 38; en 1439, 37, en 1449, 28. Tout commentaire nous paraît superflu.

* * *

La prise de Constantinople était un de ces événements qui devait exercer une influence des plus considérables sur la situation en Orient et attirer l'attention des peuples commerçants. Aussi voyons-nous les Vénitiens négocier, en 1462, un traité de commerce avec le Soudan d'Égypte. Ce traité était des plus avantageux pour eux, car il les exemptait de tout tribut à payer et leur donnait la liberté absolue de commercer dans tout le pays.

A cette époque, les Vénitiens entreprirent un ouvrage qui, mieux que beaucoup d'autres entreprises, peut donner une idée de leur énergie, de leur activité et de leur puissance.

Afin de se mettre à l'abri de l'invasion des Turcs dans l'une de leurs grandes possessions, ils entreprirent de fortifier l'isthme Icise. Trente mille hommes venus de Venise et des colonies furent employés à y construire un mur en pierres de douze pieds de haut, flanqué de cent trente six tours et défendu par un large fossé. Cet ouvrage remarquable avait une étendue de six milles et fut achevé en quinze jours. Bientôt assaillis par les Turcs, c'est du haut de cette immense muraille que les Vénitiens leur firent essuyer une mémorable défaite.

Un événement d'une importance non moins considérable pour la République de Venise survint peu de temps après cette victoire. Le pape Pie II fit prêcher une croisade contre les Turcs. Toute l'expédition fut desservie par les galères vénitiennes. Pour récompense des services rendus, les Vénitiens reçurent toute l'île de Chypre; c'était un superbe joyau de plus dans leur écrin colonial.

Mais si l'occupation de Chypre donnait à la République Vénitienne un accroissement de puissance et de richesse, elle y apporta bientôt une fatale révolution dans les mœurs. Les Cypriotes, vivant dans la mollesse et les jouissances, étaient très corrompus. Beaucoup de Vénitiens, surtout ceux qui appartenaient aux classes supérieures de la société, ne tardèrent pas à partager la vie indolente et volup-

tueuse de leurs nouveaux compatriotes, et bientôt la population de Venise suivit leur exemple. Ce relâchement et ce désordre apportés dans les mœurs compteront plus tard et pèseront lourdement lorsque l'heure de la décadence de Venise aura sonné. Chypre fut pour les Vénitiens ce qu'autrefois Capoue avait été pour les Carthaginois.

Le gouvernement Vénitien acheta ensuite, en 1480 et 1483, moyennant un tribut annuel à payer, l'île de Véglie et l'île de Zante.

Un an après, à propos de la guerre que les Vénitiens faisaient au roi de Naples et au duc de Ferrare, le pape Sixte IV les excommunia, à son tour; cet anathème lancé par le Souverain pontife exaspéra les Vénitiens et ils déclarèrent la guerre à toute l'Italie.

Après de nombreux combats où la République eut le dessus, les plénipotentiaires de toutes les puissances belligérantes conclurent la paix avec les Vénitiens. La Polésine de Rovigo leur fut cédée pour payer les frais de la guerre que le duc de Ferrare avait eu l'imprudence d'allumer. Le pape Sixte IV étant mort pendant les négociations, son successeur Innocent VIII leva l'excommunication.

Cette guerre avait coûté trois millions six cent mille ducats à la République. Pour remettre ses finances à flot, elle augmenta considérablement les droits déjà existants sur les marchandises et les navires de commerce de l'étranger. Chaque vaisseau dut payer cent ducats de droit d'ancrage et trente pour cent de la valeur de sa cargaison.

On le voit, Venise, au quinzième siècle avait déjà des tarifs douaniers, que de nos jours les pays les plus protectionnistes de l'Europe et de l'Amérique pourraient lui envier.

*
* *
*

Nous voici arrivés à la fin du quinzième siècle, c'est-à-dire à l'époque où la République de Venise était parvenue au plus haut degré de sa puissance coloniale. Désormais, elle n'y ajoutera plus que de rares et faibles conquêtes; si toutefois il est permis de se servir de ce terme lorsqu'il s'agit d'acquisitions faites à prix d'argent. Depuis que la République était devenue une puissance territoriale en Italie, elle dirigeait toutes ses pensées, toute sa politique, toute son ambition, non plus vers l'établissement de ces colonies qui lui avaient donné pouvoir et richesse, mais vers les

moyens de conquérir un vaste domaine autour de ces lagunes autrefois témoins de tant de travail, de sagesse et de modération.

Nous n'avons pas à suivre Venise dans la voie fatale où elle est entrée et qui fut une des causes de sa décadence. Nous n'avons pas à retracer le tableau de tous ces événements qui, à dater du seizième siècle, précipitèrent sa ruine : ses guerres, ses invasions, etc., tout cela appartient à l'histoire politique dont nous n'avons pas à nous occuper ici, seule l'histoire coloniale, nous le répétons, est notre domaine. C'est pourquoi, nous laissons les Vénitiens aux prises avec les peuples conquérants pendant les trois derniers siècles ; tous lui enlevèrent quelque chose de sa puissance, de ses richesses, seul le souvenir de son ancienne splendeur survécut.

Mais il nous reste à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les causes de la grandeur et de la décadence de Venise, et sur certaines de ses institutions ayant contribué à sa prospérité coloniale et commerciale.

* * *

A la fin du quinzième siècle, la République de Venise, à l'apogée de sa puissance et de sa gloire, possédait un empire colonial resté à jamais célèbre dans l'histoire des nations. Depuis Cadix jusqu'au fond des Palus-Méotides, il n'y avait pas un port qui ne fut fréquenté par ses vaisseaux. Depuis l'embouchure du Pô jusqu'à l'extrémité orientale de la mer Méditerranée, elle était maîtresse de tout le littoral. Indépendamment de Constantinople, où elle a commandé en souveraine durant un demi siècle, elle possédait en propre dans la mer Noire : Tana, Lazi et Nicopolis ; dans le bassin de la Propontide, Héraclée, Œgos, Potamos, Rudusto et Nicodémie ; sur le détroit des Dardanelles, Sestos, Abydos et Gallipoli ; dans les terres, en remontant l'Ebre, Andrinople ; au fond de l'Archipel, Salonique ; la majeure partie du Péloponèse, c'est-à-dire Egine, Argos, Mégapolis, Moron, Méthone, Coron, Naples de Romanie ; l'Archaïe et Patras ; les îles de Scio, de Ténédos et de Négrepont, dans l'Archipel ; Candie, à l'entrée de cette mer ; au delà, l'île de Chypre ; dans les temps antérieurs, une partie des côtes de la Syrie et presque toute la chaîne d'îles et de ports qui s'étendent depuis la pointe de la Morée jusqu'au fond de l'Adriatique. En outre, les Vénitiens tenaient, comme feudataires de la République, les îles de Lemnos, de Scopulo et presque toutes les cyclades, Paros, Nio,



Malos, Naxos, Tine, Andros, Micone et Stampolie. En Italie, outre le littoral des lagunes, ils avaient les provinces de Bergame, de Brescia, de Crème, de Vérone, de Vicence, de Padoue; la marche Trévísane comprenant la Faltria, le Ballunois et le Cadarin, la Polésine de Rovigo et la principauté de Ravenne; au fond du golfe, le Frioul, à l'exception d'Acquillée, et de l'Istrie, moins la ville de Trieste; sur la côte orientale du golfe, Zaro, Spolato et toutes les îles de la Dalmatie; la côte d'Albanie, dans la mer Ionienne; les îles de Zante et de Corfou.

Cet immense développement de côtes ouvert à l'activité des commerçants, des navigateurs et des spéculateurs, dépassait de loin tout ce qu'aucune nation moderne n'avait possédé jusqu'alors. Nulle n'avait eu autant d'intrépides marins, ni autant de terres à visiter et à exploiter, ni autant de ports ouverts à ses vaisseaux, ni autant de variété de productions pour composer sa cargaison.

Il faut reconnaître que le gouvernement de Venise devait déployer une rare intelligence, une vigilance de tous les instants, pour occuper et diriger tant de territoires éloignés, pour contenir ses nombreux sujets dans l'obéissance et faire respecter le nom de la République.

* * *

Nous avons vu, il est vrai, que le gouvernement de Venise employait, entre autres, un excellent moyen pour s'assurer la fidélité de ses colonies et pour les rendre prospères. Il y envoyait des Vénitiens qu'il attachait à leur nouveau pays par des concessions de propriétés; ainsi, un tiers de l'île de Candie leur avait été donné. En agissant ainsi, on obtenait le double avantage de surveiller les indigènes, d'intéresser les colons à la prospérité de la métropole et de procurer aux négociants vénitiens un meilleur accueil et une protection plus spéciale.

Dans le Péloponèse, il y eut une répartition de terres entre les anciens et les nouveaux habitants. Cent fiefs y furent créés pour les familles patriciennes; cinquante familles d'artisans y furent transportées.

Là où la République n'exerçait aucune souveraineté, elle n'éparnait aucun soin pour assurer à ses commerçants des facilités, des privilèges et pour entourer ses agents de considération.

Ses consuls, presque toujours choisis dans la classe opulente et

patricienne, ne ressemblaient en rien aux maigres et modestes consuls des temps actuels. On exigeait qu'ils eussent à leur suite un notaire, un médecin, un chapelain, au moins sept serviteurs, deux écuyers et dix chevaux. Pour suffire aux frais d'une pareille représentation, on leur permettait de lever, sur le commerce de leur juridiction consulaire, un droit calculé d'après l'importance du trafic, mais qui ne pouvait dépasser deux pour cent. Le revenu des consulats de Syrie et d'Alexandrie était évalué à vingt cinq mille ducats par an, soit plus de cent vingt mille francs de notre monnaie actuelle.

Intéresser les consuls au mouvement commercial du pays, où ils représentaient la République de Venise, était un acte d'intelligence qui mérite d'être signalé.

* * *

Sans doute on se demandera d'où l'on pouvait tirer assez d'hommes pour conduire tant de vaisseaux, pour soutenir tant de guerres sur terre et sur mer, élever des monuments, creuser des canaux et monter tous les jours de nouveaux ateliers qui exigeaient un grand nombre de bras.

En effet, au XV^e siècle, le seul arsenal de Venise occupait seize mille ouvriers et trente six mille marins. Cependant cette capitale n'avait guère que deux cent mille habitants.

Les Vénitiens trouvaient dans leurs colonies tout ce qui leur était nécessaire. Les Dalmates fournissaient des soldats à la métropole et contenaient les colons dans le devoir. Les îles fournissaient des matelots; les matelots procuraient la richesse. Ces richesses servaient à soudoyer les compagnies de stipendiaires qui devaient conquérir à la République des provinces sur le continent; et les stipendiaires, les milices provinciales et les marins s'employaient à leur tour à tenir les Dalmates en respect.

Cette réaction continuelle des diverses classes de la population, l'une sur l'autre, produisait cet effet de les attacher plus ou moins au gouvernement par les liens de l'intérêt.

Une paie très avantageuse attirait les soldats étrangers sous les drapeaux de la République, et un bon salaire attirait les meilleurs ouvriers dans les ateliers de Venise. Les armes, les glaces, les étoffes sortaient de ces ateliers pour aller payer toutes les marchandises de l'Europe et de l'Asie.



Ces marchandises n'étaient pas seulement une source de richesses, c'étaient encore des moyens de puissance. Par exemple, parmi les objets que le commerce vénitien tirait de l'embouchure du Tanais, le poisson, les cuirs, les tapis, les épiceries, les perles, donnaient certainement un bénéfice considérable, mais un objet d'une toute autre importance, pour une nation si grandement adonnée à la navigation, était le chanvre. Celui-ci était un produit des plus précieux pour la marine vénitienne et un moyen de paralyser, le cas échéant, celle de leurs voisins et de leurs rivaux. Ainsi tout dans le commerce des Vénitiens concourait à vivifier, à consolider, à développer la métropole.

Le commerce n'était pas seulement à Venise l'occupation et la profession des particuliers, il employait aussi la marine de l'Etat. Quoique l'exportation et l'importation des marchandises employassent plus de trois milles navires, le gouvernement envoyait tous les ans, dans les ports principaux, des escadres de quatre ou six grandes galères qui recevaient les marchandises que les commerçants avaient à expédier ou à faire venir.

Cet usage avait pour but d'exercer la marine militaire, d'en tirer parti pendant la paix, de faire, par cet appareil, respecter le pavillon national, de fournir les moyens de commercer à ceux qui n'étaient pas en état d'armer des vaisseaux pour leur propre compte. On le voit, ces galères ne trafiquaient pas pour le compte du gouvernement; on les louait tout simplement à ceux qui pouvaient en tirer profit.

Le service de ces escadres n'était confié qu'à des marins habiles que le gouvernement choisissait lui-même et qu'il environnait de beaucoup de considération. Un grand nombre de jeunes gens des meilleures familles s'y embarquaient pour s'instruire et acquérir l'expérience nécessaire soit pour le commerce, soit pour la marine.

* * *

Voici quelle était la destination de ces escadres.

Celle qui faisait voile vers la mer Noire se partageait en trois divisions : la première longeait toutes les côtes du Péloponèse et allait vendre à Constantinople les produits de la Grèce et les marchandises apportées de Venise. La deuxième faisait voile vers Sinope et Trébizonde, sur la côte méridionale du Pont-Euxin,

pour y acheter les productions de l'Asie. La troisième se dirigeait vers le Nord, entrait dans la mer d'Azof, et allait à l'embouchure du Tanais acheter, dans le port de Caffa ou de Tana, le poisson qu'on y pêchait en grande abondance et les marchandises arrivées par la mer Caspienne, le Volga, ainsi que les divers objets que les caravanes de Russes ou de Tartares venaient vendre sur cette côte.

Ces trois escadres, à leur retour, approvisionnaient Constantinople, laissaient une partie de leur cargaison dans les ports de la Roumanie, de la Grèce et de l'Archipel, et venaient déposer dans les magasins de Venise ce qui était destiné à sa consommation ou à celle d'autres villes.

Une autre escadre visitait les côtes de la Syrie et touchait à Alexandrette. Les Vénitiens avaient, dans cette échelle un comptoir, un consul, une église, un four; ils y payaient six pour cent de droit d'entrée et de sortie, excepté pour les cotons qu'ils exportaient à meilleur marché. Leurs vaisseaux allaient ensuite faire leur principal chargement à Bérythe qui était le port de Damas; ils y étaient exempts de tous droits. En revenant, ils s'arrêtaient à Famagouste, en Chypre, puis à Candie, où ils embarquaient du sucre, car le sucre était, depuis le XIV^e siècle, un des produits de cette île; puis, enfin, dans la Morée. Ils approvisionnaient toutes ces colonies de toutes les denrées du Levant et prenaient en échange ce qu'elles avaient à fournir à l'Occident.

Enfin, une dernière escadre allait chercher les productions de l'Égypte et les marchandises de l'Asie par la mer Rouge. C'étaient principalement les produits du commerce de la mer Noire que les Vénitiens importaient en Égypte et notamment des esclaves des deux sexes, de préférence les belles femmes de la Georgie et de la Circassie.

D'après ce qui vient d'être dit, on constate que les flottes vénitiennes se dirigeaient sur tous les points de communication que l'Europe avait alors avec l'Orient; mais l'escadre destinée au plus long voyage était celle qu'on appelait la flotte de Flandre. L'équipage de chaque navire de cette flotte devait compter au moins deux cents hommes. On touchait d'abord aux ports de Monfredonia, de Brindes, d'Otrante, dans le royaume de Naples; puis on abordait en Sicile. C'était là, qu'à la faveur des privilèges qu'ils avaient obtenus, les Vénitiens chargeaient leurs vaisseaux de tous les produits que cette île fournissait aux peuples du Nord, notamment du sucre.

Cette escadre longeait ensuite toute la côte d'Afrique en passant par Tripoli, Tunis, Alger, Oran et Tanger. Partout elle laissait les diverses marchandises dont les habitants de ces contrées avaient besoin. Ceux-ci, accoutumés au retour périodique de cette flotte marchande, apportaient, à l'époque de son arrivée, toutes les productions de l'intérieur de l'Afrique. Aussi longtemps que les Sarrasins furent les maîtres de ces contrées, les ports donnaient lieu à un commerce considérable. Les Vénitiens qui y étaient établis depuis le milieu du XIII^e siècle jouissaient de grands privilèges et formaient des caravanes qui allaient faire des achats dans l'intérieur du continent noir.

De nos jours, on a organisé et principalement en Allemagne, des expéditions commerciales de ce genre, mais sur une très petite échelle.

On voit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que lorsque nous croyons innover quelque chose, d'autres, depuis des siècles, nous en ont donné l'exemple et cela dans des proportions autrement importantes.

* * *

Les Vénitiens, pour compléter leurs grands voyages commerciaux sur les côtes de l'Afrique, avaient établi des foires périodiques, et devenues bientôt célèbres, à Tunis, à Mogador, à Oran et à Tanger. C'était là que les Africains venaient chercher les marchandises de l'Europe et de l'Asie et livraient en échange leur froment, leurs fruits secs, leur ivoire, leurs esclaves, leur poudre d'or, etc.

En quittant le détroit de Gibraltar, la flotte allait continuer ses opérations sur la côte du Maroc et, après avoir approvisionné les Barbaresques et les Marocains de fer, de cuivre, de draps, de meubles et de mille autres objets, elle suivait la direction des côtes occidentales du Portugal, de l'Espagne et de la France. Elle entrait dans les ports de Bruges, d'Anvers, de Londres; achetait en Angleterre des draps non teints, des laines fines pour alimenter les manufactures vénitiennes, et faisait des échanges avec les villes anséatiques qui lui prenaient principalement des épicerie, des drogues, des aromates, des vins, des soies, des laines, des raisins et des fruits secs, de l'huile, du borax, du cinambre, des minéraux, du camphre, des sucres, etc. Depuis le XIII^e siècle, les Vénitiens approvisionnaient l'Angleterre de toutes ces marchandises.

Le lest des navires se composait de terres colorantes, de fer, de cuivre, d'étain et de plomb. Mais la vente des marchandises fabriquées était autrement avantageuse; aussi les vaisseaux vénitiens en étaient-ils grandement chargés.

Chaque voyage procurait des ventes ou des échanges dont la valeur s'élevait à plusieurs millions de ducats et durait un an.

Ces voyages au long cours, faits sur les vaisseaux de l'Etat mais pour le compte du commerce, ont dû servir plus tard de modèles aux grandes compagnies que les Hollandais, les Anglais et les Français ont organisées pour le commerce des Indes.

Ici surgit une question à laquelle nous croyons devoir répondre. Que pouvait-il bien rester à l'activité des vaisseaux de commerce des négociants de Venise, lorsque les flottes de l'Etat se réservaient en quelque sorte le privilège de fréquenter tant de ports? Voici la réponse :

Le commerce de la République de Venise possédait environ quatre mille navires; il les entretenait et les armait avec un soin jaloux. Ce grand nombre de bâtiments parcourait les deux rivages de l'Adriatique, visitait tous les ports du ponant, c'est-à-dire les côtes de Sicile, de Naples, de l'Etat Romain, de la Toscane, de Gênes, les côtes méridionales de la France et les côtes orientales de l'Espagne, enfin, les échelles du Levant que les escadres armées par le gouvernement ne visitaient pas.

Beaucoup de ces vaisseaux appartenaient aux patriciens : Les jeunes nobles étaient obligés de faire quelques voyages sur ces navires de commerce. S'ils étaient pauvres, on les y recevait gratuitement et on leur fournissait même l'argent nécessaire pour se procurer quelques marchandises. En agissant ainsi, le gouvernement les encourageait, excitait leur émulation et atteignait son but qui était de les pousser vers le commerce afin de travailler, eux aussi, à la prospérité de la République. Ce ne fut que plus tard, et pour les motifs que nous avons fait connaître, que les nobles ayant de la fortune furent exclus du commerce, mais cette exclusion ne frappa pas ceux d'entre eux qui ne possédaient rien.

* * *

Est-il nécessaire d'ajouter qu'une nation qui attachait tant d'intérêt à son commerce ne pouvait pas souffrir la concurrence



de l'étranger? Les Vénitiens avaient poussé l'esprit du monopole jusqu'à ses extrêmes limites et ils auraient pu servir de modèles aux plus insatiables protectionnistes de nos jours. Mais leur protectionnisme ne pouvait, à leur époque, provoquer les fatales conséquences qu'il provoque aujourd'hui parmi les peuples assez aveugles pour l'introduire chez eux.

Leurs plus proches concurrents, les Génois, les Pisans et les Siciliens, grâce aux victoires remportées sur eux, ne pouvaient leur donner de sérieuses inquiétudes. L'Espagne, longtemps occupée par les Maures, n'avait pu se livrer au commerce. La France, devenue aujourd'hui si commerçante et si industrielle, le dédaignait alors.

Quant à l'Angleterre, elle ne s'adonna que fort tard au commerce en Turquie, et seulement encore sous pavillon français, le sien n'y était pas admis. Ce ne fut, en effet, qu'en 1577 que les Anglais obtinrent l'autorisation de s'y présenter sous leur propre pavillon. La République de Hollande n'existait pas encore; la première capitulation des Provinces-Unies avec la Porte n'est datée que de 1598.

A la faveur du droit de souveraineté qu'elle s'était arrogée sur le golfe, Venise se réservait presque le droit exclusif d'y naviguer. Des flottes armées gardaient les embouchures de la plupart des fleuves et ne laissaient entrer ou sortir ni un vaisseau, ni même une barque, sans les avoir soigneusement visités. Une escadre longeait sans cesse les côtes d'Istrie et de Dalmatie; une autre celles de la Romagne et du royaume de Naples, tandis que le capitaine du golfe avec vingt galères, stationnées à Zara ou à Corfou, était toujours prêt à se porter là où les droits ou même les simples prétentions de la République auraient trouvé quelque résistance.

* * *

Dans cette situation privilégiée et autoritaire, quelle ne dut pas être le mécontentement des Vénitiens lorsqu'ils apprirent que les Portugais avaient découvert une nouvelle route des Indes? Ils comprirent que la branche la plus importante de leur commerce allait leur échapper dès qu'ils virent que les navires portugais revenaient de l'Asie chargés de denrées coloniales et d'autres marchandises. Ils ne doutèrent plus que les Portugais livreraient bientôt à l'Europe tous les produits de l'Asie, où déjà ils avaient

établis des comptoirs sur les côtes, et qu'ils pourraient les livrer à des prix plus bas que ceux qui arrivaient par la mer Rouge, par l'Euphrate et par le Tanais. Aussi leur jalousie se changeât-elle, sans tarder, en une véritable fureur.

Ils parvinrent à faire partager leurs craintes jalouses au Soudan d'Egypte en lui disant que son pays ne serait plus désormais l'entrepôt du commerce de l'Europe et de l'Asie. Ils lui fournirent les forces nécessaires pour livrer combat aux Portugais; mais il n'était pas homme à réussir dans pareille entreprise; ses vaisseaux furent détruits dès la première attaque.

Déconcertés par cet insuccès, les Vénitiens s'efforcèrent de traiter avec les Portugais eux-mêmes, afin de pouvoir partager les bénéfices de la nouvelle voie commerciale. Les Portugais refusèrent. Ils offrirent alors au roi de Portugal d'acheter toutes les épiceries qui arriveraient dans ses ports. Même refus. Il ne leur resta plus qu'une seule ressource, celle d'exempter de tous droits d'entrée les denrées coloniales qui arriveraient dans leur port par voie d'Egypte et de frapper d'un lourd impôt celles qui viendraient des Portugais.

* * *

Quant aux étrangers commerçants, aucun n'était reçu sur les navires vénitiens et ils devaient payer pour les marchandises qu'ils expédiaient un droit double de celui des nationaux de la République. Ils ne pouvaient construire ni acheter des vaisseaux dans celle-ci. Toute société entre les nationaux et les étrangers était sévèrement interdite.

Malgré cette dure et gênante législation, les étrangers affluaient à Venise. Outre les Juifs, les Grecs, les Allemands qui y occupaient des quartiers, on y voyait une multitude d'Arméniens, de Musulmans, d'Italiens, de Frisons et de Hollandais, quoique à l'époque dont il s'agit ces deux derniers n'eussent encore donné l'essor, qui devait les signaler plus tard, à leur esprit commercial.

Cet empressement des étrangers à venir habiter Venise ne doit pas nous étonner. En effet, pendant huit siècles, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où les Vénitiens voulurent devenir conquérants sur la terre ferme de l'Italie, la législation et la politique eurent pour objet principal la prospérité du commerce. Les Vénitiens jouissaient de nombreux privilèges à l'étranger et d'une parfaite sûreté chez



eux. Ils possédaient toutes les facilités possibles pour le placement des hommes, des choses et des capitaux. Leurs banques étaient célèbres; leur système monétaire perfectionné. Ils donnaient de grands encouragements à l'industrie manufacturière. Leur police était vigilante sans être incommode. Ils accordaient une intelligente tolérance à tous les cultes, tolérance alors encore inconnue chez les autres peuples; tout concourait donc chez eux à donner à l'homme un libre emploi de ses forces pour augmenter son bien-être physique et moral.

Si à ces avantages nous ajoutons la possibilité d'acquérir les droits de citoyens, et si nous considérons que la participation à la souveraineté était attachée à ce titre, on concevra facilement quelle affluence d'étrangers devait augmenter la population de Venise et venir accroître sa prospérité en lui apportant des capitaux et de nouvelles industries.

* * *

Si maintenant nous tenons compte de l'influence que l'habitude du travail, l'émulation, la richesse, les voyages et la fréquentation des étrangers, exerce nécessairement sur les mœurs d'un peuple et sur le développement de ses facultés intellectuelles, on comprendra que les Vénitiens devaient être déjà une nation polie, avoir une civilisation remarquable, alors que d'autres peuples, moins favorisés qu'eux, étaient encore presque barbares. On comprendra aussi l'admiration que devait susciter les tapis précieux, les étoffes de soie, les tissus d'or, les perles et les pierreries que les marchands vénitiens étalaient dans leurs foires. Enfin, on comprendra la légitime fierté que les Vénitiens devaient éprouver de voir les rois de l'Europe leur demander des vaisseaux, ou des flottes entières, pour aller faire la croisade en Palestine, et de voir les Baudouin, les Montmorency, les comtes de Champagne et de Montferrat contracter alliance avec eux pour conquérir et partager l'empire de Constantinople.

Cette supériorité des Vénitiens sur les autres peuples de l'Europe, au point de vue surtout du commerce et des richesses, se maintint jusque bien avant dans le XV^e siècle. Toutes les villes de France, d'Allemagne et d'Angleterre étaient alors des amas informes de maisons sans architectures, sans monuments. Les seigneurs

de ces pays vivaient dans des châteaux-forts tristes et sombres ; ils ne connaissaient, pas plus que les citadins, le luxe et les arts.

Mais tout en s'occupant avec activité de leur commerce, de leurs colonies et de leurs finances, les Vénitiens n'oubliaient ni les arts, ni les sciences. L'architecture était chez eux en honneur, les monuments encore existants et datant de cette époque lointaine en sont une preuve incontestable, la plupart sont en marbre blanc et en porphyre. La construction du palais ducal et de plusieurs églises avait attiré des artistes de tous les genres. L'imprimerie, à son début alors, y fut encouragée et perfectionnée. Venise fut la première ville de l'Italie d'où sortirent des livres imprimés ; la plupart des écrivains anciens y furent imprimés avec un soin extrême ; nos principales bibliothèques belges en conservent de précieux exemplaires. L'université, créée à Venise, devint bientôt célèbre et la bibliothèque de Saint-Marc était une des premières de l'Europe.

*
* * *

Et cependant pour faire de Venise une capitale à offrir comme modèle aux autres nations, le gouvernement ne possédait que de modestes ressources, en dehors de celles qu'il obtenait de son monopole commercial, de sa législation douanière et des sommes payées par certains feudataires de la République. Dans l'Etat Vénitien, les impôts étaient très modérés ; l'impôt sur les terres y était presque inconnu.

A la fin du XV^e siècle, les revenus publics se trouvaient à peu près accrus d'un cinquième, c'est-à-dire qu'ils s'élevaient à environ douze cent mille ducats ; ce qui ferait cinq millions deux cent mille francs de notre monnaie en calculant le ducat à 4 francs 35 centimes. C'était le quart de ce que donnait l'impôt alors en France et le double des revenus du duché de Milan.

Mais pour se faire une idée juste de la valeur de l'argent à cette époque, il faut tenir compte du prix des denrées alors de beaucoup inférieur au prix actuel, du taux des salaires, etc.

La Banque de Venise était la plus ancienne de l'Europe, son origine remontait au XII^e siècle, c'était un dépôt qui ouvrait un crédit aux bailleurs de fonds pour faciliter les paiements et les revirements, c'est-à-dire qu'au lieu de payer en argent, on payait en délégations sur la Banque. Les créances sur cet établissement

étaient payables à vue, et toujours il a justifié la confiance de ses clients.

Successivement, il s'était créé beaucoup de banques particulières. Elles étaient tenues principalement par les nobles. Le gouvernement vénitien profita de la loi qui interdisait le commerce aux patriciens pour supprimer ces banques, et ne laissa debout que la Banque nationale, placée sous la surveillance du gouvernement qui se rendait responsable des fonds y déposés.

C'était un dépôt pur et simple. La Banque nationale ne prélevait aucun droit de garde, ni de commission et ne payait aucun intérêt. Pour que les propriétaires de capitaux se déterminassent à les y verser, il fallait nécessairement que le crédit de cette banque fut tel que les créances fissent dans le commerce absolument la même fonction que l'argent. Voici, d'ailleurs, les mesures que l'on prit pour leur donner cette faveur et cette valeur.

D'abord, on créa une caisse dite du comptant. Sa destination était de payer immédiatement et en valeurs métalliques tous les effets qui y étaient présentés.

Il y avait à Venise plusieurs sortes de monnaies. On choisit la meilleure pour être celle de la Banque. Il fut stipulé qu'elle ne paierait et ne compterait qu'en ducats effectifs dont le titre était plus fin et l'altération moins commune que celle des autres espèces. Ce système, qui n'avait jamais existé dans les autres banques qui payaient en toutes sortes de monnaies, augmenta le crédit de la Banque nationale.

Celle-ci fonctionnant à la satisfaction de tous, le gouvernement introduisit la faculté de faire certains paiements en valeurs sur la Banque au lieu de les effectuer en espèces. Il commença par admettre ces valeurs dans les caisses publiques et quand cet usage eut été établi, une loi régla qu'on pouvait acquitter en argent de banque les lettres de change tirés soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, lorsqu'elles s'élèveraient à plus de 300 ducats. Il fut défendu de refuser ces valeurs lorsqu'il n'y aurait pas convention contraire.

Mais afin de donner à la rotation de ces valeurs une rapidité extraordinaire, on ouvrit à chaque propriétaire de fonds un compte de *doit* et *avoir* qui lui permettait de transmettre ses créances. Pour que l'on pût effectuer facilement ces transmissions et les accepter avec sûreté, il fallait déclarer que ces créances sur la Banque ne pouvaient être soumises ni à la saisie, ni à l'hypothèque.

C'était au prix de tous ces avantages que le gouvernement vénitien se trouvait avoir entre les mains une masse considérable de fonds qu'il pouvait faire valoir pour son compte sans en payer aucun intérêt. Il devint le banquier universel ; il connaissait toutes les affaires des particuliers, et il sut si bien établir son crédit que, dans la suite, quoiqu'on n'ignorât point qu'il employait les fonds de la Banque, et malgré les nécessités qui l'obligèrent à fermer deux fois la Caisse au comptant, en 1690, et, en 1717, quoiqu'enfin la suspension des paiements se prolongeât pendant plusieurs années, les valeurs de la Banque nationale continuèrent à circuler sans défaveur. C'était parcequ'on était sûr qu'elles seraient réalisées et parceque le gouvernement donnait l'exemple de les recevoir sans difficulté.

Enfin, le gouvernement était si sûr du crédit de ses effets qu'il put grever les actions de la Banque de deux dispositions très onéreuses. La première était une retenue de 10 pour cent sur les actions qui passaient d'un propriétaire sans enfants à ses collatéraux, au moment de son décès. Par la seconde, l'Etat se déclarait héritier des actions appartenant à un propriétaire mort *ab intestat* et sans héritiers naturels.

Il serait difficile de dire au juste quel était le montant des fonds déposés dans cette caisse centrale du commerce. Cependant, vers la fin du XVIII^e siècle, on les évaluait à environ quinze millions de ducats effectifs.

Dans diverses circonstances, le gouvernement vénitien avait été obligé de recourir à des emprunts et les créances qui en résultaient étaient devenues des effets négociables, mais dont la valeur éprouvait parfois de grandes variations. Les emprunts étaient remboursables les uns en 25 ans, les autres en 30 ; les intérêts variaient de 4 à 5 pour cent.

Les monnaies vénitiennes étaient de cuivre, de billon, d'argent et d'or.

* * *

On pourrait réduire à trois causes principales la grande et longue prospérité de Venise : d'abord à son commerce universel et presque exclusif, puis à sa marine commerciale et à sa marine militaire ou protectrice de la première beaucoup plus puissantes que celles des autres peuples, enfin, au bonheur qu'elle eut d'avoir un gouver-

nement stable et une administration éclairée longtemps avant les autres nations.

Cette dernière cause de prospérité est d'une importance extrême, et rarement il est donné aux peuples de pouvoir la mettre à profit. Les Vénitiens purent employer à s'agrandir, à se développer, à s'enrichir le temps que les autres républiques d'Italie employaient à changer de maîtres et de lois. Jamais la tranquillité intérieure de Venise ne fut troublée sérieusement par la révolte, par la stagnation des affaires, suites ordinaires des ambitieuses querelles des partis politiques.

Mais à ces causes principales nous devons en ajouter d'autres qui en étaient les heureuses conséquences : l'abondance des fonds que le commerce procurait au trésor public ; le travail constant que le trafic assurait aux habitants, et la facilité que la prospérité du trésor fournissait au gouvernement pour entretenir des forces maritimes considérables. En outre, Venise et les colonies avaient de nombreuses manufactures d'étoffes de soie et d'or, de draps, de toiles, de coton, de glaces, de verreries, d'armes, d'orfèvrerie, etc., qui donnaient également du travail à tous les bras.

Très intelligemment combinée, la fabrication des produits vénitiens satisfaisait à la fois les peuples voluptueux de l'Orient et les nations encore incultes de l'Europe. Elle avait imité la magnificence de l'industrie des premiers et conservé la simplicité de celle des autres, car pour se faire une idée juste de l'état des relations commerciales à une époque donnée, il faut observer quels étaient alors les pays habités par le luxe qui consomme, ou par l'industrie qui produit, ou par la barbarie ignorant l'un et l'autre.

N'oublions pas de citer aussi comme une des causes de la prospérité de Venise son admirable situation territoriale signalée déjà plus haut. Venise va perdre l'empire des mers après l'avoir possédé pendant environ cinq siècles ; il nous a paru utile de jeter ce rapide coup d'œil sur sa persévérante activité, sur son intelligence à fonder, à développer et à consolider son commerce et sa puissance, avant d'aborder le chapitre de sa décadence.

* * *

Nombreuses sont les causes qui amenèrent ou précipitèrent la décadence de Venise et qui devaient faire disparaître à jamais

sa puissance commerciale et coloniale. Nous allons les résumer le plus brièvement possible :

L'ensablement de ses ports et de ses lagunes ; la conquête de Constantinople par les Turcs et la politique du sultan Soliman qui entreprit de faire passer par Constantinople toutes les marchandises de l'Asie, même celles qui arrivaient en Europe par la Syrie et l'Égypte ;

Les mauvais traitements que les Turcs firent subir aux négociants européens et qui firent cesser les voyages au long cours des flottes vénitiennes ;

Les progrès des manufactures des autres nations européennes ;

L'importance acquise par les ports de Trieste et d'Ancône ;

La négligence des Vénitiens à ne pas profiter des inventions étrangères ;

La concurrence des autres peuples, devenus commerçants à leur tour ;

La perte des îles de Chypre et de Candie ;

L'excès de la puissance de Charles-Quint qui, dès le commencement de son règne, doubla les droits de douane que les Vénitiens payaient dans ses Etats sur toutes les marchandises d'importation et d'exportation. Il leur défendit tout commerce direct avec l'Afrique.

Mais au-dessus de ces causes, trois autres d'une importance extraordinaire firent irrévocablement déchoir Venise de sa haute puissance commerciale : la découverte de l'Amérique, celle du passage des Indes par le cap de Bonne-Espérance et son obstination de vouloir, quand même, être conquérante sur la terre ferme.

C'était le coup mortel. Le commerce européen prit une autre route ; Venise était délaissée. La nouvelle navigation amena une révolution dans l'architecture navale qui rendait désormais inutiles les nombreuses galères vénitiennes.

Mais rien ne pouvait empêcher les Vénitiens de suivre les progrès des autres nations et de porter leur pavillon sur l'Océan comme les Portugais, les Espagnols et les Hollandais, peuples beaucoup moins habiles qu'eux dans la science de la navigation à l'époque où ils firent la conquête du commerce de l'Amérique et des Indes. Et, pendant ce temps là, par un aveuglement impardonnable, les Vénitiens se contentaient de disputer à leurs voisins, la possession de Bergame et de Crémone.



Nous n'avons pas marchandé ni le temps, ni l'espace pour dire tout ce que nous croyions utile sur les colonies et sur le commerce de Venise ; sur la grandeur et sur la décadence de cette république à jamais célèbre, Ce n'était que justice, car s'il est un spectacle digne d'admiration et d'intérêt, c'est bien celui d'un Etat sans population, sans territoire, disputant son existence contre une multitude d'ennemis, se créant, par l'industrie, des moyens de résistance là où la nature semblait les avoir refusés ; déployant un caractère qui ferait honneur aux peuples les plus fameux de l'antiquité, un appareil de force digne des plus grandes puissances et trouvant toujours une nouvelle énergie dans le plus noble des sentiments, le patriotisme.



RÉPUBLIQUE DE GÈNES.

Rivale de la République de Venise, restée, comme elle, célèbre par son commerce et sa puissance coloniale, la République de Gènes a laissé, à travers les âges, de grands et nobles souvenirs à cause de ses luttes, de ses infortunes et de la grandeur qu'elle avait su conquérir.

Gènes, sa capitale, commençait à peine de sortir de son obscurité, lorsqu'elle fut brûlée par les Carthaginois, jaloux de son commerce naissant. Les Romains la relevèrent et la prirent sous leur protection. Mais située le long de la mer, sur le passage des barbares, elle eut le sort de l'ancienne Ligurie, dont elle faisait partie, et devint tour à tour la proie des Huns, des Gépides, des Goths, des Hérules et des Lombards. Charlemagne la soumit; Pépin lui donna des comtes. Indépendante au IX^e siècle, Gènes eut à sa tête successivement des consuls, des podestats, des conseils souverains, des capitaines du peuple. Tantôt en guerre contre Pise ou Venise, tantôt agitée par des discordes civiles, elle obtint néanmoins par son commerce et ses richesses une grande prépondérance en Italie.

Vers le milieu du XII^e siècle, Gènes, après la conquête de l'île de Chio, maîtresse de la navigation dans la mer Noire et victorieuse de Venise à la Sapienzia, est au plus haut degré de sa puissance. Mais la défaite de la Chiozza que lui firent éprouver les Vénitiens est le premier signal de sa décadence et, successivement, elle perd ses colonies, et devient le théâtre de troubles fréquents et de révolutions sanglantes. Gouvernée tantôt par les nobles, tantôt par les bourgeois, par les rois de France, les ducs de Milan ou les marquis de Montferrat, dans la plus complète anarchie, elle est enfin sauvée par le génie de l'immortel André Doria qui, en 1528, y établit une sage aristocratie et le gouvernement des doges.

La conjuration de Fiesque contre la liberté, en 1547, n'eut aucun résultat fâcheux et Gènes conserva son indépendance et son gouvernement jusqu'en 1746 où elle tomba au pouvoir des Autrichiens. Bientôt elle put s'y soustraire, grâce au secours de la France et en lui cédant la Corse, une de ses plus anciennes colonies. Dès cette époque, elle cessa d'être une puissance en Europe ; relevée un instant, en 1796, sous le nom de République Ligurienne, puis réunie à l'empire français, elle fut cédée, en 1815, au Roi de Sardaigne.

Après ce rapide résumé historique de Gènes entrons dans les détails des progrès de sa puissance coloniale.

* * *

La République de Gènes, lors de l'épanouissement de sa splendeur coloniale, possédait toute l'ancienne Ligurie, bornée par les Alpes qui la séparaient du Dauphiné, par le Var, du côté de la Provence, par la Méditerranée et par la rivière Merre. Les îles de Corse et de Sardaigne en dépendaient. Le marquisat de Carreto en relevait. Les Génois possédaient aussi plusieurs places importantes en Afrique et en Asie,

Les plus puissants potentats recherchaient leur alliance, et cette superbe république pouvait mettre en mer plus de deux cents navires.

Les Génois prirent part à bon nombre de croisades et s'y distinguèrent par leur valeur. Lorsque, en 1100, Baudouin de Boulogne, comte d'Edesse, fut élu roi de Jérusalem après la mort de Godefroy de Bouillon, il leur accorda, en récompense de services rendus, une partie des droits prélevés à Alep, à Césarée et à Acre, sur les négociants qui y déchargeaient leurs marchandises, et à condition de défendre ces trois ports contre les invasions des infidèles. Ils reçurent, en outre, la ville de Biblio, en Syrie.

Déjà célèbres par leurs guerres avec les Pisans et les Vénitiens, les Génois s'emparèrent, en 1203, de plusieurs Etats de l'empire de Constantinople, entre autres de l'île de Candie et de quelques autres îles de l'Archipel.

Dans la seconde partie du XIII^e siècle, la République de Gènes, dont la marine jouissait d'une juste renommée, tenait tête aux Sarrasins, ajouta la Corse et la Sardaigne à son domaine colonial

et transportait ses mercenaires jusqu'en Espagne où ils prirent, sur les Maures, les villes d'Almería et de Torlèse.

Gènes ne put échapper aux dissensions intestines que créaient dans toutes les républiques italiennes les grandes querelles des Guelfes et des Gibelins; des réformes démocratiques furent introduites dans le gouvernement, et le pouvoir fut confié à deux capitaines du peuple. Mais ces réformes furent impuissantes à la sauver. Dès 1317 à 1338, cinq grandes guerres civiles ensanglantèrent la capitale et tout l'Etat de Gènes. Enfin, pour mettre un terme aux dissensions et aux ambitions, on créa une magistrature selon le vœu du peuple en mettant un doge à la tête du gouvernement.

Le trafic, longtemps en souffrance, reprit une nouvelle vigueur, car Gènes était avant tout une puissance maritime et commerciale et, durant quatre siècles, elle partagea avec Venise et Pise le monopole de tout le commerce avec l'Orient. Les guerres qu'elle entreprit, soit contre ses rivales, soit contre d'autres peuples, eurent toujours le commerce pour objet. Dans toutes leurs entreprises, les Génois se distinguèrent par leur intrépidité et par leur audace; dans leurs revers, par un invincible courage.

Toutes les mers de l'Orient étaient sillonnées par leurs flottes et ils fondaient des comptoirs sur toutes les côtes. C'était là, incontestablement, le meilleur prix qu'ils pouvaient retirer de leurs victoires.

Les croisades, dont nous venons de dire un mot, leur servirent à former des établissements importants à Jérusalem et à Joppé. Ils forcèrent les rois de l'Arménie et même les empereurs de Constantinople, à leur concéder des ports, des privilèges, à frapper de lourdes taxes tous les vaisseaux autres que ceux de Gènes.

Du détroit de Gibraltar jusqu'à Bagdad, en suivant les côtes nord de l'Afrique et de l'Archipel, ils possédaient une suite non interrompue de comptoirs florissants; le bourg de Péra, aux portes de Constantinople, leur appartenait exclusivement; Smyrne leur fut également concédée. Ils eurent seuls longtemps la navigation de la mer Noire et pénétraient dans l'Inde par la mer Rouge et le golfe Persique.

* * *



La plus grande guerre que Gènes eut à soutenir fut celle qu'elle entreprit contre Venise dont les extensions dans l'Orient menaçaient sa prépondérance. Alliés à Michel Paléologue, qu'ils avaient eu l'habileté de circonvenir, les Génois mirent à sa disposition une flotte de deux cents galères portant quarante-cinq mille hommes. Leur amiral, Lomba Doria, défit la flotte vénitienne dont le commandant, André Dandolo, comme nous l'avons dit en parlant de Venise, fut réduit à se donner la mort pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis en 1289.

Ce fut à la suite de cette expédition que Gènes régna sur toute la mer Noire.

Une seconde guerre, non moins terrible, ensanglanta une longue période du XIV^e siècle, de 1346 à 1381. Elle avait pour objet la possession par les Génois du détroit des Dardanelles.

Après des succès éclatants qui mirent Venise à deux doigts de sa perte, les Génois parvinrent à s'emparer de Chioggia et firent à leurs rivaux des conditions si dures de paix que ceux-ci, indignés, firent des efforts héroïques et forcèrent les Génois à invoquer la médiation du duc de Savoie qui réussit à rétablir la paix entre les deux républiques.

Cette guerre acharnée, que signalèrent le ravage et l'incendie des plus importants comptoirs de Gènes et de Venise dans l'Adriatique, dans l'Archipel et dans l'Asie Mineure, eut pour résultat des pertes immenses pour les deux grandes cités rivales.

A partir de cette époque, la puissance maritime et commerciale de Gènes ne fit plus que décliner. Pour elle comme pour Venise, la découverte de l'Amérique et de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance furent le signal d'une décadence irréparable. Pas plus que sa rivale, elle ne sut profiter de ces superbes voies ouvertes au commerce, en modifiant sa marine, en oubliant ses conquêtes territoriales et en faisant aux Portugais et aux Espagnols une concurrence que son expérience acquise et la grande valeur de ses marins lui permettaient de faire. Ni Venise, ni Gènes ne surent se placer à la hauteur des circonstances. Elles laissèrent exploiter par d'autres, infiniment moins capables, d'immenses richesses commerciales qu'autrefois elles auraient disputées au prix de leur sang. On ne peut expliquer cette ruineuse attitude que par un fatal aveuglement. *Quos Jupiter perdere vult dementat.*

Au XVI^e siècle, cette valeureuse et magnifique marine génoise

qui naguère déployait son pavillon sur toutes les mers, était tombée déjà dans un tel état de décadence qu'elle se laissait impunément insulter par des Corsaires barbaresques. Conquis à force de courage et de travail, son empire colonial passa en différentes mains ; elle même subit des transformations gouvernementales dont nous n'avons pas à rendre compte ici, et finalement, Gènes ne fut plus que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. Néanmoins, elle est restée jusqu'à nos jours une des villes les plus commerçantes et les plus remarquables de l'Italie.



RÉPUBLIQUE DE FLORENCE.

La fondation de Florence remonte à une haute antiquité; elle est attribuée à une pauvre peuplade, d'origine étrusque, les Fésulans. Ceux-ci furent heureux dans le choix de leur emplacement. La vallée où ils assirent leur colonie et qui devait plus tard acquérir une grande célébrité, était riante, émaillée de fleurs et regorgeait de fruits. Ils y construisirent quelques maisons, Bientôt d'autres établissements vinrent s'y ajouter, lorsque les Romains, ayant vaincu Carthage et assuré l'Italie contre les guerres extérieures, en firent une colonie de leur immense empire. Etrusque par son origine, Florence fut romaine par ses développements.

Les Florentins couvrirent tout leur territoire de colonies. Les Etrusques leur en avaient donné l'exemple en Campanie et sur le Pô. Pour prévenir tout soulèvement et pour satisfaire au désir de ses soldats, l'Etrurie les envoyait nombreux dans les pays vaincus. Un décret solennel instituait la colonie toujours dans les villes déjà existantes, où les colons trouvaient, sans avoir à les créer, les premières conditions de la vie et dont le site avantageux et agréable était de nature à les retenir.

Au temps des guerres puniques, Alsium, Fregenne, Castrum, Novium, Pyrgi, Cosa, Graviscoe, Lucques avaient reçu des colonies, mais cet usage ne devint général qu'au temps de Scylla. Après une résistance inattendue, Scylla couvrit l'Etrurie de colons et il choisissait de préférence les vétérans de ses légions. Cicéron prétend, et non sans raison, qu'un pareil système de colonisation était plus capable d'arrêter la prospérité naissante du commerce que de l'augmenter.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle ville, baptisée sous le nom de Florentia, prospéra, grâce à la sagesse et au travail de ses premiers habitants, qui surent tirer de superbes profits de la culture du froment et de l'élevage des bestiaux.

Située entre l'Arno et les montagnes qui l'abritent au Nord, Florence pouvait s'étendre avec facilité.

Mais l'industrie, qui plus tard fit sortir Florence de son obscurité et qui devait donner une puissante impulsion à son développement commercial, fut la préparation des laines. La tâche consistait à faire venir des Flandres et du Brabant de grandes quantités de laines et de draps pour les carder, les tondre, les lisser, les tailler et leur donner une nouvelle et magnifique teinture. Les draps acquéraient ainsi une plus grande valeur, car ils étaient, en général, rudes et fabriqués avec peu de soin.

Les Florentins, les ayant ainsi améliorés et embellis, vendaient ces draps en Italie et en Orient, où ils les échangeaient contre les drogues et les couleurs nécessaires pour les teindre et leur donner cet aspect que leurs fabricants ignoraient. Ils les envoyèrent également en France et en Angleterre.

L'origine de cette industrie, si avantageuse pour les Florentins, remonte au onzième siècle et son développement au douzième, époque où les marchands de Florence, devenus fabricants, commencèrent à fréquenter les foires de Champagne et à faire un commerce actif avec la France pour les draps et pour la soie.

* * *

Un régime protecteur des plus sévères était en vigueur à Florence pour assurer la prospérité du commerce. C'était provoquer la réciprocité, supprimer l'émulation, nuire aux progrès du travail et, par suite, à ceux de la navigation. Mais à cette époque lointaine où l'industrie des nations était pour ainsi dire à ses débuts, les représailles étaient peu à craindre. En revanche, s'agissait-il d'assurer à Florence en divers pays les mêmes franchises dont jouissaient d'autres villes, l'activité de ses trafiquants était aussi ingénieuse qu'infatigable. Ils en donnèrent un exemple en 1315, à Anvers, pour obtenir le même traitement que celui qu'on accordait aux Allemands et aux Anglais, et, en 1324, grâce à leur habileté, ils obtinrent en Orient, dans l'île de Chypre, le tarif le moins élevé.



Si, par exemple, les Florentins imposaient leurs draps, une de leurs principales ressources, c'est parce qu'ils étaient seuls alors assez riches, assez entreprenants, en ce qui concerne cet article, pour faire venir d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, les laines fines que ne produisait pas l'Italie. En 1338, il y avait à Florence plus de deux cents établissements qui fabriquaient ou vendaient les draps. La production annuelle était de quatre-vingt mille pièces; plus de trente mille personnes étaient occupées à cette fabrication.

Le tiers du bénéfice total des industries florentines provenait de celle-ci.

Presque aussi ancienne était la fabrication de la soie; quoique de moindre importance, elle prospérait à la fin du treizième siècle, et Florence l'emportait, pour la perfection de son travail, pour les étoffes de brocart d'or et d'argent, imitées de Bagdad, de Damas et de la Perse, sur Lucques et sur Pise, sur Venise et sur Gènes, sur Bologne et Ferrare, ainsi que sur les villes lombardes de Bergame, de Bassano, de Vicence, de Vérone et de Padoue.

Venaient ensuite les industries du velours, des orfèvres, des peintres et des batteurs d'or, qui se rattachaient à celle de la soie.

Le chiffre des affaires et celui des bénéfices étaient si considérables que, pour trouver l'emploi de leurs capitaux, la plupart des fabricants et des marchands de draps se firent changeurs et banquiers; ce fut pour eux une nouvelle source de richesse et de luxe.

Le gouvernement, formé de marchands, avait lui-même les mœurs et les pratiques d'un établissement de banque. Il prêtait par politique à ses amis pour les soutenir, et à ses ennemis pour se les concilier. Il avançait parfois des sommes assez fortes aux villes dont il désirait l'alliance. Il ne se montra réservé que pour l'usure et se contentait d'un intérêt de cinq pour cent, mais nous allons voir que cette sagesse et cette modération ne durèrent pas longtemps.

*
* *
*

Outre les principales industries sus-nommées qui donnaient toutes une extension considérable à son commerce, Florence s'en créa une autre qui devait la rendre riche et célèbre. C'était l'industrie de l'argent dont nous allons dire quelques mots.

Un système financier très habilement organisé, et presque uni-

que en Italie, fit de Florence la trésorière de toute la péninsule. Des banques furent d'abord établies et chargées de faire des avances d'argent. Le taux de ces avances était très élevé, parce que les Florentins voulaient empêcher la concurrence commerciale de s'accroître, grâce à la facilité de trouver des capitaux.

On comprend, sans aucune difficulté, que les fonds empruntés à haut prix ne pouvaient être employés dans le commerce. C'est pourquoi l'intérêt d'abord fixé de 4 à 12 pour cent, fut porté, au XIII^e siècle, alors que le commerce florentin entraînait dans sa grande opulence, à 20 pour cent. La loi même fixait ce taux. On ne prêtait que pour un terme de six mois. L'emprunteur payait immédiatement l'intérêt ou faisait ajouter la valeur au capital demandé. A l'échéance, si l'on n'était pas en mesure de liquider, il fallait payer 4 deniers par livre pour chaque mois de retard. Bientôt le taux fut porté à 30 et à 40 pour cent. A mesure que les risques augmentaient, augmentait aussi l'intérêt de l'argent. Or, tout était risque au moyen-âge, alors que la violence privée déplaçait, renversait l'assiette des fortunes et la violence publique celle du gouvernement.

* * *

Les souverains pontifes étaient les meilleurs clients des banquiers florentins; voici pourquoi. La papauté les chargeait de percevoir les revenus du Saint-Siège dans les divers pays de la chrétienté; elle leur payait une large commission qui devint une véritable fortune pour l'industrie des banquiers.

Rome, en effet, était le centre des intérêts matériels et moraux, au moyen-âge; à Rome affluaient les trésors du monde entier; revenus du pape et des prélats, obole de St-Pierre, offrandes de toutes sortes. Etre chargé de percevoir ces deniers, de les faire parvenir au destinataire, c'était avoir le maniement de la plus grande partie des capitaux en circulation et, dans les mains par où ils passaient, il devait en rester quelque chose.

Dès le douzième siècle, nous trouvons dans l'histoire des papes, que les banquiers florentins portaient déjà le titre de changeurs du Souverain Pontife, *campsores papæ*. Plus tard, ils devinrent insuffisants et Rome dut répartir cette fructueuse charge entre les banquiers de Florence et ceux de Sienne.

On s'étonnera peut-être de voir l'importante recette des revenus

et des offrandes du Saint-Siège confiée à des banquiers. Mais nous devons faire remarquer qu'à cette époque, l'extrême complication des monnaies, qui faisait de la connaissance de l'argent une véritable science, rendait l'intermédiaire des banquiers et changeurs indispensable. Non seulement chaque pays, mais chaque ville, avait ses monnaies multiples, compliquées et très lourdes. L'or avait disparu sous les Carolovingiens, on n'avait plus guère de monnaie que d'autres métaux. Il en résultait de grandes difficultés surtout pour le commerce. Heureusement, les banquiers florentins en triomphèrent en créant la lettre de change.

Certains auteurs prétendent que ce furent les Juifs qui avaient inventé les premiers ce mode de paiement et que les Vénitiens s'en servaient déjà, lors de la première croisade, dans leurs transactions commerciales. Peu importe, ce sont les Florentins qui ont généralisé cet ingénieux et commode moyen de remplacer la monnaie pesante et encombrante par une feuille de papier ; ils ont donné ainsi une grande facilité et une remarquable impulsion au commerce entre les divers peuples.

* * *

Ce fut grâce aux trésors que les banquiers firent affluer à Florence que celle-ci put asservir des villes, créer des colonies, se fortifier elle-même, acheter des châteaux forts, pourvoir à l'équipement et à l'approvisionnement de ses nombreuses milices toujours sur pied, et construire dans son sein de somptueux palais. Ce fut surtout grâce à ces trésors que Florence put créer ses innombrables galères et qu'elle put obtenir dans l'Orient, sur la mer Noire, à Constantinople, en Egypte, des franchises égales à celles des Vénitiens, des Génois et des Pisans, et, dès lors, son trafic devint des plus étendus. Ce fut grâce à ses trésors qu'elle devint souveraine de la moitié de la Toscane, qu'elle put donner une importance inouïe à ses manufactures de laine et de soie, créer des comptoirs partout en Europe et en Asie. Notamment en France, en Flandre et en Angleterre, Florence avait de nombreux établissements de commerce et de finance. En Hongrie, une puissante colonie de Florentins, que l'exil et les intérêts du trafic y avait attirée, faisait les plus brillantes affaires.

En outre, Florence avait deux grandes foires par an qui atti-

raient, à cause des riches et nombreux produits exposés, les plus grands marchands de l'Italie. On y faisait pour environ seize millions de florins d'affaires.

* * *

Pour couronner l'édifice construit de sa fortune, Florence devait réduire à l'impuissance, puis à la soumission, les Gibelins de l'extérieur et les Guelfes de l'intérieur. Cette tâche difficile, elle l'accomplit, malgré les plus grands désordres, sans se détourner jamais du trafic et de l'industrie.

Mais pour exercer librement l'un et l'autre, pour attirer à bas prix les matières premières, pour écouler à prix élevé ses marchandises manufacturées, pour multiplier ses affaires de banque, Florence devait compter avec ses voisins et même avec les puissances lointaines, s'appuyer alternativement sur toutes ou rompre avec celles qui étaient à sa portée, lorsque, par rivalité ou par jalousie, elles gênaient sa libre expansion.

La politique de Florence était essentiellement commerciale. Si Florence était Guelfe, c'était parce que les Guelfes n'étaient pas, comme les Gibelins, dédaigneux du commerce et du travail ; c'était parce que les Guelfes seuls pouvaient être les changeurs et les banquiers du Saint-Siège et faire ainsi passer par ses mains tous les deniers de la chrétienté.

Si, d'autre part, Florence était souvent en lutte avec les autres villes de la Toscane, c'était à cause de la nécessité de la concurrence et de l'antagonisme des intérêts. D'ailleurs, nul ne connaissait, au moyen-âge, les lois de l'équité, de ce qu'on appelle de nos jours le droit international. Rien alors ne semblait plus légitime que de fermer passage à un voisin ou de lui imposer des taxes prohibitives. De là, des haines croissantes, des querelles sans fin que pouvait seule vider la raison du plus fort. Aussi, nombreuses furent les guerres que les Florentins eurent à soutenir contre les Pisans, les Génois, les Vénitiens, les Siennois, etc. Nous n'en avons pas fait le récit parce que nous avons préféré ne nous occuper que de ce qui concerne le commerce, l'industrie et la colonisation.

* * *

Les recettes de la République tiraient leurs principales ressources des gabelles, mot qui, dans le principe, ne s'entendait que des

droits perçus aux portes de la ville sur les objets de nécessité, et plus tard, dans la cité même, sur les objets de luxe, d'exportation comme d'importation. Plus tard encore, on étendit ce nom à tous les impôts, à ceux dont on grevait les terrains, les actes, les contrats, les transactions, etc.

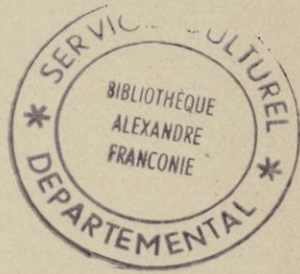
Six consuls étaient chargés du gouvernement et de toute l'administration civile et militaire, un sénat composé de cent membres les secondait; plus tard, un podestat, ou magistrat suprême, fut mis à leur tête.

A Florence, où on rêvait l'égalité, comme dans toutes les républiques, l'inégalité était partout. L'éternelle guerre des petits contre les grands, des pauvres contre les riches, y sévissait plus que nulle part. C'est que le régime républicain, pas plus que tout autre régime gouvernemental, ne peut, malgré les fausses espérances de certains, égaliser les conditions de fortune; parce qu'il est impossible de résoudre un problème insoluble de sa nature.

Florence eut ses erreurs qui assombrirent et abrégèrent ses brillantes destinées. Même quand elle voulut et put être un Etat, elle ne sut pas assez s'affranchir de l'esprit communal, élargir son horizon politique, comme elle avait élargi l'horizon de son trafic, surtout après l'acquisition de Pise alors qu'elle devint une puissance maritime considérable. Certes, il est incontestable que Florence sut protéger et encourager les arts et les sciences qui, au temps de sa splendeur, acquirent une grande perfection, et que la magnificence de ses monuments l'ont rendu célèbre; mais la science politique lui a fait défaut. Après avoir cédé au flot montant de la démocratie, tant qu'il la portait elle-même, elle se flatta follement de lui opposer une barrière quand il souleva la populace avide de régner. Jusqu'à sa décadence qui commença au seizième siècle, après trois siècles de rare prospérité, les armes et la politique n'étaient pour les Florentins que des moyens pour propager et enrichir leur commerce et leur industrie. Devenir riche, c'est bien, mais rester riche vaut mieux.

Pourtant, il serait injuste de ne pas tenir compte d'autres causes qui amenèrent également la décadence. Les lointains voyages par voies de terre dont les Florentins avaient pour ainsi dire le monopole et qui leur donnaient tant de profits, furent remplacés par des voies de mer à l'avantage de puissances plus occidentales et dont les ports s'ouvraient les premiers aux navires revenant de l'Amé-

rique et des Indes, après la découverte du Nouveau Monde et du Cap de Bonne-Espérance. Florence dut partager le sort de Venise, de Gènes, de Pise et de Lucques, lorsque le commerce du monde émigra de la Méditerranée vers l'Atlantique.



RÉPUBLIQUE DE PISE.

Toute l'histoire coloniale et commerciale de Pise se rattachant à celle des républiques de Venise, de Gènes et de Florence, c'est en quelque sorte compléter ce que nous avons dit de celles-ci que de dire quelques mots de la République de Pise.

D'après les auteurs anciens et notamment Pline et Strabon, une colonie originaire de la ville de Pise, dans le Péloponèse, aurait jeté les fondements de la ville de Pise en Italie. D'autres écrivains plus modernes ne partagent pas cette opinion et notamment Periès. Peu nous importe l'origine si le reste est digne de fixer notre attention.

Sous la domination romaine, nous trouvons Pise successivement à l'état de colonie et de municipe des maîtres du monde. L'empereur Auguste partagea son territoire à ses vétérans. Plus tard, lorsque sa population eut acquis quelque importance, son commerce prit insensiblement une assez grande expansion, puis finit par devenir un rival pour celui des autres républiques italiennes, grâce à son port sur l'Arno qui était très fréquenté.

Pise eut beaucoup à souffrir des invasions des barbares et plus tard de la jalousie de Venise, de Gènes et de Florence.

* * *

Lorsque l'Italie secoua le joug de ses oppresseurs étrangers, Pise devenue libre et indépendante, entreprit d'agrandir son domaine et même de disputer le sceptre du commerce à Venise. Dès le commencement du XI^e siècle, devenue forte et opulente, la République Pisane, de concert avec celle de Gènes, fit la conquête de la Sardaigne qu'elle arracha à ses anciens envahisseurs, les Sarrasins.

Bientôt après la Corse vint augmenter encore l'expansion coloniale des Pisans. Leurs relations commerciales avec l'Orient se développèrent considérablement; tour à tour, ils établirent des comptoirs à Ptolémaïs, à Tyr, à Trypoli, à Antioche, à Constantinople, etc. Les croisades, auxquelles les Pisans prirent une part presque aussi importante que les Vénitiens, augmentèrent encore leur domaine colonial et de grands établissements furent fondés sur les côtes africaines.

Au commencement du XII^e siècle, les galères pisanes attaquèrent à nouveau les Sarrasins et leur enlevèrent les îles Baléares.

Cependant l'accroissement de la puissance et de la richesse de la République de Pise excita l'envie de la République de Gènes. En 1284, la flotte génoise livra bataille, à Méloria, à la flotte pisane qui fut complètement détruite. Ce désastre eut les plus fatales conséquences pour la République Pisane et, dès ce moment, commença sa décadence; elle fut rapide et irrémédiable; en 1406, elle tomba sous la domination de Florence.

Pise, sa capitale, était une des plus anciennes et des plus magnifiques villes de l'Etrurie ou Toscane. Elle donna naissance à l'immortel Galilée; son université, fondée en 1472, par Laurent de Médicis, fut longtemps célèbre.





COLONIES PORTUGAISES.

Les Portugais qui occupent aujourd'hui une place bien modeste parmi les nations européennes, furent cependant les premiers à s'emparer du sceptre de la mer. Aucune puissance moderne ne posséda jamais un aussi vaste empire colonial, ni des sources aussi fécondes d'une intarissable richesse que le Portugal. Mais faible en Europe, il ne put conserver, par la force, ses brillantes conquêtes, et ne sut point se les attacher par des lois justes et libérales, ni même respecter les convictions religieuses; dans toutes ses colonies, il voulait faire dominer la religion catholique romaine, fut-ce même par la force.

Le premier, il fit connaître le nom et la valeur des Européens en Afrique et en Asie; il leur montra la voie qu'ils ont suivie avec tant de succès et que de nos jours surtout ils parcoururent avec un si févreux empressement.

Dès le XV^e siècle, les Portugais abordèrent sur les côtes de l'Afrique. Durant ces voyages à jamais célèbres, ils découvrirent successivement Madère, les Açores, les îles du Cap Vert, Sierra Leone et le Congo. Barthélemy Dioz gagna le Cap des Tempêtes, appelé, dès lors, le cap de Bonne-Espérance à cause de l'immense avenir qu'on soupçonnait déjà qui lui était réservé. Peu de temps après, un autre Portugais, également célèbre, Vasco de Gama, doubla ce cap et fit flotter les couleurs portugaises sur les mers orientales qu'aucun navire n'avait plus visitées depuis les Phéniciens.

Une tempête, poussant Cabral à travers des mers inconnues, donna le Brésil aux Portugais.

Leurs premiers établissements semblaient indiquer la route et

favoriser le passage vers les deux Indes : Madère et l'archipel des Canaries, Tercère et l'archipel des Açores, San-Yago et l'archipel du Cap Vert, protégeaient leurs relations avec l'Amérique et l'Indoustan ; Goa dominait le commerce d'Inde en Inde ; Mélandre maîtrisait le commerce d'Afrique ; Macao leur donna le commerce de la Chine et du Japon ; Ormuz celui de la Perse et de l'Arabie ; Socotera celui de la mer Rouge.

De tous ces lieux et de Ceylan, de Malacca, des Moluques, de Ternate, de Timor, etc., les Portugais commerçaient avec Java, Sumatra, Célèbes, Bornéo, le Japon et la Chine. Sur la côte occidentale d'Afrique, la région, la plus importante dont ils s'étaient emparés, était incontestablement le Congo dont ils ne connurent que beaucoup plus tard la grande valeur.

* * *

Ce fut vers 1540 que le Portugal était parvenu à l'apogée de sa puissance coloniale. En moins de soixante ans, il avait fondé un empire commercial qui touchait aux confins de la Perse et prenait naissance à l'entrée du continent africain du côté de l'Europe.

Il commerçait dans toutes les contrées où se faisait un trafic quelconque, depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à Canton, exerçant ainsi une influence et, dans une certaine mesure, une autorité sur plus de quatre mille lieues de côtes au moyen d'une chaîne presque non interrompue de comptoirs et de forteresses.

Maître de la mer Rouge, de l'Océan Indien, sans rival sur ces mers que les autres nations de l'Europe connaissaient à peine, le Portugal était parvenu à dicter des lois à des peuples nombreux ; à placer entre ses mains le monopole des richesses naturelles ou manufacturées du Levant et à alimenter l'Europe, aux conditions et aux prix qu'il lui plaisait d'imposer, d'une variété de productions recherchées et dont la plupart étaient demeurées jusqu'alors inconnues.

* * *

Les dépendances de Goa, où ses capitaines avaient établi la résidence du siège de la vice-royauté des Indes, étaient sur le continent africain : Mozambique, Lafala et Mélande ; dans le golfe Persique, Mascate et Ormuz, la côte de Malabar avec Diu et Dumaan, Nega-

patnam dans le Coromandel et Malacca dans l'île de même nom. Presque tous les princes arabes étaient à sa merci ou lui payaient un tribut, et le roi d'Ethiopie s'était fait son allié. Il occupait la majeure partie des ports et des îles de quelque importance sur les frontières de la Perse et sur les côtes de la mer des Indes, ainsi que tous les points accessibles du cap Ramez au cap Comarin et du golfe de Bengale.

Ceylan était sa vassale, et cette île d'une étendue de deux millions cinq cent mille hectares, la plus grande de l'Inde occidentale, était désignée pour être le centre du commerce de l'Afrique à la Chine. Elle possédait, en effet, un port incomparable à Trinquemale, et l'intérieur de son territoire, couvert de forêts immenses ou planté de riz, qui y croissait en abondance, offrait à la marine portugaise des ressources précieuses et un aliment de fret extrêmement important.

Enfin, les îles de la Sonde et les Moluques étaient sous son obéissance. La Chine et le Japon lui permettaient le libre exercice du commerce avec les villes de leur littoral. Les rapports qu'il avait noués avec le premier de ces vastes empires avaient eu un heureux début et ils ne s'étaient assombris qu'à la suite de fautes graves commises par quelques-uns de ses représentants. Un mot à ce sujet.

Lors de leur arrivée dans les eaux chinoises, les Portugais avaient eu le bon esprit de se conduire, non pas en conquérants, mais en commerçants désireux d'entretenir purement et simplement des relations d'affaires et de créer, entre la Chine et les possessions portugaises, un courant favorable aux deux Etats. Thomas Perez, envoyé en 1517, comme ambassadeur près de la cour de Pékin, par Ferdinand d'Andrada, commandant de l'escadre portugaise, était parvenu à se concilier l'amitié du gouvernement et à obtenir des privilèges importants. Malheureusement, les marins de l'escadre, entraînés par l'amour du pillage et par la rapacité, s'étaient livrés bientôt à de telles violences que le gouverneur de Canton avait dû se mettre en état de défense et attaquer même la flotte portugaise. Celle-ci avait été mise en déroute, et Perez, fait prisonnier, avait été chargé de chaînes et jeté dans un cachot où il était mort.

Plusieurs années après, les Portugais ayant été à même de rendre des services signalés au gouvernement impérial, on voulut bien ne plus se ressouvenir des méfaits commis, et l'empereur leur

donna Macao qui fut fortifiée à l'euro péenne, et d'où les commerçants purent trafiquer avec le Japon.

* *
* *

Leurs relations avec cette dernière contrée ne commencèrent que vers 1542, à la suite d'un voyage effectué par Ferdinand Mendez Pinto. Chaque année, les Portugais en retiraient de l'or, de l'argent et du cuivre pour un total de quatorze à quinze millions de livres. Leurs établissements se déployaient donc, en résumé, de Madère au Japon sur une étendue de côtes de cent cinquante degrés, et de là entretenaient le trafic avec l'intérieur. Malacca faisait le commerce avec la partie des Indes située au delà de cette île. Aden avec l'Arabie, Ormuz avec le continent asiatique. Ils recueillaient seuls ou presque seuls l'aloès de Socotera, les perles d'Ormuz, la cannelle et les rubis de Ceylan, le sundal et le camphre de Sumatra, la girofle et la muscade des Moluques, le poivre de Goa, le coton et le sucre de l'Inde, les mousselines du Bengale, le thé de la Chine et les porcelaines du Japon. Ils avaient fait d'Ormuz une ville luxueuse dont les marchés de chaque mois attiraient les négociants de toutes les contrées et étalaient aux yeux des amateurs tout ce que les régions les plus lointaines de l'Orient produisaient de rare et d'exquis.

Au milieu du seizième siècle, les relations des possessions portugaises étaient déjà régulières.

* *
* *

Nous avons vu par ce qui précède que la politique coloniale des Portugais offrait de grandes analogies avec celle qu'avaient autrefois adoptée les Phéniciens; leur régime commercial, au contraire, s'en séparait entièrement. Il consistait à réserver tout le trafic au Portugal à l'exclusion des autres nations continentales. Ils n'avaient pas encore de compagnie privilégiée, et en apparence, tout citoyen portugais avait le droit de trafiquer avec les Indes, mais en réalité, on ne pouvait entreprendre un commerce quelconque avec cette contrée sans une autorisation spéciale du gouvernement qui se réservait les branches du négoce les plus importantes, ainsi que la direction et le commandement de la flotte destinée à effectuer les transports.

Quant aux procédés employés pour se procurer les denrées et les marchandises de l'Orient qui constuaient l'élément du commerce avec l'Europe, un des grands navigateurs du temps, Jean de Barros, explique qu'ils étaient au nombre de trois.

« La première manière a lieu, dit-il, quand nous traitons de souverain à vassal les peuples que nous avons conquis par la force des armes.

» La deuxième consiste à faire des traités perpétuels avec les rois et les seigneurs du pays, afin qu'ils nous livrent leurs marchandises pour un prix convenu.

» Le troisième mode de trafic consiste à expédier nos navires dans ces contrées et à échanger, suivant la coutume du pays, un objet contre un autre, en acceptant le prix fixé par les indigènes et en leur faisant accepter le nôtre. »

Le commerce des Indes effectué par les Portugais à l'aide de vaisseaux énormes nommés *caraques*, masse d'un tel volume qu'on pouvait y loger un peuple d'hommes en surcharge d'un monde de marchandises, dit Bartolie, dans son livre l'*Asia*; ces bâtiments, armés en guerre, étaient montés par un équipage nombreux de marins et de soldats qui répandaient un certain effroi dans tout l'Orient et faisaient respecter le nom et l'autorité du Portugal, mais qui gênaient, d'autre part, singulièrement le mouvement des opérations commerciales. De plus, leur lourdeur, la masse énorme que représentaient tous les engins de défense dont ils étaient chargés, rendait la marche difficile et lente. Or, il est certain que la continuité des échanges, leur multiplicité, l'abondance des transactions, plus que leur importance, voilà ce qui donne au commerce de l'essor, ce qui en entretient l'activité, ce qui le rend productif et progressif.

Ce mode de transaction et de transport était d'ailleurs la conséquence de l'organisation coloniale adoptée par le gouvernement portugais pour ses possessions asiatiques; organisation défectueuse qui contribua autant que les fautes de ses représentants à lui faire perdre sa puissance dans les Indes.

* * *

L'autorité suprême était confiée à un gouverneur ou vice-roi, résidant à Goa, dont le pouvoir était illimité, et de qui relevait même

L'amiral des Indes, qui prononçait sans appel dans toutes les affaires civiles soumises à son tribunal, et dont l'autorité était appuyée par des forteresses, des stations militaires, des garnisons, de tout ce qui, en un mot, représente la force et le despotisme. Seules les sentences capitales, prononcées contre des gentilhommes, étaient soumises à la sanction royale.

Au grave danger qu'offrait l'absolutisme d'un vice-roi, placé loin de tout contrôle, s'ajoutait celui d'une durée de pouvoir ne dépassant pas le délai de trois ans. Aussi ceux qui en étaient investis, sachant que leur puissance était éphémère, ne se préoccupaient-ils que du soin de leur fortune, et pour l'avoir aussi grande que possible, ils se montraient très peu scrupuleux sur les moyens à employer. L'avidité et la soif des richesses seules inspiraient leur conduite et dictaient leurs arrêts.

Les rares gouverneurs, qui résistaient à la tentation et n'écoutaient que la voix du devoir, n'avaient pas, d'autre part, le temps nécessaire pour combattre les besoins et les aspirations d'empires illimités dont les tendances et les mœurs différaient complètement les uns des autres, et il leur était matériellement impossible de faire le bien qu'ils méditaient ou de réformer les abus créés par les administrations précédentes. Ils ne trouvaient plus, d'ailleurs, un appui sérieux dans le gouvernement métropolitain, que les richesses tirées des Indes avaient corrompu et grisé à son tour. La démoralisation des classes supérieures de la société, dit Heeren, étaient parvenus à son comble au Portugal; de là un besoin et des habitudes de violence et de rapacité qui se déployaient dans toute leur énergie et qui produisirent de nombreux scandales dans le gouvernement des Indes. De telle sorte que le nom et la puissance des Portugais y devinrent bientôt l'objet de la haine publique. Chacun de ceux qui étaient appelés à prendre part à la direction des affaires ne songeant qu'à s'en faire un moyen de fortune, bientôt l'administration du pays coûta au gouvernement du Portugal plus d'argent qu'elle n'en rapportait, et comme cette administration était, en outre, mal organisée, elle ne put résister longtemps à tant de désordre.

Où, la concussion et l'arbitraire étaient au comble dès le milieu du seizième siècle. Dans le but de se faire de grands revenus, les vice-rois taxaient les navires à l'arrivée dans les ports et imposaient la pêche des perles; ils s'attribuaient le monopole de certai-



nes denrées, et pour détourner l'attention de leur entourage sur les prévarications qu'ils commettaient, ils autorisaient les employés civils et militaires, en dépit des règlements, à faire le commerce pour leur propre compte. Leur avidité allait si loin que, non contents de s'exercer sur la fortune des Indiens qu'ils pressuraient sans pudeur, elle attaquait ces infortunés dans leurs moyens d'existence et jusque dans leur vie.

* * *

Mais en présence de pareils excès, une ligue formidable, formée à Amboine, dans les Moluques, s'organisa pour chasser les Portugais de l'Asie.

Le gouvernement de Lisbonne, effrayé d'un mouvement qui mettait en péril son empire colonial, envoya pour l'arrêter un de ces meilleurs capitaines, Louis d'Alaïda, avec des troupes aguerries.

Il soumit les révoltés, essaya de rétablir l'ordre dans l'administration, mais ses pouvoirs durèrent trop peu de temps, et après lui, les abus recommencèrent avec plus d'audace que jamais.

Le Portugal, enrichi par l'or et les épices que ses caraques déversaient sur les marchés, et corrompu dans ses mœurs primitives par les jouissances que lui procurait ce trafic incessant avec l'Asie, allait subir lui-même la plus humiliante condition.

Ses théories économiques l'avaient poussé à s'emparer du commerce de l'Inde à l'exclusion de tous les autres Etats et à se substituer à Venise pour l'échange des denrées de l'Orient avec l'Occident. Mais il n'avait pas songé à imiter jusque dans les moindres détails la conduite politique de la Reine de l'Adriatique, c'est-à-dire à profiter des richesses qu'elle tirait de l'extérieur pour imprimer à ses industries nationales une force nouvelle et l'activité et l'essor que donnent les capitaux et les débouchés. Cette faute, que l'Espagne allait bientôt commettre également, devait être le point de départ de sa ruine. Venise, comme nous l'avons vu, était un Etat libre et permettait au dernier de ses enfants de faire des transactions commerciales sans aucune restriction; il n'y avait d'entraves que pour les étrangers, et, lorsque la nécessité s'en fit sentir, pour les nobles; le Portugal, au contraire, avait incorporé à la couronne la propriété et la souveraineté du commerce au détriment du peuple et des droits nationaux. Pendant que la

bannière de Saint-Marc parcourait triomphalement les mers à la recherche des richesses commerciales, Venise n'oubliait ni ses manufactures, ni son industrie; le Portugal, lui, négligeait, pour le commerce colonial, ses fabriques, et qui plus est, son agriculture; il s'adonnait à un seul instinct, celui de l'avidité, sans règle ni calcul, sans prévoyance, sans même songer à établir quelque principe qui aurait pu assurer la durée de la prospérité commerciale.

Le châtement de cette conduite imprévoyante ne devait pas tarder à se faire sentir par de rudes coups. Le grandiose édifice colonial, élevé durant plus d'un siècle, allait tomber en poussière. En effet, en 1580, sous le règne de Philippe II, l'Espagne incorpora violemment le Portugal; ce fut le signal de la ruine des colonies que ce petit royaume devait au génie de ses navigateurs et à la vaillance de ses capitaines.

* * *

Pendant soixante ans, réduit à l'état de province espagnole, il devait perdre son caractère propre, la fierté et les qualités natives qui l'avaient aidé à dompter l'ingratitude de son sol et les inconvénients de sa situation géographique, ainsi que l'esprit d'indépendance qui avait fondé et consacré sa grandeur.

Bien que rentré en possession de lui-même en 1640, il ne put jamais reprendre la place considérable qu'il avait autrefois occupée dans le monde; et d'abord soumis à l'influence de la France, puis à celle de l'Angleterre, après le traité de Methuen en 1703, il est demeuré jusqu'à nos jours impuissant à rétablir son autonomie absolue et sa complète indépendance de l'étranger.

De son vaste empire colonial, il ne lui restait plus alors, en Amérique, que le Brésil; en Asie, Macao, Daman, Diu et Goa. Ces dernières possessions subirent, avant toutes les autres, le contre-coup de la domination espagnole sur la mère-patrie. Goa qui avait été l'orgueil de la Cour de Lisbonne, et dont les richesses et les monuments en faisaient une des cités les plus merveilleuses de l'Orient, était rapidement tombée de sa splendeur passée. Goa n'existait plus, Goa la *dorée*, où le vieux Gama rendit le dernier soupir, où le divin Camoëns chanta et souffrit. Une autre ville s'est élevée pauvre et triste là où autrefois elle brillait superbe entre toutes. Il ne reste plus d'elle que le palais désert des gouverneurs

et cinq ou six églises desservies par quelques moines, comme des prêtres laissés à la garde d'un mort, dit Chardin dans son *Histoire des monuments européens dans les Indes orientales*.

Au milieu du XVIII^e siècle, Raynal estimait que les possessions portugaises étaient dans un tel état de langueur qu'elles n'expédiaient plus annuellement en Europe que quatre cargaisons d'une valeur de 3,175,000 livres. Et encore cet écrivain fait-il remarquer que la situation à laquelle il fait allusion s'était améliorée depuis 1752, par suite de la suppression du monopole du commerce de l'Inde.

Actuellement de son immense empire colonial, le plus vaste et le plus beau dont l'histoire fasse mention, le Portugal ne possède plus que l'archipel des Açores dans l'Atlantique; en Afrique, les îles de Madère et de Porto-Santo, l'archipel du Cap Vert, les établissements de Sénégambie, d'Angola et du Congo; les îles du Prince et de San Thomé, la province de Mozambique; en Asie, Goa, Diu, Macao; en Océanie, Dillé dans l'île de Timar, et Kambing au nord de Timar. Quant au Brésil, il s'est déclaré indépendant en 1821, et a pris rang parmi les nations successivement comme empire et puis comme république.

Les débris d'une puissance coloniale ancienne et réelle ont été placés de fait sous la protection anglaise, et si nous ne craignons de blesser la susceptibilité et l'amour-propre du Portugal, nous dirions que celui-ci est presque devenu une colonie de la Grande Bretagne.



COLONIES ESPAGNOLES.

L'Espagne faillit réaliser le rêve de la domination universelle, et ce fut à une poignée de proscrits, descendus des montagnes des Asturies, qu'elle dut les premiers fondements de son immense domaine colonial. Ces vaillants proscrits chassèrent les Maures et rendirent la liberté à leur patrie. Ils se mirent à l'œuvre et réussirent à donner à l'Espagne les Pays-Bas, la Franche-Comté, la Sardaigne, la Sicile, le Milanais, le royaume de Naples, le Portugal, le sceptre de l'Allemagne et la domination de l'Europe.

Ximènès avait ouvert l'Afrique aux Espagnols; on pouvait y fonder des colonies et même des provinces; le gouvernement ne sut y créer que des galères et des prisons. Colomb avait donné à l'Espagne le Nouveau Monde, le gouvernement s'empressa de le faire envahir, non pour le coloniser, mais pour lui enlever son or et son argent.

Quelles mains firent donc tomber ce superbe empire colonial dont nous verrons plus loin toute l'étendue? Le despotisme et le fanatisme qui de nos jours encore s'arrachent les malheureux débris qu'ils n'ont pu dévorer.

Isabelle seule, aidée de Ximènès, de Gonzalve et de Christophe Colomb, sut créer cette importante grandeur. Mais son époux Ferdinand introduisit l'inquisition et fit disparaître les juifs et le commerce.

Mais déjà sous Charles-Quint, le massacre général des indigènes laissa les colonies désertes, et l'or du Nouveau Monde servit à chasser de l'Espagne la liberté expirante sur l'échafaud de Padilla.

Sous Philippe II, il fallut disséminer les Castillans sur le terri-

toire du Mexique, laisser la Péninsule presque déserte, sans pouvoir repeupler les vastes déserts du Mexique, et payer l'or du Pérou par une dette de cent quarante millions de ducats.

Sous Philippe III, après avoir perdu les Provinces Unies et avec la Hollande le commerce des Indes, il fallut accorder les honneurs de la noblesse à tous les laboureurs espagnols.

Philippe IV se laissa ravir le Portugal et le Brésil, et Charles II fut enfin forcé d'enlever le sceptre à sa famille et d'appeler le duc d'Anjou, moins au trône qu'à la protection de ce magnifique empire colonial, mourant sans gloire, sans secousse dans la longue agonie, œuvre d'un gouvernement fanatique et inintelligent.

* * *

Après ce rapide tableau de la grandeur et de la décadence coloniales de l'Espagne, donnons quelques renseignements détaillés.

La première colonie espagnole fut fondée en 1492 par Christophe Colomb et nommée Hispaniola, aujourd'hui Haïti. Elle fut bientôt suivie par des entreprises coloniales à Cuba, Porto-Rico et à la Jamaïque.

Quelques années après, de 1519 à 1524, Cortès s'étant emparé du Mexique, y établit de nombreuses colonies. Pizarre et ses successeurs, marchant sur ses traces de 1526 à 1536, achevèrent de placer l'Espagne au premier rang des puissances coloniales de l'Europe, déjà le Portugal arrivait à son déclin et cédait le sceptre colonial à sa fortunée voisine.

Mais l'Espagne n'était pas dans un état matériel et moral assez satisfaisant pour pouvoir profiter de la triste expérience faite par le Portugal. En politique, elle subissait le despotisme le plus absolu ; en religion, elle était soumise à l'intolérance la plus grossière et la plus violente. De plus, elle avait à sa tête le souverain le moins apte par son caractère, par son éducation, par l'étroitesse de ses idées et de ses conceptions, à utiliser avec profit les admirables instruments de fortune et de puissance dont le génie de Colomb l'avait doté. Cet empire colonial cependant s'était considérablement accru depuis le jour où le grand Génois avait, pour la dernière fois, abordé un nouveau continent.

Dans la Méditerranée, il comprenait Majorque, Minorque, Iviça, Formentorria et la Sicile ; en Afrique, les villes de Canta,

Oran, Mazalquivir, Malella, Pegnon de Velaz; dans l'Atlantique, les Canaries; en Asie, les Iles Philippines; des comptoirs aux îles de Saint-Lazare et des Larrons; en Amérique, les îles primitives d'Hispaniola, Cuba, Porto-Rico, les Caraïbes, la Trinité, Sainte-Marguerite, Roca, Orchilla, Bianca et plusieurs îles des Lucques; au Nord, la Floriale; au Midi, la terre ferme, à laquelle elle allait joindre l'Ancien et le Nouveau Mexique, la Californie, le Pérou, le Paraguay, le Tucuman, le Chili et les îles situées dans le voisinage de la Pantagonie, autrement dit, toute la partie du nouveau continent aboutissant au détroit cherché par Christophe Colomb et trouvé par Magellan.

Ces immenses possessions, riches de tous les produits que peut donner une nature vierge et généreuse, exigeaient de hardis pionniers pour les défricher, les coloniser et les peupler.

Malheureusement, les premières richesses métalliques rapportées d'Amérique en Espagne par les premiers explorateurs avaient éveillé dans toutes les classes de la société, d'ardentes convoitises à la place de sentiments nobles et généreux; un amour immodéré de jouissances faciles au lieu du désir de travailler et d'accroître la valeur du domaine inespéré qui tombait entre leurs mains, et ces germes fatals, que la mauvaise gestion du gouvernement avait développés, allaient produire des effets détestables.

* * *

Pourtant, de cet excès de mal allait surgir, pendant quelques années, une nouvelle ère de gloire et de puissance pour l'Espagne.

La longue paix dont elle avait joui durant les vingt dernières années qui avait suivi la découverte du Nouveau Monde, avait poussé dans la carrière des explorations martimes tous les esprits aventureux et tous les déclassés de la métropole. Les Antilles, principalement, dont le climat délicieux et la végétation luxuriante, avaient attiré, dès le début des découvertes, de nombreuses émigrations d'Européens désireux de s'y créer un avenir, s'étaient peu à peu peuplées d'une nuée d'aventuriers sans ressources, de cadets de familles ruinés, fainéants cupides, n'ayant rien à perdre et n'entrevoyant, pour édifier ou refaire leur fortune, d'autre moyen que la conquête et l'exploitation de mines d'or et d'argent. Hispaniola, première étape de la conquête espagnole, en abritait un

grand nombre, et c'est de là qu'ils s'élançaient à la recherche de nouvelles terres à exploiter et de richesses à trouver.

C'est dans ces conditions que se fit la conquête du Mexique, puis celle du Pérou qui devait la suivre immédiatement, et c'est aussi d'une des Antilles que partit l'expédition chargée de donner un nouvel empire au successeur de Charles-Quint.

Cuba, à laquelle nous consacrerons plus loin un chapitre spécial, n'avait pas été colonisée du vivant de Colomb. Son fils et continuateur, Diégo, avait chargé de ce soin un noble castillan, nommé Vélasquez, en 1511. Celui-ci s'acquitta très bien de sa mission et, conformément aux instructions reçues de Madrid, s'occupa principalement de l'exploitation des mines. Mais la population indigène, qui depuis longtemps avait été traitée avec une extrême cruauté, avait fini par diminuer considérablement à cause de l'œuvre d'extermination des premiers conquérants, et Vélasquez, pour combler les vides, fut forcé de faire venir des colons nouveaux en leur offrant comme attrait des concessions de terres et d'esclaves.

Parmi les colons ainsi implantés à Cuba, se trouvait un homme de rare énergie dont la vie aventurière allait se compléter et s'achever dans une épopée restée célèbre, et dont les actes, souvent condamnables au point de vue de la morale sociale, ont gardé, cependant, à travers les siècles, une apparence chevaleresque.

Nous allons lui consacrer, surtout à cause de la grande conquête qu'il va faire du Mexique, une page spéciale, car on sait quels souvenirs douloureux ce pays devait laisser à la Belgique plus de trois siècles plus tard.

* * *

Fernand Cortez était son nom. Né en 1485 d'une famille noble mais pauvre, il manifesta, dès sa jeunesse, un goût particulier pour les aventures et se rendit dans les régions lointaines que les récits de Colomb et des autres explorateurs représentaient comme enchanteresses.

« Physiquement et moralement, dit William Prescott, dans son ouvrage : *Conquest of Mexico*, il possédait toutes les qualités pour entreprendre de grandes choses, pour inspirer la confiance, commander et se faire obéir ».

Ce fut cet homme, qui joignait à l'intelligence de l'explorateur, la bravoure du soldat, que le gouverneur de Cuba choisit

pour poursuivre les découvertes commencées dans les vastes régions mexicaines.

Une flotte fut mise à sa disposition, et lui-même contribua, avec l'argent qu'il avait gagné en exploitant la concession de terre qu'il avait reçue autrefois, à enrôler des volontaires. Un certain nombre de marchands, séduits par ses promesses, le suivirent. Bref, il avait si bien enthousiasmé les imaginations qu'il se trouvât bientôt à la tête d'une petite armée.

Vélasquez, gouverneur de Cuba, en prit ombrage, et craignant que l'influence du nouveau capitaine ne fit échec à la sienne, il lui envoya l'ordre de revenir près de lui.

Cortez comprit le mobile qui faisait agir Vélasquez et, au lieu de lui obéir, brusque son départ.

Il part de San Iago le 18 novembre 1518 avec une petite flotte de dix vaisseaux montés par six cents marins et soldats, dix-huit chevaux et trois pièces de campagne, avance le long du golfe du Mexique, soumet les Indiens à Tabasco, leur enlève leur ville et entre à Mexico le 8 novembre 1519.

Montézuma, empereur de Mexique, le reçoit comme son maître et ses sujets le regardent avec admiration et respect. Mais un capitaine du souverain avait reçu des ordres secrets et attaqua à l'improviste les Espagnols.

Cortez, l'ayant défait avec sa troupe, se rend au palais impérial et met Montézuma aux fers. Il lui ordonne de se reconnaître le vassal du roi d'Espagne. Le monarque obéit et fait présent à Cortez de six cent mille mares d'or et d'une prodigieuse quantité de pierres fines.

Cependant Vélasquez, jaloux des succès de son lieutenant et voulant se venger du dédain que celui-ci avait naguère fait de ses ordres, envoya un petit corps d'armée pour s'emparer de lui et le conduire à Cuba. Mal lui en prit. Cortez défait et range sous son drapeau les troupes envoyées pour le détruire. Aidé de ce renfort, il se rend maître de tout le Mexique et fait prisonniers Guatimozin, successeur de Montézuma, sa femme, ses ministres et ses courtisans.

Les soldats espagnols, n'ayant pas trouvé à Mexico autant d'or qu'ils convoitaient, mirent sur des charbons ardents Guatimozin et l'un de ses favoris pour les forcer de leur livrer les trésors amassés par Montézuma. Vaincu par la douleur, le malheureux prince obéit et livra les trésors.

Maître absolu de Mexico, Cortez fit rebâtir cette capitale, en 1529, dans le goût des villes de l'Europe. Charles-Quint, pour récompenser Cortez de ses exploits, lui donna en propriété Guaxaco, vallée de la Nouvelle-Espagne, érigée en marquisat et rapportant cent cinquante mille livres de rente.

* * *

Comme les Romains, les Espagnols ne virent dans l'œuvre colonisatrice que la conquête, que l'ambition d'étendre leur domination, et de soumettre les nouveaux sujets à leurs lois, à leurs coutumes, à leurs idées religieuses ; partout où ils prirent terre ; les Espagnols voulurent implanter de gré ou de force le christianisme. Mais contrairement aux Romains, ils avaient pour but principal la recherche de l'or et de l'argent.

Installées le long des côtes, les colonies espagnoles formaient des stations militaires, telles étaient les colonies de Vera-Cruz, de Camena, de Carthagène, de Caracas, de Porto-Bello et de Valencia. A l'intérieur, les villes coloniales, situées à proximité des mines, servaient de magasins aux métaux qu'on extrayait ; telles étaient Acapulo, Buenos-Ayres, Conception, Lima et Panama.

Aux points de vue politique et commercial, de grossières fautes ne cessèrent de s'accumuler et tout ce qui aurait dû ne se conquérir, ne s'administrer et ne s'exploiter qu'au nom et au profit de la nation, ne servait qu'à assouvir la passion du lucre et de la cupidité de quelques aventuriers.

Par une coupable insouciance des intérêts de la mère-patrie, les Espagnols ne songèrent jamais à tirer de leurs riches possessions coloniales autre chose que les métaux précieux, les diamants et autres pierreries. Le coton, le café, le cacao, la canne à sucre, en un mot, tout ce qui était capable de donner lieu à un commerce lucratif, n'attirait pas même leur attention ; ils semblaient dédaigner tout ce qui, plus tard, devait faire la fortune de la Hollande et de l'Angleterre, lorsque celles-ci seraient parvenues à s'emparer de leurs nombreuses colonies. Ils se contentèrent pour toutes relations commerciales de défendre à leurs colons de cultiver la vigne, le chanvre, le lin, de fabriquer la poudre, le sel, etc., et de les obliger de se fournir chez eux de toutes les denrées européennes. En outre, ils établirent des tarifs douaniers dès que la route des Indes occi-

dentales fut connue des autres peuples. Pour donner une idée de leur science en économie politique, il nous suffira de dire que le monopole du commerce des Indes occidentales fut donné à un seul port espagnol, d'abord à celui de Séville, ensuite à celui de Cadix. C'était aussi de là que partaient, chaque année, deux expéditions, protégées par des navires de guerre.

L'une se rendait dans l'Amérique méridionale et jetait l'ancre à Porto-Bello; l'autre faisait voile vers le Mexique et abordait à Vera-Cruz. Ces deux expéditions annuelles ne comptaient ensemble que vingt cinq navires; on comprend dès lors, la faiblesse de leurs échanges.

* * *

Les conséquences de cette incurie, de cette imprévoyance, de cette administration à la fois inintelligente et coupable, ne se firent pas attendre. Les relations de l'Espagne avec ses possessions coloniales diminuèrent d'année en année, et dès la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, les Français et les Italiens faisaient les quatre cinquièmes de son négoce national et les neuf dixièmes de celui de l'Amérique. Redoutant, mais trop tard, l'avenir qui se préparait, les Espagnols eurent recours à un édit qui proclamait la liberté du commerce. Cette mesure rendit quelque activité aux transactions commerciales entre l'Espagne et l'Amérique ainsi qu'avec le Mexique. On songea même à tirer quelques profits des Iles Philippines dont on ne s'était servi que comme stations maritimes sans jamais avoir eu l'idée d'en tirer d'autres avantages.

Mais l'heure fatale avait déjà sonné; l'empire colonial de l'Espagne s'écroula avec la même rapidité qu'il avait surgi aux regards étonnés de l'univers. Ses colonies sur le continent américain se révoltèrent et proclamèrent leur indépendance. Déjà avant cette mémorable époque, l'Espagne avait perdu la partie orientale de Saint-Dominique et la Louisiane, réclamée par la France, l'île de la Trinité cédée à l'Angleterre. La Hollande sut prendre une large part des dépouilles de sa rivale et se mit à exploiter et à administrer avec sagesse et profit ce que l'autre avait laissé périr par une impardonnable négligence.

Il ne reste aujourd'hui à l'Espagne qu'un domaine colonial extraordinairement amoindri, mais dont l'importance a encore de la

valeur. Des leçons que devrait donner l'expérience, l'Espagne saura-t-elle profiter? Il est permis d'en douter en voyant ce qui se passe encore actuellement. Et à ce propos, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup-d'œil sur l'état présent de certaines de ses colonies à cause de leur importance.

* * *

Parmi les possessions coloniales actuelles de l'Espagne, nous consacrons un chapitre spécial aux Iles Philippines et à Cuba, non précisément à cause des événements qui s'y produisent en ce moment, mais surtout à cause de la grande valeur économique qu'elles ont pour la mère-patrie et indirectement pour les autres pays.

ILES PHILIPPINES.

De tous les groupes anciens, l'archipel des Philippines est le plus considérable et, sortant de son long sommeil, il a pris une grande place dans l'immense mouvement colonial du XIX^{me} siècle. Il se compose d'environ 1,200 îles. La moyenne partie de ces îles et Etats est sans importance, beaucoup même sont inhabités; par contre, les autres se distinguent autant par leurs riches ressources que par leur grande étendue. La principale, l'île de Luçon, mesure 110,940 kilomètres carrés et 120,250, si nous y comprenons les îles qui en dépendent. Voici, d'ailleurs, d'après les statistiques officielles du gouvernement d'Espagne, la superficie de quelques unes de ces îles : Mindunao, 87,680 kilomètres carrés; Paragua, 13,850; Samar, 12,175; Panay 11.790; Mindoro, 9,650; Leyte, 9,500; Negros, 8,705; Cebu, 5,925, Bakol, 3,250; Romblon, 1,500; Basilan, 1,275, etc. Puis les îles Carolines, Palaos et Mariannes, dans l'Océan Pacifique, formant des groupes qui comptent plus de 800 îles et îlots, la majeure partie sans importance et dont la superficie n'est pas même officiellement connue.

On compte trois saisons durant l'année, dans l'archipel des Philippines : 1° la saison tempérée et sèche, comprenant une partie de novembre, décembre, janvier et une partie de février; 2° la saison des grandes chaleurs, également sèche, durant les mois de mars, avril et mai; 3° la saison tempérée et humide, de juin à octobre inclusivement.

Nous faisons observer que ces indications ne se rapportent qu'à l'intérieur de l'archipel et à la partie occidentale de son littoral, car sur le littoral oriental, la saison est pluvieuse, alors qu'elle est tempérée et sèche sur la côte que baigne la mer de la Chine. C'est l'influence des vents du nord qui produit sur la côte orientale cette différence; elle se constate également, pendant la saison chaude et humide, à l'ouest, alors qu'à l'est l'humidité est beaucoup plus grande.

Le maximum thermométrique est de 35°, 36° et 37° centigrades; parfois, cependant, il atteint 40°. Le minimum ne dépasse pas 16°. Evidemment, ces indications s'appliquent à tous les terrains situés plus ou moins au niveau de la mer; le nombre des degrés augmente, naturellement, selon l'altitude des points observés.

Les moussons sont des vents périodiques et réguliers qui, après avoir soufflé un certain temps de l'année en un sens, changent de direction. Les Iles Philippines subissent leur influence et leurs changements sont généralement accompagnés de phénomènes météorologiques qui rendent la navigation dans les mers de la Chine très dangereuse.

* * *

L'archipel des Philippines est divisé en cinquante cinq provinces, dont cinquante possèdent des écoles fréquentées seulement par 17 pour cent des enfants. Une école normale pour former des instituteurs et des institutrices existe à Manille, plus deux collèges pour les études moyennes et une université pour les études supérieures; celle-ci est dirigée par des pères Dominicains et les collèges sont sous la direction des pères Jésuites. En outre, Manille compte une école de dessin et de peinture, une école de navigation et une école de langues et de tenue de livres. Cependant, malgré toutes ces écoles, le niveau des études reste le même qu'il y a un siècle.

* * *

Le règne minéral est d'une grande richesse dans l'archipel; le charbon, le fer, le cuivre, l'or, les galènes auro-argentifères, le plomb chromaté, le soufre, l'alun, etc. pourraient être avantageusement exploités, mais jusqu'à présent les Espagnols s'en sont fort peu occupés.

Au point de vue géologique, tout l'archipel est essentiellement de formation volcanique; mais les études géologiques n'existent pas à proprement parler, et personne, à l'exception de quelque fonctionnaire intelligent, ne s'en occupe, malgré l'importance de cette branche.

Quant à la production des bois, de nombreuses îles et notamment Luçon, Mindenao, Mindoro, Samar, Leyte, Paragua, Negros, Cuba, Tabias, Burias et une foule d'autres, renfermant des richesses forestières immenses, encore peu exploitées à cause du manque de voies de communications, de régions encore inexplorées, de l'existence d'Indiens et de Maures non soumis; les premiers sauvages et cruels, les autres presque indomptables par fanatisme religieux, et surtout parce que les gouvernements espagnols qui se sont succédés depuis un long temps, n'ont pas su tirer de leurs possessions coloniales les résultats qu'au moyen d'un système colonial pratique, libéral, intelligent, ils auraient pu obtenir. Là, tous les bois, depuis les plus ordinaires jusqu'aux plus précieux, abondent sans profit pour la mère-patrie. Et dans ces immenses forêts, il n'existe pas d'animaux féroces, tels que le tigre, le lion, etc. Le plus grand des quadrupèdes est le buffle qu'on dresse facilement à l'état domestique et qui est très utile à l'Indien. Viennent ensuite le cheval, le bœuf, le cerf, le porc, la chèvre, etc.

L'espèce ornithologique compte de nombreuses et superbes variétés, mais peu de chanteurs.

La mer et les rivières sont riches en poissons. La pêche est une des grandes occupations des indigènes, et son produit constitue leur principale nourriture avec le riz.

Quant à l'entomologie, elle est représentée par une foule d'insectes plus désagréables les uns que les autres, comme dans tous les pays intertropicaux. Mais le véritable fléau de l'archipel est la sauterelle qui cause d'épouvantables ravages que les naturels ignorants ne cherchent pas même à combattre.

* * *

Les Iles Philippines ont comme productions principales : l'abacca ou chanvre de Manille, le riz, le sucre, le tabac et le café. Le riz constitue l'aliment principal des naturels; il est cultivé dans toutes les provinces de l'archipel; il donne lieu à une grande exploitation, mais trouve un concurrent redoutable dans le riz de Saïgon. On

évalue à 150 millions de kilogrammes le produit annuel du sucre de canne. Le suc mielleux, provenant de l'égoutage naturel du sucre, donne également lieu à un commerce important. Le tabac est une des grandes branches de la production philippienne, non seulement parce que le tabac croît abondamment dans tout l'archipel, mais aussi parce que ses qualités ne cèdent le premier rang qu'au seul tabac de la Havane.

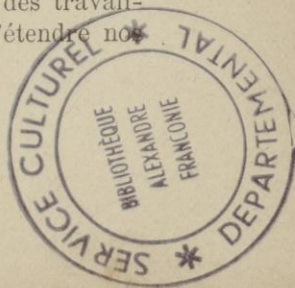
Le café des Philippines gagne d'année en année du terrain sur les marchés européens à cause de sa bonne qualité. L'Etat espagnol qui possède aux Philippines des millions d'hectares de forêts, tire à peine de l'impôt qui frappe la coupe des arbres de quoi payer ses inspecteurs, tandis que si de bonnes routes ou une voie ferrée traversaient quelque-une de ces régions forestières, la consommation intérieure et l'exportation des bois de construction prendraient immédiatement une grande extension dont profiteraient à la fois et le trésor public et la richesse coloniale. On peut s'approvisionner gratuitement de bois à brûler et de bois à passer au charbon dans les forêts de l'Etat.

* * *

La Belgique qui occupait autrefois le neuvième rang dans les importations aux Iles Philippines est descendue au onzième rang. Notre consul général à Manille attribue cette décadence à l'instabilité désastreuse de nos relations commerciales et au manque de maisons belges qui, seules, sont à même d'établir et de fixer un courant d'affaires régulier. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, la France, le Danemark et les Etats-Unis ont seuls su augmenter leurs importations dans cet important archipel.

Ici, comme presque partout ailleurs, c'est l'insécurité de nos relations avec le consommateur local qui est à déplorer. Nos industriels et commerçants devraient former des syndicats et des associations. Ce moyen est mis en pratique en Allemagne et en France où de grands industriels et des hommes politiques, très en vue, appartenant à tous les partis, se mettent courageusement à l'œuvre. Notre consul général cite entre autres, un appel fait au public par l'Union coloniale allemande établie à Francfort; nous le reproduisons car il a son importance.

« L'augmentation toujours croissante du nombre des travailleurs dans les divers corps de métier, la nécessité d'étendre no



débouchés, l'importation tous les jours plus sensible du commerce transocéanien, l'intérêt que possède la nation à rester en relations permanentes avec les travailleurs qui, ne trouvant plus moyen d'employer leur activité en Allemagne, ont été chercher des occupations au loin, toutes ces considérations attirent de plus en plus l'attention sur la question de la colonisation.

» Le zèle incessant des autres peuples rend plus rares, chaque année, chaque jour même, les territoires où la colonisation allemande pourrait concentrer ses efforts.

» L'Union coloniale qui étendra sa sphère d'activité sur l'Allemagne entière, s'impose la tâche suivante : Faire pénétrer partout la conviction que le travail national doit nécessairement être porté dans le domaine de la colonisation, établir un point central d'où rayonneraient tous les efforts qui jusqu'à présent n'ont pas eu de résultat pratique, parce qu'ils manquaient de cohésion, et préparer une solution pratique de la question coloniale.

» Avant tout, l'Union favorisera la création de stations commerciales (comptoirs) qui pourrait devenir le point de départ d'entreprises plus considérables.

» L'Union ne compte pas sur l'appui matériel de l'Empire allemand, mais elle s'efforcera d'obtenir, le cas échéant, la protection de l'Empire pour les établissements allemands à l'étranger et elle leur procurera pleine sécurité. »

Voilà un langage viril et sensé. Nous avons tenu à le reproduire textuellement, afin de le livrer à la méditation des industriels, des commerçants et des hommes politiques de la Belgique. Il fut entendu en France et successivement une association, la Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation, se forma et bientôt après un Musée commercial flottant fut créé.

Il serait vraiment regrettable que la Belgique se laissât devancer par tout le monde et qu'elle ne s'efforçât pas de mettre en pratique, elle aussi qui en a plus besoin que personne, l'excellent exemple que lui donnent d'autres nations industrielles de l'Europe et notamment ses deux plus redoutables concurrentes après l'Angleterre. Et ne nous le dissimulons pas, il n'y a plus de temps à perdre. Nos Chambres de commerce doivent mettre cette question à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'elle soit résolue. Elles doivent y joindre la question de l'émigration, car elles ne peuvent oublier que l'émigration s'impose chez nous, qu'elle a assuré la fortune industrielle et

commerciale de l'Angleterre ; qu'elle a préparé celle de l'Allemagne et que d'autres pays, n'ayant pas même de côtes maritimes, ni partant de marine, comme la Suisse, par exemple, sont néanmoins parvenus à se créer de bonnes et solides relations au loin, grâce à l'initiative et à l'énergie de leurs nationaux, qui sont partis, sans la moindre hésitation, pour s'établir à des milliers de lieues de la mère-patrie, au grand profit de celle-ci et d'eux-mêmes.

CUBA.

Après cette excursion aux Philippines, il n'est pas sans intérêt de passer quelques instants à Cuba, qui depuis quelque temps fait beaucoup parler d'elle, à cause des efforts de ses colons pour obtenir leur autonomie et leur indépendance.

Cette île, la plus grande des Antilles et la perle du diadème colonial actuel de l'Espagne, a une superficie de 6,980 lieues et ses côtes ont 720 lieues de développement.

Remarquable est sa situation topographique. Qu'on en juge : au nord, Cuba est baignée par le golfe de Floride et le canal de Bahama, qui la sépare des îles Lucayes ; au sud, par la mer des Antilles ; à l'est par le détroit du Vent, large de seize lieues, de l'autre côté duquel est Haïti ; à l'ouest par le golfe du Mexique.

Quel immense et superbe domaine d'eau pour les ports ! Aussi ceux de la Trinidad et Santiago de Cuba sont-ils célèbres dans tout le monde commercial, autant que celui de la Havane, capitale des Antilles. Celles-ci ont d'autres ports non moins importants tels que Puerto-Principe, Santa Maria de Rosario, Bayamo et Santi Spiritu. La Havane doit son importance à son port, le plus vaste et le plus sûr de ceux de la partie méridionale du golfe du Mexique.

Cuba fut découverte en 1492 par Christophe Colomb qui venait des Lucayes. Le trajet direct qu'il effectua, sans accident, est regardé aujourd'hui comme si dangereux, à cause de ses écueils et des bas fonds, que des navires, même de grandeur médiocre, n'osent l'entreprendre. Colomb ne vit que la partie orientale de l'île qui fut d'abord nommée Juana, en l'honneur du prince fils de Ferdinand, époux d'Isabelle. A ce premier nom succéda celui de Fernandina, donné par le monarque lui-même ; celui des insulaires à prévaloir, il devrait toujours en être ainsi.



Colomb visita quelques ports de l'île et en longea les côtes jusqu'à la réunion d'îlots appelés Jardins de la Reine. Pressé d'aller au sud, il ne visita pas cette terre qu'il regardait comme faisant partie du continent. Ce ne fut qu'en 1508 que Sébastien de Ocampo fit le tour entier de Cuba, et reconnu, avec certitude, que c'était une grande île

En 1511, Vélasquez fit la conquête de Cuba ; la race des indigènes, victimes des plus cruels traitements, disparut insensiblement ; on prétend toutefois qu'il en existe encore quelques rares familles.

Les Anglais s'emparèrent de la Havane en 1762, conquête qui entraîna celle de Cuba. La paix la rendit aux Espagnols.

*
* * *

Touchant, d'un côté, au tropique du Cancer, Cuba, située sur les confins de la zone torride, jouit d'un climat salubre. Sa position la met à l'abri des ouragans qui dévastent très souvent les îles plus orientales. Les tremblements de terre y sont rares. La chaleur y est quelquefois en été de 29 degrés, tandis qu'en hiver on a vu de la glace formée le matin à la surface d'eaux dormantes exposées au nord. Les mois d'août et de septembre sont les plus malsains, parce que, même dans les plaines, on respire un air embrasé. Les pluies tombent en octobre avec une violence extrême. Le vent qui souffle en novembre et en décembre est souvent très rude, mais il rétablit l'équilibre dans l'atmosphère. Les trois premiers mois de l'année sont les plus beaux et les plus agréables ; en mars la végétation est dans toute sa force. Il pleut de nouveau en juin, juillet et août. Dans les parties élevées, l'air conserve constamment sa pureté ; mais sur plusieurs points de la côte, le voisinage des marais rend les maladies assez fréquentes et la fièvre jaune y sévit avec une grande intensité.

Partout la terre est d'une grande fertilité, mais ce n'était rien pour les conquérants espagnols, qui ne voulaient que de l'or. Il paraît que ce métal, autrefois si commun, est plus rare aujourd'hui. Les rivières de Cuba étaient autrefois fameuses par les grains d'or qu'elles charriaient. L'existence de l'argent n'est que soupçonnée dans les montagnes qui traversent Cuba d'une extrémité à l'autre ; mais on y trouve du cuivre, du fer, de l'aimant, du cristal de roche et de la houille de mauvaise qualité. Des eaux

thermales et des sources bitumineuses existent sur plusieurs points de l'île. Le long des côtes, les salines sont très nombreuses.

*
* *

Favorisée par le sol et le climat, la végétation déploie, à Cuba, la vigueur et la richesse si remarquables dans les régions équinoxiales. On y voit tous les arbres et toutes les plantes qui se trouvent dans les autres régions des Antilles. Néanmoins, aujourd'hui, une grande partie de l'île est encore inculte et ne doit qu'à la généreuse nature la richesse qui la pare et les excellents fruits qu'on rencontre au milieu des forêts.

Avant la fin du dix-huitième siècle, lisons-nous dans Jamerson (*Letters from the Havana*), Cuba, gênée par les entraves du monopole, et habitée par une nation indolente, ne faisait qu'un commerce extrêmement borné. Les galions, chargés des riches produits du Mexique, arrivaient dans le port de la Havane, et, après s'y être réunis, partaient pour l'Europe, aux époques fixées par la routine. En 1765, les ports de Cuba furent ouverts indifféremment à tous les Espagnols. En 1778, une partie des prohibitions qui arrêtaient la marche du commerce fut levée; cependant, il en restait encore assez pour que, jointes à l'inertie des habitants, elles maintinssent l'île dans un état de langueur extrême.

Les troubles de Saint-Domingue amenèrent à Cuba de nombreux colons français qui donnèrent une grande impulsion à la culture. Les mêmes événements ayant privé l'Europe d'une partie des produits qu'elle recevait de Saint-Domingue, nulle autre n'était mieux en situation que Cuba pour les fournir.

Depuis cette époque, et surtout depuis 1820, où les ports ouverts donnaient accès à tous les navires étrangers, l'île a pris un essor que l'on peut appeler prodigieux. Dès 1824, elle exportait 223,328 caisses de sucre; 170,169 quintaux de café, et 300,000 quintaux de tabac dont la renommée est connue de tous. Aujourd'hui, ces chiffres sont considérablement dépassés et nous devons joindre à ces précieux produits d'autres non moins rémunérateurs, le cacao, l'indigo, les cuirs, le miel, la cire, le coton, la mélasse, le rhum, etc. On évalue les exportations à plus de 40 millions de piastres et les importations à près de 35 millions. Il y a cent ans, la population ne montait qu'à 250,000 habitants; elle en compte aujourd'hui près



de 2 millions, hommes de couleur et blancs ; ces derniers forment la grande majorité.

Dans la plupart des Antilles, les grands propriétaires sont des étrangers qui n'y séjournent pas. A Cuba, au contraire, ils sont ordinairement natifs de l'île et aiment à y demeurer ; plusieurs d'entre eux descendent de ces conquérants du XVI^e siècle dont les noms se mêlent à l'histoire des Espagnols en Amérique, histoire qui rappelle tant de hardiesse et tant de forfaits ; mais ces descendants semblent actuellement vouloir, par leur conduite aussi sage que valeureuse, effacer le souvenir des cruautés de leurs ancêtres envers les malheureux Indiens. Mais s'ils n'ont pas hérité de leur cruauté, ils ont conservé dans le sang leur hardiesse et leur énergie. Ce sont eux qu'on trouve aujourd'hui à la tête des braves Cubains qui réclament, les armes à la main, leur autonomie et leur indépendance. Ils sont mûrs pour la liberté ; la mère-patrie aurait dû les émanciper plus tôt ; assez longtemps elle les a exploités ; elle aurait perdu sa plus riche colonie, si avantageusement située sur les deux détroits par lesquels la mer des Antilles communique avec le golfe du Mexique, mais elle se serait épargné des frais de guerre immenses qui la mettent à deux doigts de la faillite et elle n'aurait pas sacrifié inutilement la vie de milliers de ses soldats. Lorsque l'heure de l'émancipation a sonné pour une colonie, lorsque celle-ci se sent assez forte pour se diriger et se gouverner elle-même, sa métropole doit se résigner au sacrifice et se contenter d'occuper la première place dans les transactions commerciales de son ancienne sujette.



COLONIES HOLLANDAISES.

Les Hollandais, qui avaient conquis sur la mer, et distribué avec une rare sagesse le sol de la patrie, avaient apporté les mêmes grandes qualités dans leurs conquêtes coloniales. Java devait leur donner le commerce de l'Inde; Formose celui de la Chine et du Japon; les Molluques façonnèrent, pour la première fois, les Européens aux cultures orientales; Amboine fut consacrée aux girofliers; les îles Banda aux muscadiers, Ceylan aux cannelliers, à l'oroque, au hétel; Batavia, défendue par un ciel meurtrier, devint pour les colonies hollandaises ce qu'Amsterdam était pour la Hollande, le centre du pouvoir, de la force, du commerce, de l'industrie de l'Inde.

Cependant, au point de vue politique, les Hollandais commirent une grande erreur, eux si prudents et même si méfiants : ils livrèrent leurs conquêtes à la merci de la Compagnie des Indes Orientales. Cette Compagnie acquit dans les premiers temps d'incalculables richesses; sujette en Hollande, elle était despotique sur les mers; elle formait un Etat dans l'Etat, un gouvernement dans le gouvernement; elle eut pu détruire les colonies, l'industrie, le commerce; bouleverser la métropole; et, pourtant, prêtant ses richesses à l'Etat qui lui prêtait ses forces, elle fut souvent, grâce à la constitution du pays, utile à la prospérité de la Hollande. Amsterdam devint le premier marché, le grand entrepôt, l'unique ville libre du commerce de l'univers.

Voilà le bien; il est dû aux vertus des Hollandais, à leur liberté, à leur bonne foi, à leur économie, à leur amour du travail. Voici le mal; on le doit à la funeste création de la Compagnie des Indes, aussi fatale à l'industrie qu'à la politique. Pour des profits souvent

incertains et toujours médiocres, les Hollandais voulurent conserver à Dezima quelques relations avec le Japon. Faisant céder la foi de leurs pères et leur propre croyance à un vil intérêt mercantile, ils s'asservirent à d'odieuses pratiques qui outragent à la fois la majesté du ciel et la dignité de l'homme. A Banda, ils voulurent être propriétaires et fondèrent leur propriété sur le massacre des indigènes.

* * *

Les Hollandais ont commis deux grandes fautes dans leur système colonial ; ils ont tardé près d'un siècle à s'emparer du Cap de Bonne-Espérance, et lorsqu'enfin ils s'y sont établis, ils n'ont pas vu qu'ils y pouvaient dominer le commerce de l'Europe entière avec les Indes, y ouvrir un entrepôt général et y fixer le marché de l'Orient. Là se trouvait la place d'un immense empire colonial à la fois commercial et agricole, tous les produits de l'Europe s'y cultivant avec une incroyable facilité. Séduite par l'exemple des Portugais et des Espagnols, elle se servait du commerce pour transporter la servitude au-delà des mers. Le Cap, ville libre, eut attiré l'industrie du monde ; esclave, il fallut en écarter tout ce qui pouvait lui porter l'exemple et le désir de la liberté. Les Hollandais aimèrent mieux voir les côtes désertes qu'indépendantes, et pour éviter tout contact étranger, ils forcèrent l'agriculture à se retirer dans l'intérieur des terres, afin de pouvoir l'asservir avec plus de facilité.

La seconde faute commise est due au désir, toujours funeste aux républiques, de vouloir imiter les monarchies. La Hollande avait détrôné le Portugal dans les Indes Orientales ; elle le poursuivit aussi dans l'Occident, et tenta de lui enlever l'immense empire du Brésil. Ici, par un contraste bizarre, les Portugais avaient établi les lois de la métropole ; les colons y jouissaient de quelque liberté, les indigènes d'une sécurité profonde et d'une complète indépendance.

Les Hollandais, après leur victoire, voulurent y introduire le système colonial, tel que l'Espagne venait d'en faire l'application. Les hommes, pour qui les théories politiques ne sont que la science du bien-être, virent bientôt que toute liberté serait perdue pour eux sous la tyrannie d'une pareille république, et que les privilèges de l'humanité leur restaient du moins sous la protection de

leur monarchie. Colons, indigènes, nègres, le Brésil entier se souleva contre la Hollande, lui arracha sa proie et la chassa de l'Amérique. Ainsi, la seule grande colonie que le Portugal ait alors conservée, est la seule où il avait établi une ombre de liberté; et la seule que la Hollande ne put lui enlever est la seule qu'elle attaqua par la violence et qu'elle voulût conserver par l'arbitraire.

Proscrits sur le continent américain, les Hollandais comprirent la grave faute qu'ils avaient commise et voulurent conquérir, par un commerce libre, ce qu'ils ne pouvaient envahir par un pouvoir oppresseur. Ils se fixèrent dans certaines parties des Antilles qui devinrent l'entrepôt et le marché des produits du Nouveau Monde, établissements qui, avec Amsterdam et Batavia, firent de la Hollande le centre de tous les échanges de l'univers. Ainsi on acquit une nouvelle preuve que la liberté seule peut conserver ce qui est acquis par la violence.

* * *

Comme chez d'autres peuples dont nous avons parlé précédemment, ce fut une situation inacceptable faite par la politique intérieure, qui, la première, poussa les Hollandais à parcourir les mers et à fonder des colonies. Philippe II, méconnaissant leur caractère et leurs grandes qualités, les persécutait plus qu'il ne les gouvernait. Pour se soustraire à une domination abhorrée, de nombreux Hollandais, après que Philippe II eut envahi le Portugal, se mirent à sillonner l'Océan avec l'intention de chasser les Portugais des riches colonies qu'ils possédaient. Ils réussirent dans leur audacieuse entreprise et abordèrent pour la première fois dans l'Inde en 1595. Batavia, Java, Amboine, Ternate, Ceylan, Macassar, etc., tombèrent en leur pouvoir et bientôt leur donnèrent cette puissance coloniale qui les a rendus célèbres dans le monde entier. En 1630, ils abordèrent au Cap; ils y établirent des comptoirs et se rendirent maîtres du commerce par des traités que les princes indigènes acceptèrent avec empressement à cause des avantages pécuniaires qu'ils leurs offraient. Economes, connaissant mieux que beaucoup d'autres la valeur de l'argent, les Hollandais savaient au besoin répandre l'or à profusion pour arriver à leur but; cette tactique habile leur réussit pleinement dans l'Inde.

Peu après, encouragés par de brillants succès, ils fondèrent des

établissements coloniaux au Brésil; puis successivement à Saint-Eustache, à Tabago, à Curaçao et à la Guyane.

A l'apogée, pour ainsi dire, de leur puissance coloniale et alors que les profits pour la métropole dépassaient tout ce qu'on avait espéré, les Hollandais eurent la fatale idée de créer la Compagnie des Indes Orientales, dont nous aurons à parler surtout plus loin, et de lui abandonner non seulement le commerce, mais aussi l'administration de leurs superbes colonies.

Jamais nation, au début de ses entreprises coloniales, n'a donné plus de preuves de vaillance et de savoir faire que la Hollande. Ainsi nous la voyons malgré sa modeste population et des ressources qu'on aurait pu croire insuffisantes, sillonner les mers en tous sens et aborder dans presque tous les ports du monde. Grâce à cette énorme expansion de relations maritimes, elle fit faire des pas gigantesques à son commerce. En outre, grâce à ces voyages non interrompus et parfois plus qu'audacieux, les Hollandais découvrirent, dès la première partie du dix-septième siècle, de 1616 à 1626, cette grande et belle région à laquelle ils donnèrent le nom de Nouvelle-Hollande. Bientôt après, leur domaine colonial s'agrandit encore par l'adjonction du Carpenter-Land, au Sud de la Nouvelle-Guinée, des Terres de Van Diemen, de la Nouvelle Zélande.

* * *

Mais il en est pour les nations comme pour les simples particuliers, il faut toujours compter avec l'inconstance de la fortune. Brillantes, devenues fameuses même, pendant toute la durée du XVII^e siècle, la gloire et la prospérité coloniales de la Hollande durent, dès le commencement du siècle suivant, céder le pas à celles de l'Angleterre. Non seulement les guerres, mais les dissensions, les impôts impopulaires et exorbitants, les maladroits règlements de douane, produits d'une administration plus arbitraire qu'intelligente, la firent déchoir du rang élevé qu'elle avait conquis depuis l'amointrissement de la puissance coloniale de l'Espagne.

Coup sur coup, nous voyons les Anglais s'emparer de l'île de Pourleron et les Portugais reconquérir le Brésil, pertes coloniales importantes et suivies bientôt d'autres non moins regrettables.

* * *



Après ce coup-d'œil général, voyons quelle fut l'origine de cette situation prépondérante qui était réservée à la Hollande dans le monde colonial et commercial.

Un événement mémorable, une révolution, arracha les Hollandais au joug tyrannique de l'Espagne et fut pour eux le commencement d'un développement économique prodigieux. Ils jetèrent alors les fondements d'une des plus riches et des plus puissantes républiques du monde qui pouvait servir de modèle aux Etats commerçants.

Jusqu'à cette époque, les Hollandais étaient réduits à se contenter du cabotage des côtes de l'Europe qu'ils avaient insensiblement accaparées et dans lequel ils n'avaient point de rivaux.

Comme nous l'avons vu précédemment, le commerce des Indes passait par la mer Rouge et l'Egypte jusqu'à ce que la découverte du Cap de Bonne-Espérance ouvrit une route plus directe. Cette nouvelle voie commerciale fit la fortune des Hollandais, Possesseurs de la première flotte maritime de l'Europe, ils inaugurent avec une rare intelligence les grandes navigations interocéaniques. Ils devancent les Anglais et s'emparent de l'empire des mers. Ce fut alors, en 1602, qu'ils créèrent la célèbre Compagnie des Indes Orientales, la première en date et qui servit de modèle aux futures compagnies européennes. Bientôt après, en 1614, ils fondèrent la Compagnie du Nord; en 1617, la Compagnie des Indes et, en 1634, la Compagnie de Surinam. Nous verrons, au chapitre que nous consacrerons aux Compagnies des divers peuples commerçants de l'Europe, qu'elle fut leur fortune.

* * *

Ce fut à cet époque, c'est-à-dire au commencement du XVII^e siècle, que les Boers colons hollandais, allèrent s'établir dans l'Afrique méridionale. La Hollande était alors en pleine expansion et opulence commerciale. Plus tard, lorsqu'elle eut perdu une grande partie de sa puissance, la métropole n'entretint plus de relations suivies avec les Boers. Ceux-ci s'étant habitués au climat d'Afrique, se décidèrent à faire leur patrie de cette terre lointaine mais des plus avantageuses aux cultures auxquelles ils s'adonnaient.

Ils s'y créèrent une existence indépendante et patriarcale qui dura sans troubles jusqu'en 1814, où ils durent passer sous la

domination de l'Angleterre. Ils subirent mais n'acceptèrent jamais cette domination, jusqu'au moment où, en 1833, ils prirent la résolution virile d'aller chercher un asile dans un autre endroit du pays où il leur serait permis de vivre indépendants.

Sous la conduite d'un chef héroïque, Prétorius, ils fondèrent l'Etat de Maritsburg. Mais là encore ils furent poursuivis par les Anglais qui prétendirent que le territoire leur appartenait. Quelques-uns se soumirent, mais les autres, voulant rester indépendants, repassèrent les montagnes et se fixèrent dans la région du Vaal.

Là encore, les Anglais les poursuivirent et ils furent forcés de s'avancer vers le nord au-delà de la rivière Klipp. Il durent y soutenir une lutte acharnée contre les Zulos, et lorsqu'ils furent parvenus à vaincre cette tribu Cafre, une proclamation du gouvernement du Cap déclara soumis à la domination anglaise le lieu où ils s'étaient établis.

Après de nouvelles luttes et de nouvelles émigrations, Prétorius, suivi de la majorité des Boers, se réfugia dans le nord au-delà de la rivière du Vaal et y fonda la République du Transvaal.

* * *

Dans le but de supplanter les Portugais dans le commerce des Indes, les Hollandais, avons-nous dit, créèrent la Compagnie des Indes Orientales, lui accordèrent le monopole et une autorité pleine et entière du commerce. Afin de mieux atteindre son but, cette Compagnie conclut une alliance avec la Compagnie commerciale d'Angleterre. Elles travaillèrent si efficacement ensemble qu'elles enlevèrent bientôt au Portugal toutes les possessions de la Polynésie.

Les Hollandais, poursuivant à la fois leurs conquêtes en Afrique et sur le continent américain, s'emparèrent, en 1630, du Brésil, conquête d'une importance sans égale, mais dont ils ne surent pas retirer les avantages qu'elle comportait.

Pendant la période de 1632 à 1649, ils se rendirent maîtres des îles de Curaçao, de Saint-Eustache, de Sabu et de San-Martin.

La puissance coloniale de la Hollande marchait à pas de géant, lorsque le traité de paix de Westphalie, premier acte international, reconnut la légitimité des possessions coloniales de la Hollande

Par les articles 5 et 6 de ce traité, la Hollande et l'Espagne fixèrent les limites de leur empire colonial sur la base du statu quo aux Indes Orientales et Occidentales, en Asie, en Afrique et en Amérique.

Par le traité de Munster, les Espagnols avaient renoncé aux colonies encore existantes du Portugal; les Hollandais, avec une étonnante rapidité, lui enlevèrent tous ses établissements de la côte de Malabar et de Coromandel, plus l'île de Ceylan et le Cap de Bonne-Espérance. En outre, ils s'emparèrent du commerce du Bengale, de la Perse, de la Chine et du Japon. Impuissant à se défendre, le Portugal dut se résoudre à reconnaître les conquêtes que la Hollande venait de faire moyennant la restitution du Brésil.

Au début du XVII^e siècle, en 1617, les Hollandais occupèrent le fort d'Amboine, et, en 1619, celui de Ternate, enlevés aux Portugais. En 1629, le Sultan de ces pays concéda le commerce exclusif des giroflés à la Hollande; déjà l'occupation de l'île de Banda lui avait donné celui des muscades. Ce fut la première conquête de la Compagnie, puis elle s'assura du monopole du commerce de Bantana et conclut une alliance avec les divers souverains des Célèbes en 1667. Deux ans après, elle annexa Macassar; en 1683, obtint la cession du district de Menado, et, bientôt après, réunit également au domaine colonial de la Hollande les riches territoires de Chéribon et de Jocatra.

Notons pour mémoire que la Compagnie, s'inspirant des principes des Vénitiens, écartait avec un soin jaloux, le commerce des pays étrangers partout où elle régnait en souveraine.

Outre l'archipel indien, elle tenait sous sa domination les anciens établissements des Portugais de l'Inde Continentale, depuis Cochin, sur la côte de Malabar, jusqu'à la presqu'île de Malacca, l'île de Ceylan et le Cap de Bonne-Espérance.

Quant au commerce de la Chine, elle l'avait conquis en occupant Formose qui lui avait été cédée par le Céleste Empire.

Avec une rare habileté, elle avait su se maintenir au Japon, fermé depuis l'expulsion des Portugais aux nations chrétiennes.

De la Chine la Compagnie tirait la soie et le thé; du Japon, le cuivre en barres et le camphre; de l'île de Ceylan, le poivre et la cannelle; et Cochin, Calicut et Nagapatnam lui assuraient également l'important et lucratif commerce du poivre. De Siam, elle faisait venir le riz, et de l'île Maurice, le superbe bois d'ébène; du

Bengale et de la Perse elle tirait l'opium et la soie ; dans tout l'Orient elle avait enlevé le commerce de commission aux Arabes.

* * *

L'administration de la Compagnie était divisé en six grands ressorts : Java, Malacca, Amboine, Ternate, Ceylan et Macassar. Plus tard, elle en créa un septième. celui du Cap, point d'escale important pour la navigation et les relations avec l'Europe.

Le commerce d'importation dans les colonies se composait de toiles et d'étoffes de laine que des industries hollandaises et flamandes produisaient en grandes quantités. En effet, l'industrie manufacturière s'était développée rapidement en Hollande, à cause de l'immigration des ouvriers protestants chassés de France.

A l'exception de la colonie du Cap et de celle de Banda, où de nombreux colons européens s'établirent, les autres colonies hollandaises étaient surtout des factoreries protégées par des forteresses.

* * *

Mais bientôt ce système va céder la place à un autre, à cause des grandes cultures que la Hollande a décidé d'introduire dans ses colonies.

Et tout d'abord un fait économique, d'une importance extrême pour les revenus coloniaux de la Hollande, est à signaler dans cette utile réforme. En 1719, la culture du café de l'Arabie fut introduite à Java et à Surinam. La culture faite avec soin et patience, car il faut cinq ans avant qu'un plant de café soit en rapport, la culture, disons-nous, eut un plein succès et bientôt s'étendit à d'autres colonies. Les progrès furent rapides et le café devint la principale source de revenus de la métropole.

Toute cette première moitié du XVIII^e siècle fut fertile en événements heureux pour la prospérité et la grandeur de la Hollande. L'île de Malacca fut conquise; l'empire de Mataram devint son vassal; le sultan de Sousouhan, territoire situé dans la partie orientale de Java, donna ses Etats à la Hollande, et telle fut l'origine du sultanat de Djokjocarta.

Mais une autre culture, non moins importante que celle du café, date également de cette époque. L'attention des Hollandais avait

été appelée sur les beaux résultats obtenus dans les colonies espagnoles et françaises par la culture de la canne à sucre. Ils résolurent de l'introduire également à Java et aux Moluques. A cette fin, ils firent venir de nombreux colons de l'Asie et de l'Europe. Les gouverneurs des Indes furent autorisés à faire des donations de terres et de bois de cocotiers aux émigrants décidés à s'établir aux Indes. Dans le but de les conserver et de les engager à y faire souche, des dots en argent furent données aux femmes assez courageuses pour suivre l'exemple des hommes et de contracter mariage dans le pays.

Cependant ce dernier système dut être abandonné, non pas parce que les femmes ne répondaient pas à l'appel, au contraire, elles affluaient, mais parce que les frais étaient trop considérables. Le mariage avec les femmes indigènes fut autorisé à condition que celles-ci acceptassent de se faire baptiser.

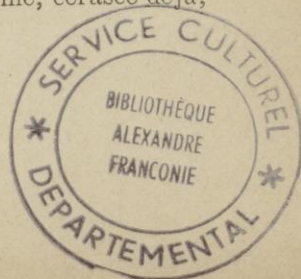
Ces colons et tous ceux des autres possessions hollandaises étaient obligés d'observer les lois de la métropole et de défendre ses intérêts, *manu militari*, en cas de besoin.

Quant aux esclaves peu nombreux, à l'exception toutefois de ceux de l'île de Banda, où existait une espèce de servitude de la glèbe, ils étaient traités avec humanité et employés, de préférence, au service domestique.

* * *

Vers la fin du XVIII^e siècle, en 1780, l'Angleterre livra une lutte sans merci ni trêve, sur toutes les mers au pavillon hollandais. Elle porta un terrible coup à la marine, à la navigation et au commerce de la Hollande, et le coup de grâce à la célèbre Compagnie. Depuis longtemps déjà l'heure de sa décadence avait sonné. En effet, dès la fin du XVII^e siècle, éblouie par ses succès, elle eut l'ambition et la mauvaise inspiration d'acquérir des territoires à Java. Les soins de l'administration, l'établissement de gouverneurs, de résidents, l'entretien des forces militaires considérables, exigèrent d'énormes frais et bientôt un déficit de cinquante-quatre millions de francs fut creusé.

La cession du comptoir de Nagapatnam à l'Angleterre facilita la domination commerciale et politique de celle-ci dans l'Inde Continentale. La clause du traité de Versailles, qui lui permit la navigation dans la mer des Indes enleva à la Compagnie, écrasée déjà,



par la libre concurrence, la plus grande partie du commerce de transport de l'Inde, de la Perse et de la Chine. Son monopole n'existait plus.

Ajoutons à cela la concurrence faite par la France et l'Angleterre par la culture dans leurs colonies de produits coloniaux, et ajoutons surtout les désordres et les dilapidations, la mauvaise administration et la soif de l'or, et il sera facile de comprendre que la Compagnie était déjà au dernier terme de son agonie, lorsque la conquête française la frappa de mort.

* * *

Outre l'Angleterre et la France, une autre puissance maritime avait apparu vers la fin du XVIII^e siècle et s'était placée vis-à-vis de la Hollande en rivale redoutable.

Les Etats-Unis d'Amérique, sortis victorieux d'une guerre à jamais mémorable, inscrivirent la liberté du commerce et de la navigation en tête de leur programme politique et l'imposèrent même à l'Angleterre dans les Indes. Leur concurrence devint bientôt aussi fatale à la Hollande que la découverte du Nouveau Monde l'avait été jadis pour Venise, Gènes et Florence.

Autant le commencement du XVIII^e siècle avait été florissant, autant la fin du même siècle fut destructeur pour la Hollande. Affaiblie déjà par la perte de son monopole, par la concurrence de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis, elle dut reprendre, en 1795, la succession de sa trop fameuse Compagnie, un patrimoine grevé de cent trente millions de florins de dettes.

* * *

Erigée, en 1806, en royaume indépendant, la Hollande eut pour roi Louis Napoléon Bonaparte. Ce royaume n'eut pas la vie longue; il disparut dès 1811 pour être annexé à la France. Les colonies hollandaises passèrent alors à l'Angleterre qui les garda en son pouvoir jusqu'en 1814, année où elles furent restituées à la Hollande, redevenue maîtresse d'elle-même sous le nom de royaume des Pays-Bas.

De cette époque date surtout la réforme coloniale dont nous avons dit quelques mots plus haut. A côté de l'ancien système

commercial avec ses factoreries et le reste, surgit le système de la culture et de l'exploitation du sol, à la fois des plus favorables au progrès économique du pays, à la civilisation des indigènes et à la richesse de la métropole.

Ainsi, grâce aux traités de 1815, une nouvelle ère de prospérité, s'ouvrit pour ce peuple si brave et si intelligent, décidé plus que jamais à travailler courageusement au développement du commerce colonial. Les circonstances, d'ailleurs, le servaient à merveille. La réunion de la Belgique à la Hollande était, en effet, un événement d'une importance sans égale au point de vue économique et politique. La Hollande avait son industrie agricole, ses ports, admirablement situés, sa longue expérience de la mer, sa nombreuse flotte commerciale, ses riches colonies. La Belgique possédait des mines d'une richesse extraordinaire; de nombreuses industries manufacturières universellement renommées; une admirable situation topographique, un peuple travailleur et vaillant; en un mot, les deux pays se complétaient l'un l'autre; réunis, ils formaient un ensemble tel que le plus savant économiste ne saurait en rêver de meilleur. Aussi, le mouvement commercial prit-il une grande et rapide extension, grâce à cette union de toutes les forces économiques dont disposaient les deux peuples.

* * *

Afin de tirer le plus grand profit possible des avantages que la politique des puissances européennes venait de faire échoir à la Hollande et de développer les relations commerciales avec les colonies des Indes, avec d'autres contrées voisines et avec la Chine, une société commerciale, *de Handels-Maatschappij*, fut créée au capital de 37 millions de florins, sous le patronage et la garantie de l'Etat. De nombreux privilèges lui furent accordés et notamment le transport de toutes les fournitures du gouvernement nécessaires aux colonies, ainsi que le transport des produits des cultures gouvernementales destinées à la mère-patrie.

En peu d'années, le rapport des produits coloniaux fut plus que doublé; le rendement du sucre monta rapidement de 95,000 picols à 200,000; celui du café de 210,000 à 436.000 picols; la culture du tabac, du thé, de la cochenille, de la cannelle, etc., suivirent presque la même progression.



Malheureusement, les erreurs commises par la Compagnie des Indes Orientales ne servirent pas de leçon à la nouvelle société. De nouveau, le monopole, si fatal aux progrès commerciaux, se montra dans toute sa néfaste puissance; il régna en maître, envahissant tour à tour l'agriculture, le commerce et l'industrie. On introduisit l'odieux système de la livraison obligatoire à l'Etat de la plupart des produits coloniaux, à un prix fixé par le gouvernement lui-même. L'avidité de faire rapidement fortune augmenta la durée légale des corvées; celles-ci furent étendues à tous les travaux autres que ceux de l'agriculture. L'or affluait dans les caisses de la métropole, mais il était le produit des souffrances physiques et morales du peuple javanais, et la liberté qu'on prétendait lui accorder n'était qu'un hypocrite mensonge.

* * *

Quels furent les résultats du nouveau système de culture dans les colonies considérées par le gouvernement comme son domaine privé bien plus que comme une fraction du domaine national? Les voici : des plus avantageux pour la culture gouvernementale, mais des plus désastreux pour la culture libre. En voici la preuve irrécusable qui nous est fournie par les documents officiels que nous avons sous les yeux.

Au bout de quelques années d'exploitation, la culture gouvernementale à Java possédait : 320,135,207 Caféiers donnant une récolte moyenne de 1,750,000 picols de café; 40,132 bouws (cultures) de canne à sucre, donnant 1,000,000 de picols; 28,057 bouws d'indigo, donnant 1,500,000 livres; 1,600,000 nopals, donnant 500,000 de cochenille; 4,300,000 pieds de cannelle, donnant 200.000 livres; 1,800,000 pieds de poivre, donnant 150,000 livres.

La moyenne de la vente annuelle s'élevait à 970,000 picols de café; à 900,000 picols de sucre, à 73,500 picols d'étain; à 55,000 picols de giroflès; à 9,700 picols de muscades; à 4,900 picols d'indigo; à 1,500 picols de poivre; à 1,600 picols de cannelle; à 380 picols de cochenille; à 8,600 picols de thé. — 1 picol = 62 kilogrammes.

Mais pendant que la culture gouvernementale donnait des chiffres toujours grossissants, la culture libre ou privée accusait une

énorme décroissance; en moins de sept ans, le café était tombé de 281,622 picols à 18,073, le sucre de 112,000 à 73,000; l'indigo de 46,360 à 17,000; le poivre de 6,000 à 1,830, etc.

Aussi, en présence de la situation si fâcheuse de la culture libre, des réformes furent-elles jugées indispensables : elles visèrent principalement Sumatra, Billiton et Amboine, au sud-ouest, où la culture privée se développa avec une rapidité extrême, sans toutefois nuire aux cultures gouvernementales dont on avait sauvé les intérêts.

* * *

Cependant ces réformes parurent quelques années après insuffisantes à un gouvernement mieux inspiré, plus soucieux des intérêts de l'industrie privée et, par conséquent, de ses propres intérêts qu'une sage entente de l'économie politique ne peuvent séparer les uns des autres. S'il existe de sérieux motifs pour que le monopole de l'exploitation des chemins de fer, des postes et télégraphes, soit réservé à l'Etat, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de l'agriculture, des mines et autres industries. Le gouvernement doit être leur protecteur, jamais leur concurrent.

La culture gouvernementale du sucre dans les colonies des Pays-Bas fut abandonnée, abolie en principe et disparut. Les corvées, sauf pour certains travaux publics, furent supprimées. Liberté entière fut donnée à tous de cultiver toutes espèces de produits, à l'exception de l'opium.

Les seules cultures faites encore par le gouvernement sont : celle du café dans quelques districts de Java où elle se fait par le travail imposé aux indigènes; la livraison du produit est obligatoire. A Padang, dans l'île de Sumatra, à Ménado, le gouvernement ne reçoit plus que le 10^e du rendement.

La culture du quinquina à Bandana appartient toujours au gouvernement, mais elle est faite par le libre travail des indigènes.

L'Etat s'est réservé également, à Banca, et dans les mêmes conditions, l'exploitation de l'étain et des forêts de tek à Java, ainsi que la houille à Bornéo et des nids d'hirondelles de mer. Le seul monopole commercial, dans la vraie acceptation du mot, resté au gouvernement, est celui du sel, et comme nous venons de le dire, celui aussi de l'opium. La redevance est devenue presque la règle générale; les terres cultivées par les indigènes paient le 5^{me} du

rendement du riz à Java, le 10^{me} à Bornéo, à Sumatra et aux Célèbes. Une redevance est également payée pour le lavage de l'or et la récolte du poivre. La culture du sucre paie le 10^{me} du rendement aux îles Célèbes et une rente spéciale à Java. Le café livre les deux cinquièmes du produit à Java et à Padang, le 10^{me} aux Célèbes. Les mines d'étain de Billiton donnent une rente en nature. La culture libre du sucre paie une taxe spéciale. Les terres du domaine national, louées aux particuliers, paient un cens emphytéotique stipulé dans le contrat.

Le commerce extérieur est libre, sauf pour les deux monopoles susnommés, le sel et l'opium; moyennant les droits payés à la douane. Le même régime existe pour la navigation, excepté pour le cabotage réservé exclusivement aux Hollandais.

Quant au commerce intérieur, il est soumis à un droit de patente pour toutes les marchandises, sauf pour le sel et l'opium exploités par l'Etat.

* * *

A ces renseignements, il n'est pas sans intérêt d'en ajouter d'autres relatifs aux budgets des Indes et de la métropole. Celui des Indes se compose d'une double recette : le produit des denrées coloniales vendues à Rotterdam, et les ventes et les impôts aux Indes. Le budget néerlandais évalue ces ressources à une moyenne de 130 millions de florins.

Autrefois les recettes aux Indes couvraient largement les dépenses locales. La vente en Hollande des produits fournis par les cultures gouvernementales non seulement suffisait pour payer tous les frais des colonies, mais parfois donnait un excédent dont profitait le trésor de la métropole. Depuis longtemps déjà cette situation a changé. Le revenu perçu dans les colonies ne suffit plus à leurs besoins. Ces besoins sont devenus plus grands, comme partout où la civilisation est en progrès. Des établissements, des institutions de tout genre, ont dû être créés et doivent l'être encore. La métropole a des charges aujourd'hui qu'elle ne connaissait pas à l'origine de sa colonisation. Son propre budget est en déficit. L'agrandissement et l'amélioration de ses ports, l'amélioration de ses voies navigables lui ont coûté des sommes énormes, auxquelles il faut ajouter celles non moins considérables exigées par certaines guerres forcées dans son domaine colonial. Son armée des Indes lui est

aussi onéreuse qu'indispensable; à sa marine commerciale d'autrefois, elle a dû ajouter une marine militaire capable de protéger celle-là. Contrairement à d'autres pays, la Hollande sacrifie peu à son luxe, à ses monuments, à ses plaisirs; tout est sacrifié, et c'est là un rare mérite, au développement et à la prospérité de son commerce, les deux grandes ressources des richesses des nations.

* * *

Le moment est venu de parler de certaines guerres que la Hollande eut à soutenir pour défendre son empire colonial et notamment de celles que l'envie de l'Angleterre fit éclater. Par tout ce qui a été dit précédemment, on a pu voir que ce fut à la fin du XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e que la Hollande fut à l'apogée de sa puissance maritime et coloniale. Ce fut alors que la politique de Cromwell et la jalousie qui dévorait les Anglais firent surgir deux guerres successives entre l'Angleterre et la Hollande; l'une et l'autre entamèrent la puissance coloniale de cette dernière.

En effet, la première de ces guerres, qui se termina par le traité de paix de Breda, enleva à la Hollande ses établissements de la Nouvelle-Amsterdam dans l'Amérique du Nord, appelés à devenir le berceau des colonies anglaises dans cette partie du Nouveau Monde. Heureusement, grâce à cette cession, la Hollande put sauver ses riches possessions de Surinam et de la Guyane.

La seconde guerre, qui commença lors du soulèvement de ces dernières colonies contre la métropole, entraîna de grands désastres maritimes, suivis de grandes pertes territoriales. Son principal établissement de la côte de Coromandel, Nagapatnam, lui fut enlevé. Ce fut un coup fatal, car cette perte devait favoriser l'extension de la domination britannique sur l'Inde Continentale.

Les longues guerres continentales, qui entraînèrent la Hollande dans leur terrible tourbillon et les discordes intestines qui la déchirèrent, furent le coup de grâce pour sa puissance maritime. A cette situation douloureuse vint s'ajouter la chute de la Compagnie des Indes Orientales, laissant à charge de l'Etat, l'effrayant passif signalé plus haut.

L'invasion française, la fondation du Royaume batave et son annexion à l'empire, forcèrent la Hollande à prendre part à la

désastreuse lutte de Napoléon contre l'Angleterre. Là, périrent ses flottes et ses colonies. Il est vrai qu'elle récupéra ces dernières, en 1802, par le traité de paix d'Amiens, mais, diminuées d'un beau joyau, l'île de Ceylan. Plus tard cette restitution fut confirmée par le traité de paix de Londres, en 1814, mais ce nouvel arrangement coûta à la Hollande le Cap, une partie de la Guyane, Bernagore, au Bengale, cédé contre une somme d'argent, et Cochin; sur la côte de Malabar, donné en échange de l'île de Banca, dans l'archipel indien. Cette espèce de compensation fut loin d'égaliser la perte.

Le traité de Londres, en 1814, fut le dernier et grand acte international qui fixa les limites de l'empire colonial de la Hollande. Toutefois, il y eut encore d'autres traités mais qui n'eurent qu'un caractère d'arrangements pacifiques d'intérêts réciproques entre deux nations.

Ainsi par un autre traité de Londres, celui de 1824, l'Angleterre obtint de la Hollande : Singapoore et les établissements de la presqu'île de Malacca, en échange des possessions qu'elle avait conservées dans le Sud-Ouest de l'île de Sumatra. En outre, la Hollande renonça à toute prétention sur l'île de Billiton et s'interdit le droit de former des établissements dans les îles de l'archipel de Riouw, Carinam, Singin, Batam; Bintang, ou d'autres îles situées au sud du détroit de Singapoore. Enfin, les deux puissances contractantes s'obligèrent mutuellement à n'acquérir aucune extension territoriale dans les pays indépendants de leur possession réciproque au détriment l'une de l'autre, soit par la conquête, soit par la cession volontaire des souverains indigènes.

Longtemps après, en 1860, le traité de Lisbonne régla les limites entre le Portugal et la Hollande de leurs possessions dans l'île de Timor. Le Portugal céda ses prétentions sur l'archipel de Solor contre une somme de 200,000 florins.

Enfin, en 1872, un traité fut conclu entre l'Angleterre et la Hollande; celle-ci céda ses possessions sur la côte de Guinée contre le droit d'enrôler aux Indes anglaises les coolies nécessaires pour ses cultures de café et de sucre à Surinam.

* * *

Outre les guerres dont nous venons de parler plus haut, les Hollandais eurent à en soutenir d'autres beaucoup plus récentes.

Parmi celles-ci nous ne citerons que celles dirigées contre Atchin et Lombock.

Décidés à conquérir Atchin, sur la pointe septentrionale de l'île de Sumatra, voisine de Malacca, les Hollandais déclarèrent la guerre au sultan de ce territoire. Elle a déjà englouti des sommes d'argent incalculables. Puis vint l'expédition de Lombock, la grande île de l'archipel des Indes néerlandaises ; ici la pacification se fit assez rapidement et le Radja de Lombock dut payer les frais de guerre.

* * *

Les colonies des Indes Orientales, qui sont encore aujourd'hui les plus belles perles du diadème colonial de la Hollande, sont des groupes d'îles qui s'allongent dans la mer depuis le promontoire de Malacca jusqu'à la frontière du continent australien. Ces îles sont remarquables par l'étendue, la variété et la structure de leur sol, par leur climat et par leurs productions ; elles sont également remarquables par les diverses races de leurs habitants et par les mœurs de ceux-ci.

Il existe pourtant entre elles une grande ressemblance au point de vue physique et moral, ressemblance qui a facilité à la métropole son action pour leur faire partager ses principes économiques et politiques. Mais cette action de la métropole s'exerce avec sagesse et prudence à des degrés différents ; telles îles sont soumises à l'autorité du gouvernement de la Hollande ; à d'autres, on a laissé une certaine autonomie ; d'autres, enfin, peuvent garder leur indépendance et ne sont pas des tributaires, des vassales de la métropole.

Quant aux colonies de l'archipel indien, premières possessions des Hollandais en Asie, elles furent conquises sur les Portugais ou sur les princes indigènes rebelles à la domination hollandaise. Elles durent également leur origine à des traités d'alliance stipulant des cessions de territoires ou la reconnaissance de la suprématie politique de la Hollande par les souverains du pays. Ces conquêtes furent plus tard sanctionnées par des traités, notamment pour ce qui concerne le groupe des Moluques, l'île de Timor et le nord-ouest de Java.

* * *



Ce fut en vue de l'exploitation de ce beau domaine colonial des Indes que la célèbre Compagnie des Indes Orientales fut fondée. Longtemps elle donna l'empire de l'Asie et d'immenses richesses à la Hollande. C'est pourquoi nous allons, mais le plus brièvement possible, retracer son histoire qui se lie si intimement à celle des grandes colonies hollandaises.

Au commencement du XVII^e siècle, diverses compagnies commerciales, assez puissantes pour se nuire mutuellement mais impuissantes pour entreprendre des affaires nécessitant des capitaux considérables, existaient en Hollande. Leurs chefs décidèrent de réunir leurs efforts et de former une association dans le but de pouvoir réaliser le projet depuis longtemps mûri d'exploiter sur une grande échelle les riches produits des Indes. Les Etats-Généraux approuvèrent leur projet et, le 20 mars 1602, la Compagnie des Indes fut officiellement créée. Nous disons officiellement, car ce fut, en réalité, l'Etat qui avait pris l'initiative de cette importante création.

Aussi s'empessa-t-il de donner à la nouvelle compagnie, n'ayant qu'un modeste capital de 6,600,000 florins, le privilège exclusif de la navigation aux Indes Orientales, à l'est du Cap de Bonne-Espérance et à l'ouest du détroit de Magellan, avec pouvoir de saisir et de confisquer tout navire étranger qui serait trouvé naviguant dans ces parages.

La Compagnie ne devait payer à l'Etat que 3 p. c. de la valeur de tout ce qu'elle expédierait aux Indes, les matières d'argent exceptées. Quant aux produits qu'elle importerait en Hollande, ils étaient exempts de tous droits.

Dès le début, le gouvernement traitait la Compagnie en souveraine. Ainsi, il l'investit du droit de faire la guerre ou la paix; de créer des colonies, de construire des forts et de battre monnaie à son coin. Les devoirs de la Compagnie envers l'Etat se bornaient à un serment de fidélité, au paiement d'une part dans les bénéfices réalisés et à soumettre ses comptes à l'examen du gouvernement.

La Compagnie établit ses premiers comptoirs à Java et aux Moluques.

Profitant de la toute-puissance que l'Etat lui reconnaissait, la Compagnie nomma un gouverneur général; demanda des généraux pour défendre ses forteresses et des amiraux pour protéger ses navires de commerce. Déjà, elle a des princes indiens pour tributaires et une armée coloniale à ses ordres.

Ces forces militaires dont la Compagnie s'entourait lui étaient indispensables, non pas précisément pour se mettre à l'abri de quelque entreprise hostile de la part des indigènes, mais plutôt pour se défendre contre les attaques de sa principale concurrente. En effet, l'Angleterre ayant créé aussi une Compagnie des Indes Orientales disputait à la Hollande le monopole dont elle avait investi sa Compagnie. De là des jalousies, des rivalités, des luttes qui eurent Java pour premier théâtre et aboutirent à des rencontres sanglantes.

Cependant la politique coloniale de la Hollande était, à cette époque, exclusivement commerciale. Pas de colonisation dans la vraie acception du mot; pas d'envois de colons, pas même d'ouvriers. Mais, dès qu'une partie d'un territoire avait été occupée, immédiatement on y construisait un fort, des magasins et la Compagnie monopolisait le trafic de la région.

Dès 1619, la Compagnie fit bâtir la ville de Batavia sur un emplacement où elle avait une factorerie et un fort. En moins d'un siècle, Batavia comptait 150,000 habitants. Ce fut la période la plus brillante de la Compagnie.

Pendant la période qui comprend les années de 1616 à 1626, les explorateurs de la Compagnie découvrirent les territoires qui reçurent les noms de Nouvelle-Hollande, de Carpenter-Land, au sud de la Nouvelle-Guinée, la Terre de Van Diemenet la Nouvelle-Zélande.

Tour à tour, la Compagnie installa des comptoirs dans les îles de Banda et d'Amboine, sur la côte occidentale de Sumatra et à Macassar.

Une conquête importante marqua l'année 1640; Malacca, la plus grande île des Moluques et une des plus belles possessions des Portugais, tomba au pouvoir de la Hollande. La même année vit la prise des forts de Galle et de Colombo, l'occupation du détroit situé entre l'île de Ceylan et le Cap Comarin, l'installation de comptoirs sur les côtes de Coromandel et de Malabar. Les agents de la Compagnie mettaient ainsi la main sur tout le commerce de la cannelle dans l'Archipel de la Sonde jusqu'à la Chine et au Japon. Faisons remarquer que la conquête des Moluques leur avait déjà donné le commerce de la muscade et de la girofle. Désormais, grâce à la Compagnie, les Hollandais possèdent le monopole des épices; ils le conserveront, à peu de choses près, jusqu'au milieu du

XVIII^e siècle. Le grand empire des Indes néerlandaises est définitivement fondé.

* * *

Dès le commencement du XVII^e siècle, si fertile en heureux événements pour la Hollande, les agents de la Compagnie avaient débarqué au Japon qui leur concéda le commerce exclusif de leur immense territoire. Ce ne fut que longtemps après qu'ils établirent des relations avec la Chine et firent de l'importation du thé un commerce des plus lucratifs.

En 1652, une colonie hollandaise fut fondée au Cap de Bonne-Espérance, où les vaisseaux se rendant aux Indes, ou en revenant, trouvaient un excellent point de relâche. C'était alors le centre du ravitaillement des navires qui faisaient voile d'Europe aux Indes.

On le voit, tout réussissait à la Compagnie et ses affaires étaient en pleine prospérité. Les bénéfices réalisés furent considérables. Après avoir distribué un dividende de 15 p. c. elle en donnait un de 75 p. c. une année après. Cependant, pour les années suivantes, nous ne trouvons plus qu'un dividende moyen de 25 p. c., et c'était encore très beau. Il est vrai que cette opulente situation ne se maintint pas toujours, car sur la période de 1611 à 1634, nous constatons un total de treize années sans distribution de dividende. N'importe, une année suffisait souvent pour ramener la fortune. Si les dividendes subissaient de grandes fluctuations, il en était de même pour les actions. Emises au taux de 2,000 florins, elles s'élevèrent jusqu'à 18,000! Nous disons dix-huit mille florins.

A ce propos, nous devons faire observer que le capital social primitif de 6,600,000 florins avait été triplé, en 1613, dix à onze années après la fondation de la Compagnie, ce qui permettait à celle-ci d'augmenter considérablement ses opérations commerciales.

Le premier bilan officiel ne fut dressé qu'en 1623, plus de vingt ans après la création de la société. Ce fait est assez extraordinaire pour être noté. Ce bilan accusait un bénéfice net de vingt-neuf millions de florins. Les dépenses, pour les établissements aux Indes, ne s'élevaient alors qu'à deux millions de florins par an.

Les Etats-Généraux de la Hollande profitèrent de cette brillante situation de la Compagnie pour augmenter sa redevance de 150,000 florins payée depuis sa création et la portèrent à un million et

demi de florins. Plus tard, ils n'accordèrent le renouvellement du privilège que moyennant la cession à l'Etat de vingt navires de guerre et le paiement annuel de 16,000 florins sur le produit des douanes de l'Inde.

Mais le gouvernement n'en resta pas là. Lorsque, trente ans après, le deuxième renouvellement de la charte fut demandé, il exigea et obtint une somme de trois millions de florins. En outre, la Compagnie ayant demandé de pouvoir remplacer par une somme fixe les droits de 3 p. c. qu'elle payait pour les marchandises qu'elle exportait, cette somme fut fixée à 364,000 florins..

* * *

La Compagnie consentait à tous les sacrifices qu'on lui demandait ; néanmoins, elle ne put échapper aux reproches et aux griefs qu'on lui faisait ; on alla même jusqu'à réclamer sa suppression.

C'était moins le monopole qui, à cette époque, existait partout et en tout, que l'administration de la Compagnie qu'on attaquait.

On traitait ses directeurs de tyrans et d'accapareurs. On leur reprochait de vendre les produits des Indes de gré à gré au lieu de faire des ventes publiques aux enchères comme le règlement l'exigeait. On leur reprochait aussi de provoquer des hausses fictives en conservant trop longtemps les marchandises en magasin ; d'employer des manœuvres pour amener la baisse des actions afin de pouvoir s'en procurer à bas prix, puis de faire remonter le cours afin d'empocher de gros bénéfices.

Les Etats-Généraux se contentèrent de faire des admonestations et d'exiger que dorénavant les achats et les ventes seraient faits par adjudications publiques.

Chose étonnante, cette Compagnie, dont la puissance et le chiffre d'affaires étaient considérables, ne possédait pas de fonds de réserve. D'après un bilan daté de 1669, ses importations en Europe étaient évaluées à près de douze millions de florins. Elle avait alors 150 vaisseaux de commerce ; plus de 40 navires de guerre ; une armée de 10,000 hommes, et distribuait un dividende de 40 p. c., quoique déjà elle eût dû faire de lourds emprunts.

Il était évident qu'on s'efforçait de cacher une situation inquiétante et que les dividendes distribués n'étaient qu'un trompe-l'œil. Mais cette dissimulation ne pouvait durer longtemps et bientôt

on fut forcé d'avouer que le passif dépassait l'actif; néanmoins, on avait réussi à donner le change jusqu'en 1726.

Ce ne fut plus dès lors qu'un déficit continu, accentué chaque année par l'extension exagérée donnée à la souveraineté territoriale entraînant sans cesse l'augmentation des garnisons et la construction de forts nouveaux.

*
* *

Mais des causes de décadence autrement importantes devaient précipiter la ruine de la Compagnie. La plupart des employés trafiquaient pour leur propre compte et prélevaient à leur profit la meilleure part des bénéfices. Nous le savons, cet abus a été et probablement est encore le chancre destructif des grandes compagnies de commerce. Nous le trouvons notamment dans toutes les compagnies des Indes formées, après la Hollande, en France et en Angleterre, mais nulle part il ne s'est montré plus dévorant que dans celle qui nous occupe.

Ainsi, tous les officiers et agents de la Compagnie s'enrichissaient à ses dépens dans des opérations et spéculations commerciales faites dans les Indes, et, trop souvent, les directeurs étaient leurs complices. Quant aux fonctionnaires résidant en Europe, ils ne se montraient pas plus scrupuleux, ni moins avides, et c'était bien plus leur intérêt personnel que celui de la Compagnie qu'ils avaient à cœur.

Les règlements prescrivaient de ne choisir les directeurs que parmi les négociants n'occupant aucun emploi du gouvernement; mais partout dans les villes, les magistrats municipaux briguaient ces charges lucratives. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, les échevins et conseillers de la ville d'Amsterdam, sur les vingt places dont la ville disposait au sein du Conseil supérieur de la Compagnie, en occupaient douze. En un mot, la Compagnie créée pour servir les intérêts nationaux et jouissant, dans ce but, de nombreux privilèges, n'existait plus que pour enrichir quelques individus qui abusaient de leur position pour mieux arriver à une rapide comfortune.

Dans ces conditions, il était inévitable de ne pas aller au devant d'embarras financiers qui devaient paralyser les opérations commerciales en leur enlevant un crédit nécessaire.

Il y avait cependant certains fonctionnaires intègres restés à

l'abri de la contagion, qui eurent le courage d'élever la voix et de signaler la voie fatale qu'on parcourait et qui devait aboutir à un désastre. De ce nombre fut le gouverneur général de Batavia, le baron d'Imhoff : Il adressa, en 1741, aux directeurs de la Compagnie une circulaire dans laquelle il appelait leur attention sur l'état général des affaires ; sur la trop grande étendue des possessions nécessitant d'énormes frais et provoquant des guerres continuelles ; sur l'avisement des prix des produits de l'Inde dû à leur trop grande abondance en Europe, et sur les abus que sa conscience lui faisait un devoir de flageller. Malheureusement, il prêcha dans le désert ; rien ne changea ; aucune amélioration ne fut introduite ; aucune sage décision ne fut prise.

* * *

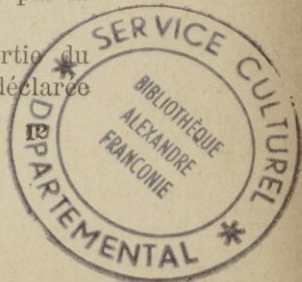
La navigation maritime de la Hollande ne tarda pas à souffrir de cette fatale situation. Son importance, naguère encore si grande, avait considérablement décliné ; de 1671 à 1740, elle avait perdu les deux tiers de ses vaisseaux. En présence de ce fait et d'autres non moins significatifs, il devint urgent de prendre des mesures capables d'arrêter une déchéance plus complète.

Le gouvernement se décida, en 1748, à faire de grandes modifications à la charte constitutive de la Compagnie, en ce qui concernait les privilèges dont elle jouissait. Le prince héritier du trône fut institué gouverneur-gérant, directeur en chef de la Compagnie. Le choix des autres grands fonctionnaires fut fait avec plus de sévérité qu'auparavant et leur mandat reçut une plus longue durée.

Les sommes à payer à l'Etat par la Compagnie furent fixées à 1,250,000 florins par an, tant en espèces qu'en matières. En outre, la Compagnie devait lui payer un droit annuel de revenus de 40,000 florins, plus une part de 3 p. c. dans les bénéfices.

Mais ces mesures, favorables aux intérêts de l'Etat, étaient loin d'améliorer les affaires de la Compagnie ; elles étaient la preuve irrécusable que le gouvernement ne se rendait nullement compte de la vraie situation faite, car, outre les fautes commises par la Compagnie, une concurrence redoutable lui était faite.

L'Angleterre, après s'être emparée d'une grande partie du commerce de la Hollande en Europe, non seulement s'était déclarée



son impitoyable rivale dans les Indes, mais s'y était rendue maîtresse de ses plus belles possessions et de ses principaux comptoirs.

Tout dans ce monde est sujet au changement, à des révolutions économiques, et, en agissant ainsi, les Anglais firent avec les Hollandais ce que ceux-ci avaient fait autrefois à l'égard des Portugais et des Espagnols.

* * *

Jamais rivalité ne se déclara avec plus d'impétuosité. La guerre de 1780 éclata et porta un coup terrible à la puissance coloniale de la Hollande. Les Anglais s'emparèrent d'un grand nombre d'îles que la Compagnie néerlandaise possédait. S'ils restituèrent la plupart de ces conquêtes, ils en gardèrent une notable partie et entre autres le comptoir si important de Nagapatam. En outre, la Hollande dut garantir aux Anglais la libre navigation des mers de l'Inde.

A ces pertes cruelles pour la Hollande vint se joindre la détresse de sa Compagnie, qui devint pour elle une charge des plus lourdes qui s'appesantit, d'année en année, depuis 1781 jusqu'en 1790. Pendant cette période, le gouvernement hollandais lui paya des subventions qui s'élevèrent à un total de 68 millions de florins. Mais ces subventions colossales furent impuissantes à sauver la Compagnie du naufrage; depuis 1784 ses dettes seules montaient à 95 millions de florins.

Enfin, en 1798, l'heure fatale sonna; la Compagnie dut rendre à la Hollande les possessions qui lui restaient encore et qui, pour toute autre, moins corrompue, eussent été une fortune: Java, Palembang et Bandjarmassin. Les Anglais avaient pris les autres.

Voici la situation financière de la Compagnie des Indes Orientales lors de sa dissolution: actif, 15,287,832 florins; passif, 127,553,280 florins.

* * *

Les compagnies ayant joué un rôle extraordinaire dans les entreprises coloniales de la Hollande, après l'examen que nous venons de faire des actes de la Compagnie des Indes Orientales, nous croyons utile de nous occuper également des faits et gestes de la Compagnie des Indes Occidentales.

L'origine de cette Compagnie remonte à 1617 et fut des plus modestes. En effet, son capital n'était que de trois millions de florins, versé par les quelques négociants hollandais créateurs de la Compagnie.

Son but était d'explorer les côtes occidentales des Indes, d'y former des établissements et d'y amoindrir la puissance coloniale de l'Espagne.

Pourtant, les négociations ayant duré longtemps, ce ne fut qu'en 1621 que la Compagnie fut définitivement installée. Les Etats-Généraux lui accordèrent le privilège de faire seule pendant vingt-quatre ans tout le commerce des côtes occidentales d'Afrique, depuis le tropique du Cancer, ainsi que des deux côtes d'Amérique, de la pointe de Terre-Neuve jusqu'aux détroits de Magellan et de Lemaire; de là, on remontait jusqu'au détroit d'Anian, plus tard appelé détroit de Behring. Les îles de l'Océan Pacifique jusqu'aux Molluques; les terres australes, encore si peu connues à cette époque, étaient comprises dans cette grande étendue. En outre, le gouvernement accordait une franchise générale de tous droits de douanes pendant une durée de huit ans.

En présence de ces vastes et nombreux territoires à explorer et à mettre à profit, en présence aussi des privilèges accordés, le fond social fut élevé de 3 millions à 7,200,000 florins.

Dès son début, la Compagnie s'occupa beaucoup plus à livrer la guerre aux riches colonies de l'Espagne et du Portugal que de la colonisation et du commerce.

A peine constituée, elle arma des navires de guerre et les lança contre les galions des Indes et contre les comptoirs du Brésil.

Pendant la période de 1623 à 1636, sa marine militaire enleva 545 vaisseaux espagnols et portugais dont les cargaisons vendues produisirent 90,845,000 florins.

Il lui fut donc facile, pendant le même espace de temps, de posséder une flotte de huit cents vaisseaux de guerre et de commerce dont la valeur était évaluée à 45 millions de florins.

* * *

On eut dit une puissante association de corsaires ne sillonnant les mers que pour les piller. Mais la Compagnie ne bornait pas là ses exploits. Encouragée par les heureux résultats de ses auda-

cieuses entreprises, après avoir capturé navires et convois, elle attaqua, avec non moins de chance, les comptoirs et les forts. C'est ainsi qu'en Afrique elle s'empara du fort d'Arguin appartenant aux Portugais. Au Brésil, elle leur enleva les capitaineries de Pernambuco, de Parahyba et de Rio-Grande.

Ce fut alors qu'elle demanda aux Etats-Généraux de mettre à la tête de ses possessions au Brésil, en qualité de gouverneur, le prince Maurice de Nassau. Sage administrateur autant qu'habile et vaillant guerrier, Maurice de Nassau gouverna la colonie avec succès et mit ses forces militaires en état de pouvoir repousser toute attaque.

La prospérité de la Compagnie était telle qu'elle distribua successivement à ses actionnaires des dividendes de 20, 25, 30, et même de 50 p. c.

D'où provenaient ces brillantes ressources, ces beaux dividendes? A coup sûr, ce n'était pas de la colonisation, pas plus que d'un honnête commerce. Seules les guerres, les rapines et la traite les fournissaient; cette dernière surtout produisait des monceaux d'or.

*
* *

Oui, l'odieux commerce de chair humaine était le principal revenu de la Compagnie. A cette époque, à cause de la guerre entre la Hollande et l'Espagne, la traite des nègres d'Afrique se trouvait sans débouchés. La Compagnie saisit l'occasion et se livra avec ardeur à ce lucratif mais abominable trafic. Les colonies du Nouveau Monde demandaient des esclaves; les colonies des Antilles en demandaient plus encore; partout, il y avait manque de bras, surtout dans les nombreuses colonies hollandaises où le climat et le genre de culture exigeaient le travail du nègre. Le commerce de la chair noire était bon alors selon la sacrilège expression des trafiquants.

Mais détournons les yeux de l'odieux spectacle que donnait l'Europe au moment où la traite battait son plein, car, à notre honte, nous devons reconnaître que ce furent principalement les Européens qui s'adonnaient à ce trafic maudit et qui s'enrichissaient par l'infâme métier de vendeurs d'esclaves.

En dehors de la traite, le commerce de la Compagnie se bornait en Afrique à l'échange de l'ivoire, de la gomme et de poudre d'or

que les indigènes apportaient aux factoreries, contre l'alcool, les verroteries et quelques colifichets sans valeur apportés par les Européens.

Quant à faire le commerce avec l'Amérique du Nord ou s'y occuper de colonisation, la Compagnie n'en avait cure. Elle préférait les gains rapides et faciles aux défrichements des terres, aux plantations; il lui fallait la guerre d'aventure et les courses maritimes pour écumer la mer et ravager les côtes. Mais ces choses là ne peuvent durer toujours, et lorsqu'elles font défaut, il ne reste que la ruine pour prendre leur place.

Du reste, la Compagnie avait commis pas mal de fautes. Non seulement elle avait négligé toute sérieuse colonisation, mais elle n'avait pas même su garder quelque prudence. Ainsi elle provoqua le départ du Brésil de son gouverneur Maurice de Nassau, seul capable de défendre ses comptoirs contre ses concurrents et ses ennemis, et le remplaça par deux gouverneurs qui vendirent aux Portugais jusqu'aux armes de la Compagnie, tant a été grande leur passion du lucre. On peut juger par ce fait scandaleux quelle devait être leur administration. Bientôt surgirent des embarras financiers; un mécontentement général se fit jour et une révolte des colons, encouragée par le Portugal, éclata. Elle eut pour conséquence la ruine des établissements de la Compagnie. Après une guerre qui dura quatre ans, les Portugais restèrent maîtres du Brésil qui devint définitivement leur propriété moyennant le paiement à la Compagnie d'une indemnité de huit millions de florins. La débâcle s'accroissait; la Compagnie céda ses autres possessions, ne conservant en Afrique que le Cap Vert et la Côte d'Or; dans l'Amérique du Nord, l'île de Curaçao et quelques autres de moindre importance.

C'était peu; encore ne sut-elle pas le garder. Dès 1671, elle était tellement déchue qu'elle n'existait presque plus que de nom. Elle perdit une à une ses colonies de l'Amérique du Nord et vendit à la ville d'Amsterdam les deux tiers de Surinam.

Les Etats-Généraux avaient essayé à diverses reprises de joindre la Compagnie des Indes Occidentales à la Compagnie des Indes Orientales. Ils espéraient ainsi, sinon la sauver, du moins de retarder la chute; mais ils ne réussirent pas dans cette entreprise. Aussi, lorsque arriva le moment où le privilège de la Compagnie des Indes Occidentales devait être renouvelé, les Etats-Généraux furent-ils obligés de la dissoudre.

Cependant le gouvernement hollandais consentit à laisser former par quelques anciens participants de la défunte société et par un grand nombre de ses créanciers, désireux de récupérer quelque chose de ce qu'ils avaient perdu, une nouvelle Compagnie des Indes Occidentales.

On fit de sérieuses réformes, on supprima une grande partie de l'innombrable personnel. Celui-ci se composait naguère de septante-quatre directeurs divisés en cinq chambres ; celle d'Amsterdam en avait vingt, celle de la Meuse quatorze, celles du Nord et de la Frise chacune le même nombre, et celle de la Zélande en comptait douze.

Constituée, en 1674, au capital de six millions de florins, la nouvelle Compagnie commença immédiatement ses opérations.

Malheureusement, celles-ci ne furent pas heureuses, car il est bien difficile de ressusciter sur des bases solides un établissement tombé dans des circonstances aussi fâcheuses que celles énumérées plus haut ; la confiance et le crédit atteints ne se récupèrent pas facilement.

Les dividendes alloués par la Compagnie étaient modestes ; de 1679 à 1721, ils ne dépassaient guère 4 p. c. ; une seule fois, en 1687, ils avaient été de 10 p. c.

Dans ces conditions, il n'était pas possible de pouvoir espérer une augmentation, devenue nécessaire, du capital social. La Compagnie eut, néanmoins, le courage de faire un nouvel appel de fonds ; comme il était facile de le prévoir, les souscripteurs furent peu nombreux.

N'importe, la Compagnie continua à vivre, ou pour mieux dire à végéter, et elle obtint même, en 1747, le renouvellement de son octroi pour un nouveau terme de vingt-cinq ans ; c'était un peu long pour la situation difficile qui lui était faite.

*
* *
*

Ses établissements n'étaient guère nombreux en Amérique, elle possédait quelques îles des Antilles : Curaçao, Saint-Eustache, Oruba et Buenos-Ayres. En Afrique elle avait, près du Cap-Vert, dans la petite île de Gorée, les forts de Goar et de Nassau qui protégeaient le commerce. Sur la Côte d'Or, Saint Georges de Las Minas lui appartenait ainsi que les forts de Darmbo, d'Akim, d'Accra, de Bando et d'Anka.

La Compagnie faisait, avec les indigènes de ces territoires, le commerce de l'or, de l'ivoire, du cuir, de la gomme et surtout la traite des esclaves, comme sa devancière. En Afrique, elle maintenait strictement son droit de faire cet affreux commerce et les autres. En Amérique, au contraire, elle autorisait les armateurs à trafiquer aux Indes Occidentales en payant certains droits. En outre, les navires, sans exception, étaient obligés de revenir directement en Hollande avec leur cargaison de retour.

Les droits prélevés constituaient presque les seuls bénéfices de la Compagnie. Ces bénéfices étaient-ils considérables ? On est tenté de le croire en la voyant, vers le milieu du XVII^e siècle, renoncer à ne plus entretenir elle-même aucun vaisseau de commerce. C'était une lourde faute. Impuissante désormais à tirer de sérieux profits de son monopole des Indes et de l'Afrique, c'étaient d'autres qui bénéficiaient de ses privilèges en échange de quelques droits payés. Ces revenus-là étaient maigres en comparaison de ceux qu'elle aurait pu réaliser, et ils étaient surtout aléatoires, sujets aux plus amères déceptions. La Compagnie ne tarda pas à en avoir la preuve, son agonie se précipita et, en 1790, une troisième Compagnie des Indes Occidentales se forma sur ses lamentables ruines.

Mais celle-ci ne pouvait fournir une longue carrière, car le commerce entre la Hollande, l'Amérique et l'Afrique fut déclaré libre et son monopole disparut.

* * *

Parmi les anciennes Compagnies qui, outre celles des Indes Orientales et des Indes Occidentales, ont pris une part active dans l'action coloniale de la Hollande, nous distinguons également la Compagnie de Surinam.

Sa fondation date de l'année 1634 et eut pour créateurs quelques protestants français émigrés de leur patrie à cause de leurs opinions religieuses.

La même année, les Anglais s'emparèrent de la colonie de Surinam qui pendant plusieurs années fut aussi le refuge des Juifs chassés d'Espagne.

En 1667, des habitants de la Zélande s'en emparèrent à leur tour et la cédèrent quelques années après à la Compagnie des Indes Occidentales. Mais celle-ci, ne possédant pas les moyens néces-

saires pour la défendre efficacement, dut céder les deux tiers de la colonie à la ville d'Amsterdam, comme nous l'avons dit plus haut. Elle conserva et administra l'autre tiers.

La direction de la Compagnie de Surinam fut confiée à dix administrateurs, dont cinq représentaient les intérêts de la ville d'Amsterdam, quatre ceux de la Compagnie des Indes Occidentales et un le seigneur de Sommelsdijek, l'un des principaux intéressés.

Les colons pouvaient participer à la nomination des membres de cette direction.

Le commerce de Surinam n'était pas un monopole, il était libre et tous Hollandais pouvaient y prendre part. Une seule condition était imposée aux navigateurs : au retour, ils devaient conduire leurs navires directement en Hollande.

A l'entrée et à la sortie de Surinam tout vaisseau devait payer un droit de lest de 3 florins.

De son côté, la Compagnie devait entretenir les forts de Zélande et de Sommelsdijek et posséder les troupes nécessaires pour garder la colonie et la défendre au besoin.

La Compagnie entreprit avec autant d'activité que d'intelligence le défrichement du sol et sa mise en culture. Les résultats furent excellents ; le café, le cacao, le sucre et le coton produits parurent bientôt sur les marchés, notamment sur ceux des Antilles, et s'y vendaient à de beaux prix. De nombreux esclaves peuplaient la colonie et cultivaient ses terres. Les auteurs varient sur leur nombre ; mais on peut évaluer la moyenne de leur population à 70,000 hommes et femmes.

Cependant, malgré le rapport de ces riches cultures, la Compagnie ne peut se maintenir en état de prospérité ; ses finances obérées amenèrent son désastre ; en 1776, sa dette atteignait la somme énorme de quatre-vingt millions de florins. L'esclavage, cette plaie hideuse et dévorante, fut une des principales causes de la chute de la Compagnie qui méritait un sort meilleur. Pendant que les propriétaires de la Compagnie résidaient à Amsterdam, loin des territoires où leurs capitaux étaient engagés, ceux qui dirigeaient leurs plantations les ruinaient.

*
* *
*

Par ce que nous venons de dire des Compagnies hollandaises, on a pu se faire une idée de leur importance au point de vue du commerce et de la colonisation, du défrichement et des cultures.

Cependant, de nos jours, beaucoup d'écrivains blâment sévèrement l'institution des Compagnies privilégiées du dix-septième siècle.

Ce n'est pas l'institution qu'ils devraient blâmer, mais le monopole et la puissance souveraine qui leur étaient accordés. Et encore ici est-il nécessaire de faire certaines restrictions.

A une époque où l'initiative privée n'avait pas à sa disposition les moyens qu'elle possède aujourd'hui, elle devait nécessairement être de peu de valeur. Il fallait des associations, des compagnies, disposant de solides capitaux, même de forces militaires suffisantes, pour tenter au loin de grandes entreprises. D'ailleurs, n'est-ce pas ce que nous voyons encore actuellement dans la plupart des pays européens et les gouvernements eux-mêmes n'interviennent-ils pas en accordant certains privilèges et mêmes des subsides ?

Mais, si aujourd'hui, pour stimuler le zèle des entreprises lointaines, il n'est plus nécessaire que l'Etat accorde monopole et toute-puissance, ce qui, d'ailleurs, lui serait impossible, il n'en était pas de même autrefois. Il fallait, à cette époque éloignée et tant critiquée, un puissant et énergique stimulant, l'espoir d'un gain énorme et rapide, pour faire entreprendre ces longs voyages aux pays lointains et barbares.

Tous les économistes reconnaissent les services rendus au commerce, à l'industrie et à la civilisation par les anciennes compagnies des Indes Orientales et des Indes Occidentales, mais critiquent les privilèges et les pouvoirs exorbitants qui leur étaient accordés. Nous sommes loin de vouloir nous faire les panégyristes de ces choses-là, mais nous demandons si sans ces privilèges et ces pouvoirs on aurait trouvé alors des hommes sacrifiant leurs capitaux pour établir ces institutions et ces compagnies ? Nous ne le croyons pas.

Lorsqu'on examine l'organisation d'une institution quelconque, son but, ses règlements, les faveurs qui lui sont faites ou les lois qui lui sont imposées, il faut toujours se reporter à l'époque où elle a vu le jour ; se rappeler ses habitudes, ses mœurs, l'état des esprits et du progrès.

* * *

Le commerce était le caractère dominant de tout le système colonial de la Hollande. A lui tout fut subordonné. Trafiquer était

le but principal; coloniser ne fut jamais qu'un but secondaire; civiliser ne fut qu'une mission qu'on n'accepta que fort tard, après que le but principal eut été atteint. Aujourd'hui, à la gloire de la société moderne, colonisation et civilisation marchent de front; ce sont deux sœurs jumelles, inséparables; malheur à la nation qui l'oublierait!

« Ce qu'il y a de remarquable, dit Leroy-Beaulieu, dans la manière de coloniser des Hollandais, c'est l'unité de but et la simplicité des moyens. Ils n'eurent jamais d'autre but que le commerce. L'esprit de propagande religieuse qui fut l'un des principaux ressorts de la colonisation des Espagnols et des Portugais, leur resta inconnu ainsi que toute pensée d'ambition, de gloire et le besoin de créer au loin des colonies servant de débouchés à la population exubérante de la métropole.

« La Hollande n'eut jamais ni missionnaires, ni aventuriers militaires, ni même de véritables colons dans le sens strict du mot, à l'exception de ceux de Surinam; elle n'avait que des facteurs, des commissionnaires et des matelots. »

Oui, et cette unité de but, signalée par le grand économiste, se trouve partout dans l'étude que nous venons de consacrer à la Hollande coloniale. Elle eut pour corollaire une politique d'intolérance commerciale possible autrefois, impossible aujourd'hui, à moins de vouloir marcher tout droit à la ruine; les relations commerciales entre nations, pour produire de part et d'autre des résultats efficaces, doivent proscrire tout monopole et tout protectionnisme. Exclure par la force ou par la ruse toute espèce de rivaux des marchés où elle avait accès, écarter toute concurrence fut presque toujours autrefois le principe que la Hollande pouvait alors pratiquer sans trop craindre de représailles, surtout aussi longtemps que son pavillon dominait sur toutes les mers.

C'est ainsi que, victorieuse de ses rivaux, elle détruisait ordinairement leurs factoreries au lieu de s'y installer, évitait tout établissement continental et ne créait des comptoirs qu'aux points d'intersection des grandes routes commerciales en faisant aux indigènes des concessions avantageuses pour eux, mais en ayant soin de garder pour elle, indistinctement partout, le cabotage des côtes.

Une autre cause qui contribua puissamment à la prospérité commerciale des Hollandais et qu'on ne saurait assez signaler était la

bonne foi, l'honnêteté qui présidait à toutes leurs relations. Ils étaient fidèles à leur parole et savaient avec une rare habileté conquérir la confiance de ceux auxquels ils avaient affaire. Cette sagesse et cette habileté se montrèrent surtout en s'abstenant de toutes interventions politiques et religieuses.

*
* * *

Obligés de créer certains établissements dans leur domaine colonial, les Hollandais évitaient de construire des factoreries coûteuses pour leur entretien ou qui auraient pu exciter la jalousie de leurs rivaux ; ils limitaient leur nombre à celles qui leur étaient d'une absolue nécessité. Ils pouvaient d'autant plus facilement agir parce qu'ils faisaient un grand commerce avec bon nombre de places importantes en qualité, pour ainsi dire, de marchands ambulants. Ils les visitaient régulièrement à des époques fixes ; y vendaient des marchandises et en acceptaient d'autres ; faisaient des contrats avec les marchands ou les indigènes, et rarement ceux-ci trahissaient leurs engagements. C'est ainsi, entre autres, qu'ils tiraient de grands profits autrefois des Indes sans faire des frais pour leur occupation ; d'ailleurs, la politique qu'ils s'étaient imposée leur défendait tout désir de domination ou de conquête.

Ils surent, avant tous les autres peuples européens, mettre en pratique cette grande maxime du vrai commerce, à savoir, que le trafic ou la production d'une denrée ou d'un objet de consommation générale est infiniment plus avantageux que le trafic ou la production de ce qui ne trouve son écoulement que dans le faste et le luxe. Les ustensiles de ménage rapportent plus aux fabricants que les meubles les plus luxueux ; la fabrication de l'alcool ou de la bière ou même du vinaigre, donne des profits autrement importants que celles des vins les plus exquis ; une mine de fer, de cuivre ou de charbon enrichit plus vite ses propriétaires qu'une mine d'or ou de diamant.

*
* * *

Mais à côté de ces belles qualités qui distinguaient les ancêtres de nos bons voisins et dont ceux-ci ont largement hérité, certaines choses doivent leur être reprochées, si nous voulons conserver notre caractère franc et impartial.

Lorsque leurs intérêts étaient en jeu dans leurs colonies, ils ne reculaient ni devant la guerre, ni devant la cruauté. Ainsi, à Banda ils firent périr tous les indigènes et firent de Palaram un véritable désert. A Amboine, ils massacrèrent toute une troupe de Japonais et d'Anglais après leur avoir fait souffrir d'horribles tortures. En 1740, ils firent un épouvantable massacre de Chinois. Leur indomptable esprit de monopole et leurs jalousies commerciales les poussèrent ainsi à des cruautés peu compatibles avec la réputation faite à leur caractère d'hommes justes et humains. Il est vrai, qu'ils payèrent cher de pareils procédés, car ils provoquèrent des révoltes, des guerres et finalement des frais considérables.

Mais hâtons-nous de le dire, ces déplorables excès dont la responsabilité tombait si lourdement sur le gouvernement hollandais, ne furent cependant pas son œuvre. C'était celle des Compagnies auxquelles il avait accordé, en dehors de monopoles et de privilèges excessifs, un pouvoir dont elles devaient abuser si fatalement dès qu'elles croyaient leurs intérêts en danger. Grave est néanmoins la faute d'un gouvernement qui laisse partager par autrui la toute-puissance dont il doit rester seul le dépositaire.

Malgré les erreurs et les fautes commises, il est un fait qui domine tout, c'est que les entreprises coloniales de la Hollande ont exercé une incalculable influence sur le développement de la richesse et de la puissance de la métropole. La possession de colonies pour une nation commerçante est d'une importance sans égale, surtout lorsque cette nation est douée, comme celle de la Hollande, de quatre qualités qui conduisent au succès : l'intelligence, l'activité, l'économie et la persévérance. Alors elle trouve dans ces entreprises un vaste champ d'exploitation, un débouché pour ses produits, l'utilisation de capitaux devenus trop abondants dans la mère-patrie, l'occupation productive de ses forces jeunes et exubérantes.

* * *

Actuellement le domaine colonial de la Hollande comprend les pays suivants :

L'île de Java, à Soerakarta et à Djokjokarta règnent deux sultans, ses vassaux ; l'île de Madura ; les îles Moluques ; Amboine ; Banda ; Ternate et Tidor, où règnent des sultans vassaux ; les îles de Penca et Billiton ; les îles de Riouw ; une partie des îles

Célèbes; Macassar; Menado; ailleurs règne un vassal : Sumatra, sud-ouest, Palembang, Sampong, Atchin, Bornéo, sud-ouest, ancien sultanat de Benjarmassin, l'île de Timor, partie occidentale.

La suzeraineté de la Hollande s'exerce sur la côte est de Sumatra, où règnent les sultans de Djambi et de Siata; sur l'est de Bornéo, où règnent les sultans de Lambos, de Pontaninck et de Marapawa; sur les archipels de Linga et de Lolor; sur les îles de Bali et Lombock; sur la côte occidentale de la Nouvelle Guinée. Ajoutez à cela le nord-ouest de Bornéo; la côte orientale de la Nouvelle-Guinée ou Terre des Papous.

* * *

Dans ce vaste et beau domaine colonial, certains territoires méritent d'attirer particulièrement notre attention, tant à cause de l'importance de leurs productions et de leur étendue, que de la manière dont il sont gouvernés.

Dans les mers d'Orient, nous distinguons d'abord les îles Moluques, première source des richesses et de la renommée de la mère-patrie, puis les grandes et remarquables îles de la Sonde. Là les Hollandais gouvernent avec une modeste armée un empire de vingt-cinq millions d'habitants.

JAVA.

Nous y trouvons Java qui par son prodigieux développement commercial a conquis une réputation universelle et due à l'habileté et à la sagesse de ses gouverneurs.

Les cultures nouvelles dont nous avons parlé plus haut, principalement celle du café, firent la fortune de Java et donnèrent à son commerce un haut degré de prospérité.

La politique hollandaise sut faire des chefs indigènes de précieux intermédiaires entre le gouvernement de la métropole et les populations javanaises.

Chaque région est placée sous les ordres d'un régent javanais, nommé par le gouvernement de La Haye, et choisi de préférence parmi les anciennes familles princières du pays. Ce fonctionnaire jouit d'un traitement annuel qui varie, selon l'importance de la

localité et qui s'élève de vingt à trente-six mille francs. En outre, il a droit à un tantième sur le produit des cultures. Autrefois, on lui accordait une certaine étendue de terres, mais, depuis 1867, on a supprimé cette concession parce que, et il eut été facile de le prévoir, chaque régent avait soin de se faire donner les meilleures.

On a divisé chaque région en cinq ou six districts; chacun de ceux-ci a son fonctionnaire particulier choisi parmi les indigènes. A leur tour, ces districts sont divisés en villages ou communes qui ont pour chefs des indigènes exerçant les mêmes fonctions que nos bourgmestres, mais dont la nomination définitive appartient au gouvernement de la métropole.

Le système de propriété en vigueur, presque partout à Java, est celui de la propriété communale. Chaque chef de village est chargé de percevoir une taxe sur le riz, appelée *Land-Rent*. De plus, il doit répartir les terres à cultiver et exercer les fonctions de commissaire de police.

On le voit, les moyens pour gouverner Java sont peu compliqués, et méritent d'attirer l'attention des pays qui ont des colonies.

* * *

Quant à l'administration gouvernementale mise en vigueur par la métropole, elle est faite par un gouverneur-général, nommé pour cinq ans, et responsable devant la couronne.

Le gouverneur-général a un conseil composé de cinq membres qu'il est obligé de consulter dans toute les affaires de quelque importance.

Sept directeurs sont chargés des divers services publics : justice, finances, intérieur, instruction publique, cultes, industrie, travaux publics, guerre et marine.

Une cour des comptes, composée également de sept membres, complète cette administration supérieure.

Le gouvernement métropolitain a divisé l'île de Java en vingt-deux résidences qui, en dehors de l'administration indigène dont nous venons de parler, ont chacune pour chef un résident européen, assisté d'un adjoint, d'un secrétaire et de contrôleurs. Ces derniers sont chargés spécialement de l'inspection des cultures du gouvernement. Faisons remarquer que tous ces agents sont choisis parmi les jeunes gens hollandais qui, soit dans la mère-patrie, soit à

Batavia, ont passé un examen sur la science administrative et sur les langues du pays. A tous ces fonctionnaires, le gouvernement recommande avec instance de vivre en bons rapports avec les Javanais, de ménager leur susceptibilité et de s'efforcer de gagner leur confiance.

L'île de Java donnait autrefois de beaux revenus au Trésor de la Hollande. A elle seule la vente du café a rapporté, de 1840 à 1874, une recette moyenne annuelle de vingt-deux millions de florins. Le florin vaut 2 francs et 10 centimes. Le produit du sucre donnait à peu près le quart de cette somme.

C'étaient et ce sont encore les deux denrées que le gouvernement tient à exploiter. Comme nous l'avons dit, il a abandonné et laissé à l'industrie privée la culture du thé, du tabac, de l'indigo, de la cannelle, de la cochenille, etc., qui lui donnent de forts beaux bénéfices, grâce à une exploitation économe et intelligente.

La culture du sucre à Java n'a pas autant d'importance que celle du café. Et quoique le gouvernement ne payât que des prix très faibles aux cultivateurs indigènes, il y perdit, de 1837 à 1844, plus de vingt millions de florins. Par contre, la plupart des entrepreneurs de cultures de sucre, avec lesquels le gouvernement avait des contrats, faisaient de splendides affaires. Cependant, à dater de 1845, cette culture devint moins onéreuse, les pertes ayant disparues. En 1863, le gouvernement ayant fait de nouveaux règlements et les contrats passés avec les fabricants de sucre ne pouvant plus se faire que par adjudications publiques, les cultures de sucre devinrent rémunératrices pour le Trésor.

En dehors des fabricants de sucre qui ont des contrats avec le gouvernement, il y en a beaucoup d'autres qui travaillent pour leur propre compte et qui louent des terrains aux indigènes pour leurs cultures.

* * *

En 1870 de grandes réformes furent introduites, et parmi elles nous devons signaler la loi qui abolit l'obligation qui frappait les fabricants de sucre, ayant des contrats avec le gouvernement, de lui livrer la plus grande partie du sucre fabriqué, c'est-à-dire les deux tiers, et à des prix des plus modestes.

Actuellement, les fabricants de sucre doivent payer à l'Etat une redevance fixe mais disposent librement de tout le sucre fabriqué.

Cette excellente mesure, vraie émancipation de l'industrie sucrière, a produit de grands résultats, les exportations de Java pour la métropole ayant considérablement augmenté.

Cette loi de 1870 a eu une autre heureuse conséquence; elle a amélioré la situation des ouvriers indigènes en augmentant leurs salaires pour les travaux qu'ils sont, en certains cas, encore obligés de faire. Ainsi, la moyenne de l'ensemble de ces salaires qui n'était avant la loi que de 5,413,762 florins, s'est élevée depuis à 6,339,650 florins.

*
* *

Nous avons dit que le café est le principal produit de Java. La moyenne de la production annuelle pendant les dix dernières années est évaluée à 1,030,218 picols — un picol pèse 62 kilogrammes —. Le prix de revient du picol au gouvernement est, en moyenne, de 16 florins 66 cents. Le prix net de vente en Hollande est, également en moyenne, de 51 florins 90 cents. La différence représente une assez jolie somme de millions.

Une autre réforme qui eut, comme celles faites en 1870, les plus heureuses conséquences, fut l'abolition des droits différentiels d'entrée promulguée en 1874, et qui protégeaient le pavillon hollandais à Java.

C'était l'inauguration d'un régime de douanes tout à fait libéral. La prospérité de Java s'en ressentit avantageusement, car son commerce avec les autres contrées, et notamment avec l'Angleterre, prit un grand essor. La seule exportation de sucre, pour ne citer qu'un exemple, de Java dans la Grande Bretagne, s'éleva de 9,295,000 florins rapidement à 22 millions de florins.

Quelques chiffres, mieux que beaucoup de paroles, feront ressortir l'importance de Java pour la Hollande.

Les importations et les exportations de Java s'élèvent à une moyenne annuelle de 176 millions de florins, soit environ 360 millions de francs.

En 1891, les importations de Java et du groupe des colonies hollandaises dans l'Océan Indien en Angleterre se sont chiffrées par 2,894,301 livres sterling, et les exportations de celle-ci dans ces contrées se sont élevées à 1,859,238 livres sterling.

Quant au commerce des possessions orientales de la Hollande, en voici les données officielles. Moyenne annuelle pendant les dix

dernières années, jusqu'en 1896 inclusivement, des importations, 123,495,600 florins; des exportations 215,321,573 florins, commerce général. Les principaux articles exportés de Java sont, outre le café et le sucre, les noix de muscade, le tabac, le thé, l'indigo, le riz, les clous de girofle, le maccis, le quinquina et l'étain.

Il résulte de ces chiffres que le mouvement commercial de la Hollande doit l'importance qu'il a acquise, en majeure partie, aux riches colonies des Indes. En effet, il leur doit le tiers de ses importations et de ses exportations. C'est une preuve incontestable de l'utilité des colonies hollandaises pour la mère-patrie et c'est le moment de jeter un regard sur les bénéfices qu'elle en a tirés.

* * *

Depuis bien longtemps, les *bonis coloniaux*, c'est-à-dire les bénéfices encaissés par le Trésor, déduction faites de toutes les dépenses coloniales, ont joué un rôle important, chaque année, pendant la session des Etats-Généraux.

Autrefois, ces bonis coloniaux venaient combler et au delà les déficits d'un budget toujours en perte. D'une année à l'autre, leur valeur variait extraordinairement. Ainsi, depuis 1850, les bonis coloniaux étaient tantôt de 20 millions, tantôt de 70 et même de 80 millions de florins.

Malheureusement, cette bonne situation ne devait pas durer. Dès l'année 1870, les bonis coloniaux diminuèrent considérablement; ils tombèrent à huit millions, puis à six millions de florins et bientôt disparurent totalement. Mais ce qui était plus grave, c'est que le budget des Indes, peu après, se trouva lui même en déficit.

Ce budget avait suivi une rapide augmentation. Ainsi de 1867 à 1879, il s'était élevé de 84,347,000 florins à 153,373,000! Ce dernier accusait un déficit d'environ 15 millions de florins. Les dépenses pour la guerre d'Atchin figuraient dans le budget pour 10 millions de florins; celles pour les travaux publics pour une somme beaucoup plus considérable. Les unes et les autres étaient les causes principales du déficit.

Il était urgent de prendre des mesures et, comme presque toujours, on se décida à réduire les dépenses; mais ce moyen était impuissant à remettre les finances sur un bon pied.

Grâce à la réduction des dépenses, le budget colonial ne montait



plus, en 1882, qu'à 148,500,000 florins, mais les recettes ne s'élevant qu'à 133,913,000 florins, le déficit était de 14,587,000 florins.

En moyenne, ce déficit du budget colonial annuel se chiffra par une dizaine de millions, mais, en certaines années, il alla jusqu'à 20 millions de florins. Si la guerre d'Atchin est une des causes qui ont amené cette situation critique, il est également vrai que les réformes faites aux Indes et celles accomplies dans leur commerce ont contribué à la créer.

La disparition des bonis coloniaux et les déficits qui ont pris leur place, ont donné lieu à de nombreuses polémiques parmi les membres des Etats-Généraux de la Hollande et aussi parmi les économistes de tous les pays. Souvent, dans ces discussions acerbes, on a perdu de vue le véritable terrain sur lequel il faut placer la question.

* * *

En effet, presque toujours, on a oublié d'examiner quel doit être le principal but de la colonisation. Est-ce de créer des colonies tributaires uniquement chargées de verser, chaque année, quelques millions dans le trésor de la métropole? Les colonies doivent-elles uniquement travailler, produire et prospérer au seul profit de la mère-patrie?

Non; le but doit être plus élevé; nous l'avons démontré précédemment et nous n'avons pas à y revenir. Puis, les colonies doivent avant tout, travailler à leur propre prospérité, aux progrès de leur civilisation; et lorsqu'elles sont parvenues à pouvoir se suffire à elles-mêmes, elles ont bien mérité de la métropole. C'est alors seulement que celle-ci peut leur demander les intérêts des avances faites. Et c'est ainsi, remarquons-le bien, qu'agissent les Anglais dans leurs nombreuses colonies dont la plupart peuvent servir de modèles.

De son côté, la mère-patrie ne doit pas oublier que pendant l'enfance et l'adolescence de ses colonies, elle a jeté les premières bases, bien modestes il est vrai, d'un développement de son propre commerce, mais qui gagneront en importance lorsque ses colonies seront arrivées à leur maturité.

* * *

Or, c'est bien là le cas pour la Hollande; son empire colonial est un des plus grands et des plus riches qui existent sur la surface du

globe. A elles seules, les îles de Java et de Madura ont une superficie de 134,604 kilomètres carrés. Les contrées environnantes, où la Hollande a des établissements, Sumatra, Riouw, Banca, Billiton, Bornéo, Célèbes, les Moluques, la Nouvelle Guinée, Timar, etc., ont une superficie d'environ 1,700,000 kilomètres carrés.

Quant à la population, et nous ne tenons compte ici que des possessions de Java et de Madura, seules mises jusqu'ici complètement en exploitation, elle s'élève selon les dernières statistiques officielles à plus de dix neuf millions d'habitants. L'armée se compose d'environ trente mille hommes, composée d'Européens, d'Amboinais et d'autres indigènes.

Le climat est peu favorable aux Européens, ce qui explique leur nombre relativement restreint; cependant, depuis 1857, où l'on évaluait leur population à 14,000 habitants, celle-ci s'est plus que triplée.

Les îles de Java emploient 330,000 Chinois dans leurs diverses cultures.

D'autre part, la Hollande possède encore quelques îles dans l'Amérique et sa colonie de la Guyane qui eut jadis son époque de splendeur. En 1845, elle comptait 60,291 habitants divisés en 51,629 esclaves et 8,462 hommes libres. En 1859, elle n'avait plus que 52,922 habitants, mais le nombre des esclaves était sensiblement réduit, 36,963 et celui des hommes libres considérablement accru, 15,959.

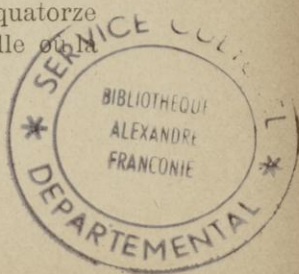
La population reste à peu près la même; d'après les dernières évaluations, elle monte actuellement à 53,853 habitants.

La superficie de la Guyane hollandaise est de 119,000 kilomètres carrés.

La moyenne de la production du sucre est de 9,794,131 kilogrammes; celle du cacao de 1,237,707.

La moyenne annuelle des importations s'élève à 4,988,000 florins, celle des exportations à 3,762,000.

Si nous jetons un coup-d'œil sur l'histoire des Guyanes, nous trouvons que toutes, y comprise celle de la Hollande, ne progressent guère; au contraire, elles semblent reculer. Et ce recul est tout naturel; car si ces régions immenses contiennent des territoires d'une fertilité hors ligne, par contre, le climat est meurtrier pour le colon. On comprend donc facilement que sur environ quatorze millions d'hectares, on n'en trouve qu'une vingtaine de mille où l'on



culture est intensive et à peu près une centaine de mille misérablement cultivés.

Dans le golfe du Mexique, la Hollande possède aussi quelques petites colonies telles que les îles de Curaçao, de Saint-Eustache, de Saint-Martin, de Saba et de Bonaire.

Malgré une population totale plus que modeste, 40,000 habitants, ces colonies ont toujours eu une production soignée et un commerce assez actif. Néanmoins, elles ne prospèrent guère et elles ont besoin d'être secourues par la métropole. C'est parce que la grande culture, à cause de l'épuisement du sol, ne peut lutter avec celle des sols dans toute leur puissance de production, tels que ceux de Cuba et de Java.

Aussi, les principales ressources de ces colonies consistent-elles dans la culture du nopal, de la cochenille et de quelques autres cultures secondaires.

Dans l'Afrique Australe, la colonisation hollandaise déploie une grande activité. Ainsi, d'après les statistiques que nous avons sous les yeux, ce beau territoire contiendrait actuellement plus de cinq cent mille habitants de race européenne, dont 330,000 d'origine hollandaise, se répartissant comme suit : 60,000 dans la République du Transvaal ; 60,000 dans l'Etat libre d'Orange, et 210,000 dans la colonie du Cap.

Le Transvaal se distingue actuellement par une grande prospérité ; non seulement les déficits ont disparu, mais chaque année, depuis 1888, accuse un excédent de recettes de plus de deux millions de florins.

La cause de cette bonne situation est due, en majeure partie, à la découverte des riches mines d'or qui a fait tant de bruit dans le monde entier. Cette découverte qui a surexcité l'enthousiasme des Hollandais, pourrait bien quelque jour devenir pour eux un véritable péril. En effet, on signale qu'environ cent mille individus, alléchés par l'or, sont venus du Cap, de l'Australie, de l'Amérique, de l'Angleterre, etc., pour exploiter non seulement les mines d'or du Transvaal mais aussi les mines de diamant de l'Etat libre d'Orange. Dans ces conditions, n'est-il pas probable que l'élément anglo-saxon remplace bientôt l'élément hollandais ?

*
* * *

Afin de rendre cette étude sur le domaine colonial de la Hollande aussi complète que possible, nous allons examiner, non pas quelle

est la situation actuelle de toutes les possessions de ce grand empire colonial, cela nous demanderait tout un gros volume, mais nous choisirons de préférence la grande, riche et productive Batavia, et nos lecteurs y trouveront le complément de ce que nous avons dit plus haut sur Java. D'ailleurs, ce que nous allons dire ne sera pas sans utilité pour ceux qui bientôt devront s'occuper de la solution à donner à la grandiose et courageuse entreprise coloniale du Congo belge.

BATAVIA.

Les bateaux à vapeur franchissent aujourd'hui le grand espace qui sépare Batavia de la mère-patrie en une trentaine de jours, et presque toutes les îles qui composent les colonies de la Hollande sont reliées entre elles par des services maritimes réguliers qui y transportent des marchandises et des négociants de tous les pays, pendant que les voiliers en rapportent, dans tous les ports de Java, les produits les plus riches de l'agriculture.

Bornéo qui est cinq fois plus grand que Java et où les planteurs ont découvert, comme à Deli-Medan (Sumatra) de vastes terrains propres à la culture du tabac, donne à l'agriculture, au commerce et à l'industrie un immense champ d'exploitation.

Sumatra et Bornéo sont aujourd'hui le point de mire des travailleurs; l'Allemagne y envoie les plus robustes de ses enfants. Il y a dans ce pays de grandes terres à défricher qu'on obtient à des conditions très avantageuses; mais pour pouvoir résister au climat il faut des colons jeunes et de forte constitution. On s'étonne parfois de rencontrer tant d'Allemands partout, mais ce fait ne surprend pas celui qui a pu les étudier en les coudoyant dans beaucoup de pays principalement aux Indes néerlandaises.

Ces hommes, la plupart très instruits, parlent plusieurs langues et ne dédaignent pas de servir, au début de leur carrière, en sous-ordre dans les plantations, etc., où un grand nombre de nos compatriotes ne voudraient pas remplir de si modestes emplois. Comme ils sont intelligents et très serviables, leurs chefs se font un plaisir de les mettre au courant des affaires, et les quelques années qu'ils passent dans ces emplois subalternes, leur sont plus tard très utiles.

On trouve un grand nombre de négociants aux Indes néerlan-

daises d'origine allemande, qui ont débuté ainsi et qui aujourd'hui occupent une position enviable.

Quant à l'île Célèbes, les voyages à l'intérieur de cette grande île ne sont pas exempts de dangers, car certains Banghinois, ayant à diverses reprises enlevé des indigènes pour les vendre, à l'insu des autorités, à des marchands d'esclaves de Bornéo, les populations victimes de ces rapt s'en prennent à ceux qui les visitent, de sorte qu'il est peu prudent de s'aventurer chez elles.

Toutes les peuplades des Célèbes sont très indépendants, et quelques-uns de leurs rois, qui sont les alliés des Hollandais, les tiennent dans une profonde ignorance afin de les gouverner plus facilement et défendent l'entrée du pays aux Arabes et aux Chinois.

* * *

Le gouvernement néerlandais possède encore une foule d'îles dans la vaste archipel des Indes, mais celles dont il retire le plus d'épices sont les Moluques.

Par leur situation, ce sont les plus riches, les plus fertiles, et leurs populations, en partie composées de chrétiens soumis, sont des plus douces.

Les Moluques sont aujourd'hui visitées par des bateaux à vapeur de la *Nederlandsche-Indische Stoomvaart Maatschappij*, qui quittent Java tous les quinze jours, et un grand nombre de caboteurs à vapeur et à voiles y portent constamment tous les produits nécessaires à leurs habitants.

Ils en rapportent surtout de Coran, d'Amboine et Bandu les meilleures épices provenant des plantations renommées de ces îles, et aussi des quantités d'oiseaux aux riches plumages qui y sont apportés de l'île d'Aroe près de Papoua sur la côte de la Nouvelle Guinée.

Banca et Billiton sont particulièrement connues par leurs belles productions d'étain.

Puis viennent Java et Madoera, quelques comptoirs à Timar et à Florès; les îles Sambowa et Sandelhout qui fournissent grand nombre d'excellents chevaux à Java et du bois dont on extrait en Europe une huile donnant un parfum délicieux.

Si nous ajoutons à cette énumération d'îles, celles de Bali et de Lombock, dont les habitants ont conservé les mœurs et la reli-

gion des Indous, on aura une idée de l'étendue des possessions du Royaume de Hollande dans le grand archipel de la mer des Indes.

Quiconque a pu visiter ces îles verdoyantes des tropiques où des cocotiers élevant leurs têtes parfois à la hauteur de quatre-vingts pieds ne sont pas rares, et où une végétation perpétuelle recouvre le sol, ne peut s'empêcher de jeter un regard sur le passé qui rappelle de tristes mais glorieux souvenirs pour ceux qui les ont conquises.

* * *

Le climat des Indes varie avec les altitudes, mais on peut dire que sur les plateaux la température ne s'élève pas plus qu'à 29 degrés centigrades. Cette température est plus supportable aux Indes qu'en Europe, car on s'habille de blanc et, grâce aux vêtements larges et à la souplesse du coton, les mouvements du corps ne sont nullement gênés. La tête couverte d'un casque en liège et de même couleur, on peut franchement braver les ardeurs du soleil. Il faut, malgré cela, quelques mois pour s'acclimater aux colonies et l'acclimatation dépend beaucoup des moyens d'existence de celui qui s'y rend. Dans les nouvelles plantations de café, de thé et de quina, placées de 3,000 à 6,000 pieds dans les montagnes, la température se rapproche beaucoup de celle de l'Europe et les nuits y sont excessivement froides pour ceux qui habitent des maisons légères.

Dans ces plantations, le colon peut satisfaire à tous les besoins que réclame son existence, sans avoir recours aux marchands fournisseurs des villes. La vie animale ne lui coûte rien ou fort peu de chose; les pommes terre, de même que les meilleurs légumes qu'il obtient presque sans peine, croissent dans les jardins potagers qui entourent sa modeste habitation. Les forêts lui fournissent gratuitement le bois. A propos de forêts, nous ouvrons ici une parenthèse.

* * *

Lorsqu'un gouvernement s'établit dans les colonies, son premier devoir doit être de surveiller la conservation des forêts et des bois. Les Portugais, les Espagnols, les Anglais, les Français et même les Hollandais ont eu à se reprocher le peu de soins apportés, à l'origine, à cette partie importante du sol.

Lorsqu'en 1618 Batavia fut fondée sur l'empire de Jocatra, il y avait à l'ouest et à l'est 150 kilomètres de forêts, et vers le sud près de 400. Les habitants, chassés ou envoyés en esclavage à Bantam, ne laissèrent derrière eux que des ruines. Pour comble de malheur, les nouveaux colons qui se fixèrent autour de Batavia brûlèrent les forêts pour se livrer, sur leur emplacement, à l'agriculture. Ils continuèrent ce système et au bout de quelques années, une immense étendue de terrains, recouverts auparavant de riches espèces de bois des tropiques, disparut.

Ce fut pire encore lorsque plus tard on fonda des usines, des fabriques d'huile, de sucre, d'arac; chacun coupait les arbres et employait le bois, soit au chauffage, soit à la bâtisse, et bientôt il n'y eut plus de traces de forêts.

Cette inintelligente destruction se faisait également aux environs de Chéribon, de Samarang, de Soerabaya, etc., et dans chaque endroit où se fondait une grande ville.

Ce ne fut que pendant le dix-huitième siècle que le gouvernement néerlandais décréta les ordonnances, mesures, etc., changées, corrigées et amendées depuis, réglementant la législation forestière.

Aujourd'hui on pratique dans les colonies hollandaises, comme dans la plupart des colonies d'autres pays, un régime qui conserve bois et forêts, tout en mettant à la disposition des colons le bois qui leur est nécessaire sans compromettre l'existence des arbres.

Dans le domaine colonial de la Hollande, les forêts sont divisées en bois de djati et en forêts d'autres espèces. Les premiers comprennent tous les bois de djati ou teck, les secondes les bois d'autres essences.

Les djati sont sous l'administration du gouvernement; les autres se divisent en bois libres et en bois réglementés.

Tous sont conservés par la propagation naturelle, tandis que le reboisement se fait par ordre du gouvernement. La coupe a lieu par ordre écrit ou bien par autorisation; par ordre, pour les besoins des travaux et édifices de l'Etat et pour ce qui doit être bâti par les indigènes, par autorisation, pour celui qui la demande et qui ne peut en obtenir autrement.

* * *

A la question des bois se rattache celle de défrichement. Pour défricher actuellement à Java les domaines de l'Etat qui ne sont

pas des pâturages ou des terrains appartenant à des chefs de quelques villages, le Javanais doit y être autorisé par le résident. Celui-ci, lorsque le sol est planté, accorde l'autorisation quand la demande comporte plus de sept hectares à la fois. Pour une étendue moindre, ce sont les assistants-résidents qui décident, et pour les terrains couverts d'herbes, ce sont les chefs des districts qui délivrent les permissions.

Le terrain défriché et occupé par les indigènes est aujourd'hui d'environ trois millions d'hectares; les deux tiers sont des rizières qui ont une grande valeur et qui sont la plupart traversées par des courants d'eau faits par le gouvernement. Après les rizières viennent les terres pour la culture sèche; on y cultive tout, sauf le riz, et, enfin, viennent les jardins, les voyers et les enclos (*erf*).

On entend par *erf* les maisons qui sont toujours situées au milieu des jardins. Les terrains de culture sèche et les enclos sont tous à peu près des propriétés individuelles; la plupart des rizières font partie de la possession communale; cela résulte de la manière dont les rizières sont formées; la construction des cours d'eau, des digues, des écluses, etc., se fait par le travail et la coopération d'un grand nombre d'indigènes qui tous ont intérêt à les conserver en bon état pour conserver la fertilité à leurs terres; il est donc juste que les rizières restent la propriété de la commune, c'est-à-dire de tous ceux qui l'habitent.

Depuis la loi de 1872, chaque indigène peut obtenir la propriété du sol dont il a la possession individuelle et héréditaire que l'on désigne habituellement sous le nom de propriété agraire, pour la distinguer de la propriété du code civil.

D'après la loi hollandaise, le gouvernement ne peut pas vendre des terrains de ses colonies, sauf pour le développement des chefs-lieux ou pour bâtir des fabriques et des établissements pour le trafic.

Pour les établissements industriels, le gouverneur-général de la colonie peut donner certains terrains avec le droit de bâtir pour un maximum de trente ans, ce qui se fait pour les magasins à tabac, les hangars à sécher, etc.

D'un grand intérêt est l'emphytéose du sol pour soixante quinze années.

Sont exceptés de l'emphytéose : les terrains appartenant, de n'importe quelle manière, aux indigènes; les plantations de café et

de quina, les terrains réservés à la culture du gouvernement et aussi les bois sous administration régulière.

Ces terrains ne peuvent être donnés qu'à des Hollandais ou à des indigènes, ainsi qu'à des sociétés de commerce ou d'industrie établies en Hollande ou aux Indes Orientales néerlandaises.

La plus grande étendue de chaque terrain ne peut dépasser 385 hectares. Lorsqu'aucun obstacle n'est signalé par la commission, le demandeur doit faire arpenter la terre, et, endéans les six mois, il doit présenter sa requête au gouvernement. Celui-ci transmet le sol en emphytéose contre divers paiements de 1 1/2 à 10 florins par hectare et parfois même 15 selon la valeur, la situation, etc., du terrain.

Il existe à Java 890 lots d'une étendue de 185,000 hectares, qui sont du domaine de l'emphytéose.

L'emphytéote peut ouvrir des carrières, des excavations dans son sol, et le gouvernement lui laisse les arbres, à condition d'établir dans les terres des cours d'eau pour les fertiliser.

Il doit aussi, le cas échéant, céder gratuitement les terres nécessaires aux lignes de chemins de fer et de tramways, comme aussi celles pour les routes où les véhicules, etc., doivent passer.

Il ne peut cependant se livrer à la culture du pavot (opium) pour la raison que cette défense s'étend à tout Java, et la fabrication du sel lui est également défendue, le gouvernement s'en réservant le monopole.

L'emphytéote paie annuellement l'impôt de capitation, la location de son terrain et la contribution foncière.

L'impôt de capitation (Hoofdgeld) est de 5 florins pour chaque travailleur indigène ou Chinois établi sur le terrain, contre la libération de tous services féodaux.

Le droit de location selon le contrat et la contribution foncière (verpanding), à raison de 3/4 p.c. de la valeur des terres, ne se paient qu'à partir de la sixième année après l'acquisition.

* * *

La location des terrains appartenant aux indigènes est également chose très intéressante à signaler et que nous ne trouvons dans aucune colonie réglementée comme dans les colonies néerlandaises.

La location de ces terrains est très importante, parce qu'elle aide à obtenir le sol nécessaire pour y cultiver tous les produits destinés aux marchés européens, tels que le sucre, l'indigo, le tabac, le riz, le café et le quinquina ou quina, qui sont généralement cultivés sur les terrains en emphytéose.

Il faut louer le terrain à chaque indigène en particulier et il est strictement défendu de le louer à la commune (village) ; cette mesure est en rapport avec le principe du gouvernement qui consiste à mettre ou à placer en relief l'individualité de tout indigène.

La propriété agraire ne peut se louer que pour vingt ans et la possession individuelle ou communale pour plus de cinq.

Les contrats, sous peine de nullité, doivent se faire par écrit et être enregistrés gratuitement dans les bureaux de la résidence. Le bailleur indigène est responsable des charges et des impôts à payer, tandis que le locataire est responsable de tous les accidents prévus ou imprévus.

Si les limites des terres louées sont bien définies dans les contrats, il n'est nullement nécessaire de les faire arpenter. Ces détails, recueillis sur la possession du sol à Java, nous paraissent si intéressants que nous croyons utile de donner encore quelques renseignements sur ce qu'on nomme là-bas la grande propriété.

* * *

Dans le premier siècle de leur établissement à Java, vers 1600, les Hollandais donnaient, aux alentours de Batavia de grandes étendues de terrain, soit gratuitement, soit à titre de faveur, soit en les vendant.

Au commencement de notre siècle, le maréchal Daendels, d'illustre mémoire, continua ce système et le gouverneur anglais Raffles fit de même.

Ainsi, il y a actuellement un million d'hectares en propriétés particulières d'Européens, Arabes et Chinois dans les résidences de Batavia, Krawang et Chéribon consistant en bois de mille à vingt mille hectares.

On comprendra facilement combien est grande l'influence de certains propriétaires sur les populations indigènes établies sur leurs terrains, quelle autorité ils exercent, lorsque nous aurons dit que celles-ci s'élèvent à un million et demi d'habitants.



Ces indigènes, en s'établissant sur ces terres, travaillent le sol, le défrichent et l'améliorent par des installations de rizières à leurs frais. Ils jouissent, par ces travaux, de certains droits incontestables à ce sol, et de là de nombreuses questions soulevées entre les propriétaires proprement dits et la population qui, par son travail, a contribué à la richesse.

Pour éviter ces contestations, on introduisit, il y a une soixantaine d'années un règlement qui donnait aux indigènes établis des droits d'emphytéose ; mais malgré cette innovation, les querelles n'en continuèrent pas moins, et, il y a dix ans, on était encore sous l'impression des événements qui s'étaient passés près de Buitenzorg, à Tjiomas, où les indigènes venaient de se révolter contre les procédés des grands propriétaires des environs.

* * *

Après ces renseignements sur la propriété agraire dont nul ne contestera l'intérêt, ni l'importance, il nous semble nécessaire de consacrer quelques pages aux différentes cultures qui font la richesse à l'exportation de Java ; rares sont les colonies qui fournissent un champ plus vaste aux enseignements de tous genres, commençons par les deux grandes cultures : le café et le sucre.

Lorsqu'après la guerre de Java, 1825 à 1830, contre Dipo Negaro, prince du centre de l'île, on s'aperçut que l'état des finances était des plus mauvais par suite des armements continuels, le gouvernement chercha les moyens pour améliorer cette situation qui avait placé Java à deux doigts de sa perte.

Le comte Van den Bosch, nommé gouverneur-général, introduisit le système de la culture forcée, en se basant sur les coutumes séculaires des princes javanais qui accordaient les deux cinquièmes du produit du sol à l'Etat.

Le système introduit par Van den Bosch consistait à exiger de ces deux cinquièmes, la moitié, un cinquième en produits et l'autre en travail et terres.

Ces terres devaient être plantées par le travail, avec des produits pour les marchés de la métropole, mais au lieu de les faire livrer gratuitement, on les fit payer d'après un certain tarif. Ainsi, le sucre, l'indigo, la cochenille, le café, le thé et le tabac furent pendant longtemps plantés et récoltés pour le compte du gouvernement.

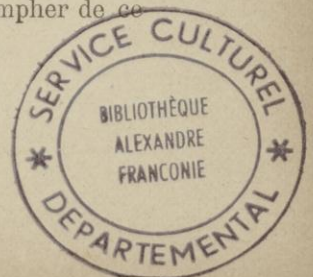
Bientôt, cependant, toutes ces cultures passèrent à l'industrie privée, sauf toutefois le sucre et le café; mais ces deux produits eux-mêmes furent abandonnés plus tard aux particuliers; depuis 1890, le gouvernement ne s'occupe plus de la culture des cannes à sucre; quant au café, il se contente d'en faire planter de petites quantités, car ce qui pouvait être bon de faire autrefois, ne répond plus à l'expérience acquise de nos jours, et de ce système, par trop féodal et qui longtemps a rempli les caisses du gouvernement, il ne reste heureusement plus rien. Chaque indigène, possédant n'importe quelle étendue de terrain, devait se soumettre à la corvée pour planter, récolter et préparer le café; seuls les chefs, les fonctionnaires de tous rangs et les prêtres en étaient exemptés.

Le service obligatoire de la plantation du café était exigé de chaque village, en raison de ses obligations, et la direction européenne était chargée de désigner le travail; mais elle laissait le soin aux chefs javanais de le répartir. On les rendait responsables de ce travail et de l'entretien des caféiers.

Le gouvernement désignait le terrain en certains cas, mais généralement les corvéables plantaient où ils voulaient, pourvu que le terrain fut propre à la culture du café. C'est ce qui se fait encore aujourd'hui. Les terrains montagneux sont les plus productifs et les meilleurs pour la croissance et la production des arbustes, entre 600 et 4,000 pieds. Le caféier croit pendant deux années et porte des fruits la troisième, selon les conditions du terrain. Les caféiers adultes portent des fruits jusqu'à vingt ans, à l'exception toutefois de ceux plantés dans les anfractuosités des roches et des hautes montagnes où ils produisent beaucoup plus longtemps.

Les fruits mûrs sont séchés au soleil, écosés ensuite et transportés dans les magasins. Plus tard, le café est transporté par des entrepreneurs vers les magasins établis dans les ports. Il existe des règlements sévères pour empêcher la fraude, mais malgré la vigilance des fonctionnaires que la chose concerne, les entrepreneurs eux-mêmes, qui sont souvent des Chinois très habiles, parviennent encore à tromper leur surveillance.

Depuis quelques années, certaines plantations de café aux Indes ont été attaquées par une maladie spéciale, causée par un champignon nommé *Hemeleya Vastatrix* et de grands dégâts ont été constatés. Depuis les découvertes faites par le docteur W. Bruck et les remèdes qu'il a prescrit, on est parvenu à triompher de ce



fléau, tout comme en France on a vaincu le phylloxera qui dévastait les vignes. Les résidences qui produisent le plus de café sont celles de Préanger et Pasoeroean.

* * *

Une autre importante culture du domaine colonial des Pays-Bas à Batavia est celle des cannes à sucre. Là encore nous trouvons une branche de commerce intéressant, comme le café, la colonie belge du Congo.

Depuis 1890, la culture gouvernementale de la canne à sucre a cessé à Java et elle a été laissée à l'initiative privée. Dès 1878, on a diminué, chaque année, les plantations gouvernementales d'un treizième, de sorte qu'en 1891 la culture était entièrement libre.

Le but de cette diminution graduelle était d'apprendre aux fabricants de sucre à louer eux-mêmes des champs de la population indigène et à les travailler.

La culture du gouvernement était basée sur un contrat avec près de cent fabricants de sucre, à la condition que le gouvernement ferait planter annuellement une certaine étendue par fabrique, ordinairement 280 hectares, par des corvéables qui recevraient une récompense fixée et le gouvernement prélèverait un certain droit.

Aujourd'hui, tout cela n'existe plus et les fabricants plantent à leurs propres frais et cette culture libre réussit parfaitement et donne satisfaction à tous les intéressés. Les fabricants ont introduit de nouvelles machines, surtout dans la résidence de Chéribon, Ils possèdent plus de 40,000 hectares de cannes à sucre qui produisent plus de 6 millions de picols de sucre, soit environ 375 millions de kilogrammes; les résidences qui fournissent le plus de sucre sont : Chéribon, Soerabaya, Pasoeroean et Probolingo.

Autrefois, les frais de production par picol étaient de 10 à 12 florins, à cause de la haute paie des administrateurs et des employés, et aussi à cause des instruments trop primitifs dont on se servait; actuellement, ils atteignent à peine 6 florins. Les nouveaux appareils de diffusion donnent les meilleurs résultats.

* * *

Un mot sur le monopole de l'opium.

Celui-ci est si ancien qu'il remonte à la Grande Compagnie des Indes. En effet, cette compagnie, en 1677, possédait déjà ce monopole à Java et elle achetait, en outre, l'opium du Bengale. Elle vendait des autorisations pour la vente en détail.

La contrebande et la fraude, qui se faisaient sur une grande échelle à cette époque, firent concevoir au gouverneur-général l'idée de fonder une société d'opium qui achèterait ce produit du gouvernement même et se chargerait ensuite de l'écouler.

A cette société, dont les membres étaient pour la plupart des fonctionnaires de l'Etat, on peut attribuer, en partie, la démoralisation et l'origine du déclin de cette célèbre Compagnie. Chaque gouvernement qui lui succéda, comme la République Batave, l'Empire Français, l'interrègne Britannique et enfin le Royaume des Pays-Bas, apporta de nombreux changements dans l'administration chargée de la vente de l'opium. Aujourd'hui, le gouvernement affirme le droit exclusif de la vente de l'opium préparé pour la consommation directe, et c'est le fermier seul qui peut recevoir l'opium brut. L'affermage se fait par lots et par résidence pour trois ans; chaque résidence a deux lots, et chaque fermier ne peut en obtenir qu'un seul.

Il résulte de cet état de choses, qu'une contrebande en règle se fait continuellement, et que, malgré les plus grands efforts du gouvernement, on ne parvient pas à y mettre un terme.

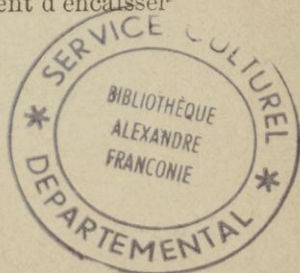
En 1855, l'opium rapportait au gouvernement 5,700,000 florins; en 1865, la recette s'élevait à 10,200,000 florins et aujourd'hui elle atteint la somme énorme de plus de 20 millions de florins.

En Belgique, l'alcool rapporte plus de 44 millions de francs au trésor public, qu'on nous permette ce rapprochement.

L'opium est à l'indigène des Indes néerlandaises ce que l'alcool est aux habitants de l'Europe.

L'un et l'autre sont désastreux pour la santé et la moralité publique; ce sont de véritables fléaux. Malgré les hauts cris de certains écrivains et les effrayantes statistiques fournies par les hôpitaux et les prisons, les gouvernements ne prennent aucune mesure radicale pour enrayer le mal et se contentent d'encaisser l'énorme et scandaleuse recette qu'il leur procure.

* * *



Droits féodaux. Autrefois ces droits étaient exorbitants dans les colonies néerlandaises, mais depuis une trentaine d'années, le gouvernement hollandais a pris très sérieusement à cœur de les diminuer. Chaque nouvelle ordonnance apporte un adoucissement, de manière qu'aujourd'hui l'odieux système a presque totalement disparu de faire exécuter les travaux pour l'Etat en service féodal et de payer en corvées une partie des revenus des chefs indigènes. A l'exception de force majeure, les cas qui se présentent pour l'exécution ou l'entretien des grandes routes, des ponts, des vanes et des digues, ainsi que des cours d'eau, le travail des indigènes ne peut plus être requis. Alors, encore, une exception est faite pour les charpentiers, les maçons et les ouvriers dont la main-d'œuvre exige des connaissances spéciales; tous ceux là sont payés.

Les routes, surtout celles de Java, sont des mieux entretenues; elles sont belles et plantées de grands arbres. Tous les villages, et ils sont au nombre de 3,000, sont reliés ensemble par de larges routes carrossables. Rien que dans la résidence de Chéribon, il y a 1,370 villages.

Lors de l'abolition des corvéables à l'usage des fonctionnaires indigènes, tout homme devenu libre fut imposé d'un florin par tête, et avec le produit, on compensa largement ces fonctionnaires, dit notre ancien et distingué représentant à Batavia, M. A. Charlier — qui nous a fourni de multiples renseignements sur les Indes néerlandaises et tout particulièrement sur Java qui est à la fois l'île la plus intéressante et la plus civilisée de l'archipel. — Nous le croyons sans peine, c'était un moyen expéditif de faire payer les administrateurs par les administrés sans faire appel à la caisse du gouvernement.

Un mot sur les ports de Java, l'île la plus peuplée de l'archipel, elle compte plus de 20 millions d'habitants.

Bien que Batavia soit la capitale de l'île de Java et le siège du gouvernement des Indes, son ancien port n'est plus guère fréquenté que par les barques des indigènes et quelques cabotiers; les grands bâtiments vont au port de Priok, à 9 palen de Batavia. — 1 paal = 1,569 mètres. — Mais lors de sa construction, décrétée après l'ouverture du canal de Suez qui venait de raccourcir la route des Indes, les Anglais avaient déjà réussi à faire de Singapore une grande ville, appelée à devenir plus tard une des plus florissantes du monde commercial, en la déclarant port franc et en y créant de vastes entrepôts.

N'importe, Priok est relié à tous les ports de Java par les bâtiments de la *Nederlandsche Indische Stoomvaart Maatschappij*, en même temps qu'à Singapore et les autres îles. En outre, un chemin de fer de l'Etat met Priok en communication avec Batavia, et, entre le port et la capitale, la distance est franchie en 22 minutes. De plus, le port de Priok donne un accès facile aux navires d'un tirant d'eau de 23 à 24 pieds et possède sur ses quais de vastes magasins en fer et un éclairage électrique que beaucoup de ports européens ne possèdent pas.

Après Priok, viennent les ports de Chéribon, Samarang et Grissée, situés aussi le long de la côte nord; puis Soerabaya et enfin Tjilatjap; sur la côte sud quelques ports intermédiaires, tels que Tegal, Pekalongan, Pasoeroean, Probalingo et Banjoervangie sont visités par les vapeurs de la Compagnie hollandaise.

* * *

Nous terminerons cette étude sur les colonies hollandaises par quelques considérations sur l'ensemble des profits matériels et moraux que la métropole en a retirés et en retire.

Malgré les erreurs commises, — quel est le gouvernement qui n'en commet pas? — ce sont les colonies qui ont élevé la Hollande au rang distingué qu'elle occupe parmi les nations. C'est à elles qu'elle doit son grand développement commercial et les grandes richesses qu'elle possède et qui autrefois lui permirent de fournir des fonds à toutes les puissances qui faisaient des emprunts. Grâce aux colonies, Amsterdam devint le premier marché et le grand entrepôt de commerce de l'univers.

Mieux que beaucoup d'autres nations, dont l'empire colonial fut jadis considérable, la Hollande a compris que ce n'est pas seulement au commerce extérieur que l'action coloniale doit se reporter. C'est pourquoi dans ses colonies, et notamment dans celles des Indes Orientales, elle conserve pour elle-même la direction de presque tout le commerce intérieur et de l'industrie. Ainsi, c'est elle qui fournit, en général, les directeurs d'usines, les employés, les courtiers et les chefs d'exploitation. Toutes les principales fonctions publiques et les professions libérales sont remplies par des Hollandais. C'est un immense avantage pour une grande partie des habitants de la Hollande et particulièrement pour la plus intéres-

sante entre toutes, la jeunesse. Partout les carrières sont encombrées ; partout les jeunes gens luttent et presque avec désespoir pour se créer une position. Ceux de la Hollande trouvent, dans les riches possessions des Indes et autres, des voies ouvertes à leur travail, à leur intelligence, à leur courage.

Aux ouvriers de tous les métiers, comme aux agriculteurs, ces immenses et fertiles pays, où l'on s'occupe heureusement beaucoup moins de politique que de commerce et d'industrie, présentent de salutaires débouchés lorsque la population est devenue trop dense dans la mère-patrie et lorsque l'abondance des bras y rend le chômage fréquent. Et quand la métropole possède de pareils débouchés, l'esprit du peuple s'éveille, il devient plus entreprenant et il s'ouvre à de plus vastes horizons. Le ciel étranger où il trouve encore l'image de la patrie, ses habitudes et ses lois protectrices, ne l'épouvante plus et ce qu'il n'aurait peut-être pas voulu faire dans un autre pays, il ira le faire dans les colonies de la métropole. De ceci, mieux que les colonies hollandaises, le Congo belge nous donne un frappant exemple.

Le gouvernement hollandais lui-même est entré depuis quelque temps dans une voie nouvelle et qui est destinée à contribuer puissamment à la prospérité des colonies et à rendre leur accès plus facile.

Autrefois, comme nous l'avons dit, le but poursuivi était uniquement de faire le plus possible de commerce, l'esprit du lucre dominait tout. Aujourd'hui, la politique coloniale s'efforce de faire de front le commerce avec l'amélioration physique et morale des indigènes. Mais celle-ci ne peut s'obtenir que grâce à de nombreuses institutions exigeant de grands sacrifices d'argent. Nécessairement, les budgets coloniaux doivent s'en ressentir et si cette œuvre sociale et humanitaire est pour quelque chose dans leurs déficits, il n'y a pas lieu de s'en plaindre ; ces sacrifices momentanés produiront leurs fruits, car civiliser, éduquer un peuple, c'est le mettre à même de coopérer plus efficacement à la prospérité du pays.

Autrefois, pour ne citer qu'un exemple, il n'existait pas dans les colonies hollandaises d'enseignement scolaire pour les indigènes ; actuellement les écoles qu'on leur a ouvertes coûtent annuellement environ 1,500,000 florins, et ce n'est là qu'un commencement.

Quelle autre nation en fait autant ? demandait récemment un économiste distingué :

Nous en connaissons une, et nous nous étonnons qu'il l'ait perdue de vue. C'est la Belgique. Elle fait aujourd'hui et depuis quelque temps déjà pour l'Etat indépendant du Congo qui, cependant, n'est pas sa colonie, mais qui le deviendra probablement quelque jour, ce que toutes les nations devraient faire pour leurs possessions d'outre-mer. Non seulement l'instruction se donne au Congo, mais la Belgique a ouvert ses propres écoles aux enfants de cet immense territoire. Bon nombre déjà de jeunes Congolais et de jeunes Congolaises y reçoivent l'instruction primaire. En même temps que celle-ci, on leur apprend des métiers pour lesquels ils montrent de l'aptitude. Plus tard, ils pourront aller enseigner eux-mêmes au Congo ce qu'ils auront appris en Belgique. Comprendre ainsi la colonisation, c'est assurer le succès de l'avenir.

* * *

En supprimant pour les cultures les corvées obligatoires, après avoir aboli l'esclavage dans son domaine colonial; en créant des administrations où les indigènes peuvent remplir des emplois, en créant des tribunaux dirigés par des magistrats recommandables pour leur savoir et leur impartialité, la Hollande a donné d'autres preuves qu'elle poursuit avec sollicitude l'œuvre d'amélioration qu'elle a entreprise.

Félicitons la métropole hollandaise d'avoir compris que la colonisation ne doit pas être uniquement une affaire commerciale et industrielle, où l'esprit mercantile joue le premier rôle et où tout est subordonné à l'avidité de faire fortune. Encourageons-la à persévérer dans cette voie où il lui reste encore un travail immense à accomplir, tel par exemple, de réduire autant que possible le servage auquel est encore astreint une partie de la population indigène de ses colonies; de faciliter aux colons les moyens de devenir eux-mêmes propriétaires des terrains qu'ils ont rendu productifs; et, dans cet ordre d'idées, s'efforcer de mettre en culture les régions de Bornéo et de Sumatra, qui sont restées improductives jusqu'à ce jour; pour celles-là, il est de nécessité absolue, pour les intérêts présents et futurs de la mère-patrie, de faire ce qu'on a fait pour les autres.

Et c'est ainsi que ce superbe empire colonial continuera à faire la gloire et la richesse de cette sympathique et vaillante nation

hollandaise qui possède toutes les qualités qui font les vrais colonisateurs. Nouveaux colonisateurs, les Belges, réunis pendant quinze ans sous le même sceptre avec les Hollandais, auront beaucoup à apprendre d'eux. C'est aussi pourquoi nous avons voulu faire une étude aussi complète que possible de leur domaine colonial. Les colonies sont pour la Hollande l'immense champ d'action de sa marine, elle s'aguerrit à leur contact; les mers qu'elle doit continuellement parcourir, pour le colossal échange des marchandises, lui servent d'école; c'est là que tous les marins hollandais ont conquis leurs grades. En un mot, répétons encore ce qu'on ne saurait dire assez pour faire comprendre l'importance de la question coloniale, tant discutée de nos jours, si la Hollande est riche et prospère, si elle tient un rang si considérable parmi les nations, c'est grâce à ses colonies.

COLONIES ANGLAISES.

Nous avons vu comment les peuples de l'Europe se sont disputés la souveraineté coloniale; ces disputes et ces conquêtes avaient depuis longtemps agité presque le monde entier, lorsque l'Angleterre parut, à son tour, sur la scène et, quoique arrivée une des dernières, devait y jouer le rôle le plus important. Comme nous le verrons, l'Angleterre avait toutes les qualités requises pour se placer rapidement au premier rang; pour élever l'immense monument de ses richesses par l'organisation de sa Compagnie des Indes; par la prospérité qu'elle sut donner à ses possessions; par la sécurité dont elle entourait son commerce; par la puissance de sa marine, et surtout par sa politique intelligente et libérale qui, beaucoup plus que la force et l'arbitraire, attachent les colonies à la métropole.

Maitres, en Afrique, des bords de la Gambie et de toute la côte occidentale, depuis ce fleuve jusqu'au Benin, nous voyons les Anglais abandonner la traite des Noirs au moment où ils auraient pu faire ce trafic à l'exclusion des autres peuples. Déjà ils tiennent la clef du commerce des Indes. L'île de Socotara leur assujettit le détroit de Bab-el-Manel; Gibraltar, la Méditerranée; Corfou, l'Adriatique; l'île de France, le Cap de Bonne-Espérance et Sainte-Hélène forment leurs grandes stations dans la traversée des Indes. L'Indoustan tout entier semble déjà promis à leur empire: Madras maîtrise les côtes de Coromandel, Bombay celles de Malabar et le Maïssour réunit ces deux possessions dont l'île de Ceylan défend les approches. Là, l'empire colonial de l'Angleterre s'étend sur une superficie de quatre-vingt mille lieues carrées et dont la population de millions d'habitants est difficile à fixer sérieusement.

Jamais souveraineté coloniale ne fut conquise avec plus de rapidité, d'intelligence et cela sur une étendue qui défie presque tout calcul.

A l'époque, où l'Angleterre chassait les Français de l'Inde, nous la voyons les poursuivre aussi dans les Antilles; leur enlever ce qu'ils possédaient encore de Saint-Christophe et bientôt y décupler la population; occuper Antigoa, dont elle fit l'arsenal de ses colonies et la rude protectrice de sa marine occidentale. Bientôt, elle s'empare de la Jamaïque, renommée autant par sa fertilité, la richesse de ses produits que par son commerce. La Jamaïque est en quelque sorte le Saint-Domingue de l'Angleterre; elle est d'autant plus importante que sa position entre le continent et l'archipel lui permet de protéger ou de troubler la moitié du commerce du Nouveau Monde.

La Grande Bretagne qui, par le traité de Paris, avait laissé à la France la Martinique et la Guadeloupe, lui avait enlevé déjà la Dominique, qui ne peut lui être utile que pour lui enlever encore peut-être plus tard ces deux grandes colonies, dont elle convoite la possession.

C'est encore à la France que l'Angleterre a pris l'Acadie et le Canada qui fournissent les Antilles de lin, de chanvre, de céréales et de bétail, ainsi que les bancs de Terre-Neuve qui approvisionnent de morue et d'huile de baleine l'Amérique et l'Europe.

Nous ne citons que pour mémoire les îles Lucaeyes, les Bermudes, la Grenade, Tabago, Saint-Vincent, les îles de Saint-Jean et du Cap Breton, non pas parce que leur importance est moindre, certaines de ces possessions ont une réelle valeur, mais parce que dans ce coup-d'œil général nous ne pouvons nous occuper que de l'ensemble et non des détails.

Enfin, si nous joignons, comme souvenir, à ces colossales possessions, les Etats-Unis qui formaient jadis plutôt une partie de l'Angleterre qu'une simple colonie, que la métropole a perdus et qui sont devenus pour elle de redoutables rivaux, nous compléterons ce court tableau du riche domaine colonial de la Grande Bretagne.

* * *

Quelle fut l'origine des colonies anglaises qui devaient prendre dans l'histoire économique des nations une place si considérable?

Une crise causée par la transformation agricole de l'Angleterre, le pâturage ayant remplacé le labourage. Une nécessité réelle, dit Bacon, se fit jour; il fallait de nouveaux moyens d'échange, des débouchés nouveaux, un écoulement pour l'excédent de la population anglaise.

Oui, c'étaient moins l'esprit du lucre et l'ambition de conquérir des territoires que les besoins impérieux, nés de la situation économique du pays, qui firent des Anglais d'excellents et de vrais colonisateurs.

Cromwell suscita cet esprit de colonisation, dont il fit faire à la Jamaïque un admirable essai. Mais cet esprit, comme nous l'avons vu déjà dans les études précédentes consacrées à diverses nations, appartient, pour ainsi dire, à tous les peuples, parce que tous désirent s'agrandir et s'enrichir; mais d'autres causes, particulières à l'Angleterre, comme nous venons de le dire, ont concouru à la fondation de colonies et à rendre celles-ci prospères. Il en est une qui, d'après nous, a dû faciliter particulièrement la prospérité des colonies anglaises et nous n'hésitons pas à lui donner la première place entre toutes. La voici.

L'Angleterre a commencé sa colonisation après que depuis bien longtemps les Espagnols, les Portugais, les Hollandais et d'autres peuples étaient entrés déjà dans cette carrière.

Nécessairement, elle a dû profiter de l'expérience acquise par eux, des voies qu'ils avaient tracées; des moyens employés et surtout des fautes commises. Eviter celles-ci, c'était inaugurer un système meilleur sans devoir passer par les déceptions des autres. Avec leur esprit pratique, calculateur et froid, les Anglais ont su tirer d'immenses avantages de la situation privilégiée qui leur était faite; et rapidement, sans marchander leur activité, ni leurs capitaux, ont créé un système colonial qui, malgré ses imperfections, peut servir de modèle aux autres nations. Coloniser est une science difficile; chaque jour les Anglais s'efforcent d'y faire des progrès malgré, les sages lois dont ils avaient doté leurs colonies dès leur fondation. Elles jouissaient de toutes les institutions de la métropole sans en avoir les grandes charges et sans devoir craindre ses éléments ambitieux et perturbateurs. A mesure que nous avancerons dans notre étude, on pourra se convaincre de ce que nous venons de dire.

* * *



Dès ses premiers pas dans la carrière coloniale, l'Angleterre divisa ses colonies en trois catégories distinctes : les colonies des propriétaires, les colonies à charte, et les colonies de la Couronne.

On appelait colonies des propriétaires, les colonies ayant eu pour fondateurs des personnages qui les avaient achetées à l'Etat moyennant bons deniers comptants, ou bien qui les avaient reçues de lui, à titre gracieux, pour services rendus, soit pour tout autre motif connu, le plus souvent, du gouvernement lui-même. Avec le titre de propriété, ils recevaient les droits d'y exercer la souveraineté.

Les colonies à charte étaient celles où les compagnies, ayant obtenu des privilèges, exerçaient leur pouvoir.

Ces colonies de la première et de la deuxième catégories étaient nombreuses; plus rares étaient celles de la troisième : les colonies de la Couronne. C'étaient les colonies créées par des émigrants en dehors de tout appui; de toute intervention des propriétaires ou des compagnies. Cependant si ces colonies étaient rares, au début de la colonisation anglaise, il en fut tout autrement lorsque celle-ci eut pris son élan. Elles devinrent, pour ainsi dire, la règle générale, à cause de la métropole, pour adjoindre aux colonies de la Couronne, les colonies des propriétaires et les colonies à charte.

La première patente royale relative à l'octroi de propriété fut donnée en 1578 à Sir Humphrey Gilbert. Il lui était accordé, à titre de propriété perpétuelle, toutes les terres dont il ferait la découverte. Les seules conditions que l'Etat lui imposait étaient d'y créer des établissements endéans les six ans et de donner aux colons tous les droits dont jouissaient les habitants de la métropole. Au lord fondateur appartenaient les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sur une étendue de deux cent lieues carrées.

Bientôt après, en 1584, lord Raleigh obtint une patente du même genre pour la Virginie; mais il ne sut conduire son affaire à bonne fin et dut céder ses droits à une compagnie ayant plus de finances que lui.

Longtemps après, en 1632, nous voyons lord Baltimore recevoir des droits souverains sur tout le Maryland, mais il ne pouvait les exercer qu'avec le consentement des colons. Cette colonie prospéra rapidement. Cependant, lord Baltimore, à cause des prétentions mercantiles de la métropole et plus encore à cause de l'intolérance de la nouvelle Eglise établie, fut dépouillé de tous ses droits par

Guillaume III qui fit du Maryland une colonie de la Couronne. Mais, en 1715, le chef de la famille des Baltimore, ayant délaissé le catholicisme pour embrasser le protestantisme, cette belle colonie lui fut restituée. Les colons, fortement imbus de l'esprit démocratique, ne s'inquiétèrent pas de ce changement et continuèrent à s'administrer et se gouverner eux-mêmes et, disons-le, à la grande prospérité de leur colonie; le lord propriétaire régnait mais ne gouvernait pas.

* * *

La propriété de la Caroline, autre importante colonie anglaise, avec tous les territoires de l'ouest jusqu'à la mer du Sud fut donnée, en 1663 et 1665, par patente royale, à divers personnages marquants, parmi lesquels nous distinguons quelques-uns dont les descendants ont joué jusqu'à nos jours un rôle en vue, soit dans la politique, soit dans la finance, tels les Clarendon, les Monk, les Shaftesbury et les frères Berkeley. Les droits et privilèges concédés étaient les mêmes que ceux accordés aux Baltimore, à l'exception toutefois, qu'ils ne pouvaient créer que des titres de noblesse, non en usage en Angleterre, tels que landgrave, cacique, etc.

Afin d'attirer les colons dont ils avaient le plus grand besoin, les propriétaires de la Caroline inaugurèrent un système colonial très démocratique. Plus tard, abandonnant cette voie sage et libérale, si nécessaire à ce genre d'institutions, ils essayèrent d'introduire une aristocratie foncière. Mal leur en prit, la démocratie, plus puissante qu'eux, empêcha leurs projets et resta maîtresse.

Aussi longtemps que l'Angleterre ne donnât la propriété des territoires à mettre en rapport qu'à des hommes qui se donnaient corps et âme à la colonisation, le système gouvernemental produisit d'heureux résultats. Mais il n'en fut plus de même lorsque l'on entra dans la détestable voie d'accorder des colonies déjà existantes à des favoris de la Cour. Pour ceux-là les colonies étaient uniquement une source de revenus et d'ambitieuse puissance. C'est ainsi que nous voyons passer la propriété des colonies New-York et New-Jersey entre les mains du duc d'York, plus tard Jacques II, possessions que l'Angleterre venait d'enlever à la Hollande.

La prospérité de ces colonies déclina rapidement; le nouveau propriétaire était sans doute un parfait gentleman, un brillant homme de Cour, mais il était un très ignorant colonisateur.

Cet échec, malheureusement, ne servit pas de leçon, et bientôt après, en 1679, Charles II eut la mauvaise inspiration d'acheter le Maine et le New-Hampshire pour les donner au duc de Monmouth. Il donna, en même temps, pour une durée de trente ans, la propriété de la Virginie aux lords Culpeper et Arlington. C'était l'époque, on le voit, du triomphe du fatal favoritisme.

* * *

Heureusement pour le demaine colonial de l'Angleterre, auquel un si grand avenir était réservé, le nouveau gouvernement qui apparut sur la scène, en l'an de grâce 1688, condamna le favoritisme en réagissant contre les funestes nouveautés introduites par le régime précédent. Sa première préoccupation fut de restreindre le pouvoir des propriétaires de colonies. Sans doute, il partageait l'opinion de tous les économistes que l'Etat peut concéder des domaines, mais qu'il ne lui est pas permis d'aliéner, au profit de quelques-uns, la puissance qu'il a reçue pour protéger tout le monde et surtout pour protéger les intérêts de la patrie.

Dorénavant, les gouverneurs nommés par les propriétaires ne purent plus exercer leurs fonctions sans avoir reçu l'approbation du roi et sans lui avoir prêté serment. C'était là une mesure de sagesse et de prudence. L'accueil que la nation anglaise lui fit encouragea le gouvernement, en 1715, à présenter une motion à la Chambre basse pour transformer toutes les colonies à charte, à privilèges, à propriétaires, en colonies de la Couronne.

La question n'était pas encore assez mûre et la motion ne passa point. Elle eût cependant une conséquence à laquelle on ne s'attendait guère. Les colons intervinrent à leur tour et mirent fin au règne de ces gouverneurs coloniaux, qu'ils ne supportaient que contraints et forcés. C'est ainsi qu'en 1720, les colons de la Caroline se révoltèrent et la puissance politique et administrative des propriétaires fut brisée.

* * *

Quant à l'origine des colonies à charte, elle remonte à la création des compagnies privilégiées. Deux de ces institutions exclusives furent fondées, en 1608, par des lords, des financiers et des marchands. Elles reçurent la sanction du roi Jacques I.

La première, ayant son siège à Londres, avait pour mission de coloniser les régions du sud de l'Amérique et des Etats-Unis actuels.

L'autre s'était formée dans l'Angleterre occidentale, Bristol, Exeter, Plymouth, et devait coloniser les autres territoires.

Ces compagnies n'avaient que de bien faibles contributions à payer au trésor métropolitain, un cinquième sur les produits des mines d'or et d'argent et un quinzième sur les mines de cuivre.

A la tête de ces compagnies, il y avait un conseil chargé de la direction des colonies. Les membres de ce conseil étaient nommés par le roi qui nommait également les gouverneurs et les principaux fonctionnaires des colonies. Mais dans toute cette organisation, nous ne trouvons pas un mot qui concerne les droits et les intérêts des colons.

Dans ces conditions, la prospérité des colonies ne pouvait être ni grande, ni rapide. On s'en aperçut bientôt, et le gouvernement anglais eut le bon esprit de reconnaître les défauts de son organisation coloniale en Amérique. Il s'empessa de la corriger, de l'améliorer; le pouvoir du roi fut restreint et une constitution démocratique fut donnée aux compagnies. En 1610, les colons de la Virginie obtinrent que le pouvoir du gouverneur fut tempéré par un conseil composé de plusieurs membres, parmi lesquels le peuple devait avoir ses représentants. La Virginie s'émancipait et bientôt la liberté dont la gratifiait la Compagnie devint si grande qu'elle inspira des inquiétudes au roi Jacques I; il eut la faiblesse de supprimer la compagnie en 1621, quoiqu'elle eût rendu de réels et loyaux services. Au fond, le roi n'avait rien changé en congédiant la compagnie, car les colons surent sauvegarder les libertés dont ils jouissaient et qui étaient cause de la suppression de la compagnie.

Quant à la Compagnie de l'Angleterre occidentale, chargée de la colonisation des contrées situées entre le 41° et 45° degré, elle se fit remarquer beaucoup plus par les principes démocratiques de ses institutions que par ses succès. En 1620, les puritains avaient créé les premiers établissements dans ces pays et s'étaient donnés un gouvernement républicain; la compagnie dut respecter ce régime et favoriser les tendances du self-government des colons pour vivre en bonne intelligence avec eux.

Quelques années après, en 1629, on créa une troisième compa



gnie sous le nom de Compagnie de la Baie de Massachusetts. Le gouverneur de cette Compagnie était nommé par l'assemblée générale des intéressés qui nommait également les principaux fonctionnaires. La Compagnie était en quelque sorte omnipotente; point de contrôle ou d'intervention du gouvernement, qui se déclarait satisfait dès que les actes de la Compagnie n'étaient pas contraires aux lois du pays.

Deux compagnies s'étaient affiliées à la précédente mais s'en séparèrent bientôt, celles de Connecticut et de Rhode-Island. Elles exercèrent une certaine influence et jouissaient des mêmes privilèges que la Compagnie de Massachusetts, c'est-à-dire d'une extrême indépendance.

Si, politiquement parlant, les colonies anglaises n'avaient pas à se plaindre, il en était encore de même si nous examinons leur régime économique intérieur. Le droit de s'administrer elles-mêmes; la bonne appropriation des terres; l'égalité des conditions dans le système des successions, la rapide transmission des biens; la modération des impôts; un gouvernement peu coûteux, sont évidemment de précieux avantages que peu de nations accordent à leurs colonies.

Parmi ces avantages, nous distinguons le mode d'appropriation des terres non encore en culture, car c'est là un point d'une importance des plus considérables pour l'avenir d'une colonie; en effet, de ce mode d'appropriation des terres dépendent à la fois le succès des cultures et le peuplement de la nouvelle contrée.

En général, l'Angleterre ne faisait valoir aucune prétention sur le sol et, contrairement à ce qu'elle fait aujourd'hui, elle laissait les terres vacantes à la disposition des propriétaires fondateurs ou des compagnies de commerce. Ces terres mesurées, divisées, un plan exact en était dressé; les titres d'acquisition clairement rédigés et conservés par l'administration, afin de prévenir des contestations toujours funestes à la prospérité des colonies.

* * *

A propos de la possession des terres coloniales, il est une question qui a donné lieu à des discussions nombreuses, tant parmi les économistes que parmi les autorités gouvernementales. La propriété de vastes superficies de terres acquises par une compagnie, est-elle chose utile ou nuisible en fait de colonisation?

Dans les contrées neuves où tout est à faire, nous croyons que l'intervention d'une compagnie foncière est d'une utilité incontestable, voici pourquoi.

Seule une compagnie peut réunir les grands capitaux nécessaires à une grande entreprise coloniale qu'il est de l'intérêt de tous, et surtout de l'intérêt de la métropole, de rendre productive le plus tôt possible.

Evidemment, elle n'achète pas ces terres pour les exploiter elle-même, mais bien pour les vendre en détail. Elle facilite donc l'achat des terres aux émigrants, aux colons, etc., d'autant plus que le prix de vente est ordinairement acquitté par des annuités fixées de telle façon qu'un colon intelligent et travailleur paie le prix de son acquisition avec le produit annuel de sa terre.

La compagnie a tout intérêt à ce que les terres se vendent rapidement, soient défrichées et mises en rapport; elle doit donc favoriser, attirer l'immigration, sans celle-ci elle ferait faillite. Elle ne peut agir autrement parce qu'elle-même a des charges, des responsabilités; elle doit payer l'intérêt des capitaux qu'on lui a confiés.

Une compagnie foncière, exécutant honnêtement sa mission, présente donc de grands avantages en matière de colonisation. Nous savons très bien qu'il y a eu des abus. Mais quelles sont les entreprises qui n'en ont jamais eus? Et alors encore ce sont bien plus les trop confiants capitalistes qui sont à plaindre que les colons.

* * *

Nous avons dit que d'après le système d'administration et de gouvernement en vigueur, les colonies coûtaient peu de chose et que la métropole ne leur imposait aucune taxe. En effet, avant le commencement des troubles qui devaient aboutir à la séparation complète, à l'indépendance absolue, les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, d'après leurs documents officiels, excepté le Maryland et la Caroline du Nord, dont les comptes manquent, on ne dépensait pour leurs services administratifs et gouvernementaux à peine 64,700 livres sterling par an, soit 1,517,500 francs pour une population s'élevant à plus de trois millions d'habitants. C'est le cas de dire que les frais qui dans les métropoles écrasent les habitants, étaient réduits à leur dernière expression possible pour les colons.

Il est, toutefois, juste de tenir compte de certains faits qui amenaient cette heureuse situation. D'abord, les modestes besoins et l'esprit d'économie des colons. Ensuite, l'intervention des propriétaires fondateurs et des compagnies foncières, pour mettre à leurs frais les terres en rapport et pour provoquer leur morcellement. Puis, l'abondance des rivières, rendant les communications faciles et peu coûteuses ; l'abondance des plaines, n'exigeant que peu de main-d'œuvre pour les exploiter ; le grand nombre de ports et de lieux de refuge qui couvraient les côtes ; enfin, l'habitude de s'associer entre eux, qui a toujours distingué les Anglo-Saxons des autres peuples, souvent si rétifs à en comprendre les avantages.

Mais cette situation enviable avait été créée surtout par un peuplement des plus rapides, grâce aux contingents fournis par la métropole après la transformation qui s'était produite dans l'agriculture, comme nous l'avons dit plus haut, et à la suite des troubles politiques, des dissensions religieuses. Ajoutez à cela que l'Amérique, à cause de ses grandes libertés, de la fertilité de ses terres, de ses nombreux moyens d'y faire fortune, exerçait comme une espèce de mirage, attirait et enchantait, et facilement vous comprendrez ce rapide peuplement.

Pendant l'immense étendue des terrains à cultiver ne pouvait se contenter de la population que l'émigration de la mère-patrie lui donnait, et il fallut songer à d'autres moyens. Tour à tour on eut recours à la déportation des criminels ; puis à l'émigration par engagement.

Cromwell, en homme plus pratique que scrupuleux, avait songé à tirer profit de la population des condamnés qui partout absorbe une grosse partie des revenus de la métropole. Le roi Jacques II s'empara de son idée et vendit, aux planteurs des Indes Occidentales, à raison de 10 ou 15 shellings par tête, tous les individus condamnés pour avoir pris part à la conspiration de Monmouth.

Plus tard, pendant le courant du XVIII^e siècle, la déportation de criminels de toutes les catégories en Amérique prit une assez grande extension. Mais bientôt on s'aperçut de la funeste influence que de pareils colons exerçaient en tout et partout. Maryland et la Virginie refusèrent de les recevoir. Seule l'immigration par engagement y avait produit de bons résultats, celle des condamnés ayant été mal conduite.

Mais le gouvernement voulant, quand même, peupler ses colonies, eut recours à un autre moyen fort peu louable.

Ainsi, nous le voyons autoriser les marchands de chair humaine à introduire des esclaves dans ses colonies et notamment au Maryland et à la Virginie. Du nord au sud de la confédération, on comptait, en 1790, plus de 670,000 esclaves.

C'est une des grandes taches de l'histoire coloniale de l'Angleterre ; avec le servage des engagés européens, avec l'extermination des Indiens au Maryland et à la Virginie, elle jeta une ombre regrettable sur le grand tableau de la colonisation anglo-américaine.

Il est vrai que parfois des mesures extrêmes, fort difficiles à juger de loin, s'imposent aux colonisateurs entourés de peuplades indisciplinées ou sauvages, toujours prêtes à compromettre, à combattre les efforts les plus héroïques dont seul rend capable le dévouement à la sainte cause de la civilisation. Mais il n'en est pas moins vrai non plus que trop souvent les colons libres et maîtres de leurs actions, là où des lois sévères ne les retiennent pas, ont fait subir aux indigènes les plus mauvais traitements, surtout dans les colonies anglaises du Connecticut, même en Australie et dans la Nouvelle Irlande. La rapacité, la passion du lucre, le désir de faire promptement fortune, faisaient oublier aux colons les plus vulgaires devoirs d'humanité et les portaient à traiter indigènes et esclaves avec la dernière cruauté. Trop fréquents autrefois, à la création des colonies, ces faits odieux sont devenus plus rares, à mesure que la civilisation faisait des progrès et que les lois de la métropole pouvaient agir avec plus d'efficacité. Et à ce propos, rappelons-nous qu'autrefois aussi dans les guerres européennes, les vainqueurs, eux les civilisés, se permettaient des ravages et des cruautés, qu'ils n'oseraient plus se permettre aujourd'hui. Chefs de colonisation et chefs d'armée ont marché avec les progrès humanitaires du siècle ; les uns pour conquérir à la production et à la civilisation d'immenses contrées incultes et des millions de peuples barbares, les autres pour punir des actes coupables ou châtier des iniquités.

* * *

L'Angleterre accordait à ses colonies, comme nous l'avons vu, une liberté politique, administrative et religieuse pleine et entière. Mais au point de vue du commerce, il en était tout autrement. Les colonies devaient se soumettre rigoureusement aux règlements commerciaux établis par la métropole. Elles ne pouvaient ni con-



trôler, ni même présenter des vœux. En matière de commerce et d'industrie, le gouvernement anglais voulait seul être le maître, seul avoir le monopole; ses lois économiques étaient inflexibles. Il voulait exploiter ses colonies au seul profit de la métropole. Il ne voyait dans ses possessions d'Amérique et des Indes Occidentales que le monopole de leur consommation et du transport de leurs produits. Mais cette politique commerciale ne fut appliquée aux colonies que longtemps après leur fondation ou leur conquête. A l'origine, elles jouissaient de beaucoup plus de liberté.

Ce fut surtout en 1651 que le gouvernement anglais commença à introduire son système dominateur par la promulgation du célèbre *acte de navigation*. Voici en peu de mots sa teneur.

Aucune marchandise d'outre-mer, particulièrement celle provenant des colonies anglaises, ne pouvait être transportée en Angleterre que sur des navires anglais, ayant des propriétaires et les capitaines anglais, ainsi que les trois quarts de leur équipage de nationalité anglaise. Après avoir ainsi assuré aux armateurs anglais le commerce d'exportation en Angleterre des marchandises provenant de leurs colonies de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, les Anglais, par l'acte de navigation, assuraient encore à leurs armateurs, autant qu'ils le pouvaient, le commerce d'importation des marchandises de provenance européenne. Pour atteindre ce but, il était stipulé dans l'acte en question, que les produits, provenant de n'importe quel pays d'Europe, ne pouvaient être importés en Angleterre que sur les vaisseaux anglais, ou sur des navires étant la réelle propriété du pays d'où ces marchandises étaient exportées.

La portée de cet acte, l'intention qui lui avait donné naissance, visaient un but politique, celui d'atteindre mortellement la marine hollandaise, tout en favorisant les sujets anglais. Les Hollandais, on se le rappelle, avaient alors le monopole des transports maritimes. En même temps, un autre coup vint frapper les factoreries hollandaises dans leur existence, c'était la faveur réservée aux seuls Anglais de pouvoir s'établir dans les colonies de leur pays, à titre de marchands ou de facteurs.

* * *

Comme il fallait s'y attendre, ce trop célèbre acte de navigation provoqua de multiples protestations, non seulement de la part des

nations, mais surtout de la part des colons. Des soulèvements eurent lieu dans la Virginie; le Massachusetts et Rhode-Island ne l'acceptèrent que contraints et forcés longtemps après sa promulgation.

L'acte de navigation subit divers changements à la fin du XVII^{me} siècle et au commencement du XVIII^e, mais qui changèrent bien peu son caractère exclusif. On pourrait le résumer en deux mots : un échange de faveurs et de restrictions ; les habitants de l'Angleterre s'engageant à ne consommer que des produits de leurs colonies, et les colons s'engageant à n'employer que des objets manufacturés en Angleterre. C'était bien un système économique dirigé contre tous les pays étrangers. Mais, comme nous l'avons dit, c'était surtout une arme meurtrière dirigée contre l'opulente marine hollandaise dont l'Angleterre, depuis fort longtemps, méditait la ruine.

Mais l'esprit de domination et le cruel égoïsme de l'Angleterre, qui caractérisaient à cette époque tous ses actes, devaient bientôt se montrer dans toute leur insatiable convoitise au sein même de ses propres colonies.

Ainsi, il leur était défendu de créer des manufactures. C'était leur causer un préjudice considérable, car la plupart possédaient les meilleurs éléments pour réussir dans cette industrie ; mais elles auraient pu nuire aux manufactures anglaises qui trouvaient dans ces colonies d'excellents débouchés. Elles ne pouvaient même pas avoir des forges pour fabriquer les outils nécessaires à l'agriculture. Cette défense visait principalement les colonies d'Amérique continentale.

En voici une autre qui frappait douloureusement les Antilles. Des droits impitoyables, voisins de l'interdiction, étaient prélevés sur le raffinage du sucre.

C'est ainsi que lorsque le sucre jaune des colonies ne payait, par centner, que 6 shellings 4 pence, et le sucre blanc 21 shellings, à leur entrée en Angleterre; le sucre raffiné devait payer une taxe de 82 shellings 5 pence par centner. C'était uniquement pour favoriser les raffineurs de la métropole que ce dernier était si lourdement imposé. En outre, le sucre non raffiné donnait un fret plus grand à la marine, autre circonstance dont les rapaces Anglais tenaient compte.

Par contre, certains produits coloniaux, nécessaires aux marchands et aux manufacturiers de la mère-patrie, jouissaient de



faveurs spéciales et de primes, tels l'indigo, le chanvre, la soie brute, les fers bruts, etc.

Ce système draconien dura plus d'un siècle, à la grande satisfaction et au grand profit des Anglais. Mais tout a une fin et le colossal égoïsme d'Angleterre allait bientôt recevoir son châtimeut. Les colons, devenus majeurs, ayant conscience de leur valeur et de leurs forces, commencèrent, dès le milieu du XVIII^e siècle, à manifester leur mécontentement; l'irritation croissait; la résistance préparait ses armes. C'étaient les prodromes de la lutte gigantesque qu'ils allaient soutenir pour la conquête de leur indépendance. Mais n'anticipons pas sur les faits et portons ailleurs nos regards.

* * *

Au commencement du XVII^e siècle, quelques particuliers, de nationalité anglaise et possédant un certain capital, vinrent aux Indes Occidentales fonder des comptoirs, et notamment dans la Barbade.

Les établissements créés ne tardèrent pas à prospérer, quoique à cette époque la culture de la canne à sucre ne fut pas connue aux Antilles. La Barbade surtout se distingua par une prospérité rapide. Ce fut précisément ce moment là que la Couronne d'Angleterre choisit pour céder la Barbade et les autres Caraïbes, en 1627, au comte de Carlisle. Il était étranger à la colonisation de ces territoires, seuls les vaillants colons avaient tout fait, seuls, supporté tous les frais. N'importe, un ignorant favori devait les supplanter.

Incapable d'administrer et de gouverner ce que la faveur royale lui avait donné, il dut abandonner la partie et retourner en Angleterre.

Cette mésaventure ne découragea pas la Couronne qui avait d'autres gentilshommes à caser. Les territoires, déjà en plein rapport, passèrent entre les mains du comte de Malborough, puis entre celles du comte de Pembroke. Presque à la même époque, le duc de Montague avait obtenu les îles de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. Les résultats ne furent que médiocres, malgré les faveurs accordées aux émigrants.

Déjà l'émigration libre avait pris une sérieuse extension. Ainsi Barbade, devenue prospère, comptait, en 1650, plus de 50,000 habitants de race blanche. et plus de 100,000 de race noire. Cette île

employait alors pour son commerce quatre cents navires jaugeant 60,000 tonnes. Mais l'acte de navigation porta un terrible coup à son commerce et à sa prospérité. L'épuisement du sol, causé par une culture peu intelligente, et l'aristocratie foncière, contribuèrent également à cette décadence.

Au début de la colonisation des Antilles, les premiers colons étaient de modestes petits propriétaires cultivant leurs terres. Lorsque la culture de la canne à sucre y fut introduite sur une grande échelle, les petits propriétaires avec leurs petites plantations disparurent pour faire place à la culture en grand; la population blanche diminua; par contre, la population noire augmenta considérablement.

Les petites îles ne se développèrent que fort lentement; mais il n'en fut pas de même de la Jamaïque, dont la culture prit un développement si extraordinaire qu'on la citait comme la plus grande productrice de sucre de tout l'univers; cette prospérité dura jusqu'à la guerre d'indépendance de l'Amérique.

* * *

Malgré les réclamations et les menaces faites par les colons, malgré les sages conseils donnés par les plus éminents économistes, l'Angleterre persévéra dans son odieux système colonial. Enfin, la révolte et l'insurrection se propageant de territoire en territoire, la guerre entre les colonies américaines et la métropole éclata. Elle dura dix ans, Elle coûta la vie à un nombre incalculable d'hommes et des sommes immenses aux deux pays.

Quelles furent les conséquences de cette guerre à jamais célèbre pour le commerce de l'Angleterre? Nous répondrons en deux mots :

Déplorables aussi longtemps que durèrent les hostilités; favorables après la conclusion de la paix.

L'Angleterre venait de perdre un empire colonial immense et riche; c'était un coup sensible pour sa vanité et son orgueil. L'humiliation était grande; plus grand peut-être était le reproche qu'elle devait se faire à elle-même d'avoir été la cause principale de cette catastrophe.

Dix ans de combats incessants, de carnages militaires sur terre et sur mer, comptent dans la vie commerciale d'une nation, et il

faut avoir non seulement d'énormes ressources, mais encore le caractère rudement trempé pour triompher des obstacles, des pertes essayées et de l'atteinte portée à l'amour-propre national.

Mais l'Angleterre impassible et froide, mercantile avant tout, sut faire la part au feu et bientôt ne songea plus qu'à réparer ses désastres en développant ses relations commerciales avec ces mêmes pays qui venaient de se soustraire à sa puissance.

Une longue vie commune avait donné aux deux peuples les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, la même langue et les mêmes aptitudes commerciales. Ils possédaient la même intelligence, le même désir du lucre, la même indifférence sur les moyens à employer pour faire fortune.

Dans ces conditions, une fois les armes déposées, l'entente n'était pas difficile, d'autant plus que les vainqueurs avaient besoin des vaincus. En effet, après une guerre aussi longue et un chômage si prolongé, les finances de ceux qui venaient de prendre place parmi les nations sous le titre des Etats-Unis d'Amérique, n'étaient guère en bon état; ils avaient besoin de crédit et de capitaux et nulle part ils ne pouvaient espérer de les trouver plus facilement qu'en Angleterre, parfaitement au courant de leurs ressources et par conséquent de leur solvabilité.

Les exportations de l'Angleterre pour ses colonies d'Amérique qui, avant la guerre, avaient été en moyenne, de 1771 à 1773, de 3,064,000 livres sterling par an, s'étaient élevées, après leur émancipation, à 3,350,864 livres sterling, dès 1784. Cette augmentation était considérable si l'on tient compte de la situation réciproque au lendemain de la guerre. Mais ce n'était là qu'un commencement. En 1806, les exportations de l'Angleterre aux Etats-Unis se chiffèrent par 12,380,000 livres sterling, soit une augmentation de plus de 9 millions.

Cependant, par un entêtement inconcevable, l'Angleterre persista à maintenir son système colonial aux Antilles. Ce fut la cause de la ruine des Antilles anglaises. Commerçantes et prospères à la fin du XVII^e siècle et au commencement du XVIII^e, elles commencèrent à décliner vers le milieu de ce dernier siècle. Elles ne purent lutter avec les Antilles françaises qui avaient pris un grand développement, grâce à leur système colonial; elles ne subissaient pas, en effet, la désastreuse prohibition du raffinage du sucre et ce régime seul suffisait pour leur donner une supériorité marquante sur les Antilles anglaises.

Malgré son système colonial si défectueux, l'Angleterre était parvenue à faire accourir de nombreux émigrants dans ses colonies. Cette émigration fut doublement heureuse pour la métropole. D'abord elle la débarrassa du trop plein de sa population, des bras inutiles et des individus, qui non seulement étaient pour elle une charge, mais aussi un danger.

Grâce à cette émigration, les colonies anglaises purent se développer rapidement. Les terres rendues productives, par un travail intelligent, attiraient les capitaux, car on savait que leur emploi y serait bien plus rémunérateur qu'en Europe. Plus les colonies devenaient prospères et plus les produits manufacturés de la mère-patrie y trouvaient un bon débouché. D'autre part, la métropole, à cause de son système colonial, achetait les produits de ses colonies à bien meilleur marché que les autres pays. En outre, après la suppression des drawbacks, l'Angleterre achetait également à meilleur marché que les colonies les produits étrangers.

Le monopole du commerce colonial que ce pays exerçait en tout et partout, rapportait donc à la métropole d'énormes profits. Mais, dit Adam Smith, ce régime a malheureusement pour effet d'éloigner les capitaux des branches du commerce qui ne sont pas privilégiées et il en résulte qu'elles tombent en souffrance. En un mot, si l'acte de navigation et ses compléments développèrent le commerce colonial, ce fut aux dépens de tous les autres emplois de capitaux.

Pour reconnaître la vérité de ce que dit le célèbre économiste, il suffit de comparer la situation industrielle de l'Angleterre au XVIII^e siècle, à celle faite après le changement de la politique coloniale. Les capitaux ayant reconquis leur libre emploi, l'industrie anglaise prit un développement inouï.

Grandes furent les erreurs commises par l'Angleterre dans l'organisation de ses colonies ; le fait est incontestable et ceux qui ont essayé de les amoindrir ou de les justifier, n'y ont pas réussi. Mais, malgré ces défauts, il n'en est pas moins vrai que si l'on veut être impartial et juste, il faut reconnaître à l'Angleterre une grande supériorité sur toutes les autres nations européennes en fait de colonisation. Ainsi l'appropriation du sol par des colons européens, le défrichement des terres incultes, les libertés administratives, politiques et religieuses qui sont les meilleures bases de toute colonisation, furent constamment ses guides. C'est en agissant ainsi



qu'elle encouragea ses colons à faire eux-mêmes des initiatives; qu'elle leur donna le goût du travail et de l'économie; qu'elle leur inculqua ce bon sens pratique de ne compter en tout que sur eux-mêmes.

* * *

Mais ce fut principalement pendant le dix-neuvième siècle, où la question coloniale devait si grandement occuper les rois, les gouvernements, les nations et les économistes, que l'Angleterre donna une puissante impulsion aux entreprises coloniales et laissa libre carrière à son génie de coloniser, de peupler et de mettre les terres en rapport.

Comme nous avons pu le voir plus haut, la perte du superbe empire colonial, arraché à la métropole anglaise aux cris de liberté et d'indépendance des nations américaines, n'avait été pour l'Angleterre qu'un nouveau stimulant pour multiplier ses relations commerciales et pour remplacer les régions perdues par des territoires non moins productifs.

Inévitablement, pour arriver à la science aujourd'hui acquise en fait de colonisation, aux améliorations et aux perfectionnements obtenus, elle a dû passer par des nombreux essais, mettre à profit les errements ou les succès des autres, et, surtout, profiter de ses propres fautes. C'est ainsi que nous allons la voir à l'œuvre après la conquête qu'elle fit de deux groupes de riches colonies: celles du nord de l'Amérique dont le Canada est la principale, et celles du sud de l'Afrique dont le Cap de Bonne-Espérance est la plus importante. Toutefois, il est juste d'ajouter qu'elle n'en prit possession que lorsque déjà ces belles et grandes colonies étaient devenues florissantes. La guerre américaine avait été pour elles une cause de peuplement et de développement, surtout pour le Canada.

En effet, de nombreux colons américains restés fidèles à la métropole britannique, avaient émigré après la guerre d'émancipation et s'étaient rendus au Canada. En outre, beaucoup de soldats anglais licenciés avaient demandé et obtenu des terres à cultiver dans ce pays. Il en résulta pour celui-ci un accroissement de population considérable, ayant d'autant plus de valeur que les nouveaux venus étaient décidés à faire souche au Canada et de s'y livrer à un travail sérieux.

On sait que cette immense région est divisée en deux parties

distinctes, le Haut-Canada, occupé par des Anglais, et le Bas-Canada, habité par des Français. L'un et l'autre sont gouvernés par des lois larges et libérales, satisfaisant aux exigences naturelles de colons connaissant parfaitement leur propre force et leur valeur. Grâce à son travail, en peu de temps, tout colon pouvait conquérir le droit de vote. C'est ainsi que longtemps avant certains pays d'Europe, si fiers de leur conquête, le Canada posséda le suffrage élargi, presque universel. Le Nouveau-Brunswick, la Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse jouissaient de la même législation.

* * *

Cependant les conséquences politiques, résultant de deux révolutions qui s'étaient suivies de près, à la fin du XVIII^e siècle, en Amérique et en France, ayant jeté un certain discrédit sur les doctrines démocratiques, l'Angleterre se vit forcée d'introduire des tempéraments dans la gestion des pouvoirs et de se réserver un contrôle plus grand que naguère dans l'administration des colonies et notamment en ce qui concernait la distribution des terres incultes. Ces mesures eurent pour résultat de mécontenter un grand nombre de colons : il y en eut même qui allèrent s'établir aux Etats-Unis ; et les émigrants de la métropole dorénavant préférèrent se diriger vers ces pays que vers le Canada.

Après vingt ans de réclamations inutiles, les Canadiens, au nombre de plus de 87,000, adressèrent leurs griefs à la Chambre des Communes. On reconnut que leurs plaintes étaient fondées ; quelques satisfactions furent données, mais elles étaient trop insuffisantes pour empêcher l'insurrection qui éclata en 1837. Le gouvernement anglais comprit le danger ; de l'insurrection à une révolution semblable à celle de l'Amérique, il n'y avait qu'un pas, et mieux inspiré, il s'empessa d'introduire des améliorations notables dans l'administration de la colonie. On disposa plus équitablement des terrains à défricher ; les libertés communales et politiques de la presse, du droit de réunion et de pétitionnement furent assurées.

Les plaintes des Canadiens, particulièrement pour ce qui regardait le mode d'appropriation des terres, n'avaient été que trop fondées. D'énormes terrains avaient été donnés à des particuliers qui ne se souciaient guère de défricher, de cultiver, de faire produire. Ainsi,

dans le Bas-Canada, dit Roshor, un seul gouverneur avait distribué 1,425,000 acres de terres — l'acre vaut 40 ares — à soixante personnes. Dans le Haut-Canada, sur 17 millions d'acres, 15 millions avaient été concédés, alors que la population ne s'élevait encore qu'à 150,000 habitants. A la Nouvelle-Ecosse, même gaspillage; sur 6 millions d'acres d'excellentes terres, 5,750,000 avaient été concédées gratuitement. Dans ces conditions, on comprend l'irritation des colons canadiens.

Ému lui-même des conséquences de son régime défectueux, le gouvernement anglais se décida, mais un peu tard, à mettre en vente les terres domaniales à raison de 10, 15 ou 20 shellings l'acre, selon la qualité. Ces prix parurent exorbitants aux colons, habitués à recevoir les terres pour rien ou à peu près; bon nombre d'entre eux émigrèrent aux Etats-Unis.

Le gouvernement britannique, afin d'arrêter une émigration qui menaçait d'être fatale pour l'avenir de cette importante colonie, abaissa le prix à 4 ou à 5 shellings, d'après la valeur de la terre et sa situation. Au Nouveau-Brunswick, le prix fut fixé à 3 shellings par acre, payable un quart, le jour de l'achat, et le reste en trois ans; il était accordé un escompte de 20 p. c. à ceux qui payaient immédiatement tout le prix de l'acquisition. Une exception était faite pour ceux qui voulurent consacrer leur travail à la construction des routes; en échange de la terre demandée, ils donnaient la valeur de leur travail. C'était là une idée heureuse car vouloir défricher, cultiver, etc., sans créer des routes et des chemins publics, aurait été une grave erreur. Plus les communications sont faciles et plus les cultures en profitent.

Ce n'était pas tout de vendre des terres à des prix favorables, il fallait en avoir, et le long gaspillage fait autrefois les avait considérablement diminuées. C'est pourquoi le gouvernement de la métropole eut recours à l'expropriation pour reconstituer autant que possible son domaine. C'est ainsi qu'il expropria la Compagnie de la Baie d'Hudson d'une grande partie des vastes propriétés qu'elle possédait dans l'ouest. En outre, la Couronne renonça au septième qui lui était dû sur chaque lot et le clergé dut renoncer également à un autre septième qu'il prélevait de son côté. Ces septièmes prouvent à eux seuls quels avaient été les errements.

Mais malgré les fautes commises, malgré les erreurs accumulées, grande était la prospérité du Canada, grâce à la fécondité de ses conteres, au travail intelligent des colons et à l'augmentation stante de la population.

Ainsi, en 1763, la population ne se chiffrait que par 82,000 habitants, d'après les statistiques officielles ; en 1814, nous constatons déjà un nombre de 430,000 habitants ; et, en 1893, de 4,433,000.

Quant au commerce, voici quelques données intéressantes prises dans les documents officiels.

En 1866, les importations du Canada et de la Terre-Neuve s'élevaient à 171,732,000 francs, et à 216,000,000 en 1892.

En 1866, les exportations de l'Angleterre vers ces colonies montaient à 170,751,000 francs, et à 223,500,000 en 1892.

Faisons observer que le Canada n'a pas de manufactures et pour cause, il n'a que du bétail, des produits agricoles et du bois à exporter.

A ces beaux chiffres, ajoutons ceux que nous trouvons sur les relations commerciales de l'Angleterre avec toutes ses colonies de l'Amérique du Nord.

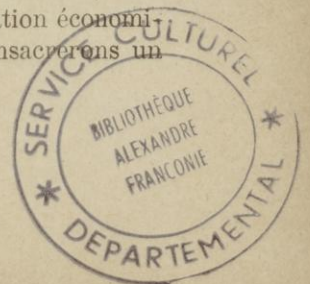
En 1892, les importations de l'Angleterre dans ces contrées ont atteint le chiffre de 607,000,000 de francs. Les exportations de ces colonies se sont élevées à 499,500,000 francs.

Un mot sur la Compagnie de la Baie d'Hudson dont il a été question tantôt.

Cette Compagnie avait reçu de grands privilèges ; elle en était digne car elle n'en abusa point ; au contraire, elle contribua puissamment à la prospérité du Canada. Elle traitait avec les sauvages et savait les tenir en respect. Elle les protégeait contre les aventuriers peu scrupuleux, et jamais ne leur donna de l'alcool en échange de ce qu'ils apportaient. On sait la passion que les sauvages ont, en général, pour les liqueurs fortes et à quels excès elles les conduisent.

Cette grande Compagnie avait 200 forts et comptoirs que gardait une véritable armée de 12,000 hommes de race blanche.

La Compagnie de la Baie d'Hudson est une de celles qui ont fourni la plus longue carrière en même temps que la plus heureuse ; contrairement à beaucoup d'autres compagnies, sa situation économique fut toujours bonne. C'est pourquoi, nous lui consacrerons un



chapitre spécial en même temps qu'à certaines autres compagnies anglaises, car nous devons faire remarquer qu'en Angleterre c'est la nation elle-même qui a, dès le début, formé et encouragé ces compagnies. C'est elle qui fondaient les colonies à cause de l'intérêt de son commerce. Le gouvernement anglais leur prêtait son concours; il leur concédait des chartes, des privilèges; rarement il leur donnait de l'argent ou des hommes; l'initiative privée était l'auxiliaire le plus puissant des compagnies.

* * *

Ce fut pendant le XVI^e et le XVII^e siècles que les compagnies de commerce commencèrent à se fonder en Angleterre. Ainsi, nous voyons successivement créer: la Compagnie d'Afrique ou de Guinée, en 1536; la Compagnie de Moscovie, en 1550; la Compagnie du Levant, en 1581; la Compagnie du Nord de l'Amérique, de Plymouth ou de la Nouvelle-Angleterre, en 1579; la Compagnie des Indes Orientales, en 1599; la Compagnie de la Virginie ou de Londres, en 1606; la Compagnie de la Baie de Massachusets en 1621; la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1670; La Compagnie du Sud ou de l'Assiente, en 1713; la Compagnie du Roi Georges I, en 1717; la Compagnie du Nord-Ouest du Canada ou de Montréal, en 1783.

On comprend que nous ne pouvons nous occuper ici de toutes ces compagnies; il nous faudrait un volume; nous devons donner la préférence à quelques unes qui méritent une mention spéciale à cause de leur importance et des services qu'elles ont rendus.

Tout au commencement du XVII^e siècle, un Anglais, nommé Henry Hudson, au service de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales, découvrit la baie à laquelle il donna son nom.

En 1670, une compagnie anglaise vint s'y installer sous la dénomination de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Son but était de coloniser l'Amérique septentrionale et de faire le commerce des pelleteries. Elle avait obtenu le monopole exclusif du commerce des peaux d'ours, de martres et d'hermines. Son capital social fut fixé au chiffre modeste de 10,500 livres sterling.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, les Français s'emparèrent des établissements que la Compagnie avait déjà créés. Ils donnèrent à leur conquête, s'il est permis d'employer ce terme pour un pareil acte, le titre pompeux de Nouvelle-France. Ils avaient

déjà installé une compagnie de commerce à Québec et faisaient de bonnes affaires, lorsque le traité d'Utrecht rendit à la Compagnie dépossédée ses comptoirs, ses forts et le reste.

Le territoire que la Compagnie de la Baie d'Hudson occupait était immense, il s'étendait de la frontière du Canada aux bords de l'Océan Pacifique et de la mer Glaciale.

La Compagnie s'occupait avant tout de son commerce qui lui donnait de beaux profits; elle achetait aux Indiens de superbes fourrures presque pour rien et les revendait très cher en Europe. Si elle s'occupait peu de colonisation, elle rendait néanmoins de sérieux services à la civilisation en ouvrant aux Européens des horizons nouveaux et, chaque année, le nombre de navires européens augmentait dans la baie d'Hudson, et chaque année aussi les explorateurs de la Compagnie faisaient de nouvelles découvertes.

En 1811, la Compagnie vendit à lord Salkirk, un grand terrain sur les bords de la rivière Rouge et, immédiatement après, des établissements y furent créés. La Compagnie du Nord-Ouest du Canada en conçut un vif dépit. Des hostilités éclatèrent entre les deux Compagnies. Le résultat fut la destruction de la colonie fondée par lord Salkirk et la fusion des deux Compagnies, également épuisées par leurs sanglantes querelles, fut décidée en concervant la firme de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le périmètre des possessions fut étendu; du côté de l'ouest, on gagna la Colombie, et au nord, on occupa les fleuves qui se jettent dans la mer Polaire.

La dernière charte obtenue par la Compagnie date de 1836. Elle devait expirer en 1859, mais elle fut prorogée.

En 1863, une compagnie financière acheta le territoire de la Baie d'Hudson, ainsi que toutes les valeurs de la Compagnie et le droit de coloniser et d'exploiter ses vastes possessions. Celles-ci s'étendaient du lac Supérieur, le plus grand lac d'eau douce qui existe au monde, aux Montagnes Rocheuses et comprenaient tous les pays, au nord du Canada, entre le Dominion of Canada et la Colombie anglaise. Faisaient également partie de ce domaine, l'île de Van Couver et l'île de la Reine Charlotte.

La Compagnie de la Baie d'Hudson occupait plus de 3,000 employés et soldats. Elle avait des forts et des maisons en bois qu'on entourait d'une enceinte palissadée. Les employés de ses factoreries exerçaient un monopole commercial, fixant, à leur gré,

la valeur des objets d'approvisionnement et de pelleterie. Ils réalisaient ainsi, pour compte de la Compagnie, d'énormes bénéfices. Une peau de castor était échangée par les sauvages contre une hâche ou six couteaux; six peaux de castor, contre un habit galonné; dix peaux contre un fusil. Mais le castor devint bientôt si rare qu'on fut obligé de remplacer ce mode d'échange par la peau de bison.

Peu à peu le vide se fit, comme d'ailleurs dans toutes les régions sur le continent septentrional, dans les parties habitées par les sauvages. D'après de Lasteyrie, dans son ouvrage sur le territoire de la Baie d'Hudson, il n'existait plus, en 1867, que quelques débris de peuplades dans les immenses possessions de la Compagnie, dont l'étendue égalait celles des Etats-Unis.

En 1870, la Compagnie de la Baie d'Hudson céda au gouvernement canadien tous ses territoires, à l'exception d'un vingtième des terres les plus fertiles et elle cessa d'exister. Elle avait duré pendant deux siècles, carrière longue et rare parmi les compagnies; elle avait vécu sans défaillance et sa prospérité avait toujours été constante.

* * *

Mais la plus importante et la plus célèbre des compagnies anglaises fut la Compagnie des Indes Orientales. Sa fondation remonte à 1599 et le but de ses fondateurs était de disputer à la Compagnie hollandaise, restée à jamais fameuse, l'empire du commerce et de la navigation. Longtemps rivale de cette Compagnie et plus tard de la Compagnie française des Indes Orientales, elle finit par supplanter l'une et l'autre.

Les fertiles et vastes territoires de l'Indoustan étaient sous la domination des Mongols, lorsque les Portugais vinrent les premiers y fonder des comptoirs. Les brillantes affaires ne se firent pas attendre et les résultats obtenus par les Portugais excitèrent bientôt les rivalités des Hollandais et des Anglais décidés à leur enlever cette riche exploitation.

Dans l'acte de concession, la reine Elisabeth accordait à l'Association des marchands de Londres, le privilège du commerce des Indes pendant une durée de quinze ans; de plus, un pouvoir absolu dans toutes les terres dont elle ferait la conquête; des exemptions de droits de douane; l'autorisation d'exporter annuellement d'An-

gleterre pour 30.000 livres sterling de métaux précieux, principal moyen d'échange aux Indes, mais à condition d'en réimporter autant six mois après.

Le capital social fut fixé à 80,183 livres sterling.

Les débuts furent des plus heureux et des plus encourageants. La première flotte commerciale, composée de quatre grands navires, mit à la voile le 2 mai 1601, en destination des Indes. Elle n'en revint qu'en septembre 1603, mais avec une cargaison des plus riches.

L'enthousiasme fut tel qu'en peu d'années la Compagnie fut à même d'y envoyer une vingtaine de flottes.

A son tour, Jacques I voulut protéger la nouvelle Compagnie en lui accordant de multiples faveurs et, afin de seconder ses efforts, autant qu'il le pouvait, il envoya des ambassades dans les Indes auprès du Grand Mongol, du roi de Perse et de l'empereur du Japon, afin de conclure des traités d'amitié avec eux et des traités de commerce avec la Compagnie.

De 1602 à 1612, des comptoirs furent établis à Bantone et à Surate. Les factoreries de Madras, sur la côte de Coromandel et d'Hougli, ne furent créées qu'en 1639, 1640 et 1656.

Jusqu'en 1612, la Compagnie des Indes Orientales avait fait le commerce uniquement pour le compte de ceux qui l'avaient fondée. A dater de cette année, elle reçut une modification très importante et fut constituée en société par actions; ses opérations en reçurent une impulsion puissante.

Mais une épreuve qui aurait pu avoir les plus fatales conséquences, si elle n'avait pu en triompher, attendait la Compagnie. En 1655 Cromwell supprima tous ses privilèges en déclarant libre et ouvert à tous les Anglais le commerce des Indes et de l'empire d'Aureng-Zeb.

Heureusement pour elle, cette mesure ne dura guère et trois ans après, à la demande de Cromwell lui-même, le gouvernement fit rendre à la Compagnie tous ses privilèges à l'exception qu'elle dut prendre l'engagement de laisser participer les commerçants anglais au commerce de l'Asie en leur délivrant des permissions de navigation et l'autorisation de charger des navires.

Les difficultés ayant été ainsi aplanies, bientôt après, en 1661, Charles II renouvela l'acte des privilèges et faveurs dont le terme venait d'expirer.

Nous voici arrivés à la période la plus brillante et la plus prospère de la Compagnie, c'est-à-dire celle comprise entre les années 1662 à 1689. Elle fut marquée, en dehors de l'énorme et fructueux trafic de la Compagnie, par une importation en Angleterre qui devait désormais jouer un rôle des plus importants dans son commerce intérieur et extérieur. Nous voulons parler des premières caisses de thé reçues de Bantam en 1669. Faisons remarquer que, dès 1641, les Hollandais avaient importé le thé en Europe, mais il était réservé aux Anglais d'en faire une consommation populaire. de le vulgariser dans presque tous les pays et d'en importer annuellement en Europe pour plus de cent cinquante millions de francs.

Mais le coup qui avait frappé la Compagnie, en 1655, devait se renouveler en 1693. Le Parlement anglais, en renouvelant l'acte de la charte de la Compagnie, lui enleva le monopole du commerce des Indes; désormais tout commerçant d'origine britannique pouvait y prendre sa part:

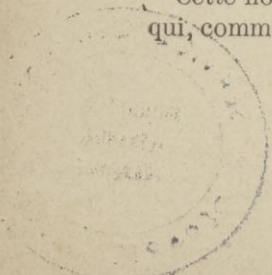
Peu après, la Compagnie des Indes Orientales eut une assez longue guerre à soutenir contre le Grand Mongol; elle eut le bonheur de la terminer par un traité avantageux pour elle. Puis, en 1696, elle fit une importante acquisition, celle de Calcutta.

Le commerce des Indes, devenant chaque année de plus en plus considérable, le gouvernement de la métropole, désireux d'en tirer lui-même quelques beaux profits, établit des droits à l'importation des produits indiens; mais il allégea cette mesure en accordant à la Compagnie, pour une durée de trois ans, le monopole du commerce avec tous les pays situés entre le Cap de Bonne-Espérance et le détroit de Magellan.

Mais, poussé par le besoin d'argent, que les droits sur les marchandises des Indes ne pouvaient satisfaire qu'en partie, le gouvernement britannique crut de son intérêt de créer une seconde Compagnie des Indes Orientales. Celle-ci lui offrit, en effet, de lui prêter, en échange de sa charte, une somme de cinquante millions de francs à raison de 8 p. c. d'intérêt par an. Le gouvernement accepta et la charte fut accordée le 5 septembre 1698.

* * *

Cette nouvelle Compagnie, en possession de grands capitaux et qui, comme on vient de le voir, savait les placer à très beaux inté-



rêts, déploya, dès son début, une grande activité. En moins de deux ans, elle envoya aux Indes quarante navires de commerce et un million de livres sterling en espèces. C'était le double de l'autre Compagnie à l'époque de sa plus grande prospérité.

Cependant celle-ci avait le droit de continuer son commerce des Indes jusqu'en 1701. Elle en profita avec beaucoup d'intelligence. Non seulement elle avait souscrit à un grand nombre d'actions de la nouvelle Compagnie, mais avait affermi sa position dans toutes les principales places et dans tous les forts qu'elle possédait sur les côtes de l'Inde. Cette situation lui donnait une supériorité considérable sur sa rivale. Les actionnaires de celle-ci le comprirent et au lieu d'engager une lutte dangereuse, ils eurent le bon esprit de traiter à l'amiable. En 1702, les deux Compagnies se fondirent en une seule, sous la dénomination de *Compagnies réunies des marchands anglais pour le commerce des Indes Orientales*.

Elles opérèrent sous cette firme sociale jusqu'en 1708, pour reprendre alors le titre ancien de Compagnie des Indes Orientales qui reçut, en 1711, la confirmation de tous les privilèges accordés antérieurement.

En 1720, la Compagnie divisa ses possessions en trois présidences dont le siège respectif fut établi à Bombay, à Madras et à Calcutta.

Elle se croyait, et non sans raisons, solidement établie, lorsque au moment où ses privilèges allaient expirer, en 1730, une nouvelle concurrence se fit jour.

De gros capitalistes de Londres, de Bristol et de Liverpool, offrirent de se substituer à la Compagnie des Indes Orientales et de rembourser la somme de 2,200,000 livres sterling, soit 55 millions de francs, prêtés au gouvernement. Mais la Compagnie possédait elle-même de trop grands capitaux, surtout depuis la fusion, pour devoir craindre cette rivalité. Ses privilèges furent renouvelés, mais à la condition expresse de prêter encore 200,000 livres sterling à l'Etat; ce à quoi elle consentit très volontiers.

À l'expiration de cette charte, en 1744, nouvelle demande d'argent du gouvernement. Cette fois, il réclama un million de livres sterling à 3 p.c. pour donner un nouveau renouvellement de privilèges. La Compagnie accepta, mais à condition que la charte durerait jusqu'en 1780, ce qui fut accordée.

La France avait également sa Compagnie des Indes Orientales.



Les affaires n'étaient guère brillantes, sa rivale anglaise lui enlevait les profits de la majeure partie du commerce des Indes. Des hostilités éclatèrent; on se battit à outrance, mais l'avantage resta du côté des Anglais. Ce fut pendant cette guerre de rivalité que l'empire du Grand Mongol, depuis longtemps démembre et malade, vit consommer sa ruine. Les Anglais s'emparèrent des territoires et la monarchie mongole disparut.

* * *

Lorsque en 1780, la chartre de la Compagnie venait d'atteindre le terme de sa concession, le gouvernement anglais consentit à la renouveler pour une durée de dix ans; mais à des conditions plus onéreuses encore que les précédentes.

La Compagnie dut payer à l'Etat une somme de 400,000 livres sterling. Outre ces dix millions de francs, la Compagnie devait réduire à 8 p. c. ses dividendes et les trois quarts du surplus de ses revenus devaient être versés à l'Etat.

Au prime abord, ces exigences de l'Etat paraissent grandes, exorbitantes mêmes; cependant il n'en était rien; elles étaient parfaitement justifiées.

En effet, malgré ses succès, malgré tous les privilèges dont elle jouissait, la Compagnie était constamment endettée. En 1805, elle devait au gouvernement anglais 150 millions de francs, pour sommes par lui avancées à la Compagnie, et 646 millions de francs dans l'Inde; soit en tout 796 millions.

En 1824, les possessions déjà si considérables de la Compagnie furent encore augmentées, après la guerre avec l'empire Birman, par l'adjonction de divers districts de la côte orientale du golfe de Bengale; par l'annexion d'Assan, et, en 1826, par celle de Bhartpore.

Mais une ère nouvelle allait s'ouvrir pendant laquelle le sort de la Compagnie devait se décider.

Depuis quatre ans, le Parlement anglais avait fait ouvrir une enquête; en 1833, elle eut pour résultat de faire enlever à la Compagnie ses privilèges et le monopole du commerce exclusif du thé avec la Chine qu'elle avait encore.

Le commerce de l'Inde fut ouvert à tous les peuples amis de l'Angleterre et liés avec elle par des traités de commerce.

Les ports de l'Inde, tous les territoires, tous les pouvoirs, toutes les créances de la Compagnie furent transmis au gouvernement britannique à charge par lui de payer les obligations et de rembourser par annuités les actions de la Compagnie.

Cependant, l'administration de l'Inde fut conservée à la Compagnie mais à des conditions extraordinairement dures, pour une période de vingt ans et sous la surveillance du Bureau de contrôle.

Le gouvernement civil et militaire fut confié à un gouverneur général assisté d'un conseil.

Le Parlement se réservait le droit de révoquer les actes de la Compagnie et d'intervenir dans le gouvernement de l'Inde.

La Cour des directeurs devait être composée de trente membres élus à vie parmi les actionnaires ayant 2,000 livres sterling d'actions et comptant deux années de résidence en Angleterre.

Chaque directeur recevait par an 300 livres sterling. Mais ce n'était là qu'une somme insignifiante en comparaison des bénéfices que chaque directeur tirait de la distribution des brevets relatifs aux divers services de l'Inde. En effet, c'était une branche des plus lucratives qui, dans son ensemble, rapportait au moins dix mille livres sterling par an.

* * *

Pendant la période de 1834 à 1852, plusieurs guerres heureuses vinrent augmenter les possessions de la Compagnie. Ainsi, en 1834, l'Etat de Maïssour passa sous la domination anglaise; en 1843, ce fut le tour du royaume de Sind; en 1849, le Satera et le Pandjab furent annexés, et le royaume de Pégou eut le même sort en 1852.

Nous avons dit qu'en 1833, les ports de l'Inde avaient été ouverts aux vaisseaux des nations ayant un traité de commerce avec l'Angleterre. En 1849, cette mesure fut élargie et tous les navires étrangers, sans distinction, pouvaient y aborder et y commercer.

La dernière charte de la Compagnie date de 1853 et elle donna à la Couronne d'Angleterre une plus grande part encore dans le gouvernement de l'Inde. Elle ne modifia pas l'acte mais bien le personnel de la Cour des directeurs. De trente le nombre de ceux-ci fut réduit à douze. Leur traitement fut élevé de 300 à 500 livres sterling, mais ils perdirent leurs plus grands revenus, car le privilège de distribuer

les concessions leur fut enlevé. En outre, les brevets du service civil furent mis au concours; et seules les commissions d'officiers de l'armée de l'Inde, qui tous devaient être Anglais, continuèrent à être distribuées par la Compagnie.

Celle-ci continuait de jour en jour à perdre de son influence, lorsqu'un événement des plus graves vint précipiter sa chute.

En 1857, une révolte éclata dans l'Inde anglaise et de Meerat se répandit dans tout le Bengale. En même temps, quatre-vingts régiments composés d'indigènes s'étaient soulevés. Delhi et plusieurs autres places tombèrent en leur pouvoir. Horribles furent les massacres et les Anglais eurent à souffrir les plus atroces tortures.

Impuissante à dompter une insurrection qu'elle aurait pu prévenir par d'intelligentes mesures prises à temps, la Compagnie ne tira pas même une juste vengeance des horreurs qui avaient été commises. C'était son arrêt de mort.

Au mois de mars 1858, le gouvernement anglais, profitant de la surexcitation des esprits, présenta le bill des Indes par lequel tous les pouvoirs de la Compagnie des Indes Orientales étaient remis à la Couronne; celle-ci se chargea en même temps de la liquidation des dettes très considérables de la Compagnie.

Quelques mois après, une proclamation fit connaître aux populations indiennes que désormais le gouvernement de la Reine prendrait lui-même entre les mains la direction des colonies anglaises du continent asiatique.

Un gouverneur général ou vice-roi, assisté d'un conseil de six membres, fut chargé de l'administration des affaires intérieures, des finances, des relations extérieures, de l'armée et des travaux publics. Calcutta fut choisie pour lieu de résidence.

Le vice-roi correspond avec la Couronne par l'intermédiaire de l'*Indian Office* ou ministère des Indes. A la tête de ce ministère est un secrétaire d'Etat, jouissant d'un traitement annuel de 5,000 livres sterling ou 125,000 francs. Son pouvoir est presque absolu.

Le gouvernement des Indes est loin d'être une sinécure. En effet, il s'étend sur une population de plus de 255 millions d'habitants, dont 199 millions dans les Etats administrés directement par l'Angleterre et 56 millions dans les Etats tributaires ou protégés.

L'Inde anglaise n'était au début qu'un simple comptoir; aujourd'hui c'est un empire. Sa conquête par la Compagnie des Indes Orientales, au point de vue de la civilisation et de l'invasion paci-

fique de l'influence européenne, a produit, incontestablement, de grands résultats. Il en est de même pour l'ancien empire du Grand Mongol.

* * *

Après cette excursion dans le domaine des grandes compagnies de commerce et de colonisation de l'Angleterre, retournons dans le domaine de ses colonies.

Les colonies du Cap en Afrique comptent parmi les meilleures possessions de l'Angleterre. Avantagement situées sur la plus grande voie commerciale du monde, ayant un climat très salubre et des produits très variés, tels que la soie, les vins, les fruits, le blé, le bétail, les denrées des tropiques, ces colonies sont d'une très haute importance pour le commerce de la métropole.

Le Cap, après avoir appartenu, comme nous l'avons vu plus haut, à la Hollande, tomba au pouvoir des Anglais en 1806. Cependant ce ne fut qu'après les événements qui marquèrent la chute de Napoléon I, que l'Angleterre en prit possession en 1815. Elle déploya une extrême activité pour mettre les terres en rapport et une grande intelligence dans l'exercice de ses pouvoirs, en accordant de larges libertés aux colons. Aussi réussit-elle à y envoyer de nombreux émigrants de la métropole. Cette immigration d'Anglais au Cap, devait, en outre, contrebalancer l'influence des Hollandais qui y était encore très considérable, et tenir en respect la belliqueuse population des Cafres.

La colonie de Natal, détachée du Cap, a une superficie de 18,750 mille carrés; sa population s'élève à 1,452,000 habitants. Les importations moyennes sont de 2,920,000 livres sterling et ses exportations de 1,430,000. Son mouvement maritime annuel dépasse 730,000 tonnes. Sa dette publique monte à 4,535,000 livres sterling; celle du Cap à 22,295,000.

Le Cap et Natal ont de grandes richesses agricoles et minières à exploiter, l'élevage du bétail et des chevaux, la production de la laine, l'extraction des minerais de cuivre ainsi que d'autres métaux, etc. La culture de la vigne y est en décadence; elle est généralement remplacée par des cultures variées.

AUSTRALIE.

Après ces colonies d'âge respectable, nous voici en présence d'une colonie, jeune en comparaison des autres, mais dont la maturité a été rapide, grâce à de constants et intelligents efforts mis en pratique dès sa naissance. C'est l'Australie que les économistes considèrent, en général, comme un des plus beaux produits de la colonisation.

C'était une entreprise hardie que d'essayer de faire une contrée productive d'un immense territoire où le pied foulait partout un sable brûlant et où la nature ne semblait encourager aucune culture. Les sécheresses y sont fréquentes et longues; la pluie n'y tombe que rarement; en un mot, tout semblait devoir écarter, déconseiller la colonisation.

Et cependant c'est là qu'en moins d'un siècle le courage et le travail de l'homme ont fait surgir une des plus belles, des plus productives et des plus riches colonies du monde.

On a prétendu que c'est la découverte des mines d'or qui d'un désert a fait une oasis. C'est une erreur. Sans doute, la découverte du métal précieux a considérablement aidé à peupler et à développer l'Australie sous tous les rapports. Mais avant cette découverte l'Australie était depuis longtemps métamorphosée, productive et prospère. Après l'héroïque travail de l'homme, c'est à l'intelligente politique de l'Angleterre et à une excellente gestion coloniale que l'Australie doit ce qu'elle est aujourd'hui. Il est juste d'ajouter à cela le bon régime de l'appropriation des terres et la nature du sol, très favorable à la production de la laine; puis enfin, la déportation des condamnés. Celle-ci a donné lieu à de nombreuses discussions entre partisans et adversaires de cette mesure gouvernementale. Examinons-là avec impartialité.

L'Australie, qu'on nomme aussi la Nouvelle Galles du Sud, et l'île de Van Diemen ou Tasmanie, servaient, à la fin du XVIII^e siècle, déjà de colonies pénitentiaires à l'Angleterre. En cinquante ans, c'est-à-dire depuis le commencement de 1787 jusqu'à la fin de 1836, on transporta en Australie 75,200 convicts ou condamnés, et 27,757 dans l'île Van Diemen. Pendant les dernières années de cette longue période, les transports annuels furent de 3,500 convicts en Australie et de 2,000 à l'île Van Diemen.

Les colons libres n'arrivèrent que longtemps après et notamment

lorsque le gouvernement anglais eut pris la mesure de leur donner gratuitement, comme ouvriers, les condamnés transportés, à la seule condition de les nourrir, les vêtir et les loger. Le gouvernement donnait aux colons libres des terrains et tout ce qu'il fallait pour les cultiver.

C'était une idée heureuse; elle attira de nombreux colons et le gouvernement se déchargea de dépenses considérables. Il avait alors déjà dépensé plus de 7 millions de livres sterling, soit plus de 175 millions de francs, pour les premiers établissements pénitentiaires et pour les logements des soldats qui devaient les garder.

En créant ces colonies pénitentiaires, le gouvernement anglais avait pour but, d'abord de débarrasser la métropole d'une population nuisible et malfaisante; ensuite de diminuer les dépenses qu'exigent les prisons, les détenus et leurs gardiens; puis, d'essayer d'amender ces malheureux et d'en faire des ouvriers utiles; enfin, de fonder des sociétés nouvelles qui pourraient accroître la puissance et la richesse de la métropole.

Il n'était certes pas difficile d'atteindre le premier de ces buts, rien n'étant plus facile que de purger la mère-patrie des éléments malsains frappés par la loi. Mais autre chose était d'obtenir les autres buts visés. Eh bien, le gouvernement anglais parvint à vaincre tous les obstacles et voici comment.

Dans un de ses discours prononcés au Parlement, lord John Russell disait, en 1839, en parlant des colonies pénitentiaires en question, que la dépense annuelle d'un prisonnier coûtait en moyenne 19 livres, chiffre rond, au gouvernement, c'est-à-dire 475 francs; tandis que dans l'Australie les condamnés aux travaux forcés, non autorisés à travailler pour les colons, ne coûtaient que 14 livres ou 350 francs, et les autres convicts, travaillant chez les colons, seulement 4 livres ou 100 francs par an. Comme c'étaient surtout ces derniers condamnés qui étaient nombreux, l'économie réalisée était donc notable. Faisons remarquer, en outre, que dans la dépense de 14 livres relative aux premiers condamnés, il n'est pas tenu compte de ce que le travail des convicts a produit.

Comme nous venons de le voir, les condamnés étaient divisés en deux classes. Les moins nombreux, c'est-à-dire ceux condamnés aux travaux forcés, étaient employés à la construction des routes et des ports. Ils rendaient là des services considérables, les routes et les ports étant de très grande importance dans une colonie nais-

sante. Les autres convicts livrés aux colons rendaient également de sérieux services en cultivant la terre. Leur ration était fixée par les règlements, les colons ne pouvaient y joindre que le thé, le sucre et le tabac. Ils ne pouvaient leur donner aucune rétribution.

Chaque année, les colons devaient adresser, au gouverneur de la colonie, un rapport sur la conduite et sur le travail des convicts qui leur servaient d'ouvriers. Ils devaient les conduire à l'église, à moins que celle-ci ne fût à une distance de plus de deux milles; en ce cas, on leur conseillait de dire des prières en commun.

On comprend que le travail des condamnés rapportait aux colons un bénéfice considérable et que les immigrants libres devaient affluer. Le système employé non seulement donnait une impulsion grande à l'immigration, mais il donnait aussi, chose nécessaire et précieuse pour une colonie naissante, une main-d'œuvre abondante et à bien bon marché. Injustement critiqué par quelques esprits étroits, ce système là valait infiniment mieux que l'esclavage pratiqué dans les colonies des tropiques et les corvées imposées aux indigènes à Java et au Mexique.

* * *

Mais ici surgit une question très importante : une colonie qui sert de lieu de relégation à ce que la mère-patrie a de plus détestable, où elle envoie le plus souvent les pires criminels, les récidivistes ayant subi déjà de nombreuses condamnations, ne doit-elle pas éloigner d'elle les colons libres et honnêtes?

A première vue, il devrait en être ainsi, et c'est, sans doute, pourquoi ces colonies pénitentiaires ont rencontré le blâme d'hommes très compétents et l'approbation d'autres d'une compétence non moins grande. Examinons cela encore sans parti pris et avec la plus entière impartialité.

Naturellement les compagnies d'émigration montrent une invincible hostilité et prétendent que l'importation de condamnés suffit pour décourager les autres émigrants à porter leurs pénates ailleurs.

Les enquêtes parlementaires, par contre, prouvent que ce n'était pas la répugnance de se trouver en contact avec des condamnés, mais bien l'éloignement et surtout les frais, qui empêchaient les colons libres de se diriger vers l'Australie. En effet, dès que le gouvernement anglais se décida, en 1825, à donner des facilités de transport et des encouragements pour coloniser, le mouvement émigra-

toire vers l'Australie devint considérable. De 1825 à 1829, les statistiques signalent 5,175 émigrants libres; de 1830 à 1839, le nombre considérable de 53,274, et de 1840 à 1850, un nombre bien plus considérable encore, 126,937. Et, cependant, alors le système de l'assignement, les condamnés mis au service des colons, était largement pratiqué, et personne ne soupçonnait l'existence des mines d'or qu'on devait découvrir en 1851. Il est de toute évidence que ces grandes émigrations étaient provoquées par les faveurs accordées aux émigrants et par la certitude de trouver gratuitement les bras nécessaires à leurs défrichements et à leurs cultures.

Après de pareils résultats, il est impossible de contester que les colonies pénitentiaires aient été pour l'Australie d'une rare utilité, car c'est bien grâce à elles, il est bon de le répéter, que cet immense pays est devenu tel que nous le voyons aujourd'hui. Et, cependant, les adversaires de ce système de colonisation sont encore nombreux, on peut même dire qu'ils font légion. C'est que beaucoup de gens jugent superficiellement; parlent et déclament sans aucun examen, sans aucune étude préalable; ils ignorent jusqu'à l'histoire de la colonisation qu'ils condamnent, ou bien ils sont esclaves d'un parti pris ou dominés par un esprit déplorablement étroit. Le plus vulgaire sens commun devrait cependant leur dire que ce qu'on a pu faire en Australie, on peut le faire également ailleurs. Tout dépend des moyens et de l'organisation.

* * *

La déportation des condamnés en vue de la colonisation mérite d'être encouragée et dans l'intérêt des convicts eux-mêmes et dans l'intérêt de la métropole.

Pour défricher, pour faire des routes et des chemins, pour construire les premières habitations, en un mot, pour faire tous les travaux préparatoires, l'emploi des condamnés est un puissant moyen. Aussi l'Espagne, le Portugal, la Hollande, la France, l'Angleterre et d'autres l'ont-ils employé avec succès.

Mais si les intérêts matériels conseillent d'employer les condamnés à la fondation d'une colonie, c'est-à-dire pour y exécuter les premiers travaux, comme nous venons de le dire, en est-il bien de même au point de vue des intérêts moraux?

Assurément, on ne peut espérer que les hôtes d'une colonie pénitentiaire donnent l'exemple de toutes les vertus. A côté d'hommes



capables de se régénérer, il doit s'en trouver un bon nombre rebelle à la conversion au bien. Obtenir une moralité relative, une conduite régulière, un travail satisfaisant, c'est tout ce qu'on peut espérer, et, reconnaissons-le, c'est déjà beaucoup. Mais ne nous arrêtons pas à des suppositions ou à des espérances, et laissons parler les rapports faits au gouvernement anglais par les autorités de la colonie.

Nous y lisons que parmi les déportés dans les colonies australes 25 pour cent se distinguent par une conduite excellente; 50 p. c. ont une conduite assez bonne; et 25 p. c. qui se divisent en irréguliers et en dépravés de la pire espèce.

Eh bien, ce tableau nous étonne, car dans toutes les prisons d'Europe vous ne trouveriez certainement pas son pareil et surtout en Belgique. Il prouve surabondamment que la moralisation, le retour au bien, ne sont pas choses impossibles dans les colonies pénitentiaires. Un amendement qui se chiffre par 75 p. c. est extraordinaire.

En 1839, le gouverneur de l'Australie occidentale disait dans son rapport au ministre des colonies britanniques : « Nous avons » actuellement trois mille convicts dispersés dans toute la colonie. » et j'ai la satisfaction de pouvoir affirmer que la vie et la propriété » sont aussi bien en sûreté ici que dans n'importe quelle partie de » l'empire. »

Certes, voilà de beaux résultats, capables de satisfaire les plus difficiles. Ils auraient été probablement encore plus grands si au lieu de faire de l'assignement chez les colons une mesure générale, on avait fait de ce travail en plein air et dans une famille honnête et aisée une récompense accordée à la bonne conduite. Dès le début, on a trop sacrifié l'œuvre pénitentiaire à l'œuvre économique; on ne s'occupait que de développer les ressources de la colonie et de rendre le travail des condamnés le plus productif possible. L'assignement est incontestablement une mesure excellente, c'est un grand adoucissement apporté à la peine; c'est presque la liberté. Eh bien, pourquoi ne pas en avoir fait une liberté conditionnelle? L'assignement au lieu d'être une mesure irrévocable aurait dû être précisément le contraire, révoquant dès que le travail ou la conduite laissait à désirer; et, sans aucun doute, on a eu tort de faire une peine de ce qui aurait dû être une récompense ou une faveur.

Nous avons voulu examiner assez longuement le système des colonies pénitentiaires, parce que, comme on l'a vu, il joue un rôle important dans les entreprises coloniales. Après l'avoir examiné au point de vue financier, au point de vue économique et au point de vue moral, en prenant constamment pour guide la saine raison, nous croyons pouvoir dire que le régime pratiqué en Australie pour la Grande Bretagne a donné de très beaux résultats, malgré ses imperfections. Des êtres flétris, bannis de la métropole, dont un grand nombre était peut-être plus malheureux que coupable, ont rendu fertile et florissant un territoire immense, dont la métropole se glorifie à juste titre aujourd'hui; beaucoup d'entre eux, après l'expiration de leur peine, s'y sont créé une existence honnête, indépendante et non dénuée d'aisance; d'autres y sont même parvenus à des fortunes considérables. Eux, qui autrefois faisaient la honte et le désespoir de leur pays, ils se sont amendés, régénérés sur cette terre lointaine, aujourd'hui une des plus belles perles du diadème colonial de la Grande Bretagne. Mais poursuivons, car il nous reste encore quelque chose de très important à signaler.

L'Australie étant devenue majeure, deux ou trois générations s'étaient déjà succédées, et qui plus est devenue très florissante, il eut été absurde, inintelligent d'y maintenir le système de la déportation et de l'assignement. Excellent au début, lorsqu'il s'agissait de tout défricher et de tout organiser, ce système eut été mauvais, lorsque cette première mission avait atteint son but et que la colonie était parvenue à un haut degré de richesse et de prospérité.

C'est ce que le gouvernement anglais avait compris et, en 1840, il donna l'ordre de cesser toute déportation dans la Nouvelle Galles du Sud. Ce ne fut que treize ans après que le même ordre fut donné en ce qui concernait la déportation des criminels à l'île Van Diemen. Là, de 1843 à 1850 inclus, 58,243 convicts avaient été transportés.

Lorsque, en 1840, la mesure fut prise de ne plus faire de déportation dans la Nouvelle Galles, les colons de l'Australie Occidentale s'empressèrent de pétitionner au Parlement afin que les convicts fussent transportés chez eux. C'est bien là une preuve irrécusable des services que les condamnés peuvent rendre à des colonisations naissantes.

La pétition reçut un bon accueil et, jusqu'en 1853, l'Australie

Occidentale se servit des déportés comme l'avaient fait la Nouvelle Galles du Sud et l'île Van Diemen. A cette époque, le gouvernement de la métropole supprima la déportation des condamnés.

Nous appelons sur tout ce que nous venons de dire sur le système pénitentiaire en question, l'attention sérieuse de ceux qui s'occupent et de la colonisation du Congo et du sort des prisonniers.

* * *

Afin d'accélérer le plus possible le peuplement des colonies, l'Angleterre eut recours à une mesure des plus intelligentes; tout l'argent provenant des concessions de terres fut consacré à favoriser l'immigration. Les sommes obtenues par les ventes de petits lots étaient considérables; ainsi de 1831 à 1841, elles s'élevèrent à 1,923,631 livres sterling, soit plus de 48 millions de francs, ou une moyenne d'environ 5 millions de francs par an. En dix ans, la population avait décuplé. Toutes les ventes de terrain se faisaient à l'enchère; le résultat, comme nous venons de le voir, fut notable; le système adopté favorisa l'introduction du capital et du travail.

Néanmoins, afin de donner une plus puissante impulsion à l'un et à l'autre de ces deux grands facteurs de toute colonisation, le gouvernement crut utile d'établir un prix uniforme pour l'achat des terres. De 1851 à 1861, il le fixa à 20 shelling par acre; il en vendit 1,062,068 acres pendant cette période. A Victoria, détachée de la Nouvelle Galles du Sud en 1836, le prix de l'acre fut fixé à 30 shelling, à cause de la grande valeur productive des terres. En une seule année, la vente y produisit 700,000 livres sterling ou 17,500,000 francs. En 1858, les demandes de concession, devenant de plus en plus nombreuses, le prix de l'acre fut fixé à 1 livre sterling 12 sh., soit 40 francs. La vente donna la somme colossale de 4,800,000 livres sterling ou 120 millions de francs. Presque tout cet argent fut employé à encourager l'immigration.

Il résulte à l'évidence de ce qui précède que le système de vente par petits lots est souvent bien préférable à celui qui donne la terre gratuitement. Le premier fait affluer ceux qui possèdent quelque chose et qui peuvent, dès le début, coloniser sérieusement; le second ne fait affluer que les pauvres diables.

* * *

Nous avons dit que la production de la laine était, dès les premiers commencements de la colonisation en Australie, l'industrie principale. Celle-ci exige d'immenses pâturages pour les troupeaux qui se chiffrent par millions de têtes. Afin de donner les espaces nécessaires, le gouvernement accordait, à chaque propriétaire de 40,000 acres, moyennant dix livres sterling, un pâturage d'une étendue d'un mille carré, soit 640 acres. Le bail était fait de un à quatorze ans. On utilisa ainsi les terres incultes pour la nourriture du gros et petit bétail; il les améliorait et, par la location, on évitait l'aliénation, toujours fatale, de trop grandes étendues de terrain.

Il est hors de doute que le régime de l'appropriation des terres tel que le gouvernement britannique l'avait établi, a contribué puissamment à la prospérité des colonies, dit Adam Smith, au développement de leur richesse et de leur population; seul le régime des Etats-Unis peut lui être comparé.

COLONIE VICTORIA.

De toutes les colonies australiennes, celle de Victoria est la plus importante et celle qui fait le plus de trafic avec la Belgique, et la récente Exposition universelle qui a eu lieu à Melbourne, appelle naturellement l'attention sur cette colonie.

C'est à cause de la grande prospérité acquise, que le gouvernement colonial a voulu célébrer le centenaire de l'établissement des colonies à Sidney, par cette exhibition extraordinaire dont le succès a été complet.

Les importations de Melbourne s'élèvent en moyenne à 500 millions, chiffre rond, et les exportations à 300 millions de francs. La Belgique y exporte des verres à vitre, des glaces, des bougies, des produits chimiques, des draps, des marbres bruts et travaillés, des clous, du fer, etc. Nos exportations y ont gagné du terrain depuis les services réguliers maritimes entre Anvers et ces colonies. Notre métropole commerciale reçoit en moyenne de 26,000 à 27,000 balles de laines australiennes. Ce fut seulement en 1874 que, grâce aux efforts et à l'initiative de notre honorable et regretté consul à Melbourne, feu M. Renard, le premier navire chargé fut expédié directement de Melbourne à Anvers. Ce fut un succès; et l'on pouvait espérer que les relations commerciales allaient prendre

une extension des plus considérables. Malheureusement, les industriels et commerçants belges négligèrent de faire ce que les Anglais et les Ecossais avaient fait, c'est-à-dire d'établir en Australie, et de préférence à Melbourne, une société à la fois commerciale et financière avec de grands capitaux, et de faire aux colons les mêmes avantages que nos concurrents d'Angleterre et d'Ecosse.

Ceux-ci avaient créé à Melbourne plusieurs sociétés de commerce et de finance, dont les divers capitaux s'élevaient à plus de 80 millions de francs. Pour réunir cette grosse somme, ils avaient eu recours à des emprunts montant presque à la moitié du total général. Ces emprunts avaient été contractés en Europe à un taux d'intérêt variant de 3 à 5 p. c., alors que le taux en Australie leur donnait 6 à 7 p. c. d'intérêt. C'était lucratif et très intelligent et nous, Belges, nous aurions pu en faire autant, mieux peut-être à cause de la grande abondance de nos capitaux.

Ces sociétés prennent des hypothèques sur les terrains, les troupeaux et leur laine, les bestiaux et les immeubles; font aux colons les avances nécessaires pour l'entretien et l'exploitation de leurs établissements, achat de bestiaux, etc. Elles se chargent de la vente des laines et des autres produits. Elles ont ainsi la main sur une énorme quantité de productions du sol et grande est leur influence.

Les lois coloniales, en Australie, obligent toutes les banques et sociétés financières à publier trimestriellement leurs bilans et ces documents étant remis sous serment à un représentant du gouvernement, nous pouvons donner les chiffres officiels suivants qui établissent la situation des banques australiennes de toutes les colonies au 30 septembre 1897 :

Capital versé	15,658,692 livres sterling.
Fonds de réserve	7,786,220 " "
Argent déposé par le public . .	139,566,143 " "
Argent total employé au Commerce	163,011,055 livres sterling.

Soit en francs quatre milliards soixante-quinze millions deux cent soixante-six mille et trois cent septante-cinq francs.

Ce chiffre a une éloquence telle que nous croyons tout commentaire superflu.

* * *

La population totale de l'Australie atteint, comme nous l'avons dit, environ quatre millions d'habitants, dont la colonie Victoria possède un million et Melbourne près de 400,000.

L'industrie pastorale constitue, sans aucun doute, la richesse, la plus importante de l'Australie. Dans les commencements de la colonie, le produit des mines d'or dépassait considérablement celui des laines; aujourd'hui c'est juste le contraire.

Le produit des moutons actuellement existant dans la colonie de Victoria, dont le chiffre monte à près de 11 millions, ne représente cependant qu'une petite partie des laines produites par les propriétaires résidant dans cette colonie, mais employant leurs capitaux dans des districts avoisinants de la Nouvelle Galles du Sud et du Queensland, lesquelles laines sont dirigées sur Melbourne et y sont vendues.

Par suite de l'entreprise de ses colons, Victoria a toujours maintenu jusqu'à présent le premier rang parmi les colonies australiennes. Melbourne est la plus belle et la plus importante ville de la colonie, elle est le marché central des laines. Les enchères publiques y ont lieu fin septembre et fin janvier, et attirent des acheteurs réguliers de tous les grands centres industriels de l'Europe. Environ 200,000 balles sont offertes aux enchères à chaque vente publique. Les exportations annuelles et moyennes s'élèvent à 331,998 balles, représentant une valeur moyenne de 99 millions six cent mille francs.

Les laines expédiées à Anvers et dont nous avons signalé le nombre de balles, sont destinées, en partie, pour la revente sur cette place et, en partie, pour le transit aux départements du Nord et de la Marne de France. Anvers étant plus rapproché que Londres de ces centres d'industrie, les laines achetées pour la France continuent de plus en plus à être expédiées dans notre grand port.

*
* * *

Chaque année, la tendance des colons de réaliser leurs laines sur place augmente sensiblement. Les acheteurs nombreux envoyés d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse, de Belgique et d'Amérique, créent une concurrence suffisante pour assurer aux propriétaires la pleine valeur de leurs produits sans courir les risques d'un marché lointain.

Les colons s'appliquent très sérieusement à améliorer les races et y sont encouragés par de grands concours agricoles où, chaque année, les plus beaux béliers sont exposés et rapportent souvent de prix énormes. On paie jusqu'à vingt mille francs pour un animal de race, quoique la valeur moyenne d'un bélier mérinos soit de 125 à 150 francs.

Le poids de la laine, en suint, d'un mouton mérinos pur sang est en moyenne de 3 1/2 kilogrammes. d'un métis 4 1/2 kilogrammes et pour un lincoln pur sang 6 kilogrammes. Ces laines, après lavage, donnent des rendements variant entre 40 à 60 p. c.

Le paiement des achats se fait au comptant, sous escompte, dans les cinq jours après la vente; toujours le paiement doit être fait en entier avant la livraison de la laine.

Avant d'être embarquée, celle-ci est soumise à un pressage hydraulique, chaque balle séparément, qui en réduit le volume de moitié; les balles ainsi pressées sont cerclées d'acier aux frais des navires qui les transportent.

Un autre article qui forme une des branches importantes du commerce de la colonie est le suif de mouton, de bœuf, ou le mélange des deux.

La colonie Victoria, de même que sa voisine Adélaïde, fait également un commerce considérable de céréales; cette culture y a pris un très grand développement; la production seule du froment est évaluée à plus de douze millions de bushels par an — le bushel = 28 kilogrammes. La qualité de ce froment est excellente et fort renommée en Europe, à cause de la belle farine blanche qu'il produit et du peu de déchet qu'il donne. Il y a des firmes qui cultivent le froment sur une étendue de 900 hectares; les autres firmes, en général, ne consacrent à cette culture que 100 ou 150 hectares. Le froment est expédié en sacs de 4 bushels. Les sacs étaient autrefois importés d'Ecosse; mais l'importation excita la rivalité des fabriques indiennes qui en ont accaparé le monopole, à cause de la solidité et du bas prix de cet article.

Citons encore une autre des ressources de la colonie, l'élevage des bêtes à cornes, dont il existe, d'après les statistiques officielles, 1,503,265 têtes.

La culture de la vigne y fait de grands progrès; tous les ceps ont été importés de France, d'Allemagne et d'Espagne et se sont parfaitement acclimatés. Grâce au soins donnés par les colons, le

vin est d'excellente qualité, supporte non seulement le voyage, mais s'améliore par le transport. On estime qu'un grand avenir est réservé à la viticulture dans la plupart des colonies de l'Australie. Ce vaste pays n'a presque plus de terrains disponibles. Oui, depuis le cap de Leuwin jusqu'au cap Yark, un bon millier de lieues, toute l'Australie est occupée, et pour trouver de nouveaux terrains, il faut aller dans les régions considérées naguère comme désertes et arides, mais auxquelles la création de lignes de chemins de fer donne, chaque année, une plus value. Aujourd'hui, un voyageur peut débarquer à Melbourne ou Adélaïde et aller par train express, jusqu'à Brisbane, dans la Queensland, une distance de 700 lieues, sans interruption ; les wagons-lits servent d'hôtel, et tout cela a été accompli dans un quart de siècle.

LA NOUVELLE ZÉLANDE.

Nous n'avons parlé de la Nouvelle Zélande, autre grande colonie australienne, qu'en passant ; elle mérite, cependant d'attirer notre attention.

Ce fut seulement en 1850 que cette île belle et fertile fut occupée par les Anglais. La salubrité de son climat, jointe aux autres avantages dont la nature l'a si généreusement gratifiée, l'a fait appeler le paradis de l'Australie.

Dans ces conditions, on comprend sans peine que les émigrants s'y portèrent en foule. Mais l'immigration ne ressemble guère à celle des autres colonies. Nous pourrions la diviser en trois classes : les petits cultivateurs, possédant un certain pécule ; des officiers en retraite ; des fils de grande famille peu fortunés.

Ces immigrants-là amenaient la civilisation avec eux et, dès les commencements, la société y fut fondée sur des bases solides. Un même esprit animait tous ces colons et n'en fit pour ainsi dire qu'une grande famille unie par de multiples intérêts. Un même but était poursuivi par tous : rendre la colonie florissante par un travail courageux de tous les instants.

Outre la fertilité exceptionnelle du sol, on trouvait dans la Nouvelle Zélande de riches gisements de houille, de minerais de cuivre et de fer. Exploités avec intelligence, ils apportèrent eux aussi à la colonie une somme de prospérité considérable. La population de la Nouvelle Zélande, qui n'était que de 28,707 habitants en 1850, en compte actuellement plus de 658,000.

Sa superficie est de 104,458 milles carrés.

En 1856 les importations s'y élevaient à 346,540 livres sterling et en 1896 à 5,941,900.

Pendant la même période, nous voyons les exportations monter de 84,150 livres sterling à 7,766,325.

En 1856, l'exportation des métaux précieux rapportait 20,000 livres sterling; en 1896 plus de 961,000.

Le mouvement maritime s'était chiffré par 138,739 tonnes en 1856; en 1896 il s'est élevé à 1,089,795.

L'étendue des terres ensemencées et consacrées au blé était représentée par 77,843 acres en 1870, et, par 383,259 en 1896.

En 1856, la colonie possédait 91,928 bêtes à cornes et 990,988 moutons; en 1896, respectivement 893,275 et 16,803,280.

Les revenus publics ont progressés de 233,329 livres sterling en 1856 à 4,407,917 en 1896.

La dette publique, à cause des nombreux travaux exécutés, des chemins de fer construits, etc., a énormément augmenté; de 77,174 qu'elle était en 1856, elle s'est élevée à 36,979,961 en 1896.

19,531,225 acres de terre ont été aliénées jusqu'ici; il en reste encore 46,903,841 acres en disponibilité.

* * *

Avant de quitter l'Australie, il est de haut intérêt de donner un rapide aperçu de sa situation commerciale, industrielle, financière, ainsi que de ses progrès économiques réalisés.

La population des colonies australiennes est actuellement évaluée à 3,985,800 habitants; leur superficie est de 3,161,842 milles carrés.

82,065,839 acres de terres ont été aliénées et 26,682,000 ont été concédées. Il reste une réserve de 1,574,393,989 acres.

Les importations réunies des colonies australiennes s'élèvent à 65,385,973 livres sterling, dont 25,989,125 livres pour Victoria et 20,974,637 pour la Nouvelle Galles du Sud.

La colonie de Queensland, qui est à peine âgée d'une trentaine d'années, y figure pour 6,646,987 livres.

Si nous reculons à 1851, nous ne trouvons pour toutes les colonies réunies de l'Australie qu'une importation de 4,358,892 livres sterling. Défalquez ce chiffre de celui de 65,385,973 livres sterling et vous pourrez juger du progrès accompli.

En 1851, les exportations réunies des colonies australiennes se chiffraient par 4,598,718 livres sterling; en 1871, par 24,536,854; en 1881, par 44,196,902; en 1891, par 57,605,472 livres sterling, dont 20,859,795 pour la Nouvelle Galles du Sud, 13,895,645 pour Victoria et 6,236,352 pour Queensland.

Le mouvement commercial, importations et exportations réunies, s'élève donc à 122,971,445 livres sterling ou 3,073,286,125 francs.

Quant au mouvement maritime à l'entrée et à la sortie, il montait à 146,489,979 tonnes en 1891; il était de 2,501,529 tonnes en 1851.

L'étendue des terres ensemencées était, en 1851, de 423,752 et, en 1891, de 3,985,576 acres.

Les animaux à cornes se chiffraient par un nombre de 3,146,520, en 1851 et de 9,325,937 en 1891.

Pour les mêmes années, le nombre des moutons s'élevait respectivement à 17,124,623 et à 97,758,675 têtes.

Les revenus publics des colonies australiennes de 1851, où ils montaient à 6,347,338 livres sterling, s'étaient élevées à 27,637,519 en 1891, dont 8,896,393, pour la Nouvelle Galles du Sud, 7,927,479 pour Victoria et 3,235,456 pour Queensland.

A cause des grands travaux publics à exécuter, la dette publique s'est considérablement augmentée pendant la longue période de 1851 à 1891; de 3,121,262 livres sterling, elle a progressé à 165,452,375 livres. Dans ce dernier chiffre la Nouvelle Galles du Sud était représentée par 44,190,500 livres, Victoria par 34,720,575 et Queensland par 25,930,750 livres.

Cette dette publique monte donc dans sa totalité à plus de 4 milliards 136 millions de francs.

Le trésor public est alimenté par les douanes, la vente et la location de terres; par les chemins de fer, en général exploités par l'Etat; par les postes et télégraphes; par le droit sur les spiritueux, fabriqués dans le pays, et par quelques impôts peu lourds à supporter,

La plupart des Etats de l'Australie, tels que la Nouvelle Galles du Sud, Victoria, la Nouvelle Zélande, se gouvernent eux-mêmes au moyen de législatures, Chambre haute et Chambre basse, soumises au régime électif; pour être électeur il faut payer un certain cens.

Le temps a fait son œuvre en Australie; les riches et superbes colonies qui font à juste titre l'admiration des peuples européens, ne conservent plus de traces de leur misérable origine. Au lieu de colonies pénitenciers, nous y trouvons des sociétés scientifiques, d'hygiène, de moralité publique; des sociétés de commerce, d'importation et d'exportation; des banques et des sociétés financières jouissant d'une haute réputation d'honnêteté.

Dans toute l'histoire si longue de la colonisation ancienne et moderne, nous ne trouvons pas de plus beau spectacle que celui donné par cette immense colonie fondée aux antipodes, on sait au moyen de quels éléments, et qui, sans secousses, sans faiblesse, toujours en travaillant et en s'améliorant, dans l'espace d'un siècle, a su conquérir le rang distingué qu'elle occupe aujourd'hui.

INDES ANGLAISES.

Ils nous reste à parler des Indes anglaises; nous tâcherons de réunir tous les renseignements utiles à donner dans le moins d'espace possible. Nous puiserons, selon notre habitude, nos chiffres dans les documents officiels.

La superficie de ce vaste empire est de 868,314 milles carrés. Sa population s'élève, d'après les meilleures statistiques, à plus de 255 millions d'habitants.

Le gouvernement anglais a établi divers impôts dans ses colonies des Indes et notamment sur le sel, sur le timbre et l'enregistrement, sur les vins et les spiritueux; d'autres recettes sont fournies par les taxes provinciales, les douanes, le revenu et la capitation. De tous ces impôts, un seul est réellement des plus impopulaires, c'est celui sur le sel; il rapporte, en moyenne, quatre millions de livres sterling par an, soit cent millions de francs, sur une denrée de la plus impérieuse nécessité. La plupart des gouvernements européens ont cru de leur devoir d'abolir cet impôt, surtout dans l'intérêt des classes travailleuses.

Les importations n'ont fait qu'augmenter régulièrement depuis environ vingt-cinq ans et atteignent une moyenne annuelle de 79,980,468 livres sterling soit deux milliards en chiffre rond.

Les exportations ont également suivi une grande progression depuis 1860, où nous les trouvons à 28,889,210 livres sterling; elles sont actuellement arrivées au chiffre respectable de 92,148,269 livres ou 2 milliards 303 millions 700 mille francs.

Les revenus publics ont suivi également une marche ascendante. En 1870, ils étaient de 50,901,081 livres sterling; en 1897, ils se sont chiffrés par 78,361,579 livres ou environ 2 milliards de francs.

La dette publique, est-il nécessaire de le dire? a suivi l'exemple de tous les Etats européens; elle a progressé et considérablement, mais elle a pour excuse les nombreux et grands travaux d'utilité publique exécutés avec une rare activité. De 108,186,338 livres sterling, en 1870, elle est montée à 191,945,844 livres en 1896, soit 4 milliards 798 millions 600 mille francs. C'est un gros chiffre, sans doute, mais celui de la dette publique métropolitaine est autrement lourd.

Les chemins de fer en exploitation ont triplé leur étendue depuis vingt-cinq ans; ils accusent aujourd'hui 15,245 milles carrés ou 24,640 kilomètres.

Quant au mouvement maritime, ses progrès ont été constants; la moyenne annuelle depuis plusieurs années est de 7,378,959 tonnes.

Tous les chiffres et toutes les données qui précèdent ne se rapportent qu'à l'Inde proprement dite et non à l'île de Ceylan, ni aux Straits Settlements, c'est-à-dire les Etablissements des Détroits.

L'île de Ceylan a une superficie de 25,365 milles carrés, sa population s'élevait, en 1896, à 2,985,000 habitants.

La moyenne annuelle de ses importations pendant les dix dernières années, jusqu'en 1896, a été de 4,250,310 livres sterling, soit 106 millions 257 mille francs, et celle des exportations de 2,925,000 livres sterling ou 73 millions 125 mille francs.

La moyenne, pendant la même période, du mouvement maritime a été de 4,536,320 tonnes par an.

Les Etablissements des Détroits occupent une superficie de 1,445 milles carrés, soit environ 3,800 kilomètres.

Singapore est le chef-lieu des Straits Settlements. On sait que cette ville est célèbre dans le monde entier, à cause de son importance commerciale.

La population de Singapore dépasse 500.000 habitants.

La moyenne de ses importations s'élève à 22,030,000 livres sterling ou 550,750,000 francs, et celle de ses exportations à 18,500,000 livres, soit 462,500,000 francs.

Le mouvement maritime du port de Singapore est, en moyenne, de 8,130,000 tonnes par an.



Une des cultures de l'Inde britannique, au point de vue des intérêts européens, est incontestablement celle du froment. C'est pourquoi nous nous empressons de résumer ici quelques rapports envoyés par nos représentants consulaires dans cette vaste région à notre ministre des Affaires étrangères.

C'est une erreur de croire que l'Indou ne se nourrisse que de riz et de légumes. Il a cultivé le froment avec ardeur dès les temps les plus reculés, et les exportations de cette denrée datent pour ainsi dire d'hier. En effet, le blé de l'Inde a fait sa première apparition sur les marchés de l'Europe en 1873, année où seulement 87,797 tonnes y ont été expédiées.

Contrairement à ce que l'on a souvent écrit, le froment n'est cultivé dans l'Inde que pour les nombreux consommateurs indigènes; l'exportation est de date récente et, dans ces conditions, on comprend que ce commerce naissant doive être influencé par de multiples circonstances de nature très diverse. Le prix des céréales, les fréquentes disettes locales, le développement ou la contraction de la culture du froment — récolte d'hiver et souvent récolte dérobée — la construction de routes et de chemins de fer, les tarifs des railways, le coût du fret, le taux du change, d'autres causes encore peuvent faire progresser l'exportation dans d'énormes proportions, l'arrêter momentanément ou bien en tarir la source.

Le gouvernement anglais se préoccupe d'améliorer la qualité des céréales indiennes en distribuant des grains de choix pour les semailles et de transformer l'outillage agricole beaucoup trop primitif. Mais l'introduction d'instruments agricoles perfectionnés rencontre de vives résistances chez le cultivateur d'une race profondément attachée à toutes ses vieilles routines. Cependant, on voit déjà des charrues et des batteuses à vapeur d'un bon modèle entrer en fonction, grâce à l'initiative prise par le directeur de l'agriculture dans la présidence de Bombay, et le temps n'est pas loin où l'emploi de machines perfectionnées deviendra presque général; nous entrons dans ces détails avec l'espoir que nos constructeurs de machines iront lutter avec les fabricants anglais, dans un pays où ils peuvent ouvrir un immense marché, plus ou moins prochainement, en y faisant connaître leurs produits, fut-ce même au prix de quelques sacrifices.

Les provinces du nord-ouest et d'Oudh ont donné les premières l'essor au commerce du blé dans l'Inde; leurs abondantes moissons

arrivent au marché de Cawpore et sont conduites par chemin de fer à Calcutta ou Bombay. C'est surtout à Bombay que les autres contrées de l'Inde conduisent leur froment, après avoir alimenté la consommation locale qui absorbe les sept huitièmes de la récolte; et remarquons bien que la population du vaste empire de l'Inde britannique s'élève à 255 millions d'habitants.

Ce fut à dater de 1882 que les exportations du blé de l'Inde prirent une grande extension; en Angleterre seule 20 millions de quintaux furent envoyés. Cette exportation, à part quelques exceptions causées par les famines ou les mauvaises récoltes, continua les années suivantes, non seulement avec l'Europe mais aussi avec l'Asie et l'Afrique, et l'Inde devint la rivale de l'Amérique et de la Russie pour le commerce de froment.

Faisons remarquer qu'il suffit d'une certaine faiblesse dans le prix du froment sur les marchés de l'Europe pour que l'exportation s'y contracte immédiatement. Les cultivateurs indiens aiment mieux garder leur froment que de le vendre dans de mauvaises conditions. Ils font alors de grands approvisionnements qui aident pour une forte part à développer les exportations pendant les années suivantes. Il est dans les habitudes du pays, même en temps normal, de mettre de côté une partie de la moisson. Dans des silos garnis de planches, couverts de terre et de fumier; dans des fosses, des espèces de caves sous les habitations ou dans les greniers en le mélangeant avec des cendres; le grain se conserve pendant 4 ou 5 ans, grâce à des soins infinis, aussi frais que celui de la dernière récolte. C'est la réserve du cultivateur, une précaution contre le fléau toujours menaçant de la famine. On comprend quels soubresauts un pareil usage peut imprimer au trafic international.

On estime le produit moyen de la récolte de froment dans l'Inde à 7,135,000 tonnes, et l'aire normale de cette culture à 26,740,154 ares.

Les importations du blé de l'Inde en Belgique présentent une valeur très variable qui dépend naturellement de l'état de nos moissons. Le chiffre le plus considérable que nous relevons est celui de 1891, la somme énorme de 52 millions 243 mille francs, le chiffre le plus bas est celui de 1893 soit 2 millions 634 mille francs, le chiffre moyen de la dernière période de cinq ans s'élève de 5 à 6 millions.

* * *



Le gouvernement anglais qui depuis la suppression de la grande Compagnie des Indes s'est chargé lui-même de l'administration de ce immense empire, a cru utile de procéder à l'aliénation des terres comme suit.

Les ventes se font moyennant un prix abordable aux plus modestes bourses mais payable dans les trois mois qui suivent l'acquisition. Le maximum de l'achat ne peut dépasser pour un seul propriétaire trois mille acres, soit 1,200 hectares. C'est un système sage, au point de vue de l'exploitation des richesses naturelles des cultures à faire, etc., ceux qui achètent des terrains ne les laissent pas en friche lorsque leur étendue n'est pas trop considérable. Malheureusement, le climat est peu favorable pour attirer les émigrants, et presque tous les travaux agricoles et miniers doivent se faire par les indigènes.

Ceux-ci n'ont pas à se plaindre depuis que le gouvernement anglais s'est substitué à la célèbre Compagnie. Il respecte leurs coutumes, leurs religions, il leur accorde une large liberté et, par le moyen de l'instruction et des bons procédés tâche de les conquérir de plus en plus à la civilisation. Il admet même les Indiens aux conseils du gouvernement, car ceux d'entre-eux qui ont acquis une certaine instruction, souvent font preuve d'une rare intelligence. N'importe, les Indiens donnent actuellement à l'Angleterre de très grandes préoccupations.

Nous venons de consacrer à l'empire colonial de l'Angleterre tout ce qu'exige de nous une étude consciencieuse et variée; nous n'ajouterons plus qu'un mot. Fière à juste titre de ces magnifiques possessions coloniales, de l'immense développement de son commerce et de son industrie, l'Angleterre règne en souveraine sur toutes les mers. Nulle nation européenne ne peut lui disputer cette domination; seuls les Etats-Unis d'Amérique, déjà ses rivaux, seront un jour capables d'entreprendre cet ambitieux projet qu'ils caressent depuis longtemps. Depuis peu l'Allemagne nourrit le même projet.

COLONIES FRANÇAISES.

Avantageusement baignée par deux mers dont, autrefois, elle n'a su tirer tout le parti qu'elles auraient pu lui donner, la France, n'a manqué ni de grands hommes d'Etat, ni d'illustres renommées maritimes, ni d'intelligents administrateurs coloniaux pour occuper un des premiers rangs parmi les pays dont les conquêtes coloniales sont restées célèbres.

Les projets de Coligny, les tentatives de Colbert, les talents de Tourville, le courage de Duquesne, l'héroïsme de Dugay-Trouin, les courageux essais de Duplex et de La Bourdonnaye dans l'Inde, d'Ogeron à Saint-Domingue, n'attestent-ils pas que la France dans les entreprises coloniales aurait pu se créer une situation enviable si elle avait été secondée par un gouvernement plus habile ?

Venus après les autres peuples de l'Europe, les Français s'étaient établis au Sénégal. Intrépides et prompts à l'œuvre, ils donnèrent tour à tour à la métropole l'île de France, l'île de Bourbon, l'île de Madagascar, dont les agissements obligent aujourd'hui la France à s'armer en guerre, puis de vastes territoires aux Indes et presque tout le commerce de la Chine. Dans l'Amérique du Nord, ils avaient le Canada, les bancs de Terre-Neuve, l'Acadie, la Louisiane et toutes les îles voisines; dans le continent méridional, Cayenne et la Guyane, dans les Antilles, la Martinique, la Guadeloupe, la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago et un grand nombre d'îles de moindre importance; enfin, Saint-Domingue qui, à lui seul, donnait à la métropole plus de produits que la moitié de l'Amérique ne donnait d'or à l'Espagne.

Voilà, en un rapide tableau, ce que les colonisateurs français avaient conquis pour leur pays. Qu'est-ce que les gouvernements

en ont conservé à la France? Nous le verrons plus loin. Ils ont commis d'impardonnables fautes dont les conséquences ont été des plus funestes, mais ils ont toujours eu l'adresse d'en rejeter la responsabilité sur les compagnies devenues le bouc émissaire.

Mais il serait injuste d'accuser les compagnies seules de cette décadence coloniale. A côté du fatal système qu'elles pratiquaient, s'en trouvait un autre non moins condamnable, celui mis en œuvre par le gouvernement de la métropole. Celui-là dévorait le présent et mettait l'avenir en péril. Il vendait à ses compagnies le droit de ravager les colonies. Dans son insatiable rapacité, il assujettissait les privilèges accordés aux compagnies à de minutieuses restrictions qui devaient empêcher toute administration régulière et sérieuse, afin de les marchander une à une et de les revendre encore.

On pourrait calculer les cessions des colonies françaises par les fortunes de certains hommes d'Etat du vieux temps; et lorsque les gouvernements de la métropole ne trouvaient plus d'acheteurs à qui les vendre, ils cherchèrent des grands seigneurs à qui les donner.

* * *

Ne voulant pas introduire aux colonies la liberté que leur avait promise Coligny, ne sachant pas y protéger le pouvoir par la marine créée par Colbert, ils imaginèrent le misérable système d'asservir les possessions d'outre-mer aux compagnies et d'asservir les compagnies à leur propre caprice. Aussi, tout fut violent, arbitraire, sans législation reconnue, sans protection assurée. La marine, au lieu de protéger les colonies, les troublait, les servait mal et même les abandonnait lorsqu'il fallait les défendre. Les amiraux ne voulaient pas se soumettre aux compagnies et les compagnies ne voulaient pas obéir aux amiraux à cause de la perte de l'Inde.

Les compagnies créées, réformées, soutenues, délaissées, et toujours pressurées, étaient contraintes, à leur tour, de porter le ravage dans les colonies pour assouvir leur propre cupidité et celle du gouvernement.

Dans ces conditions, ne nous étonnons point qu'un jour arriva où le domaine colonial de la France fut réduit à l'île de Bourbon, improductive et onéreuse; à la Guyane et Sénégal, coûtant beaucoup et ne rapportant rien; et enfin à la Martinique et à la Guadeloupe, ne valant pas les frais d'une marine protectrice. On eut dit que les

malencontreux gouvernants de cette époque avaient pour but de mettre la France au niveau de l'Italie qui, après avoir produit la plupart des grands explorateurs de l'Océan, n'y possède pas un rocher où elle puisse faire flotter son pavillon.

Mais à ces temps passés regrettables, devaient succéder d'autres où il fut donné à la France de reconquérir une place honorable, digne d'elle dans l'histoire de la colonisation.

Après ce coup-d'œil général, examinons en détail les entreprises coloniales de la France.

* * *

C'est au XIV^e siècle que remontent les premiers essais de la colonisation française, tentés par des marchands de Dieppe partis pour les îles Canaries, non pas dans le but précisément de coloniser, mais pour trafiquer avec les indigènes. Bientôt après, en 1365, les marchands de Rouen s'entendirent avec leurs confrères dieppois pour faire cette exploitation à intérêts communs et certains d'entre-eux s'y établirent.

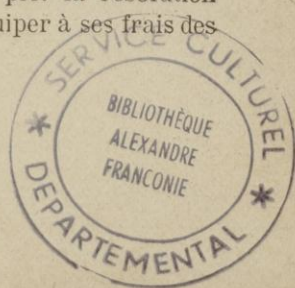
Vers la fin du XV^e siècle, d'autres Français entreprirent des relations commerciales avec le Sénégal et la Guinée.

Pendant ce même siècle, nous voyons plusieurs négociants de la Normandie, de la Bretagne et de la Gascogne équiper des navires pour visiter les mers septentrionales. Ils fondèrent un établissement pour la pêche de la morue. Ils visitèrent également les côtes des Indes, mais sans y créer de comptoirs.

Au commencement du XVI^e siècle, d'autres vaisseaux marchands visitèrent Sumatra et les Moluques. Ils revinrent en France, en passant par Madagascar, avec une riche cargaison d'épices.

On le voit, ce n'était pas dans le but d'ajouter de nouveaux territoires à la France que ces expéditions privées avaient lieu ; seul le commerce était le mobile. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est par de pareils voyages qu'on donne l'éveil à l'esprit de colonisation. Les plus modestes commencements donnent souvent lieu, à force de courage, de travail et de persévérance, aux plus grands résultats.

Longtemps spectateur désintéressé de ces efforts isolés, le gouvernement français, sous le règne de François I, prit la résolution d'encourager les entreprises coloniales. Il fit équiper à ses frais des



navires chargés de visiter les régions boréales de l'Amérique et de prendre possession, au nom de la France, des découvertes faites. C'est ainsi que l'île de Terre-Neuve fut conquise à la métropole. Puis on remonta le fleuve Saint-Laurent et, au même titre, on prit possession de deux rives de fleuve, et le Canada fut conquis à la France.

Dès ce moment, on eut recours aux compagnies pour exploiter ce vaste pays, et la Compagnie du Canada et de l'Acadie fut créée.

Un an après, en 1600, on fonda la Compagnie de Sumatra, de Java et des Moluques.

Ces Compagnies furent dotées de grands privilèges et investies d'une autorité presque absolue.

Contrairement à ce qu'on faisait en Angleterre et en Hollande, les compagnies de commerce furent fondées en France avec l'action directe du gouvernement; et naturellement, il en résultait que cette intervention se manifestât par des faveurs de tous genres. Aucun pays n'a donné plus de monopoles, plus de pouvoirs à ses compagnies que la France.

L'absence de toute liberté commerciale, le mauvais régime de l'appropriation des terres aux colonies, le manque d'esprit de suite et de persévérance, l'intolérance religieuse et surtout l'exclusivisme économique, voilà, en peu de mots, par où se trahit le caractère trop officiel des compagnie françaises pendant les deux derniers siècles de leur existence.

A ces divers caractères, il faut ajouter une conséquence fatale qui dérive inévitablement de l'intervention directe du gouvernement. Les compagnies, fondées par lui, s'inspiraient non pas des intérêts du colon ou du commerçant mais de ceux de leur créateur. En outre, le commerce, surtout autrefois, jouissant en France de fort peu d'estime; un grand seigneur aurait cru déroger en s'occupant de lui; les riches personnages dédaignaient de s'intéresser aux entreprises des compagnies.

Les événements politiques auxquels la France se trouva mêlée aux XVII^e et XVIII^e siècles, il est juste de le reconnaître, causèrent un tort considérable aux compagnies. Il suffit de citer le plus important d'entre eux pour en donner la preuve: la longue guerre entre la France et l'Angleterre durant une grande partie du dernier siècle.

Dès le commencement du XVII^e siècle, les établissements français dans les pays lointains dépassaient en nombre ceux de l'Angleterre et de la Hollande. Mais, remarquons-le bien, la France ne s'occupait guère alors de la culture et du peuplement, elle n'avait en vue que le commerce.

Afin de combattre les énormes progrès commerciaux que faisaient les Hollandais, Henri IV crut opportun de créer une Compagnie des Indes à l'instar de celle qui existait en Hollande; mais cette institution ne donna pas les résultats qu'on en attendait.

Henri IV n'était pas homme à se décourager. Décidé à établir une colonisation de quelque importance au Canada, il fournit lui-même les vaisseaux, les armes et les vivres nécessaires.

En 1604, on fonda une petite colonie dans l'île de Sainte-Croix, puis une autre au Port-Royal et une troisième sur la côte de l'Acadie. Quatre années après, on jeta les premiers fondements de Québec. Des soins spéciaux furent donnés au commerce de la pêche et des pelleteries. On fit les conditions les plus avantageuses à ceux qui désiraient aller s'établir au Canada comme colons.

A leur tour, Richelieu et Colbert voulurent, pendant le XVII^e siècle, fonder de grandes colonies dans les deux hémisphères. Malheureusement, ils rencontrèrent un grand obstacle; les Français étaient fort peu disposés à émigrer. Pourtant, on aurait pu trouver un bon contingent d'émigrants parmi les nombreux citoyens qui ne demandaient pas mieux que de s'en aller à cause de motifs politiques ou religieux. Mais on ne voulait pas de ceux-là, une politique étroite et mesquine les écartait. En Angleterre, comme nous l'avons vu, on agissait autrement; les Quakers, les Loyalistes et autres mécontents furent les fondateurs des belles colonies anglaises d'Amérique.

La politique coloniale suivie au Canada, on le comprend déjà par ce que nous venons de dire, était mauvaise. La dime payée aux prêtres, et ils étaient nombreux, comme partout où il y a une dime à recevoir, et l'impôt foncier étaient de grands obstacles au défrichement. Dime et impôt foncier, pas plus que d'autres lourdes taxes, ne doivent exister, et surtout dans une colonie naissante. Ce principe devrait sauter aux yeux de tous et l'on s'étonne que des hommes d'une haute intelligence ont pu le méconnaître.

Si à ces erreurs, nous ajoutons que d'énormes quantités de terres étaient accordées à des gentilshommes, soit contre beaux deniers

comptants, soit gratuitement, on comprendrasans peine que le défri-
chement et la culture devaient forcément rester en souffrance, et l'on
ne s'étonnera point lorsque nous dirons que, les colons ne produisant
pas assez pour leur subsistance, on fut obligé de leur envoyer des
vivres de France.

Comment une colonie qui débute par la main morte, par l'intro-
duction de la féodalité, par l'intolérance, par le manque de vivres,
par une administration détestable et dépensière qui, en une seule
année, de 1758 à 1759, avait tiré pour plus de trente millions de
livres sterling ou sept cent cinquante millions de francs de lettres
de change sur la France, comment, disons-nous, pareille colonie
aurait elle pu attirer les émigrants et prospérer ?

Le Canada n'avait, en 1683, que dix mille cultivateurs éparpillés
sur une étendue de 8,987,917 kilomètres carrés, c'est-à-dire
presque la superficie de toute l'Europe.

* * *

La France ayant vu sa Compagnie du Canada à l'œuvre, hélas,
pendant plus d'un siècle, la supprima.

Elle introduisit elle-même d'utiles réformes, très avantageuses
pour les immigrants et, dès 1721, le Canada comptait plus de 25,000
colons et, en 1759, un total de 82,000. Mais le commerce laissait
encore beaucoup à désirer ; les exportations s'élevaient à peine
à 1,700,000 francs, tandis que les importations montaient
à 5,200,000 francs à cause des envois de la France.

D'un autre côté, nous constatons que la Louisiane commençait
également à entrer dans une voie plus prospère, lorsque sa
Compagnie qui avait été impuissante à la faire progresser, fut
reprise par le gouvernement en 1731. A la place du monopole
que la Compagnie exerçait, la liberté commerciale fut proclamée
dans toute la Louisiane.

On voit que le gouvernement français commençait à reconnaître
ses erreurs, à profiter des dures leçons de l'expérience et à inaugurer
un régime meilleur.

Cet heureux changement porta ses fruits surtout dans les Antilles
et dans les colonies de plantations, où les possessions françaises
acquirent même une certaine supériorité sur celles des autres
nations. Il en résulta une excellente influence sur les lois et les
mœurs ; les unes et les autres s'améliorèrent.

Les produits d'exportation étaient le café, le coton et surtout le sucre. Si nous tenons compte du caractère français, on peut dire que ces cultures-là étaient bien celles qui lui convenaient le mieux. En effet, elles marchent avec beaucoup plus de rapidité que d'autres qui exigent un long travail et une longue attente. En outre, ce sont des denrées de spéculation donnant lieu à de nombreuses opérations parfois très lucratives.

Cependant la colonisation aux Antilles, avant l'introduction de la culture de la canne à sucre qui devait faire leur fortune, fut assez lente à cause de ce qui retarde presque partout ses progrès : le manque de bras et de capitaux.

On ne cultivait dans la Barbade et à Saint-Christophe que le tabac, le roucou, le piment et quelque peu le coton. Là, comme souvent ailleurs, les colons ne s'occupaient que de la culture des produits d'exportation et négligeaient complètement celle des produits d'alimentation qu'ils devaient acheter aux Hollandais ou faire venir de la mère-patrie.

Ces cultures, qui donnaient peu de profit, furent remplacés par celle de la canne à sucre lorsque celle-ci, originaire de l'Inde et de la Chine, après avoir passé par l'Espagne et Batavia, fut introduite dans les Antilles en 1644. Elle opéra toute une révolution dans les systèmes économique, politique et financier de cette vaste région.

Les capitaux affluèrent; on était certain que leur placement serait des plus rémunérateurs. Les colons accoururent; ils appartenaient à toutes les classes de la société. Sans doute, c'était un élément irrégulier, peu discipliné, mais actif et audacieux. D'autres, plus modérés, tempéraient la fougue de ceux-ci et, par l'appât d'un gain rapide, réussissaient, le plus souvent, à en faire de puissants auxiliaires. C'était surtout le clergé, très nombreux aux Antilles, qui se chargeait de cette difficile mission. La plupart des ordres religieux, les dominicains, les jésuites, etc., étaient représentés dans ce clergé, et ce furent principalement eux qui rendirent de précieux services à cette grande et naissante colonie des Antilles. Ils remplissaient les fonctions d'ingénieurs, de géomètres, d'architectes, de mécaniciens, etc. L'un d'eux, entre autres, est resté célèbre le père Lobat, qui érigea, sur les rivages de la Martinique des forteresses, des églises, des écoles, des plantations et qui inventa des appareils pour la distillation du sucre. En outre, plusieurs des membres de ce clergé, et notamment les trappistes, se

mirent à la tête de diverses cultures et de plantations et firent faire à l'agriculture de grands progrès.

Nombreux étaient également parmi les immigrants les marchands dont les affaires périllicitaient dans la métropole, les capitalistes à la recherche de gros bénéfices, enfin, ceux dont l'esprit inquiet et aventureux ne pouvait se faire au séjour paisible de la mère-patrie.

Tous ces émigrants portaient ordinairement des ports de Dieppe et du Havre. Mais la population blanche était insuffisante et peu apte pour la culture de la canne à sucre, et il fallut recourir au travail des nègres.

* * *

Venons en à la Guadeloupe et à la Martinique.

Ce fut à la même époque, XVIII^e siècle, que les Français s'installèrent dans ces colonies. Mais leur œuvre, dès le commencement, fut plutôt une œuvre de destruction que de colonisation et qui visait principalement les Caraïbes. Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque les idées sur les principes de la colonisation n'étaient pas les mêmes que celles qui sont généralement en vigueur aujourd'hui. Trop souvent, on regardait l'extermination des indigènes comme une nécessité ou, au moins, comme une utilité. La pensée dominante des occupants et des compagnies était de faire rapidement fortune, n'importe par quels moyens; le gouvernement fermait les yeux, soit à cause de son impuissance ou de ses intérêts.

Peu de temps auparavant, des aventuriers de nationalité française s'étaient établis sur la côte septentrionale de Saint-Domingue, abandonnée par les Espagnols. Ceux-là, tout en faisant un simulacre de colonisation, s'adonnaient à la piraterie et à la contrebande. Ils eurent de fréquentes luttes avec les Espagnols et les Anglais; mais leur audace, leur valeur indéniable et leur mépris de la vie leur donnaient une grande supériorité, et ils restèrent vainqueurs des uns et des autres. Le gouvernement de la métropole intervint; mit un terme aux hostilités; accorda des privilèges à ces irréguliers et finit par en faire d'excellents colons. C'est l'histoire, nous l'avons vu, de beaucoup d'autres colonies. Saint-Domingue dut à ces aventuriers, devenus légalement propriétaires d'une grande partie du territoire conquis, ses premiers progrès et toute l'importance acquise depuis.

Il est à remarquer que le capital qui a servi à améliorer les colonies à sucre de la France et en particulier de la grande colonie de Saint-Domingue, est venu, presque en totalité, de la culture et de l'amélioration progressive de ces colonies. Mais le capital qui a servi à faire naître et à améliorer les colonies à sucre de l'Angleterre a été en grande partie envoyé de ce pays.

Comme d'autres colons des Antilles, ceux de Saint-Domingue durent avoir recours, surtout à leurs débuts, aux marchands hollandais pour leurs approvisionnements de vivres. La Compagnie des Indes Occidentales, fondée par Colbert, et qui n'était pas moins oppressive que sa devancière créée par Richelieu, voulait interdire aux planteurs tout commerce avec les Hollandais, afin de sauvegarder ses propres intérêts. Elle leur vendait ses marchandises deux tiers plus cher que ses concurrents de la Hollande.

Les colons de Saint-Domingue n'étaient pas hommes à se laisser exploiter ainsi. Ils se révoltèrent contre le monopole de la Compagnie et forcèrent le gouvernement de la métropole à intervenir, en autorisant tous les navires français à faire le commerce avec Saint-Domingue et les autres colonies des Antilles.

*
* *
*

Grâce à cette réforme, à d'autres qui devaient la suivre, et au nombre considérable des Noirs, environ 500,000, occupés dans les plantations, la culture de la canne à sucre prit un énorme développement aux Antilles. Le sucre produit ne pouvait être expédié qu'en France où la vente était garantie à cause des droits différentiels qui frappaient les sucres des autres pays.

Jusque là les impôts aux Antilles avaient été oppressifs. Aussi il y avait une capitation écrasante et odieuse de 100 livres de sucre brut par tête de colon blanc ou noir, libre ou esclave. Les autres denrées, telles que le tabac, l'indigo, le coton, le cacao, etc., étaient grevées de droits spéciaux non moins onéreux. Ce qui frappait, en outre, les colonies, c'était que la réexportation des sucres, arrivés des Antilles en France, y était sévèrement défendue. Il résultait de cette singulière mesure une situation fâcheuse. On était parvenu, en 1682, à expédier en France 27 millions de livres de sucre. Or, la consommation ne s'élevait annuellement qu'à 20 millions de livres. Dans ces conditions ou la production devait rétrograder aux

Antilles ou le prix devait s'avilir dans la métropole. Néanmoins, on maintint l'étrange système ; mais ce qui était à prévoir arriva.

En 1713, le prix du sucre, qui était de 14 à 15 francs le quintal en 1682, tomba à 6 et 5 francs. C'était un coup terrible pour l'industrie sucrière.

Aussi, à partir de 1717, — il avait fallu encore quatre années de réflexions avant de prendre une mesure urgente — toutes les marchandises, et notamment le sucre, venant des colonies, furent autorisées à sortir de France, moyennant un droit de trois francs. Les sucres d'origine étrangère furent frappés d'une lourde taxe. En outre, toutes les marchandises françaises destinées aux colonies furent affranchies de tous droits, et les droits sur les produits des colonies destinés à la France furent considérablement diminués. De plus, le monopole des compagnies fut supprimé, sauf à la côte de l'île de Saint-Domingue qui dépendait de la Compagnie des Indes.

Toutes ces réformes et mesures produisirent le meilleur effet et donnèrent une incroyable impulsion au développement industriel et commercial. Une prospérité, inconnue jusqu'alors, en fut le résultat. Voici quelques chiffres qui peuvent en donner une idée.

La Martinique qui n'avait pas plus de 15,000 Noirs travaillant dans ses plantations en 1700, en comptait plus de 72,000 en 1736. Les capitaux y abondaient et les marchandises européennes y arrivaient en énormes quantités. Dans ses ports, elle recevait chaque année, en moyenne, 300 navires français et 30 navires canadiens.

La Guadeloupe, pendant la même période, avait fait également de grands et constants progrès, moins notables cependant que ceux signalés à La Martinique.

Le café, introduit de la Guyane hollandaise dans ces deux colonies, y avait réussi à merveille ; il donnait d'opulentes récoltes et contribuait puissamment à la prospérité et à la richesse de ces colonies.

Le coton de la Guadeloupe avait conquis une place importante sur les marchés européens et notamment en Alsace et dans la Flandre, célèbres par leurs grandes manufactures.

De son côté, Saint-Domingue tenait le sceptre de la production du sucre, aucun pays du monde ne pouvait le lui disputer. En 1711, ses exportations de sucre ne se chiffraient que par une valeur de 11 millions de livres tournois ; en 1788, elles s'élevaient à 193 mil-

lions de livres tournois ou près de 200 millions de francs. Le commerce de Saint-Domingue employait 1,000 navires et 15,000 marins français.

Voilà ce que des mesures intelligentes, secondées par une sage administration avaient su produire dans ces colonies où naguère la prospérité était loin d'être enviable.

Leur administration était dévolue à un conseil composé de douze membres nommés par le gouvernement français et de douze délégués des principales villes commerçantes. A la tête de chaque colonie se trouvaient un gouverneur, un intendant pour le fisc et les droits de la couronne, et un conseil royal composé des principaux planteurs. Tous ces fonctionnaires avaient des appointements fixes.

Quant aux terres, elles étaient concédées gratuitement à condition de les cultiver sans délai. Les taxes étaient peu lourdes; une légère capitation était prélevée sur les esclaves; un droit de 2 p. c. de la valeur était établi sur les marchandises d'exportation.

Grâce au régime que nous venons de décrire, le mouvement commercial de la France avait fait de grands progrès; l'importation des produits de ses colonies était une fortune et les débouchés qu'elle trouvait dans celles-ci en était une autre.

*
* * *

Mais la Guyane n'était pour rien dans cette prospérité de la métropole. En effet, son développement était arrêté par diverses causes; d'abord, par l'imprévoyance du gouvernement, qui abandonnait aux Anglais et aux Hollandais les cours d'eau dont la colonie aurait pu tirer de grands avantages; ensuite, par l'administration oppressive et peu intelligente des Compagnies, et enfin, par la défectuosité du régime de l'appropriation des terres. Ainsi Cayenne, la ville principale de la Guyane française, comptait à peine 5,000 habitants, lorsque Paramaïbo, capitale de la Guyane hollandaise, en avait plus de 20,000, et Demerari, chef lieu de la Guyane anglaise, environ 25,000.

Certes, les terrains marécageux étaient pour quelque chose dans l'état languissant de la Guyane française où ces terrains abondaient, mais les colons français auraient pu y faire ce que les Hollandais avaient fait à Surinam, creuser des canaux, drainer les

terres humides et, comme eux, ils seraient parvenus à créer une colonie de grande fertilité.

Un homme qui a laissé un nom dans l'histoire, le duc de Choiseul, voulut tirer la Guyane française de son état misérable et, à cet effet, obtint du gouvernement des sommes considérables. Malheureusement il s'y prit fort mal, car n'est pas colonisateur qui veut; la colonisation exige des études spéciales, une grande largeur de vues et surtout le talent de savoir profiter des fautes commises par les autres, ainsi que de tirer profit de ce qu'ils ont fait de bon dans telle ou telle circonstance difficile. Il crut faire sans doute, acte de bonne administration en partageant la propriété de la colonie, à titre de fiefs héréditaires, entre les deux branches de sa famille. Pour se procurer les bras nécessaires, il fit rassembler 15,000 malheureux émigrants ne connaissant aucun métier. Environ 12,000 moururent quelque temps après leur immigration. Ce singulier essai de colonisation avait coûté au Trésor public plus de trente millions de francs. Cette affaire acheva de discréditer la Guyane et la France apprit, à ses dépens, qu'on peut être un homme d'Etat distingué et en même temps un très maladroit colonisateur.

* * *

A cet échec et d'autres, la France trouva une compensation aux Indes Orientales où ses entreprises eurent du succès pendant quelque temps; elle y occupa même une place marquante.

Louis XIV, dans le but de coloniser avantageusement et de tirer de ces fertiles et riches régions tout ce qu'elles étaient capables de donner pour alimenter le commerce français, fonda la Compagnie des Indes Orientales. Jamais compagnie n'obtint de plus larges faveurs et de plus grands privilèges. On lui accorda le monopole du commerce et de la navigation dans les Indes Orientales et dans toutes les mers d'Orient et du Sud, pour une durée de cinquante ans; la concession à perpétuité de toutes les terres, places et îles à conquérir, y compris l'île de Madagascar. Une marine, aux frais de l'Etat devait protéger les vaisseaux marchands de la Compagnie. En outre, le Roi avança lui-même un cinquième, sans intérêts, de l'argent nécessaire aux trois premiers voyages; de plus, il consentit à partager, sur cette avance, la perte que la Compagnie pourrait faire pendant les six premières années. En dehors de ces avantages

et privilèges extraordinaires, on donnait à la Compagnie des Indes Orientales une prime de cinquante francs par tonneau de marchandises à l'importation et soixante-quinze francs à l'exportation pour tous les vaisseaux équipés et chargés en France.

On croit rêver lorsqu'on se trouve en présence de pareilles faveurs accordées à une compagnie, et, malgré soi, on pense à cette Compagnie des Indes Orientales, créée en Hollande, en dehors de toute intervention et de toute protection officielles, fondée par la seule initiative des commerçants.

La Compagnie des Indes Orientales de France répondit-elle, au moins, à ce que l'on attendait d'elle?

Hélas non ; et dès son début, elle se montra impuissante et incapable. Elle ne sut pas même établir dans l'île de Madagascar quelque établissement durable et fut obligée de la rendre à la Couronne qui espérait en faire, par son entremise, le siège de la colonisation dans l'Orient. Nous verrons plus loin la suite de son histoire ; nous ne pouvons anticiper sur les faits et avons à nous occuper, d'après l'ordre chronologique, d'une très grave question.

* * *

C'est à cette époque que nous voyons l'esclavage s'introduire en grand dans les possessions coloniales de la France ; non seulement on y toléra la traite des Noirs, mais on l'encouragea, on la favorisa et on la consacra par des traités.

Depuis 1701, le trafic des nègres devint un commerce privilégié et, afin de le développer, on lui accordait des primes.

Les défenseurs de cet odieux régime essayaient de le justifier ou plutôt de l'excuser en montrant la prospérité des possessions à sucre et surtout de celle de Saint Domingue.

Qu'est-ce que l'intérêt n'essaie pas de justifier et d'excuser ?

Mais n'oublions pas qu'il y a deux siècles, les principes, même chez les personnages les plus distingués, n'étaient pas ceux qui nous régissent aujourd'hui. Et nous voyons ces mêmes principes continuer à dominer lorsque la révolution de 1789 vint changer les principes politiques et sociaux qui gouvernaient la France.

Les bénéfices des fameux droits de l'homme furent accordés à tous les habitants de la France ; seuls ceux de ses colonies en étaient exclus ; liberté, égalité et fraternité, où donc étiez-vous ?

Comme par dérision, on accordait les mêmes droits politiques aux Noirs qu'aux Blancs dans les colonies françaises; esclaves ils étaient et esclaves ils restaient.

Après l'octroi des droits politiques à des malheureux qui ne savaient qu'en faire, l'Assemblée législative crut faire une autre œuvre d'humanité en supprimant, en 1792, la prime accordée à la traite des Noirs; mais elle laissa subsister et l'esclavage et la traite. Enfin, honteuse, sans doute, de ces mesures à la fois injustes et niaises, l'Assemblée législative, quelque temps après, abolit l'esclavage.

Ce grand acte fut accompli avec une rare imprudence, sans aucune œuvre préparatoire pour éviter les écarts et les dangers du brusque passage de la servitude à la liberté. Il en résulta les plus funestes conséquences pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, et les esclaves, si brusquement émancipés, après d'indicibles extravagances, furent les premiers à en souffrir.

Toutes les cultures furent abandonnées. Les Blancs, infiniment inférieure en nombre, furent horriblement maltraités et même massacrés par les Noirs, qui semblaient vouloir prendre la revanche de leur long esclavage.

La Guyane et la Guadeloupe furent particulièrement éprouvées; pour elles l'émancipation précipitée, faite avec si peu d'intelligence, fut à la fois la cause de la ruine et des plus affreux attentats.

* * *

Mais on était à l'époque fertile en surprises de tout genre; à peine aboli, l'esclavage fut rétabli; la traite elle-même le fut sous le consulat.

Peu après, sous l'Empire, les colonies furent régies par des lois spéciales. Mais Napoléon s'occupait beaucoup plus de guerre et de conquêtes que du développement des colonies; son règne leur fut fatal, car pendant que le grand capitaine marchait de victoire en victoire sur le continent, la France navale et coloniale essayait les pertes les plus douloureuses.

Aussi, à la chute de l'Empire, les colonies françaises se trouvaient-elles dans un état déplorable. La Restauration entreprit de les relever. Malheureusement, elle adopta la vieille politique coloniale: rétablissement des impôts à l'entrée et à la sortie; interdiction

aux navires étrangers de visiter et de commercer dans la plupart des ports français, etc. Néanmoins, on répara sensiblement le passé; les colonies purent faire le commerce plus librement avec les nations étrangères; on signa des traités de réciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique et avec l'Angleterre; on améliora le régime monétaire d'une si haute importance pour les pays d'exportation; des banques furent créées et le système métrique fut introduit.

On le voit, à l'agitation fébrile de l'Empire, avait succédé une période d'ordre et de calme. Grâce à elle, l'industrie sucrière, la plus importante des colonies françaises et qui alimentait généreusement le trésor de la métropole, prit un développement inouï. Successivement la production du sucre s'était élevée à 17,677,475 kilogrammes en 1816, à 75,266,291 kilogrammes en 1826; à 80,996,914 kilogrammes en 1829.

A la Guyane et au Sénégal, le gouvernement de la Restauration prouva qu'il ne possédait nullement le génie de la colonisation, en faisant installer ses établissements coloniaux dans des localités isolées, insalubres; en y envoyant des colons chétifs, ne connaissant rien des travaux agricoles.

Au Sénégal, l'administration, avec l'autorisation du gouvernement, installa la grande culture industrielle à environ quarante lieues de Saint-Louis, la ville principale, On eut la mauvaise idée de commencer l'exploitation par la culture intensive, et cela sur une grande échelle contrairement aux règles les plus élémentaires de l'agriculture coloniale. Après dix ans de dépenses et de subventions, il fallut abandonner cette malheureuse colonisation officielle.

* * *

Heureusement nous arrivons à une époque meilleure, où une plus grande dose d'intelligence se fait sentir et où de réels progrès se font jour dans les colonies.

En 1830, à l'événement du gouvernement de juillet, on s'occupa de développer les relations commerciales des colonies, et l'on prit des mesures pour améliorer le sort des esclaves et de les préparer ainsi, sans danger à une émancipation plus ou moins prochaine. Déjà, dans les colonies anglaises, la liberté avait été accordée aux esclaves. Divers projets furent présentés aux chambres législatives de France, aucun ne fut adopté; on examinait et on discutait

encore lorsque soudain la révolution de 1848 éclata. L'abolition de l'esclavage dans toutes les possessions coloniales fut décrété, et l'indemnité à donner aux propriétaires d'esclaves fut fixée à 500 francs par tête.

Cette émancipation également trop brusque, si elle ne produisit pas les catastrophes de celle dont nous avons parlé plus haut, n'en jeta pas moins une incroyable perturbation dans les affaires de toutes les colonies, à l'exception, cependant, de celles de l'île Maurice et de l'île Bourbon où les esclaves n'avaient jamais eu à se plaindre des procédés de leurs maîtres.

Il en fut tout autrement à la Guyane; sa faible population se dispersa dans tout son immense territoire, et les plantations disparurent les unes après les autres.

À la Martinique, à Barbade, à Antigua, on s'efforça de vaincre les difficultés en introduisant l'usage des machines et en faisant des accords à l'amiable avec les nègres. Ces intelligentes mesures eurent un plein succès; les cultures devinrent plus nombreuses et se perfectionnèrent considérablement.

Quant à la Guadeloupe, où les Noirs n'avaient jamais été traités avec quelque humanité, son sort fut déplorable; c'était la ruine complète. La Guadeloupe, d'ailleurs, souffrait depuis bien longtemps; jamais ses colons n'avaient pris la moindre initiative et nul progrès n'avait été obtenu.

Une crise était inévitable; elle sévit avec une extrême intensité. Les exportations furent gravement atteintes; la quantité de sucre exportée par les colonies françaises, tomba de 63 millions de kilogrammes qu'elle était en 1848, à 57 millions en 1849, et à 40 millions en 1850.

Grâce à l'amélioration et au perfectionnement apportés par les machines dans la culture et dans la fabrication du sucre, cette industrie se releva promptement. Dès 1854, la production put livrer à l'exportation 82 millions de kilogrammes; 116 millions en 1858. Le progrès ne fut pas le même dans toutes les colonies. La Réunion et la Martinique se distinguèrent. La Guadeloupe resta en souffrance. Quant à La Guyane, elle dut renoncer presque complètement à la culture de la canne et devint bientôt une colonie pénitentiaire.

Si nous examinons l'effet produit par l'abolition de l'esclavage sur la valeur vénale ou locative de la propriété, nous trouvons qu'il fut remarquable et dû à deux causes principales : une plus grande immigration de colons sérieux, et l'amélioration apportée dans les procédés de fabrication, à cause de l'emploi de machines et d'ustensiles inconnus autrefois. Un traité avec l'Angleterre facilita l'immigration d'ouvriers indiens. Dès 1858, l'île de Bourbon comptait plus de 58,000 ouvriers volontaires. Ailleurs l'immigration ne fut pas moins notable.

Mais, demandera-t-on peut-être, quelles furent les conséquences de cette rapide et grande immigration au point de vue économique et social?

A ce dernier point de vue, elle fut déplorable. Il ne pouvait en être autrement parce que les Indiens, comme les Chinois, appartiennent à une société vieille, décrépite, qui traîne avec elle partout ses mœurs et ses habitudes vicieuses. Cette société-là ne peut plus s'assimiler à une autre plus jeune et moins corrompue. Son immigration dans un pays n'est qu'une invasion de vices asiatiques.

Dans les documents que nous avons sous les yeux, et relatifs à la criminalité dans les colonies, nous trouvons un crime ou délit sur 300 esclaves, un sur 60 Indiens et un sur 13 Chinois. Ces chiffres sont éloquentes et n'ont pas besoin de commentaires.

Au point de vue économique, les conséquences ne furent pas moins fatales. Cette grande immigration fut cause que les planteurs ne songèrent plus à s'attacher les Noirs par de bons traitements. Dans les ateliers, les patrons s'occupèrent beaucoup plus de remplacer les nègres que de les retenir. L'offre étant trop grande, le prix de la main-d'œuvre en souffrit. Les colons, enfin, ne poursuivirent plus les améliorations de leurs cultures; c'eut été d'ailleurs bien difficile avec les collaborateurs indiens que l'Angleterre s'était empressée de donner à la première demande si imprudente de la France. The old lady, comme les Indiens appellent l'Angleterre, savait bien ce qu'elle faisait.

* * *

Après cette digression sur diverses matières de haut intérêt colonial, examinons quelle est la situation actuelle des colonies françaises.

Parmi les Antilles, la Guadeloupe avec ses dépendances à savoir : La Désidérade, Marie Galande, Saint Barthélemy, les Saintes et la partie française de Saint Martin, occupent le territoire le plus étendu, 265,123 hectares. La population est évaluée à 180,300 habitants. A ce chiffre, il faut ajouter 40,500 personnes, se décomposant en immigrants engagés asiatiques et africains, population flottante, fonctionnaires et employés avec leurs familles, soldats, etc. ; soit une population totale de plus de 220,000 habitants.

La Guadeloupe reste une fabrique de sucre. En 1896, l'étendue du terrain consacré à la culture de la canne était de 23,517 hectares, ayant donné près de 50 millions de kilogrammes de sucre. Le café était cultivé sur 3,690 hectares et la récolte s'élevait à 585,000 kilogrammes. Les cotonniers et les cacaotiers n'occupaient respectivement que 162 et 141 hectares.

Le mouvement commercial montait à cette date à 56,800,000 fr. dont 26,500,000 à l'importation et 30,300,000 francs à l'exportation sur la somme totale, le commerce avec la métropole prenait 32,700,000 francs.

Le mouvement maritime de la Guadeloupe est en moyenne, depuis dix ans, de 352 navires français, jaugeant 223,000 tonnes, et de 139 navires étrangers, jaugeant 34,350 tonnes.

* * *

La Martinique a une superficie de 98,708 hectares, et une population de 179,500 habitants.

La culture de la canne s'y développe sur 22,400 hectares et produit 40,000,900 kilogrammes de sucre, en moyenne.

La culture du café n'occupe que 215 hectares qui donnent bon an mal an 29,500 kilogrammes.

Les cacaotiers prennent 980 hectares et produisent 419,500 kilogrammes.

La culture du coton est peu importante et ne s'étend que sur 125 hectares.

Les cultures vivrières, c'est-à-dire des produits alimentaires proprement dits, ont considérablement augmenté depuis l'abolition de l'esclavage. Elles occupent actuellement 17,500 hectares.

Les importations, en 1896, se sont chiffrées par 25,300,000 francs, et les exportations par 21,800,000 francs, soit un total de

47,100,000 francs. Dans ce total, le commerce de la métropole est représenté par 26,500,000 francs.

La moyenne du mouvement maritime est de 715 navires dont 340 navires français de 227,200 tonnes, et 375 navires étrangers, jaugeant 75,800 tonnes.

* * *

L'île de la Réunion, dont la superficie est de 251,676 hectares, a une population de 165,500 habitants.

Les plantations de sucre couvrent un espace de 37,580 hectares qui donnent 34,500,000 kilogrammes.

Le café occupe 4,575 hectares et produit 495,000 kilogrammes.

Le tabac se cultive sur 100 hectares et le vanillier sur 3,785; cette dernière culture produit plus de deux millions de francs.

Le mouvement commercial, en 1896, accusait, à l'importation une valeur de 17,800,000 francs, et à l'exportation de 15,500,000 francs, soit un total de 33,300,000 francs, dont 18 millions pour le commerce de la France.

Le mouvement de la navigation se chiffre par 179 navires dont 133 français, jaugeant 145,200 tonnes, et 46 navires étrangers dont les statistiques officielles ne donnent pas le tonnage.

* * *

Un mot sur quelques petites îles qui appartiennent à la France dans l'Océan indien.

Mayotte, superficie 35,858 hectares; population 10,900 habitants.

Noisi-Ré, superficie 29,300 hectares; population, 8,600 habitants.

Sainte-Marie, superficie, 90,947 hectares; population, 7,500 habitants.

Ces petites colonies font à elles trois un commerce dont la moyenne s'élève de 6 ou 7 millions de francs par an.

Avant de quitter les Antilles, faisons observer que le suffrage universel, pur et simple, a eu pour résultat d'y faire tomber tous les pouvoirs entre les mains des Noirs, infiniment plus nombreux que les Blancs. Cette situation est grave, et il est à craindre que quelque jour le drame de Saint-Domingue ne se reproduise aux Antilles.

* * *

La Guyane est devenue depuis longtemps déjà une colonie pénitentiaire principalement destinée aux forçats ; puis, en 1885, le gouvernement français décida d'y envoyer également les récidivistes endurcis. Les résultats, au début, ne furent pas brillants parce qu'on négligea l'importante question de la moralisation. Ce ne fut qu'en 1860, qu'une réforme salubre fut introduite et, peu à peu, on suivit le système pénitentiaire que les Anglais avaient inauguré, avec succès, en Australie. Mais l'importance de la Guyane, comme colonie pénitentiaire, s'est considérablement amoindrie depuis que la Nouvelle Calédonie a reçu la même destination. Cependant, il n'est pas sans utilité de continuer à la Guyane ce qu'on y a commencé, car, il est incontestable, comme nous l'avons démontré en parlant des débuts de la colonisation en Australie, que la main-d'œuvres des condamnés et pour la construction des routes et pour les défrichements, en un mot, pour tout ce qui concerne les travaux préparatoires d'une colonie naissante, peut être de grande utilité.

Nous savons qu'un faux sentiment d'humanité a, parfois, prévalu pour combattre la création de colonies pénitentiaires dans des endroits réputés plus ou moins salubres. Mais est-il inhumain d'envoyer des condamnés, et surtout ceux de la pire espèce, là où les explorateurs n'hésitent pas de pénétrer, où les ouvriers libres vont gagner leur pain et où l'on fait séjourner les soldats chargés de défendre les intérêts de la métropole ? D'ailleurs comme nous l'avons vu et comme nous le verrons encore plus loin, l'acclimatation n'est souvent qu'une affaire de temps et de mesures hygiéniques à observer. En général, toutes les terres vierges, au commencement de leur mise, en culture, sont plus ou moins nuisibles à la santé ; plus elles sont fécondes, plus leur humus est profond, plus la couche des végétaux est épaisse, et plus elles ont ce caractère. Tel était l'état des immenses territoires, des forêts sans limites, que l'homme a conquis à la production dans toutes les parties du monde.

Le paludisme n'est, d'ailleurs, que passager ; il est inhérent à la nature brute ; mais la culture, la plantation de certaines essences d'arbres, etc., parviennent à en triompher. Si la crainte des fièvres paludiennes et la peur de la fièvre jaune avaient arrêté les courageux colonisateurs en Afrique, en Amérique, au Brésil, au Mexique, que seraient devenus la civilisation et le progrès ?

La Guyane, a dit Malouet dans ses savantes études sur l'agriculture et la colonisation, devrait à elle seule pouvoir nourrir toute la

mère-patrie. Oui, mais à la condition qu'on se montrât aussi persévérant qu'intelligent. Ce n'est pas au bout de quelques années, qu'on peut espérer de grands résultats en fait de colonisation là où tout est à faire. Cinquante années, parfois plus, sont nécessaires avant d'être rémunéré de ses efforts.

Le commerce de la Guyane reste stationnaire. A l'importation, depuis nombre d'années, nous trouvons une moyenne annuelle de 8,595,500 francs et à l'exportation de 5,350,000 francs. L'or est représenté dans ce dernier chiffre pour 5,100,000 francs, c'est-à-dire presque pour la totalité; puis viennent le bois d'ébénisterie, le sucre, le café et le cacao.

La navigation est naturellement peu importante pour un pareil mouvement commercial : à l'entrée 173 navires dont 86 français; autant à la sortie.

La superficie de la Guyane est de 77,000 kilomètres carrés.

La population s'élevait, en 1896, à 26,580,000 habitants, dont 3,355 condamnés, 1,365 libérés, 1,440 fonctionnaires et leurs familles, 650 soldats, etc.

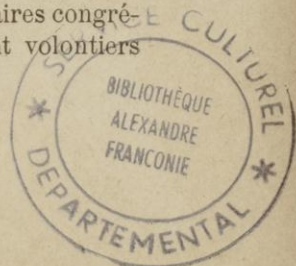
* * *

Le Sénégal, aux points de vue économique, politique et social, est beaucoup plus avancé que la Guyane. Son importance serait déjà considérable si jusqu'ici les capitaux ne lui avaient pas fait défaut, car le Sénégal possède en abondance tout ce qu'il faut pour devenir une grande colonie agricole et de plantation.

Quelques Européens se sont établis à l'île Saint-Louis, à Gorée, à Dakar, y ont fondé des comptoirs et développé leurs relations commerciales avec les pays d'alentour.

Le territoire du Sénégal est des plus vastes — un million de kilomètres carrés de superficie — et pénètre dans l'intérieur de l'Afrique. Sa population s'élève à environ 5 millions d'habitants. Les postes de Matam, Bakel, Mecdine, Bafonlusé, etc. sont placés sur le fleuve et comprennent une étendue de 300 lieues, qui offrent un débouché des plus considérables. Bakel, le point le plus important, domine le haut du fleuve et fait depuis longtemps un commerce annuel de plusieurs millions de francs.

Le Sénégal possède des écoles primaires fréquentées par de nombreux enfants des deux sexes et des écoles secondaires congréganistes subventionnées. Les chefs indigènes consentent volontiers



à laisser envoyer leurs fils aux collèges de Marseille; c'est un excellent moyen de civilisation.

Quant à la législation, le gouvernement français s'en est spécialement occupé; la justice répressive, à tous les degrés, y fonctionne. Dans les Cours d'assises, les indigènes sont admis à côté des Européens. La législation civile est appliquée par des juges indigènes de première instance. La Cour d'appel est composée du Gouverneur, d'un conseiller, du directeur des affaires étrangères et du pontife musulman.

La liberté commerciale est pleine et entière; tous les navires, n'importe leur pavillon, sont admis dans les ports.

Depuis 1878, le mouvement commercial s'est notablement augmenté. Il s'élevait, en 1896, à un total de 40,429,719 francs, dont 26,290,476 à l'importation et 14,139,243 à l'exportation.

Et cependant les efforts faits pour donner au Sénégal le rang qu'il mérite d'occuper parmi les grandes colonies n'ont que faiblement abouti. Eh bien, puisque les efforts n'ont pas fait défaut, n'est-ce pas une preuve à l'appui de ce que nous disions plus haut qu'il faut un long temps avant qu'une entreprise coloniale devienne prospère? Combien de temps les Anglais n'ont-ils pas dû employer pour mettre les Indes en valeur?

Une autre cause de retard sont les troubles qui agitent encore de temps à autre les régions du Sénégal. On ne peut espérer y attirer les capitaux nécessaires avant que la paix ne règne partout. Alors, oui seulement alors, ce vaste et beau pays pourra donner tout ce qu'on en espère et rapidement son mouvement commercial sera doublé.

Quelle est la part du commerce de la métropole dans ce total de 40,429,719 francs que nous venons de signaler? C'est toujours là qu'il faut porter les regards lorsqu'un pays possède des colonies.

25,560,000 francs, dont 13,250,000 à l'importation de France au Sénégal et 12,310,000 francs à l'exportation de cette colonie en France.

Lorsque dans le mouvement commercial d'une colonie, où le commerce et la navigation sont libres, la métropole enlève les deux tiers, comme c'est ici le cas, elle n'a pas à se plaindre.

L'établissement de nombreuses lignes de paquebots, se rendant d'Angleterre ou de France au Brésil et dans la République Argentine, a porté bonheur à Dakar. La plupart des navires y font relâche et donnent de l'impulsion au trafic.

Quant à l'île de Gorée, ce n'est pour ainsi dire qu'un immense rocher de vingt hectares de superficie. Naturellement, le sol est improductif, mais l'excellente situation comme point de relâche, entre l'Europe et l'Amérique du Sud, rachète ce défaut. Bérenger Férand, chef du service de santé à Gorée, considère cette île comme la plus saine de toute la côte occidentale de l'Afrique.

La Cazamanie, le Rio-Nunez, le Rio Pongo, la Mellucorée, dépendances du Sénégal, sont des régions fertiles et salubres. L'ensemble de leur population monte à 48,750 habitants.

Leurs importations moyennes s'élèvent à 3,225,000 francs et leurs exportations à 3,100,000, soit un mouvement total de 6,325,000, dont 1,560,000 francs représentent la part de la France. Les explorateurs et les géographes leur prédisent un bon avenir.

En résumé, on regarde le Sénégal comme devant devenir un jour un des centres coloniaux des plus importants.

*
* *

Voici une colonie qui, à certains points de vue, a un plus grand intérêt pour nous que les précédentes et celles qui vont suivre.

Le Congo français est du nombre des colonies dont la civilisation, la culture et le développement commercial demandent un temps considérable. C'est d'ailleurs, le sort réservé à toutes les entreprises coloniales faites dans cette Afrique si vaste et si riche où les nouveaux colonisateurs trouvent tout à faire, tout à organiser et au point de vue économique et au point de vue social.

Le domaine colonial de la France y est très important sur les rives du fleuve le Congo et sur la rivière du Tschiloango ; sa superficie dépasse de beaucoup celle de la métropole.

Un projet existe pour relier le Congo français à l'Algérie et à la Tunisie. L'idée est bonne, mais sera longue à réaliser. D'ailleurs, les commerçants, les industriels et les agriculteurs français ne s'occupent que fort peu de cette colonie congolaise; jusqu'à présent ce ne sont guère que les explorateurs M. Brazza et d'autres qui ont fait parler d'eux. Cependant, il convient de signaler que dans

plusieurs instituts de commerce en France on donne un soin particulier à instruire les élèves de tout ce qui concerne la science coloniale.

La France possède également Porto-Novo et Kotonon sur le golfe de Beni ; situées dans un pays malsain, ces stations avec les comptoirs de Grand Popo et d'Agoné, font, néanmoins, un commerce de quelque importance relative. 4,380,000 francs à l'importation et 5,215,000 à l'exportation.

Le mouvement maritime du Congo français compte, en moyenne par an, 80 navires étrangers, non compris ceux qui font le cabotage des côtes, et navires français, à l'entrée; à la sortie, 4 navires de nationalité française et 85 navires étrangers.

Le gouvernement français poursuit avec activité la conquête du Dahomey dont les peuplades ont acquis une triste renommée à cause de leurs mœurs barbares et du caractère sanguinaire qui les distinguent. Par le Dahomey, la France peut pousser jusqu'au Niger et rejoindre ainsi ses possessions plus septentrionales.

MADAGASCAR.

Madagascar, dont le nom retentit aujourd'hui dans toute la presse à cause de sa manvaise foi à observer les traités conclus et qui a déjà reçue la visite d'une expédition de troupes françaises, Madagascar, disons-nous, est une des grandes îles de l'Afrique australe qui s'est réunie à la France en 1686.

Malheureusement, le gouvernement français n'a pas mis en œuvre, ni alors ni après, ce qu'il fallait pour y établir solidement son autorité.

L'expédition récente n'est pas la première qui a pour but de rappeler les indigènes de cette belle région à l'observation de la foi jurée. Déjà, en 1883 et 1884, diverses expéditions militaires furent chargées de cette mission. Alors, comme aujourd'hui, c'étaient les Hovas, peuplade indisciplinée, guerrière et conquérante, qui provoquèrent les hostilités de la métropole. En 1885, les Hovas vaincus se soumirent et signèrent un traité de paix avec la France. En outre, ils payèrent une indemnité de guerre de 15 millions de francs, garantie par la perception des droits de douane de Tamontane. Il est probable que cette fois ils n'en seront pas quitte à si bon compte, les premiers frais de l'expédition étant évalués à 60 millions de francs.

Un résident général fut alors établi par la France à Tanamarive afin de servir l'intermédiaire entre elle et le Gouvernement de Madagascar.

La possession absolue de la France fut reconnue mais seulement en ce qui concernait la baie de Diégo-Suarez située au nord.

Comme on le voit, c'était une espèce de protectorat accordé à la France; aussi longtemps que celle-ci n'aura pas pris la direction de l'instruction publique, des mines, des douanes, etc., aussi longtemps qu'elle n'aura pas une bonne garnison à Tamantane, à Mojanga et à Fort-Dauphin, la France ne pourra espérer la soumission de cette colonie belliqueuse. Remarquons bien que l'Angleterre et l'Allemagne ont reconnu le protectorat de la France sur Madagascar.

Ce superbe territoire a une superficie d'environ 500,000 kilomètres carrés et compte 7 millions d'habitants. Ses ressources agricoles, minérales et industrielles sont telles qu'il est possible, en un temps relativement restreint, d'en faire une riche colonie d'exploitation qui deviendrait bientôt une colonie de peuplement. On prétend, il est vrai, que les côtes sont insalubres; cet obstacle à la colonisation et au peuplement n'est pas invincible; d'autres côtes bien plus malsaines ont été rendues habitables.

Peu d'îles possèdent de plus beaux pâturages invitant à l'élevage du bétail et à la création de grandes cultures.

Actuellement la France n'occupe à Madagascar que la baie de Diégo-Suarez où la population s'élève à 4,900 habitants dont les Malgaches représentent la moitié; les soldats de la garnison un cinquième; le reste se compose de Créoles, de marins, d'Européens faisant le commerce, etc.

Les îles Comores qui sont situées à mi-côte, entre la pointe septentrionale de Madagascar et la côte de Mozambique, sont sous le protectorat français.

INDE FRANÇAISE.

L'Inde française mérite à peine ce qualificatif car les établissements français y sont bien rares. Pondichéry, Janaon, Keribal, Mahé, Chandernagor, c'est tout. L'ensemble de leur superficie et de leur population est respectivement de 48,962 hectares et de 281,000 habitants dont un millier d'Européens et environ quinze cents métis.

Au parlement français et dans la presse, on a souvent mis en discussion les avantages de ces maigres possessions dans un pays d'une étendue immense et où la Grande Bretagne tient le scepter colonial. Maintes fois, on a conseillé leur vente ou leur échange, même leur abandon.

C'était aller un peu vite en besogne, car on ne renonce pas à des colonies qui ne coûtent rien à la métropole et dont, en certains cas, l'utilité est incontestable. Nous nous expliquons.

Au point de vue fiscal et commercial, les possessions de l'Inde française sont productives. Ainsi, le chiffre moyen du mouvement commercial monte à 27,850,000 francs, par an, dont 6,860,000 à l'importation et 21,990,000 francs à l'exportation. Aux importations, la part de la France n'est que de 589,500 francs, mais elle est de 10,935,000 dans les exportations de ces colonies en France; ces exportations se composent d'articles dont la vente donne un très beau bénéfice dans la métropole.

Ces possessions coloniales sont les seules avec la Cochinchine, dont la situation financière est prospère, leurs revenus étant supérieurs à leurs dépenses. C'est là un cas assez rare, surtout en matière de colonisation, et il mérite d'être signalé.

L'Inde française paie annuellement à la métropole une somme de 920,000 francs en compensation des dépenses militaires et maritimes faites à son profit mais qui incombent à la France.

Nous avons dit qu'en certains cas la possession de ces colonies peut avoir son utilité. Oui, en temps de guerre maritime, par exemple. Elles peuvent servir de lieux de ravitaillement pour les troupes et dépôts de charbon pour les navires qui les portent.

Ce sont sans doute ces considérations et l'espoir d'étendre un jour son modeste domaine de l'Inde qui ont engagé le gouvernement français à ne tenir aucun compte des maladroites demandes qui lui ont été faites à diverses reprises.

La France a notablement amélioré la situation économique et politique des indigènes jadis exclus de toutes les administrations et réclamant en vain des institutions qui leur manquaient. Depuis quelques années, les indigènes ont un Conseil colonial, siégeant à Pondichery et faisant fonction de Conseil général; de plus, ils ont des Conseils locaux qui ont leur siège dans chacun des cinq comptoirs établis; les membres de ces institutions sont choisis moitié parmi les Français, moitié parmi les indigènes. En outre, l'Inde

française est représentée au Parlement de la métropole par un député et un sénateur.

INDOCHINE FRANÇAISE.

Nous voici en présence d'un domaine colonial autrement important que celui que nous venons de quitter. Il est jeune encore car il ne date que de 1858. Une cause toute fortuite donna lieu à sa création.

L'empereur d'Annam, Tu-Duck, ayant juré une haine mortelle contre les disciples du Christ, persécutait les chrétiens et leurs missionnaires; les faisait torturer et voulait exterminer tous ceux qui habitaient son empire.

La France et l'Espagne, dans le but de protéger les chrétiens persécutés, s'unirent et déclarèrent la guerre à l'odieux persécuteur. L'ayant facilement réduit à la raison, la paix fut conclue et, dans ses stipulations, la France eut le bon esprit d'arracher quelques provinces au pouvoir de l'empereur. C'est depuis lors que la France possède dans l'Asie Orientale les colonies qui ont nom Cochinchine, Cambodge, Annam et Tonkin.

Le territoire de la colonie française de Cochinchine comprend 5,945,000 hectares et une population d'environ deux millions d'habitants, dont 2,600 français, la plupart soldats et fonctionnaires.

La fertilité de cette belle colonie est remarquable. Des fleuves et des rivières navigables, même pour les plus grands vaisseaux, la traversent en tous sens. Produisant en abondance le riz, les bois de teinture et d'ébénisterie, elle fait des échanges importants avec la France où ses écailles, ses dents d'éléphant, ses soies, ses peaux et ses huiles sont très en faveur.

Le mouvement commercial de la Cochinchine, en 1896, s'est élevé, à l'importation, à 57,325,000 francs et, à l'exportation, à 67,580,000, soit un total de 124,905,000 francs. Dans ce dernier chiffre, la France figure pour 17,287,000 francs, dont 16,150,000 à l'importation de France en Cochinchine et 1,137,000 francs à l'exportation de ce dernier pays en France.

Le riz représente à lui seul les trois quarts de l'exportation de la Cochinchine, puis viennent l'argent métal, le poivre, les poissons, les graisses, etc.

Le mouvement de la navigation maritime s'est chiffré, à la même

époque, par 375 navires français, jaugeant 517,938 tonnes, et par 620 navires étrangers, jaugeant 728,695, tant à l'entrée qu'à la sortie.

Total général du mouvement maritime, 1,035 navires et 1,246,633 tonnes.

Si, à ce dernier chiffre, nous ajoutons les 92,000 tonnes de barques annamites et de 11,800 tonnes de jonques chinoises que renseigne la statistique officielle, nous arrivons à un total général de 1,350,433 tonnes. C'est là un chiffre très satisfaisant, car on sait que l'importance des ports ne s'établit pas d'après le nombre des navires, mais d'après le nombre des tonnes.

Saïgon est la capitale des possessions cochinchinoises de la France; sa distance de la mer est de soixante milles; mais son port est accessible aux vaisseaux du plus fort tonnage. Sa population est de 21,500 habitants. Le Comptoir d'escompte de Paris y a une agence; on y a établi également d'autres banques.

* * *

La France a établi en Cochinchine les mêmes administrations que celles de la métropole, toutefois avec cette différence que les inspecteurs et les administrateurs touchent un traitement plus élevé et qu'ils ne jouissent pas d'une pension de retraite. Pour composer celle-ci, après douze ans de service, ils reçoivent un capital dont l'importance varie selon les fonctions et les services rendus. Ce capital est constitué, non par des retenues annuelles faites sur leurs appointements, mais par des subventions versées à une caisse de prévoyance par les budgets des localités.

La colonie a un gouverneur général, possède le suffrage universel et a des représentants au Parlement français.

Les fonds du budget proviennent uniquement des ressources du pays; il s'élève à environ 30 millions de francs.

Depuis 1888, l'organisation de la Cochinchine a été modifiée, mais en respectant son autonomie. On l'a rattachée aux autres possessions coloniales et l'on a créé une Union Indochinoise qui comprend, outre la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin. Comme les dépenses de ces deux dernières colonies dépassent leurs revenus, le gouvernement de la métropole a obligé la Cochinchine de verser, chaque année, un certain nombre de millions pour leur entretien.

Le traité de Houdson du 11 août 1883 a reconnu explicitement le protectorat de la France sur le Cambodge. Antérieurement, le 15 mars 1874, en vertu du traité conclu avec l'Annam, la France obtint des droits sur tout cet empire qui peuvent se transformer en véritable protectorat.

Le mouvement commercial de l'Indochine, le Cambodge non compris, accusa un total, en 1896, de 171,530,000 francs, dont 94,500,000 à l'importation et 77,030,000 francs à l'exportation. Sur le total général, le commerce de la France a pris 23,145,000 francs à l'importation en Indochine et 1,597,000 francs à l'exportation de ce pays en France.

La part de la mère-patrie n'est guère élevée. Mais, en fait de colonisation, il faut tenir compte de la valeur du commerce avec les autres pays, du placement des capitaux, de la commandite des banques, des sociétés anonymes, des entreprises commerciales et industrielles dans l'intérieur du pays. Ainsi, à ce point de vue, se justifie ici une mention spéciale.

Nous constatons que déjà de grandes manufactures françaises s'y sont établies; que l'exploitation des mines, surtout des mines charbonnières, s'y fait sérieusement, plus de 2,000 ouvriers y travaillent; sept ingénieurs et soixante-dix contre-maitres français y dirigent les travaux exécutés par des indigènes. On prétend que le charbon extrait est meilleur que celui du Japon et que les couches ont une épaisseur qui varie de 20 à 50 mètres. On sait que le Japon est le seul pays de l'Extrême Orient qui exploite ses mines de charbon. Dans la Cochinchine on trouve également des mines charbonnières qui ne tarderont pas à être exploitées.

TONKIN.

Si le Tonkin offre de grandes ressources et si son avenir n'est pas sans importance, il n'en est pas moins vrai qu'il continue à être une lourde charge pour la métropole. Aussi, presque chaque année, lors de la discussion des budgets, des membres du Parlement demandent au gouvernement si la colonie du Tonkin vaut bien les sacrifices qu'on fait pour elle? C'est, d'ailleurs, là une question, nous l'avons déjà fait remarquer, qui se pose dans tous les pays qui ont des entreprises coloniales. Rares sont les députés compétents en la matière. Les uns critiquent parce qu'ils sont les

adversaires nés de tout ce qui ne rapporte pas immédiatement ; les autres critiquent, blâment et tempêtent parce qu'ils sont plus puissants en paroles qu'en sciences.

L'Inde n'en a-t-elle pas donné la preuve en Angleterre, l'Algérie en France, et, plus près de nous, le Congo en Belgique ? « Les colonies, a dit un économiste de talent, Jules Duval, s'enfantent dans la douleur et ont de pénibles commencements qui découragent les caractères faibles et les esprits enfermés dans le temps présent ; c'est la règle générale qui ne souffre que de rares exceptions. »

Le Tonkin est un immense territoire de 600,000 kilomètres carrés ; possédant d'énormes ressources et une population intelligente et douce que durant des siècles les mandarins ont effrontément exploitée. Ce n'est pas au bout d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années qu'on peut obtenir des résultats rémunérateurs dans ce pays ; il faut, pour atteindre cela, avoir mis en exploitation ses richesses minières, agricoles et le reste et, si après un demi siècle de travail, d'efforts soutenus et d'organisation indispensable, on se trouve récompensé, eh bien, il n'y a pas de quoi se plaindre. Travailler pour le présent, c'est beau sans doute, mais c'est égoïste ; travailler pour l'avenir est héroïque et intelligent. Le rôle d'un Etat qui colonise est le même que le rôle d'un père qui travaille, moins pour lui, que pour ses enfants.

COLONIES FRANÇAISES OCÉANIENNES.

Les colonies françaises océaniques ont une certaine importance à cause des richesses naturelles qu'elles renferment et qu'on exploitera dans un temps plus ou moins rapproché, lorsque les capitaux, trop abondants de l'Europe, y chercheront un emploi. Ces îles ont également une importance pour la navigation ; elles peuvent servir de dépôts de charbons, de lieux de ravitaillement pour les navires de commerce et pour les escadres militaires. Il a été même question en France de s'en servir pour y déporter les criminels incorrigibles.

Les îles Marquises, sur lesquelles la France exerçait un droit de protectorat, ont été annexées il y a une vingtaine d'années.

Après les Marquises nous rencontrons les îles de la Société et les petites îles Gambier.

La principale de ce groupe est l'île de Taïti dont la superficie est

de 105,000 hectares, et dont la population, y compris les dépendances, n'est que de 25 à 26,000 habitants.

Une colonisation, entreprise sur une modeste échelle, y a parfaitement réussi, et c'est en partie, grâce à elle, que l'île a été dotée d'institutions très utiles, telles que Caisse agricole faisant fonction de Caisse de dépôt et d'épargne, et servant d'intermédiaire aux colons pour les achats de terre aux indigènes; Conseil de surveillance des écoles, Comité d'agriculture, etc.

Les progrès de la colonisation à Taïti et les autres îles ont été assez rapides; ainsi, en 1865, il n'y avait que 199 hectares en culture; en 1894, on en comptait 3,295 en plein rapport.

Taïti a un courant d'affaires assez suivi avec San Francisco, Valparaiso et l'Orégon.

Voici la situation commerciale des îles de la Société, des îles Marquises et des îles Gambier: à l'importation, une moyenne annuelle de 3,197,500 francs; à l'exportation, 3,135,000 francs. Les principaux objets exportés sont: les coquilles de nacre, le copal et diverses denrées agricoles. Presque tout le commerce se fait avec l'étranger.

Le mouvement maritime accuse une moyenne de 162 navires jaugeant 15,899 tonnes, entrée et sortie réunies.

La population s'élève à 24,530 habitants, dont 2,060 Européens.

NOUVELLE CALÉDONIE.

La Nouvelle Calédonie a une toute autre importance; sa superficie est de 2 millions d'hectares. Si nous y ajoutons la superficie de ses dépendances: les îles des Pins, de Nou, Ouen, l'Archipel Logalty, nous avons environ 2 millions 500 mille hectares.

La population de tout le groupe est de 63,876 habitants, dont 44,250 indigènes et 10,800 Européens presque tous Français.

Avantageusement située sur la route commerciale de l'Australie à l'Amérique Centrale, la Nouvelle Calédonie peut avoir confiance dans l'avenir; ses gisements de nickel, de cobalt, de cuivre, ses mines de houille, d'or et de zinc, ses forêts de bois de Sandal justifient cet espoir.

En 1871, outre les déportés de droit commun qui depuis longtemps devaient y subir leur peine, la métropole y envoya environ 4,000 condamnés de la Commune. La France voulait se débarrasser

de ces individus révolutionnaires et incapables de discipline, appartenant à toutes les professions, et, certes, elle n'avait nullement l'espoir d'en faire des travailleurs et des colons sérieux. Eh bien, elle se trompa sur leur compte; ils furent meilleurs colons que citoyens.

La moyenne du mouvement commercial de la Nouvelle Calédonie s'élève à 11,350,000 francs, dont 8,230,000 à l'importation et 3,120,000 à l'exportation. De 1876 à 1877, on a constaté une notable progression attribuée au concours apporté par les déportés de la Commune. Depuis les importations ont constamment diminué, à cause de l'extension donnée aux cultures agricoles.

Le commerce avec la métropole s'élève en moyenne à 3,580,000 francs à l'importation et à 219,500 francs à l'exportation. Le reste du chiffre des exportations se dirige principalement vers Sydney et vers l'Angleterre.

Le mouvement de la navigation accuse une moyenne de 109 navires, dont 33 de nationalité française, jaugeant 47,265 tonnes, et 76 navires étrangers, jaugeant 92,315 tonnes.

Un bon avenir semble être réservé à la Nouvelle Calédonie, auquel les nombreux déportés, la plupart récidivistes, auront une large part, si comme en Australie, on sait bien utiliser leurs bras, Comme le climat est agréable et salubre et que les libérés peuvent s'y créer une position, nous répétons ce que nous avons dit à propos de la déportation en Australie: cette relégation devrait constituer une mesure de récompense ou de faveur.

* * *

Un mot sur Saint-Pierre et sur Miquelon. Des vastes possessions coloniales de la France dans l'Amérique du Nord, il ne reste que ces deux îlots. Leur population respective est de 20,000 et 16,000 habitants. Ceux-ci s'adonnent à la pêche de la morue qui constitue une industrie assez importante. Le gouvernement français accorde aux pêcheurs de Saint-Pierre et de Miquelon un subside annuel de quatre millions de francs. Au prime abord, cela paraît fort généreux et quelque peu extraordinaire; mais cet étonnement cessera lorsque nous aurons dit que c'est parmi ces loups de mer qui occupent plus de 10,000 matelots, que le gouvernement de la métropole recrute les meilleurs hommes de sa marine militaire.

Ces îlots font un commerce qui se chiffre, en moyenne, par

32,450,000 francs par an, dont 13,563,000 francs à l'importation et 18,887,000 francs à l'exportation. La part de la France dans les importations est de 3,615,000 francs. Ce n'est pas même la valeur du subside annuel qu'elle accorde; mais l'intérêt commercial de la métropole disparaît ici devant l'intérêt de sa marine nationale.

Le mouvement maritime, bon an, mal an, monte à 795 navires français, jaugeant 121,658 tonnes, et à 1,160 navires étrangers, jaugeant 33,050 tonnes, à l'entrée; à la sortie, 793 navires français, jaugeant 122,385 tonnes, et 1,159 navires étrangers, jaugeant 31,980 tonnes.

ALGÉRIE.

Nous voici arrivé à l'une des plus importantes colonies de la France et qui a fait énormément parler d'elle. Depuis plus de soixante ans, l'Algérie a fait l'objet de toutes les conversations et jamais les discussions à son sujet n'ont tari, ni au Parlement français ni dans la presse européenne.

C'est que la conquête de l'Algérie, à la suite d'un outrage fait à un haut représentant de la France, et la longue et dramatique guerre contre les Arabes, ayant à leur tête Abd-el-Kader, d'inoubliable mémoire, ont entouré cette nouvelle colonie de tout ce qui passionne et exalte les esprits.

C'était en 1830, année à jamais célèbre dans les annales de l'histoire de certains peuples européens; les révolutions se succédaient; les trônes s'écroulaient avec fracas; sur leurs ruines, les peuples eux-mêmes élevaient d'autres trônes pour des monarchies de leur choix.

Et pendant qu'en Europe on s'agitait ainsi et que la France se débattait elle-même dans la tempête, cette héroïque et chevaleresque France se battait en Afrique pour punir l'insulte d'un souverain barbare.

Rares sont les colonies qui ont été conquises en pareilles circonstances et nous croyons même pouvoir dire qu'il n'en existe pas. L'Algérie était un pays cultivé, défendu par une population nombreuse, guerrière, toujours prête à l'attaque, se défendant avec ce courage sans pareil que donnent le désespoir et le fanatisme.

Aussi les guerres, toujours renaissantes, durèrent-elles dix-sept

ans, jusqu'à la soumission d'Abd-el-Kader, en 1847. Nous nous trompons ; les hostilités ne cessèrent qu'avec la fin de la guerre de Kabylie, en 1857 ; ce fut alors seulement que l'œuvre d'une colonisation sérieuse commença.

* * *

Nous pouvons diviser en trois périodes les phases par lesquelles a dû passer cette grande colonie algérienne ; la période de la conquête de 1830 à 1847 ; la période du développement difficile et lent de la colonisation de 1847 à 1870 ; la période d'un développement plus rapide, grâce aux travaux publics, à l'immigration, aux défrichements, à l'établissements des principales institutions, de 1870 à nos jours.

Durant les vingt premières années, la mortalité fut grande parmi les Européens, surtout parmi ces braves et nombreux soldats accourus pour venger une injure et gagner un nouveau domaine colonial à la France. Mais l'acclimatation, si difficile au début, devint plus facile après les dessèchements des marais, les défrichements enlevant à la côte une grande partie de ses causes insalubres ; après l'observation des règles hygiéniques, trop souvent négligées ; puis, il s'était formé toute une génération créole jeune, née sur le sol algérien et mieux douée pour supporter le climat ; enfin, comme toujours et partout, on s'était habitué au pays, à son ciel, à ses habitants. Ce que nous voyons en Algérie nous l'avons vu également dans les régions méridionales des Etats-Unis, en Australie, etc., où les peuples du Nord, les plus difficiles à acclimater, ont fini par triompher des maladies et de la mortalité excessive. Actuellement en Afrique, nos vaillants pionniers belges en donnent une nouvelle preuve. Ceux qui reviennent du Congo et qui y retournent, ceux-ci sont nombreux, partagent notre opinion. L'expérience acquise par ces derniers leur permet de donner de bons conseils aux nouvelles recrues, de les préserver, de les aguerrir contre les obstacles et dangers qu'elles auront à vaincre, et ainsi encore, diminuent les causes de la mortalité.

D'ailleurs, plus une colonisation fait de progrès et plus ces causes-là diminuent. En Algérie les émanations telluriques ou paludéennes disparaissent à mesure que les terres reçoivent une bonne culture, que la distribution des eaux est plus régulière, et

par la plantation d'eucalyptus. Le siroco, autrefois si terrible et si dangereux, est lui-même arrêté dans ses ravages par un régime forestier plus intelligent.

* * *

La population de l'Algérie est d'environ 4 millions d'habitants, dont plus de 450,000 Européens. Depuis quelques années l'immigration de colons agriculteurs y a considérablement augmenté.

L'Algérie est plutôt une colonie d'exploitation qu'une colonie de peuplement, parce que longtemps encore, elle devra se contenter d'y attirer les capitaux nécessaires aux exploitations; d'y introduire un bon régime économique et un prudent régime politique, car elle doit respecter, autant que possible, l'organisation sociale des indigènes. Là, on ne peut, comme dans d'autres colonies, songer à remplacer la race existante par une immigration absorbante, parce que là existe une population de trois millions d'Arabes qu'il faut ménager, qu'on ne peut troubler dans son existence, mais qu'il est nécessaire d'attirer insensiblement aux pratiques des institutions de la mère-patrie.

C'est pourquoi dans la disposition des terres à mettre en culture, la France a choisi, et avec succès, non pas le mode de concession qui avantage toujours les étrangers, mais celui de la vente tantôt à prix fixe, tantôt aux enchères. La moyenne de chaque lot à prix fixe est de 26 hectares 30 ares et aux enchères de 8 hectares 60 ares; cette différence a pour raison qu'il est tout naturel que les meilleures terres soient seules aliénées par la voie d'adjudication. Toutefois, il est des cas où le gouvernement procède parfois par voie de concession.

En Algérie, et c'est peut-être fort regrettable, le colon ne peut pas s'établir où cela lui plaît; il est forcé de le faire dans les limites fixées par l'administration, parce que, encore une fois, il faut compter avec les Arabes qui, en 1871, s'en prirent aux colons et dévastèrent leurs cultures. C'était à l'époque où beaucoup d'émigrants de l'Alsace-Lorraine, pour échapper à la domination allemande, s'étaient réfugiés en Algérie. Le gouvernement français leur avait alloué 100,000 hectares de terres.

C'est donc par mesure de prudence que l'administration détermine les limites où les colons peuvent s'établir. Il en résulte naturellement un ralentissement dans l'extension des cultures. Au

3 -
4. 950

Canada, en Australie, en Amérique, le colon choisit lui-même le terrain qu'il désire défricher et cultiver ; il paie une somme minime aussi longtemps qu'il ne peut régulariser son titre de propriété. C'est un grand avantage et un puissant stimulant pour le colon ; aussi le développement de la culture est-il des plus considérables. Peu à peu, à côté de ces fermes isolées, d'autres viennent s'établir ; on crée des voies de communication et de nouveaux villages surgissent sur le territoire.

* * *

Le domaine total de l'Etat en Algérie s'élève à 2,076,438 hectares dont la valeur est évaluée à 230,802,858 francs ; les Européens en possèdent 1,525,000 hectares.

Les colons ruraux, y compris leurs familles, sont au nombre de 240,000, chiffre rond.

Le phylloxera qui a fait de si terribles ravages dans les vignobles de France a fait émigrer de nombreux vigneron en Algérie. En 1896, l'étendue des terres algériennes plantées de vigne était d'environ 105,000 hectares, dont 98,150 hectares appartenaient aux Européens et le reste aux indigènes. La récolte moyenne du vin est estimée à 2,640,000 hectolitres : Chaque année, cette culture s'accroît considérablement. En Algérie aussi le phylloxera a fait sa sinistre apparition, en 1885, et a causé de grandes pertes. Depuis, on est parvenu, sinon à le vaincre, du moins à le combattre.

L'exportation des vins algériens augmente d'année en année ; elle monte actuellement à environ 1,415,000 hectolitres. On peut prévoir, sans exagération, d'ici à quelques années, une exportation de plus de 3 millions d'hectolitres.

Le commerce général de l'Algérie accuse une moyenne de 214,536,000 francs à l'importation, et de 209,380,000 francs à l'exportation.

Quant au commerce spécial, sa moyenne annuelle se chiffre par 208,356,000 francs à l'importation et par 189,595,000 à l'exportation.

On entend par commerce général, à l'importation, tout ce qui entre dans un pays sans avoir égard à la destination ultérieure des marchandises, soit pour l'entrepôt, soit pour la consommation, soit pour le transit ; à l'exportation, toutes les marchandises qui passent à l'étranger sans distinction de leur origine nationale ou étrangère.

Le commerce spécial comprend : à l'importation, les marchandises qui ont été déclarées pour la consommation intérieure, lors de l'importation ou de la sortie de l'entrepôt ; à l'exportation, les marchandises nationales ainsi que les marchandises étrangères qui leur sont assimilées par le paiement des droits d'entrée, ou qui, affranchies de ces droits, ont été déclarées primitivement pour la consommation.

On remarquera probablement que les importations en Algérie dépassent les exportations de plusieurs millions. Il en est ainsi pour toutes les nouvelles et jeunes colonies. Naturellement elles doivent importer beaucoup parce qu'elles manquent de tout ; mais, à la longue, les importations restent stationnaires et les exportations augmentent.

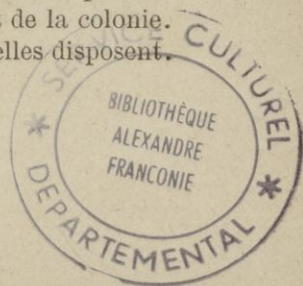
Un mouvement commercial, qui dépasse 400 millions, mérite de fixer l'attention, surtout en présence des innombrables difficultés que la métropole a eu à vaincre dans cette colonie. La France récolte aujourd'hui quelque chose des énormes sacrifices, environ 4 milliards de francs, qu'elle a faits ; en effet, elle figure à elle seule pour plus des trois quarts dans le chiffre total du commerce algérien ; 330,296,000 francs, dont 180,500,000 à l'importation de France en Algérie, et 149,796,000 à l'exportation d'Algérie en France.

Les principales marchandises importées sont : les objets manufacturés, tissus de coton, de laine, de soie ; sucre raffiné, peaux préparées et ouvrées ; fonte de fer et d'acier, machines et mécaniques, etc.

L'exportation algérienne se compose principalement de denrées alimentaires et de matières brutes ; froment, orge, avoine, gros bétail ; bêtes à laine, peaux brutes, poisson sec, salé et fumé, tabac en feuilles, tabac fabriqué, produits minéraux, alfa, fruits frais et secs, vin, liège brut, écorces à tan, crin végétal, etc.

Le mouvement maritime marque à l'entrée, depuis plusieurs années déjà, une moyenne de 4,570 navires, jaugeant 2,350,900 tonnes, et à la sortie, 4,546 navires, jaugeant 2,270,500 tonnes.

Il existe en Algérie une taxe spéciale qu'on appelle *octroi de mer*. On l'applique, sans distinction de nationalité ou de provenance, aux marchandises qui entrent dans les ports. Son produit est employé à défrayer les budgets des communes et de la colonie. C'est un appoint précieux pour les ressources dont elles disposent.



Cette taxe est de 15 ou de 20 p. c. du prix de la marchandise en gros; elle est perçue directement sur les cargaisons.

La production totale des taxes de toute nature perçues, en 1896, par le service des douanes, s'est élevée à la somme de 15,300,000 francs dont 9,850,740 francs pour le trésor et 5,849,160 francs pour l'octroi de mer.

Faisons remarquer que jusqu'en 1850, les produits algériens ne pouvaient entrer dans les ports de la métropole qu'en payant des droits assez élevés. Ce régime était regrettable et nuisait au développement commercial de la colonie. En 1851, grâce à l'intervention des députés de l'Algérie au Parlement français, ces droits furent abolis. Les effets de cette sage mesure ne se firent pas attendre. La valeur des marchandises exportées de la colonie de France qui ne chiffrait, en 1850, que par 10,262,383 francs, s'éleva, en 1864, à 108,067,354 francs, et les importations montèrent de 74,692,782 francs à 136,458,793 francs. Nous signalons ces chiffres aux protectionnistes de tous les pays et surtout de Belgique.

* * *

Ce que nous venons de dire nous amène directement à la question, non pas des sacrifices faits par la France pour l'Algérie pendant les soixante premières années de son occupation, mais aux sacrifices qu'elle doit s'imposer encore aujourd'hui.

Les dépenses faites par la métropole pour cette grande colonie, pendant cette longue période de plus d'un demi-siècle, se sont élevées, comme nous l'avons dit, à environ 4 milliards de francs. C'est une somme énorme, et peu de nations auraient le courage et la force d'en faire autant. Ces grosses dépenses étaient inévitables et nécessaires pour conduire l'œuvre de la colonisation en Algérie à bonne fin. Quelles sommes colossales n'a pas exigé, pendant les dix-sept années qu'elle a duré, la guerre avec les Arabes, puis, jusqu'en 1857, celle avec les Kabyles? Quelle somme incalculable n'a-t-il pas fallu dépenser en travaux publics de tout genre? Quelles sommes n'a-t-il pas fallu consacrer à la fondation d'instituts de toute nature? Nous pourrions les énumérer toutes, car nous avons sous les yeux les documents officiels qui les renferment depuis 1830 à 1890 inclus. Mais nous ne faisons pas ici un traité de statistique et, d'ailleurs, il nous faudrait un volume rien que pour

reproduire l'immense nomenclature des dépenses faites pendant cette longue période de soixante ans. N'importe, dira-t-on peut-être; quatre milliards est une somme effrayante! Oui, prise globalement, décomposée, non. Il n'y a que les esprits étroits qui s'effrayent des apparences. Et nous estimons qu'un pays qui a pu payer cinq milliards d'indemnité de guerre, tout en perdant deux de ses beaux départements, pouvait bien également, sans s'appauvrir, consacrer quatre milliards à une des plus belles colonies du monde, pour qu'elle devienne, ce qu'elle est en bonne voie de devenir, un excellent débouché pour son commerce et son industrie, un placement avantageux pour ses capitaux dans l'exploitation des riches ressources de ce grand territoire.

Le roi d'un modeste petit pays, qui est à la France ce qu'un nain est à un géant, ne donne-t-il pas actuellement un exemple de cette même grandeur d'âme? Seul, en moins de dix ans, il a sacrifié plus de vingt millions de sa propre fortune pour doter son pays d'une immense colonie également située en Afrique. Eh bien, comparez ces deux sacrifices et vous trouverez que c'est celui du Roi qui est le plus lourd et le plus généreux.

Actuellement encore l'Algérie coûte environ 30 millions par an à la France, non compris l'entretien de l'armée disséminée dans les possessions algériennes. Il faut continuer les travaux publics d'une haute importance pour l'avenir de la colonie, mais qui nécessitent de grandes dépenses, comme la garantie des intérêts que la métropole accorde aux compagnies de chemins de fer algériens; il est vrai que ceci n'est qu'une avance qui doit être remboursée plus tard.

Comme on le voit et comme d'ailleurs nous l'avons déjà dit à diverses occasions, une colonie, même la mieux partagée par la nature, rapporte tard et coûte cher. Mais il faut tenir compte qu'une bonne colonie, telle que l'Algérie, en attendant qu'elle puisse se suffire à elle-même, a pour la métropole de précieux avantages; elle imprime à son commerce et à son industrie une grande activité; donne à ses fabricants des profits, des salaires à ses ouvriers; offre aux consommateurs des produits nouveaux et le plus souvent à un prix minime; elle ouvre un vaste champ à l'emploi fructueux des capitaux beaucoup plus en sûreté chez elle que dans tel ou tel pays étranger peu empressé lorsqu'il s'agit de payer ses dettes. Il résulte de cette situation que la mère-patrie

retire certaines compensations très sérieuses des sacrifices qu'elle a faits pour sa colonie, en attendant que celle-ci la rémunère plus généreusement.

*
* * *

Aux causes que nous avons énumérées pour expliquer la lenteur du développement commercial et industriel de l'Algérie, nous devons ajouter l'absence de toute institution de crédit pendant les vingt premières années de son occupation par la France. C'était là une grande lacune que cette époque belligérante peut seule faire excuser, car, sans crédit, point de commerce et point d'industrie.

Ce n'est qu'en 1851, que nous trouvons les premières traces d'un établissement de ce genre, par la création de la Banque d'Algérie qui, plus tard, eut des succursales à Oran, Constantine, Cône, Philippeville et Tlemcen. Dix ans après, le gouvernement de la métropole faisait bénéficier la Banque d'Algérie des privilèges accordés au Crédit foncier de France. Presque en même temps, un décret rendait applicable à l'Algérie la loi sur les Magasins Généraux, dont un essai fut fait avec réussite complète à Blida.

Successivement, des établissements financiers, dus à l'initiative privée, furent créés sur tout le territoire, tels que la Société du Crédit agricole d'Algérie, le Crédit algérien, la Compagnie Franco-Algérienne, la Foncière de France et d'Algérie, les Magasins Généraux, puis les succursales du Crédit Lyonnais.

Dès que les institutions de crédit furent solidement établies, il en résulta un développement considérable pour le commerce et l'industrie, car on avait affaire à une population indigène intelligente, ayant beaucoup de vitalité et une civilisation déjà quelque peu avancée.

D'autre part, elles ne furent pas sans influence sur l'organisation de l'instruction publique, à cause des avances d'argent faites aux communes pour la fondation des édifices nécessaires. Organiser sérieusement l'instruction publique, c'était le meilleur moyen de relever le niveau de la société indigène. Aux écoles, où régnaient des maîtres arabes ignorants, ne possédant pour toute science que quelques vagues connaissances du Coran, succédèrent des écoles mieux organisées. On en compta bientôt un bon nombre éparpillées sur tout le territoire et donnant l'instruction primaire à des milliers d'enfants. Puis surgirent trois écoles supérieures, ayant

pour mission de préparer les jeunes Algériens, donnant des preuves d'aptitudes spéciales, aux emplois de la magistrature indigène.

Le peuple intelligent ne tarda pas à faire la comparaison entre ces nouvelles écoles où les enfants apprenaient quelque chose et les anciennes où ils n'apprenaient rien ; aussi celles-ci furent-elles vite abandonnées.

Alger possède un collège arabe-français où une centaine d'élèves internes reçoivent une solide instruction. Plusieurs établissements d'enseignement secondaire ont été créés à Alger, Oran et Constantine, ainsi que plusieurs collèges communaux et des établissements libres. Bref, on compte actuellement en Algérie 953 écoles primaires et 225 écoles maternelles, plus 82 écoles publiques spéciales destinées aux enfants arabes ou kabyles. En outre, quelques congrégations religieuses de France ont également créé des écoles en Algérie.

L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des Européens et des Israélites, libre pour tous les autres.

* * *

Quant à l'organisation du service judiciaire, également de première nécessité pour développer la civilisation, la justice française se substitua insensiblement à celle des indigènes qui certainement ne méritait pas le nom de justice. Aux Arabes, on applique la loi musulmane.

Plus difficile fut l'organisation de l'administration communale, en ce sens qu'elle ne pouvait être, et probablement ne le sera pas de longtemps, homogène, à cause de l'élément européen, nombreux ici et clair semé là-bas. Sont admis à l'électorat municipal, les indigènes âgés de 25 ans, domiciliés depuis deux ans dans la même commune, étant ou propriétaires fonciers, ou fermiers d'une propriété rurale, ou patentés, ou employés de l'Etat, du département ou de la commune, ou décorés de la Légion d'honneur, ou de la Médaille militaire. En 1896, les listes électorales comprenaient 43,240 électeurs municipaux français ; 31,123 électeurs indigènes musulmans, et 16,573 électeurs étrangers, pour toute l'Algérie.

Il est prudent dans les colonies, et surtout en Afrique, de n'accorder des droits politiques aux indigènes qu'insensiblement, avec de grandes précautions, sans quoi on arrêterait infailliblement les

progrès de la colonisation. Il faut autant de ménagement dans l'octroi de l'émancipation politique que dans l'abolition de l'esclavage, dans le double intérêt des indigènes et de la métropole.

Jusqu'ici les Arabes et les Kabyles n'ont pas de représentants aux Chambres françaises ; seuls les Algériens y ont des députés.

Il faudra nécessairement accorder des droits politiques aux premiers ; ils les réclament depuis longtemps ; mais il serait sage de ne pas les doter du suffrage universel et d'exiger d'eux des garanties dans le genre de celles exigées pour être électeur municipal.

*
* * *

Nous avons dit plus haut ce que les travaux d'utilité publique et d'utilité commerciale ont déjà coûté en Algérie. Nous croyons opportun d'en citer quelques exemples, aucune colonie ne pouvant prospérer sans communications faciles et rapides, sans ports, sans entrepôts.

Rien qu'en douze années, de 1876 à 1887 inclus, les distributions d'eau, la construction de ports, de phares, de fanaux, de bâtiments civils, la colonisation, c'est-à-dire les travaux préparatoires avant l'installation des colons dans les villages, ont seuls coûté 135,922,000 francs.

Ajoutez à cela le coût de 9,739 kilomètres de routes nationales, de routes départementales, de chemins vicinaux et ruraux.

Ajoutez y encore 2,800 kilomètres de chemins de fer, total du réseau exploité à la date de l'année 1890, et vous pourrez approximativement calculer, d'après les dépenses de cette période, ce que les travaux publics et le reste ont dû coûter depuis soixante ans. Les quatre milliards dépensés, et autour desquels certains incorrigibles font tant de tapage, ne vous étonneront plus. L'argent dépensé, nous ne saurions assez le répéter, dans une colonie ou ailleurs, en travaux publics indispensables, en constructions de nécessité première, en un mot, à tout ce qui peut aider au développement de la prospérité industrielle et commerciale, de l'hygiène, de la moralisation et de la civilisation, est un argent bien employé ; tôt ou tard, mais infailliblement, il doit rapporter de gros intérêts, pour cette bonne raison, qu'on perd trop souvent de vue, que cet argent, quel que soit son poids, a été consacré à des dépenses productives.

Cette réflexion s'applique à toutes les colonies ; et c'est par elle

que nous voulons terminer notre excursion en Algérie. Et mieux que tout ce que nous venons de dire, la part marquante que cette colonie modèle a prise à notre Exposition internationale de 1897, où elle a exposé ses superbes produits, nous a donné une idée de son importance, de sa valeur et de son avenir.

TUNISIE.

Contrairement à ce que nous venons de voir pour l'Algérie, la Tunisie, autre colonie française non moins belle et riche, ne coûte plus rien actuellement à la métropole et jamais ses charges n'ont été lourdes pour celle-ci. Rares sont les colonies qui, en un temps relativement restreint, présentent l'heureuse situation de pouvoir se suffire à elles-mêmes.

Sa superficie est de 13 millions d'hectares qui n'attendent qu'une main-d'œuvre intelligente pour se mettre en rapport. Ses ressources naturelles : pâturages, forêts, mines, etc., sont des plus considérables. C'est une colonie d'exploitation devenant d'année en année plus florissante; ses vastes terres disponibles, ses facilités de communications, son climat salubre, en feront probablement aussi une colonie de peuplement. Cette supposition est d'autant plus admissible que sa population est bien modeste, 1,300,000 habitants, soit un habitant pour dix hectares! Le caractère des indigènes est généralement regardé comme relativement doux; ils sont plus civilisés que ceux de l'Algérie, moins batailleurs et montrent un certain goût pour les lettres et les sciences.

Les capitaux français trouvent déjà dans ces immenses domaines un emploi avantageux et qui doit augmenter encore à mesure que la colonie se développera. Et, à propos de capitaux, faisons remarquer que la France, après son occupation de la Tunisie, a pris à sa charge toutes les dettes de celle-ci. La dette publique de 5 p. c. fut convertie en 4 p. c., qui donnait une économie annuelle de 1,500,000 francs. Plus tard, en 1889, une nouvelle conversion en 3 1/2 p. c. eut lieu. Ces opérations financières avaient le double avantage d'enlever au trésor tunisien une partie de ses charges et rendaient la métropole maîtresse des impôts et des administrations financières.

Le gouvernement français a donné sa garantie, s'élevant à 2,500,000 francs, pour la construction du chemin de fer de la Medjerdah. En dehors de cette garantie, il paie 6 millions par an pour

l'entretien des troupes françaises qui occupent la Tunisie ; c'est la seule charge tunisienne qui grève le budget de la métropole ; mais cette charge est largement compensée par les profits qu'elle retire des relations commerciales.

Le budget des recettes était, en 1896, de près de 17 millions de francs. Les ressources du trésor proviennent : de l'impôt de capitation, de l'impôt sur les dattiers, sur les terres cultivées en céréales, etc. Les droits de douane rapportent un million à l'exportation et 730,000 francs à l'importation ; sur la vente et le loyer des immeubles, 315,000 francs. Suivent divers autres impôts produisant des sommes notables parmi lesquels nous distinguons l'impôt sur les changeurs de monnaie et celui sur les foulons des calottes turques.

Le budget des dépenses s'élevait, en 1896, à 19,600,000 francs. Parmi les dépenses, nous trouvons : 900,000 pour la dotation du Bey ; 720,000 pour la dotation de sa famille ; 120,000 pour le personnel et le service de son palais ; 18,000 pour les décorations tunisiennes ; 600,000 francs pour l'armée tunisienne, distincte du corps d'occupation de la France ; 2,700,000 francs pour l'administration générale, y compris le remboursement au gouvernement français des dépenses de la magistrature française ; 4,500,000 francs pour les travaux publics et les services ordinaires, etc.

*
* * *

On peut se faire une idée des progrès réalisés par le commerce et l'industrie de la Tunisie depuis l'occupation française, qui date de 1881, par les chiffres suivants : pendant les cinq années qui précédèrent cette occupation, le mouvement commercial s'était élevé à 93,692,684 piastres ; pendant les cinq premières années qui suivirent cette prise de possession, il monta à 200,424,176 piastres. Le piastre vaut 60 centimes.

Ce progrès s'est continué les années suivantes et, en 1896, nous trouvons à l'importation 52,875,000 piastres, c'est-à-dire trois fois la moyenne annuelle de la période quinquennale avant l'occupation française.

Le régime des marchandises exportées est fixé par les traités avec les nations étrangères. Les droits sont établis sur la valeur des marchandises en général, 8 p. c. Divers produits sont admis en franchise, comme les céréales, les machines agricoles importées

directement pour le service de l'agriculture et non pour être vendues. Le sel et le tabac sont prohibés,

Les principales marchandises importées sont : les tissus de coton, de toile, de laine et de soie ; les céréales, les semoules, les farines, les denrées coloniales, les bois de construction, les vins et les liqueurs, les métaux bruts et ouvrés, les peaux, les cuirs et les chaussures, les machines et instruments agricoles, etc.

Les exportations ont suivi le même mouvement ascensionnel ; ainsi, pendant les cinq années avant l'occupation française, nous constatons un total de 98,633,077 piastres, et pendant les cinq premières années après cette occupation, nous trouvons 146,983,848 piastres.

Voici la nomenclature des principaux articles exportés : blé, orge, alfa, huile d'olives, éponges, légumes secs, dattes, tan, bestiaux, laine en suint ou lavée, etc.

La moitié du commerce se fait avec la France et l'Algérie ; le reste se partage entre l'Italie, l'île de Malte, etc.

Divers espèces de productions tunisiennes sont rémunératrices. L'abondance des terres permet de faire des jachères ; leur bon marché, la proximité des côtes et des ports diminuent le prix de revient. L'élevé du bétail prend de grandes proportions ; la race ovine est très robuste, grâce aux nombreux et excellents pâturages. L'olivier abonde ; l'amandier commence à être très cultivé ainsi que la vigne qui réussit aussi bien qu'en Algérie. Déjà on compte plus de 5,000 hectares plantés en vignes, chaque année ce nombre augmente,

La terre disponible ne manque pas en Tunisie. La constitution de la propriété et de la société y est telle que le transfert de la plupart des terres n'est gênée par aucune entrave. Autrefois les propriétaires et les ministres tunisiens faisaient des fortunes considérables et rapides au moyen de l'achat et de la vente des terres ; grâce à l'administration française, cette spéculation a disparu, et nombreuses sont les terres qu'on peut acquérir à des prix avantageux. Ainsi dans la banlieue des villes, et notamment de Tunis, la terre se vend de 30 à 40 francs l'hectare, celle, réputée pour sa fertilité et sa bonne situation, n'atteint guère que 100 francs l'hectare.

La Société Franco-Africaine possède les domaines de l'Enfida et de Sidi Tabet, mesurant ensemble 130,000 hectares. La Société Foncière de Tunisie ne possède pas moins.

Les colons manquent encore à ce vaste territoire et il importe d'y attirer les émigrants. Actuellement ce sont surtout les Siciliens, les Calabrais, les Arabes, les Kabyles, les Marocains et quelques nègres du Fezzan qui se chargent de la main-d'œuvre. Les salaires varient de 1 franc 50 à 2 francs 75 par jour, selon la valeur de l'ouvrier.

On a découvert récemment d'immenses gisements de phosphate de chaux en Tunisie, c'est une bonne fortune pour l'agriculture.

Les marbres et les argiles y abondent ainsi que les mines de fer, de plomb, de cuivre et d'autres métaux.

* * *

La Tunisie est placée sous le protectorat de la France. Pour les colonies et pour le gouvernement de la métropole, le protectorat, là où il est possible de l'établir, est incontestablement le meilleur régime politique et administratif. Il évite de froisser les susceptibilités des indigènes; il respecte autant que possible leurs habitudes, leurs mœurs, leur organisation; il les assujettit sans brusquerie en les accoutumant insensiblement au régime de la métropole.

La convention tunisienne, du 8 juin 1883, confère au gouvernement français la faculté de provoquer dans la régence de la Tunisie toutes les réformes administratives nécessaires. La France s'est acquittée de ce droit avec une rare sagesse. Le résident de France à Tunis est en même temps ministre des affaires étrangères du Bey. Il est, en outre, chargé d'un droit de surveillance et de contrôle sur les administrations indigènes; il a la préséance parmi les ministres du Bey. Le ministre de la guerre de celui-ci est le général français qui commande les troupes; le ministre des finances est un fonctionnaire français, choisi parmi les fonctionnaires supérieurs du département des finances de la métropole; le ministre des travaux publics est un ingénieur français, enfin un indigène est ministre de l'intérieur. Un autre Français, remplissant les fonctions de secrétaire général du gouvernement tunisien, complète ce ministère qui n'a de tunisien que le nom.

Dans les provinces, il y a des contrôleurs civils qui exercent auprès des autorités indigènes les mêmes fonctions de directeurs et de conseillers dont est investi auprès du Bey le résident général.

Ces contrôleurs, on le voit, sont les représentants de la France

auprès des autorités indigènes. Celles-ci se composent de Caïds assistés de leurs lieutenants ou Khalifats. Ils sont chargés du maintien de l'ordre et de la perception de certains impôts. Autrefois, avant le contrôle des représentants de la France, les Caïds se permettaient de faire le recouvrement des taxes avec une entière désinvolture; la délicatesse et l'honnêteté étaient bien le moindre de leurs soucis. Depuis que les Caïds sont obligés d'avoir des registres à souches où ils doivent inscrire les recettes et délivrer aux indigènes des reçus de ce qu'ils ont payé, ceux-ci ne sont plus exposés à devoir payer deux fois les mêmes comptes. Avant l'occupation française, les Caïds achetaient leurs charges du gouvernement tunisien. Cela donnait lieu aux plus scandaleux tripotages; les ministres s'enrichissaient impudemment avec l'argent offert par les Caïds et ceux-ci s'enrichissaient à leur tour en volant effrontément le peuple.

Après les Caïds viennent les Cheicks, espèces de chefs de village ou de bourgmestres.

Les contrôleurs exercent aussi les fonctions d'officiers de l'état civil, même celles de notaires, une institution spéciale de ceux-ci n'existant pas encore. Là, où le tribunal du juge de paix se trouve à une trop grande distance, les contrôleurs le remplacent dans ses fonctions. Indubitablement, ce mélange de fonctions administratives et judiciaires doit donner lieu à des inconvénients; mais il faut tenir compte que la colonie en est encore à ses débuts et, qu'en attendant une organisation meilleure et plus complète, on ne saurait condamner ce qui existe. D'ailleurs, dans toute colonie, il faut s'efforcer de simplifier autant que faire se peut les rouages de toutes les administrations sans distinction aucune. Il faut éviter les nombreuses, coûteuses et inutiles paperasseries en usage dans la métropole; restreindre, autant que possible, le nombre des agents et des fonctionnaires; laisser à ceux-ci une certaine liberté d'action mais en leur imposant une grande responsabilité.

Un tribunal de première instance fonctionne à Tunis et six justices de paix sont établies à Tunis, à La Goulette, à Bizerce, à Lousse, à Sfax et à Kef; les fonctions de juges de paix et de magistrats de tribunal de première instance sont remplies par des Français.

Les tribunaux français connaissent, en général, des litiges entre Européens et Tunisiens; des crimes, délits et contraventions.

Il existe, en outre, un tribunal mixte composé de magistrats français et de magistrats indigènes, mais ayant pour président un magistrat français. Ce tribunal est investi d'un pouvoir très étendu dans tous les procès et litiges se rattachant à la propriété foncière; ses jugements sont sans appel.

La Tunisie n'a pas encore de Cour d'appel; toutefois les plaidants, le cas échéant, peuvent s'adresser à la cour d'appel de la ville d'Alger.

Pour les contestations qui surgissent entre eux, les indigènes relèvent de leurs propres tribunaux.

*
* *

Peu de colonies naissantes ont une instruction publique mieux organisée et plus développée que la Tunisie. Elle compte actuellement plus de 500 écoles primaires arabes; des écoles du soir où l'on enseigne le français. Outre ces écoles primaires arabes, on trouve de nombreuses écoles françaises publiques; les écoles gratuites des Frères de la Doctrine chrétienne, des Dames de Saint-Joseph, de l'Alliance israélite, une école technique avec classe de commerce.

Viennent ensuite les instituts supérieurs de français, les collèges; celui de Sadiki possède un revenu annuel de 240,000 francs, il a 200 élèves; les écoles normales, enfin, la Grande Mosquée de Tunis qui compte plus de 600 étudiants, 42 professeurs titulaires et 80 professeurs auxiliaires.

Ce n'est pas à tort, on le voit, qu'on regarde généralement la population de la Tunisie comme une des plus désireuses de s'instruire de toute l'Afrique, et il est juste d'ajouter qu'elle a une belle avance sur la plupart des populations voisines. Dans ces conditions, il est à prévoir qu'après deux ou trois générations, les Tunisiens et les Tunisiennes parleront la langue de la métropole, ce qui est de la plus haute importance pour leur civilisation et pour leur assimilation.

Si jusqu'ici les Tunisiens n'ont pas de représentants aux Chambres de leur métropole, ils ne peuvent tarder à en réclamer. Avec les droits politiques, c'est un droit qu'il faut accorder à tout peuple intelligent et qui s'instruit, à moins de vouloir courir de grands dangers, tels que ceux signalés au cours de cette étude. Plus un peuple, comme celui de la Tunisie, est pacifique, laborieux, ami de

tout ce qui s'appelle progrès, et plus vite il est mûr, non pas seulement pour la représentation nationale, mais aussi pour s'administrer et se gouverner lui-même. A notre Exposition internationale de 1897, où la Tunisie, comme la plupart des autres colonies françaises, était grandement représentée, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec plusieurs Tunisiens et nous avons été frappé de leur esprit d'observation, de leur intelligence, et de la facilité et même de l'élégance avec lesquelles ils s'expriment en français.

L'ALLEMAGNE COLONIALE.

Le peuple allemand possède toutes les qualités nécessaires pour être un peuple colonisateur, pour créer des colonies de peuplement et d'exploitation. L'Allemand est de constitution robuste, endurant, courageux, travailleur, persévérant, économe et intelligent. Il supporte vaillamment les plus dures privations et volontiers s'expatrie avec femme et enfants, pour aller chercher au delà de l'Océan quelque amélioration à son sort.

Aucune nation de l'Europe ne fait preuve de plus d'efforts intelligents et soutenus que celle de l'Allemagne pour étendre ses relations commerciales et pour conquérir de nouveaux débouchés.

Comment se fait-il que, dans ces conditions, et en présence des nombreuses émigrations qui, depuis un temps presque immémorial jusqu'à nos jours, se suivent sans interruption, l'Allemagne n'ait jamais songé à fonder des colonies ?

Plus de cent mille émigrants allemands, chaque année, vont s'éparpiller sur toute la surface du globe. Quel appoint pour une colonie de peuplement et d'exploitation de la mère-patrie !

Vaillants et tenaces, comme les Boers du Transvaal, comme eux ils auraient réussi, mieux peut-être, car ils ont l'avantage du nombre.

Le fait est assez inexplicable, à moins d'admettre que le gouvernement, satisfait de voir le trop plein de sa population s'en aller pacifiquement lui-même, ne songeait guère au parti qu'il aurait pu tirer de ces grands et continuels exodes en les dirigeant vers quelque nouveau territoire disponible, où ils auraient créé une autre patrie allemande.

Cependant, un jour arriva où la question coloniale, agitant toutes

les nations de l'Europe, réveilla l'Allemagne de son long sommeil, éperonna son inertie, et, elle aussi, voulut coloniser.

Il était trop tard ; d'autres, depuis longtemps, occupaient les meilleures places.

Pourtant, il restait l'Afrique ; mais là encore la France et d'autres avaient enlevé les territoires les plus favorables à la colonisation européenne.

N'importe, l'Afrique faisait tourner toutes les têtes ; mettait en mouvement toutes les ambitions, toutes les cupidités ; chacun voulait avoir sa part et l'Allemagne eut la sienne.

Par une ironie du sort, c'était dans la capitale de cette Allemagne si rebelle à tout esprit de colonisation gouvernementale que la Conférence pour le partage de l'Afrique s'était assemblée. Mais c'était, avant tout, parce que nulle part ailleurs la Conférence ne pouvait trouver un pays plus désintéressé dans la question coloniale.

Voyons quelle est la part que la Conférence de Berlin fit à l'Allemagne, et examinons si c'est bien là que celle-ci pourrait envoyer ses nombreux émigrants, et si c'est là que la métropole pourrait espérer de faire cultiver les produits qu'elle importe pour son alimentation, ses fabriques, etc. et qui lui coûtent annuellement plus d'un milliard de francs.

* * *

Au sud, près du Cap, le poste d'Angra-Paquena et une bande de côtes d'environ 1,300 kilomètres ; sur la côte orientale de l'Afrique, une certaine étendue de côtes qu'on dit être malsaines et ravagées par les fièvres ; au sud de Zanzibar, puis au milieu de la côte occidentale d'Afrique, une série de stations diverses qui se divisent en deux groupes, savoir :

La côte des Esclaves qui s'étend sur une longueur de près de cent lieues à l'ouest du saillant constitué par l'embouchure du Niger. La direction générale est celle de l'ouest à l'est. C'est sur cette côte des Esclaves que se trouvent les colonies anglaises de Beiren et de Lugos, ainsi que Porto-Nuovo, récemment occupé par la France. Les établissements allemands sont là des points isolés, entourés par des colonies de plusieurs peuples européens.

Ensuite, le golfe de Biafra, où se forme le second groupe, est

situé de l'autre côté de l'embouchure du Niger. La baie des Camerouns forme, en quelque sorte, la pointe de ce golfe.

On prétend que Angra-Paquena n'est qu'un désert aride, sans ressources et que la côte au-dessus de Zanzibar est inhabitable.

Si la description de ce qui précède est exacte, et nous avons tout lieu de le supposer, car elle nous est fournie par un écrivain aussi consciencieux qu'érudit, Mac Möller, il faut avouer que le domaine colonial de l'Allemagne en Afrique ne fera pas de jaloux; certes, ce n'est pas lui que choisiraient les Allemands qui s'expatrient, et ce n'est pas là, non plus, que l'Allemagne pourra faire cultiver les produits qui lui manquent.

* * *

Mais, hâtons nous de le dire, la colonisation ne semble nullement être le but des Allemands dans leurs possessions; ils se bornent à y établir des comptoirs commerciaux, afin d'y trouver quelque débouché à leur commerce national, et s'il faut juger d'après les résultats obtenus à Cameroon, ils pourraient bien réussir, car on estime actuellement déjà le mouvement commercial de Cameroon à plus de cinq millions de francs. Oui, le commerce est le seul but poursuivi jusqu'ici; c'est pourquoi nous voyons l'Allemagne se désintéresser complètement de la civilisation de ces territoires.

Nous rencontrons la même tactique dans la fondation des sociétés de commerce en Afrique.

Ainsi l'Allemagne a établi dans la Nouvelle Guinée une compagnie à laquelle elle accorde de nombreux privilèges et des lettres de protection proclamant la souveraineté de l'Allemagne sur le territoire de cette compagnie qui comprend la partie de la côte désignée sous le vocable de Terre de l'Empereur Guillaume.

Quant à l'archipel naguère connu sous la dénomination des Iles de la Nouvelle Bretagne, on a changé le nom en celui d'Iles Bismarck. Les frontières de ce territoire sont désignées exactement par leur longitude et leur latitude. La Compagnie de la Nouvelle Guinée est chargée de l'organisation, de l'administration et du gouvernement de cette colonie. Tous les frais lui incombent; mais, à titre de compensation, elle est autorisée à recevoir; à son profit tous les droits régaliens fixés par l'autorité allemande.

La Société allemande de l'Afrique Orientale, fondée par la Société

allemande de colonisation. — de commerce ou d'exploitation serait plus correct, — en vue d'administrer les territoires se trouvant dans l'Afrique Orientale, opère à l'ouest de l'empire du Sultan de Zanzibar et dans le voisinage des Etats de l'Usuraga, de Nyuru, de l'Usaguta et de l'Ukam.

L'Empereur d'Allemagne en 1885, a accordé à la Société allemande de l'Afrique orientale un acte officiel de protection par lequel il déclare prendre sous sa protection et suzeraineté les territoires acquis ou à acquérir par la dite Société.

De son côté, le sultan de Zanzibar a donné un privilège de cinquante ans à la Compagnie. Elle a échoué dans son but économique; elle n'a même pas commencé la mise en valeur des territoires mis sous son autorité; mais elle a réussi dans son but politique qui est l'extension de l'influence germanique sur ces territoires. Menacée d'une liquidation forcée, la Compagnie dut s'effacer et le gouvernement allemand a succédé à tous ses droits, avec cette différence que tous les territoires afferchés, par la Compagnie, du Sultan de Zanzibar sont détenus en pleine propriété et souveraineté par l'Empereur d'Allemagne.

Une autre grande société allemande à charte est la Société coloniale de l'Afrique Sud Occidentale. Elle possède la propriété des divers territoires acquis par M. Ludoritz dans l'Afrique du Sud; ses affaires sont loin d'être prospères.

Plusieurs autres sociétés de colonisation ou de commerce se sont également fondées en Allemagne; mais, comme elles ne possèdent pas de privilèges politiques ou administratifs, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

*
* *
*

L'Allemagne n'a donc jamais pris sérieusement en mains la direction économique de ses possessions en Afrique, ce qui lui aurait imposé certainement l'obligation de civiliser, de développer les richesses naturelles et, par conséquent, d'y établir les institutions coûteuses que réclame cette mission.

Mais de 1888 à 1890, elle s'est quelque peu départie de ses principes uniquement commerciaux, lorsqu'elle a été forcée, pour conserver les territoires sur lesquels le Sultan de Zanzibar lui avait accordé le droit de commercer, d'en prendre une possession en règle et de supporter les frais que celle-ci ne tarda pas à occasionner.

En effet, les Arabes, depuis longtemps possesseurs de ces territoires, attaquèrent les Allemands, et les hostilités commencèrent. Une expédition armée eut lieu en 1890, dans la région de l'Ouganda; les Arabes furent domptés et des traités mirent fin aux difficultés.

Pendant cette même année, un traité de délimitation fut conclu entre l'Angleterre et l'Allemagne; il fixa définitivement les zones de souveraineté des deux puissances. L'Allemagne reçut les territoires continentaux du Sultan de Zanzibar, non pas à titre de fief mais à titre de propriété. Ces territoires s'étendent jusqu'aux grands lacs ayant pour limites, à l'ouest, l'Etat Indépendant du Congo. Ce domaine allait du 2^e au 3^e degré de l'hémisphère austral jusqu'au 11^e ou 12^e degré; c'est une possession équatoriale ou tropicale des plus vastes.

On évalue à 1,690,000 kilomètres carrés la surface territoriale occupée en Afrique par l'Allemagne. Cette grande étendue se divise comme suit : 780,000 kilomètres pour le territoire de la Compagnie allemande de l'Est de l'Afrique, 520,000 kilomètres pour les territoires de Namaqualand et de Damaraland, sur la côte occidentale entre le 17^{me} degré sud et le 27^{me} ou 28^{me}; enfin, 390,000 kilomètres pour les Camerouns sur la côte occidentale.

A cette étendue de 1,690,000 kilomètres, il faut ajouter les 130,000 kilomètres carrés pour la superficie de Togo, sur la côte occidentale et voisine des possessions françaises du Grand Popo et de Kotanon, ce qui donne un total de 1,820,000 kilomètres carrés.

Voilà le domaine appartenant en Afrique à l'Allemagne; il représente plus de trois fois la superficie de celle-ci. Malgré sa vaste étendue, ce domaine, en grande partie, nominal, n'a pas la superficie des domaines appartenant à l'Etat Indépendant du Congo, à la France ou à l'Angleterre.

En effet, on évalue à 4,290,000 kilomètres le domaine africain de l'Angleterre, et sa population à 30 millions d'habitants; à 7,072,000 kilomètres (le Sahara y figure pour 4,400,000 kilomètres) celui de la France, et sa population à 17 millions d'habitants. Quant à l'Etat Indépendant du Congo, il possède une surface de 2,735,400 kilomètres carrés.

Les crédits affectés par le gouvernement de l'Allemagne aux possessions de l'Afrique Orientale étaient naguère de 4,500,000

marks; depuis six ans, il ont été réduits à 3,500,000 marks, un million ayant été mis à la charge de la Société de l'Afrique Orientale.

Le budget allemand affecte également un crédit de 200,000 marks aux possessions des Camerouns et de Togo.

Pour les possessions de l'Afrique du Sud le budget est également de 3,500,000 marks.

* * *

Il est facile de voir par les crédits que nous venons d'énumérer que l'Allemagne ne se ruinera pas en faveur de ses possessions coloniales. Comme nous l'avons dit, son seul objectif est le commerce, et les seuls sacrifices qu'elle s'impose sont fait uniquement à cause de lui. Certainement, nos voisins du nord, s'ils le voulaient, seraient aussi bons colonisateurs qu'ils sont bons commerçants. Ils ont été détournés de la voie de la colonisation lorsque, à leur Parlement, la question coloniale a été agitée. Ce fut alors que le prince de Bismarck, chancelier de l'Empire, prononça un discours dont nous avons gardé le souvenir. Nous en détachons ce qui suit, et l'on verra que le gouvernement de l'Empire s'est imbu des principes du grand chancelier et qu'il compte y rester fidèle.

« Le système commercial finira par détruire le système colonial. La guerre n'éclatera plus pour la souveraineté coloniale, mais pour le commerce des colonies. Quelques experts du vieux temps semblent croire encore que ce commerce dépend de cette souveraineté et ne peut exister sans elle; ils citent pour exemple, vous l'avez entendu tantôt, l'Espagne et le Portugal. Cet exemple prouve, au contraire, que la souveraineté dépend du commerce; le Portugal et l'Espagne n'ont pu satisfaire aux besoins de l'Amérique, et l'Amérique a brisé leur joug.

» Désormais l'industrie est la métropole réelle des colonies; le commerce est le seul roi des mers; la meilleure confection et le meilleur marché créeront toujours un monopole commercial contre lequel viendront se briser irrésistiblement tous les monopoles politiques de l'univers. Ainsi le commande l'intérêt de l'espèce humaine.

» L'intérêt, bien entendu, de toutes les nations industrielles et commerciales, et notamment de l'Allemagne, les place sur une route nouvelle; éclairées par une longue et ruineuse expérience,

elles renouvelleront un jour tout le système colonial, et, se débarassant successivement des frais de souveraineté, elles s'enrichiront des profits du commerce. »

Rapprochez ces paroles de ce que nous avons dit plus haut et vous serez convaincu que tout le système économique et politique, pratiqué par l'Allemagne dans ses possessions coloniales et ailleurs, n'a pour but que les intérêts de son commerce et de son industrie. Et là, où cet intérêt égoïste domine en maître, disparaît cette grande et sublime mission qui devrait accompagner toute entreprise coloniale et qui se résume en trois mots : humanité, civilisation et progrès.

Toute la doctrine de M. de Bismarck, dont certains font état, s'écroule, parce que, sans colonisation, il est impossible aujourd'hui de développer le commerce ou de l'entamer seulement avec les pays d'Afrique et de l'Extrême Orient. Essayez donc d'y faire le commerce, de tirer profit de leurs richesses naturelles, sans établir des routes, des chemins de fer, des services maritimes, etc. ! Que l'Allemagne, sans coloniser, sans civiliser, sans délier sa bourse, profite de ce que les autres nations font à grands frais, c'est son égoïste affaire ; mais si les autres peuples agissaient tous comme elle, où donc le commerce, tant vanté et tant convoité, se trouverait-il ? Le discours de M. de Bismarck retarde de plusieurs siècles ; alors, comme nous l'avons vu dans cette longue étude, il était possible de s'enrichir sans faire ce qui est aujourd'hui d'impérieuse nécessité. Et nous serions curieux de voir si, attaquée ou lésée dans ses intérêts coloniaux, l'Allemagne ne serait pas la première à prendre les armes, quoique la souveraineté coloniale, selon de Bismarck, ne signifie plus rien.



L'ITALIE COLONIALE.

L'Italie, comme l'Allemagne, n'est entrée que fort tard dans la carrière coloniale, malgré sa population trop nombreuse, et dont chaque année une bonne partie va chercher sous d'autres cieux une subsistance qu'elle ne croit pouvoir trouver dans la patrie, et malgré l'esprit de commerce et d'aventures qui distingue ses habitants. L'Italie aurait pu avoir, comme nous l'avons dit pour l'Allemagne, des colonies de peuplement et d'exploitation, si elle avait su mettre à profit les dispositions et les qualités de ceux qui la quittent pour aller faire prospérer les colonies d'autres nations.

Cette absence de colonies, aux époques où la plupart des peuples européens avaient des possessions coloniales très considérables, est d'autant plus surprenante que l'Italie avait l'avantage de posséder d'illustres explorateurs parmi lesquels il suffit de citer le plus célèbre entre tous, Christophe Colomb, italien de naissance.

En outre, c'est en Italie que le grand commerce se développa le plus rapidement pendant le moyen-âge. Plus encore que les villes hanséatiques du nord de l'Europe; plus que les riches cités des Flandres, d'Angleterre ou de France, Gênes, Venise, Pise et Florence, comme nous l'avons vu dans le cours de cet ouvrage, parvinrent à une merveilleuse prospérité.

Tout le commerce de la Méditerranée se faisait presque dans ces quatre villes. Barcelone et Marseille, malgré leur activité commerciale et l'étendue de leurs relations, ne rivalisaient alors que de

loin avec les opulentes cités de l'Italie. Celle-ci était réellement devenue le centre du monde commerçant. Là, venaient s'échanger contre les produits de l'Europe, l'or, la gomme, l'ivoire de la Barbarie, la soie et les denrées des Arabes, les tissus de Chine et de l'Inde.

De nombreuses associations de commerçants présidaient et facilitaient ce grand mouvement d'affaires.

A Gènes, l'*Offizio di Gazzaria* était chargé d'administrer de nombreux comptoirs établis par cette Compagnie dans le Levant et dans la mer Noire.

Parmi les compagnies génoises, nous devons signaler la célèbre Banque de Saint-Georges, dont on fait remonter la création aux premières années du XII^e siècle. Arrivée, en 1407, à une suprême prospérité, elle se fusionna avec les sociétés analogues qui avaient existé jusque là à côté d'elle, et dont la plupart étaient ses créancières.

La Banque Saint-Georges formait un Etat dans l'Etat, car elle était investie par la République de Gènes de la perception de certains droits souverains.

En outre, des sociétés de commerce s'étaient constituées à Gènes pour l'exploitation, entre autres, des côtes de Barbarie. Elles trafiquaient avec Tunis, Tripoli, Centa, Salé et Bougie.

Des sociétés du même genre existaient alors dans les autres grandes villes commerciales de l'Italie. Venise investissait des sociétés du droit d'équiper des flottes qu'elle envoyait, chaque année, à Constantinople, en Egypte et en Syrie; à d'autres, elle confiait le soin d'exploiter les marais salants de Chiogogia, de Cerina et les verreries de Murano.

* * *

Ce n'est guère que depuis une quinzaine d'années que l'Italie, un des plus beaux pays du monde, a montré quelque velléité de colonisation, un peu dans l'Afrique du Nord et dans l'Amérique du Sud. Malheureusement, sa situation financière ne lui permet pas de faire des sacrifices sérieux, ni pour des colonies de peuplement, ni pour des colonies de plantations.

Timidement, elle encouragea la colonie de la baie d'Assub, ainsi que les explorations en Abyssinie.

Depuis 1885, l'Italie occupe le port de Massouah, dans la mer Rouge. Ce port se trouve à proximité de l'Abyssinie septentrionale, à laquelle il sert de débouché. L'occupation de ce port a son importance et pour l'extension du commerce et pour les relations avec les indigènes et pour la possession éventuelle de vastes territoires. Mais pour atteindre ce dernier but, il faudrait dépenser beaucoup d'argent et probablement aussi dépenser beaucoup d'hommes. Les Italiens en ont déjà fait l'expérience dans les luttes qu'ils eurent à soutenir contre les Abyssins. Après diverses fortunes, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, les Italiens se décidèrent à donner quelques millions, après la mort de leur adversaire le Roi Jean, à son successeur Ménélik, roi de Chora, afin de pouvoir établir un protectorat sur ce vaste pays.

Les possessions, toutes nominales de l'Italie en Afrique, vont du Ras-Kasar, un peu au sud de Souakin, jusqu'aux environs d'Oboek, c'est-à-dire jusqu'à l'extrémité de la mer Rouge; puis, de l'Océan Indien, au-dessous du Cap Gardafin, ou Bas Hafoun, jusqu'à Jambo, à l'embouchure du fleuve Juba. C'est toute la côte des Somales, tribus barbares et cruelles.

Il était à prévoir que, dans un temps plus ou moins rapproché, les Italiens tourneraient, comme ils l'ont fait récemment, tous leurs efforts vers l'Abyssinie pour plusieurs motifs qui ressortent de ce que nous allons dire.

ABYSSINIE.

Ce grand pays de l'Afrique Orientale, au sud de la Nubie, a 200 lieues de longueur sur 230 de largeur. Il forme un plateau doucement incliné au nord-ouest, avec deux grands escarpements, l'un à l'est, vers la mer Rouge, l'autre au sud, vers l'intérieur de l'Afrique. Il mérite une rapide description, d'abord à cause de sa propre valeur, ensuite à cause des hostilités entre lui et l'Italie, et qui viennent d'avoir un si grand retentissement dans toute l'Europe.

L'élévation du sol, l'abondance des pluies pendant certaines saisons, les nombreux courants d'eau rendent le climat des parties hautes de l'Abyssinie plus tempéré que sa position géographique ne le ferait croire; mais dans les plaines et les vallées basses, les chaleurs sont étouffantes.

Les mines de fer, de cuivre et de plomb sont abondantes dans les

parties montagneuses, mais peu ou point exploitées. On retire de l'or extrêmement pur du lavage des sables et graviers de quelques fosses peu profondes. L'or le plus fin se trouve au pied de certaines montagnes des provinces occidentales. Dans les plaines, situées au bas des montagnes, on rencontre du sel gemme en cristaux d'une dimension considérable.

De vastes forêts couvrent plusieurs régions de l'Abyssinie; on y remarque le tamarinier, diverses espèces d'acacias épineux, le dattier et d'autres arbres de valeur. Le caféier croît spontanément sur quelques montagnes.

On cultive le sorgho ou millet, le froment, l'orge et le tef, graminée dont la graine est extrêmement fine et sert à la pâtisserie.

Deux récoltes ont lieu tous les ans; l'une pendant la saison des pluies, c'est-à-dire en juillet, août et septembre; l'autre au printemps. Dans certaines régions, la terre donne jusqu'à trois récoltes.

L'enseté, espèce de bananier, et la vigne sont très cultivés; mais les Abyssins ne font que peu de vin, ils préfèrent une espèce d'hydromel de leur fabrication.

Les légumes et les arbres fruitiers y sont en abondance ainsi que certaines plantes oléagineuses inconnues en Europe.

On trouve en Abyssinie le cypéris à papier; l'arbre qui donne le baume de Judée et celui qui produit la myrrhe. L'horticulture y est représentée par des produits superbes.

Le règne animal y est des plus riches en espèces et en beautés. Les bœufs sont énormes; l'âne et le mulet remplacent le cheval dans les régions montagneuses. Les animaux féroces, léopards, panthères, hyènes, etc., y fourmillent; les lions d'Abyssinie ont une réputation célèbre. Les abeilles y donnent un miel délicieux; certaines espèces font leurs ruches sous terre.

Quant aux habitants de l'Abyssinie, ils sont affables, prévenants et hospitaliers. Des dispositions heureuses se manifestent chez ceux auxquels l'éducation permet de les développer. Mais entourés de peuples à demi sauvages, dégradés par des chefs cruels et despotiques, les Abyssins languissent dans un état voisin de la barbarie. Ils ont pour habitations des cabanes rondes, couvertes d'un toit conique; pour vêtements, une robe de coton ou une espèce de manteau. Les enfants vont nus jusqu'à l'âge de l'adolescence.

Presque tout le commerce de l'Abyssinie a lieu par Adoueh, ville du Tigré, un des Etats indépendants. On y apporte de Massouah du plomb, de l'étain, du cuivre, des feuilles d'or, de petits tapis de Perse de couleur éclatante, mais à bas prix; de la soie écrue, du coton, du velours, du drap de France, du maroquin d'Egypte; de la verrerie et de la verroterie de Venise. La plupart de ces marchandises qui viennent de l'Europe sont expédiées d'Egypte par mer à Djeddah, sur la côte d'Arabie, d'où elles vont, à travers le golfe, à Massouah.

L'Abyssinie commerce aussi par des caravanes avec l'Egypte; mais les marchands sont exposés à mille périls dans le long trajet par terre qui sépare les deux pays, et surtout en traversant la Nubie. Elle fournit aux pays étrangers de l'ivoire, de l'or et des esclaves, cette marchandise malheureusement si commune encore en Afrique.

Le commerce intérieur ne peut que souffrir beaucoup des troubles presque continuels du royaume où l'autorité est trop insignifiante pour se faire respecter. Cependant Adoueh a des fabriques de toiles de coton fines ou grossières. La matière première, très abondante, est fournie par les territoires que baigne le Tatcazze; ce coton passe pour meilleur que celui que l'on tire de Massouah. Gondar a aussi des manufactures de toiles mais de qualité inférieure à celles d'Adoueh.

Les provinces, situées au sud de cette dernière ville, abondent en bétail et en grains. On fabrique dans la province de Simon de petits tapis d'une confection réellement presque parfaite. Les habitants d'Axum et des environs sont renommés pour la préparation du parchemin. On façonne le cuivre et le fer dans toute l'étendue du royaume et principalement dans les provinces du sud.

Il est difficile d'avoir des données précises sur la population d'un pays fort mal gouverné et mal administré. Cependant, d'après les meilleures informations, nous croyons qu'elle s'élève à environ 3,500,000 habitants. Ce nombre ne nous paraît pas improbable et il est bien faible en comparaison de la surface du pays.

Les souverains y exercent un pouvoir despotique. Leurs revenus proviennent de la dîme en nature de toutes les productions des domaines, des péages et du tribut payé par les gouverneurs.

Telle est l'Abyssinie, pays aux puissantes ressources, où l'Italie, revenue à une meilleure situation financière, pourrait établir des

colonies d'exploitation et de peuplement, tout en perfectionnant la civilisation déjà quelque peu ébauchée. Mais les récentes hostilités qu'elle a eu à soutenir en ce pays et qui ont augmenté encore l'état précaire de ses finances, ont dû bien lui prouver qu'elle ne peut songer à y faire prévaloir son autorité ou procéder par voie de conquête, mais que c'est à une politique sage et prudente qu'elle doit recourir pour atteindre ce but.



RUSSIE.

La Russie, qui possède en Europe des territoires d'une étendue de 365,000 lieues carrés, en Asie de 608,000 et en Amérique de 72,500, peut-elle être considérée comme une nation colonisatrice?

Les immenses possessions russes en Asie ne sont en réalité qu'une continuation de l'empire européen de la Russie qui s'étend, en Europe et en Asie, depuis les bords de la Baltique et de la mer Noire jusqu'au détroit de Behring.

Aux confins de l'Europe, s'élèvent à l'est, l'Oural; au sud, le Caucase, cette chaîne qui, sur une longueur de 212 lieues, s'étend de la mer Noire au nord-ouest, à la mer Caspienne au sud-est, a pour cimes principales l'Elbrouz et le Mejuinovari.

La Russie asiatique, à l'est de l'Oura ou la Sibérie, est traversée dans la partie méridionale par les monts des Kirghiz, les monts Sagansk, les montagnes de la Daowie et de Nortchinsk, enfin par les monts Klingkhan.

Quant à la Russie américaine, la seule où nous trouvons quelque colonisation dans l'acception stricte de ce terme, elle occupe l'extrémité nord-ouest de l'Amérique septentrionale. Cette vaste contrée, dont on ne connaît avec exactitude que les côtes de la partie méridionale, est bordée d'une chaîne de hautes montagnes, généralement couvertes de neiges perpétuelles. Le grand Océan y pénètre par une infinité de golfes étroits qui sont gelés pendant une partie de l'année.

Au nord de la longue presqu'île d'Alachka, s'ouvrent de grandes baies; à l'extrémité nord-ouest, on remarque le cap Glacé, plus à l'ouest la côte est presque encore inconnue. Le cap Occidental est le point du continent américain le plus avancé vers l'ouest.

Un grand nombre d'îles bordent la côte de la partie méridionale ; sur celle de Sitka se trouve le fort de Novo-Arckhangelsk, chef-lieu des possessions russes. D'autres comptoirs sont répandus sur divers points de la côte. A l'ouest du cap d'Alachka s'étendent, en ligne courbe autour d'une mer orageuse, les îles Aléontiennes, archipel volcanique.

Les Russes ont été attirés dans ces contrées boréales par la grande quantité de phoques, de loutres marines, de renards noirs et d'autres animaux à fourrure. On n'y compte qu'environ 50,000 habitants indigènes sujets russes.

La souveraineté de ce pays a été concédée à une compagnie de commerce privilégiée.

* * *

La Russie est restée longtemps un colosse immobile au milieu de l'Europe ; on eut dit qu'elle aimait de se tenir à l'écart. Aussi ne doit-on pas s'étonner de ne pas y rencontrer des compagnies commerciales lorsque déjà la plupart des nations européennes en avaient un grand nombre.

Ce ne fut que vers la fin du dernier siècle, en 1787, qu'un traité régulier de commerce fut conclu entre la Russie et la France. Avant cette époque, nous voyons les Français et d'autres peuples, autorisés successivement par les tzars Michel Féodorovitch et Pierre-le-Grand, commercer librement en Russie.

Quelques années après la conclusion du susdit traité apparut en Russie la première compagnie de commerce, en 1795. Fondée spécialement pour le commerce des fourrures, cette Compagnie Impériale Russo-Américaine avait un capital social de 1,122,600 roubles — le rouble vaut 3 fr. 92 c. Elle fournit une longue et brillante carrière ; en 1856, son avoir était estimé à une valeur de 4,448,000 roubles. Cette Compagnie possédait le port de Nouvelle-Arkangel, dans l'île de Sitka, au nord-ouest de l'Amérique. Elle troquait à Kiakta des pelleteries contre le thé, commerçait avec la Californie et la Sibérie ; elle trafiquait également en Chine et notamment à Sanghaï.

Un pays, qui possède les immenses territoires que nous avons signalés, n'a pas besoin de créer des colonies dans les contrées que se disputent les autres nations. Il trouve tout chez lui. Aussi, très peu de Russes émigrent ; ils ont, d'ailleurs, un attachement inné,

un profond amour pour le pays qui les a vu naître. Il n'y a guère que les Maronites, les Israélites et les paysans polonais qui, chaque année, quittent la Russie en nombre assez considérable; ainsi, en 1896, plus de 200,000 Juifs russes se sont embarqués pour les diverses contrées de l'Amérique. D'autre part, la Russie n'attire pas les émigrants étrangers ni par l'attrait de la liberté, ni par celui d'une égalité sociale plus grande; au contraire elle les décourage.

Mais ce qui se passe dans les régions du Caucase n'est-ce pas une vraie et intelligente colonisation? C'est ce que nous allons voir.

AU CAUCASE.

Un projet grandiose, resté à l'étude depuis de longues années, mais dont enfin le Conseil de l'Etat de Russie s'occupe activement, est celui de l'irrigation des steppes transcaucasiennes.

Nous nous étendrons quelque peu sur ce projet, parce que si, d'une part, il présente pour l'empire moscovite un intérêt de premier ordre, de l'autre, il nous paraît digne d'attirer la très sérieuse attention de nos capitalistes.

Au point de vue de la distribution naturelle des eaux, les provinces caucasiennes peuvent être placées en trois groupes distincts; le groupe occidental, où il y a surabondance d'eau et où l'on doit songer à drainer les terres pour les assécher; le groupe septentrional, où la quantité d'eau ne dépasse pas les besoins stricts des populations; le groupe oriental, enfin, où d'immenses plaines sont complètement incultes, par suite du manque d'eau résultant de la non utilisation de celle dont on pourrait disposer pour l'irrigation.

Ce sont ces steppes arides que l'on rencontre dans les gouvernements de Tiflis, d'Elisabethpol, de Bakou et d'Erivain qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en valeur par une répartition rationnelle des eaux de la Koura, de la Jora, de l'Alazon et de l'Araxe.

On estime à plus de 2 millions de déciatines — la déciatine géométrique vaut 1 hectare 0,929 — la superficie des terres actuellement improductives, que l'irrigation pourrait fertiliser dans cette partie du Transcaucase. Deux millions de déciatines représentent à peu près la surface totale de la Belgique, qui comme on sait, est de 2,945.594 hectares. Une récolte ordinaire de froment donne dans

ces parages 20 grains pour 1 sur une terre arrosée trois fois, 10 à 12 sur une terre arrosée deux fois, 5 au maximum sur une terre arrosée une fois, et zéro sur une terre non arrosée. Ceci donne une idée des richesses que l'irrigation doit apporter, dans ces régions à peu près stériles aujourd'hui.

Les chiffres ci-dessus montrent que la fertilité du sol est en raison directe de la quantité d'eau dont on dispose.

Mais il n'est pas question de s'en tenir exclusivement à la culture du froment et de l'orge ; d'autres plantes de plus grand rapport sont destinées à concourir au développement de l'industrie dans la Transcaucasie ; outre la betterave, dont la culture a une grande importance, nous mentionnerons le sorgho, le riz, le coton, le lin, le chanvre, le colza et la sésame. Rien que pour le coton, on évalue à 7 millions de pouds, d'une valeur de plus de 50 millions de roubles, la production de ce textile sur les terres suffisamment arrosées.

La proportion qui existe entre l'état présent des choses et l'espoir de l'avenir est dans le rapport de un à cent pour le coton ; elle est plus forte encore pour les autres plantes que nous venons d'énumérer.

De tels chiffres peuvent éblouir, sans doute, aussi nous hâtons-nous d'en corriger l'éloquence, en rappelant que le Caucase manque de bras et de routes ; cela revient à dire que les étapes seront nombreuses avant que l'on touche au but qu'on nous laisse entrevoir. Mais Rome n'a pas été bâtie en un jour, et chacune de ces étapes marquera nécessairement un si grand progrès dans l'évolution économique du Caucase, que l'on conçoit sans peine que le ministre des domaines de la Russie ait été frappé de la nécessité de s'occuper le plus vite possible de cette importante question, et qu'il ait nommé une commission chargée de lui adresser un rapport à ce sujet.

Le projet définitif, arrêté par les ingénieurs anglais MM. Belty et Habb, comporte un développement de canaux pour l'irrigation des terres de 4,500 verstes de longueur — la verste vaut 1,067 mètres — nécessitant une dépense de 200 millions de roubles. Dans ces conditions, l'utilisation de l'eau est complète, elle met en valeur une superficie irrigable de 3,412,000 déciatines, dont plus de 2 millions sont aujourd'hui perdus pour l'agriculture.

Nous avons parlé plus haut du manque de bras, mais nous

n'hésitons pas à dire que dans ces climats l'irrigation est un agent de peuplement dont l'efficacité n'est pas contestable, pour autant, bien entendu, que les éléments ne fassent pas défaut. Or, c'est ici le cas; il y a d'abord les nomades des plaines qui finiront par se grouper et se fixer dans les districts irrigués; il y a ensuite la population des frontières persanes, sobre et laborieuse, dans le sein de laquelle se recrute déjà la majorité des ouvriers du Caucase, qui fournira son important contingent à la colonisation des terres fertilisées par l'eau; il y a, enfin, les Arméniens de la Turquie sur lesquels il est permis de fonder de grandes espérances. Déjà pendant la guerre de 1878, ces excellents agriculteurs avaient immigré en masse au Caucase, abandonnant leurs foyers sans esprit de retour. A cette époque on ne put leur donner que des terres impropres à la culture par suite du manque d'eau, et ils durent rentrer en Arménie; mais il n'en serait plus de même dans l'avenir. De ce que nous venons de dire, il résulte à l'évidence que les bras ne feront nul défaut dès que les terres seront suffisamment arrosées.

Le gouvernement russe ne se chargera pas de cette importante transformation; il se contentera d'exercer son contrôle et de toucher un minimum d'intérêt évalué à $\frac{1}{7}$ de la récolte; au cas qu'il arriverait que cette proportion n'atteignit pas, à dire d'experts, le taux de la garantie consentie par l'Etat, celui-ci paierait la différence. Ce $\frac{1}{7}$ de la récolte laisserait aux capitalistes un large revenu. On doit reconnaître que l'avenir de l'entreprise se présente sous de brillantes couleurs. Et nous dirons en terminant que dans l'état actuel des choses, le Caucase est, tant à l'exportation qu'à l'importation, un marché peu important pour la Belgique; cependant l'avenir semble pouvoir modifier cette situation. Au point de vue économique, en effet, le Caucase est encore un diamant brut, rugueux et terne, mais il ne faudrait qu'un lapidaire habile pour le faire briller d'un éclat remarquable.

La transformation commencera le jour où l'on entreprendra l'arrosage de toute la partie orientale de la Transcaucasie, c'est-à-dire de la plus grande surface irrigable qui soit au monde. La Belgique profitera de cette vaste entreprise, elle y trouvera pour ses capitaux un placement avantageux et pour son industrie un débouché de premier ordre, car, et cela surtout si des Belges étaient déjà concessionnaires du service d'irrigation, nos établissements indus-

triels seraient appelés à concourir dans une large proportion à la fourniture du matériel fixe et roulant des voies ferrées, des ponts, des charpentes métalliques et de l'outillage nécessaire aux usines qui ne manqueront pas de s'établir dans le pays.

Nous pourrions poursuivre cette étude et l'étendre à la Sibérie, fameuse dans les annales de la Russie ; mais ce que nous dirons plus loin du grand chemin de fer transsibérien nous en dispense.

* * *

Malgré les vastes ressources de la Russie, surtout en richesses souterraines, rares sont les industriels étrangers qui y vont s'établir avec leurs capitaux ; cependant un certain nombre de nos compatriotes, ingénieurs et autres, y vont tenter la fortune, ou y sont envoyés par quelques uns de nos grands industriels.

Depuis quelques années, ces derniers ont placé en Russie plus de deux cent millions de francs en créations industrielles déjà prospères et très rémunératrices. Partout on rencontre des entreprises dues à l'initiative belge ; dans le bassin houiller du Donetz, sur les bords de la mer Noire ; au Caucase, dont nous venons de parler, et où de vastes territoires appartiennent déjà à nos compatriotes.

Considérable est le nombre des ingénieurs et ouvriers belges établis en Russie ; ils y ont ouvert des usines métallurgiques, des verreries, etc. ; ils ont construit un chemin de fer électrique à Koursk ; ils sont en pourparlers avec le gouvernement russe pour obtenir l'autorisation de fonder une banque à Kharkow. Chaque année la colonie belge devient plus nombreuse en Russie.

On le voit, nous n'apportons pas seulement des capitaux, mais nous introduisons, en même temps, des procédés perfectionnés, résultat de nos expériences et d'une bonne science technique, et la Russie en profite largement.

Nos capitalistes procèdent là-bas avec intelligence et prudence ; font étudier les lieux, les ressources, etc., par des ingénieurs belges de talent, généreusement rétribués ; ainsi ils ne s'exposent pas à des déceptions et à perdre des capitaux laborieusement acquis.

Nous terminerons cette courte étude en jetant un coup d'œil sur le passé.

Il y a quelques années, la Russie seule absorbait l'attention de

l'Europe entière; le vaste empire moscovite ressemblait à une ville assise sur les flancs d'un volcan qui, d'un jour à l'autre, attend que le feu intérieur fasse irruption et la détruire de fond en comble.

Le nihilisme, menaçant et terrible, livrait une guerre acharnée au gouvernement russe et avait juré la mort de la monarchie. L'ennemi était redoutable car il puisait sa force dans son fanatisme, dans ses grandes ressources et dans une intelligence qui lui permettait de déjouer tous les dangers, toutes les précautions de ses adversaires. Son audace avait épouvanté la Russie et jeté l'Europe dans la stupéfaction. Sa main criminelle et vengeresse semblait être armée de la destruction et de la mort; chacun se demandait quelle serait l'issue de cette terrible lutte, engagée entre la révolution qui sentait avec une certaine fierté les regards du monde fixés sur elle, et ce pouvoir aux abois qui ne savait plus si c'était à la sévérité ou aux concessions qu'il fallait recourir.

De l'excès du mal devait sortir le remède. La Russie se révolta contre de pareils procédés employés pour conquérir la liberté et l'indépendance; l'univers civilisé s'indigna comme elle.

Le nihilisme fut vaincu, ou, du moins, réduit à l'impuissance, ce qui était une autre défaite, par ce pouvoir trop confiant dans les errements du passé, mais qui, à l'heure du danger, avait enfin compris qu'il ne pouvait trouver lui-même son salut que dans des réformes salutaires en harmonie avec les progrès et les idées du temps actuel.

Un empire, comme celui de la Russie, ne dépouille pas le vieil homme du jour au lendemain; il lui faut du temps avant de renoncer aux anciennes habitudes, avant de réviser des lois d'un autre âge; ce n'est que timidement qu'il agite le drapeau de la liberté et de l'émancipation; il ne marche à la conquête de ce qu'il convoite que lentement et avec une prudence extrême; à preuve ce qu'il fait aujourd'hui en Chine.

Mais c'est déjà quelque chose que de se réveiller, et si nous jetons un regard en arrière et comparons le passé au présent, grand et beau est le chemin parcouru par la Russie, au point de vue politique et surtout au point de vue économique. Celui-ci nous le résumons d'un mot : en 1855, la Banque nationale de Russie faisait pour cinq cent millions de francs d'affaires; elle en fait aujourd'hui pour vingt-neuf milliards.

DANEMARK ET SUÈDE.

Les Danois, humbles et modestes aujourd'hui, ont eu leurs jours de grandeur et de puissance, pendant lesquels ils étendirent leur domination sur plusieurs pays baignés par la Baltique et poussèrent leurs conquêtes jusqu'en Angleterre. Plus tard, le Danemark, la Norwège et la Suède furent réunis sous le même sceptre danois. Mais la fortune est capricieuse et instable; plus que d'autres peuples, les Danois l'éprouvèrent. Aux beaux jours de splendeur et de prospérité, succédèrent les tristes jours de revers et de décadence que la guerre de Trente ans accentua encore.

Ce fut à peu près vers cette époque, sous le règne de Christian VI, roi de Danemark, que les Danois fondèrent une colonie à Tranquebar, au royaume de Tanjecour, sur la côte de Coromandel. Cette colonie eut à lutter contre deux compagnies exclusives qui finirent par se ruiner elles-mêmes. Une troisième leur succéda et eut quelque succès.

Longtemps après, en 1845, le gouvernement danois vendit cet établissement à la Compagnie des Indes Orientales.

Dans les Antilles, il prit possession de l'île Saint-Thomas et de l'île Saint-Jean. En 1733, il acquit l'île Sainte-Croix de la France pour la somme de 738,000 livres.

La Suède possède dans les mêmes parages l'île Saint-Barthélemy qui lui fut cédée par la France en 1785.

Le Danemark et la Suède se mirent, pour ainsi parler, à la suite des nations coloniales et ils empiétaient sur leurs marchés, sur leurs ventes, sur toutes les spéculations dans lesquelles leur position leur permettait de faire des rabais. Etablis de toutes parts au milieu de colonies ouvertes seulement à leurs nationaux, les Danois

et les Suédois ont cherché à suppléer à l'impossibilité de s'y introduire ouvertement, en créant à côté d'elles des attraites et des facilités pour le débit des denrées que les autres colonies possédaient. Ne pouvant se faire conquérants, au milieu de colons plus forts qu'eux, ils se firent contrebandiers en grand.

Les Danois eurent également recours au régime des compagnies privilégiées. La première compagnie danoise orientale fut fondée en 1616, et fit de mauvaises affaires. A sa dissolution, en 1634, son passif absorbait son actif. Mais le Danemark ne se découragea pas et, comme beaucoup d'autres pays dont nous avons parlé, voulut s'opiniâtrer quand même. L'année de la chute de la première compagnie, une deuxième fut créée qui ne réussit pas mieux, puis une troisième en 1686, et une quatrième en 1732.

Cette dernière reçut des privilèges exceptionnels; avait le monopole des marchandises de l'Inde, tout en pouvant vendre à toutes les nations en franchise de droits. Cette clause lui donna de la prospérité. N'étant pas assez forte pour tenter des conquêtes continentales, elle dut se borner à des opérations de commerce, mais elle prit un essor considérable pendant les guerres maritimes où le Danemark était resté neutre. Quand l'Angleterre et la France se battaient, ses actions montaient; lorsqu'elles étaient en paix, ses actions descendaient. C'est ainsi que les actions émises à 500 thalers montèrent, en 1782, à 1800 et même à 1900 thalers, pour tomber, en 1788, à 700 et à 420 en 1790.

*
* * *

La Suède eut aussi sa Compagnie des Indes Orientales. Elle fut fondée, en 1626, par Gustave Adolphe et eut son siège à Guthembourg. Le but de la Compagnie était de faire le commerce au-delà du détroit de Gibraltar et d'établir des colonies. Malheureusement, son royal protecteur mourut glorieusement dans l'une des guerres qui avaient rendu son nom fameux et mit à nouveau en évidence son caractère noble et chevaleresque; la Compagnie mourut avec lui.

Une autre, la Compagnie de la Mer du Sud, fut créée à la même époque. Elle fit un commerce qui promettait un bel avenir avec l'Amérique du Nord et avec la Guinée. Elle avait fondé des établissements sur le Delaware sous la dénomination de Nouvelle-Suède. Les Hollandais, jaloux de leur prospérité, les enlevèrent. Peu de

temps après, la Compagnie perdit également le cap Corse sur la côte occidentale d'Afrique. Puis les guerres dont nous venons de parler achevèrent sa ruine.

Sur les débris de la Compagnie d'Ostende qui n'eut qu'une existence éphémère à cause des réclamations de l'Angleterre, de la France et de la Hollande, qui exigeaient sa disparition, un négociant de Stockholm, Henri König, fonda, en 1731, une nouvelle Compagnie des Indes Orientales. Elle obtint une charte royale et le monopole du commerce avec les Indes pendant une durée de quinze ans; son capital fut fixé à deux millions de rixdalers — le rixdaler vaut 2 fr. 80 c.

Cette Compagnie trafiqua avec succès, surtout avec la Chine. Elle avait une factorerie à Canton. Malgré les impôts considérables qu'elle devait payer à la Suède, ses dividendes ne s'élevaient pas à moins de 30 p. c. en moyenne. Les importations qu'elle faisait trouvaient leur écoulement à l'étranger, car la Suède, peu riche et peu peuplée, ne pouvait en prendre qu'une très modeste partie.

Les navires partaient de Gùthembourg et devaient y retourner. La Compagnie payait à l'Etat, pour chaque navire qui mettait à la voile, cinquante mille écus de monnaie d'argent.

L'administration de cette Compagnie était intelligente et honnête. Aussi la Compagnie prospéra et ses privilèges furent renouvelés quatre fois. Après les événements de 1814, elle cessa d'exister.

* * *

Un autre grand patriote suédois, Jonas Alströmer, ayant réussi à faire conclure un traité de paix entre la Suède et Alger, ouvrit la Méditerranée au pavillon suédois et provoqua la création de la Compagnie du Levant dont il devint l'un des chefs. Cette Compagnie avait également son siège et son dépôt à Gothembourg. Malheureusement, l'âme de cette entreprise qui prospérait d'année en année, Jonas Alströmer, mourut en 1761. Dès lors, la Compagnie mal administrée, déclina. En 1791, après une longue agonie, elle passa de vie à trépas.

Nous devons signaler encore la Compagnie Suédoise de la pêche à la baleine. Mais les renseignements que nous avons pu nous procurer sur son compte sont insuffisants. Toutefois, il paraît que cette Compagnie n'a pas fait de mauvaises affaires et qu'elle a

donné au commerce et à la marine de la Suède une heureuse impulsion.

* * *

Le gouvernement danois a vendu l'île Saint-Thomas aux Etats-Unis d'Amérique il y a une trentaine d'années. Presque à la même époque, la Suède vendit l'île Saint-Barthélemy à la France; c'était une opération financière intelligente, car les îlots isolés au milieu de l'Océan ne peuvent avoir la même importance pour de modestes nations, comme celles du Danemark et de la Suède, que pour les nations de premier ordre qui peuvent s'en servir utilement comme point de relâche, de ravitaillement ou comme poste d'observation.

L'absence de tout esprit de conquête, d'ingérence ou de propagande religieuse donnait une supériorité indiscutable aux établissements fondés par les Danois et les Suédois. Cependant, ils ne purent retirer tous les avantages et profits qu'ils méritaient de leur courageuse initiative et de leur activité, parce que leurs ressources de capitaux étaient insuffisantes; ils n'avaient pas la flotte commerciale indispensable aux grandes entreprises coloniales; nécessairement leurs relations économiques ne pouvaient s'étendre comme leurs intérêts l'exigeaient; leurs débouchés étaient bornés; les grandes nations coloniales, souvent trop jalouses des petites qui veulent grandir et se développer, entravaient leurs opérations. C'est ainsi que les Suédois, comme on a pu le voir plus haut, furent dépossédés, par les Hollandais, des établissements qu'ils avaient créés en Amérique.



AFRIQUE.

Nous touchons à la fin de notre travail et ce n'est pas sans intention que nous avons relégué l'Afrique au dernier plan. Aucun pays, après la Belgique, ne nous intéresse davantage, et nous l'avouons franchement, c'est avec bonheur et satisfaction que nous abordons son étude.

Il est hors de doute qu'une grande partie de la côte orientale d'Afrique était déjà connue des navigateurs et des commerçants arabes, hébreux, phéniciens, carthaginois et, plus tard, de ceux de la Grèce, et autres qui venaient chercher dans le pays des Zouds de l'or, de l'ivoire, des aromates, de l'huile de sésame, du sirop de canne de sucre, des bois précieux, etc., et des esclaves.

Les Arabes surtout prirent de tout temps une part très active au mouvement commercial de l'Afrique. Navigateurs entreprenants et trafiquants adroits, ils avaient établis dans différents lieux des comptoirs où ils surent maintenir leur suprématie commerciale, malgré les différentes dominations sous le joug desquelles ils vécurent jusqu'à l'arrivée de Mahomet.

L'entente qui avait régné entre les sheikhs, pendant la vie du prophète, disparut avec lui; des sectes diverses se formèrent. Les plus puissants chassèrent les plus faibles, et c'est ainsi que nous voyons les Emazeids (arabes mahométans) venir s'établir sur la côte orientale d'Afrique, vers le milieu du VIII^e siècle, et y fonder des colonies sur divers points. Ces colonies s'agrandirent peu à peu et devinrent maîtresses de tout le pays.

Au milieu du XIII^e siècle, on vit le sultan de Kiloa former des colonies dans les îles de Sofala, Zanzibar, Pomba, Mofia et dans une grande partie de la terre ferme.

Toutes ces colonies restèrent sous sa domination jusqu'à l'arrivée des Portugais et surtout du célèbre Vasco de Gama, en 1502, qui obligea Ibrahim, régnant alors, à se reconnaître tributaire du roi de Portugal.

Le commerce de la côte orientale, accaparé par les Arabes sans qu'il en résultât aucune amélioration réelle dans l'état social des habitants, passa aux mains des Portugais. Ceux-ci cependant laissèrent aux chefs arabes leur autorité, car ces chefs étaient, entre leurs vainqueurs et la population noire du littoral, des intermédiaires précieux qu'il valait mieux utiliser que supplanter. Ils se bornèrent d'établir des comptoirs dans tous les grands centres.

* * *

Sous le joug cruel des Portugais, le commerce déserta les villes qu'ils avaient trouvées florissantes ; l'esprit de révolte éclata parmi les Arabes qui jurèrent de se délivrer de la domination et de la rapacité des Portugais.

D'ailleurs, le royaume de Portugal, borné dans sa population comme dans son étendue, était trop peu riche pour alimenter longtemps sans s'épuiser les garnisons de tant de forteresses et les équipages de tant de flottes disséminés sur ses vastes conquêtes en Afrique et en Asie. Aussi voyons-nous bientôt tomber cet empire d'Orient, fondé par les Portugais, sous les coups terribles de l'Angleterre, de la Hollande et de l'iman d'Osman Sifben Soutan, qui soumit à sa puissance, de 1698 à 1700, tout le littoral au nord du cap Delgado. A partir de cette époque, le commerce reprit son ancienne importance et les Arabes redevinrent maîtres des marchés.

Nous ne suivrons pas l'histoire de Zanzibar dans les péripéties de ses guerres intestines, que les compétitions diverses ne manquèrent pas de faire naître ; notre rôle n'est pas d'écrire l'histoire politique de ce pays, mais d'en marquer les grandes phases relatives à l'histoire de la colonisation. Nous ajouterons seulement que la superficie du Sultanat et de Zanzibar n'est que de 165,000 hectares et sa population de 300,000 à 350,000 habitants, composée de nègres des différents types de l'Afrique, d'Arabes, d'émigrants des îles Comores et Seycholles, de la Perse, etc. Le gouvernement du Sultan est en principe un gouvernement absolu et sans contrôle.

Il est de toute impossibilité d'établir, même approximativement,

la valeur du mouvement commercial de Zanzibar, parce qu'il n'existe pas le moindre document officiel à ce sujet. Seuls, les chiffres de la douane peuvent nous renseigner quelque peu et nous pouvons évaluer la valeur des exportations à 50,700,000 francs, consistant en plantes textiles oléagineuses, médicinales et teinturiales, épices, café, sucre, bois de construction et autres, etc. Quant aux importations qui consistent en armes, quincaillerie, papier, meubles, tissus de tous genres, fers marchands, verrerie, coutellerie, bougies, etc., leur valeur se chiffre, toujours approximativement, à 50,100,000 francs. Il est également difficile d'établir la part qui revient dans ces chiffres à la Belgique, qui a un traité de commerce de la nation la plus favorisée avec le sultanat de Zanzibar, nos statistiques officielles ne renseignant aux exportations que 4,531,000 francs et aux importations que 3,670,000 fr., commerce spécial, pour l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et Zanzibar réunis,

* * *

On est surpris, en examinant l'histoire commerciale de l'Afrique centrale, du peu de changement qui s'est opéré, durant tant de siècles, quant à l'étendue et à la nature des objets échangés. Cependant ce phénomène s'explique parfaitement si l'on considère que la condition politique et sociale de ses populations est restée la même, privées, qu'elles étaient, de tout contact avec les nations civilisées. Leurs besoins et leurs goûts ont dû s'immobiliser comme leurs idées et leurs mœurs, et sauf les cultures nécessaires à leur alimentation, ces populations se sont bornées à récolter les produits naturels les plus importants de leur pays pour les échanger contre des étoffes, de la verroterie et de la quincaillerie.

La suppression de la traite est venue modifier quelque peu cet état de choses en forçant les Arabes, frappés dans leur principal revenu, à se livrer à la culture.

Mais l'ignorance des procédés mécaniques, l'impuissance à sortir de la voie routinière, le manque de bras, sont causes qu'actuellement encore on ne retire qu'une faible partie de toutes les richesses que la nature a prodiguées si généreusement à ce vaste pays.

L'action civilisatrice que nous voyons déjà, grâce à l'initiative, aux efforts, aux sacrifices d'argent et à la persévérance d'une haute personnalité et de ses collaborateurs, étendre ses efforts sur le Congo,

ne manquera pas de se développer chez les peuples voisins de cet Etat naissant et gagnera ainsi de proche en proche toutes ces nombreuses populations qui occupent les territoires immenses de l'Afrique centrale.

C'est alors surtout que s'établiront deux grands courants commerciaux, l'un vers l'Occident, l'autre vers l'Orient, et le commerce de l'Afrique orientale, important déjà, mais qui est resté trop longtemps stationnaire, présentera un nouveau et vaste champ ouvert à la concurrence commerciale des nations industrielles et maritimes. Alors aussi s'ouvrira pour cette partie du monde l'ère des progrès et des transformations sociales qui sont les heureux résultats des relations actives d'un peuple avec des nations plus avancées que lui.

Et l'on peut dire que cette ère s'ouvre déjà, car depuis quelques années, et surtout depuis la conférence de Berlin, l'Afrique est devenue le point de mire de presque toutes les nations européennes. Chacune veut en faire un débouché à son commerce et à son industrie; toutes se disputent ses riches produits, alors même que leur partage doit être forcément encore plus ou moins modeste, la culture, les plantations étant à peine à leur début; les immenses richesses souterraines restant encore inexploitées.

* * *

Et a propos de cette fièvre de coloniser l'Afrique, qu'il nous soit permis de présenter quelques considérations et d'exprimer un vœu; nous croyons que nos intérêts matériels, surtout nos intérêts financiers, excuseront l'un et les autres.

Il est de toute évidence que l'épargne manque à l'époque actuelle de débouchés, dans le cercle étroit au milieu duquel elle évolue.

Oui, cela est incontestable, et si l'on tarde à en faciliter l'expansion, elle deviendra de plus en plus improductive. La voici réduite à se contenter de 2 1/2 p. c. ou de 3 p. c. avec les grands placements, et ce taux si modeste est menacé de s'abaisser encore, à moins que l'esprit d'initiative ne se fasse jour.

Nous nous demandons si le moment ne serait pas venu de tourner nos regards du côté de l'Afrique et de rechercher si l'on ne pourrait pas satisfaire au besoin d'expansion des capitaux européens dans ce vaste continent où tout l'outillage de la civilisation, du commerce et de l'industrie reste à créer?

Nombreux sont les avantages qu'il y aurait à procéder, pour mettre l'Afrique en valeur, d'une façon toute autre que celle qui a été adoptée jusqu'à ce jour.

Toutes les puissances qui ont pris pied dans cette immense partie du monde s'imposent de grands sacrifices pour s'y maintenir et le résultat de leurs conquêtes, qui leur coûte trop souvent un sang précieux, est souvent problématique.

Pourquoi y ont-elles essayé tant de revers ?

Pourquoi leurs efforts à conquérir à la civilisation le continent noir n'ont-ils produit jusqu'à ce jour que de médiocres résultats ?

Pour deux motifs.

D'abord, parce qu'il n'y a pas entente entre les différentes puissances occupantes, qui devraient opérer de concert pour agir efficacement.

Ensuite, parce que l'Afrique attaquée par les côtes seulement est trop vaste pour être pénétrée, de cette manière, par l'élément européen qui se trouvera toujours refoulé par les masses profondes de l'intérieur, promptes à se dérober si elles sont attaquées, et non moins promptes à revenir à la charge dès que leurs adversaires se replient sur le littoral.

* * *

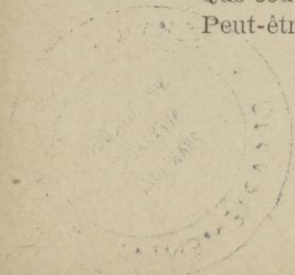
La conquête et la mise en valeur de l'Afrique exigeraient que les grandes puissances de l'Europe adoptassent, en congrès, un programme commun.

Elles devraient commencer par s'entendre pour construire à frais communs une grande ligne de chemin de fer coupant l'Afrique en deux, dans toute sa longueur, d'Alger ou de toute autre point du littoral méditerranéen jusqu'au Cap de Bonne Espérance ; ce serait le meilleur instrument de conquête et de civilisation. (Voir plus loin *le Transafricain*).

La pénétration européenne en Afrique, au lieu de se faire uniquement des côtes vers l'intérieur et de se perdre fatalement à quelque vingt-cinq lieues du littoral, se ferait simultanément de l'intérieur vers les côtes et, en peu de temps, l'Afrique se révélerait à l'Europe comme une seconde Amérique, possédant des richesses incommensurables.

Que coûterait la grande artère africaine ?

Peut-être 800 millions, un milliard tout au plus, les terrains



s'obtenant gratuitement et la main-d'œuvre fournie par les Noirs devant être très peu coûteuse.

Le capital d'établissement, s'il était garanti par les puissances syndiquées, pourrait s'obtenir à 3 ou 4 p. c.; il ne créerait ainsi qu'une charge d'environ une quarantaine de millions.

* * *

A supposer que la ligne reste dépourvue de tout trafic rémunérateur, les puissances occupantes auraient à verser intégralement cette somme; la charge serait légère pour chacune d'elles. En effet, elles sont en Afrique au nombre de neuf : l'Angleterre, la France, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Turquie, l'Espagne et le Portugal. La garantie incombant à chacune d'elles fournirait une moyenne de 3 à 4 millions.

Ce qu'elles obtiendraient en retour de ce sacrifice éventuel, et, dans tous les cas, temporaire, il est facile de le préciser et de l'évaluer.

D'abord, elles assureraient des limites fixes à leurs possessions respectives qui, à défaut de frontières impossibles à créer dans le centre, sont constamment exposées aux empiètements du voisin. Le Grand-Central africain fournirait une ligne de démarcation inviolable. Il serait neutralisé.

En second lieu, les puissances occupantes cesseraient, comme par enchantement, d'être en butte aux hostilités des indigènes.

Ceux-ci ne se montrent si opiniâtrement rebelles à la civilisation européenne que parce qu'ils ont à leur tête des chefs dont l'occupation principale est de nouer des intrigues basées sur les rivalités des occupants.

Les chefs indigènes spéculent sur les zizanies européennes; ils vivent de nos désaccords; leur passe-temps est de faire et de briser des traités tantôt avec une puissance, tantôt avec une autre, sans se soucier d'autre chose que de recevoir des cadeaux des plus offrants et sans trop se sentir retenus par la crainte du châtimeut.

Les populations indigènes deviendraient plus dociles, dès qu'elles ne pourraient plus spéculer sur nos désaccords et sur nos rivalités; l'occupation qu'elles trouveraient dans la construction des chemins de fer les initierait, d'ailleurs, peu à peu à la vie européenne et, de degrés en degrés, nous verrions s'élever leur caractère et leurs mœurs s'adoucir.



En troisième lieu, les puissances occupantes entreraient en jouissance, pour l'exploitation de leur domaine colonial respectif, d'une voie d'accès puissante et commode à laquelle elles pourraient individuellement souder des lignes transversales. Elles se procureraient ainsi facilement les débouchés qui leur manquent.

* * *

Les puissances européennes réaliseraient, et bien au delà, le montant de leur quote-part dans le fonds de garantie, et par le fait des bénéfices qu'elles retireraient de cette création de débouchés, et par le fait de la sécurité qu'elles pourraient acquérir dans leurs possessions coloniales, à la suite de la soumission des peuplades qui ne s'exposeraient plus, par des actes de rébellion, à braver la solidarité européenne.

D'ailleurs, les frais de construction seraient promptement couverts par un trafic abondant et par le montant de la vente des terrains de la zone adjacente. Ces terrains obtenus gratuitement seraient vite peuplés de colons dont la redevance seule dépasserait peut-être le montant de la garantie des puissances européennes.

Une œuvre semblable aurait des résultats inappréciables, non seulement au point de vue colonial, mais encore au point de vue des questions économiques et politiques qui s'agitent en Europe. Elle consoliderait la paix européenne. Intéressées dans une grande entreprise commune, les puissances de l'Europe se sentiraient réciproquement attirées et éprouveraient l'une pour l'autre des sentiments nouveaux basés sur la communauté de vues et d'intérêts.

D'autre part, l'industrie européenne prendrait rapidement un nouvel essor; le travail serait plus abondant et mieux rémunéré. L'Afrique deviendrait un immense chantier où les principales industries de l'Europe obtiendraient d'intarrissables débouchés durant de longues années.

* * *

Pareille œuvre, que nous ne faisons qu'esquisser rapidement, mérite, pensons-nous, de fixer l'attention.

En Europe, travail et débouchés, emploi fructueux des capitaux disponibles; en Afrique, conquête de richesses immenses, affranchissement de nombreuses populations qui, dégagées des liens de

la barbarie, entreraient peu à peu dans le cercle de la civilisation, et contribueraient pour leur part à la création de nouvelles richesses, voilà ce qu'on obtiendrait, si les puissances de l'Europe ayant des intérêts en Afrique se constituaient en syndicat pour accomplir solidairement, dans cet immense territoire, l'œuvre de progrès qu'elles cherchent à y réaliser séparément.

Plus tard, la grande artère africaine se rattacherait au réseau européen par Gibraltar.

Nous terminons en faisant remarquer que, par la création de cette entreprise dont nul ne peut contester l'importance et la valeur, nous aurions un premier syndicat des puissances pour les œuvres de pacification et de progrès, se substituant aux sauvages intrigues qui grouillent sous l'aiguillon de la jalousie et aboutissent aux œuvres de dévastation et de ruine.

MAROC.

Nous avons parlé de l'Algérie, de la Tunisie et de Zanzibar, il nous reste à dire quelques mots du Maroc qui, au triple point de vue commercial, industriel et financier, a, pour la Belgique, une importance extraordinairement grande.

Jamais nos voyageurs de commerce ni les représentants de nos industries ne visitent ce pays, ni font des efforts pour y faire pénétrer nos produits. Nous cherchons des débouchés dans les pays les plus lointains, même dans l'Extrême-Orient et nous négligeons ceux qui peuvent nous offrir des pays à une faible distance de nos ports et dont l'avenir commercial est considérable. De tous les marchés du monde, le Maroc est, proportionnellement à son étendue, à la fois un des plus riches et des plus importants. En outre, c'est un pays doté surabondamment de richesses naturelles et de ressources de tous genres.

La population du Maroc est de 7 à 8 millions d'habitants ; sa superficie est de 752,120 kilomètres carrés.

Sa position géographique est exceptionnelle, placé, comme il l'est, à l'entrée de la Méditerranée ; son climat est excellent ; certaines régions sont de véritables paradis terrestres.

C'est ce superbe pays, autrefois fameux dans les fastes de l'histoire, aujourd'hui faible, négligé, réduit à l'impuissance, que notre roi Léopold II a visité à diverses reprises. Dans un récent

voyage, fait au commencement de cette année, notre Souverain a acquis au Maroc, dans la partie la plus belle et la plus salubre, un vaste territoire d'environ trente mille hectares et susceptible d'être considérablement agrandi.

Là, Léopold II veut établir un sanatorium, c'est-à-dire un séjour destiné à réparer, à leur retour, les forces affaiblies des courageux Belges qui vont au Congo travailler généreusement à la grande œuvre de la civilisation, de la mise en culture et préparer un énorme débouché à notre commerce et à notre industrie.

Il est peu probable que l'intention du Roi se borne à la création de ce sanatorium; la grande étendue des terrains acquis fait supposer davantage. Et nous croyons que le jour n'est pas loin où Léopold II ouvrira là-bas une nouvelle colonie, moins vaste que celle du Congo, mais non moins riche, ni moins fertile et jouissant du plus agréable climat que l'homme puisse rêver.

* * *

Quelles sont les ressources du Maroc? Les voici :

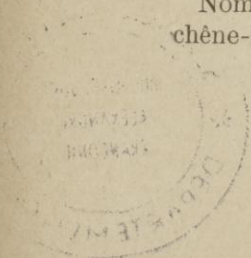
Nombreuses y sont les mines de fer, de plomb, de cuivre, d'étain, d'or, d'argent, d'antimoine, de charbon, de vif-argent, de soufre et de sel gemme. Dans les districts du Riff, on trouve du marbre précieux et du cristal de roche. On y a découvert des sources de pétrole, restées jusqu'ici inexploitées tout autant que les richesses minières que nous venons de signaler.

Quant aux denrées agricoles, voici les principales qui, grâce à l'extrême fertilité du sol, donnent de splendides moissons : le blé, l'orge, le maïs, le spaut, les pois, les fèves, le chanvre, le lin, le drâa, espèce de graine dont les indigènes se nourrissent, etc.

Les fruits de toutes espèces et notamment les oranges, les citrons, les dattes, les cerises, melons, raisins, pêches, prunes, abricots, figues, poires, pommes, grenades, amandes, mûres, olives, etc., croissent en abondance au Maroc et jouissent d'une juste renommée.

La terre y est propice à la culture du tabac et à celle de la vigne qui déjà y fournit un très bon vin rouge qui donnera un jour lieu à une importante et fructueuse exportation.

Nombreuses aussi sont les essences forestières : le chêne, le chêne-liège, le pin, le cèdre, le sapin, le palmier et l'argonnier. Le



gouvernement marocain semble ignorer la valeur de ces bois précieux, il n'en laisse pas même exporter.

Dans les districts agricoles, on élève beaucoup de chèvres et de moutons dont la laine est de très bonne qualité. Le bétail est très abondant ainsi que les chevaux qui se recommandent par leur beauté et leur résistance à la fatigue.

La valeur totale moyenne du commerce du Maroc ne s'élève qu'à 89 millions de francs, dont 50 millions pour les importations et 39 millions pour les exportations, chiffres ronds. La Belgique ne figure dans ces chiffres que pour environ 800,000 francs.

Voilà en peu de mots la description du Maroc et de ses ressources. Nous engageons nos industriels et commerçants à les étudier d'une façon pratique, dans la conviction qu'un pays où tout est encore à créer offre à l'industrie un vaste champ d'entreprises qu'il serait regrettable d'abandonner à d'autres. D'ailleurs, le roi Léopold II ne vient-il pas en quelque sorte de leur montrer le chemin du Maroc? Et l'œuvre qu'il est en voie d'entreprendre là doit attirer leur attention et celle de nos capitalistes. Pour les uns et les autres, nous terminerons notre rapide excursion dans ce pays par quelques considérations importantes.

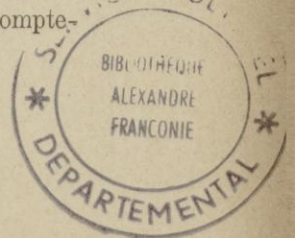
* * *

Un des principaux obstacles matériels qui entravent le commerce des étrangers et des indigènes, se trouve dans les difficultés qu'ils rencontrent dans le système financier.

Dans toutes les villes du Maroc les Arabes ne connaissent d'autres transactions que celles qui se font par un paiement immédiat.

Les ventes à terme et à crédit sont inconnues des populations qui fournissent les marchés et qui réclament le paiement sans délai, en vue de payer les taxes et de subvenir à leurs besoins.

Comme la plupart des produits du Maroc se vendent à des époques fixes, les commerçants qui ne font pas leurs achats à ce moment précis manquent les meilleures occasions. Il en résulte qu'il devient souvent nécessaire aux commerçants de se procurer des avances, et, au commencement de chaque saison, des maisons de commission européennes font de considérables envois de fonds à leurs clients du Maroc; ces fonds sont employés le plus promptement possible.



ment possible, afin de renouveler l'opération dans une courte période.

A part quelques maisons importantes, qui ont une encaisse à leur disposition, les commerçants du Maroc ont, en général, peu de ressources en dehors de celles que leur fournissent leurs correspondants européens, système qui dévore leurs profits et diminue éventuellement leur capital. A Mogador, par exemple, un négociant qui a épuisé les fonds envoyés d'Europe, est obligé, s'il veut faire de nouveaux achats de laine ou d'huile, de se procurer des fonds par traites sur des maisons d'Europe.

Il commence par leur consigner les produits dont il est antérieurement devenu acquéreur, et vend ses billets sur le marché de Mogador, à 75 ou 80 p. c. de la valeur consignée, car il n'est pas toujours aisé de trouver le change des billets sur une place qui ne possède que deux établissements de crédit proprement dit : la succursale de la Banque Transatlantique de Paris et la Banque Moses Isaac Nahon, toutes les deux bornant leurs opérations à la vente et à l'achat des valeurs sur l'étranger et quelquefois à l'escompte des traites et à l'avance des fonds sur hypothèque à un taux variant de 8 à 9 p. c. par an. Comme ces banques ne sont pas en état de suffire toujours aux exigences des commerçants et des entrepreneurs, il arrive souvent que ces derniers sont forcés d'abandonner leurs projets faute de ressources nécessaires.

Nous ne voyons à cette situation qu'un remède efficace : c'est l'ouverture d'établissements financiers sur tout le littoral, afin d'encourager le commerce en faisant des avances sur le dépôt de marchandises, en organisant un système de warrants et de prêts sur pièces représentatives de consignation en Europe, afin d'escompter le papier de commerce à un taux normal. Ces banques locales seraient à même de surveiller l'emploi des fonds avancés et de suspendre le crédit en cas d'abus. En outre, les commerçants ne seraient plus obligés de consigner leurs produits quand les marchés seraient mauvais, ni contraints de réaliser au détriment des porteurs, deux faits des plus regrettables à tous les points de vue et qui, trop souvent, sont le commencement de la ruine des commerçants. C'est à cette situation onéreuse, à laquelle sont réduits les petits commerçants et qui cause la perte des spéculateurs faibles ou mal renseignés, que l'on doit attribuer le discrédit dont souffre aujourd'hui le commerce du Maroc. Cette situation dans un pays

riche et fertile est fâcheuse, non irrémédiable; nul doute que quelques financiers habiles et aux reins solides ne la changeassent en fort peu de temps.

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO.

Parmi les vastes territoires africains que certains gouvernements européens se sont partagés, il en est un qui se distingue, entre tous par son immensité, par la fertilité de ses terres, par la richesse de ses mines, par la salubrité de certaines de ses régions et par ses nombreuses populations.

Nous avons nommé le territoire aujourd'hui universellement connu sous la dénomination de l'Etat Indépendant du Congo.

La fondation de cette vaste colonie ne ressemble pas à celle des autres colonies qui ordinairement tire son origine de la métropole elle-même. Ici, c'est l'initiative seule qui crée et organise. La métropole disparaît, ou plutôt il n'en existe pas. Seul le Roi des Belges, Léopold II, en est à la fois l'unique créateur et souverain.

Nous ne trouvons pas dans l'histoire sans limites des colonies, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, un pareil exemple.

Pour concevoir l'idée de la colonisation et de la civilisation de cette terre riche et magnifique, sans doute, mais inculte, barbare et lointaine, il fallait être doué d'une rare énergie, d'une grande persévérance, d'un immense espoir dans l'avenir et d'une générosité inépuisable.

Durant les premières années, toutes les énormes dépenses que nécessitait cette colossale entreprise furent supportées par le Roi seul. Plus tard, lorsque déjà la colonie du Congo commençait à donner des preuves de vitalité par un mouvement commercial aussi rapide qu'étonnant, et surtout par l'envoi sur nos marchés de quelques uns de ses produits, tels que l'ivoire, le caoutchouc, l'huile de palme, etc., le gouvernement belge, moins généreux et moins confiant que le Roi, consentit à donner, à la suite d'un vote des Chambres législatives, à l'œuvre du Congo un prudent et modeste subsidie d'une vingtaine de millions de francs échelonnés sur une période de dix ans, à raison de deux millions annuellement.

Il est certains pays où la colonisation est relativement facile, la Tunisie, par exemple, et d'autres que nous venons de quitter, parce

qu'il y existe déjà une organisation des services publics, quelque civilisation, quelque mise en culture, etc., mais là, où tout est encore sauvage et barbare, où le peuple ne connaît ni discipline, ni administration; où il ignore la nécessité et l'utilité du travail pour améliorer son sort et tirer parti des richesses que la nature lui a prodiguées, l'œuvre de colonisation est autrement difficile. C'était le cas du Congo belge; il ne possédait rien, tout lui manquait. Voyons ce qu'il est devenu au bout de quelques années, grâce aux larges sacrifices de son fondateur et aux efforts soutenus de ses héroïques collaborateurs qui, sur cette terre africaine, ont illustré le nom de la Belgique.

* * *

Pour bien faire comprendre et apprécier l'œuvre accomplie en une dizaine d'années, nous ne pouvons mieux faire que de laisser suivre ici la situation de la grande colonie congolaise. Cette situation est établie, chaque année, par les documents officiels que publie l'administration de l'Etat Indépendant, et, fait remarquable, digne à noter, chaque année le mouvement commercial et le progrès s'accroissaient sans interruption ni défaillance. Mais, en 1897, un événement exceptionnel a permis de l'établir d'une manière plus précise et beaucoup plus frappante. En effet, cet Etat a pris la plus large part à notre Exposition Universelle; non seulement il y a exhibé tous ses magnifiques produits, mais aussi le travail des indigènes et jusqu'à ces indigènes eux-mêmes.

Nous allons nous effacer, laisser de côté tout ce qui est de caractère officiel, et donner la parole à l'un des représentants de l'une de nos plus grandes concurrentes, la France, M. Arthur Girault, un des éminents rédacteurs de la *Revue d'Economie politique*, à Paris. M. Girault, ayant pris une part active au Congrès colonial international de Bruxelles, écrivait au mois d'octobre dernier, ce qui suit dans cette célèbre revue :

* * *

« Avec toute exposition universelle, il est d'usage de faire coïncider un certain nombre de congrès internationaux. Parmi tous ceux qui ont été tenus à Bruxelles cette année, le Congrès colonial a été particulièrement remarqué et fêté. Chose toute naturelle dans

un pays dont le Souverain a eu pour idéal constant la création d'une Belgique coloniale. *Le complément de l'œuvre de 1830*, est le titre d'un ouvrage dans lequel, dès 1861, le roi Léopold II démontre la nécessité pour son pays de se créer, à l'exemple de la Hollande, un empire d'outre-mer.

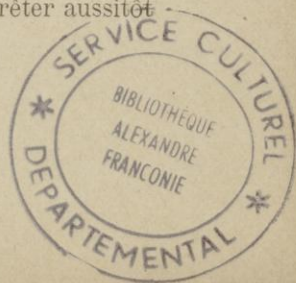
» Ayant eu l'honneur de prendre part aux travaux de ce Congrès, je vais dire, en quelques mots, ce que les congressistes ont vu et ce qu'ils ont fait à Bruxelles.

» Ce qu'ils ont vu d'abord. Dans le cadre magnifique et admirablement choisi de Tervueren, ils ont pu embrasser d'un coup-d'œil rapide la variété des ressources du Congo et l'importance de l'œuvre qui a été accomplie dans ce pays par les Belges.

» Par la simple inspection d'une très belle carte en relief du bassin du Congo, ceux qui ont écouté les explications de l'officier belge qui nous la montrait, en ont plus appris sur ce pays en une demi-heure qu'ils n'auraient pu le faire pendant des journées entières d'étude.

» L'Etat Indépendant du Congo constitue une unité non seulement sous le rapport politique, mais aussi au point de vue de la géographie physique. Le bassin du Congo était autrefois le lit d'une mer intérieure dont les eaux étaient maintenues du côté de l'Atlantique par le barrage peu élevé des Monts de Cristal. Les eaux de cette mer ont fini par se frayer un passage (entre Issangila et Vivi). Par la force du courant sa gorge s'est élargie; approfondie depuis des siècles, le déversoir suffit presque à vider la grande cuve, et le fleuve en furie, bondissant parmi les roches accumulées, continue toujours à creuser son lit. Aujourd'hui, le centre de la vaste cuve desséchée est occupée par la grande forêt équatoriale où grimpent les lianes dont on extrait le caoutchouc, où errent des troupeaux d'éléphants qui fournissent l'ivoire.

» Quel doit être, dans ces conditions, le premier soin du colonisateur? Reprendre, en sens inverse, l'œuvre de la nature. Frayer un passage à travers les Monts de Cristal, de façon à établir la communication entre la mer et la vaste plaine intérieure, source féconde de richesses presque vierges. Utiliser le cours du fleuve, il n'y faut pas songer; entre la région maritime qui s'arrête à Matadi et le Stanley-Pool, c'est une série de cataractes infranchissables. Des flottilles ont pu être établies sur le Bas Congo et sur le Haut Congo, mais de chaque côté, la navigation doit s'arrêter aussitôt



que l'on arrive à la région des Monts de Cristal. Dans un sens, comme dans l'autre, les marchandises ont, jusqu'ici traversé cette barrière, emballées en ballots de 30 à 35 kilos, sur la tête des porteurs noirs. Ces peuplades des cataractes, chez lesquelles une habitude héréditaire a développé une aptitude remarquable à transporter ainsi de lourds fardeaux, ont constitué pendant des siècles, l'unique et fragile trait d'union entre l'Afrique équatoriale et le monde civilisé. Demain, un chemin de fer remplacera ce mode grossier de transport,

» La Ligne de Matadi à Léopoldville, commencée à la fin de 1889, est aujourd'hui aux trois quarts achevée. Un diagramme, qui figure à l'Exposition de Tervueren, indique les progrès réalisés chaque année. Progrès singulièrement lents au début : à la fin de 1893, il n'y avait que quarante kilomètres, soit un dixième de la ligne, ouverts à l'exploitation. En juin 1895, on atteignait le kilomètre 82. Mais depuis, on avance à raison de 100 kilomètres par an et en 1898 la locomotive ira de Matadi à Léopoldville.

» Alors se développera pleinement un mouvement économique dont les progrès accomplis jusqu'ici permettent, quoique bien imparfaitement, de soupçonner l'importance.

» Parmi tous les pays exportateurs d'ivoire, l'Etat Indépendant du Congo occupe aujourd'hui la première place. En 1896, il a dirigé sur l'Europe et principalement sur Anvers 242,658 kilogr. d'ivoire sur une production totale de 555,000 pour toute l'Afrique. Le marché d'ivoire d'Anvers, établi depuis 1888, est aujourd'hui le plus important du monde.

» Ce port qui, il y a dix ans, ne recevait pas de caoutchouc, en importe maintenant plus d'un million de kilogrammes par an et espère bien détrôner, à ce point de vue, Le Havre et Londres d'ici quelques années, et peut-être même un jour Liverpool.

» L'Etat Indépendant a importé, en 1896, pour 16 millions de frs. de marchandises, dont 10 millions de produits belges, et ses exportations ont atteint 15 millions. En 1895, les importations étaient seulement de 11 millions, dont 6 millions de produits belges, et les exportations de 12 millions. On voit le progrès considérable accompli d'une année à l'autre, progrès plus sensible encore si l'on établit la comparaison avec les années antérieures. Le commerce total de l'Etat Indépendant, exportations et importations réunies, est passé de 17,663,209 fr. en 1893, à 22,885,726 en 1894; à 23,971,689

en 1895, et enfin à 31,131,508 en 1896. — Nous ajouterons : en 1897 à plus de 40 millions. — Et tout en félicitant nos voisins de ce progrès, on ne peut se défendre d'un certain sentiment de regret, en songeant que si nous nous étions pressés de relier Brazzaville à la côte par un chemin de fer, c'est au commerce français et aux ports français qu'aurait profité ce mouvement croissant d'affaires. Mais nous avons laissé passer l'heure et, aujourd'hui, le courant a pris une autre direction.

* * *

» A ces quelques notions sur le développement économique de l'Etat Indépendant, il est intéressant de joindre un aperçu de l'organisation politique, judiciaire, financière et militaire du pays. La première est constituée par un secrétaire d'Etat assisté d'un chef de cabinet, d'un trésorier général, de trois secrétaires généraux (affaires étrangères, finances, intérieur) et d'un directeur de service spécial du contrôle. A Boma réside le gouvernement local composé d'un gouverneur général, d'un vice-gouverneur, d'un inspecteur d'Etat et de sept directeurs qui forment, avec l'adjonction de quelques autres membres, un comité consultatif dont le gouverneur prend l'avis sur les mesures qu'il y a lieu pour lui d'adopter ou de proposer.

» Le pays est divisé en 14 districts administrés chacun par un commissaire. Certains districts sont divisés en zones dirigées par des chefs de zone. Enfin, des résidents peuvent être placés auprès des chefs indigènes.

» L'organisation judiciaire comprend à Bruxelles un Conseil supérieur, sorte de Cour de cassation, chargé, en même temps, d'élaborer la législation de l'Etat Indépendant, et, au Congo, un tribunal d'appel siégeant à Boma; un tribunal de première instance, des tribunaux territoriaux et des conseils de guerre.

» L'armée comprend un cadre européen et des soldats indigènes recrutés soit par engagement volontaire, soit par levées annuelles créées par un décret du 30 juillet 1891. L'armée congolaise compte aujourd'hui 12,000 indigènes dont 4,000 volontaires et 8,000 miliciens. Les visiteurs de Tervueren ont pu admirer la régularité et la précision avec lesquelles manœuvre la compagnie de soldats noirs que le gouvernement avait amenés à l'Exposition.

» Les dépenses du budget de l'Etat Indépendant dépassent 10 millions, les recettes locales ne sauraient évidemment y faire face. Les douanes donnent 2 millions; le produit net des domaines, des tributs et des impôts en nature payés par les indigènes, 3 millions et demi. Les recettes diverses n'atteignent pas un million. Pour combler le déficit, le Roi souverain verse un million et le trésor belge en avance deux. Il y a là des constatations intéressantes. Elles prouvent, une fois de plus, que, pour administrer un pays où l'on ne peut pas utiliser une hiérarchie indigène préexistante, il est presque impossible de ne pas employer un nombre d'agents hors de proportion avec le chiffre de la population européenne. Elles prouvent aussi qu'une colonie nouvelle est presque toujours coûteuse.

» A ce point de vue, les Belges n'ont pas mieux fait que nous, et on peut se demander si d'autres à leur place auraient pu réussir à administrer cet immense Congo plus économiquement et avec un personnel plus restreint. En France, nous avons quelquefois le tort de faire un grief à notre administration coloniale de certains résultats qui proviennent de la force des choses. Il ne faut pas se dire : les autres ont-ils mieux fait ailleurs? mais bien : les autres auraient-ils mieux fait à notre place?

* * *

» C'est une idée du même genre qui me venait à l'esprit, en entendant les discussions du Congrès à l'analyse desquelles j'arrive. Il m'a semblé plus d'une fois qu'un orateur, raisonnant d'après la colonie particulière qu'il avait en vue, s'abandonnait à une généralisation imprudente, oubliant, par exemple, que ce qui est vérité en Indo-Chine, peut être erreur à Madagascar, ou bien encore que des procédés excellents au Congo belge pourraient devenir détestables dans l'Afrique du Nord. Peut-être ce vice est-il imputable à l'organisation même du Congrès. Les Congressistes, au lieu de se diviser, suivant leurs aptitudes, en sections dont chacune se serait livrée à la discussion approfondie de certains points déterminés, ont été constamment réunis en assemblée générale pour entendre une série d'exposés faits *ex cathedra* sur les matières les plus disparates. Les séances perdaient ainsi un peu en intérêt pratique ce qu'elles gagnaient en prestige. De là résultait aussi que certaines

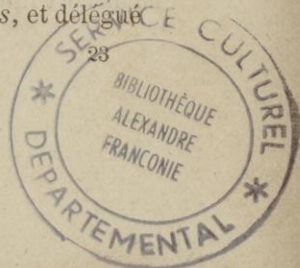
opinions tombaient sans contre-poids, la contradiction nécessaire faisant trop souvent défaut. Néanmoins, il est possible de dégager certaines idées qui semblent avoir particulièrement préoccupé les membres du Congrès et obtenu leur approbation.

» Le 16 août 1897 a eu lieu, au Palais des Académies, la séance d'inauguration, mais les travaux du Congrès n'ont véritablement commencé que le lendemain. Ils ont occupé les trois journées des 17, 18 et 19 août. Pour débiter un exposé général de M. Maheim, professeur d'économie politique à l'Université de Liège. Sa démonstration, d'ailleurs très élevée et très complète, des avantages généraux de la colonisation, pouvait paraître superflue (si quelqu'un a prêché des convertis, c'était bien mon collègue de Liège ce jour-là), mais elle était particulièrement piquante dans la bouche d'un ancien élève d'Emile de Laveleye, lequel a consacré autrefois quelques pages dans ses *Éléments d'Économie politique* à une critique très acerbe des entreprises coloniales. Ironie singulière de la destinée! C'est le disciple fidèle de ce grand maître qui vient d'inaugurer, à Liège, le cours de législation du Congo.

» Je laisse de côté les communications d'un caractère plutôt historique ou scientifique, celle de M. le D^r Anton, professeur à l'Université d'Iéna (encore un qui enseigne la législation coloniale), sur la colonisation française comparée à la colonisation anglaise au Canada; celle de M. Leclercq, sur le système colonial des Hollandais aux Indes; celle de M. le D^r Carton (un des nombreux officiers français qui, en Tunisie, se sont passionnés pour les recherches archéologiques), sur la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord. Ce sont, là des travaux qu'on ne peut pas résumer et qui veulent être lus en entier. J'ai hâte d'arriver aux questions actuelles, ou plutôt aux questions d'avenir.

* * *

» Le problème des cultures coloniales est tout d'abord un de ceux qui ont paru le plus intéresser l'assemblée. La preuve s'en trouve dans la discussion animée qui s'est élevée au sujet de la création projetée d'un jardin d'essai à Paris (qu'on ne se récrie pas, il y en a bien un à Kew et à Berlin), entre M.M. Dybowski, directeur de l'agriculture et du commerce de la Régence de Tunis, et Milhe-Pou-tingon, directeur de la *Revue des cultures coloniales*, et délégué



de l'Union coloniale française. Et il est bien certain qu'il est d'une politique habile de faire passer aux colonies le développement agricole avant l'expansion commerciale. Le commerçant retourne en Europe une fois fortune faite. L'agriculteur s'attache et reste. Il prend racine dans le sol comme la plante qu'il sème, et il peuple le pays de ses descendants. Tant que l'agriculture ne s'est pas développée dans un pays neuf, les opérations du commerçant sont limitées par la pauvreté des habitants et le petit nombre des produits échangeables. L'agriculteur aux colonies doit précéder le commerçant. C'est au premier de multiplier les denrées contre lesquelles le second viendra échanger ensuite les marchandises d'Europe. *L'âge de l'agriculture*, c'est le titre d'une brochure que M. Chailley-Bert a consacrée l'an passé à démontrer cette vérité; c'est aussi l'expression qui caractérise cette première étape que les colonies doivent parcourir. Malheureusement, l'expérience ou les moyens d'y suppléer manquent trop souvent aux Français qui veulent aller fonder des entreprises agricoles dans les pays neufs. Que de capitaux sont ainsi gaspillés sans profit et, ce qui est plus triste peut-être, que de bonnes volontés découragées! Remédier à cet état de choses, c'est l'objectif que se proposent d'atteindre, par des moyens sans doute différents, les orateurs dont j'ai parlé. C'est dans le développement de l'agriculture que réside l'avenir des colonies.

* * *

» Une seconde idée, qui corrobore la précédente, c'est que certaines richesses naturelles sur lesquelles les Européens se jettent aujourd'hui, avec plus d'activité que de réflexion, pourraient bien un jour disparaître si l'on n'y prend garde. A couper brutalement des lianes et à tuer des jeunes éléphants, on risque de priver nos descendants de caoutchouc et d'ivoire. Sans doute, les ressources de l'Afrique équatoriale sont immenses, mais elles ne sont pas inépuisables. Il y a certains symptômes inquiétants, tels que la diminution du poids moyen des dents d'éléphant qui arrivent sur le marché d'Anvers. Déjà au Congo belge et ailleurs, on a pris des mesures : défense de couper les lianes à caoutchouc que l'on doit seulement inciser superficiellement pour permettre au latex de s'écouler, création de territoires de réserve dans lesquels la chasse à l'éléphant est interdite pendant tout ou partie de l'année, etc. M. Bour-

narie propose l'interdiction de l'exportation et de la vente des dents d'éléphant pesant moins de 10 kilogr., et l'institution de primes de captures afin d'arriver à domestiquer l'éléphant d'Afrique, ce qui serait, sans doute, le meilleur moyen d'en assurer la conservation.

» Bien des choses intéressantes aussi ont été dites, notamment sur la main-d'œuvre que, dans un magnifique langage, M. de Lanesan a présentée comme le nœud de la question coloniale, car partout, dans les pays neufs, ce sont les bras qui manquent à la terre. La plupart des orateurs qui ont pris la parole se sont montrés très hostiles à la main-d'œuvre pénale. Ce sont, au contraire, a-t-on dit, leurs meilleurs éléments et non les pires, comme cela s'est trop souvent produit, que les nations européennes doivent envoyer aux colonies. Seuls, des hommes, ayant un sentiment élevé du devoir, sauront ne pas abuser de leur supériorité et se montrer justes envers les indigènes dont le travail est nécessaire pour la mise en valeur du sol. Des idées très généreuses ont été exprimées sur l'attitude à tenir à l'égard des travailleurs indigènes. Le Congrès a applaudi. Puissent-elles avoir un écho là où elles auraient surtout besoin de faire sentir leur influence !

* * *

» Laissons de côté les questions spéciales agitées par les missionnaires, les militaires, les jurisconsultes ou les hygiénistes, et arrivons à cette question des travaux publics qui a absorbé à elle seule l'après-midi du troisième jour. Deux hommes d'action, remarquablement compétents en cette matière, ont pris la parole et ont été chaleureusement applaudis, le général Annenkoff et le major Thys.

» Le premier nous a raconté, en termes d'une éloquente simplicité, les difficultés qu'avait rencontrées la construction du Transcaspien et par quels moyens il les avait vaincus ; comment il était arrivé à construire 10 kilomètres de voie en vingt-quatre heures, au prix relativement faible de 80,000 fr. par kilomètre. Il nous a dit aussi quelle révolution économique résulterait de la construction de cette ligne. Grâce au Transcaspien, la Russie fait venir aujourd'hui d'Asie le coton pour lequel elle était autrefois tributaire de l'Égypte. — (Voir plus loin : *le Transcaspien.*)

» Le major Thys a exposé les conditions idéales auxquelles doit

répondre une ligne de pénétration. Une voie étroite construite à aussi bon marché que possible, non pas un chemin, mais un sentier de fer que l'on perfectionnera, que l'on élargira par la suite, si le développement du trafic l'exige.

» Et en entendant parler ces étrangers qui ont fait de si grandes choses, les Français ne pouvaient s'empêcher de gémir en eux-mêmes en songeant à l'indifférence, à la défiance du Parlement à l'égard de ces chemins de fer coloniaux dont l'intérêt électoral est nul, mais de la construction rapide desquels dépend l'avenir économique de la plus grande France. » — (Voir plus loin : *les Chemins de fer coloniaux.*)

* * *

Très instructif, à tous les points de vue, ce qui précède; on ne saurait ni mieux dire, ni mieux écrire, et, dans l'intérêt même de notre étude, nous pouvons dire que le Congrès colonial et notre Exposition universelle sont venus à point.

On remarquera, sans doute, que tout ce qui a été dit à ce Congrès où tant d'hommes, remarquables par leurs services et leur autorité, ont pris la parole, est en parfait accord avec ce que nous avons dit dans le courant de cet ouvrage. Nous ne différons que sur un point : la main-d'œuvre pénale pour les travaux préparatoires de la colonisation, et, dans cette question encore, nous avons rencontré au Congrès colonial de nombreux partisans de notre opinion.

Un mot sur la gestion financière de l'Etat Indépendant du Congo,

Le budget des dépenses et des recettes, cité plus haut, nous démontre, mieux que de grands discours, la sage organisation des services administratifs.

On est surpris, et non sans raison, qu'en si peu de temps et avec des ressources si modestes, on ait pu parvenir à posséder une administration aussi complète. Pour obtenir un pareil résultat avec de si faibles moyens, il faut qu'une économie intelligente et sévère règne dans tous les services et ce n'est, certes, pas à la grande colonie du Congo qu'on reprochera des gaspillages, des dilapidations, comme nous en avons vu tant dans le cours de cette étude.

La gestion financière, d'une si grande importance dans une colonie naissante, doit se faire au Congo avec une rare sagesse et une scrupuleuse probité. Oui là, où, comme dans toute autre

colonie, le contrôle est difficile, cette gestion des deniers publics peut servir de modèle aux départements ministériels de l'Europe.

* * *

Tout ce qu'on vient de lire a rapport aux domaines commercial, industriel et financier, c'est-à-dire au domaine matériel; il en est un autre d'une haute importance et dont nous avons le devoir de nous occuper ici : le domaine moral. Négligé, comme nous l'avons vu, par bon nombre de pays colonisateurs, ce domaine-là n'a-t-il pas été oublié par ceux qui ont entrepris la colonisation du Congo belge; a-t-il suffisamment attiré leur attention; ont-ils fait ce que l'humanité et la justice demandent d'eux?

Ce qui va suivre nous le dira. C'est un emprunt que nous faisons à un rapport fait au Roi souverain par le secrétaire d'Etat. A diverses reprises, dans le cours de cet ouvrage, nous avons dû parler de l'horrible trafic de chair humaine; il existait au Congo, voyons comment on en a triomphé.

« En abordant cet exposé, dit le secrétaire d'Etat, la pensée tout d'abord se reporte naturellement à la traite, le plus terrible des fléaux qui aient frappé la race indigène et qui a mis, pendant des siècles, obstacle à son relèvement. L'Etat du Congo hérita, dès sa naissance, de la tâche la plus lourde et la plus périlleuse dans l'œuvre anti-esclavagiste. Les territoires qui lui étaient échus avaient le triste privilège d'être dans leur majeure partie livrés aux razzias et de compter les principaux centres esclavagistes et les plus importants marchés de chair humaine. Quelle que fut la bonne volonté des puissances qui, dans l'acte de Berlin, condamnaient solennellement la traite des esclaves, les plus optimistes n'osaient espérer que dans un avenir lointain la disparition des pratiques abominables du genre de celles dont Stanley avait été le témoin sur les rives du Haut Congo.

» A vrai dire, la croisade contre la traite, en quelque sorte ordonnée par la Conférence de Berlin, resta, les années suivantes, à l'état de vœu, et le gouvernement du Congo, qui pour sa part organisait déjà alors une chaîne de postes défensifs contre les envahissements des esclavagistes, était condamné à déplorer que, malgré certains succès partiels, une grande partie de ses provinces restassent encore en leur pouvoir. Telles étaient à cette époque les

horreurs et les cruautés qui furent dénoncées au monde civilisé, telle était la situation déplorable où semblaient agoniser les peuplades de l'Afrique centrale, décimées et massacrées par leurs oppresseurs, que, mues par un sentiment de légitime indignation, les puissances avisèrent de nouveau, par l'Acte de Bruxelles, à porter un coup décisif à la traite.

» La Conférence de Bruxelles a caractérisé le rôle réservé à l'Etat du Congo dans la campagne anti-esclavagiste, l'importance des charges qui lui incombent, les difficultés de la tâche que lui assignait le périlleux honneur d'être à l'avant-garde sur le champ de bataille. Le nombre des ennemis à combattre, l'organisation de leurs bandes, leur installation d'ancienne date dans des régions qu'ils avaient terrorisées, leur approvisionnement en armes à feu et en munitions, l'asservissement même des indigènes, étaient autant de motifs d'appréhension et d'inquiétude sur l'issue finale de la lutte entreprise, et sur le sort définitivement réservé aux populations africaines. Il semble bien que, dans cette rencontre entre la civilisation et l'esclavagisme, dont l'enjeu était la vie et la liberté de millions d'êtres humains, l'insuccès eût à jamais ruiné l'espérance d'un avenir meilleur. C'est ainsi qu'entre les mains de l'Etat du Congo les circonstances placèrent la destinée de l'Afrique centrale et de ses tribus.

» La civilisation l'emporta, et l'histoire n'eut-elle à enregistrer que cette victoire pour l'Etat du Congo — due d'ailleurs à la bravoure des officiers belges — qu'il eût bien mérité de ceux qu'intéresse le sort des populations indigènes. Si, aujourd'hui, peut s'ouvrir pour elles une ère nouvelle de liberté et de régénération, si l'amélioration de leur condition matérielle et morale peut maintenant être poursuivie, elles le doivent à l'anéantissement et à la ruine définitive des esclavagistes. »

*
* *

Il nous semble qu'en présence de la situation conquise, en si peu de temps, avec des ressources très restreintes, sans aucune intervention bien sérieuse du gouvernement belge, et dans un pays sauvage et barbare où tout était à créer, les commentaires sont superflus et que les plus difficiles doivent être satisfaits.

Et si telle est la situation après les quelques premières années de

colonisation, quelles espérances n'est-on pas en droit de concevoir pour l'avenir, lorsque les communications seront devenues plus faciles et plus nombreuses, quand les chemins de fer projetés seront achevés, lorsque les plantations de café, de canne à sucre et les autres cultures auront pris leur développement et quand les sociétés se seront constituées pour exploiter les incalculables richesses minières?

Le bassin du Congo est un des plus vastes du monde; immenses sont les territoires de l'Etat Indépendant; leur population, on le conçoit, est encore difficile à évaluer, même approximativement; les explorateurs les plus dignes de foi affirment qu'elle dépasse cinquante millions d'habitants. Ces territoires s'étendent depuis les grands lacs équatoriaux jusqu'à l'Océan Atlantique, c'est-à-dire depuis le 4^e degré nord de latitude jusqu'au 11^e ou 12^e degré sud; en un mot, une aire d'environ cinq cents lieues dans chaque sens.

Sur une étendue aussi vaste, où le territoire de la Belgique ne serait qu'un point presque imperceptible, la plupart des cultures européennes et des pays tropicaux peuvent être introduites avec succès, non seulement à cause de l'extrême fertilité du sol, mais aussi à cause de la différence des climats. Aux produits que nous avons cités plus haut et qui sont actuellement exportés, il faut joindre d'autres, tels que le tabac, les produits de la vigne, de l'indigotier, du muscadier, la vanille, le cacoyer, la canne à sucre, etc., qui ont fait la fortune d'autres nations. Lorsque les terres d'une colonie offrent de pareilles ressources et, en même temps, des climats appropriés aux divers tempéraments, il est impossible de douter de l'avenir qui lui est réservé.

Plusieurs sociétés belges, expressément fondées pour mettre en rapport les régions du Congo, s'occupent très activement de cette mission. Nous distinguons notamment : la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, au capital de 1,227,000 francs et ayant dans ses attributions la construction et l'exploitation de chemins de fer et autres voies de terre; la Compagnie des Magasins Généraux, capital 600,000 francs, s'occupe de l'établissement d'hôtels et de magasins généraux, de la construction et de l'exploitation de tramways; la Compagnie des produits du Congo, capital 1,200,000 francs, constituée en vue de la création et de l'exploitation d'entreprises agricoles et de l'élevage du bétail; la Société ano-

nyme belge pour le commerce du Haut Congo, capital 3,000,000 de francs, se charge de toutes opérations industrielles et commerciales, et notamment de la branche si importante de l'achat de l'ivoire et du caoutchouc; la Compagnie de Katanga, capital 3,000,000 de francs, établie en vue de toutes opérations concernant l'agriculture, le commerce, l'industrie, les travaux publics et particuliers, les mines, etc., dans le Haut Congo, en amont de Riba-Riba; la Compagnie du Chemin de fer du Congo, capital 26,000,000 de francs, dont l'œuvre est d'un intérêt incalculable pour le développement du commerce et de l'industrie.

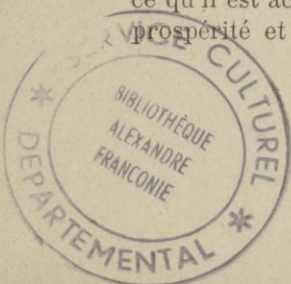
De nombreux Congolais ont travaillé et travaillent encore à cette grande voie; on est très satisfait des services qu'ils rendent; là, comme partout ailleurs, les indigènes sont libres; on paie leur travail et ils jouissent des mêmes libertés et des mêmes protections que les Européens.

« La Belgique, dit un éminent économiste, M. Leroy-Beaulieu, » devrait posséder cette belle colonie, l'avoir sous sa direction, la » placer sous sa sauvegarde, et ouvrir son commerce libre à toutes » les nations. La Belgique a les qualités requises pour réussir dans » les entreprises coloniales; elle est riche, commerciale, industrielle, » populeuse. Elle ne manque pas d'hommes entreprenants, pas plus » que d'hommes pratiques et positifs. D'ailleurs, fonder une colonie, » sans métropole, ne nous semble guère possible. »

Il est évident que le roi Léopold II n'a pas fondé au delà des mers ce vaste empire colonial pour l'exploiter lui-même. Le conseil donné par le savant économiste français a, depuis longtemps, vu le jour en Belgique, à preuve entres autres les sociétés créées et signalées plus haut.

Le roi Léopold, à ses risques et périls, a voulu doter la Belgique d'un immense domaine colonial afin d'imprimer un puissant mouvement au développement de son commerce et de son industrie; assurer, au besoin, un débouché au trop plein de sa population, déjà beaucoup trop dense aujourd'hui, et où les émigrants belges se trouveraient encore chez eux.

Comme nous l'avons dit, seul, Léopold II, secondé par des collaborateurs intelligents, courageux, dévoués jusqu'à la mort, a entrepris cette œuvre colossale; seul, avec eux, il a fait le Congo ce qu'il est actuellement, c'est-à-dire une colonie en pleine voie de prospérité et de civilisation. C'est dans cet état qu'il est prêt à la



remettre à la Belgique le jour où celle-ci comprendra toute l'importance de cette colonie, une des plus vastes, des plus riches et des plus belles du monde.

* * *

C'est par cette grande colonie, où se déploient, aux regards de la Belgique et de toutes les nations, l'héroïsme de nos officiers et le courage de leurs collaborateurs, que nous terminerons ce long voyage, entrepris beaucoup plus par patriotisme que par intérêt.

Oui, nous avons à cœur de traiter la question coloniale pratiquement et avec indépendance, impartialité et justice.

Ce sont ces nobles et grands guides qui nous ont constamment accompagné à travers les siècles, lors que nous étions à la recherche de la fondation, du gouvernement, de l'administration, des intérêts économiques et politiques, des succès et des revers des colonies ainsi que des grandes compagnies créées à leur intention.

Puisse donc ce travail être utile à tous, car tous nous sommes intéressés à nous instruire, afin de pouvoir concourir, dans la mesure de nos moyens, au développement et à la prospérité de cette belle colonie africaine et à l'expansion de notre commerce et de notre industrie !

Voilà notre vœu ; voici notre conclusion.

Elle sera courte, car chacun a pu la tirer lui-même, après une lecture attentive de cette étude.

Les nations ont intérêt à posséder des colonies et pour le développement de leur commerce et de leur industrie, et pour l'emploi fructueux de leurs capitaux. C'est ce que la plupart d'entre elles ont compris depuis longtemps et comprennent encore mieux aujourd'hui. Mais rares sont celles qui ont conduit leur œuvre de colonisation avec sagesse, prudence, humanité et justice ; c'est ce qui saute aux yeux presque à chaque page de l'histoire des colonies.

C'est l'oubli de ces principes qui, le plus souvent, a fait succéder de terribles revers à de longs succès et d'énormes profits. Les siècles passés nous en ont donné la preuve et les temps modernes, oui ce qui se passe actuellement à propos de Cuba et autres colonies, mûres pour la liberté, ne fait que la confirmer. On ne doit pas

coloniser uniquement pour exploiter et s'enrichir; plus noble et plus grand doit être le but. Nous l'avons suffisamment démontré au commencement de ce livre et nous n'avons plus à y revenir. Faire d'un pays inculte, mais richement doté par la nature, un pays productif; élever un peuple sauvage et barbare à la dignité de l'homme et, par cette double mission, créer à la vieille Europe de nouvelles relations et en même temps de nouvelles ressources pour ce qui lui manque en fait d'alimentation et le reste, est une œuvre hautement méritante et digne de la coopération de tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un sang viril et généreux.

Les grandes voies de transport.

Comme complément à cette étude pratique sur les colonies anciennes et modernes et sur les grandes compagnies commerciales créées à leur sujet, nous croyons utile, indispensable même, après ce que nous avons dit, au début de cet ouvrage, sur l'origine des relations commerciales, de traiter également, à grandes lignes, la question si importante des voies de transport d'une impérieuse nécessité pour le développement commercial et industriel, ainsi que pour l'avenir des colonies.

LES CHEMINS DE FER COLONIAUX.

Au Congrès des chemins de fer de Saint-Pétersbourg, en 1892, on a fait de très intéressantes communications sur le rôle que jouent les chemins de fer dans les pays neufs et sur les différents systèmes adoptés pour la construction et l'exploitation de ces voies. Nous allons les résumer le plus brièvement possible.

D'abord, il a été établi que le trafic naît de lui-même, au bout de peu de temps, sur les voies coloniales et qu'il est inutile de se livrer à de longs calculs pour tâcher de découvrir les éléments d'un trafic préexistant. Ainsi, le Transcaspien, construit uniquement, à l'origine, dans un but stratégique pour pacifier la Boukharie et le Turkestan, a provoqué un tel mouvement commercial que déjà, à l'époque sus-indiquée, non seulement il couvrait ses dépenses, mais laissait du bénéfice.

D'autre part, le chemin de fer du Congo, destiné à relier à la mer l'admirable réseau fluvial du Haut Congo, quoique destiné sur-

tout à faciliter les transports et à trouver immédiatement un trafic rémunérateur, n'en a pas moins dû être conçu avec la plus grande économie. Ailleurs, et principalement en Europe, on construit des voies ferrées beaucoup trop coûteuses et l'on doit trop tenir compte des exigences des concessionnaires. Dans les colonies, le grand souci doit être de parvenir le plus vite possible à ouvrir la ligne au commerce et au travail, quitte à la perfectionner ensuite.

Le Transcontinental canadien fournit encore un exemple frappant de la spontanéité du trafic dans les pays neufs, dès qu'il sont sectionnés par une voie ferrée. Ce dernier chemin de fer occasionna de nombreuses et agréables surprises, comme nous allons le voir.

Les régions les plus ingrates auxquelles le railway servit, en quelque sorte, de pierre de touche, se révélèrent comme étant d'une haute valeur économique. Citons en pour preuve, entres autres, les mines de nickel du district de Sudburg, dans la région du lac Supérieur, qui furent découvertes par la construction de la ligne et qui sont reconnues aujourd'hui comme les plus vastes du monde.

Exploitées activement, elles ne tardèrent pas à provoquer une certaine révolution dans l'industrie du fer et de l'acier. Des filons de cuivre, très riches, furent mis à nu en divers endroits; on trouva du minerai d'argent et de grandes minières d'hématite dans le district voisin de Port-Arthur et de Port-William. La création de ces deux villes à l'extrémité ouest du lac Supérieur, avec leur trafic commercial et leur navigation active, est due également au chemin de fer en question.

De plus, au-delà du lac, nous devons signaler les mines d'or et l'industrie forestière autour du lac des Forêts, avant d'aborder la grande région centrale des prairies du Dominion. A l'entrée de cette région, se trouve la ville de Winnipeg, avec une population de plus 40,000 habitants; c'est un centre important qui possède de grandes manufactures et de nombreuses autres industries. Huit lignes de chemins de fer rayonnent autour de la ville, et témoignent du développement des districts environnants où, depuis quelques années, les émigrants affluent nombreux.

Des villes importantes, telles que Brandon, Partage-la-Prairie, Calgary, à côté d'une multitude de centres de moindre importance, ont surgi le long de la ligne principale; en outre, de multiples embranchements de chemins de fer ont été construits et d'autres sont actuellement en voie de construction.

Cette région, qui, en 1880, produisait à peine assez pour ses propres besoins, dès 1891, exportait plus de trente millions de boisseaux de froment.

D'autres faits concluants ont été exposés au Congrès de Saint-Pétersbourg, mais ce que nous venons de dire suffit pour donner une idée de l'importance des chemins de fer afin de mettre en exploitation les richesses des colonies.

LE TRASCASPIEN.

Il y a une vingtaine d'années à peine, les voyageurs et les productions des Indes devaient doubler le Cap de Bonne-Espérance, dont il a été question si souvent dans cet ouvrage, et franchir par mer en quarante-deux jours, 10,400 milles avant de mouiller dans les eaux de la Tamise.

L'Isthme de Suez a réduit cette traversée si longue à 6,000 milles et à vingt-quatre jours. C'était, à coup sûr, un heureux résultat puisqu'on pouvait doubler, et même davantage, chaque année, le nombre des voyages entre l'Angleterre et les Indes. Mais voici mieux encore :

En 1880, le général russe Annenkoff, que nous avons eu le plaisir de voir au Congrès colonial de Bruxelles en 1897, développa le plan du chemin de fer transcasprien dans un livre intitulé : *L'Oasis d'Akkal-Tekke et les routes de l'Inde*, que nous avons sous les yeux.

Ce fut alors une explosion d'enthousiasme en Russie ; le général aurait gagné vingt batailles qu'il n'eut pas été plus acclamé, car on regardait, avec raison, comme la meilleure consolidation des conquêtes transcaspriennes, une voie ferrée qui, faisant suite au système des chemins de fer russes, allait pénétrer au cœur même de l'Asie centrale.

A Londres, au contraire, on affecta pour le projet Annenkoff le même sceptisme railleur que celui qu'on avait montré, vingt-cinq ans auparavant, pour le projet de percement de l'Isthme de Suez. On le traita d'utopie, comme on avait traité l'autre, et cependant ces deux utopies sont devenues aujourd'hui des réalités. Il a suffi au général Annenkoff de quatre années pour établir sa ligne entre

la mer Caspienne et l'oasis d'Akkal-Tekke; puis, il la poursuit d'abord jusqu'à Hérat et ensuite jusqu'à Sakhar sur l'Indus où elle s'est reliée au niveau des chemins de fer indous.

Voici le trajet de cette ligne gigantesque qui vient de relier Paris et Londres aux Indes anglaises :

De Paris elle va à Varsovie par Cologne et Berlin; puis de Varsovie à Moscou par Wilna, Minsk et Smolensk. Jusque-là elle marche franchement vers l'est. A partir de Moscou, elle tourne brusquement au sud-est en empruntant la ligne qui, par Riazau, Tambow, Novotcherkask, Wlodikawskas, Tifflis et Bakou, conduit le voyageur de Moscou à la mer Caspienne. On s'embarque à Bakou pour gagner la côte orientale de cette mer. La traversée n'est que de douze heures. Arrivé là, on prend le chemin de fer transcaspien qui descend vers l'Inde par Michailowski, Kiyil-Aroat, Saraks, Hérat, Candahar et Quettak, poste-frontière qui domine la passe de Bakou et qui sert de gare-terminus à la ligne russe. Depuis, elle s'est reliée, à Quettak même, avec la voie anglaise dite voie de Bakou, qui conduit sur les bords de l'Indus.

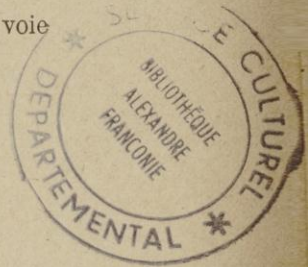
* * *

Veut-on connaître la longueur exacte de cette immense voie ferrée entre Paris et les Indes? La voici :

De Paris à Berlin, viâ Cologne.	1,070 kilomètres.
De Berlin à Varsovie	625 "
De Varsovie à Moskou	1,090 "
De Moskou à Bakou	2,490 "
De la mer Caspienne à l'Indus	2,400 "
Longueur totale.	7,675 kilomètres.

En admettant seulement une vitesse moyenne de 40 kilomètres à l'heure, soit 940 kilomètres en 24 heures, on voit qu'il suffit de huit jours et huit nuits pour parcourir cette distance énorme. En y ajoutant les 12 heures de la traversée de la mer Caspienne, on arrive à un demi jour de plus; soit, chiffre rond, neuf jours pour la durée du voyage entre Paris et l'Indus. C'est quinze jours de gagné sur la voie de Suez qui prend vingt-quatre jours.

On s'occupe activement de l'organisation, d'après l'itinéraire ci-dessus, d'un service rapide et régulier qui puisse transporter en



moins de neuf jours et neuf nuits, le voyageur de Paris et de Londres aux bords de l'Indus. Ce service rapide ne sera pas difficile à trouver et, au lieu de 40 kilomètres à l'heure, il sera probablement au moins de 80 kilomètres.

Nous ne voulons pas insister sur les conséquences internationales d'une telle voie ferrée; mais on peut affirmer que son avenir commercial augmentera d'importance d'année en année, qu'il deviendra immense et qu'à l'heure actuelle il échappe à toute évaluation.

LE TRANSSIBÉRIEN.

Mais, au point de vue colonial et commercial, tout ce que nous venons de dire sur le Transcaspien, ne peut être considéré que comme une entrée en matière, car voici la colossale entreprise du grand chemin de fer transsibérien, qui bientôt va ouvrir la communication la plus rapide entre l'Europe et l'Asie Orientale.

Cette construction, qui doit se développer sur plus de 10,000 kilomètres, figurera parmi les œuvres les plus grandioses du siècle. Elle a été commencée en 1892 et sera achevée en 1907.

Nous avons en notre possession le rapport que le Ministre des finances adressa, en 1893, à l'Empereur de Russie, sur la dite construction. Nous ne pouvons avoir rien de mieux pour nous faire une idée exacte de cette grande entreprise. Nous y puiserons donc ce qu'il contient de plus intéressant pour nous.

La construction est effectuée aux frais de l'Etat et exécutée par le gouvernement lui même. Elle se divise en trois parties : la première partie de l'Oural à Irkoutsk, plus de 3,000 verstes, sera terminée en 1900 ou plus tard. Si les circonstances sont favorables, on espère pouvoir aborder, pendant cette même période, les sections du deuxième groupe, d'Irkoutsk au Baïkak, et les terminer en 1905. Quant au terme dans lequel seront achevées les sections du troisième groupe, on ne peut le préciser d'une manière certaine; mais il y a lieu de croire que les travaux ne se prolongeront pas outre mesure et que la grande ligne transsibérienne sera entièrement achevée en 1907. Cette immense construction, malgré de nombreuses difficultés à vaincre, sera donc terminée au bout de quinze années de travail.

Le Ministre fait observer que si, dans le but d'alléger le budget

extraordinaire, on voulait construire le chemin de fer transsibérien par petites sections, sans suivre un plan déterminé, et ajourner ainsi à un terme indéfini la réalisation de la construction d'une voie ferrée devant traverser toute la Sibérie, il n'en résulterait pas seulement que la construction deviendrait plus coûteuse, mais on diminuerait encore les avantages politiques, économiques et civilisateurs qui justifient les sacrifices qu'on s'impose.

Au contraire, en suivant le plan des travaux qu'on vient d'exposer, on pourra inaugurer, dès 1902, des communications à vapeur ininterrompues entre la Russie d'Europe et le Grand Océan, et, quand la ligne transsibérienne sera achevée sur tout le parcours, la Russie aura établi la route la plus rapide entre l'Europe et l'Asie Orientale.

A d'autres points de vue, continue le Ministre, il ne saurait être apporté de retard à la construction du dit chemin de fer qui traversera le territoire russe sur plus de 10,000 kilomètres. La Sibérie, étant isolée de la Russie d'Europe, les richesses naturelles dont elle est largement dotée restent presque inexploitées et constituent un capital mort. En reliant la Sibérie avec les centres de l'activité économique et industrielle de la Russie d'Europe, le chemin de fer transsibérien y créera de nouvelles branches de commerce et d'industrie; il fournira à la Sibérie la main-d'œuvre et les capitaux nécessaires pour l'exploitation de ses richesses naturelles; ce qui contribuera puissamment à augmenter le bien-être général en Russie et ouvrira de nouvelles ressources de revenus à l'Etat.

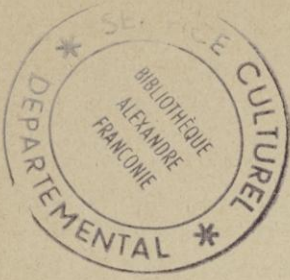
Au point de vue des intérêts locaux, la construction de la ligne reliant le chemin de fer transsibérien à celui de l'Oural, donnera des débouchés importants aux produits des industries minières de l'Oural central et septentrional, en faisant communiquer directement ces centres de production avec le réseau ferré de l'empire.

Voilà le résumé fidèle du rapport du Ministre des finances à l'Empereur de Russie sur cette importante construction; faisons-le suivre de quelques mots.

* * *

La méthode adoptée par le gouvernement russe pour la construction de ses chemins de fer asiatiques, a un grand avantage sur celles, par exemple, que le gouvernement français emploie pour ses

chemins de fer coloniaux. Celui-ci a mis une trentaine d'années à construire en Algérie quelques petites lignes qui coûtent très cher et qui chargent le budget de garanties d'intérêt fort lourdes. En quinze ans, la Russie aura construit en Sibérie une immense artère à laquelle de nombreuses ramifications viendront se rattacher, et elle dépensera des sommes moins considérables que celles que la France a dû affecter à son réseau africain. Les partisans de la rapidité dans la conception et l'exécution ainsi que du contrôle sérieux des dépenses, regretteront toujours que l'Etat abandonne à des compagnies privées le soin d'utiliser les colonies. En construisant et en exploitant directement, il adopterait un système plus rationnel et moins coûteux que le système des concessions appuyées sur des garanties, système qui met tous les risques à sa charge et attribue aux compagnies tous les profits.



LE TRANSAFRICAIN.

Après la gigantesque ligne transsibérienne, en voici une autre non moins colossale, encore à l'état de projet mais dont l'importance est telle que ce qui n'est qu'un projet aujourd'hui sera une réalité demain. Nous voulons parler d'un chemin de fer qui traverserait toute la longueur de l'Afrique. Un ingénieur de l'Ecole centrale de Paris, M. Amédée Sébillat, a publié dernièrement une étude où il abonde en ce sens. Résumons ici les parties principales.

Le Transafricain aurait pour tête de ligne Alger ; de là, à travers le Sahara, il aboutirait à Agadès, d'où il bifurquerait : d'un côté, gagnant l'Océan Atlantique, par Say et Wydah ; d'un autre côté, par le lac Tchad et l'Abyssinie, allant rejoindre Obock sur l'Océan indien.

L'étendue de ce réseau est de 10,000 kilomètres.

L'ingénieur préconise la construction non d'un chemin de fer à voie étroite d'un mètre, avec des vitesses de 25 kilomètres à l'heure, mais d'un chemin de fer plus large que tous les autres connus, à voie de deux mètres, avec des rails pesant 80 kilogrammes au mètre courant, des traverses de 150 kilos et pouvant supporter des vitesses de 100 à 120 kilomètres à l'heure.

Avec une voie conçue dans ces conditions, les 300,000 voyageurs, qui se rendent annuellement d'Europe en Orient, gagneraient huit jours sur le trajet de Londres à Bombay, et les 100,000 voyageurs qui vont dans l'Amérique du Sud, gagneraient dix jours de Paris à Rio-Janeiro.

L'idée de faire d'un point de la côte sénégalienne la tête de ligne des transatlantiques qui desservent l'Amérique du Sud, nous semble

heureuse. Elle se réalisera un jour, de même que l'idée de faire d'un point de la côte d'Ajan la tête de ligne des bateaux qui desservent l'Extrême-Orient, lorsque l'Afrique sera coupée en quatre par une immense croix dont les extrémités toucheront Alger, le Cap, Saint-Louis et le golfe d'Aden, et lorsque cette croix gigantesque se trouvera reliée au système de voies ferrées européennes sous Gibraltar, d'une part, et sous le Bosphore, d'autre part, par des artères asiatiques venant se mettre en contact avec les chemins de fer égyptiens.

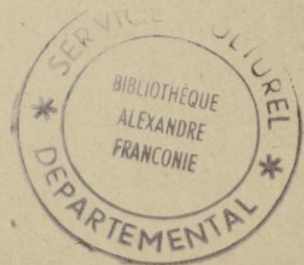
* * *

L'Afrique a devant elle un avenir immense. Elle fournira, pendant tout le siècle prochain, un grand débouché à l'activité des Européens et à leurs capitaux. L'esprit d'entreprise s'y donnera libre carrière. Il y trouvera, pour s'exercer, un champ aussi vaste que celui que l'Amérique lui a fourni. Nous entendons dire souvent qu'il n'y a plus d'affaires à traiter, que les capitaux vont rester privés d'aliment, que les banquiers n'ont plus qu'à fermer leurs guichets. Vaines paroles. La stagnation actuelle peut durer pendant quelque temps encore, mais elle sera suivie d'un mouvement fiévreux dont l'impétuosité sera d'autant plus grande que l'inaction aura duré plus longtemps.

On se fatiguera de l'oisiveté; on ne voudra pas toujours se contenter des faibles rendements du capital. On cherchera, on explorera un nouveau terrain, et on trouvera du côté des pays neufs, ce que l'on aura cherché vainement là où l'outillage économique est à peu près complet.

Est-il vrai qu'il n'y a plus de chemins de fer à construire, plus d'usines à bâtir, plus de terres à mettre en valeur? Le réseau ferré du globe ne comprend encore que la dixième partie du développement auquel il est appelé; l'industrie ne pourvoit encore qu'à la dixième partie des besoins; la terre ne livre encore à ceux qui la cultivent que la dixième partie de ses trésors, et notre évaluation est certainement beaucoup trop en dessous de la vérité. Voilà ce qu'il faut faire comprendre aux capitalistes en leur indiquant une série de nouveaux débouchés. Pour les attirer aux affaires, il ne suffit pas d'un appel pur et simple, il faut leur donner de sérieuses garanties.

* * *



Il est difficile de parler de l'établissement des chemins de fer en Afrique, sans soulever une objection de l'insuffisance probable du trafic.

Cette objection est peu fondée, et il nous sera facile de la détruire.

Si le grand Transafricain devait être entrepris par une simple société d'actionnaires, livrée à ses seules forces et obligée de servir des intérêts immédiats au capital qu'elle aurait appelé, certes, l'entreprise pourrait être très aléatoire, tout en ne doutant pas qu'avec le temps, elle ne devienne une affaire avantageuse. Mais nous croyons que la méthode la plus rationnelle à adopter en matière de grands travaux d'utilité internationale, est de faire concourir à ces travaux les Etats intéressés, soit par une contribution d'argent, soit par une garantie d'intérêts.

Au risque de nous répéter, creusons encore cette idée ; plus on frappe sur un clou et plus il pénètre profondément.

Le Transafricain se prêterait parfaitement bien à cette combinaison, et il suffirait que les trois principaux intéressés, la France, l'Angleterre et l'Allemagne en prirent l'initiative, car elles grouperaient facilement autour d'elles la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

Il est même à supposer que l'initiative combinée de l'Allemagne et de la France suffirait pour déterminer l'adhésion générale, car l'Angleterre ne voudrait pas rester en dehors d'une combinaison franco-allemande, à causes de ses intérêts.

Une société d'études s'est formée il y a quelque temps à Paris en vue de réaliser, ou pour être plus correct, en vue de faciliter la réalisation de cette grande entreprise. Ses travaux avancent lentement car elle doit faire de nombreuses démarches dans les milieux diplomatiques à Berlin, à Paris et à Londres, et l'on sait quelle est la lenteur proverbiale de la diplomatie.

Le point le plus intéressant serait, au début, de fournir une base rationnelle au partage de l'Afrique et d'aller au-devant des inévitables conflits et des chocs qui se produiraient sans l'établissement de cette ligne centrale ; cette voie serait, en effet, une véritable ligne de démarcation.

Le premier bénéfice, pour les puissances adhérentes au projet, serait de s'épargner mutuellement les frais de ces conflits futurs. Il serait à lui seul plus important que le montant des débours éventuels que nécessiterait une garantie collective d'intérêts.

Puis, la question du trafic ne serait pas à dédaigner. Les choses ne se passent pas dans les pays neufs comme dans les pays vieux. En Europe, l'établissement de lignes de troisième ou quatrième ordre est ordinairement une opération mauvaise au point de vue financier, parce que les grands courants de transports se sont fixés définitivement dans les directions établies par les lignes du premier et du deuxième réseau.

Le début, en Afrique, d'un grand central serait peut-être aussi pauvre, même davantage, au point de vue du trafic que le début de nos lignes d'intérêt local; mais la situation se modifierait rapidement. Une population nombreuse viendrait s'échelonner tout le long du parcours de la grande artère. Le phénomène qui s'est produit en Amérique, où d'opulentes cités ont en quelque sorte poussé, en peu de temps, sur les rails des premiers réseaux, se reproduirait en Afrique.

La grande voie ferrée ne serait pas exploitée plus de deux ans à perte. A l'expiration de cette période, elle donnerait des bénéfices croissants qui rembourseraient bien largement les garanties d'intérêts. Les puissances adhérentes auraient ainsi fait une affaire fructueuse, étant donné surtout que la zone des terrains adjacents serait leur propriété commune et pourrait faire, en temps opportun, l'objet de concessions à mettre aux enchères.

Qu'on ne nous reproche pas de voir les choses trop en optimiste, car ici nous ne faisons que nous rappeler les leçons de l'expérience.

Est-ce que l'on se doutait, quand nous avons construit nos premiers chemins, et cela avant tous les autres peuples du continent, de l'énormité du chiffre des recettes qu'ils encaissent aujourd'hui? Les prévisions étaient au moins des neuf dixièmes au-dessous de la réalité. Pourquoi douterait-on des chemins de fer africains, quand on a sous les yeux tant de beaux exemples du rapport de ce merveilleux outil?

Les grandes voies commerciales du monde.

Ce qui précède nous amène naturellement à jeter un coup-d'œil sur ce que nous appelons les grandes voies commerciales du monde.

Depuis cinquante ans, les progrès incessants de la vapeur, de l'électricité, des chemins de fer, des isthmes percés, du télégraphe et du téléphone, en rendant la terre infiniment plus petite au point de vue commercial, ont absolument transformés les rapports des peuples à peuples, de continent à continent.

Aujourd'hui une nation ne peut plus se renfermer chez elle, c'est ce qui explique le grand mouvement colonial de ces derniers temps; c'est ce qui explique pourquoi le commerce devient chaque jour, quoi que l'on fasse, par les nécessités mêmes de la science moderne, fatalement plus international.

Les deux facteurs les plus importants de cette transformation sont donc, en dehors de la machinerie, les chemins de fer et les canaux maritimes, c'est-à-dire les moyens de transport.

Mais ces moyens revêtent nécessairement un double caractère quand il s'agit des grandes voies de communication du globe; ils sont tous à la fois nationaux et internationaux, c'est-à-dire qu'ils doivent servir d'abord à la nation qu'ils traversent et ensuite à la collectivité humaine.

C'est ce double caractère que nous allons tâcher de mettre en lumière après un rapide exposé des grandes voies qui sont ou doivent être à la disposition du commerce d'ici à quelques années.

A l'heure présente, il est certain que la route commerciale par mer la plus importante est la route de l'Extrême-Orient par Suez.

Telle qu'elle est, elle est inachevée et ne peut rester ainsi. Un jour les têtes de ligne au Nord seront Le Havre, Hambourg,

Anvers, Boulogne, Londres, Manchester et Birmingham, par les deux canaux que construisent les Anglais, puis Paris, par le canal maritime du Nord; de là, la route passera à travers la France de Bordeaux à Cette, ce sera le canal des Deux Mers, et naturellement on ira, sans rompre charge, en Egypte.

Mais la contre-partie asiatique s'impose et c'est ainsi que le canal de Pamlen, dans l'Océan Indien, substitué aux canaux du 3^e et du 9^e degré, et que le percement de l'isthme de Kra, en achevant la grande route de l'Extrême-Orient, permettra aux navires du nord de l'Europe de se rendre directement dans les ports de la Chine, du Japon, ainsi qu'aux Indes néerlandaises et espagnoles.

Cette route restera longtemps, au point de vue maritime, la première du monde, à cause du chiffre énorme de population qu'elle dessert, mais cependant il est certain que la route directe du Grand Pacifique, au lendemain du percement de Panama, est appelée aussi à prendre une grande importance.

La vieille Europe, de son côté, ne reste pas en retard.

Le percement des isthmes de Corinthe et de Pérekop permettra aux navires de Marseille de porter directement leurs marchandises à l'embouchure même du Don, au port d'Azof, au fond de la mer du même nom.

Chaque jour surgissent, à côté de ces grandes voies, des routes mixtes, moitié par mer, moitié par terre; c'est ainsi, par exemple, que l'on va de Liverpool au Japon en passant par le transcontinental canadien, que l'on va du Havre en Océanie en franchissant l'espace qui sépare New-York de San Francisco.

* * *

Après ce que nous avons dit du Transcaspien, du Transsibérien, du Transafricain, est-il bien nécessaire de parler des innombrables kilomètres de chemins de fer qui couvrent la surface de la terre, des transcontinentaux et des transocéaniens?

Il est utile cependant de s'arrêter à un autre ordre de préoccupations aussi fécond dans ses conséquences; on perce des isthmes, ce qui est bien, mais ce n'est pas tout, et c'est avec raison qu'à l'heure actuelle on songe à jeter des ponts sur les détroits.

Il y a déjà quelques années, qu'un économiste distingué parlait de jeter une double digue de granit à Gibraltar et de les réunir par un pont immense. Un jour ou l'autre l'idée sera reprise et l'Espagne

pourra se rendre de plein-pied au Maroc pour le plus grand bien du commerce international et de la civilisation.

Il faut citer les Anglais qui jettent hardiment leurs encorbellements sur le Forth et rappeler qu'une poignée d'ingénieurs français se chargent de lancer un pont de 800 mètres sur le Bosphore, destiné à relier l'Europe et l'Asie.

Les canadiens eux-mêmes rêvent d'unir l'Amérique à l'Asie par un pont monumental sur le détroit de Behring pour pouvoir aller, disent-ils, à Paris en dix jours, sans s'exposer à gagner le mal de mer.

Dans cet ordre d'idées, le plus important de tous les travaux accomplis ou encore en projet est incontestablement le pont sur la Manche. Ce gigantesque projet n'est pas abandonné comme certains le pensent; il est toujours à l'étude. Donnons en peu de mots la description du pont.

Il partirait de la côte française, près du cap Griz-Nez, pour atteindre la côte anglaise près de Folkestone.

La longueur serait d'environ 38 kilomètres; construit en fer et acier, il aurait 138 piliers qui soutiendraient son immense tablier. Sa hauteur de 54 à 56 mètres permettrait de donner passage aux bâtiments de grande mâture et de fort tonnage.

Les auteurs du projet estiment que la dépense s'élèverait à 860 millions de francs.

Le canal maritime de la Baltique à la mer du Nord, construit par l'Allemagne et inauguré, il y a deux ans, à coûté 154 millions de marks. C'est une des œuvres les plus grandes, entreprises pendant la durée du siècle actuel, dans un but à la fois militaire et commercial.

Ce canal réduit la distance de tous les ports, situés au sud de Hull et de l'île Rugen, de 237 milles marins, c'est-à-dire que les navires à voiles gagnent 8 jours et les vapeurs 22 heures. Point important, il permet d'éviter le dangereux Skagerack, tristement célèbre et où tant de navires ont péri.

On évalue à 24,000 le nombre des navires qui, chaque année, se dirigent de la Baltique à la mer du Nord; déjà environ 18,000 passent par le nouveau canal. Les grands frais qu'il a coûtés seront donc vite remboursés. D'ailleurs il en est de même pour toute voie terrestre ou maritime d'incontestable utilité commerciale ou coloniale.

Les routes lumineuses des mers.

Nous ne pouvons mieux terminer cet ouvrage qu'en traitant une question de la plus haute importance pour tous ceux qui ont besoin de se servir des voies de la mer et surtout pour ces braves marins, qui nous sacrifient, avec tant de sublime abnégation, leur rude travail et trop souvent leur vie. Nous les avons vus à l'œuvre dans tout le courant de notre étude dans tous les pays, sous tous les hémisphères. Sans eux, il n'existerait ni colonies d'outre-mer, ni trafic maritime, et extraordinairement critique serait le sort de la vieille Europe. Puisse donc ce que nous allons dire leur être un jour utile!

Nombreux sont les périls contre lesquels les marins ont à lutter; isolés, entre l'immense voûte du ciel et l'immense étendue de l'Océan, ce n'est que dans leur héroïque courage qu'ils peuvent trouver la force pour combattre le danger lorsque celui-ci se présente menaçant et terrible.

Tantôt ce sont les épais et presque tangibles brouillards qui les enveloppent de tous côtés et semblent les enfermer entre des murailles humides et noires qui ne permettent pas de voir ou d'entendre l'approche d'autres navires et d'éviter de désastreuses collisions.

Tantôt c'est la tempête, c'est le cyclone qui assaillent leur vaisseau et menacent de l'engloutir avec équipage et cargaison dans la profondeur des mers.

Tantôt encore ce sont des vents impétueux qui, déchainant leur irrésistible fureur, leur livrent une guerre à mort et brisent tout ce que le génie de l'homme a inventé pour pouvoir leur résister.

De tous les éléments, c'est incontestablement celui-ci qui est le

plus difficile à combattre, et, cependant, si parfois nous devons maudire ses affreux ravages, souvent aussi nous devons bénir sa bienfaisante influence.

En effet, les vents transportent dans toutes les directions les vapeurs qui se développent à la surface de la mer, et ces nuages, se résolvant en pluies, deviennent la source des eaux qui fertilisent le globe.

Les courants atmosphériques, en agitant et en renouvelant sans cesse l'air qui nous environne, disséminent les émanations produites par la décomposition des matières végétales et animales et nous sauvent ainsi de l'insalubrité de ce fluide.

D'autre part, en dirigeant avec intelligence les puissants efforts qu'exercent ces mêmes courants, nous les forçons à devenir nos ouvriers, les agents de la navigation et les moteurs d'une foule de machines qui servent à nos besoins.

Par contre, les vents, devenus ouragans, submergent nos vaisseaux, détruisent en un instant nos plus riches récoltes, renversent maisons et monuments; alors, les vents forment un frappant contraste avec les avantages dont nous venons de dire un mot.

* * *

Il résulte de ce qui précède que lamentables et nombreux sont les désastres maritimes; d'ailleurs, la presse de tous les pays, chaque jour, renseigne quelque catastrophe survenue en mer. Il est donc d'une impérieuse nécessité d'appeler l'attention des gouvernements sur les moyens non pas de supprimer, ce qui est impossible, mais de restreindre les sinistres, de combattre les accidents de mer et leurs fatales conséquences, en mettant en œuvre ce que notre intelligence et notre travail nous permettent de faire.

Depuis nombre d'années, des ingénieurs, des inventeurs, des philanthropes ont travaillé dans ce sens, mais, malheureusement, sans grand succès. Les signaux, les phares allumés, les coups de canon, trop souvent sont des moyens impuissants pour lutter contre les éléments en courroux ou pour prévenir de terribles rencontres.

Et pourtant, depuis l'organisation de multiples services maritimes, depuis la rapidité des traversées, les relations sont devenues

plus nombreuses, les échanges commerciaux plus considérables et plus fréquents, et, comme conséquence inévitable, les sinistres maritimes ont fatalement augmenté en nombre. Dans cette situation, des hommes d'initiative, parmi lesquels on compte des chercheurs éminents, ont consacré leurs études à trouver les moyens d'enrayer le mal signalé.

Celui-ci a préconisé, dans le but d'éviter les collisions, tel moyen d'arrêter net un navire par la brusque immersion d'un appareil formant frein. Un autre a demandé qu'on interdise aux vapeurs de grande course certains parages fréquentés par de nombreux bateaux dont ils risquent, à chaque traversée, de couper en deux et de couler bas quelque-uns.

Un autre encore a fait une proposition, il y a quelques années, en France, beaucoup plus radicale, d'une efficacité beaucoup plus étendue, si toutefois l'application en est possible. Depuis, il n'en a été plus question; nous allons l'exposer brièvement, comme nous l'avons déjà fait ailleurs, car ce qui n'est pas pratique aujourd'hui peut l'être demain. Comme on va le voir, les difficultés à vaincre sont grandes, mais nous ne croyons pas qu'elles sont insurmontables.

* * *

Le système préconisé par un ingénieur de talent, M. Duverdier, fonctionnaire du gouvernement français, a pour objet de jalonner et d'éclairer toutes les grandes routes de navigation du monde; de transformer, en quelque sorte, ces voies maritimes en boulevards avec des refuges éclairés; de les organiser, pour ainsi dire, comme les lignes de chemins de fer, avec des stations de distance en distance.

Prenant comme type, par exemple, la grande ligne du Havre à New-York, qui comporte une longueur de huit mille et quatre cents kilomètres, en chiffres ronds, l'auteur du projet propose d'y mouiller, à une distance régulière de cent kilomètres, une grande bouée de son invention.

Chacune de ces bouées devrait être assez vaste pour pouvoir donner refuge à quatre ou cinq cents personnes qui, en cas de sinistre, pourraient y attendre, en toute sécurité, la venue d'un secours.

Ces bouées-refuges devraient avoir des vivres, des médicaments

et des boîtes de chirurgie pour donner les premiers soins aux malades et aux blessés. On pourrait de là correspondre télégraphiquement avec le point terminus le plus proche, de telle sorte que, peu de temps après l'accident, on serait prévenu, à tel ou tel endroit, de la situation exacte des naufragés, car chaque bouée serait munie d'un numéro d'ordre.

En outre, ces appareils devraient être éclairés au moyen de phares s'élevant à vingt-cinq mètres au-dessus du niveau de la mer. On le voit, ces phares seraient, pour ainsi dire, les candelabres et les réverbères de l'Océan. Jour et nuit, ils devraient servir à indiquer aux navires la route exacte à suivre pour l'aller et pour le retour. Les navires, pour éviter toute collision, n'auraient qu'à imiter ce que font les voitures, prendre la droite.

Pour les autres accidents : avaries de machines, voies d'eau, incendie, perte de gouvernail, grément désemparé, etc., les vaisseaux devraient trouver à proximité un refuge où leurs embarcations pourraient aborder facilement. De plus, les bouées devraient être munis de bateaux de sauvetage.

Il est de toute évidence qu'un pareil système présente de précieux avantages. Mais le mouillage de ces bouées par les grands fonds de l'Océan, contre vents et marées, est-il bien possible ?

L'auteur l'affirme et nous le croyons volontiers. S'il est possible, comme il est prouvé aujourd'hui à toute évidence, de bâtir un immense pont sur la Manche pour relier l'Angleterre à la France, en construisant au fond de la mer de nombreux piliers qui exigent quatre millions de mètres cubes de maçonnerie et soixante seize mille tonnes de fer, nous croyons possible aussi de fixer des bouées dans l'Océan.

Quoi qu'il en soit, l'idée est belle, grande et généreuse, et si celui qui l'a conçue ne peut vaincre les difficultés qu'il rencontre, un autre, plus heureux que lui, pourrait un jour reprendre et améliorer son projet. Il s'agit d'une question d'humanité et de progrès à laquelle tous les gouvernements ont le devoir de s'intéresser.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Avant-propos	5
Les colonies sont-elles utiles?	7
Des devoirs de la métropole	16
Rapide coup-d'œil sur les colonies à travers les siècles	24
Origine des transactions commerciales et des grandes métropoles	26
Transactions terrestres. — Transactions maritimes. — Hébreux.	
— Chananéens. — Assyriens. — Babylone. — Ninive. —	
L'Euphrate et le Tigre. — Modes et moyens de transport. —	
Produits fabriqués et exportés. — Damas. — Bagdad. — Voies	
de transport. — La Perse. — Centres commerciaux. — La	
Bactriane. — La Sogdiane. — Principales industries. — Egypte.	
— Avantageuse situation géographique pour les relations com-	
merciales. — Flotte marchande. — Produits cultivés, fabriqués	
et exportés. — Influence et puissance des étrangers; leurs	
conséquences. — Thèbes. — Memphis. — Alexandrie. — Tra-	
versons les siècles; aux bords de l'Hudson, de la Tamise et de	
la Seine.	
Colonies des temps anciens	37
COLONIES PHOCÉENNES	37
COLONIES PHÉNICIENNES	38
Influence des Phéniciens sur les progrès commerciaux et sociaux.	
COLONIES CARTHAGINOISES	40
Fondation. — Tyr. — Émigration. — Carthage. — Prospérité. —	
Extension de territoire. — Conquêtes. — Domination. — Pre-	
mier traité de commerce. — Flottes. — Armées. — Politique	
économique. — Echecs et succès en Sicile. — Guerres avec les	
Romains. — Défaites. — Contribution de guerre. — Conquête	
de l'Espagne. — Les Romains s'emparent de l'Espagne. —	
Dures conditions de paix. — Décadence.	
COLONIES GRÉCQUES	45
Causes de la prééminence coloniale. — Origine. — Politique	
suivie pour l'extension coloniale et commerciale — Grandes	
émigrations; leurs causes. — Domaines coloniaux — Indépen-	
dance de chaque colonie. — Gouvernement. — Action civilisa-	

trice. — Parallèle entre les Grecs et les Phéniciens colonisateurs. — Liens entre les colonies et la métropole. — Fonctions des rois. — Grand mouvement émigratoire et fondation de nouvelles colonies. — Feu Sacré. — Prise de Milet. — Fondation des villes Clazomènes, Phocée et Chios. — Ioniens, Eoliens et Doriens. — Fondation d'Hallicarnasse et de Myndos. — Fédération coloniale entre les villes d'Hallicarnasse; Cnide, Cos, Lindos, Camiros et Jalysos. — Colonie des Thyrréniens en Italie. — Politique coloniale des Grecs. — Prospérité de Corinthe. — Colonies achéennes. — Colonies des Chalcidiens et Doriens. — Italie. — Colonies de l'Arcadie et de la Thessalie. — Colonies des Pélages. — Colonies des Crétois et des Sabiens. — Fondation de Palantium. — Les Troyens en Italie. — Fondation des villes d'Arpi, Pétélié, Lagasié et Scyllatium. — Padoue et Lavinium. — Coup-d'œil sur les destinées de la Grèce.

COLONIES ROMAINES 60

Système colonial des Romains. — Première colonie. — Colonies de Bologne, Parme, Plaisance, Crémone, Sura et Alba Fuentes — But politique de ces colonies. — Importance des colonies romaines.

RÉPUBLIQUE DE VENISE 64

Coup-d'œil d'ensemble. — Origine des Vénitiens. — Domination romaine. — Invasion des Barbares. — Colonie de Rialte. — Invasion d'Attila. — Nouvelles colonies. — Gouvernement de la République. — Odoacre, roi des Hérules. — Fin de l'Empire d'Occident. — Progrès de la République. — Commerce. — Marine. — Théodoric, roi des Visigoths. — Sage liaison avec les empereurs d'Orient. — Irruption des Lombards. — Accroissement de population. — Réformes politiques et administratives. — Les Doges. — Situation économique au IX^e siècle. — Rivalités. — Coup-d'œil sur le passé et le présent à la fin du X^e siècle. — Les pirates de Narenta. — Victoires des Vénitiens. — Les Podestats. — Jouissance de ports importants. — Les foires annuelles et les pèlerinages. — Ambition des Vénitiens. — Désir de conquêtes. — Croisades, part active des Vénitiens. — Une parenthèse à propos de désastres. — Guerre avec le roi de Hongrie. — Victoire des Vénitiens. — Revanche des Hongrois. — Nouvelle croisade. — Exploits de la flotte vénitienne. — Nouveaux comptoirs commerciaux. — L'Empereur de Constantinople. — Victoires et nouvelles colonies. — Prise de Constantinople par les Croisés. — Domaine colonial agrandi. — Permission d'armer en guerre. — Fiefs. — Jalousie des Génois. — Combats. — Victoires des Vénitiens. — Croisade contre l'Égypte. — Nouvelle colonie de Candie. — Fondation de la ville de Canée. — Système de colonisation adopté dans l'île de

Candie. — Impôts maritimes. — Un mot à ce propos. — Nouvelles colonies créées pendant le XIII^e siècle. — Guerre entre Gènes et Venise. — Situation des deux Républiques. — Importance du commerce de la mer Noire. — Combat naval entre des Génois et les Vénitiens. — Désastre des Vénitiens. — Mort tragique d'André Dandolo. — Guelfes et Gibelins. — Traité de paix. — Changement opéré dans le gouvernement de Venise. — Le Grand Conseil et le Sénat. — Livre d'or. — La ville de Tarare cédée aux Vénitiens. — Protestation du pape Clément V. — La République de Venise excommuniée. — Ligue des rois de France, d'Angleterre, d'Aragon et de Sicile contre la République. — Biens et comptoirs confisqués. — Autres repréailles en Italie. — Guerre civile. — Conseil des Dix. — Excommunication levée. — Traité de paix. — Relèvement commercial et colonial. — La principauté de la Scala. — Fierté et souveraineté. — Treviso et Bassano conquises. — Révolution dans le système politique. — Croisade contre les Ottomans — Traité avec les Turcs et ses conséquences. — Tremblement de terre. — La peste. — Désastres maritimes. — Perte de la Croatie. — Lois somptuaires. — Défense aux patriciens de faire le commerce. — L'île de Ténédos conquise. — Padoue. — Vicence, Feltre, Bellune et Vérone ajoutées au domaine colonial. — Conséquences de cette puissance territoriale. — Franchises accordées par le roi de Portugal. — Lépante, Patros et Shénigo, Parna et Reggio conquises à l'empire colonial. — Echange des deux dernières contre Guatella Brasello et Cosal Maggiare. — Guerre avec le roi de Hongrie. — Nouvelle peste. — Guerre entre les Turcs et la République. — Victoire des Vénitiens. — Heures conséquences. — Population de Venise en 1420. — Atelier monétaire. — Marine commerciale. — Marine protectrice. — Mouvement commercial. — Autre peste. — Salonique cédée aux Vénitiens. — Guerre avec les Turcs. — Guerre avec le duc de Milan. — Prise de Brescia. — Nouvelle guerre entre les Milanais et les Vénitiens. — Conquête de Bergame. — Conséquences de ces dernières guerres. — Traité de commerce avec le Soudan d'Egypte. — Fortification de l'isthme d'icise. — Croisade contre les Turcs. — L'île de Chypre échoit aux Vénitiens. — Révolution dans les mœurs. — Les îles de Néglio et de Zante achetées. — Guerre déclarée au roi de Naples et au duc de Ferrare. — Sixte IV excommunié les Vénitiens. — Ceux-ci déclarent la guerre à toute l'Italie. — Paix conclue. — Innocent VIII lève l'excommunication. — Situation financière. — Droits maritimes. — Puissance coloniale de la République à la fin du XV^e siècle. — Conséquence de son ambition de devenir une puissance territoriale. — Coup-d'œil sur les causes de sa grandeur et de sa décadence. — Immensité de son domaine colonial. — Moyens employés pour le rendre prospère et pour

attacher les colons à la métropole. — L'organisation consulaire. — Les arsenaux et la marine. — Ce que fournissaient les colonies. — Les manufactures de la République. — Importations et exportations. — Les escadres commerciales, leur organisation, leur destination, etc. — Foires périodiques à Tunis, Mogador, Oran et Tanger. — Visite de la flotte commerciale en Portugal, Espagne, France, à Bruges, Anvers, Londres, etc. — Objets échangés. — Avantages accordés aux jeunes gens se destinant au commerce. — Moyens employés pour garder le monopole du commerce. — Législation commerciale. — Découverte d'une nouvelle route des Indes. — Ses conséquences. — Pourquoi les étrangers accouraient à Venise. — Civilisation avancée. — Les arts et les sciences. — Revenus publics. — Les Banques. — Fonctionnement de la Banque de Venise. — Système monétaire. — Crédit. — Les trois causes principales de la prospérité de la République. — Autres causes. — Causes de la décadence.

RÉPUBLIQUE DE GÈNES. 115

Résumé historique. — Puissance coloniale. — Marine. — Participation aux croisades. — Récompenses de ce concours. — Les Génois ajoutent successivement à leur domaine colonial plusieurs Etats de l'Empire de Constantinople. — Puis la Corse et la Sardaigne; en Espagne les villes d'Almería et de Torlèse. — Dissentions intestines. — Réformes politiques. — Les capitaines du peuple. — Nouvelles guerres civiles. — Institution du dogat. — Renaissance commerciale. — Caractère des Génois. — Etablissements et comptoirs. — Guerre avec la République de Venise. — Lomba Doria. — Défaite des Vénitiens. — Longue guerre pour la possession du détroit des Dardanelles. — Prise de Chioggia. — Pertes immenses pour les deux Républiques. — Paix conclue. — Commencement de la décadence. — Causes de celle-ci. — Pas plus que la République de Venise, la République de Gènes ne sait profiter de la découverte de l'Amérique, de la route des Indes par le Cap de Bonne-Espérance. — Démembrement colonial.

RÉPUBLIQUE DE FLORENCE 120

Fondation de Florence. — Les Florentins suivent l'exemple donné par les Etrusques pour la formation de leurs colonies. — Industrie agricole. — Préparation des laines. — Importance de cette industrie. — Fabriques de drap. — Régime protecteur. — Motifs de ce régime. — Manufactures de soie. — Diverses autres industries. — Prospérité commerciale. — Les fabricants ajoutent la Banque et le Change à leurs établissements. — Système gouvernemental. — Industrie de l'argent. — Taux de l'intérêt. — Les Souverains pontifes et les banquiers Florentins. — Ces derniers chargés de la recette des revenus du Saint-

Siège. — Motifs de ce choix. — Création de la lettre de change. — Importantes conséquences pour les colonies de l'afflux des capitaux à Florence. — Les foires annuelles de Florence. — Elle réduit à l'impuissance les Guelfes et les Gibelins. — Caractère spécial de la politique de la République de Florence. — Nombreuses guerres avec ses voisins. — Le droit international inconnu alors. — Droits perçus. — Les gabelles, signification de ce mot. — Composition du gouvernement. — Erreurs fatales. — Florence ne sait pas élargir son horizon politique comme celui de son trafic. — Les arts et les sciences. — Magnificence de ses mouvements. — Causes de la décadence de la République.

RÉPUBLIQUE DE PISE 128

Histoire coloniale et commerciale. — Fondation de la ville de Pise. — Phases diverses de sa fortune. — Pise libre et indépendante. — Ses conquêtes coloniales. — Guerre avec la République de Gènes. — La flotte pisane détruite. — Décadence.

COLONIES PORTUGAISES. 130

Autrefois et aujourd'hui. — Vice du système colonial des Portugais. — Pénètrent les premiers en Afrique et en Asie. — Découvertes importantes. — Barthélemy Dioz. — Vasco de Gama. — Cabral. — Domaine colonial et commercial. — Apogée de cette double puissance. — Politique commerciale en Chine. — Incidents. — Reprise des bons rapports. — Relations avec le Japon. — Politique coloniale. — Procédés employés pour se procurer les produits de l'Orient. — Les caraques. — Gouvernement colonial. — Ses défauts. — Ligue contre les Portugais. — Corruption des mœurs. — Ne profite des richesses acquises que pour ses jouissances et non pour imprimer une force nouvelle à ses industries. — Parallèle entre le Portugal et Venise. — Décadence.

COLONIES ESPAGNOLES 139

Coup-d'œil général. — Origine du domaine colonial de l'Espagne. — Brillants débuts. — Grandes fautes commises. — Première colonie. — Conquêtes coloniales de Christophe Colomb, de Cortez, de Pizarre. — Etat moral et matériel de l'Espagne. — Ses gouvernants. — Empire colonial. — Emploi des grandes richesses acquises par la découverte de l'Amérique. — Fatales conséquences. — Relèvement. — Les Antilles. — Velasquez. — Fernand Cortez. — Conquête du Mexique. — Système colonial. Ses défauts. — Concurrence des Français et des Italiens. — Proclamation de la liberté du commerce. — Mesures tardives. Eroulement de l'Empire colonial.

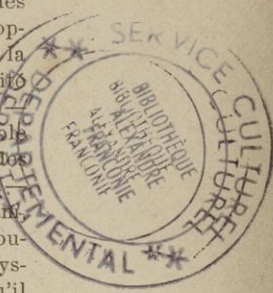
ILES PHILIPPINES 146

CUBA 151

COLONIES HOLLANDAISES

Coup-d'œil général et examen du système de colonisation des Hollandais. — Importance de leurs colonies. — Le bien et le mal. — Fautes commises. — Cause première de la fondation de colonies par les Hollandais. — Philippe II et sa politique. — Audacieuse entreprise. — Batavia, Java, Amboine, Ternate, Ceylan, Macassar, etc. tombent en leur pouvoir. — Les comptoirs du Cap. — Tactique habile dans l'Inde. — Colonies du Brésil. — Colonies de Saint-Eustache, de Tabago, de Curaçao, de la Guyane. Immenses profits de la métropole. — La Compagnie des Indes Orientales. — La Nouvelle Hollande. — Carpenter Land. — Terres de Van Diemen. — Nouvelle Zélande. — Déchéance due à la compétition des Anglais. — Fin du coup-d'œil général. — Origine de la situation prépondérante réservée aux Hollandais dans le monde colonial et commercial. — Ils fondent une république modèle. — La découverte du Cap de Bonne-Espérance fait la fortune des Hollandais. — Flotte maritime. — Création successive de la Compagnie des Indes Orientales, de la Compagnie du Nord, de la Compagnie des Indes et de la Compagnie de Surinam. — Les Boers partent pour l'Afrique — Prétorius. — Maritsburg. — Vaal. — Fondation de la République du Transvaal. — Alliance de la Compagnie des Indes Orientales avec la Compagnie commerciale d'Angleterre. — Elles enlèvent aux Portugais toutes leurs possessions de la Polynésie. — Conquêtes en Afrique et en Amérique. — Traité de Westphalie. — Traité de Munster. Les Hollandais s'emparent du commerce du Bengale, de la Perse, de la Chine et du Japon. — Alliance avec les souverains des Célèbes. — Chéribon et Jocatra. — Le monopole de la Compagnie des Indes Orientales. — Produits tirés des principales colonies et des principaux alliés. — Administration de la Compagnie des Indes Orientales. — Importations hollandaises dans les colonies. — Les grandes cultures de la Hollande. — Sultanat de Djokjocarta. — La culture du café et de la canne à sucre. — Moyens employés pour attirer les émigrants dans les Indes. — Rivalité de l'Angleterre et de la France. — Ses conséquences. — Décadence de la Compagnie des Indes Orientales. — Traité de Versailles. — Désordres administratifs et dilapidations de la célèbre Compagnie. — Les Etats-Unis nouveaux rivaux. — Enormes dettes de la Compagnie. — Domination française. — Royaume des Pays-Bas. — Grande réforme coloniale. — Traité de 1815. — Développement du commerce colonial. — Réunion de la Belgique à la Hollande. — Conséquences au point de vue économique et politique de cette réunion. — Création de la société commerciale de la *Handels-Maatschappij*. — Heureux débuts. — Fatales erreurs commises. — Résultats du nouveau système de culture. — La culture gou-

vernementale et la culture privée. — Nouvelles réformes. — Exploitation des cultures, des mines, etc. — Budgets des Indes et de la métropole. — La Hollande sacrifie tout à son développement commercial et colonial. — Guerres soutenues pour la défense de l'empire colonial. — Leurs conséquences. — Traité de Londres. — Traité de Lisbonne. — Guerres récentes. Les colonies des Indes Orientales. — Action de la métropole sur ses colonies. — Résumé historique de la Compagnie des Indes Orientales et de la Compagnie des Indes Occidentales. Remplacement de cette dernière. — Compagnie de Surinam. — L'institution des Compagnies tour à tour blâmée et approuvée. — Ce qu'il faut en penser. — Caractère dominant du système colonial de la Hollande. — La politique coloniale qu'il faut pratiquer de nos jours. — Causes qui contribuèrent à l'extension coloniale et commerciale des Hollandais. — Reproches à faire. — Importance des colonies pour le commerce d'un Etat. — Domaine colonial actuel de la Hollande. — Système de propriété. — Réformes. — Commerce des possessions orientales. — Les bonis coloniaux.



JAVA 189
 Principal but de la colonisation. — Superficie et population des principales colonies hollandaises. — Afrique australe.

BATAVIA 197
 Distance de Batavia de la mère-patrie. — Bornéo. — Sumatra. — Les Allemands. — Ile Célèbes. — Iles Moluques. — Banca. — Billiton. — Java. — Madoera. — Comptoirs de Timar et de Florès. — Iles Sombowa et Sandelhout. — Bali. — Lomboek. — Végétation. — Climat. — Alimentation. — Forêts. — Nécessité de la conservation de celles-ci. — Division des forêts. — Défrichement. — Erf. — La propriété agraire. — Emphytéose. — Location des terrains. — Grandes et petites propriétés. — Cultures. — Corvée. — Plantations de café. — Plantations de cannes à sucre. — Réformes. — Monopole de l'opium. — Contrebande et fraude. — Démoralisation. — Rapport de l'opium. — Droits féodaux. — Grandes réformes introduites. — Routes — Moyen expéditif pour payer les fonctionnaires. — Ports de Java. — Considérations sur les profits matériels et moraux que la Hollande a retirés et retire de ses colonies.

COLONIES ANGLAISES 213
 Coup-d'œil général. — Tard venue l'Angleterre prend rapidement la première place parmi les nations colonisatrices. — Commencement et développement de son empire colonial. — Les Anglais chassent les Français de l'Inde et des Antilles. — Antigua. — La Jamaïque. — L'Acadie. — Le Canada. — La Terre-Neuve. — Iles Lucaeeyes. — Les Bermudes. — La Gre-

nade. — Tabago. — Saint-Vincent. — Les Iles de Saint-Jean et du Cap Breton. — Les Etats-Unis. — Origine des colonies anglaises. — Cromwell. — L'Angleterre profite de l'expérience acquise par les peuples colonisateurs. — Ses devanciers. — Division des colonies anglaises. — Les colonies des propriétaires. — Les colonies à charte. — Les colonies de la Couronne. — Compagnies. — Régime politique. — Régime économique. — Une question importante. — De vastes territoires acquis par les Compagnies sont-ils utiles ou nuisibles en fait de colonisation? — Dépenses de la métropole pour ses colonies. — Peuplement. — Emigration par engagement. — Déportation. — Vente des condamnés. — Introduction d'esclaves. — Liberté politique, administrative et religieuse. — Lois économiques inflexibles. — Acte de navigation. — Protestsations. — Défense aux colons de créer des manufactures, de fabriquer des outils, etc. — Durée de ce régime draconien. — Les prodromes d'une prochaine lutte formidable. — La Barbade. — Les premiers colons des Antilles. — La guerre entre les colonies américaines et la métropole éclate. — Conséquences. — Exportations anglaises avant et après la guerre. — Ruine des Antilles anglaises. — Emigration vers les colonies anglaises. — Monopole commercial. — Système colonial. — Accroissement colonial. — Colonies du Nord de l'Amérique. — Colonies du Sud de l'Afrique. — Haut et Bas Canada. — Evénements de la fin du XVIII^e siècle. — Gaspillages de terres au Canada. — Réformes. — Prospérité du Canada. — Compagnie de la Baie d'Hudson. — Autres compagnies. — Compagnie des Indes Orientales. — Autre compagnie des Indes Orientales. — Fusion des deux Compagnies sous la dénomination de Compagnies Réunies des marchands anglais pour le commerce des Indes Orientales. — Le gouvernement anglais se substitue à la Compagnie — Organisation et administration. — Les colonies du Cap. — La colonie de Natal.

AUSTRALIE.	244
La déportation des condamnés. — Examen de cette question. — Mesures intelligentes prises pour le peuplement. — Industrie de la laine. — Banques australiennes.	
COLONIE VICTORIA	251
Population de la colonie Victoria. — Industrie pastorale. — Expédition des laines australiennes au port d'Anvers. — Renseignements sur l'industrie des laines. — Commerce des céréales. — Le bétail. — La vigne. — Chemins de fer.	
LA NOUVELLE ZÉLANDE	255
Le paradis de l'Australie. — Immigration. — Trois classes d'émigrants. — Fertilité du sol. — Superficie. — Importations et exportations. — Revenus publics. — Dette publique. —	

	Pages.
Terres aliénées. — Situation commerciale, industrielle et financière de l'Australie. — Progrès réalisés.	
INDES ANGLAISES.	258
Superficie. — Population. — Impôts. — Importations. — Exportations. — Revenus publics. — Dette publique. — Chemins de fer. — Mouvement maritime. — L'île de Ceylan. — Etablissements des Détroits. — Straits Settlements. — Singapore. — Cultures. — Froment. — Conservation du froment. — Récolte moyenne. — Importation en Belgique. — Vente de terres. — Administration des Indes anglaises. — Mot de la fin.	
COLONIES FRANÇAISES	263
Coup-d'œil général. — Projets et tentatives. — Domaine colonial d'autrefois. — Fautes commises. — Responsabilités de la décadence coloniale. — Les Compagnies. — Premiers essais de colonisation. — Iles Canaries. — Sénégal. — Guinée. — Mers septentrionales. — Voyages nombreux dans le but de commercer. — François I ^{er} . — Expéditions dans les régions boréales de l'Amérique. — Iles de Terre-Neuve — Canada. — Compagnie du Canada et de l'Acadie. — Compagnie de Sumatra, de Java et des Moluques. — Action directe du gouvernement. — Conséquences. — Les colonies françaises au XVII ^e siècle. — But principal de la métropole. — Henri IV. — Compagnie des Indes. — Création de nouvelles colonies. — Richelieu et Colbert. — Politique coloniale. — Réformes. — Bons résultats. — Louisiane. — Antilles. — Culture de la canne à sucre. — Action du clergé. — Emigrants. — Guadeloupe. — Martinique. — Saint-Domingue. — Industrie sucrière. — Réformes. — Progrès agricoles et commerciaux. — Gouvernement et administration. — Le duc de Choiseul. — Indes Orientales. — Louis XIV. — Création de la Compagnie des Indes Orientales. — Avantages et privilèges exorbitants. — Introduction de l'esclavage dans les colonies françaises. — Octroi de droits politiques aux Noirs. — Abolition de l'esclavage. — Résultats. — Rétablissement de l'esclavage et de la traite. — Napoléon I ^{er} et la colonisation. — Réformes sous la Restauration. — Evénements de 1830. — Sages mesures. — Evénements de 1848. — Abolition de l'esclavage. — Conséquences. — Situation actuelle du domaine colonial. — Le suffrage universel et les Antilles. — Les colonies pénitentiaires. — Acclimatation. — La Guyane. — Le Sénégal. — Dokar. — Ile de Gorée. — La Cazamanie. — Le Rio-Nunez. — Le Rio-Pongo. — La Mellucorée. — Le Congo français. — Porto-Novo. — Matonon. — Les comptoirs Grand-Popo et d'Agoné.	
MADAGASCAR.	286
Difficultés avec la métropole. — Expéditions militaires. — Gouvernement. — Superficie. — Population. — Climat. — Riches-	

	Pages.
ses agricoles et minérales. — La baie de Diégo. — Suarez. — Iles Canaries.	
L'INDE FRANÇAISE	287
Pondichéry. — Yanaon. — Kérikal. — Mahé. — Chandénagor. — Superficie. — Population. — Importance au point de vue fiscal et commercial. — Exportations. — Importations. — Tribut annuel. — Utilité de l'Inde française comme station maritime et de ravitaillement. — Administration. — Conseil colonial. — Conseils locaux.	
INDO-CHINE FRANÇAISE	289
Origine de cette colonie. — Cochinchine. — Superficie et popula- tion de la Cochinchine. — Fertilité. — Productions. — Navi- gation. — Saïgon. — Gouvernement et administration de la Cochinchine. — Annam. — Tonkin. — Traité de Houdson. — Cambodge. — Mouvement commercial de l'Indo-Chine. — Part de la métropole. — Etablissement de manufactures françaises. — Exploitation des mines.	
TONKIN	291
Grandes ressources. — Avenir important. — Est encore une lourde charge pour la France. — Superficie. — Population.	
COLONIES FRANÇAISES OCÉANIENNES	292
Richesses naturelles. — Importance au point de la navigation, etc. — Iles Marquises. — Iles de la Société. — Iles Gambier. — Traité. — Progrès coloniaux. — Situation commerciale. — Mouvement maritime. — Population.	
NOUVELLE CALÉDONIE	293
Superficie. — Population. — Situation géographique avantageuse. — Richesses minérales et forestières. — Les déportés de 1871. — Moyenne du mouvement commercial. — Part de la métropole. — Mouvement maritime. — Avenir. — Saint-Pierre et Miquelon. — Population. — Industrie. — Recrutement de la marine militaire de la métropole. — Mouvement commercial. — Part de la France. — Mouvement maritime.	
ALGÉRIE	295
Intérêt qui s'attache à l'Algérie. — Conquête de cette grande colonie. — Abd-el-Kader. — Longue guerre. — Période de la conquête. — Période du développement difficile et but de la colonisation. — Période plus rapide. — Mortalité. — Acclima- tation. — Population. — Ventes de terres. — Superficie. — Culture de la vigne. — Exportation des vins algériens. — Importations et exportations ; commerce général et commerce spécial. — Total du mouvement commercial. — Part de la métropole. — Principaux produits importés ou exportés. — Mouvement maritime. — Octroi de mer. — Recettes douanières. — Dépenses faites par la métropole pour l'Algérie. — Causes	

de la lenteur du développement commercial et industriel. — Etablissements de crédit. — Instruction publique. — Organisation judiciaire. — Administration communale. — Electorat. — Coût des distributions d'eau, de la construction de ports, de bâtiments publics, etc. — Chemins de fer. — L'Algérie à l'Exposition universelle de 1897 à Bruxelles.

TUNISIE 305

Ne coûte plus rien à la métropole. — Superficie. — Population. — Ressources naturelles. — Caractère des indigènes. — Placement de capitaux français. — Chemin de fer de la Medjerdah. — Budget des recettes. — Impôts. — Budget des dépenses. — Progrès commerciaux et industriels. — Importations et exportations ; nomenclature des articles. — Productions tunisiennes. — Achat et vente des terres. — Richesses minérales et agricoles. — Gouvernement et administration. — Convention de 1883. — Les contrôleurs. — Tribunaux. — Instruction publique. — Mot de la fin.

L'ALLEMAGNE COLONIALE 312

Le peuple allemand, son caractère et ses aptitudes. — Emigration allemande. — L'Allemagne entre tard dans la carrière coloniale. — La conférence de Berlin. — L'Allemagne en Afrique. — Extension de son commerce, seul but poursuivi. — Campagne de la Nouvelle Guinée. — Iles de Bismarck. — La Société allemande de l'Afrique Orientale. — La Société coloniale de l'Afrique du Sud. — Diverses autres sociétés. — L'Allemagne ne prend pas la direction économique de ses possessions en Afrique ; le motif. — Elle s'est départie quelque peu de ce principe de 1888 à 1890. — Délimitation de territoires. — Superficie des territoires occupés par les Allemands en Afrique. — Crédits affectés. — Bismarck et la colonisation.

L'ITALIE COLONIALE 319

Considérations générales. — Célèbres explorateurs italiens. — Le commerce de la Méditerranée. — Associations commerciales. — L'Offizio de Gazzaria. — Compagnies génoises. — La Banque de Saint-Georges. — Sociétés de commerce. — Velléité de colonisation. — Situation financière de l'Italie. — La colonie de la baie d'Assub. — Port de Massouah. — Possessions de l'Italie en Afrique.

ABYSSINIE. — Quelques mots sur ce pays 321

LA RUSSIE 325

Coup-d'œil général. — Superficie des territoires de la Russie en Europe et en Asie. — La Russie américaine. — Immobilité de la Russie. — Traité de commerce avec la France. — Première Compagnie de commerce ; sa spécialité. — Pourquoi la Russie ne colonise pas comme les autres nations.

AU CAUCASE 327

	Pages.
DANEMARK ET SUÈDE	332
Autrefois et aujourd'hui. — Colonie de Tranquebar. — Compagnie de commerce. — L'île de Saint-Thomas. — L'île de Saint-Jean. — L'île de Sainte-Croix. — L'île de Saint-Barthélemy. — Spécialités des Danois et Suédois en matière coloniale. — Création de la Compagnie danoise orientale suivie de plusieurs autres. — Compagnie suédoise des Indes Orientales. — Gustave Adolphe. — Compagnie de la mer du Sud. — Compagnie d'Ostende. — Nouvelle compagnie des Indes Orientales. — Henri König. — Jones Alströmer. — Compagnie du Levant. — Compagnie suédoise de la pêche à la baleine. — Vente de colonies. — Obstacle à la réussite des entreprises coloniales.	
AFRIQUE	336
Coup-d'œil général à travers les siècles. — Commerçants arabes, hébreux, phéniciens, carthaginois, grecs, etc. — Mouvement commercial. — Produits. — Mahomet. — Pertes diverses. — Emuzeids. — Fondation de colonies. — Colonisation du Sultan de Kiloa. — Arrivée des Portugais. — Vasco de Gama. — Politique coloniale. — Déclin du commerce. — Chute du domaine colonial des Portugais en Afrique. — Osman Sifben Soutlan. — Relèvement du commerce. — Zanzibar. — Superficie. — Population. — Gouvernement. — Mouvement commercial. — Immobilisme de l'histoire commerciale dans l'Afrique centrale. — Les causes. — Action civilisatrice actuelle. — Ses conséquences. — Avenir.	
MAROC	343
ETAT INDÉPENDANT DU CONGO	347
Immensité. — Fertilité. — Richesses. — Fondateur de cette vaste colonie. — Léopold II, roi des Belges. — Caractère du fondateur. — Ses sacrifices d'argent. — Premiers résultats commerciaux pour la Belgique. — Intervention du gouvernement belge. — Difficultés à vaincre. — Situation économique et politique actuelle. — Participation à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1897. — L'Etat Indépendant du Congo jugé, au Congrès colonial international de Bruxelles, par une des plus compétentes personnalités étrangères. — Complément de l'œuvre de 1830. — Ce qui a été dit au Congrès et ce que les congressistes ont vu. — Unité de l'Etat Indépendant du Congo au point de vue de la géographie physique et sous le rapport politique. — Le bassin du Congo autrefois et aujourd'hui. — Premier soin du colonisateur. — Passage à travers les Monts de Cristal. — Communication entre la mer et la plaine. — Utilisation du fleuve impossible. — Flotilles du Bas et du Haut Congo. — Transport des marchandises. — Chemin de fer construit. — Développement économique à prévoir. — Principaux produits du Congo. — Ivoire. — Anvers devenu le plus	

important marché du monde pour cet article. — Caoutchouc. — Importation de produits belges au Congo. — Exportations de produits du Congo en Belgique. — Augmentation annuelle. — Total des importations et exportations. — Organisation politique, judiciaire, financière et militaire du Congo. — Dépenses. — Recettes. — Questions coloniales agitées au Congrès de Bruxelles. — Les cultures coloniales — Dans les colonies le développement agricole doit précéder l'expansion coloniale. — Les motifs. — Mesures à prendre pour la conservation de certaines richesses : l'ivoire et le caoutchouc. — Main-d'œuvre. — Attitude à tenir à l'égard des indigènes. — Question des travaux publics. — Un mot sur la situation financière du Congo. — Considérations sur la situation économique. — Superficie. — Population. — Nature des terres. — Climats. — Sociétés belges fondées pour mettre en rapport les régions du Congo. — En pleine voie de prospérité, cette immense colonie est offerte à la Belgique. — Vœu. — Conclusion.

Les grandes voies de transport	363
LES CHEMINS DE FER COLONIAUX	363
LE TRANSCASPIEN	366
LE TRANSSIBÉRIEN	369
LE TRANSAFRICAIN	372
Les grandes voies commerciales du monde	376
Les routes lumineuses des mers.	379

1845
AG